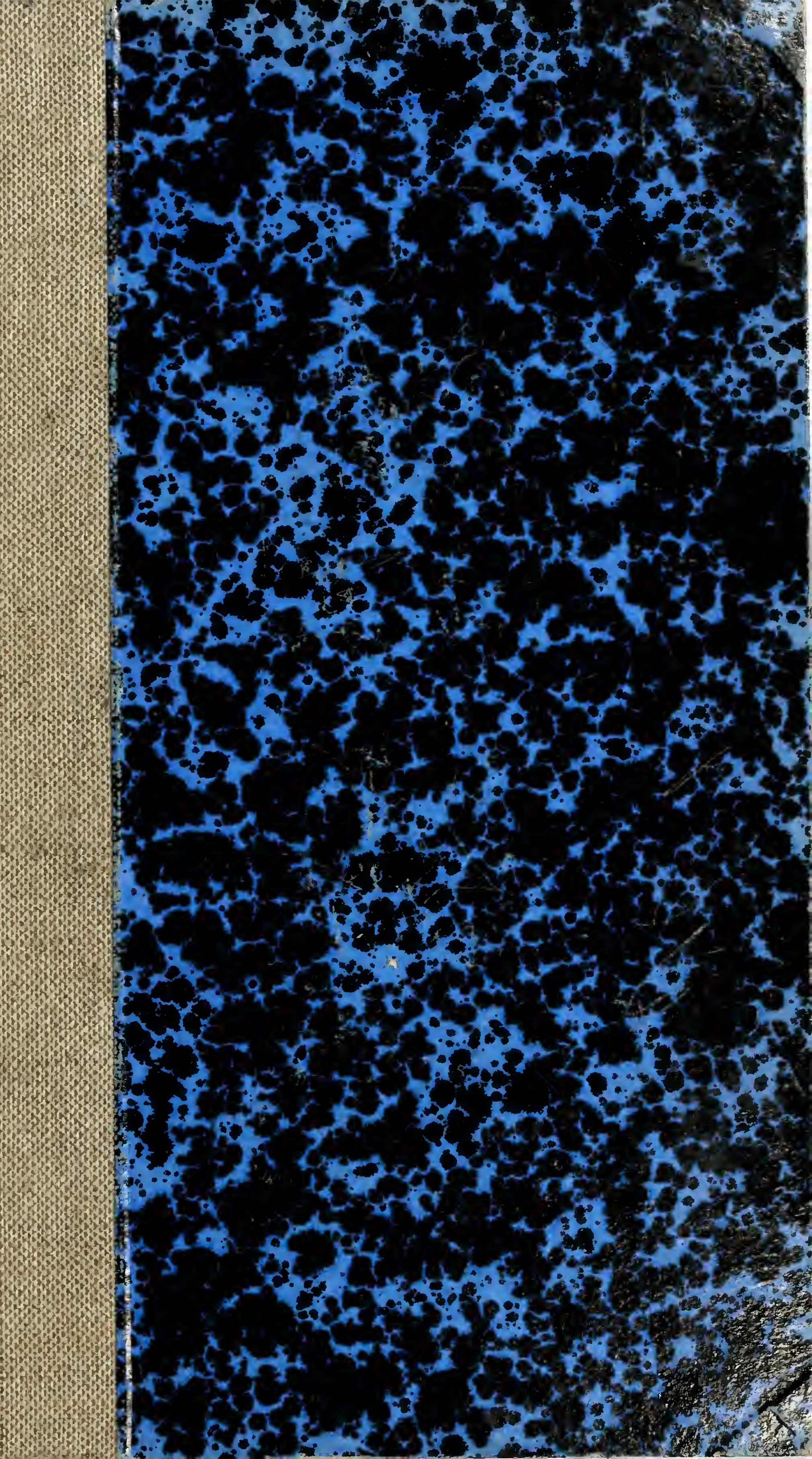




SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY

Année 1895

La Société laisse aux auteurs des travaux
insérés dans ses Annales
la responsabilité de leurs opinions.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1895



CHATEAU-THIERRY. — IMPRIMERIE LACROIX

26, RUE SAINT-MARTIN, 26

—

MDCCCLXXXXVI

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1895

BUREAU

Date d'admission

MM.

1866 Juillet..... Moreau, Frédéric (✵ I. P.), à Fère-en-Tardenois, *Président d'honneur.*

1875 Septembre. Vérette (I. P.), Principal honoraire, à Château-Thierry, *Président.*

1894 Avril...... De Larivière (I. P.), Receveur des Finances à Château-Thierry, *Vice-Président.*

1865 Mars...... Moulin, à Château-Thierry, *Secrétaire.*

1876 Mai....... Josse, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire.*

1861 Septembre. Harant, (✵), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire, à Château-Thierry, *Conservateur des collections et objets d'art.*

1861 Septembre. Renaud, ancien Imprimeur à Château-Thierry, à Brasles, près Château-Thierry, *Trésorier.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le Préfet de l'Aisne.

1869 Janvier.... de Barthélemy, Anatole (✵), Membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.

1891 Août...... Benoist (✵), Sénateur de Seine-et-Marne, Président de la Société d'Archéologie de Meaux, à Lizy-sur-Ourcq.

1894 Avril...... Bonno (l'abbé), curé de Chenoise (Seine-et-Oise).

1873 Mai....... Courajod (✵), Conservateur-Adjoint au Musée du Louvre, Paris.

1869 Janvier.... Delteil (I. P.), Homme de Lettres, 14, place Dauphine, Paris.

1894 Mai....... Marsaux (l'abbé), curé-doyen de Chambly (Oise).

1893 Août...... de Marsy (comte) (I. P.), Directeur de la Société Française d'Archéologie à Compiègne.

Date d'admission

MM.

1871 Janvier.... Pécheur (l'abbé) (✿ A.), Curé de Crouy, par Soissons.
1868 Juin....... Poquet (l'abbé) (✿ A.), Curé-Doyen de Berry-au-Bac.
1889 Avril...... Sébline (O ✲), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1881 Janvier.... Bahin (l'abbé) (✿ A.), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
1881 Septembre. Bigorgne, René, Maire de Marigny-en-Orxois.
1879 Octobre.... Bosquillon, Ancien Juge de Paix à Ch.-Thierry.
1878 Février.... Butel, Ancien Notaire à Château-Thierry.
1884 Février.... Carré (✲), Maire d'Epieds, par Château-Thierry.
1881 Février.... Des Cars (comte), 91, rue de Grenelle-Saint-Germain, Paris.
1894 Octobre... Clairin, avocat, conseiller municipal à Paris.
1872 Mars...... Corlieu (✲ ✿ I. P.) Docteur en médecine, 21, rue Montpensier, Paris.
1895 Juillet .... Corneille, licencié ès sciences, Principal du Collège à Château-Thierry.
1877 Octobre ... Couture, Avocat, 3, square des Batignolles, Paris.
1861 Décembre. Delorme-Doué, à Château-Thierry.
1872 Juin....... Deullin, Eugène, Banquier à Épernay (Marne).
1865 Février.... Encelain, Avoué honoraire à Château-Thierry.
1887 Février.... Hachette, Maurice, 7, rue Louis-le-Grand, Paris.
1864 Septembre. Harant (✲), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire à Château-Thierry.
1875 Avril...... Henriet, Frédéric, à Château-Thierry.
1876 Mai .... Josse, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry.
1872 Octobre... de Laubrière, à Essômes.
1872 Octobre.... Léguillette, Charles, 45, boulevard Beaumarchais, Paris.
1876 Août ...... Maciet, Jules, à Château-Thierry.
1868 Juin....... de Montesquiou (comte) (✲), ancien Préfet, à Longpont (Aisne).
1875 Mars...... Moreau, Auguste, Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
1889 Novembre. Moreau-Nélaton, Étienne, à Fère-en-Tardenois.
1864 Septembre. Morsaline, Architecte à Château-Thierry.

Date d'admission

MM.

1865 Mars...... Moulin, à Château-Thierry.
1877 Novembre. Paillard, Notaire à Château-Thierry.
1883 Avril...... Paillet, Eugène (✻), Conseiller à la Cour d'appel, Paris.
1890 Novembre. Paillet, Jean, Avocat à Paris.
1864 Octobre... Petit, Docteur en médecine à Château-Thierry.
1872 Mars...... Petit, Léon, à Mont-Saint-Père.
1874 Décembre.. Poinsier, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.
1879 Octobre... Rémiot, Directeur d'assurances, à Ch.-Thierry.
1861 Septembre. Renaud, ancien Imprimeur, à Château-Thierry.
1873 Août...... Romagny, Receveur de l'Enregistrement à Château-Thierry.
1885 Juillet..... Taupin, Négociant, licencié en droit à Château-Thierry.
1875 Septembre. Vérette (I. P.), Principal honoraire à Château-Thierry.
1884 Février.... Varin, Eugène, Artiste Graveur, à Crouttes par Charly.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1881 Janvier.... Baudoin (✻ A.), Libraire-Éditeur, passage Dauphine, Paris.
1889 Février.... Bercet, Gaston, à Solre-le-Château (Nord).
1894 Avril...... Bertin, Architecte, à Château-Thierry.
1873 Février.... Bidaut, ancien Capitaine, à Paris.
1876 Janvier.... Blanc (I. P.), Ancien Inspecteur des écoles, à Château-Thierry.
1893 Octobre... Blétry, Maire, à Viels-Maisons.
1886 Avril...... Boudin, Émile, Commissaire-priseur, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.
1883 Juin....... Bove, Léon, Avoué à Château-Thierry.
1895 Mai....... Brayer, Entrepreneur à Nogent-l'Artaud.
1893 Avril...... Brunel, Directeur de la ferme-école, Crézancy.
1886 Novembre. Buland, Eugène, Artiste Peintre, à Charly.
1873 Février.... Callou, ancien Notaire, à Fère-en-Tardenois.

Date d'admission

		MM.
1890	Mars......	CARLIER, à Château-Thierry.
1893	Octobre...	CARRÉ, Notaire à Viels-Maisons.
1891	Octobre...	CARTON, Membre de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, à Meaux, *Correspondant honoraire.*
1872	Novembre.	CHALOIN, Avoué, à Château-Thierry.
1891	Avril......	CHARBONNIEZ, Paul, à Fère-en-Tardenois.
1893	Mars......	CHOVEAUX. Notaire à Château-Thierry.
1880	Juillet.....	COMBIER, 1, place des Terreaux, Lyon.
1890	Décembre.	COLMONT-VÉROUDARD, Négociant, Château-Thierry.
1884	Septembre.	DELETTRE, Notaire, à Coulonges-en-Tardenois.
1873	Mai.......	DEQUIN (✻), Président à la Cour d'Appel d'Amiens.
1893	Novembre.	DÉPOST, Négociant à Château-Thierry.
1877	Août......	DEVAULX, Ernest, Statuaire, 99, rue de Vaugirard, Paris.
1892	Août......	DUBOIS-POMMIER, à Château-Thierry.
1891	Octobre...	DUDRUMET, Charles, Négociant à Ch.-Thierry.
1878	Février....	DUPONT, Vétérinaire, à Château-Thierry.
1887	Avril......	DUPONT, Georges, Propriétaire à Essômes.
1873	Mai.......	DUPRAT, Avoué honoraire, à Paris.
1887	Décembre.	DUPRAT, Élie, Avoué, à Château-Thierry.
1895	Mai.......	DUPUIS, Négociant à Villers-Cotterêts.
1893	Octobre...	DUTERNE, Antiquaire à Viels-Maisons.
1887	Décembre.	DUTRIPON, Lucien, Chef de bureau au Chemin de fer de l'Est, à Paris.
1887	Septembre.	FAQUIS (l'abbé), Curé de Torcy.
1889	Février....	FERTON, Charles, Capitaine d'Artillerie, à Marseille.
1883	Juin.......	FILLIETTE, Banquier, à Château-Thierry.
1889	Août......	DE FLORIVAL, Président du Tribunal à Abbeville.
1871	Octobre...	FONTE, à Fère-en-Tardenois.
1892	Septembre.	GABIOT, fils, Entrepreneur, à Château-Thierry.
1891	Août......	GALLICE (l'abbé), Curé d'Essômes.
1878	Novembre.	GAULET, 62, rue Saint-Lazare, Paris.
1894	Février....	GOBERT, Notaire à Charly.
1873	Décembre.	DE GRAIMBERG, à Heidelberg.
1893	Octobre...	GRIOLET, Numismate à Paris.
1885	Septembre.	GRISON, Receveur de l'Enregistrement, à Vervins.
1892	Novembre.	GROSJEAN, ancien Receveur des finances, à Gland.
1893	Mai.......	GUÉNET, ancien Magistrat à Château-Thierry.
1872	Novembre.	GUÉRIN, Archiviste aux Archives nationales, Paris.

Date d'admission	MM.
1895 Juillet	Guiart, Préparateur à la Sorbonne, Paris.
1871 Décembre .	Guillaume, Agent-Voyer, à Vervins.
1864 Octobre ...	Guilliot (l'abbé), Curé-Doyen de Flavy-le-Martel.
1872 Octobre ...	Henriet, Conseiller général de l'Aisne, à Chierry.
1887 Juillet	Henriet, Maurice, Procureur à Doullens (Somme).
1892 Mars	Henriet (l'abbé), Doyen honoraire, Ch.-Thierry.
1891 Juillet	Hanus (✿ A.), Professeur au Collège et Bibliothécaire de la ville de Château-Thierry.
1882 Novembre .	Jean, Conducteur des Ponts-et-Chaussées, Château-Thierry.
1895 Septembre.	Jehan, homme de lettres, Paris.
1869 Septembre.	Joussaume-Latour, Docteur en médecine, Château-Thierry.
1887 Septembre.	Joussaume-Latour, Henri, Ancien Économe des Hospices, Château-Thierry.
1881 Janvier	Jovenay (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Château-Thierry.
1889 Mars.......	Jovenay, Licencié en droit, à Château-Thierry.
1885 Août.......	de Ladoucette (Baron Étienne) (✻), à Viels-Maisons.
1895 Juillet......	Laferrière, ancien professeur, Château-Thierry.
1887 Juin	Larangot, Propriétaire, à Coupigny-Montlevon, par Condé.
1889 Février	Leblond, Professeur de philosophie au lycée de Charleville.
1870 Août.......	Lecesne, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
1890 Juillet	Legrand, Eugène, à Château-Thierry.
1890 Juillet	Legrand, Auguste, à Château-Thierry.
1889 Mars.......	Lélu, Receveur des Finances, à Lorient (Morbihan)
1894 Juin	Lemaire (l'abbé), Curé-Doyen de La Fère.
1891 Février	Lenoir, Henri, Directeur d'assurances, à Château-Thierry.
1894 Avril	Liebbe, Elias, Archéologue, Paris
1875 Octobre....	Linet-Drouet, à Château-Thierry.
1887 Septembre .	Lionnet, Architecte, à Château-Thierry.
1889 Février	Marizis, Notaire, à Château-Thierry.
1893 Octobre ...	Marsaux, Ernest, Propriétaire à Château-Thierry.
1893 Octobre ...	Marsaux, Albert, Propriétaire à Nesles.
1891 Avril.......	Mauchamp, Alphonse, 25, rue Dulong, Paris.
1876 Juillet......	Maussenet, Instituteur, à Villers-Allerand, par Rilly (Marne).

Date d'admission

MM.

1886	Avril......	MENNESSON, Ancien Notaire, à Jaulgonne.
1882	Mai........	MILON, Directeur de l'école communale, 10, rue Rollin, Paris.
1889	Août.......	MONNOYER, Agent-Voyer principal, à Ch-Thierry.
1880	Septembre.	MORLOT, Conseiller Général de l'Aisne, Maire de Charly.
1875	Septembre.	MOULIN, Juge, à Sainte-Ménehould, (Marne).
1890	Mai........	MOULIN, Juge de Paix à Beine (Marne).
1882	Décembre..	PALANT (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
1873	Mai........	PECQUE, Notaire, à Château-Thierry.
1879	Février....	PIGALLE, Conseiller de Préfecture, à Alger.
1861	Septembre.	PIGNON (l'abbé), Curé-Doyen de Coucy-le-Chateau.
1878	Juin.......	PILLE, Henri (✠), Artiste Peintre, 35, boulevard Rochechouart, Paris.
1891	Octobre....	PILLIARD, Propriétaire, à Cramaille.
1891	Décembre..	PILLOY, Agent Voyer honoraire, à St.-Quentin.
1891	Octobre....	DE SADE (Comte), au château de Condé-en-Brie.
1894	Mai........	DE SAPINCOURT, Fernand, à Château-Thierry.
1895	Mai........	SALÉ (✿ A.), Inspecteur primaire, Châteu-Thierry.
1891	Juin.......	SALESSE (✿ A.), Principal du Collège de Verdun (Meuse).
1886	Juillet.....	SIMON, Maurice, Attaché au Ministère des Finances, 5, rue de Médicis, à Paris.
1886	Janvier....	TABART, Émile, Maire à La Ferté-Milon.
1865	Février....	VARIN, Adolphe, Artiste Graveur, 1, rue Boutarel, Paris.
1892	Novembre.	VARIN, Raoul, Artiste Graveur, à Crouttes.
1895	Septembre.	VELLY, Notaire à Château-Thierry.
1891	Janvier....	VIELLE, Juge de Paix, à Château-Thierry.
1893	Mars.......	VÉRUT, Docteur-Médecin, à Charly.
1893	Juin.......	VIGNON, Aristide, Maire de Bonnes.

ASSOCIÉS LIBRES

MM.

1879	Novembre.	BERTHELÉ (✿ A. Archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
1879	Février....	DOUCHY (✿ A.), Ancien Instituteur, à Brunetz, par Gandelu.

Date d'admission

MM.

1892	Janvier....	Drouin, Ancien Instituteur, à Château-Thierry.
1889	Mars.......	Maréchal, Prince-Palmyre, à Château-Thierry.
1886	Janvier....	Minouflet, Instituteur, à Romeny, par Charly.
1880	Janvier....	Pihan, Eugène, (✿ A.), Ex-Sous-Chef de bureau à l'Imprimerie Nationale, Paris.
1887	Mai........	Pichelin, Ancien Instituteur, à Brumetz, par Gandelu.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

---

1. Société académique de Laon (Aisne).
2. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société archéologique, *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société des sciences naturelles et historiques, à Privas (Ardèche).
6. Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
7. Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
8. Société historique et archéologique, à Angoulême (Charente).
9. Commission archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
10. Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
11. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).
12. Commission archéologique, à Besançon (Doubs).
13. Comité du bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
14. Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bernay (Eure).
15. Société Dunoise d'archéologie et d'histoire, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
16. Académie du département, à Nîmes (Gard).
17. Société académique de Brest (Finistère).
18. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
19. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
20. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).

21. Académie des sciences et belles-lettres, à Angers (Maine-et-Loire).
22. Société d'archéologie, d'agriculture et d'histoire naturelle, à Saint-Lô (Manche).
23. Académie nationale, à Reims (Marne).
24. Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
25. Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).
26. Société d'archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
27. Société polymathique, à Vannes (Morbihan).
28. Commission historique, à Lille (Nord).
29. Société d'agriculture sciences et arts de Valenciennes (Nord).
30. Société d'émulation de Cambrai (Nord).
31. Société d'archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Comité archéologique de Noyon (Oise).
33. Comité archéologique de Senlis (Oise).
34. Comité archéologique de Compiègne (Oise).
35. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
36. Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
37. Société du Musée Guimet, à Paris.
38. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
39. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
40. Société historique et archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
41. Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
42. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
43. Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre (Seine-Inférieure).
44. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun (Seine-et-Marne).
45. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Meaux (Seine-et-Marne).
46. Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
47. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
48. Société de statistique, sciences, lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
49. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
50. Société d'Émulation d'Abbeville (Somme).
51. Société littéraire d'Apt (Vaucluse).
52. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
53. Société d'Émulation, à Épinal (Vosges).
54. Société des sciences historigues et naturelles, à Auxerre (Yonne).
55. Société archéologique de Sens (Yonne).

56. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
57. Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
58. Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
59. Société historique algérienne, à Alger (Algérie).
60. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).
61. Société académique de Chauny (Aisne).
62. Société académique de Troyes (Aube).
63. Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
64. Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités, à Stockholm (Suède).
65. Société archéologique du Finistère, à Quimper.
66. Société d'Émulation Belfortaise, à Belfort.
67. Société *les Amis des sciences et arts,* à Rochechouart (Haute-Vienne).
68. Société archéologique de l'Oise, à Beauvais.
69. Société d'archéologie et d'histoire, à Provins (Seine-et-Marne).

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1895

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1895

SÉANCE DU 8 JANVIER 1895

PRÉSIDENCE DE M VÉRETTE

M. Eugène Paillet, membre titulaire, conseiller à la Cour d'appel de Paris, fait don d'un ouvrage, tout récemment publié : *Les grands avocats du siècle*, et qui renferme une remarquable étude sur M. Alphonse Paillet, son père. M. Vérette doit transmettre à notre collègue les remerciements de la Société.

Par sa circulaire du 15 décembre dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique donne avis que le 33e Congrès des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, le mardi 16 avril, à 2 heures. Les travaux se poursuivront durant les journées de mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19. Le samedi 20 avril, M. le Ministre présidera, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la séance générale de clôture.

MM. de Larivière et Moulin se font inscrire pour assister à ces séances.

Liste des ouvrages reçus pour la bibliothèque :

1° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1er trimestre de 1894;

2° *Société historique et archéologique de l'Orléanais*, ne 153;

3° *Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers*, 1892-1898;

4° *Bulletin de la Société des sciences et arts de Rochechouart*, Tome IVe, n° 1;

5° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1894, 10e livraison :

6° *Bulletin de la Société académique de Brest*, Tome XIXe :

7° *Alliance française*, n° 52:

8° *Les grands avocats du siècle*, par P. Allou et Ch. Chenu (don de M. Eugène Paillet);

9° *Dictionnaire biographique de l'Aisne* (acquisition) ;

10° *Armorial du département de l'Aisne*, par M. de Figuères, manuscrit (don de M. H. Joussaume) ;

11° *Petits édifices historiques.* — Nos 8 et 11 : ce dernier contient le plan et la monographie de la chapelle Saint-Michel-d'Aiguilhe-au-Puy. — Roman auvergnat du Xe siècle.

SIMON VOUET dans l'ÉGLISE de NEUILLY-St-FRONT

M. Fr. Henriet, dans une notice fort intéressante, appelle l'attention de la Société sur un tableau qui porte improprement comme suscription : *le Vœu de Louis XIII* et que l'on peut s'étonner de voir dans l'église de Neuilly.

Ce tableau, qui a un véritable mérite, vient d'être restauré par M. Ch. Mercier (l'artiste qui a remis en état dans l'église Saint-Crépin de Château-Thierry : *le Baptême du Christ*, de

J. Vivien ; il a été peint en 1633. Une tradition locale veut qu'il appartenait à la chapelle du château de Passy-en-Valois et que, vendu en 1792 comme bien d'émigré, il est venu former un des joyaux de la belle église de Neuilly.

Ce nouveau travail de notre collègue, écouté avec une sympathique attention, est renvoyé à la Commission des *Annales*.

M. Moulin donne lecture de quelques notes sur les Pintrel ; la plus importante est relative à Pintrel, l'ami de la Fontaine, le traducteur des épitres de Sénèque à Licilius ; elle provient de M. Nisard, et malgré l'autorité qui s'attache à ce nom, il semble difficile d'affirmer que Pintrel est né à Reims. Les communications de M. Jadart, secrétaire-général de l'Académie de Reims et bibliothécaire-adjoint de la ville sont loin d'élucider cette question. Le secrétaire met ensuite sous les yeux de ses collègues les notes qu'il doit à l'obligeance de M. Pilloy sur les Pintrel d'Etampes, de Brasles, etc. Il espère pouvoir donner, lors de la prochaine séance, les renseignements qu'il a demandés à La Ferté-Milon, par l'intermédiaire de M. Tabart, maire de cette ville, notre collègue.

M. Renaud, trésorier, expose l'état financier de la Société : le compte de l'exercice 1894, ainsi que le budget pour l'année 1895 sont adoptés, des remerciements sont votés à notre vigilant et actif trésorier.

Il est procédé au renouvellement du Bureau.

L'Assemblée apprend, avec une véritable peine, le départ prochain de M. de Laubrière, le savant vice-président ; elle n'oublie pas que c'est à ses soins qu'elle doit non-seulement le catalogue, mais aussi le classement de nos collections ; et en même temps que ses regrets, elle lui réitère l'expression de sa sincère reconnaissance.

Le Bureau pour l'année 1895 est ainsi constitué :

MM. Vérette, *Président ;*
De Larivière, *Vice-Président ;*
Moulin, *Secrétaire-Perpétuel ;*
Josse, *Vice-Secrétaire ;*
Renaud, *Trésorier ;*
Poinsier, *Bibliothécaire ;*
Harant, *Conservateur-Honoraire des Médailles et Collections ;*
L. Petit, *Conservateur des Monnaies.*

A la suite de cette élection, M. le président Vérette prononce l'allocution suivante :

« Messieurs, et chers Collègues,

« Je ne veux pas attendre la prochaine entrée en fonction « du Bureau que vous venez, par un vote unanime, de « constituer pour l'année 1895.

« Laissez-moi vous dire dés aujourd'hui toute ma recon- « naissance pour l'honneur que vous me faites en m'appe-

« lant pour la troisième fois depuis trois ans au fauteuil de
« la présidence.

« Ce n'est pas une distinction vulgaire, mes chers Collègues, d'être placé à la tête d'une Société comme la « nôtre ; c'est présider une Association formée d'hommes « intelligents et honnêtes qui consacrent au développement, à l'augmentation de la richesse artistique, littéraire, scientifique de la France, ce qu'ils peuvent avoir « de loisirs, ce qu'ils ont de connaissance acquise, d'amour « de l'art, de bonne volonté, de patriotisme ; qui cherchent, « au milieu d'appétits grossiers, souvent criminels dont « nous avons fréquemment sous les yeux le triste et scandaleux spectacle, qui cherchent la pure, et douce, et « délicieuse, et noble jouissance de l'esprit.

« Vous me donnez donc bien le droit d'être fier de vos « suffrages ; même un petit, un tout petit grain d'amour-propre satisfait, de presque orgueil légitime me serait « pardonné, si, *consultant mon esprit et mes forces*, je me « sentais consciencieusement nanti de titres réels et solides « à votre bienveillance. J'ai beau chercher, je n'en trouve « qu'un, qu'un seul, incontestable, assurément, que personne de vous ne songe à me disputer, c'est mon acte de « naissance avec le millésime de 1810.

« C'est quelque chose, sans doute, c'est beaucoup, c'est « beaucoup trop, et ce n'est pas assez ; mais votre saint « respect pour tout ce qui porte l'empreinte du temps vous « a fait fermer les yeux sur l'absence à mon dossier de « pièces plus *recommandantes*, et vous avez donné l'investiture présidentielle à votre doyen d'âge ; instinctivement, avec autant de discrétion du reste que de délicatesse, vous avez fait acte d'archéologues, je vous en « remercie ; d'autant plus que vous avez eu soin d'entourer votre président d'auxiliaires vigoureux et dévoués « dont l'appui rendra sa marche moins claudicante et plus « facile.

« Voyez à sa gauche un vice-président, M. de Larivière, « un coadjuteur jeune, actif, ami de l'étude, prouvant par « son exemple que la Finance et l'Histoire ne sont pas « sœurs ennemies et que les graves occupations de l'une « ne sont pas un obstacle aux sérieuses et agréables dis- « tractions de l'autre ; à sa droite un infatigable marcheur « à travers les ruines du passé qu'il sait faire revivre et « parler avec autant d'art que de succès.

« Mais je ne veux dire de notre intrépide secrétaire « perpétuel, rien de tout ce que je pense, rien de tout ce « que nous pensons tous ; il est des épreuves qu'on doit « savoir épargner à sa modestie.

« Voici maintenant le sévère et fidèle gardien de notre « trésor. C'est l'exactitude, c'est la régularité, c'est la « comptabilité modèle ; un *sesterce*, un quart de sesterce « ne sort point de notre *ærarium* sans un exeat bien et « dûment revêtu de toutes les formes réglementaires. Or, « nous le savons tous, le *nummus* joue un grand rôle aussi « bien dans les sociétés les plus modestes que dans les « États les plus puissants ; c'est, on l'a dit, il y a long- « temps, le *nervus rerum agendarum ;* avec de tels « auxiliaires, avec un secrétaire adjoint qui ne demande « pas mieux que de suivre son chef de file, avec des tra- « vailleurs comme les Henriet, les Corlieu, et d'autres que « l'avenir nous réserve, avec un conservateur zélé de nos « précieuses reliques, avec un bibliothécaire dont l'éru- « dition n'est pas douteuse, le fauteuil de la présidence est « bien moëlleux, la fonction dont il est le symbole est bien « douce et bien facile.

« Du reste, mes chers collègues, si je ne puis guère vous « être utile à d'autres titres, du moins par ma bonne « volonté, par mon dévouement à tout ce qui peut toucher « aux intérêts moraux, intellectuels et matériels de notre « Société, je ne négligerai rien pour ne pas vous être « inutile.

« Un dernier mot : c'est celui du cœur. Nous entrons à « peine dans une nouvelle année ; puisse-t-elle mes biens « chers collègues, c'est le vœu bien sincère que forme « votre vieux président, puisse-t-elle, être pour chacun de « vous une période entière de santé et de tout ce qui pro- « cure ce qui s'appelle le vrai bonheur ici-bas, bonheur « pour vous, bonheur pour vos familles, bonheur pour tout « ce qui dans vos affections occupe la première place! »

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1895

PRÉSIDENCE DE M. POINSIER

I

M. l'abbé Marsaux, membre correspondant, envoie trois fiches qu'il est utile, il me semble, de mentionner :

1° De Valentine Visconti, femme de Louis d'Orléans. « Mandement daté du 23 janvier 1397 à Villers-Cotterêts, à la Chambre des comptes de Blois, de donner quittance à Pierre Poquet, receveur de ses finances, de 90 liv. t., reste de 1,590 liv. t. pour distribuer aux dames, damoiselles et autres femmes de nostre compaignie et des nourrices et femmes de nos très chiers et très amez enffans Charles et Philippe d'Orléans. Ces 90 liv. ont servi à contenter aucunes des dittes femmes de nostre dit hostel et compaignie et de nos diz enffans qui petitement avaient esté au temps passé salariées de leurs dites pensions, selon ce que de servi avaient ; »

2° Rôle de paiement donné par Charles de Longueval, écuyer, commandant pour le roi au château de Villers-Cotterêts, de quatre mois de gages de la garnison de Villers-Cotterêts, composée de douze fantassins et d'un sergent, sous les ordres de Ch. de Longueval, 15 janvier 1594 » ;

3° Tombe d'un abbé (XIIIe siècle) dans l'église d'Essômes, dessin de notre collègue Adolphe Varin. Au-dessous de la gravure, on lit : Cette statue formait la partie supérieure du tombeau de l'abbé fondateur de l'abbaye d'Essômes, Deux anges — en partie brisés — disposent un coussin sous la tête du personnage. Celui-ci tient dans ses mains un missel où il est représenté aux pieds de la Vierge. L'hérésie qui se voit à ses pieds est figurée par un formidable dragon dont la tête a disparu. »

MM. Vèrette et Renaud s'excusent sur leur santé, de ne pouvoir assister à la réunion. — M. de Larivière, empêché, adresse également ses excuses.

Liste des ouvrages inscrits pour la bibliothèque :

1° *Congrès archéologique de France*, LVIIe session tenue à Brive en 1890 ;

2° *Congrès archéologique de France*, LVIIIe session tenue à Dôle en 1891 ;

3° *Comité archéologique de Senlis*, 3e Série, Tome VIIIe, année 1893 ;

4° *Société historique de Compiègne* ; Procès-verbaux, Rapports, Communications diverses de l'année 1894 ;

5° *Société des Antiquaires de la Morinie*, 171e livraison ;

6° *Société havraise d'études diverses*, 3 fascicules de 1894 ;

7° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 11e livraison ;

8° *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble, Viviers*, 7 fascicules formant l'année 1894 ;

9° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 51, décembre 1894 ;

10° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 21e année, 6e livraison ;

11° *Petits édifices historiques :* Eglise de Brou à Bourg (Ain), gothique flamboyant du XVIe siècle (abonnement) ;

12° *Bulletin de la Société dunoise,* n° 103, janvier 1895 ;

13° *Répertoire des ventes publiques,* par Pierre Dauze, numéro spécimen.

II

Avant de donner lecture des communications inscrites à l'ordre du jour, le secrétaire s'exprime ainsi : Mes chers collègues, ne vous semble-t-il pas que c'est un devoir pour notre Société — devoir bien agréable ! — de mentionner tout ce qui est à l'honneur de ses membres ?

M. de Larivière, notre très distingué vice-président, vient de publier un ouvrage fort remarqué par les savants qui s'occupent de travaux historiques. Je dis ouvrage, je devrais dire (quoique le volume paru comprenne près de 400 pages), la première partie d'un ouvrage. En effet, le titre général est *Catherine-le-Grand d'après sa correspondance* et le volume paru porte : *Catherine II et la Révolution française.*

Les autres parties qui doivent successivement être publiées sont : « *Catherine II intime — Catherine II et les philosophes — Catherine écrivain.* » « Cette œuvre, dit M. de Larivière, entreprise depuis plusieurs années, est assez avancée pour que ces volumes puissent se succéder à des distances assez rapprochées. »

La plus grande partie des documents que notre savant collègue a eus à sa disposition étaient inconnus ; ils étaient confinés dans les archives de l'Empire russe ou dans celles de notre Ministère des Affaires étrangères. C'est assez dire, comme le déclare dans la préface M. Rambaud, professeur à la Sorbonne, que « ce livre qui a le mérite de venir à son heure, est fondé sur l'information la plus complète et la plus exacte. » De son côté, M. Ph. Gille, dans le *Figaro* du 6 février, s'exprime ainsi : « L'auteur démontre, dans ce

livre d'un grand intérêt historique, comme l'amie de Voltaire et des philosophes en arrive à combattre la Révolution. Outre des lettres inédites et d'autres peu connues de la Tzarine, M. de Larivière nous donne le remarquable Mémoire que Catherine écrivit, en 1792, pour le rétablissement du pouvoir monarchique en France ; c'est une des conceptions les plus curieuses de la Sémiramis du Nord. »

Je n'ajouterai qu'un seul mot, mes chers collègues : lisez ce volume de M. de Larivière et vous vous écrierez, comme moi : Quel plan vaste a conçu l'auteur ! Quel labeur préparatoire, quelles recherches ! quelles démarches nécessite l'exécution d'une pareille œuvre ! Vous vous associerez certainement aux éloges que mérite notre vice-président et dont votre secrétaire aurait voulu être un interpréte autorisé.

III

L'année 1894, au dire du secrétaire-rapporteur, n'aura point été inférieure à ses précédentes. Tout d'abord, comme contribution à l'histoire générale ; les passages de Jeanne-d'Arc à Château-Thierry et un aperçu sur sa nationalité et sa mission ; comme contribution à l'histoire locale, avec la vie du baron Séruzier, décédé dans notre ville en 1825, la notice de M. Minouflet, instituteur, de *Saulchery ;* le *Collège de Château-Thierry depuis le* XIIIe *siècle jusqu'à nos jours.* Cette monographie était impatiemment attendue et personne ne pouvait s'en occuper à plus juste titre que M. Corlieu, l'un des plus brillants et des plus sympathiques anciens élèves de l'établissement. Puis la note fort intéressante de M. de Grouchy sur la maison de Racine à Paris. Un de vos nouveaux collègues, M. l'abbé Marsaux, curé-doyen de Chambly, devient un de nos plus utiles collaborateurs; nous lui devons une étude savante sur les *antependium* de l'Hôtel-Dieu, ainsi que sur les sculptures qui décorent les panneaux du grand orgue à Saint-Crépin.

Le secrétaire a rendu compte — c'était son devoir — des séances du Congrès de la Sorbonne, de la fête du trentenaire, des excursions à Bazoches, Lhuys, Mont-Notre-Dame, Coincy-l'Abbaye ; il a eu, également, le triste privilège de vous rappeler la vie et les œuvres d'un excellent artiste, M. Delauney-Varin, notre collègue depuis vingt ans et bien digne de faire partie de cette admirable famille Varin que tous nous entourons de la plus affectueuse sympathie. Il serait injuste d'oublier, quelque rapide que soit cette analyse, le travail de M. Poinsier : l'épigraphie doliaire ; les notes de M. Liebbe sur le Congrès archéologique de Saintes.

Le compte-rendu du secrétaire sera inséré dans les *Annales*.

M. Guénet a l'obligeance de fournir à M. Moulin quelques notes sur Mgr Tagliabue et sa famille, notes qui serviront à compléter la biographie de ce prélat. M. Guénet a été le condisciple de Mgr Tagliabue à Laon ; il a conservé le souvenir le plus vivace des habitudes de piété, de régularité, de travail de ce lévite qui devait devenir un dévoué missionnaire.

SÉANCE DU 5 MARS 1895

PRÉSIDENCE DE M. FAURE DE LARIVIÈRE, VICE-PRÉSIDENT

MM. Vèrette, président et Moulin, secrétaire, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance, une indisposition les obligeant à garder la chambre.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après lecture faite.

Sur la proposition de M. le Président et en raison des nombreux et importants services rendus à la Société, par M. de Laubrière, l'assemblée le nomme membre honoraire.

Elle décide sur la même proposition de faire adhésion à la Société d'Etnographie et des Beaux-Arts.

M. le docteur Corlieu adresse un travail ayant pour titre : *La Corporation des Chirurgiens de Paris et le Château de Marigny-en-Orxois.*

François de la Peyronie, chirurgien du roi Louis XV, comblé d'honneurs, de titres et de fortune, étant céliba-

taire, légua par son testament du 18 avril 1747, sa terre de Marigny avec le château, à la communauté des maîtres en chirurgie de Paris. Sa sœur Mme Issart, peu satisfaite de la générosité de son frère, attaqua le testament au Châtelet de Paris puis au Parlement. La sentence prononcée ayant été favorable aux maîtres chirurgiens, la corporation devint définitivement propriétaire du château de Marigny. L'administration d'un tel domaine causant des embarras aux chirurgiens, ils le vendirent à Louis XV moyennant deux cent mille livres le 22 septembre 1749.

Le but du roi n'était point d'augmenter les domaines de la couronne par cette acquisition, aussi fit-il insérer dans l'acte de vente qu'il se réservait d'aliéner la terre et le château de Marigny dans un délai de 10 ans, réserve faite *afin d'éviter les indemnités qui pouraient être dues aux seigneurs dans la mouvance desquels la dite terre se trouve située*. Louis XV usa bientôt de ce droit, car, au mois de Janvier 1750, il donnait le domaine de Marigny à François Poisson père de Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, sa maîtresse depuis 5 ans.

A la mort de François Poisson en 1754, Marigny échut à son fils Abel Poisson duc de Vendières, directeur et ordonnateur général des bâtiments de S. M., jardins, arts, académies et manufacteurs royales ; la même année, cette terre fut érigée en marquisat.

Abel Poisson, la vendit en 1780, au marquis de Ménars.

Ici s'arrêtent les recherches de M. Corlieu; espérons que notre collègue, M. Bigorgne, pourra nous dire comment du marquis de Ménars, le domaine de Marigny est devenu la propriété de sa famille.

L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux avait donné des renseignements sur la personne qui joua le rôle de déesse Raison à Château-Thierry, M. de Larivière l'a rectifié à l'aide de renseignements puisés dans les mémoires de l'abbé Hébert, il donne lecture de sa note à ce sujet insérée dans le même journal.

La séance est levée à 4 heures.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1895

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

I

Notre Société avait demandé au ministère la continuation du service de la publication du *Journal des Savants*. M. le Ministre répond que son administration, à son grand regret, se trouve empêchée de répondre au désir que nous avions exprimé et qui avait été renouvelé et appuyé par notre bienveillant vice-président, M. de Larivière.

La ville de Reims organise, pour le mois de juin prochain, une Exposition rétrospective qui coïncidera avec la tenue du Concours régional agricole. Le Comité de patronage de cette Exposition comprend Son Eminence le Cardinal Archevêque de Reims, M. le Général commandant d'armes, M. le Préfet de la Marne, M. le Maire de Reims et M. le Président de l'Académie nationale Le commissaire-général désigné est M. Léon Morel, bien

connu par ses travaux archéologiques et sa riche collection. Le Comité fait appel à la bienveillance des collectionneurs de la région et attend avec confiance une réponse favorable.

Nous insérons plus loin deux notes de M. l'abbé Marsaux ; la première relative aux fondations faites par le B. Pierre Fournier à Soissons, Laon et Château-Thierry ; la deuxième a trait au démêlé et à la réconciliation de Thibaut de Champagne avec Pierre de Bretagne et de l'entrevue des deux seigneurs qui devait avoir lieu à Val-Secret, à l'effet d'arrêter les conditions du mariage de Thibaut avec la fille de Pierre. Cette union, d'après l'injonction du roi, n'eut pas lieu et Thibaut s'en retourna à Château-Thierry (d'après Joinville).

Livres reçus pour la Bibliothèque depuis février :

M. de Laubrière, fidèle à sa promesse, n'a pas voulu quitter notre région sans donner à notre Société une preuve de sa bienveillance. Voici les ouvrages qu'il a fait remettre :

1° *Encyclopédie méthodique.* — Histoire. — 6 volumes grand in-4°, reliés en parchemin, 1784, 1786, 1788, 1790, 1791, 1804 ; (à lire une curieuse lettre de l'éditeur Panckoucke, rue des Poitevins, Hôtel de Thou, en tête du Tome V^e^).

2° *Encyclopédie méthodique.* — Dictionnaire de toutes les espèces de chasses, 1 volume, reliure ancienne, imprimée chez Agasse, l'an IIIe de la République une et indivisible, 18, rue des Poitevins ; les deux derniers volumes de l'Histoire sont du même imprimeur ;

3° *Bibliothèque des anciens Philosophes* : Hiéroclès, Pythagore, Platon, etc., par M. Dacier, garde des livres du cabinet du Roi, 5 volumes in-12 reliés, 1771. Le dernier volume qui porte le n° 3 d'une autre édition est de 1769. Dans le catalogue des livres mis en vente par M. de Laubrière en 1868 et comprenant 3.113 numéros, la Bibliothèque des Philosophes porte le n° 160.

1° *Histoire des Juifs*, de Flavien Joseph, traduite sur l'original par M. Arnauld d'Andilly, 5 volumes in-18 reliés, 1680, chez Pierre Le Petit, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, rue Saint-Jacques' à la Croix-d'Or (vignette gravée : *la Croix-d'Or*.

Tous ces volumes portent un ex-libris gravé, aux armes de M. Briant de Laubrière ; au-dessus, dans une banderole, la devise : *Sans Détour*.

Remerciements à notre cher ancien vice-président.

1° *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1894, n°s 1 et 2 ;

2° *Bulletin archéologique du même Comité*, année 1894, n° 1.

3° *Annales du Musée Guimet*, Tome XXVI° : « La Corée ou Thoosen », par le colonel Chaillé-Long-Bey ;

4° *Revue de l'Histoire des Religions*, Tome XXX°, n°s 1 et 2 ;

5° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 22° année, 1re livraison :

6° *La Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins*, Tome XV° ;

7° *Les Fouilles de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin*, par M. Eck, (Extrait du *Bulletin archéologique du Comité*) don :

8° *Mémoires de la Société académique d'archéologie et du Département de l'Oise*, Tome XV°, 3° partie ;

9° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 4° série, Tome II° ;

10° *Bulletin de la même Société*, 2 fascicules, n°s 2 et 3. 1894 ;

11° *Revue agricole, industrielle, historique et artistique de Valenciennes*, 9 fasicecules de l'année 1894 ;

12° *Société des Antiquaires de la Morinie*, 172° livraison ;

13° *Mémoires de la Société d'agriculture, d'archéologie, etc., de la Manche*, 12° volume ;

14° *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, Tome XXV° ;

15° *Revue historique et archéologique du Maine*, Tome XXXVI°, 1894 ;

16° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1re et 2° livraisons, 1893 ;

17° *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 11° volume ;

18° *Annales de l'Académie de Mâcon*, 2° série, Tome X° ;

19° *Bulletin des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart* (Haute-Vienne), Tome IV, n° 5 ;

20° *Société archéologique de Bordeaux*, 4 fascicules, Tome X[e] ;

21[e] *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, Tome XV[e], 1[re] livraison ;

22° *Académie d'Hippone*, 1 fascicule de la page 33 à la page 48 ;

23° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 9 fascicules depuis la fondation de cette Société, novembre 1893 (échange accepté) ;

24° *Du rôle de l'enseignement paléographique dans les Facultés des Lettres*, par M. Berthelé, archiviste à Montpellier, associé libre (don) ;

25° *Bulletin de l'Alliance Française*, n° 53 (abonnement) ;

25° *Revue de Champagne et de Brie*, 2 livraisons, 4 mois (abonnement) ;

27° *Petits Édifices historiques*, 2 livraisons ; n° 37, édifices arabes ; n° 38, l'Eglise de Brou (à Bourg), gothique flamboyant, se reporter au n° 36 (abonnement).

II

M. Corlieu était bien jeune lors du passage du roi Louis-Philippe à Château-Thierry, le 6 juin 1831 ; il en a conservé, cependant, un souvenir vivace et se plaît à raconter les fêtes qui se sont succédé pendant le séjour du monarque. Il rappelle également les discours prononcés par les autorités : MM. Poan de Sapincourt, maire ; Nérat de Lesguizé, sous-préfet ; baron de Sainte-Suzanne, préfet, et Marprez, curé de la Ville. Ce dernier, qui avait servi comme militaire avant son entrée dans les Ordres, sous le maréchal Soult, fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur au mois d'août. MM. de Sapincourt et Nérat avaient reçu cette distinction le lendemain du départ de Sa Majesté.

III

Nous avons publié, à diverses reprises, des communications intéressantes de M. Minouflet, de Romeny. La note qu'il nous remet aujourd'hui, reçoit de l'Assemblée le

meilleur accueil. Notre collègue a recueilli à Grigny — ancien oppidum, situé sur la voie romaine de Château-Thierry à Soissons, près d'Oulchy-le-Château — entr'autres objets anciens, des monnaies gauloises dont la plupart sont rares et curieuses. Aidé des conseils d'un savant numismatiste, M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, il a donné de ces pièces, qui forment dix-huit types différents, une description qui ne laisse rien à désirer.

Nous aurons sans doute prochainement occasion de reparler de la collection de M. Minouflet ; en effet, sa note doit être communiquée, avec les pièces recueillies, aux Savants qui doivent présider la section d'archéologie, lors du Congrès de la Sorbonne, s'ouvrant le 16 avril prochain.

IV

Comme complément à la note lue à la dernière séance sur la fête de la Raison et de l'honorabilité de la personne qui remplit, à contre-cœur, le rôle de Déesse à Château-Thierry. M. Moulin donne lecture d'un passage du livre de M. de Vertus, *Histoire de Coincy*, page 64. Trois jeunes filles du bourg, appartenant à de bonnes familles, avaient été désignées par la Municipalité pour remplir le rôle de Déesse dans cette triste comédie ; elles se résignaient très difficilement à « jouer cette farce » notamment Mlle X...

L'auteur ajoute que dans les villages voisins de Coincy, les fêtes de la Raison et de l'Être-Suprême ne furent pas célébrées ; cinq jours après le décret du 11 prairial 1795, l'exercice public du culte catholique eut lieu dans nos campagnes.

SÉANCE DU 7 MAI 1895

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

I

Le Congrès archéologique de France, sous la direction de la Société française d'Archéologie, tiendra sa soixante-deuxième session à Clermont-Ferrand à partir du Mercredi 5 Juin. M. Moulin, secrétaire, membre de la Société française, est délégué pour suivre les travaux du Congrès et en présenter le compte-rendu dans la séance qui suivra son retour.

M. de Larivière, empêché, s'excuse ; le rapport dont il devait donner lecture sur les conférences faites à la Sorbonne (Section d'histoire) sera lu à la réunion du mois de Juin.

Il sera procédé à l'élection, comme correspondants, de MM. Salé, inspecteur des écoles ; Dupuis, négociant à Villers-Cotterêts, et Brayer, entrepreneur à Nogent-l'Ar-

taud qui avaient sollicité leur admission et étaient présentés par MM. Vérette, Harant, Blanc, Minouflet et Moulin.

Les ouvrages suivants ont été reçus pour la bibliothèque :

1° *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, section des sciences économiques et sociales, Année 1894 ;

2° *Revue de l'Histoire des Religions*, deux volumes : Tome XXXe, n° 3 et Tome XXXIe, n° 1.

3° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1894, 2e trimestre.

4° *Bulletin de la Société dunoise*, n° 101 ;

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 173e livraison ;

6° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 3e livraison de 1895 ;

7° *Bulletin de la Société des Amis des sciences et des arts de Rochechouart*, Tome IVe, n° 6 ;

8° *Les Reclus de Toulouse*, 2e volume, par M. le baron de Bouglon (don de l'auteur) ;

9° *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, Tome XIXe ;

10° *Société d'études ardennaises* (La Bruyère). Annuaire de 1892 ;

11° *Smithsonian Report*. Année 1893.

12° *Gros tournois et deniers parisis du* XVIe *siècle* (don de M. Mazerolle) ;

13° *La Correspondance historique et archéologique*, un volume 1re année 1894 et 4 fascicules depuis janvier 1895 (abonnement) ;

14° *Revue de Champagne et de Brie*, janvier 1895 (abonnement) ;

15° *Petits édifices historiques*, 39e livraison : Temple de Vesta à Tivoli et temple de la Fortune virile à Rome (abonnement) ;

16° *La Graphologie*, n° 3 de cette publication fort bien illustrée.

II

Dans le rapport qu'il présente sur les lectures faites à la Sorbonne (section d'archéologie) M. Moulin met en relief celles qui lui ont paru offrir le plus d'intérêt ou le plus

d'attrait. Ce rapport, écouté avec une bienveillante attention sera publié in-extenso dans les *Annales*.

Nous citons, d'abord, les églises de Notre-Dame de l'Épine, près de Châlons-sur-Marne ; de Saint-Pons-de-Thanières (Hérault), église fortifiée au temps des Albigeois ; Saint-Evremont, de Creil ; dont la destruction est imminente, à moins que l'Etat, à la sollicitation de M. l'abbé Muller, sollicitation appuyée par le Congrès, n'intervienne pour classer le monument et accorder une subvention qui en permette le rétablissement. Puis, le château de Foix ; la porte du Crou à Nevers ; la restitution d'un antique château élevé à Sens de l'an I à l'an III de J.-Ch., restitution, tout iconographique, due aux sagaces investigations de M. Julliot, président de la Société archéologique de Sens. Le rapporteur défend contre les plaisanteries — faciles mais non justifiées d'un rédacteur du *Figaro* — les fouilles de M. Martel (de la Corrèze) relatives à l'oppidum de Murcens ; le railleur a pris « le Pirée pour un homme ». M. Morel, de Reims, a donné la description d'une longue tige de bronze trouvée dans le Dijonais, qu'il qualifie d'épingle — une épingle de 67 centimètres ! Il la croyait fort rare quand il a trouvé (le 6 mai) la similaire dans nos vitrines.

M. le docteur Coulon, de Cambrai, a développé l'usage des strigiles dans l'antiquité. Dans une communication faite sur le monument élevé à Guillaume de Flavy (le gouverneur de Compiègne qui a livré Jeanne d'Arc) M. Moulin a cru devoir rappeler que le drame si connu de la mort de ce triste gouverneur avait eu la Tour de Nesles (en Tardenois) comme théâtre et que, depuis bien longtemps, cette histoire était connue, publiée non-seulement par nos compatriotes, mais aussi par les Sociétés d'Amiens, de Beauvais et de Compiègne.

Tout naturellement, la note de M. Minouflet, notre collègue, sur les monnaies gauloises est l'objet d'une mention particulière, ainsi que la remarquable étude de

M. Pilloy, correspondant de notre Société, sur l'émaillerie aux IIe et IIIe siècles.

M. Pilloy a été, lors de la séance solennelle présidée par M. le Ministre Poincaré, promu officier de l'Instruction publique ; cette distinction était bien due à notre savant confrère auquel la Société adresse ses sincères félicitations.

III

M. Gaston Bercet, correspondant, a publié dans la *Frontière*, (journal de l'arrondissement d'Avesnes), une intéressante étude sur le beffroi de Solre (Nord). Après avoir rappelé les diverses étymologies, si discutées, du mot *beffroi*, M. Bercet aborde l'emploi de ces monuments ; celui de Solre paraît remonter au XIIIe siècle, comme le prouverait la cloche de cette époque que l'on a conservée ; cette cloche, fort curieuse, porte avec l'inscription du fondeur : *Mathæus de Peronna nos fecit* et le millésime de 1260, une autre inscription composée, dit notre collègue, de mots ou de signes étranges qui rendent l'interprétation impossible. Il y a tout lieu de croire que ce beffroi fut démoli à la fin du XVIe siècle pour faire place à l'Hôtel-de-Ville actuel, dont il aurait pu devenir, comme dans beaucoup de villes du Nord et de l'Est de l'Europe, le complément communal.

M. Delorme a bien voulu accepter d'être trésorier auxiliaire jusqu'à ce que la santé de M. Renaud lui permette de remplir ces fonctions avec un zèle dont la Société lui est reconnaissante.

SÉANCE DU 4 JUIN 1895

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

Courte et bonne ; en deux mots, voilà la séance.

Douze à quinze fidèles, en voilà l'assistance. Le procès-verbal de la dernière réunion ne sera lu que le mardi, 2 juillet ; le secrétaire, M. Moulin, absent, est allé représenter au Congrès de l'archéologie française, à Clermont-Ferrand, notre modeste, mais courageuse et laborieuse association. Il en rapportera, nous y comptons bien, un bouquet de fleurs archéologique dont nous serons heureux de savourer le parfum.

M. de Larivière, dont un voyage indispensable à Paris avait un peu retardé l'arrivée, reçoit, à son entrée dans la salle de nos travaux, les félicitations chaleureuses de ses collègues pour sa promotion *sur place* à la première classe de ses fonctions. Notre Société espère ainsi conserver quelques années encore son sympathique vice-président, à moins que bientôt encore — ce qui peut être à craindre —

l'Administration ne vienne dire à son actif et dévoué fonctionnaire *ascende superiùs*.

C'est sur lui que retombait aujourd'hui, d'après l'ordre du jour, tout le poids des communications ; le fardeau lui a été léger ; il a su pendant une bonne demi-heure tenir l'attention en éveil et par le fond et par la forme de son travail. Catherine II la Grande et Beaumarchais sont venus, grâce aux recherches laborieuses de M. de Larivière, nous faire connaître, avec des détails fort intéressants, les rapports que peu d'érudits connaissent. Quelle bizarre, quelle capricieuse, quelle dissimulée que cette fameuse Catherine ! Et puis, notre historien ne se contente pas de recueillir des matériaux, de les mettre en ordre, de les exposer dans toute l'exactitude chronologique ; il manie la plume comme le peintre manie le pinceau, au lieu d'un récit, il vous offre un tableau. — Les applaudissements, bien entendu, n'ont pas fait défaut.

Au tour de M. Moulin pour la séance de juillet.

Ce sera, *nous croyons* pouvoir l'affirmer, fort intéressant. Songez donc : un rapport détaillé sur le Congrès national d'archéologie à Clermont-Ferrand. C'est une croisade d'un nouveau genre, prêchée contre les mécréants vulgaires, qui ne voient dans la science archéologique que le culte stérile des vieilleries que le temps semble avoir respectées pour occuper les loisirs des esprits curieux.

Au commencement de la séance, MM. Laferrière, ancien membre de l'Université et Guiart, bientôt docteur en médecine, ont été reçus à l'unanimité membres correspondants.

SÉANCE DU 2 JUILLET 1895

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. le Ministre de l'Instruction publique donne avis « qu'il vient de prescrire, au nom de la Société de Château-Thierry, l'ordonnancement d'une somme de *trois cents francs* à titre d'encouragement pour ses publications. » M. Vérette, président, a adressé à M. le Ministre les sincères remerciements de la Compagnie.

M. Renaud a reçu le montant de l'allocation annuelle (200 francs), votée par le Conseil Général en notre faveur. Le secrétaire, en adressant à M, le Sous-Préfet le rapport sur les travaux de la Société, a remercié vivement les deux Conseils de la bienveillance qu'ils nous témoignent; il a demandé le maintien de cette subvention, en se basant sur la régularité et l'importance de nos publications.

D'après la circulaire ministérielle du 6 Juin, le futur Congrès des Sociétés savantes (34e session à la Sorbonne),

s'ouvrira le mardi 7 avril 1896; la 20e session des Sociétés des Beaux-Arts, rue Bonaparte, 14. — M. Guiard remercie de son élection comme membre correspondant.

Liste des ouvrages reçus depuis le mois de mai :

1° *Dicours prononcés à la clôture du Congrès de la Sorbonne,* par M. Poincaré, ministre et M. Moisson de l'Institut ;

2° *Conseil Général de l'Aisne*, session d'Avril 1895. Délibérations et Rapports ;

3° *Revue de l'Histoire des Religions*, (Musée Guimet) 16e année, Tome XXI, n° 2 ;

4° *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Martin de Pontoise,* par M. J. Depoin, secrétaire général de la *Société historique du Vexin ;*

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie*, 1894, n° 4 ;

6° *Les grandes orgues de la cathédrale d'Amiens*, (réponse à une interprétation erronée de quelques historiens amiénois ;

7° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, (1894, 48e volume). Étude curieuse sur les « Lerouge de Chablis (1470-1531), enlumineurs, calligraphes établis à Venise ; »

8° *Société historique et archéologique de l'Orléanais*, n° 151 ;

9° *Les Chartes de l'abbaye de Saint-Bertin* (de Saint-Omer), par M. l'abbé Bled, Tome IIIe, 3e fascicule. (*Société des Antiquaires de la Morinie ;*

10° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 4e et 5e livraisons, 1895 ;

11° *Mémoires de la Société éduenne*, Tome XXIIe ;

12° *Société d'émulation du Bourbonais. — Bulletin-Revue,* octobre 1894 ;

13° *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1894 ;

14° *Académie d'Hippone*, — réunion du 30 mars 1895 ;

15° *Revue de Champagne et de Brie*, février et mars 1895 (abonnement ;

16° *Petits édifices historiques*, 10e livraison : Eglise Saint-Martin-d'Ainay, à Lyon, roman polychrome byzantin, IXe, Xe, XIe siècles.

17° *Petits édifices historiques*, 11e, livraison ; Casa-lonja (Bourse à Valence, Espagne, gothique flamboyant de la fin du XVe siècle, à remarquer des colonnes pleines cannelées en spirale, comme à l'Eglise Saint-Crépin de Château-Thierry, (abonnement).

18° *Les registres de l'état civil avant 1789*, par M. G. Bercet, membre correspondant, (don) :

19° *Catalogue des objets d'art et de curiosité* (tableaux, dessins, tapisseries, etc., formant l'exposition rétrospective de Reims. Palais archiépiscopal, — (don du Comité d'organisation);

20° *Catalogue du musée lapidaire rémois*, (don du Comité d'organisation);

21° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 2e livraison;

22° *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune*, 1893 :

23° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 2e année, n° 4.

I

Vous avez écouté, Messieurs, avec toute l'attention qu'il mérite, le rapport si intéressant de M. Fr. Henriet, sur l'exposition rétrospective de Reims; il ne me reste à mentionner que le succès si légitime qu'il a obtenu. Du reste, il vient de paraître dans le *Journal de Château-Thierry*, et adressé à nos amis de Reims qui nous ont accueillis si gracieusement; je suis persuadé qu'ils partageraient les sentiments que j'exprime à l'égard de ce rapport. Nos *Annales* de 1895, le comprendront in-extenso, ce sera comme les autres publications de notre collègue, l'attrait le plus puissant de nos œuvres.

Grâce au zèle, à l'intelligence de ses organisateurs, cette exposition rétrospective a pleinement réussi; elle est, du reste, merveilleusement installée dans les salles du palais archiépiscopal; chacun y a mis du sien et les organisateurs MM. L. Morel, Jadart, Robillard, déploient une acvité, montrent une si grande obligeance que tous les visiteurs doivent, je pense, leur adresser, comme nous, leurs félicitations et leurs remerciements.

Une vitrine, sous les numéros 1234, 1235, 1236 et 1237, a été consacrée à l'envoi des silex préhistoriques de M. Vielle, notre collègue; silex, pour la plupart, recueillis dans le Tardenois et dont le nombre s'élève à 502. Près

de là figurent les deux belles haches confiées par M. Harant, l'une polie, l'autre taillée, et inscrites sous le n° 1506.

Quelques membres honoraires ou correspondants ont également adressé de remarquables objets choisis dans leurs collections; ainsi de M. de Marsy un superbe écu en cuivre émaillé, du XIIIe siècle, de Limoges; de M. le chanoine Marsaux, de Chambly: une chasuble italienne, brodée en or et couleurs, un voile assorti, deux bandes de chasubles; de M. l'abbé Bonno, de Chenoise, silex préhistoriques chelléens, acheuléens, etc., de M. Adolphe Varin, trois cadres contenant des vignettes ou gravures au burin, en grande partie, de Hieronymus Wierix et datant de 1604 à 1620.

Si nous ne devions nous borner à un simple exposé, il est bien des voisins ou amis que nous pourrions citer.

II

La Société par l'organe de son président, a tenu à remercier et à féliciter M. Jehan, homme de lettres, qui a bien voulu refaire en séance la conférence publique donnée par lui le 24 juin à l'occasion de la fête La Fontaine. Tout ce qui a trait à l'immortel fabuliste excite le plus grand intérêt dans notre ville; aussi les premiers auditeurs de M. Jehan ont-ils applaudi chaleureusement certains passages de ce discours. Dans notre salle des séances, où chacun pouvait entendre parfaitement l'orateur, le succès a été complet.

M. Jehan a, particulièrement, insisté sur les fables, sur leur moralité, La Fontaine n'est-il pas le moraliste le plus goûté! Il a fait valoir ensuite l'indépendance du caractère de l'homme de lettres, admis à l'Académie, malgré Louis XIV, pourrait-on dire et surtout sur cette vertu, si rare de son temps, comme elle l'est encore du nôtre, la

reconnaissance envers son bienfaiteur Fouquet, tombé en disgrâce. Qui n'a lu cette belle élégie aux *Nymphes de Vaux*...

Pleurez, nymphes de Vaux...
Les Destins sont contents. Oronte est malheureux...

M. Jehan a eu raison de rappeler que, chez notre La Fontaine, le cœur l'emportait sur le talent.

III

A la suite de ces deux communications, si favorablement accueillies, M. Moulin donne lecture du compte-rendu qu'il a préparé sur le Congrès archéologique de France tenu à Clermont-Ferrand le mois dernier.

Il ne pourrait entrer dans le dessein du secrétaire délégué de relever tout ce qui s'est dit, tout ce qui s'est fait dans le cours du Congrès, il lui a semblé qu'il était plus utile de mettre en relief ce qui frappe le plus l'attention de l'historien et de l'archéologue.

Quels souvenirs évoque l'Auvergne sous les Gaulois, sous les Romains! Gergovie, Augusta-Nemetum, Vasso Galate, etc.; au moyen-âge quelles luttes rappellent les ruines importantes des châteaux-forts; le mont Rognon, Tournoël, Murols, etc.; quels magnifiques monuments à étudier que les églises dites de style romain-auvergnat, Notre-Dame-du-Port, Saint-Paul d'Issoire, Saint-Julien de Brioude, Chamalières, Plauzat, Saint-Nectaire; que d'autres encore dignes d'attention : Saint-Amable et la Sainte-Chapelle de Riom, l'église fortifiée de Royat, sans parler des hôtels moyen-âge que l'on trouve un peu partout à Clermont, à Mont-Ferrand, à Riom, etc.! On ne peut passer indifférent devant les vestiges qu'a laissés l'architecture romaine à Clermont, à Royat, à Saint-Nectaire, etc.

N'est-il pas juste également de citer quelques-uns des hommes célèbres auxquels le Puy-de-Dôme à donné naissance ? Vercingétorix, Grégoire de Tours, Michel de l'Hôpital, Blaise Pascal, Delille, Desaix. Un appel éloquent, à la suite du huitième centenaire de la prédication de la croisade, a été fait par un Comité chargé de l'érection d'un monument commémoratif de cet évènement si important. Espérons qu'il sera entendu par tous ceux qui ont souci de l'honneur et de l'indépendance du pays, les Champenois y répondront sans aucun doute, car le promoteur, Urbain II, est notre compatriote et une des gloires de la contrée.

Par une dérogation au règlement, M. Corneille, principal du Collège *La Fontaine*, de Château-Thierry, présenté par MM. Vérette et Moulin, est élu membre titulaire ; l'Assemblée a voulu donner à cet honorable fonctionnaire une preuve de sa sympathie et de son bon vouloir.

SÉANCE DU 6 AOUT 1895

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETT

M. Jadart, secrétaire-général de l'Académie nationale de Reims, au nom de cette Société savante et du Comité de l'Exposition rétrospective, adresse des félicitations et des remerciements à propos « de l'article si remarquable de M. Fr. Henriet sur l'Exposition de Reims ».

M. Corneille, principal du collège La Fontaine, ne pouvant assister à la réunion présente ses excuses, en même temps que ses remerciements à la Société qui l'a élu membre titulaire.

MM. Renaud et Laferrière s'excusent.

M. Salesse, ancien principal, annonce pour une prochaine séance la remise d'un travail sur Maucroix.

Ouvrages reçus dans le courant du mois de juillet :

1° *Bulletin de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 22e année, 3e livraison ;

2° *Bulletin de l'Alliance française*, n° 55 ;

3° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 105, juillet 1895 ;

4° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 2e année, n° 2 ;

5° *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, Tome XLIXe, avril 1894 ;

6° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 6e livraison de 1895 ;

7° *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, année 1894 ;

8° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n° 15, année 1895 ;

9° Programme du Congrès des Américanistes qui se tiendra à Mexico, du 15 au 20 octobre 1895 ;

10° *Histoire des antiquités de la ville de Soissons*, par Le Moyne, écuyer, porte-manteau du roi (178.), don de M. Laferrière, en souvenir de son beau-père, M. Henriet-Laureaux ;

11° *Fables inédites des* XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles*, et *Fables de La Fontaine*, avec une notice, par M. A.-C.-M. Robert, conservateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, 2 volumes in-8° reliés, 1825, don de M. Vérette.

Remerciements aux bienveillants donateurs.

I

M. le président Vérette signale dans les *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, une étude fort intéressante sur Dumouriez, par M. A. de Cardevacque

A notre tour, nous nous faisons un devoir de signaler l'ouvrage : *Fables inédites*, etc., que nous devons à la générosité de notre Président. Voici le titre et le sous-titre : *Fables inédites des* XIIe, XIIIe, XIVe *siècles* et *Fables de La Fontaine*, rapprochées de celles de tous les auteurs qui avaient avant lui traité les mêmes sujets, précédées d'une

notice sur les fabulistes, par M. A.-C.-M. Robert, conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, ornées d'un portrait de la Fontaine, de 90 grammes en taille-douce et de fac-simile, 1825.

Il y a des titres menteurs, celui-là ne l'est pas. Cet ouvrage qui manquait à notre bibliothèque et que les amis de La Fontaine et des fabulistes consulteront avec fruit, nous semble avoir été peu connu, peu répandu. Cependant, que de recherches il a suscitées ! que d'aperçus ingénieux sur les rapprochements avec les auteurs anciens : grecs, romains, orientaux ! sur les emprunts faits par notre illustre compatriote ! Ce serait un retour fort intéressant et qui nous tente fort... Pour le présent, nous nous contenterons de citer quelques-uns de nos voisins ou de nos compatriotes qui n'ont point été inutiles à l'œuvre du poète.

Ainsi, plusieurs chants ou *branches* des romans du *Renard*, par un prêtre de La Croix-en-Brie. C'est surtout dans les récits de Gauthier de Coincy, prieur de Saint-Médard, auteur de la *Vie des Anciens Pères*, des *Miracles de la Sainte-Vierge*, un trouvère du XIII[e] siècle, que La Fontaine a pu faire d'heureux emprunts :

Tant va le pot ou puis qu'il brise...
Cils qui le leu veult resembler
La piau du leu doit affubler...

Un commentateur, M. Méon, a rapproché un conte de Gauthier, de la fable de La Fontaine : *la Mort et le Bûcheron*. L'action est différente ; mais la peinture du désespoir du malheureux qui invoque la mort, se rapproche singulièrement du texte de la fable. On pourrait également mettre en regard la *Parole de Socrate*, avec un extrait du *Castoiement* :

Un bon ami, à dire voir (vrai)
Vault mieux que grant planté d'avoir (argent)...

René Gobin, maitre-ès arts de la chrétienté de Lagny-sur-Marne, auteur qui avait plus d'érudition que de goût, a fourni à La Fontaine des citations qui ne manquent pas d'à propos.

Que ne pourrait-on dire si l'on rappelait Charles d'Orléans, Marie de France, etc. ?

II

M. de Larivière raconte, d'une façon fort humoristique, son entrée dans la nouvelle Sorbonne. Il a parcouru la vaste Salle des Pas-Perdus, visité plusieurs des nombreux amphithéâtres. Notre collègue a assisté à diverses lectures de la section d'histoire et cite avec éloge plusieurs travaux : celui de M. l'abbé Morel, de la Société de Compiègne, sur les péripéties de la Mairie de Pontpoint, de 1153 à 1364; celui de M. Raulin, de la Société des Antiquaires de Normandie, sur la Léproserie de Beaulieu, près de Caen ; celui de M. Charavay, sur le général Bouchet ; il s'égaie sur le droit d'acapte et d'arrière-acapte en Rouergue.

M. de Larivière a assisté à deux séances de la section des sciences économiques et sociales et a entendu traiter par des personnes compétentes, des sujets d'une actualité incontestable : la question des programmes d'examen. On est tombé d'accord sur ce résultat, c'est que, sous le régime actuel, l'éducation est étouffée par l'instruction et l'instruction elle-même étouffée par l'examen. Cette autre question a été agitée : Peut-il être contesté que l'homme et la femme ont besoin de repos ? La réponse ne pouvait faire de doute ; il devient nécessaire et précieux de décréter le repos hebdomadaire et la liberté ne se trouve pas davantage violée en reportant ce repos au dimanche. La soirée ministérielle, nous assure notre honorable délégué, a eu aussi un grand charme.

III

On vient de retrouver, assure M. Albert Tournaire, un manuscrit du XIVe siècle où se trouve l'origine de onze fables de la Fontaine, et non des moindres ; dans le nombre figurent : les *Animaux malades de la peste*, le *Meunier, son fils et l'âne.* On attribue ce manuscrit à un moine de l'abbaye de Citeaux.

« L'inimitable fabuliste disposait d'un art d'imitation véritablement prodigieux... il a fait oublier ses modèles à tel point qu'aux yeux des lecteurs, ses prédécesseurs n'ont guère que le mérite de lui avoir fourni la matière de tant de pages charmantes..... »

Cette étude de M. Tournaire a paru dans un journal politique : en se l'appropriant, comme tout ce qui touche à notre La Fontaine, la Société croit avoir répondu à un désir de l'auteur qu'elle félicite sincèrement.

IV

Un passant — qui n'a point dit son nom, que l'on n'a pas revu — a tracé, en quelques lignes bien éloquentes, l'état actuel de l'église de Mézy. Hélas ! si des subsides ne sont pas promptement votés pour permettre les réparations urgentes que nécessite cet édifice, il est bien à craindre qu'il ne tarde point à disparaître, comme l'antique église de Montron, comme... On pourrait, malheureusement, citer bon nombre d'églises qui tombent pour ainsi dire, en ruines. Quand M. Barbey fit, en 1867, la description de la croix du cimetière de Mézy dont le *passant* constate le délabrement, il appelait déjà l'attention de l'administration sur cette belle église du XIIIe siècle.

Ce nouvel appel sera-t-il entendu ? S'il ne dépendait que de nous — assurément.

V

M. l'abbé Marsaux de Chambly, un fort obligeant correspondant, nous communique la note suivante :

A Wissous, canton de Longjumeau (Seine-et-Oise) (1596) pour la fonte des cloches de l'église, marché conclu par les marguilliers et receveurs de l'œuvre et fabrique Monsieur Sainct-Denis de *Huict-Solz* (*sic*) avec Nicolas le Moyne, maître fondeur demeurant, « au *Chesnay*? près Chateau-Thierry » lequel s'engage à fondre bien et deument, comme il appartient, les quatre cloches de la dicte église et paroise de *Huict-Solz* de l'accord des quatre tons fa, mi, ré, ut, bien tournante et accordante au dire de gens à ce congnaissans. »

Pièces relatives à cette opération parmi lesquelles des reçus, avec la marque de Nicolas Le Moyne 1596 (archives de Seine-et-Oise).

A la suite du déplacement du buffet de l'orgue de l'église Saint-Crépin — juillet 1895, il a été trouvé deux notes inscrites sur des planchettes de chêne et qui nous semblent devoir être publiées afin que chacun soit absolument renseigné sur la provenance de l'ancien instrument qui a disparu... mais va être prochainement remplacé. *Sic transit gloria mundi.*

Nous croyons devoir rappeler une note de M. l'abbé Marsaux, note qui a paru au procès-verbal de février 1894 :

« Pour se tenir au courant de tous les perfectionnements, les chanoines de Beauvais donnèrent mission, en Juillet

1538, à leur organiste de visiter les orgues neuves de Château-Thierry. »

Voici maintenant le texte exact de la première note — elle émane sans doute de l'ouvrier qui a placé l'instrument destiné, il faut le croire, à remplacer celui de 1538, hors d'usage ; nous en respectons l'orthographe :

« Je suis étez fait à l'abbays des dames du Charme et remonté en la parroisse Saint-Crespin par le citoyen Chevalier facteur d'orgues le 30 mars l'an deuzième de la République française — 1793. »

Deuxième note :

« Cet orgue a été réparé en 1843 par M. Hubert Fierre, facteur à l'Epine, près Châlons-sur-Marne, avec les dons de Mme la marquise de Widranges, décédée en 1842, de M. le marquis de Méry-Montferrand, son neveu, et de MM. les membres du Conseil de Fabrique : M. Vol, maire, président ; M. Caby, curé-archidiacre ; M. de Boussois, trésorier ; M. Demimuid ; M. de Gerbrois ; M. Houlier ; M. Dugied. »

VI

Le secrétaire rend sommairement compte de la visite qu'il a reçue de M. Antony Valabrègue, critique d'art.

Ce savant a entrepris, sans caractère officiel, la visite des musées de la contrée de l'Est ; il connaissait déjà les quelques toiles qui décoraient, ces années dernières, le Musée La Fontaine et qui, maintenant, sont placées à l'Hôtel de Ville, toiles qui, pour la plupart, provenaient de dons faits par notre généreux collègue, M. Jules Maciet.

Les belles gravures, appendues dans notre salle des

séances, et qui viennent aussi de M. Maciet, ont attiré l'attention du critique.

M. Valabrègue se fait l'apôtre convaincu de la décentralisation artistique; il désirerait qu'à l'imitation de l'Allemagne, les villes qui ont une certaine importance, et qui ont vu naître dans leurs murs un savant, un artiste, n'hésitassent point à grouper tout ce qui se rapporte à cet illustre enfant, afin de constituer une collection qui aurait sa valeur propre. Ainsi notre La Fontaine devrait avoir ici, outre sa statue, bonne partie des chefs-d'œuvre qui rappellent son souvenir : éditions remarquables, tableaux, statues, tapisseries, etc.

M. Valabrègue doit consigner ses observations dans une Revue ; il a promis d'adresser à notre Société le numéro où il sera question de notre ville ; nous le recevrons avec reconnaissance.

Le secrétaire annonce la mort de M. Bellenger fils, membre correspondant, qui a été enlevé le mois dernier à la suite d'une courte maladie. La Société s'associe aux regrets que cause à la famille cette fin prématurée.

MM. Velly, notaire et Jehan, homme de lettres, sont proposés comme correspondants. Leur élection, conformément aux statuts, est remise à la prochaine séance.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1895

PRÉSIDENCE DE M. DE LARIVIÈRE, VICE-PRÉSIDENT

M. le président Vérette, retenu par une indisposition, s'excuse.

A la date du 29 août dernier, M. le sous-préfet informe la Société que le Conseil général, au cours de sa dernière session, a voté pour 1896, le renouvellement de la subvention de 200 francs qui a été allouée les années précédentes. Des remerciements seront adressés à M. le sous-préfet avec prière de les transmettre au Conseil général.

M. l'abbé Marsaux promet une notice sur le congrès qui vient de se tenir à Tournai. Nous espérons obtenir également de sa complaisance un compte-rendu sur l'exposition rétrospective d'Angers.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1894, n°s 3 et 4;

2° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 3e trimeste de 1894;

3° *Mémoires de la Société académique de l'Aube.* Tome XXXI°;

4° *Bulletin de la Société d'Émulation belfortaise,* 1895 ;

5° *Mémoires de la Société historique et littéraire du Cher,* 1894-1895 ;

6° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* Tome XXII°, 7° livraison de 1895 ;

7° *La Correspondance historique et archéologique,* n° 20 (abonnement) ;

8° *Petits édifices historiques,* 6° livraison de 1895 : mosquées de Sidi-el-Alain et de Aboul-Hassem (cette dernière transformée en école musulmane) à Tlemcen, Algérie, datant du XIII° et du XIV° siècles ;

9° SAINT-BASILE-LE-GRAND, archevêque de Césarée : *opera omnia quæ supersunt... Parisiis apud Claudium Sonnium viâ Jacobæâ...* MDCXXXVIII, 3 volumes in-folio, grec-latin.

Cette édition comprenant toutes les œuvres de saint Basile est, de près de cent ans, antérieure à celle de Dom Garnier et de Dom Prud. Marant que Bouillet signale comme la première parue et rééditée en 1835-1840 par les frères Gaume ;

10° CICÉRON. — *Opera omnia à Dionysio Lambino montroliensi.. Lugduni 1580 apud Antonium Gryphium,* avec épitre dédicatoire de l'auteur à Erricus Mummius etc., 2 volumes in-folio ;

LE STYLE DE LAMBIN, né à Montreuil-sur-Mer en 1516, lourd et lent, a doté notre langue d'un mot : *lambiner.* Quoi qu'il en soit, cette édition est mise par Bouillet au même rang, pour ainsi dire, que celle des Moés (1519), des Etienne (1528) ;

11° TITE-LIVE, MDXXXIII, un volume petit in-folio : *ceuundatur à Joanne Paruo, Petro Gaudoul, et Petro Vidouet bibliopolis juratis.*

C'est un superbe volume, à reliure splendide portant aux coins de chaque couverture les lettres P S entrelacées ; la couverture est elle-même ornée de fleurs de lys dorées. La feuille de garde porte cette mention : *secundum præmium Nicolaus Coudray consecutus est anno D. 1676, 17 aug.* — Les prix de version latine avaient, il y a deux cents ans, une grande valeur, si l'on en juge par celui dont nous parlons.

12° LES VOYAGES DE JEAN STRUYS EN MOSCOVIE, ETC., par Monsieur *(sic)* Glannius, MDCLXXXI, Amsterdam, avec gravures curieuses et cartes du temps.

Ces quatre derniers ouvrages sont offerts par notre généreux président, M. Vérette. Nous nous sommes étendus sur les trois classiques : Saint Basile, Tite-Live, Cicéron, parce qu'ils nous semblent destinés à rendre de

véritables services à ceux de nos collègues qui ont la passion des belles éditions classiques. Notre bibliothèque s'enrichit tous les jours et présente aux amis de l'histoire et des belles-lettres de grandes facilités pour les études qui leur sont chères. La Société offre à M. Vérette ses plus sincères et ses plus vifs remerciements.

LE TRÉSOR DE L'HOTEL-DIEU
DE CHATEAU-THIERRY

Si l'on réunissait les diverses notes qui ont été publiées dans nos *Annales* sur l'Hôtel-Dieu : Charte de fondation, vicissitudes soulevées par les évènements politiques, dévouement des religieuses, richesses artistiques, on aurait, à vraiment dire, toute l'histoire de cet antique établissement.

Les richesses artistiques — le trésor — n'avaient été jusqu'à présent que sommairement indiquées ; M. F. Henriet en entreprend l'histoire aujourd'hui et en donne la première partie : la Pharmacie.

Tous ceux qui ont connu l'ancien Hôtel-Dieu ont admiré, rangées avec ordre par mère Saint-Bernard, les belles faïences pour lesquelles *une administration intelligente* a trouvé une place honorable dans un meuble qui est lui-même un chef-d'œuvre de menuiserie.

Cette très intéressante étude de M. Fr. Henriet a été, on n'en peut douter, fort goûtée et fort applaudie ; nous en attendons la suite pour une prochaine séance.

Quelques assertions de l' « Essai sur la géographie économique de l'arrondissement de Château-Thierry » ont été

contestées, au moins quant à l'époque actuelle, par un auditeur compétent, documenté, comme l'on dit aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, le plan est excellent, bien des parties sont intéressantes ; l'histoire — ancienne, pourrait-on dire — y trouve aussi son compte ; en effet, Neuilly-Saint-Front a possédé non-seulement des fabriques de bas, mais, il y a deux siècles, elle comptait des fabriques de serges assez renommées ; la concurrence de Reims et de Beauvais produisant des serges moins fortes et, partant, moins chères, a ruiné l'industrie de cette petite ville.

Le Mémoire de M. Minouflet est renvoyé à la Commission des *Annales*.

M. l'abbé Marsaux a eu l'obligeance de faire relever aux Archives nationales, à notre intention, quatorze fiches relatives à Château-Thierry. *Trois* seulement font double emploi avec la collection que nous possédons déjà :

1° Donation, par Charles VI, de Château-Thierry au duc d'Orléans, son frère, 1400 ;

2° Cession par le Roi au comte de Saint-Pol de Château-Thierry, en échange des îles de Ré et de Maraos, en 1473 ;

3° Aveux et dénombrements des fiefs et seigneuries du domaine de Château-Thierry, années 1665-1674.

Nous renouvelons à notre aimable correspondant nos bien sincères remerciements.

Il ne nous sera point possible, à notre grand regret, d'acquérir l'important ouvrage de M. Eugène Lefèvre-Pontalis : l'*Architecture religieuse de l'ancien diocèse de Soissons*, *les églises du Soissonnais*. Nos finances ne nous permettent

pas ce luxe, quelque grand que soit l'intérêt que présentent pour nous les descriptions des églises de paroisses qui nous avoisinent, ou même qui appartiennent à notre circonscription.

Grâce à la savante critique dont M. Berthelé, notre collègue, nous a lu une grande partie, nous pourrons, cependant, avoir une idée juste de cette monographie. Nous espérons même, dans le cours de l'une de nos prochaines réunions, avoir communication du travail de M. Berthelé, que chacun a chaleureusement félicité.

M. Jesse a bien voulu communiquer au secrétaire le *terrier* illustré, dirait-on actuellement, de l'abbaye du Charme. Nous aurons occasion de reparler de ce recueil, si curieux, en rendant compte d'un travail en préparation sur cette abbaye dont il reste peu de vestiges.

Avant de lever la séance, il est procédé aux élections annoncées : MM. Velly, notaire et Jehan, homme de lettres, sont élus membres correspondants; avis leur en sera transmis par le secrétaire.

SÉANCE DU 1er OCTOBRE 1895

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

MM. Renaud et Delorme, empêchés, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Ch. Furter, homme de lettres, demande quelques renseignements sur les dernières publications de la Société; le secrétaire s'est empressé de répondre à ce désir.

Ouvrages reçus :

1° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie :* Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde. (Anciens diocèses d'Amiens et de Boulogne), par M. Ch. Enlart;
2° Même Société : *Album archéologique*, 10e fascicule. Reliquaires et Monstrances du Trésor de Saint-Riquier (en grande partie) ;
3° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1e trimestre de l'année 1894;
4° *Bulletin de la Société des Amis des sciences et des arts de Rochechouart,* Tome Ve, n° 11 ;
5° *Bulletin de l'Académie d'Hippone,* année 1894 ;
6° Même Société : *Comptes-rendus des séances,* année 1894 ;
7° *Mémoire de la Société de statistique de Marseille,* Tome 15e ;

8° *Annales du diocèse de Soissons*, par M. l'abbé Pécheur, Tome X^e, 1re partie du XIXe siècle (acquisition);

9° *Revue de Champagne et de Brie*, avril et mai 1895 (abonnement :

10° *Correspondance historique et archéologique*, n° 21, septembre 1895 (abonnement);

11° *Petits édifices historiques*, 7e livraison de 1895 : Eglise de La Roche (Finistère), renaissance ; église de Minihy-Tréguier (Côtes-du-Nord), ogival flamboyant; flèche de l'ancienne chapelle St-Michel, près Tréguier, ogival flamboyant (abonnement) :

12° Congrès scientifique international des catholiques à Bruxelles, septembre 1894, par M. de Marsy, membre honoraire (don de l'auteur):

13° La Ferté-Milon — *Histoire et Monuments*, par M. Maurice Lecomte (don de l'auteur).

Remerciements aux bienveillants donateurs, ainsi qu'à M. Pilloy, membre honoraire, qui a adressé un document de 1783 dont il est rendu compte plus loin.

La maison La Fontaine reçoit de fréquentes visites ; il est peu de personnes qui, s'arrêtant dans notre ville, ne fassent un pélerinage au berceau du fabuliste. Nous avons eu la bonne fortune d'avoir, le mois dernier, les impressions de deux touristes, littérateurs distingués : MM. Antony Valabrègue, critique d'art et Victorien Maubry, publiciste.

Du premier, la *Nouvelle Revue* a publié un intéressant aperçu (trop court, hélas!) des tableaux formant le modeste musée de la ville et des gravures qui ornent notre salle des séances. Le deuxième a raconté, dans le journal l'*Instruction primaire* l'état dans lequel il a trouvé la Maison et a, d'après la notice de M. Barbey, rappelé les vicissitudes de cette demeure, devenue historique. Nous les remercions sincèrement l'un et l'autre et nous nous associons complètement à l'idée de M. Valabrègue : « Château-Thierry aurait tout intérêt à développer ce musée et à peupler la

Maison La Fontaine. On voudrait y voir le plus grand nombre d'objets rappelant l'auteur des Fables. Quelques tentures de Beauvais, avec des reproductions d'après Oudry, offriraient une décoration facile et tout à fait en rapport avec la destination et les souvenirs de la Maison. »

INVENTAIRE
DU MOBILIER DE HILAIRE DE LA HAYE

AUDITEUR A LA COUR DES COMPTES

Conseiller du Roi, à Charly, en 1626

C'est une véritable indiscrétion que nous allons commettre, assure M. Corlieu, mais cette indiscrétion est à la mode et je n'en veux pour preuve que l'exemple donné par M. le vicomte de Grouchy, lequel dépouille, au grand plaisir des archéologues curieux, les minutes anciennes des notaires de Paris.

Or, Hilaire De La Haye, propriêtaire du petit château de la Bonnelle, à Charly (maisons Flichy et Dalibon), était mort en mai 1625, laissant une veuve et plusieurs héritiers. Un inventaire s'imposait ; il fut dressé par Nicolas Gorlidot, notaire à Charly ; cet inventaire (qui est en la possession de notre collègue) lui a fourni les éléments de la notice qu'il communique à notre Société.

« Commencé le 13 juillet 1626, cet inventaire fut clos le lendemain. Il est instructif au point de vue de la valeur approximative des objets au XVIIe siècle et nous montre que le confortable d'un seigneur à cette époque était inférieur à celui d'un petit bourgeois d'aujourd'hui ».

Deux membres de la famille De La Haye ont été ambas-

sadeurs à Constantinople, d'autres ont rempli des fonctions importantes dans l'administration, la magistrature ou le clergé. Il reste, comme souvenir de cette famille, une plaque de cheminée armoriée et qui se trouve dans la ferme de Charly. » *Sic transit gloria mundi !* ajoute tristement M. Corlieu.

M. de Larivière donne lecture d'une étude documentée sur notre La Fontaine, candidat à l'Académie en 1682. Colbert venait de mourir ; une place était vacante ; il avait pour compétiteur Boileau. Malgré l'opposition de Louis XIV, malgré l'opposition du rogue président Rose, qui jeta sur le Bureau la dernière édition des *Contes*, La Fontaine fut élu, mais ne put prendre séance qu'après la nomination de Boileau, c'est-à-dire en 1684. Cette entrée finement écrite, insérée dans la *Revue littéraire,* fait honneur à M. X..., professeur à la Faculté des Lettres de X... ; elle a été écoutée avec la plus vive attention.

Nos Archives vont s'enrichir, grâce à M. Pilloy, d'une pièce fort curieuse. Il s'agit de l'Ordonnance signée par Louis XVI, contrôlée par d'Ormesson, de Breteuil, Letellier, réglant les impositions pour l'Election de Château-Thierry en 1784 : « Encore bien, dit l'Édit, que les besoins de l'Etat ne nous permettent pas encore d'annoncer à nos peuples des diminutions générales sur la masse des impositions, ceux de nos sujets, qui auront éprouvé des pertes locales dans leurs récoltes, doivent se reposer avec confiance sur notre attention à leur procurer des secours particuliers, etc.»

Voici les chiffres des impositions pour l'année précitée :

Pour la taille	119,000	livres.
Pour les impositions, accessoires de la taille.	101,994	—
Pour la capitation (y compris 4 sous par livre)	78,000	—
Au total	298,994	livres.

Il serait intéressant de comparer ces chiffres avec ceux que comportent les rôles actuels.

Le Secrétaire annonce la mort de M. René Bigorgne, maire de Marigny-en-Orxois, qui avait succédé à son père comme Membre titulaire, en 1881. La Société présente ses sincères condoléances à la famille, si cruellement éprouvée.

Nous ne pouvons enregistrer le travail de M. Enlart : Monuments religieux, etc., sans mentionner que l'auteur analyse ou cite vingt et une églises de notre département. Il faudrait le talent de notre ami M. Berthelé pour rendre compte, comme il convient, de cette importante publication au sujet de laquelle nous adressons nos félicitations à l'auteur et notre cordial remerciement à la Société des Antiquaires de Picardie.

Nous recommandons également la lecture du volume que M. l'abbé Pécheur vient de publier ; il donne une connaissance réelle de l'état du diocèse de Soissons dans la première moitié de ce siècle. Quelle belle figure que celle du vénéré Monseigneur de Symony !

Comme modèle d'analyse, nous présentons la notice de M. le comte de Marsy sur le Congrès de Bruxelles en 1894 et celle de M. Maurice Lecomte sur La Ferté-Milon.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1895

PRÉSIDENCE DE M. F. HENRIET

La séance étant déclarée ouverte, il est donné lecture de la lettre par laquelle notre vénérable président s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. Il y a peu de jours, Mme Vérette a été ravie à l'affection et aux soins assidus de son mari et de sa famille. L'assemblée prend part au deuil de M. le président et lui présente, en cette triste occasion, ses bien sincères condoléances.

Le 14 octobre dernier, M. Maciet faisait déposer dans notre salle des séances, pour être remis au Musée de la ville, deux portraits de La Fontaine. « Je pense, dit le bienveillant donateur, que ces portraits auront un grand intérêt pour nos collègues, car ils représentent tous deux le fabuliste assez jeune et dans des types dont notre petit Musée ne possède pas de reproduction » :

1° Petit portrait peint à l'huile, sur carton, d'après le grand et beau portrait appartenant à la bibliothèque de

Genève. C'est une copie ancienne qui sans avoir des qualités notables comme peinture, n'est pourtant pas mauvaise et paraît exacte ;

2° « Dessin rehaussé de couleurs, copie agrandie d'une miniature qui est au Louvre provenant du legs Lenoir. Cette copie a été exécutée en 1893 par M. Gentil, très-jeune pensionnaire de la ville d'Orléans à l'Ecole des Beaux-Arts ; elle est très juste pour la ressemblance »...

Le 2 novembre dernier, M. Maciet faisait déposer pour le Musée de la maison La Fontaine deux portraits gravés du poète et de sa femme. Les portraits ont été publiés par la maison Hachette dans sa grande édition des classiques. « Je les ai demandés, dit M. Maciet, à M. Breton, un des associés de la maison, qui s'est empressé de me les remettre ». Des remerciements sont adressés à notre collègue et au généreux éditeur.

L'hiver, avec ses longues soirées, va permettre à M. Salesse, principal de Collège de Verdun, et correspondant, de mettre la dernière main à ses deux notices sur les Maucroix et les Pintrel et... *cum zephiris et hirundine primâ*, nous recevrons les deux manuscrits, ou peut-être même l'auteur viendra en donner lecture lui-même.

Ouvrages reçus pour la bibliothèque :

1° *Annales du Musée Guimet.* Voyage dans le Laos, Tome Ier ;

2° Id (Bibliothèque de vulgarisation) : *Le bois sec refleuri*, roman coréen, traduit par Hong-Tyong-Ou ;

3° Id *Revue de l'Histoire des religions*, deux numéros. Tome XXXIe, n° 3 et Tome XXXIIe, n° 1 ;

4° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 94e volume :

5° *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, Tome VIIIe ;

6° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1895, n° 1 ;

7° *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, 1er trimestre de 1895 ;

8° *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1895, 49e volume ;

9° *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur*, Année 1894 ;

10° *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, Tome XIe, n° 155 :

11° *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Tome XXXVIIe, Année 1895, premier semestre ;

12° *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, 1895. 71e année ;

13° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 8e livraison, 1895 ;

14° *Bulletin de l'Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, 2e série, Tome Xe, 1894 ;

15° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart*, Tome Ve, n° 3 ;

16° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 2e année, n° 6 ;

17° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 22e année, 4e et 5e livraisons en une brochure ;

18° *Correspondance Historique et Archéologique*, n° 22, 2e année.

Dans le volume des *Travaux de l'Académie de Reims*, le Secrétaire signale : 1° la remarquable étude de M. Duchâtaux sur *Virgile avant l'Énéïde*; il n'étonnerait que ce fût une thèse pour le doctorat ; 2° *Le grand pardon de Chaumont*. Cette notice nous révèle un B. Jean de Montmirel, natif de Chaumont, mort en 1409, et tout à fait distinct de notre Jean de Montmirail, abbé de Longpont, décédé en 1217.

Le fascicule de la *Correspondance historique* renferme de M. de Villenoisy un compte rendu sur le Congrès de Tournai qu'il serait intéressant de rapprocher de celui que nous a présenté notre savant collègue, M. le chanoine Marsaux.

La Société des sciences historiques de l'Yonne continue la publication si intéressante de l'œuvre de Pierre Le Rouge de Chablis, un fécond et habile graveur-imagier du xve siècle.

On lira également avec grand plaisir, dans le volume de la Société de Compiègne, l'étude sur la vie et les travaux de Marc-Antoine Hersan, qui, après un brillant et utile professorat au Collège de France (où il fut le maître et le guide de Rollin) revint s'ensevelir dans le silence de sa ville natale où il rendit les plus utiles services à l'instruction de l'enfance.

PETIT PROCÈS CIVIL ET CRIMINEL

DEVANT LA PRÉVOTÉ DE NEUILLY-SAINT-FRONT

Cette Prévôté aurait, le 21 juillet 1789, rendu une décision dont appellation fut portée devant « la Tournelle ». L'affaire n'était pas bien grave, mais les débats furent longs, animés, et les parties épuisèrent tous les degrés de la juridiction ; c'est ce long débat dont M. Poinsier nous donne une complète et bien intéressante analyse. Le 21 janvier 1789 on célébrait, avec un éclat inaccoutumé, le baptême de l'enfant du cabaretier Salandre. Le parrain réclama l'aide de plusieurs amis, à l'exclusion des sonneurs attitrés, pour mettre en volée les quatre cloches de la paroisse. Les sonneurs improvisés accomplirent leur besogne avec tant de bonne volonté, que plusieurs accidents survinrent et de là le procès interminable.

Cette affaire, très finement exposée et racontée, formera pour nos *Annales* un curieux chapitre que chacun lira avec plaisir et profit.

Dans la deuxième partie de son étude sur la « Pharmacie de l'Hôtel-Dieu », M. Fr. Henriet, après avoir rappelé les bienfaits de M. et Mme de Stouppe, en faveur de la *Maison* que dirigeait avec autant de distinction que de charité leur nièce, Mme de la Bretonnière, s'attache à déterminer les centres de fabrication des vases de la pharmacie et du service de table. D'après le caractère décoratif, l'aspect de l'émail, l'épaisseur de la matière, on peut, sans crainte de se tromper, attribuer une origine nivernaise aux deux cents pièces qui ornaient l'ancienne pharmacie.

« C'est à Rouen que M. et Mme de Stouppe se sont adressés pour tout ce qui concerne le service de table et c'était faire preuve de goût. La fabrique rouennaise n'avait pas de rivale pour ce genre spécial et tenait d'ailleurs, sans conteste, le premier rang parmi les faïenceries concurrentes ». D'après le manuscrit de Mme de la Bretonnière, ces services, qui portent les armes de la communauté, auraient été reçus au cours des années 1688 et 1690.

La céramique strasbourgeoise est là, comme partout à peu près, de qualité moyenne, il faut en excepter quatre corbeilles à fruits délicatement ajourées, plusieurs tasses à café et deux soupières oblongues, côtelées. M. Fr. Henriet pense qu'elles proviennent de la fabrique d'Aprey (Haute-Marne).

Nous ne voulons pas clôturer cette insuffisante analyse, sans relever cette note : les grandes orgues de l'Hôtel-Dieu, placées dans la tribune de la Chapelle (don de M. de Stouppe) furent mises en vente pendant la Révolution et achetées par les Protestants de Monneaux ; elles se trouvent encore aujourd'hui dans leur Temple.

Il nous faut reconnaître, une fois de plus, que nous avons fait, dans la personne de M. le chanoine Marsaux,

une bienheureuse recrue ; nous comptons de lui, en effet, dans cette séance, deux comptes rendus dont la lecture a fort intéressé l'assemblée. Et d'abord, le Congrès de Tournai qui s'est tenu dans cette vieille cité belge, du 5 au 8 août. Bon nombre d'archéologues s'y sont rencontrés ; le programme comportait, outre des communications historiques, artistiques, la visite des monuments, collections, objets précieux, ainsi que des châteaux d'Antoing et de Belœil, dont le parc a été chanté par Delille. M. Marsaux décrit la magnifique cathédrale de Tournai, style gothique primaire, avec ses cinq clochers. Il faut attribuer à l'influence de l'art français, influence due à la basilique de Laon, la lanterne centrale, peu commune dans le Nord ; puis vient l'église Saint-Jacques avec sa galerie extérieure, comme à N.-D. de l'Epine. Notre collègue s'attache, avec la compétence qu'on lui connaît, à la description des châsses (celle de saint Eleuthère, en particulier) ; du fameux manteau de Charles-Quint et des objets les plus curieux que renferme le Musée installé dans l'ancienne Halle-aux-Draps. Les congressistes ont terminé leurs travaux par une excursion, toute patriotique pour nos compatriotes, au champ de bataille de Fontenoy.

A l'Exposition rétrospective d'Angers, la broderie et l'orfèvrerie religieuse avaient la prédominance ; il ne faut point s'en étonner, puisque c'était M. de Farcy, le distingué auteur de la « Broderie en France », qui en était le grand organisateur. Aussi, les plus belles pièces de sa collection venaient s'ajouter à celles que les Musées de la contrée ou les Fabriques des Eglises avaient prêtées pour l'Exposition. M. l'abbé Marsaux était là, pour ainsi dire, dans son élément et la notice qu'il a bien voulu nous adresser — et que nous ne voulons point résumer — sera, comme la précédente, insérée in-extenso dans nos *Annales*. La Société offre à son zélé correspondant ses vives félicitations et ses sincères remerciements.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1895

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

MM. Moulin, secrétaire et Josse, vice-secrétaire, s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. de Larivière veut bien se charger de prendre les notes pour la rédaction du procès-verbal.

M. Berthelé a ajouté à la description des cloches de notre arrondissement, dont il nous avait donné connaissance, quelques localités nouvelles des environs de Château-Thierry. Si l'auteur y consent, cette communication sera remise à la prochaine séance et l'impression dans les *Annales* de 1896.

M. de Marsy, membre honoraire, adresse la note suivante :

Relation de l'entrée de la Reine Marie-Thérèse dans la Ville de Paris, le 26 août 1660. In-4° de 4 ff. en feuilles.

Catalogue de la librairie Damascène-Morgand, novembre 1895, n° 26866.

Voici la note qui accompagne dans le Catalogue la mention de ce document :

« Précieux manuscrit autographe de La Fontaine. Cette

relation écrite sous forme de lettre au Surintendant Fouquet, fut imprimée pour la première fois dans les *Œuvres posthumes de La Fontaine*, (publiées en 1696 (pp. 189-198). Elle a été réimprimée depuis dans les diverses éditions des *Œuvres de La Fontaine*. Le texte manuscrit présente quelques légères variantes avec le texte imprimé.

« La *Relation* est suivie dans le manuscrit de cinq sixains également de La Fontaine qui paraissent être restés inédits. Ces sixains sont précédés de ce préambule : « Monsieur le Surintendant ayant fait venir depuis peu de Normandie les nièces de M. du Gripon, de peur que ces filles estant riches et orphelines, il ne se fist en ce pays-là quelque entreprise pour les enlever, voicy ce que j'en escrivis il y a environ un mois à l'exempt qui en avait la conduite. ».

Notre obligeant correspondant, M. l'abbé Marsaux, nous adresse les deux notes ci-dessous :

1° Dans la *Revue des Autographes*, de Charavay, novembre 1895, on rappelle une très belle lettre d'Eugène Delacroix, le grand peintre, à Damas-Hinard, secrétaire des commandements de l'Impératrice, 1863, 9 mars : « J'ai comme vous l'adoration de La Fontaine. J'ai eu le bonheur de rencontrer une édition des Fables in-quarto et en caractères énormes, de sorte que, quand j'ai les yeux fatigués je les repose avec cette unique lecture avec un enchantement égal à l'esprit. »

2° Le numéro du 3 février 1789 de la *Revue de Seine-et-Oise illustrée* reproduit une lithographie de Demanne : *le Meunier, son Fils et l'Ane.*

Le meunier est sur l'âne, que le fils conduit par la bride ;

sur le côté un groupe de trois femmes qui rient ; dans le lointain, l'église de Valmondois.

Valmondois est un village du canton de l'Isle-Adam, jadis et aujourd'hui encore renommé pour ses minoteries. Le trait du meunier est-il un fait réel comme celui du *Curé et du Mort* arrangé par le Fabuliste ? S'est-il passé à Valmondois ? Le lithographe, qui habitait peut-être la localité, a-t-il choisi ce cadre qui convient, du reste, fort bien à la fable ? C'est un point à éclaircir.

Ce serait nous répéter que de dire que les différents chapitres que M. Fr. Henriet consacre au mobilier artistique de notre Hôtel-Dieu, sont des plus intéressants et que sa démonstration si claire, si nette, en détruisant des hypothèses légendaires, fixent d'une façon précise l'historique et la valeur de ces œuvres, la plupart remarquables. Ainsi, pour le sujet qu'aborde aujourd'hui l'auteur, « les Tableaux » quelle étude savante et absolument convaincante du fameux Mignard, placé dans le grand salon de la Communauté ! Quels rapprochements ingénieux ! A la suite de cette thèse, l'hésitation n'est plus possible : le champenois Mignard est bien l'auteur de cette toile magistrale, comme du beau portrait de Mme de Stouppe qui orne le parloir. C'est aussi un Champenois, l'illustre Girardon, qui a donné le dessin du tombeau des bienfaiteurs et sculpté les deux belles statues, en marbre blanc, symbolisant la Foi et la Charité. M. Fr. Henriet pense, et nous sommes pleinement de son avis, que c'est par esprit de patriotisme local, que M. de Stouppe, devenu Champenois d'adoption par son mariage avec une Champenoise de la famille de Gondy, a fait appel aux deux éminents artistes, nos compatriotes, Mignard et Girardon. Il lui

semble même, à la suite de son analyse des tableaux qui ornent le chœur particulier des Dames Augustines, tableaux signés Dolivet, que cet artiste, dont le nom est à peu près inconnu, doit être d'origine champenoise.

Il y a plaisir à suivre M. Fr. Henriet dans la description qu'il fait de la belle grille fermant la Chapelle mortuaire des bienfaiteurs, ainsi que la châsse de sainte Claire, des tableaux qui décorent l'appartement particulier de Mgr de Soissons, le salon, le parloir de la Communauté et la salle des séances de la Commission administrative.

Nous attendons avec confiance le complément de la monographie que notre aimable collègue prépare sur notre établissement hospitalier et nous lui adressons nos plus vives, nos plus sincères félicitations.

Le secrétaire annonce la mort de MM. de Graimbert et Eugène Legrand, membres correspondants.

M. de Graimbert d'origine française (de la famille des anciens seigneurs de Belleau) faisait partie, depuis 22 ans de notre Société à laquelle il a fait don d'albums et de gravures la plupart dus au talent de son aïeul. Au moment de la Révolution, celui-ci fixé à Heidelberg a tiré grand partie de son habileté comme dessinateur. Le petit-fils, Bavarois par sa naissance et son union, avait maintefois manifesté le désir de rentrer en France, avec sa famille, de se faire naturaliser ; il voulait mourir à Château-Thierry, Dieu en a disposé autrement ! Dans les différentes visites qu'il a faites à notre ville, M. de Graimbert se faisait un plaisir d'assister à nos séances ; il manifestait un goût prononcé pour nos études auxquelles il se promettait de prendre part. Nous avons reçu de lui de précieux témoignages de sa prédilection pour notre cher pays qu'il espérait redevenir le sien.

M. Eugène Legrand, de Château-Thierry, a passé la plus grande partie de son existence à Paris ; depuis cinq ans il était notre collègue ; collègue discret, obligeant, assidu à nos réunions, il nous laisse de sincères regrets. Dans son affection pour tout ce qui tenait à sa ville natale, M. Legrand avait collectionné la plus grande partie des gravures de Ch. Ransonnette, gravures relatives à Château-Thierry et à ses environs et qui, confiées à M. Fr. Henriet, ont permis à celui-ci de publier sur Ransonnette le Notice qui a paru dans nos *Annales* en 1891.

M. Briant, ancien professeur de viticulture, officier d'Académie, résidant à Romeny, est présenté comme membre correspondant par MM. Minouflet et Moulin. Pour se conformer au règlement, l'élection est remise à la séance de Janvier.

TRAVAUX ET RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1895

Compte-Rendu

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

EN 1894

Mes chers collègues, j'espérais bien que vous échapperiez cette fois à ma prose et que vous auriez, comme moi, à vous délecter des aperçus si nets, si humoristiques, des détails d'une analyse pleine de verve et de bon sens présentée par notre distingué président. Je l'espérais d'autant plus que le réglement — le terrible règlement a fait une loi à notre président de faire chaque année devant vous la revue rétrospective des études et des recherches qui vous ont occupés pendant l'année. C'est ce que disait le regretté M. Hachette (*Annales* 1868 p. 58) au moment où il remettait ses pouvoirs... qui devaient lui être continués jusqu'au jour où la mort l'a prématurément frappé. « Sage disposition, ajoutait-il, qui en reportant nos regards vers les progrès accomplis, nous trace la route à suivre pour avancer d'un pas rapide et sûr dans l'exploration de l'histoire aussi intéressante que peu connue de notre belle contrée ». Mais notre vénéré président a tellement insisté

que j'ai dû m'incliner ; il m'a même opposé et des habitudes existant dans des Sociétés voisines, et le sentiment de plusieurs notables collègues ; il m'a fallu préparer mon dossier ; puisse-t-il ne pas trop vous fatiguer !

Ce n'est pas qu'il soit bien difficile à votre secrétaire de vous présenter un tableau du mouvement intellectuel de la Société pendant l'année 1894 ; tous les ans, en effet, depuis que le Conseil général nous octroie une subvention de 200 francs, à la demande de M. le sous-préfet, ce tableau est envoyé au Conseil d'arrondissement avec quelques notes bien sobres ; je comprends que pour aujourd'hui, en séance, vous ne vous contentiez pas, mes chers collègues, d'une aride nomenclature et que vous comptiez sur une véritable analyse ; je vais m'efforcer de prendre pour guides les comptes-rendus de nos deux anciens et regrettés présidents : MM. Hachette et Barbey.

Accepterez-vous la division que j'ai préparée ? Je l'espère, parce qu'elle me paraît rationnelle, patriotique. Je mets en tête de mon programme ce que j'appelle « la contribution à l'histoire générale » laissant au deuxième rang ce qui est relatif à l'histoire locale, puis viendront les chapitres « divers ». Nous avons répété et nous ne devons cesser de répéter que l'étude d'une partie de notre France prédispose on ne peut mieux à l'amour du pays, et combien cette réflextion se justifie dans notre contrée ! Hier tout était à la Russie ; or il se trouve que dans les *Annales* que vous allez recevoir, Château-Thierry, il y a cent ans, a fait un accueil enthousiaste à l'ambassadeur russe, répondant en cela aux vues si sages, si prévoyantes du Premier Consul. Pour cette année, il s'agit de Jeanne d'Arc, or, nous avons à rappeler que l'héroïne, quasi-champenoise, est passée deux fois par notre ville ; qu'un épisode, intéressant, caractéristique, s'est déroulé sous les murs de la cité. Nous n'avons eu garde de ne point relever ce point glorieux qui avait déjà trouvé un narrateur fidèle dans l'historien de Château-Thierry. Vous me permettrez au

sujet de Jeanne d'Arc de vous parler un instant du triste rôle politique de Guillaume de Flavy, gouverneur de Compiègne, qui a livré la Pucelle. Je trouve dans le volume que vient de publier la Société historique de cette ville l'appréciation suivante : « Nous pouvons dire que Guillaume fut mauvais mari, s'il faut en croire l'avocat de sa femme Blanche de Sarrebrucke ; il ne traita pas mieux son beau-père, aussi, excitée par les violences qu'elle avait subies et poussée par son amant, Pierre de Louvain, elle le fit assassiner, le 9 mars 1449, au château de Nesles-en-Tardenois, n'hésitant pas à prêter son concours aux meurtriers, etc. M. de Vertus, dans son *Histoire de Coincy*, page 332, rapporte tout au long cet épouvantable drame « la Tour de Nesles » ; c'est à lui que nous empruntons le nom de Sarrebrucke, attribué à Blanche ; la Société de Compiègne l'appelle d'*Aurebruche*. Ce que je tenais à signaler c'est que le suppôt de Jean de Luxembourg, un misérable digne du traître qui l'avait soudoyé, a eu une fin digne de lui.

A côté de ce grand nom de Jeanne d'Arc, sans transition, nous mettons celui de l'empereur Napoléon.

M. Joseph Turquan a entrepris une œuvre patriotique, celle de ressusciter le souvenir d'un des héros des grandes guerres de l'Empire, en publiant les Mémoires du colonel baron Séruzier. La première édition avait paru en 1823, du vivant de l'auteur ; mais qui se souvenait à Château-Thierry, où ce vaillant soldat est mort en 1825, qu'il eût jamais existé ? Je n'ai point à rappeler tout ce que ce livre renferme d'émouvantes narrations. Quels hommes que ces hommes de la Grande-Armée !

Tout ce qui touche à nos illustres compatriotes a, tout naturellement, le don de nous intéresser : aussi, est-ce

avec le plus grand soin que nous publions les notes 1° de M. de Grouchy sur la maison que Racine a habitée en dernier lieu, rue des Marais-Saint-Germain, aujourd'hui rue Visconti ; 2° de M. Victor Advielle, à propos de l'inauguration par les Rosatis, d'une statue de La Fontaine à Fontenay-aux-Roses. Nous avons trouvé aussi occasion de relever le nom de Gaston de Renty qui, « sous le règne de Louis XIII, fut en quelque sorte le précurseur des gens du monde, dont la question sociale éveille aujourd'hui la sollicitude ». La famille de Renty a possédé le château de Citry, qui ressortissait autrefois au Diocèse de Soissons.

Nous devons à notre laborieux collègue, M. Minouflet, une intéressante monographie de la commune de Saulchery ; c'est un bien bon exemple que la Société voudrait voir suivi par beaucoup d'instituteurs. Des excursions faites par le Secrétaire, l'ont amené à vous parler de l'église de Fère, de celles de Coincy, de Lhuys, de Bazoches et surtout de la merveilleuse basilique de Mont-Notre-Dame, ou du moins de ce qui en reste.

Si plusieurs de ces localités ne sont pas dans notre circonscription, nous nous retrouvons chez nous avec l'étude de M. l'abbé Marsaux sur les panneaux de l'orgue de St-Crépin, les Sibylles, avec sa notice si bien faite, des *antependium* de l'Hôtel-Dieu. Nous nous y retrouvons surtout avec l'histoire du Collège de Château-Thierry par M. Corlieu, histoire, nous le savons, écrite avec délices, avec reconnaissance par son auteur dont l'éloge n'est plus à faire. N'oublions pas non plus de citer le mémoire que M. le principal Salesse a consacré à La Fontaine et à sa femme sous ce titre « Un Coin de la Champagne et du Valois au XVIIe siècle. Il y est un peu question de l'Académie de Château-Thierry, notre vénérable devancière.

Je ne vous arrêterai pas, Messieurs, sur les productions diverses qui ont été lues dans nos séances : le mors gaulois trouvé par M. Liebbe et dont nous avons la photographie ; l'épigraphie doliaire, savante analyse présentée par M. Poinsier, les rapports sur les lectures faites à la Sorbonne (section d'archéologie) sur le Congrès de Saintes, par M. Liebbe, déjà nommé, pas plus que sur cette grave question « Influence de l'habitation sur l'hygiène et la moralité, etc. » Ce que je viens d'établir prouve que nos études sont diverses, qu'elles peuvent, conséquemment, attirer et retenir les personnes qui trouvent de la satisfaction dans les habitudes intellectuelles ; aussi ne nous étonnons pas que nos adhérents soient de plus en plus nombreux, saluons avec bonheur, comme cela a eu lieu au banquet du 16 septembre, les membres qui composent la Société archéologique et historique de notre ville. Accordons à ceux que la mort nous a enlevés cette année, notamment : MM. Waddington et Delauney, le souvenir que méritent, à des titres divers, sans doute, les services rendus, l'honorabilité de la vie.

SIMON VOUET

Dans l'église de Neuilly-St-Front

I

L'église paroissiale de Neuilly-Saint-Front est très intéressante par ses origines, par son histoire liée étroitement à l'histoire de l'ancien château dans le périmètre duquel elle s'élève. Elle est curieuse aussi par les divers styles de son architecture, par les nervures compliquées de ses voûtes, ses chapiteaux, ses deux gracieux portails renaissance qui déterminent la date extrême de sa reconstruction, et par sa tour romane de l'école secondaire, seul débris des deux chapelles primitives de saint Sébastien et de saint Front qui furent englobées, vers 1500, dans l'édifice actuel et sont devenues les deux chapelles latérales à droite et à gauche du sanctuaire (1).

(1) Carlier, dans son *Histoire du Valois,* tome I, page 501 et suivantes, explique très clairement la position de ces deux chapelles parallèles que l'on réunit en construisant entre elles deux, le chœur et le sanctuaire. On employa à cette construction les matériaux du château, ruiné par les Anglais, sis à la place où se trouve aujourd'hui le presbytère.

Mais il ne s'agit pas pour nous présentement de faire une monographie que notre regretté collègue, Eugène Nusse nous a donnée aussi complète que possible, dans le Bulletin de notre Société, année 1873, et si nous vous conduisons aujourd'hui dans la modeste église de Neuilly, c'est pour appeler votre attention sur un tableau que l'on s'étonne d'y rencontrer.

Par suite de quelles vicissitudes ce tableau est-il venu s'échouer dans cet humble coin du Valois? On est malheureusement réduit à de vagues conjectures, car les archives municipales et paroissiales sont absolument muettes à cet égard. Ce tableau qui mesure 2 m. 30 de haut sur 1 m. 70 de large est signé : *Simon Vouet pinxit 1633.* Il représente le roi Louis XIII agenouillé au pied de la croix et faisant hommage à Jésus crucifié, de son sceptre et de sa couronne. Dans la partie gauche du tableau, la Sainte-Vierge, soutenue par saint Jean et Madeleine, semble intercéder en faveur du roi très chrétien. Cette peinture était, il y a quelques mois encore, dans un état de dégradation lamentable. La toile était balafrée, déchirée du haut en bas, et la couleur qui adhérait mal à la toile élimée, s'écaillait en maints endroits. Heureusement les avaries avaient épargné les têtes, c'est-à-dire les parties essentielles du tableau. Celui-ci n'en était pas moins voué à une destruction inévitable et prochaine, si M. le doyen Desmier d'Olbreuse, aidé du concours de ses généreux paroissiens, ne s'était décidé à le confier à M. Ch. Mercier, restaurateur à l'Ecole des Beaux-Arts, qui a déjà fait ses preuves dans notre église Saint-Crépin, puisque c'est ce praticien habile que notre digne archiprêtre et son conseil de fabrique ont chargé de remettre en état notre tableau de Joseph Vivien, *Le Baptême du Christ.*

L'œuvre de Simon Vouet que nous avions vue si malade, est revenue récemment à Neuilly, consolidée, rajeunie, méconnaissable. L'église a été tout heureuse de pouvoir s'en parer pour la fête de la Toussaint, et les fidèles n'ont

pas été moins surpris qu'enchantés de la résurrection d'une toile que beaucoup d'entre eux considéraient comme perdue.

Ne vous attendez pas pourtant à un de ces chefs-d'œuvre devant lesquels il n'y a qu'à admirer. Il s'agit d'une page très intéressante par le sujet qu'elle représente, par les observations qu'elle suggère et par le nom de son auteur qui a joui de son vivant d'une réputation considérable. Vouet est le premier en date de la grande école académique du XVII[e] siècle. Il compta parmi ses élèves Le Brun, Mignard, Lesueur, pour ne citer que les plus illustres. Ce fut lui qui introduisit en France le goût italien, — ce dont ses contemporains lui firent un mérite et la postérité un reproche; — car il engageait notre école dans des voies qui lui eussent été funestes si Poussin et Lesueur ne l'avaient ramenée à ses traditions véritables. Et ce furent des Italiens déjà décadents qu'il étudia de préférence à Rome : Le Caravage, Lanfranc, Berettini, Le Guide.

Désireux d'utiliser, au profit de la France, un artiste d'un talent aussi universellement reconnu, le roi le rappela en 1627, le logea au Louvre et le combla de faveurs. Vouet se vit bientôt surchargé de commandes, et pour satisfaire à toutes, il abusa de sa prodigieuse facilité adopta une manière expéditive, brillante, mais superficielle (le contraire précisément du Poussin qui conçoit fortement et qui creuse), avec des rondeurs à la Guide, des draperies boursouflées et des partis pris de clair obscur si uniformément répétés qu'ils deviennent un de ses procédés habituels.

Toutefois, le tableau de Neuilly, qui suivit de peu d'années son retour de Rome, est encore de sa bonne époque. Si l'on y trouve déjà en germe les défauts qui devaient s'exagérer plus tard, si l'anatomie du Christ est molle et dépourvue d'accent, il faut reconnaître que la tête du Sauveur est d'un très beau sentiment. C'est à notre avis, le morceau le plus remarquable du tableau. Le roi,

engoncé dans son énorme fraise et insuffisamment construit sous l'ample manteau du Saint-Esprit qui nous dérobe ses jambes, n'est pas d'un style très élevé ; mais le relief de toute cette figure est saisissant et marque franchement le contraste entre la personne réelle et tangible de Louis XIII et les figures idéales qu'évoque son ardente prière. En somme, l'aspect général du tableau est satisfaisant. Il le serait plus encore, à ce qu'il nous semble, si le premier plan avait été tenu dans une tonalité un peu plus blonde, de façon à rendre plus sensibles les différences des valeurs du ciel et du terrain. Le restaurateur a cru évidemment suivre les indications du tableau. Nous nous demandons seulement, sans insister autrement, s'il s'en est bien exactement rendu compte.

II

C'est improprement qu'on a appelé ce tableau *Le vœu de Louis XIII*, car le fait historique, connu sous ce nom, est postérieur de cinq ans. Le tableau de Vouet est, comme nous l'avons dit, daté de 1633, et ce n'est que le 18 février 1638, que le roi consacra solennellement son royaume à la Sainte-Vierge. Le *Mercure français*, tome XXII, donne le texte de la déclaration royale qui est fort belle et mériterait d'être reproduite *in extenso* à titre de leçon pour nos démocraties qui prétendent ne relever que d'elles mêmes et ne veulent plus de Dieu parce que, s'il est un guide et une lumière, il est en même temps pour elles un frein et une limite. Le roi se tient dans des termes généraux, priant le Ciel d'exaucer ses vœux qu'il lui adresse pour le bien de l'Etat ; mais il ne formule pas d'une manière expresse le vœu qui était alors dans sa pensée comme dans le cœur de tous ses sujets.

Après vingt deux ans d'une union stérile, dont plusieurs

de froideur réciproque, qui avait abouti à une séparation de fait entre les époux, le bruit de la grossesse de la reine commençait à transpirer et tout le monde souhaitait que le ciel accordât un prince à la France. Le ciel entendit cette prière unamine et donna à Louis XIII le fils qui devait porter à son apogée la gloire de son nom.

Si nous en croyons Mme de Motteville (1) et le marquis de Montglat (2), c'est une certaine nuit de décembre 1637 (que ne précisent-ils laquelle puisqu'ils ne demandent pas mieux que de mettre les points sur les i ?), c'est une nuit de décembre, disons-nous, qu'aurait eu lieu un rapprochement inattendu par suite de circonstances toutes fortuites où la tendresse n'entrait que pour une part infinitésimale. Ecoutons Monglat : « Un soir que le roi était venu visiter « Mademoiselle de La Fayette au couvent des filles de « Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, il survint une « pluie si grande et un vent si impétueux que toute la « campagne fut inondée et que les hommes et les chevaux « ne pouvaient aller... Cet accident embarrassa fort le roi, « à cause que sa chambre et son lit et ses officiers de « bouche étaient à Saint-Maur. Il attendit longtemps pour « voir si le temps changerait ; mais voyant que le déluge « ne passait point, l'impatience le prit, et comme il dit « qu'il n'avait point de chambre au Louvre tendue, ni « d'officiers pour lui accomoder à souper, Guitaut, capi- « taine au régiment des Gardes, qui était fort libre avec « lui, répondit qu'il envoyât demander à souper et à cou- « cher à la Reine. Le Roi renvoya bien loin cette proposi- « tion comme fort contraire à son inclination, et s'opi-

(1). Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'Histoire de France publiés par Michaud et Poujoulat, Paris 1838, 2e série, tome X : pages 34 et suivantes.

(2). Même collection, 3e série, tome V, page 61.

« niâtra dans l'espérance que le temps changerait ; mais « voyant que l'orage augmentait loin de diminuer, Guitaut « au hasard d'être encore rebuté, lui fit la même propo- « sition qui fut un peu mieux reçue que la première fois. « Sa Majesté se rendant à ses raisons, il partit en diligence « pour avertir la Reine. Elle reçut cette nouvelle avec une « joie extrême d'autant plus grande qu'elle ne s'y atten- « dait pas, et ayant donné ses ordres pour que le roi « soupât de bonne heure, ils couchèrent ensemble, et cette « nuit la reine devint grosse du Dauphin qui fut depuis le « roi Louis XIV ».

En sorte, dit finement Madame de Motteville, que Mademoiselle de La Fayette, tendre objet des attentions platoniques du roi « fut la cause seconde de la grossesse de la Reine ».

A quoi tiennent les destinées de ce monde ! Cet orage providentiel n'est-il pas un nouvel exemple du rôle que jouent souvent les petites causes dans le gouvernement des choses d'ici-bas !

Par la même déclaration « donnée à Saint-Germain-en Laye, le dixième jour de février de l'an de grâce 1638 », le roi s'engageait à consacrer dans le sanctuaire de Notre-Dame de Paris le souvenir de son vœu solennel, « afin, « disait-il, que la postérité ne puisse manquer à suivre nos « volontés à ce sujet, pour monument et marque incontes- « table de la consécration présente que nous faisons, nous « ferons construire de nouveau le grand autel de l'église- « cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge qui « tienne, entre ses bras, celle de son précieux fils descendu « de la croix, et où nous serons représenté aux pieds du « fils et de la mère comme leur offrant notre couronne et « notre sceptre », ordonnant de plus que tous les ans, les jour et fête de l'Assomption on fît une procession, après Vêpres, à Notre-Dame de Paris et dans toutes les églises du royaume en mémoire de cette consécration.

Louis mourut en 1643 sans avoir pu mettre la main au monument qu'il avait projeté.

Louis XIV se chargea d'acquitter la dette de son père et dépassa encore ses intentions par le développement qu'il donna au plan primitif, et la magnificence qu'il déploya à cette occasion. Les travaux commencés en 1699(1), interrompus durant la période de nos revers, étaient à peine terminés à la mort de Louis-le-Grand. Robert de Cotte en donna les dessins et les meilleurs artistes de l'époque y concoururent. On trouvera dans la *Description des curiosités de l'église de Paris* de C. P. Gueffier, pages 60 et suivantes (1763), un exposé complet de cette décoration grandiose. Sur des placages de marbre qui recouvraient les six piliers de pourtour du sanctuaire et montaient jusqu'à la galerie supérieure, on voyait se détacher quantité de statues de marbre ou de bronze, ainsi que de nombreux bas-reliefs et trophées de métal doré appliqués sur les pilastres et les tympans des arcades.

Une grande partie des figures qui composaient cet ensemble ont été détruites en 1793. Quant aux revêtements de marbre qui ne laissaient pas de dénaturer le caractère architectural du chœur, ils ne pouvaient trouver grâce devant MM. Lassus et Viollet-le-Duc chargés, *à* la suite de leur rapport au ministre compétent (Paris, imp. Lacombe 1843), de la restauration de la basilique. Ils les firent disparaître pour rétablir l'édifice dans son unité gothique, et de cette décoration somptueuse, il ne reste aujourd'hui, — mais c'est précisément ce qu'il importait de conserver — que la « pieta » de l'autel des « feries » due au ciseau de Nicolas Coustou, la statue de Louis XIII offrant sa couronne à la Mère de Dieu, œuvre de Guillaume Coustou, et celle de Louis XIV qui est de Coysevox. Ces

(1). Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, en posa la première pierre le 7 décembre 1699.

deux statues, après avoir trouvé un refuge pendant la crise révolutionnaire au Musée des monuments français, et figuré tour à tour au Louvre et au Musée de Versailles, sont venues reprendre à Notre-Dame leur vraie place, la seule où elles aient toute leur signification.

III

Tel est, tout au long — trop long, et je m'en excuse — l'histoire du *Vœu de Louis XIII*. Le tableau de Simon Vouet ne répond donc pas exactement à ce programme que, plus tard, Ingres réalisera de point en point dans un tableau fameux. Mais il n'est pas douteux qu'avant de prendre corps, cette pensée de foi et d'hommage hanta longtemps le cerveau du roi. Dans toutes les conjonctures difficiles de son règne — et elles ne lui furent pas épargnées — ce devait être la première inspiration de ce pieux monarque d'implorer les lumières d'en haut, demandant à Dieu, selon la belle parole de la déclaration « de ne point sortir des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire. » Rien d'étonnant à ce que Simon Vouet ait traduit, par anticipation en quelque sorte, les sentiments bien connus du roi, soit qu'il ait peint son tableau de sa propre initiative, soit — ce qui est plus probable — qu'il en ait reçu la commande de son protecteur couronné.

Ce besoin de se tenir en communication avec Dieu pour solliciter son secours ou le remercier de ses faveurs, est si bien entré dans les habitudes de Louis XIII qu'aussitôt la naissance du Dauphin (5 sept. 1638), un graveur de talent, Grégoire Huret, burinait une composition où le roi et la reine — *Votis primis solutis* — présentaient à la Vierge, en témoignage d'actions de grâces, l'enfant royal : *Hæredem.*

J'ai parlé du tableau d'Ingres, *le Vœu de Louis XIII*,

qui parut au salon de 1824 et se trouve dans la cathédrale de Montauban, patrie du peintre. Il est intéressant de le comparer (il a été gravé par Calametta) à celui de Simon Vouet. Il y a entre les deux œuvres des analogies qui tiennent à la similitude des sujets ; car il est peu probable qu'Ingres ait eu connaissance du tableau de Neuilly. D'ailleurs, quand Ingres empruntait, c'est à Raphaël qu'il s'adressait, et de fait, le groupe de la Vierge et de l'Enfant Jésus qui fait la beauté du tableau d'Ingres rappelle beaucoup, avec son cortège d'anges et de chérubins, *la Vierge aux Candélabres* du peintre d'Urbin. Quant au roi, les deux peintres l'ont drapé dans le même manteau fleurdelysé ; mais Vouet l'a placé à droite, de profil, offrant à Jésus les insignes royaux déposés au pied de la croix, et Ingres l'a mis à gauche, les bras levés et tendant vers la Vierge les mêmes insignes. Il est à noter que Ingres s'est imposé une bien singulière difficulté. Réservant, dans sa composition, la place d'honneur à la Vierge qui nous apparaît de face au milieu du tableau, il s'en suit que Louis XIII prosterné à ses pieds, tourne le dos au spectateur. Mais Ingres a pensé que le roi joue, dans la conception de son œuvre, un rôle trop important pour qu'il lui fût permis de le réduire, en nous dérobant son visage, à l'état de figure épisodique, et afin de nous montrer quand même son profil étriqué, il lui a infligé un torticolis aussi pénible pour le personnage que pour le spectateur. Les deux tableaux d'Ingres et de Vouet ont donc cela de commun que, ni dans l'un, ni dans l'autre, la figure du Roi n'est à l'abri de tout reproche.

Quant à l'authenticité du tableau de Neuilly, elle est hors de conteste, bien que cette composition n'ait été reproduite par aucun des graveurs habituels de Vouet : Pierre Daret, Michel Dorigny, etc. Si quelqu'un pouvait émettre des doutes à cet égard nous le renverrions à un autre tableau de Vouet qui a des rapports avec le nôtre. Peint à peu près à la même époque, il représente la Vierge, saint

Jean et Madeleine au pied de la croix. Pierre Daret, graveur (*pro rege faciebat* 1638). L'anatomie du corps de Jésus, le goût des draperies, l'allure des personnages et jusqu'à l'effet général de la scène offrent des ressemblances trop sensibles avec notre tableau pour que les deux œuvres ne soient pas du même artiste. Nous pourrions en dire autant des autres Christ connus de Simon Vouet qui ont avec celui de Neuilly une parenté indéniable.

Comment expliquer maintenant la présence de l'œuvre de Vouet dans cette modeste église de campagne? Une tradition locale rapporte qu'elle lui vint de la chapelle du château de Passy-en-Valois, vendu en 1792 comme bien d'émigré. N'oublions pas d'ailleurs que Neuilly-Saint-Front faisait partie du duché de Valois qui appartint toujours à des princes de sang royal ; que nos rois avaient une résidence tout près de là, à Villers-Cotterêts, que Louis XIII donna le Valois à son frère Gaston d'Orléans après une de ces soumissions qui suivaient de près, chez ce frère inquiet et versatile, ses tentatives avortées de révolte. Entre autres gages d'oubli et de pardon Gaston a pu recevoir du roi la toile de Simon Vouet et l'apporter dans quelque château de son apanage.

Que ce soit d'ailleurs, comme on le croit, de Passy ou de tout autre château de la contrée qu'il nous vienne, c'est bien certainement une épave recueillie pendant la tourmente révolutionnaire, au même titre sans doute que la copie ancienne de *La belle Jardinière* de Raphaël accrochée dans la sacristie, et le magnifique portrait d'une dame de la cour de Louis XIV, représentée avec les attributs de sainte Catherine, qui se trouve dans le salon du presbytère. Cette dernière peinture, digne du pinceau de Mignard, a été restaurée il y a quelques années. Il serait intéressant de pouvoir établir l'identité du personnage.

Quant à *La belle Jardinière*, elle a, elle aussi, un urgent besoin de réparation, et nous souhaitons vivement

qu'encouragés par le résultat des sacrifices qu'ils ont faits pour le tableau de Simon Vouet, les paroissiens de Neuilly tiennent également à honneur d'orner leur église d'un tableau qui n'est, à la vérité, qu'une copie, mais une copie qui a pris à l'original quelque chose de sa grâce ineffable et de son charme souverain.

Fr. HENRIET.

La Corporation des Chirurgiens de Paris

ET LE CHATEAU DE MARIGNY-EN-ORXOIS

Dans son testament fait à Versailles le 18 août 1747, par devant les notaires Rauland et Alain, François de La Peyronie disait :

« Je lègue à la Communauté des Maîtres en chirurgie de Paris ma Terre de Marigny, ses circonstances et dépendances, située dans l'élection de Château-Thierry, généralité de Soissons; et je charge ma légataire universelle d'en payer les droits d'amortissement, d'indemnité au seigneur, de centième denier, etc., si aucuns sont dus, et à quelques sommes que les différents droits puissent monter. Je veux et entends que les revenus de cette Terre, les entretiens et réparations préalablement faites soient employés 1° à un prix qui sera distribué chaque année..., 2° en jetons d'argent aux assemblées..., etc., etc. »

Qui était ce généreux donateur ?

Né à Montpellier le 15 janvier 1678, fils du chirurgien Raymond de La Peyronie et reçu chirurgien à Montpellier, François de La Peyronie avait guéri, en 1715, le duc de Chaulnes d'une fistule, et ce dernier l'avait fait venir à Paris. Il lui acheta une charge de chirurgien de la Prévôté et le

fit agréger au Collège des chirurgiens le 15 octobre 1715. A cette époque, il n'y avait que les chirurgiens reçus à Paris ou ceux ayant une charge à la Cour ou auprès des princes qui pussent exercer la chirurgie à Paris. Mareschal, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, le prit dans son service, et deux ans après, en 1717, de La Peyronie fut nommé premier chirurgien du roi en survivance et titulaire en 1736. En 1721 il avait été anobli par Louis XV, et peu à peu il devint Ecuyer, Conseiller du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, etc. En 1737, le roi lui fit une pension annuelle de dix mille livres. Il est mort à Versailles le 25 avril 1747.

Praticien très répandu dans la noblesse, comblé de titres et d'honneurs, il acquit une fortune considérable, et, étant célibataire et n'ayant qu'une sœur Mme Issert, il disposa largement de sa fortune, ce qui ne plut guère à sa sœur qui fît attaquer le testament. Parmi ses dons il léguait mille livres aux pauvres de Marigny.

Homme bienfaisant, « sa maison et sa terre de Marigny étaient l'asile de l'indigence et de l'infirmité ». Pendant la belle saison, de La Peyronie venait passer quelque temps à Marigny et son château était largement ouvert à tous ceux qui venaient le consulter. C'est pendant une de ses résidences que le chirurgien de Marigny, Ladmiral, lui fit voir une femme sur laquelle ce modeste praticien avait fait deux fois, avec succès, l'opération césarienne, ainsi que l'a raconté de La Peyronie à l'Académie de chirurgie.

La requête de la dame Issert fut rejetée par une ordonnance du Châtelet en date du 29 août et confirmant le testament. Un arrêt de la Cour du Parlement du 8 juillet 1748 confirma la sentence du Châtelet et la Corporation des Chirurgiens entra en possession de la Terre. Mais elle occasionna des embarras aux chirurgiens qui résolurent de

la vendre et un acquéreur sérieux se présenta, ce fut le roi Louis XV. Il en fit l'acquisition par l'acte suivant :

« Le Roy s'étant fait représenter en son Conseil le testament du sieur de La Peyronie, premier chirurgien de Sa Majesté, du dix-huit avril mil sept cent quarante-sept, par lequel il a légué au Collège des Maîtres en chirurgie de Paris, entreautres choses, la terre et seigneurie de Marigny, située dans l'élection de Château-Thierry, généralité de Soissons, coutume de Vitry-le-François, consistante en une maison seigneuriale, bâtiments, parc clos de murs, terres, bois, prés, vignes, moulins, rente et autres héritages, haute, moyenne et basse justice, cens, surcens et autres dépendances, aux charges et conditions portées audit testament.

La sentence du Châtelet de Paris, du vingt-neu août mil sept cent quarante-sept, par laquelle la délivrance dudit legs a été faite audit Collège des Maîtres en chirurgie. L'arrêt du Parlement de Paris, du huit juillet mil sept cent quarante-huit : et Sa Majesté étant informée que pour remplir les vues qui ont déterminé le sieur de La Peyronie à faire lesdits legs, il ne convenoit pas auxdits Maîtres en chirurgie de conserver la propriété de la terre de Marigny, soit parce qu'ils ne pourroient pas se charger de la régie de cette terre, très embarrassante pour eux, qui les détourneroit des études qu'ils doivent faire pour acquérir la perfection de leur art, et de l'assiduité avec laquelle ils doivent donner au public les secours qu'il attend d'eux, soit parce que les frais auxquels cette régie donnerait lieu, joints aux réparations indispensables qu'exigent des biens de cette nature absorberoient la plus grande partie du revenu qui ne se trouve monter qu'à sept mille livres environ, suivant les états qui en ont été représentés.

Sa Majesté toujours attentive à soutenir les établissements qui peuvent être utiles à ses sujets, s'est déterminée à acquérir ladite terre moyennant la somme de deux cent mille livres, à condition que ladite somme

de deux cent mille livres sera placée en rentes au profit desdits Maitres chirurgiens, sans qu'ils puissent recevoir le remboursement du principal, qu'en le remplaçant aussitôt et faisant un emploi solide pour acquitter les charges auxquelles ledit legs est assujetti; et comme Sa Majesté ne s'est portée à faire ladite acquisition que pour favoriser les établissements projetés par le sieur de La Peyronie, et non point en vue d'augmenter le domaine de sa couronne, Elle a jugé à propos de se réserver la faculté d'aliéner à qui et ainsi qu'Elle avisera bon être dans les dix années, à compter du jour de l'acquisition qui en sera faite en son nom, ou plus tôt s'il en est possible, afin d'éviter les indemnités qui pourroient être dues aux seigneurs dans la mouvance desquels ladite terre se trouve située; à quoi voulant pourvoir, ouï le rapport du sieur Machault, conseiller ordinaire au Conseil royal, contrôleur général des finances; le Roy, étant en son Consoil, a commis et commet les sieurs d'Ormesson, conseiller d'Etat ordinaire et au Conseil royal des finances; de Trudaine, conseiller d'Etat et intendant des finences, et de Courteille, aussi conseiller d'Etat et intendant des finances, auxquels Sa Sajesté donne pouvoir d'acquérir pour Elle et en son nom des sieurs de La Martinière, son premier chirurgien; Bourgeois, lieutenant dudit sieur de La Martinière à Paris; Chappillon (1), Talin (2), Suë (3) et Coutavoz (4), prévôts actuellement en charge de ladite Ecole des Maîtres en chirurgie de Paris, et nommés par leur délibération du vingt-six août mil sept cent quarante-huit, la terre et seigneurie de Marigny, circonstances et dépendances, telle qu'elle a été

(1) Reçu maitre chirurgien en 1725, mort en 1772.

(2) Reçu maitre chirurgien en 1728, mort en 1772.

(3) Reçu maitre chirurgien en 1728, mort en 1762.

(4) Reçu en 1731.

léguée par le sieur de La Peyronie au Collège des Maîtres chirurgiens de Paris, moyennant le prix de *deux cent mille livres*, payables en deniers comptant et franc deniers aux vendeurs, à la charge par les vendeurs de placer ladite somme en constitution ou acquisition de rentes au profit dudit Collège des Maîtres en chirurgie pour acquitter les charges portées par le testament dudit sieur de La Peyronie, voulant Sa Majesté que jusqu'à ce que ladite somme soit bien et valablement placée pour sa sûreté et celles des fondations, il en soit payé l'intérêt au denier vingt auxdits Maîtres en chirurgie, à compter du jour que Sa Majesté entrera en possession de ladite terre sans aucune retenue de dixième, des deux sols pour livre du dixième, du vingtième et autres taxes ou autres impositions de quelque nature qu'elle pût être, dérogeant à toutes clauses à ce contraires, et sera expressément stipulé qu'au cas où ladite somme de deux cent mille livres viendroit à être placée en rentes et seroit ensuite remboursée en tout ou partie, lesdits Maîtres en chirurgie ne puissent recevoir ledit remboursement, mais qu'il soit porté au Trésor royal où il demeurera déposé jusqu'à ce qu'il ait trouvé quelque autre emploi valable et solide; et cependant Sa Majesté s'engagera à payer l'intérêt au dernier vingt desdites sommes ainsi déposées, tant que le dépôt durera, pareillement sans retenue de dixième, vingtième ou aucune autre imposition; voulant en outre, Sa Majesté, qu'au cas où ladite terre de Marigny viendroit à être par Elle vendue dans l'année, à compter du jour du contrat d'acquisition qui en sera passé, il ne puisse être prétendu aucun droit d'indemnité par les seigneurs dans la mouvance desquels ladite terre et les biens en dépendant se trouvent situés, comme aussi qu'audit cas, il ne pourra être perçu qu'un seul droit de lods et ventes, tant pour l'acquisition qui sera faite par Sa Majesté que pour la vente qu'Elle en fera dans l'année, lequel droit sera payé par Sa Majesté, sur le pied fixé par la coutume, sans que les vendeurs puissent être tenus d'aucuns droits,

ni frais pour raison de ladite vente de quelque nature qu'ils soient desquels Sa Majesté s'est chargée, même de payer le droit d'amortissement, si aucun est dû par lesdits Maîtres en chirurgie, directement pour le legs particulier à eux fait de ladite terre de Marigny par ledit sieur de La Peyronie, autorisant en outre lesdits sieurs commissaires de stipuler telles autres clauses et conditions qu'ils jugeront nécessaires et convenables pour l'intérêt de Sa Majesté, et sûreté du prix de ladite acquisition. Fait au Conseil du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le vingt-deux du mois de septembre mil sept cent quarante-neuf.

« Signé : M.-P. DE VOYER D'ARGENSON (1) ».

Lettres patentes portant confirmation du contrat de vente de la terre de Marigny.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre : A nos amés et féaux conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Chambres de nos Comptes et Cour des Aides à Paris; Salut. Ayant acquis pour les causes contenues en l'arrêt rendu en notre Conseil le 22 septembre 1749 et dans le contrat passé en conséquence les 20 et 21 octobre suivant en notre nom, la terre et seigneurie de Marigny et ses dépendances, du sieur de La Martinière, notre premier chirurgien et des Maîtres en l'art et science de Chirurgie de Paris, Nous avons par autre arrêté de notre Conseil du 28 octobre 1749 agréé, approuvé et ra-

(1) Extrait des Registres du Conseil d'Etat, du 22 septembre 1749.

tifié ledit contrat de vente des 20 et 21 dudit mois, portant acquisition pour Nous et en Notre nom dudit sieur de La Martinière et des Prévôts du Collège desdits Maîtres en chirurgie de Paris, de ladite terre et seigneurie de Marigny et dépendances, par lequel arrêt Nous aurions aussi ordonné que sur icelui toutes lettres patentes nécessaires seroient expédiées, lesquelles ledit sieur de La Martinière et lesdits Prévôts dudit Collège desdits Maîtres en chirurgie, nous ont trés humblement supplié de leur accorder : A ces causes, de l'avis de notre Conseil qui a vu ledit contrat de vente des 20 et 21 octobre 1749, ensemble ledit arrêt du 28 dudit mois, dont copie est ci-attachée sous le contre-scel des présentes et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons par ces présentes signées de notre main, agréé, approuvé, ratifié et confirmé, agréons, approuvons, ratifions et confirmons ledit contrat d'acquisition des 20 et 21 octobre dernier de ladite terre de Marigny et dépendances ; Promettons en foi et parole de Roi, pour nous et nos successeurs Rois, d'avoir et tenir pour ferme et stable, tout le contenu audit contrat ; Voulons que ledit contrat et toutes les clauses et conditions y contenues soient exécutées selon leur forme et teneur, Si vous mandons que ces présentes vous ayez à faire registrer et du contenu en icelles garder et faire garder selon leur forme et teneur, cessans et faisans cesser tous troubles et empêchements et nonobstant toutes choses au contraire. Car tel est notre bon plaisir. Donné à Fontainebleau, le 30e jour du mois d'octobre, l'an de grâce 1749 et de notre règne le trente-cinquième.

« Signé ; Louis. »

Le roi ne garda pas longtemps cette terre, car, au mois de janvier 1750, il la revendait ou, pour être plus exact, il la donnait à François Poisson, père de Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, sa maîtresse depuis

1715. François Poisson est mort à Marigny et a été enterré dans l'église. Son tombeau a disparu, mais on voit encore ses armes sur un des piliers du chœur de l'église. On y lisait l'inscription suivante : « Ici repose François Poisson, seigneur de Marigny, Montreuil-aux-Lions et autres lieux, décédé le XXVI juin MDCCLIV, âgé de 70 ans. Son fils Abel-François Poisson, marquis de Marigny, seigneur de Montreuil-aux-Lions et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, commandeur de ses ordres, directeur et ordonnateur général des bâtiments de S. M., jardins, arts, académies et manufactures royales, a fait ériger ce monument de sa tendresse et de sa douleur à la mémoire du meilleur des pères (1). »

Cette même année 1754, la terre de Marigny avait été érigée en marquisat en faveur d'Abel Poisson qui était déjà duc de Vendières et qui est mort le 11 mai 1781. Il avait vendu en 1780 sa terre au marquis de Ménars.

Ici s'arrêtent nos recherches. Notre collègue, M. Bigorgne, propriétaire actuel du château de Marigny, pourra nous les compléter jusqu'au jour où cette propriété a été acquise par sa famille.

A. CORLIEU.

---

(1) Dans le catalogue publié (avril 1895) par le libraire Lechanteux on trouve cette mention :

« N° 1569. Plantet (Eugène). La collection des statues du marquis de Marigny, directeur et ordonnateur des bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures du Roi (1725-1781). Paris, 1885, gr. in-8°. — Catalogue descriptif, accompagné de 28 héliogravures dans le texte et hors texte. »

LE PASSAGE DU ROI LOUIS-PHILIPHE

à Château-Thierry, en 1831

Je ne voudrais pas qu'on pût soupçonner dans les pages qui vont suivre la moindre allusion politique. Il est bien permis, quarante-sept ans après la disparition d'une dynastie, de raconter des faits qui remontent à soixante-quatre ans, que peu de mes contemporains ont vus et dont tous les acteurs ont disparu depuis longtemps.

Onze mois après être monté sur le trône, le roi Louis-Philippe fit un voyage dans l'est de la France et devait passer à Château-Thierry. Ce n'était pas la première fois qu'un souverain devait s'arrêter dans notre petite ville. Philippe-le-Bel, Charles IV, Charles V, Charles VII, Henri II, Charles IX, Henri IV, Louis XIII, Napoléon Ier, ont traversé, visité Château-Thierry, où y ont séjourné (1). Le passage de Napoléon en février 1814 rappelait de douloureux souvenirs.

(1) Louis XIII à Château-Thierry. *Ann. Soc. hist.*, 1889.

La nouvelle de la visite du roi Louis-Philippe fut accueillie avec enthousiasme par la population de tout l'arrondissement. Il faut se reporter à l'esprit de l'époque pour comprendre cet enthousiasme, qui reposait sur un règne plein de promesses, qui nous avait ramené le drapeau tricolore, promené naguère par nos armées dans toutes les capitales de l'Europe, et sous les plis duquel avaient combattu beaucoup de nos compatriotes, qui se reposaient dans leurs foyers de leurs glorieuses fatigues.

Je n'ai pas à raconter ici la joie avec laquelle fut accueillie la Révolution de 1830.

La réorganisation des gardes nationales dans toute la France ajoutait un élément nouveau à la joie populaire. Tous les anciens officiers avaient repris avec plaisir leurs épées qui, depuis 1815, n'étaient pas sorties du fourreau, et beaucoup de bataillons avaient à leur tête d'anciens officiers, heureux d'arborer leur cocarde tricolore qui remplaçait la cocarde blanche.

Il y avait à Château-Thierry trois mares entre la Levée et les anciennes fortifications de la ville (1). Ces mares, qui étaient une cause d'insalubrité, avaient déjà été l'objet de pétitions des habitants de Château-Thierry qui en demandaient le comblement. Celle du milieu qui s'étendait depuis la route de Soissons jusqu'à la rue Neuve (rue Drugeon-Lecart), avait une superficie de 117 mètres de long sur 13 de large d'un côté et 27 de l'autre. On avait songé depuis longtemps à la combler, et toute la population y contribua par corvée volontaire. Plus de 6,000 tombereaux de terre y furent employés. En peu de temps cette mare infecte se métamorphosa en un terrain ferme, auquel on donna le nom de *Champ de Mars*, inscription qu'on peignit en lettres énormes sur la tour du milieu, la seule qui reste aujourd'hui des anciennes fortifications de la ville.

(1) Corlieu, « Les trois mares de la Levée ». *Ann. de la Soc. hist.*, 1880, p. 52.

Le roi est parti de Saint-Cloud le lundi 6 juin 1831, à 10 heures 1/4. Il avait dans sa voiture son fils aîné le duc d'Orléans, les maréchaux Soult et Gérard et le comte d'Argout, ministre du commerce. Le duc de Nemours était dans une calèche découverte.

A 2 heures Louis-Philippe arrivait à Meaux, où il déjeûna, passa en revue la garde nationale et la garnison, et en repartit à 4 heures. A 5 heures 1/2 il était à La Ferté-sous-Jouarre et arrivait à Château-Thierry à 7 heures 1/2, par un temps magnifique.

Un arc de triomphe avait été élevé à l'entrée de la ville; le roi est descendu de voiture et est monté à cheval, ainsi que les princes et les deux maréchaux.

La garde nationale de Soissons était arrivée la veille et avait bivouaqué sur les bords de la Marne. Celles de Château-Thierry et des communes de l'arrondtssement s'élevaient à près de 15,000 hommes. Le bataillon de Château-Thierry était commandé par Lejeune (?); celui d'Essômes l'était par le chef de bataillon Lecointre, qui avait servi avec ce grade sous les ordres du maréchal Soult. Ce petit bataillon qui n'était pas encore complètement armé, avait quelque chose de pittoresque, car, au lieu de fusils, beaucoup de gardes nationaux portaient des lances auxquelles flottaient de petits drapeaux tricolores, comme ceux des Invalides. Le bataillon de Charly avait à sa tête le commandant Cornette, ancien chef de bataillon au 8e régiment d'infanterie de ligne, qui avait pour adjudant-major le capitaine Boullenger, ancien capitaine au même régiment de ligne, tous deux chevaliers de la Légion d'honneur.

Tous les bataillons ruraux s'étaient mis en marche la nuit et étaient suivis par des voitures chargées de vivres. Ils avaient été disposés en ordre sur la Levée.

A 7 heures 1/2 parurent les couriers annonçant l'arrivée du roi. Les gardes nationaux prirent leurs armes. Un cri immense de « Vive le Roi!... Vive Louis-Philippe!... » retentit sur toute la ligne.

Devant l'arc de triomphe se tenaient le baron de Sainte-Suzanne, préfet de l'Aisne, le sous-préfet de Château-Thierry Nérat de Lesguisé, le maire Poan de Sapincourt, l'abbé Marprez curé-archiprêtre et toutes les autorités de la ville.

Le maire de Château-Thierry prit le premier la parole :

« Sire,

« Franchise et loyauté, telles sont les vertus qui vous distinguent éminemment ; et le seul langage qui vous plaise est celui de la vérité.

« Tel aussi sera le nôtre.

« C'est pour la seconde fois, Sire, que j'ai l'inappréciable bonheur de déposer aux pieds de Votre Majesté l'hommage respectueux des habitants de cette ville, que vous daignez honorer aujourd'hui de votre présence.

« Voici la vive et sincère expression de nos sentiments :

« Nous conservons un précieux souvenir de tout ce que vous avez fait par dévouement pour la patrie.

» Jamais nous n'oublierons que vous fûtes, il y a dix mois, notre ancre de salut, et que vous seul, au moment du péril, nous sauvâtes du naufrage ; aussi nos cœurs, pleins de reconnaissance, s'ouvrent-ils à l'espoir d'un heureux avenir.

« Sire, ce doux espoir, ces sentiments de reconnaissance sont partagés unanimement par les populations des départements que vous allez visiter. Partout vous remarquerez même dévouement à la patrie, même amour de l'ordre et même sympathie pour votre auguste personne. Oui, Sire, nos cœurs suivront partout vos pas, dans la noble carrière que vous parcourez pour le bonheur de cette belle France ; et si le secours de nos bras devenait nécessaire pour comprimer ceux qui tenteraient d'en altérer le

repos, vous pouvez compter sur le dévouement de cette brave garde nationale qui va jouir de l'insigne faveur d'être passée en revue par Votre Majesté.

« L'amour et la confiance des peuples sont les vrais trésors des bons rois; jouissez-en, Sire, et que ce juste hommage vous soit le garant des bénédictions que la postérité réserve à votre mémoire.

« Vive Louis-Philippe! Vive son auguste Famille! »

Le roi a répondu :

« Il y a longtemps que je désirais visiter votre ville. Je me souviens avec plaisir de l'adresse que vous m'avez apportée à Paris. Je vous ai témoigné à cette époque combien j'appréciais le patriotisme que les habitants de Château-Thierry avaient manifesté dans tous les temps pour la défense de la patrie, combien j'étais heureux de m'unir à l'excellent esprit qui les anime pour la défense de nos libertés et pour celle de nos institutions. Le maintien de l'ordre légal est le gage de l'ordre intérieur, sans lequel notre commerce ne saurait prospérer. Je suis bien aise de vous exprimer avec quel plaisir j'entre dans cette partie de la France, où j'ai eu jadis le bonheur de combattre pour la défense de notre liberté et l'indépendance de la patrie. »

L'abbé Marprez s'est exprimé ainsi au nom du clergé de Château-Thierry :

« Sire,

« Je viens déposer aux pieds de Votre Majesté l'hommage du respectueux dévouement du clergé de Château-Thierry.

« Il est facile, Sire, le dévouement, quand il a pour prin-

cipe la conscience, pour motif les vertus de celui qui en est l'objet et pour fin l'avenir d'un grand peuple.

« Vivez, Sire, vivez longtemps pour la prospérité, le bonheur et la gloire de notre chère patrie ! »

Le roi a répondu :

« Je reçois avec beaucoup de plaisir l'expression des vœux du clergé de Château-Thierry. C'est en professant de tels sentiments que le clergé facilitera au gouvernement les moyens de lui accorder l'appui auquel il a droit et qu'il est dans mes sentiments et dans mon devoir de lui accorder. Je vous remercie de ceux que vous me témoignez personnellement. »

Le sous-préfet a pris ensuite la parole :

« Sire,

« La patrie du bon La Fontaine va recevoir le roi des Français ; jamais époque plus heureuse ne se présenta pour la ville de Château-Thierry. Vous allez, Sire, dans quelques instants, jouir de son bonheur : organe de mes concitoyens, je viens vous en exprimer tous les sentiments.

« Les habitants de ce département ont entendu la voix de la patrie : nos jeunes soldats ont presque tous devancé l'époque de leur départ ; de nombreux volontaires sont allés se ranger sous ses drapeaux.

« La garde nationale fait chaque jour de rapides progrès ; animée du même zèle que ses jeunes frères d'armes, elle soutiendrait leur ardeur, si la guerre menaçait notre belle patrie : que ne ferait-on pour un roi, modèle de toutes les vertus, pour des princes, espoir de la nation, citoyens comme nous ! ils guideraient nos pas au champ d'honneur,

et la France, cette terre de la liberté, fière de son souverain, produirait encore de nombreux héros !

« La garde nationale recevra aujourd'hui sa plus douce récompense, votre présence la dédommagera de tous les sacrifices; toutes nos opinions ici se confondent dans l'amour de la patrie, du roi et de la liberté.

« Vous l'avez dit, Sire, il n'y a de liberté que là où l'ordre public est assuré ; l'autorité suit vos inspirations ; elle fait exécuter les lois d'une manière ferme et impartiale : et cette tâche est facile à remplir dans un département où la liberté et l'ordre public n'ont jamais été séparés.

« Oui, Sire, la nation vous secondera, et la paix et la prospérité seront la récompense de l'amour que vous portez au peuple français. »

Après la réponse du roi, le préfet de l'Aisne prit la parole :

« Sire,

« Votre Majesté appréciera les sentiments de joie et de satisfaction qu'inspire aux habitants de l'Aisne la présence d'un monarque dont la franchise et la loyauté sont en harmonie avec le caractère qui les distingue si éminemment. Les acclamations que vous entendrez seront spontanées ; l'autorité ici n'exerce de l'influence qu'autant qu'elle soit conforme aux lois, et elle ne veut rien qui ne soit juste et honorable. Lorsqu'il a fallu défendre l'indépendance nationale, elle a trouvé toute la population pleine d'ardeur et de dévouement, disposée à tous les sacrifices; elle les fit, et ses villes pillées, ses campagnes dévastées aux temps de nos dernières victoires, ne firent qu'enflammer son amour pour la patrie. Quand un gouvernement fallacieux a tenté de ravir nos libertés, les électeurs de l'Aisne, pénétrés de leurs devoirs, envoyèrent à la Chambre ses estimables députés, à la tête desquels se trouva un orateur puissant, un

général habile, qui formèrent le noyau de cette petite minorité qui, luttant avec courage et persévérance, conserva dans tous les cœurs généreux le feu sacré et prépara ces immortelles journées qui donnèrent à la France un roi dont elle se glorifie et une nouvelle charte qui, avec les institutions qui en dérivent, assureront à jamais son bonheur. Vous trouverez, Sire, dans tous les temps les habitants de l'Aisne, préparés à maintenir l'un et l'autre. »

Le roi a répondu au préfet :

« Le département de l'Aisne a depuis longtemps des droits particuliers auprès de moi ; j'y possédais de grandes propriétés ; je les ai habitées dans ma jeunesse, j'en ai toujours aimé les habitants, et jai apprécié leur patriotisme, leur bon esprit, leur dévouement à la France et leur attachement à nos institutions. Ce département, comme vous l'avez remarqué, a produit de grands hommes. Celui dont vous avez parlé (1) est pour moi l'objet de regrets constants. J'aurais bien voulu le voir aujourd'hui défendre à la tribune et nos libertés et la force du gouvernement, montrer à la nation la sage alliance du droit et de la liberté. et le maintien de l'ordre public, qui en est la base et la garantie.

« Vous avez de grandes fabriques dans votre département ; je sais qu'elles souffrent de la stagnation momentanée du commerce ; mais j'espère que mes efforts pour assurer la paix extérieure seront aussi heureux que ceux que je fais pour maintenir la paix intérieure, et j'aurai alors la satisfaction de voir renaître votre prospérité. »

Le roi a été ensuite escorté par les autorités jusqu'à la maison Lejeune, et a été conduit sur le terre-plein de la tour. C'est là qu'il a assisté au défilé de toute la garde na-

(1) Le général Foy.

tionale, qui a marché avec un ordre digne de vieilles troupes commandées par de vieux officiers.

J'étais alors enfant, et, comme beaucoup de bambins de mon âge, j'avais été habillé en artilleur de la garde nationale. J'ai défilé, *non passibus æquis*, avec la compagnie de sapeurs-pompiers de Charly, à laquelle appartenait mon père. C'était la première fois que je voyais Château-Thierry; c'était la première fois que je voyais un roi. Je me croyais soldat « pour de bon », et le souvenir n'en sortira jamais de ma mémoire.

Après le défilé de la garde nationale, le roi a été conduit au Collège, où il a reçu les autorités de la ville et une députation d'Epernay.

Un dîner a été dressé dans la grande salle du Collège, qui servait à la distribution des prix. Le roi avait le préfet à sa droite, le maire à sa gauche. On a dit que le roi, ayant félicité le maire sur la belle décoration de la salle, celui-ci aurait répondu : « Sire, c'est ici la salle aux prix ». Que ces paroles aient été prononcées, le jeu de mots aurait été involontaire. Le bruit en a couru, et la légende s'est répandue.

Le dîner et les frais divers ont été payés sur la cassette du roi.

Il y avait soixante-dix personnes à la table : le roi avait fixé à cent le nombre des invitations; mais la salle était trop petite pour contenir autant d'invités. Le public put circuler autour de la table.

Après le dîner, le roi a reçu les dames de la ville et s'est ensuite rendu au bal donné à l'hôtel de la sous-préfecture, situé alors au bas de la rue Jean de La Fontaine.

Le roi et ses fils couchèrent au Collège, dans le dortoir aménagé pour la circonstance.

Avant de quitter Château-Thierry, le lendemain à dix heures, le roi a laissé mille francs pour les pauvres.

Une ordonnance royale du 8 juin 1831 nommait chevaliers de la Légion d'honneur le sous-préfet Nérat de Lesguisé et le maire Poan de Sapincourt.

L'abbé Marprez, curé-archiprêtre de Château-Thierry, qui avait servi sous l'Empire, sous les ordres du maréchal Soult, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 17 août 1832, pour services militaires.

Dans son *Histoire de Château-Thierry* l'abbé Poquet, en rappelant ces évènements, dit : « Depuis la Révolution de Juillet, il ne s'est passé rien de bien mémorable dans cette cité, que le passage du roi et le choléra ». (T. II, p. 401).

Le rapprochement de Louis-Philippe et du choléra nous semble assez étrange. Nous laissons son appréciation à l'historien de Château-Thierry.

Celui qui écrit l'histoire doit, avant tout, viser à l'impartialité, laissant à ses lecteurs le soin et le droit d'apprécier les faits, de les approuver ou de les blâmer, selon leur conscience et leurs convictions. Il y a un grand juge qui domine tout, c'est le temps, qui remet les choses, les gens et leurs opinions successives à leur véritable place.

Dans ces pages d'histoire contemporaine, je me suis efforcé de me tenir dans le rôle impartial de celui qui raconte des faits, et qui n'a pas à juger par la plume un passé qu'il a combattu sur les barricades de Février 1848.

A. CORLIEU.

NOTES SUR LES MONNAIES GAULOISES

recueillies dans la station antique de Grigny

A Messieurs les Membres de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Messieurs,

C'est sur l'invitation de M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, dont le nom seul fait autorité en numismatique, que je viens vous entretenir des quelques monnaies gauloises qui composent ma collection.

Mes découvertes sont récentes et ne remontent pas au-delà de dix années; aussi n'ai-je pu recueillir qu'un nombre relativement restreint de médailles et par suite, ma collection n'est-elle encore qu'à l'état embryonnaire. Mais j'espère la compléter tous les ans, car le terrain où se rencontrent ces monnaies est jusqu'ici vierge de toutes fouilles, je dirai même inconnu des archéologues et des collectionneurs.

C'est à la surface des champs labourés que j'ai trouvé les monnaies gauloises que je possède, au nombre de 35,

mais dont plusieurs exemplaires sont en double, c'est-à-dire que ma petite collection se réduit à 19 types différents.

Ces monnaies sont en grande partie en potin coulé, recouvertes pour la plupart d'une belle patine verdâtre ou d'un noir très luisant; une seule est en or, et encore dois-je dire qu'elle est fausse de l'époque.

Je la décrirai d'ailleurs plus loin en expliquant ce que l'on doit entendre par la qualification *fausse de l'époque.*

Toutes mes trouvailles ont été faites au lieudit *Grigny*, ancienne cité romaine disparue, située sur la voie romaine de Troyes à Saint-Quentin, à 4 kilomètres au nord d'Oulchy-le-Château (Aisne).

Cette position a été occupée dès la plus haute antiquité. J'ai en effet ramassé en ce lieu de nombreuses poteries, des armes de silex, haches, couteaux, grattoirs, flèches à pédoncule, etc., quelques fibules, des épingles et une statuette en bronze. Les Romains y ont succédé aux Gaulois, mais on n'y rencontre rien de mérovingien, ce qui ferait supposer que la tribu qui a séjourné là, a été détruite ou a disparu à la suite d'une grande calamité, guerre, incendie ou pillage, ainsi que le prouveraient assez les nombreux débris de tuiles et de poteries qui jonchent le sol, la plupart calcinés par le feu. Ce lieudit dépend aujourd'hui des communes de Grand-Rosoy et du Plessier-Huleu, où réside ma famille.

Ma faible connaissance de la numismatique et surtout de la numismatique gauloise m'oblige à me tenir sur une grande réserve; je n'avancerai rien d'ailleurs qui soit de nature à m'attirer les foudres des savants et des numismates approfondis. Je ne ferai que répéter ici la très savante leçon qui m'a été faite au sujet du classement de mes monnaies, en réclamant, messieurs, toute votre bienveillante indulgence en faveur d'un débutant.

Tout en m'encourageant dans mes recherches, et en me recommandant surtout de pratiquer des fouilles aux endroits où se voient encore des traces de substructions,

M. Anatole de Barthélemy m'a prié, dans l'intérêt de l'histoire locale, de vous signaler mes découvertes et de vous demander de vouloir bien donner l'hospitalité, dans vos *Annales*, à quelques dessins des monnaies les plus rares et les mieux conservées que je lui ai soumises.

En attendant que le graveur ait reproduit plus fidèlement que je ne puis le faire, les monnaies que je possède, je vous présente aujourd'hui, messieurs, quelques croquis bien imparfaits sans doute, en réclamant toute votre indulgence pour le dessinateur (1).

CONSIDÉRATIONS & REMARQUES

J'ai cru utile de faire précéder la description de mes pièces gauloises de quelques remarques ou indications sur le nombre des exemplaires similaires que j'ai recueillis à *Grigny*.

Les types les plus fréquemment rencontrés sont le CRICIRV (8 exemplaires sur 35), et les *Catalaunes* (7 exemplaires), planche I, n°s 3 et 4 ; viennent ensuite les monnaies *sénonaises* (laie en furie ou autres animaux bizarres), 3 exemplaires. Le type n° 13, planche II, s'est aussi rencontré 3 fois.

Je n'ai jusqu'ici, trouvé aucunes pièces à la tête de Janus et au lion barbare, fréquentes dans les stations antiques de la forêt de Compiègne et à Pommiers, rares également à Ambleny (champ d'études de M. Vauvillé).

(1) Les monnaies ont été gravées depuis par les soins de la Société. — Voir les planches ci-annexées.

A *Grigny*, une seule pièce en or a été trouvée ; par contre, les bronzes dominent. Quelques pièces ont une patine qui leur donne l'aspect de l'étain. Je n'aurais pas signalé cette particularité, si je n'avais trouvé d'autres pièces d'un beau noir de jais. Je ne sais si l'on doit attribuer cette couleur à la nature du terrain ou à la composition du métal. Personnellement, j'opinerais pour la dernière hypothèse.

Autre remarque. — Je possède quelques pièces gauloises qui ne sont pas comprises dans l'inventaire qui suit ; elles sont incomplètes, ayant été coupées en deux. L'ancienneté de la cassure me fait supposer que ce fractionnement a été intentionnel de la part des Gaulois et je ne serais pas surpris que ces pièces aient servi de monnaie divisionnaire ou autrement dit de monnaie d'appoint.

Cette opinion qui peut paraître aventurée a cependant ses partisans. M. H. de La Tour, dans la *Revue numismatique*, année 1894 (Monnaies gauloises recueillies dans la forêt de Compiègne), signale également cette particularité.

DESCRIPTION

N° 1er. — *Face :* Tête tournée à droite ; cheveux formés par une multitude de petits cercles ; devant la figure : ligne brisée.

Revers. — Cheval galopant à gauche ; dessus un symbole inconnu avec point cintré. Entre les jambes du cheval : une croix (2 exemplaires).

Attribuée aux *Silvanectes* (Senlis).

(1)

N° 2. — *Face :* Tête tournée à droite avec deux nattes descendant dans le cou auquel se voit visiblement un collier. Autour de l'effigie, toute une circonférence formée par une suite d'annelets.

Revers. — Cheval galopant à gauche; dessus ; emblème, serpent, peut-être ? — dessous : second emblème dont la signification est également problématique (2 exemplaires).

Attribuée aux *Silvanectes* (Senlis).

«»

N° 3. — Personnage à longue chevelure passant à droite tenant de la main gauche une lance et de la main droite un torques (?).

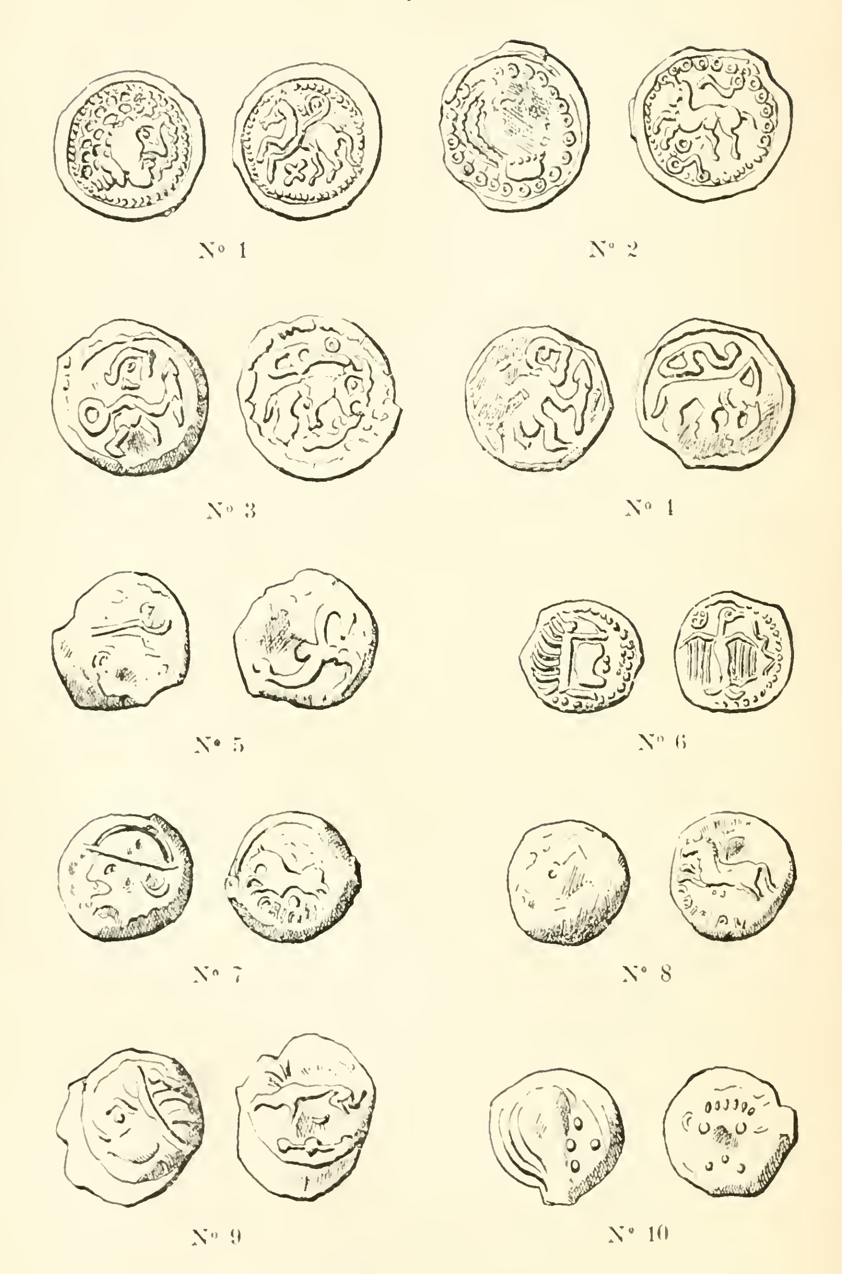
Revers. — Quadrupède à droite, loup peut-être ? foulant aux pieds un reptile. Au-dessus, un symbole qui n'a pas encore été bien déterminé et qui n'est peut-être qu'un serpent.

Note de M. de Barthélemy. — Cette pièce, l'une des plus communes des monnaies gauloises du N.-E, se trouve en quantité dans le Châlonnais et le Beauvoisis. L'attribution de cette monnaie aux *Catalaunes*, ne semble pas admissible, puisque le nom de cette population n'apparait que très tard ; rien d'ailleurs ne permet d'établir que les *Catalauni* jouirent de l'autonomie à l'époque de l'indépendance. Jusqu'à ce jour, on n'a point essayé de déterminer le type du revers de cette monnaie qui appartient aux derniers temps du monnayage gaulois. Elle ressemble assez au type de l'éléphant foulant aux pieds un serpent, qui se retrouve sur certains deniers de César, frappés vers 50 avant J.-C.

«»

N° 4. — La même que la précédente, mais avec variété dans le dessin. L'emblème placé au-dessus de l'animal est mieux représenté et plus caractéristique.

«»



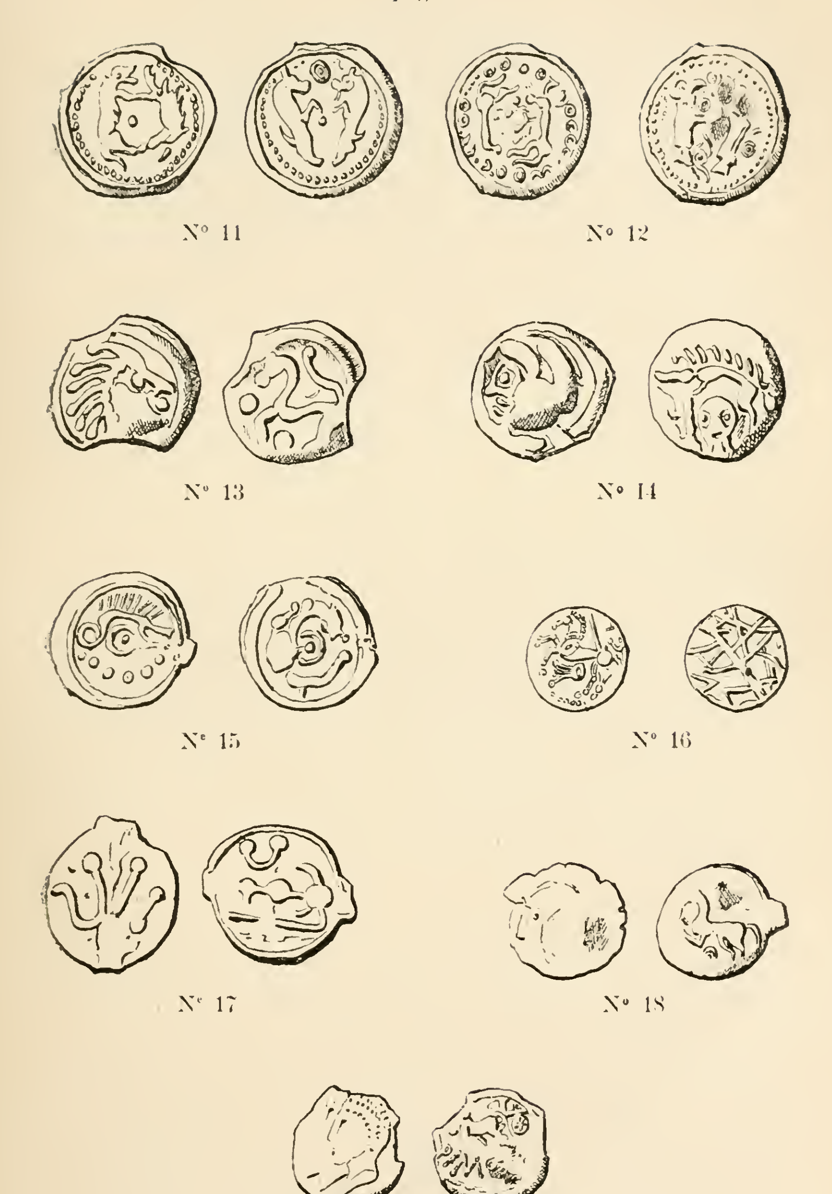
N° 1 N° 2

N° 3 N° 4

N° 5 N° 6

N° 7 N° 8

N° 9 N° 10



N° 11 N° 12

N° 13 N° 14

N° 15 N° 16

N° 17 N° 18

N° 19

N° 5. — *Face* : Tête à gauche.

Nota. — Une disposition malheureuse du cliché, imputable au graveur, fait que l'effigie est tournée vers le bas.

Revers. — Animal symbolique dans lequel les numismatistes croient voir une représentation de l'hippocampe.

L'opinion qui fait supposer que l'on a gravé sur cette pièce un cheval marin, l'a fait attribuer aux *Allobroges* (1 exemplaire) (1).

« »

N° 6. — *Face :* Tête barbare à droite.

Revers. — Aigle, ailes éployées, tourné à droite, derrière la tête, annelet avec croix intérieure ; devant le bec, ligne brisée dont la signification est inconnue. Ces bronzes sont généralement attribués aux *Carnutes* (Chartres), (1 exemplaire).

« »

N° 7. — Tête casquée à gauche.

Revers. — Cheval galopant à gauche ; dessous l'inscription : CRICI... pour CRICIRV, nom d'un brenn de la tribu gauloise Soissonnaise, (8 exemplaires). — Ce bronze est attribué aux *Suessiones*, mais se trouve également chez les *Bellovaques* et les *Véromandues*.

« »

N° 8. — Ce bronze dont l'effigie est fruste et le même que le précédent. Au revers le cheval courant et l'inscription : CRICIRV sont bien conservés.

« »

(1) Une monnaie absolument semblable décrite dans la *Revue archéologique* (année 1881) par M. de Barthélemy, a été trouvée au Mont-César. (Oise).

N° 9. — Tête barbare à gauche ayant beaucoup d'analogie avec le n° 5.

Revers. — Sanglier hérissant l'arête de son dos ; dessous : Objet symbolique ressemblant beaucoup à un animal.

Classée aux *Leuci.*

«»

N° 10. — Tête barbare à droite ; le profil est formé par 4 globules.

Revers. — Sanglier dont on voit facilement les poils hérissés du dos ; dessous : 3 globules.

Attribuée aux *Leuci.*

«»

N° 11. — Deux animaux semblant se battre, sanglier et loup très probablement, au milieu, un point.

Revers. — Chèvres se dressant ; au-dessus, un annelet centré.

Attribuée aux *Sénones* (Sens).

Cette monnaie, recouverte d'une belle patine noire, est d'une conservation parfaite (exemplaire unique).

«»

N° 12. — Deux animaux bizarres, dont il est bien difficile de préciser l'espèce. Autour, une circonférence formée par une suite d'annelets,

Le *Revers* représente également deux animaux barbares. Entre eux, trois points centrés ; à droite du second animal, autre point centré.

Cette monnaie est attribuée aux *Sénones* (Sens).

«»

N° 13. — Tête à droite, les cheveux hérissés.

Revers. — Quadrupède à gauche, la queue relevée au-dessus du dos. Dans le champ, 3 globules.

Attribuée aux *Sénones* (Sens), 3 exemplaires.

« »

N° 14. — *Face* : Tête à gauche.

Revers. — Sanglier à gauche avec poils hérissés sur le dos ; entre ses pattes, une tête humaine de face.

Ces bronzes sont classés aux *Leuques*.

M. de Barthélemy explique que souvent, la tête humaine est remplacée par un fleuron. Il faut noter, dit-il, que la plupart des pièces semblables et qui font partie de la Collection du Cabinet de France, ont été trouvées sur le territoire des *Bellovaques*.

« »

N° 15. — Monnaie en bronze, d'une belle et rare conservation. Au milieu, anneau centré autour duquel se trouve un dessin barbare dont il est difficile de connaître le sens ; certains numismates croient y voir un commencement d'effigie.

Revers. — Anneau centré ; dessus, la laie en furie ; au-dessous, six globules.

Classée aux *Bellovaques*.

« »

N° 16. — Lignes formant un dessin barbare difficile à comprendre et à expliquer.

Revers. — Cheval galopant à gauche, avec crinière apparente et collier. Dessous, une lyre. Cette monnaie est en or ; elle est *fausse de l'époque*, car sous la pellicule d'or se voit visiblement le bronze. Cette monnaie est une preuve que les faux-monnayeurs ont existé de tous temps. Cette

pièce est d'une rare conservation ; un exemplaire analogue est gravé dans le catalogue général des monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale, sous le n° 8,697.

D'après son type, on la range du côté des *Atrébates* et des *Morins*.

«»

N° 17. — Magnifique monnaie d'un dessin tellement barbare qu'il serait impossible de le comprendre si on n'avait pas comme intermédiaire un autre bronze trouvé au *Mont-César* (Oise).

M. H. de La Tour, cite deux exemplaires à peu près similaires de cette pièce dans la *Revue Numismatique* (1894).

Voici la description qu'il en donne : Personnage informe debout.

Revers. — Animal, la queue relevée (dégénérescence du taureau Cornupète). Au-dessus, symbole en forme de lyre.

M. de Barthélemy a fort ingénieusement démontré que ce type informe du droit n'est que la transformation d'un type déjà barbare lui-même et très défiguré. Ces monnaies, d'une fonte extrêmement grossière, sont lourdes, épaisses et très convexes surtout au droit.

Attribuée aux *Ædui*.

«»

N° 18. — *Face :* Tête à gauche, profil légèrement effacé, mais bien visible sur la pièce.

Revers. — Cheval galopant à gauche ; sous le ventre, une rouelle.

Attribuée aux *Silvanectes*.

«»

N° 19. — Cette monnaie, classée la dernière est la plus moderne de toutes les précédentes. Elle n'a pas été trouvée à *Grigny*. Je la dois à un cultivateur des environs d'Oulchy-le-Château. (Aisne).

Face. — Trois têtes bien visibles, mais dont une seule a été représentée dans le dessin.

Revers. — Cheval galopant, attelé à un char. Au-dessous, la légende REMO.

Attribuée aux *Remi* (Reims).

«»

Je n'ai plus à mentionner en terminant cette nomenclature, que quelques autres pièces ; mais elles sont trop frustes pour en faire la description.

Je citerai néanmoins un moyen-bronze de *Marc-Aurèle*, aussi trouvé à *Grigny*, et qu'on m'a dit être très intéressant à cause du revers. Je ne parlerai pas des autres médailles romaines que j'y ai également trouvées en grand nombre; elles sont pour la plupart communes et connues.

Voici la description de ce bronze :

Face : M. ANTONINUS. AVG. TR. P. XXVI.
Buste lauré à droite.

Revers : GERMANIA SVBACTA. IMP. VI. COS. III.
Dans le champ : S. C.
La Germanie assise à gauche au pied d'un trophée. (Allusion à la victoire de Marc-Aurèle sur les Germains).
Cette monnaie recouverte d'une belle patine verte est fort belle ; on m'a assuré qu'elle était très recherchée des collectionneurs.

A signaler aussi une petite monnaie en argent trouvée au même endroit mais trop tard pour être remise au graveur.

Elle représente d'un côté, une galère avec l'inscription : ANT. AVG. Au-dessous de la galère se trouve la légende : III. VIR. R. P. C.

Au *revers* entre deux enseignes formées d'annelets est l'aigle romaine aux ailes éployées.

Dessous, la légende : LEG. VIII.

Frappée pour la huitième Légion romaine, sous le triumvirat de Marc-Antoine.

Romeny, le 29 mars 1895.

MINOUFLET,

Instituteur.

Congrès de la Sorbonne

(AVRIL 1895)

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

A l'heure précise, deux heures, M. Milne-Edwards, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, ouvre la séance dans le grand amphithéâtre. Beaucoup d'auditeurs, plus que les années précédentes ; cependant, je dois confesser que ce ne sont pas les Archéologues qui dominent.

Il n'est jamais désagréable de recevoir des compliments ; M. Milne-Edwards nous en donne : « La Sorbonne était vieille, on l'a rajeunie ; autrefois les conférences avaient lieu dans des salles basses, mal éclairées, mal disposées ; aujourd'hui les Facultés nous abandonnent leurs amphithéâtres... des villes de province dressent de véritables palais pour leurs Facultés... il y a trente-quatre ans, M. Rouland réunissait ici, pour la première fois, les Sociétés Savantes, on en comptait 90 ; aujourd'hui, le

nombre s'élève à 500. Les hommes réunis ici représentent les investigations patientes et sagaces, les recherches intelligentes et pourtant minutieuses, les uns s'attachant à déchiffrer une page du passé de la vieille France, d'autres à retrouver les traces et les débris des anciens habitants de notre terre, etc... c'est sobre, c'est bien ; l'orateur rend justice à qui de droit : à Guizot, le créateur des Sociétés, à M. Rouland, un ministre de l'Empereur, pour l'initiative qu'il a prise de grouper, de réunir ces Sociétés. Hélas ! la même justice n'a pas régné dans tous les discours prononcés.

Comme les années précédentes, je n'assiste qu'aux séances de l'*Archéologie*, malgré l'intérêt que plusieurs questions, traitées dans les autres sections, pouvaient présenter pour nous. Vous en serez dédommagés, quant à ce qui concerne l'*Histoire*, par le rapport de notre vice-président, M. de Larivière.

J'ai divisé mon compte-rendu en cinq parties : les Monuments ; les Fouilles ; les Ornements (meubles, statues, cénotaphes, etc.) ; les Monnaies et, enfin, sous la dénomination « divers », j'ai classé les communications qui m'ont semblé ne point rentrer dans les titres sus-énoncés.

I

M. Demaison, archiviste de Reims, présente une étude fort intéressante sur l'origine de la construction de l'église Notre-Dame de l'Epine, superbe monument (dont je vous

ai entretenus à la suite d'une visite faite au mois d'octobre dernier), situé dans un petit village non loin de Châlons, sur la route de cette ville à Sainte-Ménehould. M. Demaison vante avec justice le travail de M. l'abbé Puiseux, à qui l'on doit une fort bonne monographie de cette église, et qui a abandonné la légende pour ne s'attacher qu'à l'Histoire. Foin donc de l'architecte anglais Patrice ! Foin du *Maître* allemand ! Une Charte de 1445 prouve l'intérêt que Charles VII prenait à la construction de Notre-Dame de l'Epine ; la façade et les clochers se rattachent aux ouvrages entrepris vers 1453 ; les chapelles rayonnantes furent élevées par Regny Gouveau, Antoine Bertaucourt et Antoine Guichart, de 1509 à 1524. Aux touristes qui auraient le dessein de visiter Châlons, je conseillerais une excursion à l'Epine ; on se trouverait bien dédommagé de la peine que l'on aurait prise. Pour ma part, ce que je regrette, c'est le jubé qui obstrue l'entrée et la vue du chœur. L'éditeur des *Petits Edifices historiques* a publié une étude complète, avec dessins à l'appui, de Notre-Dame de l'Epine.

L'an dernier, un savant architecte, M. Enlart, si je me trompe, avait établi l'influence de l'art français dans les monuments gothiques de l'Espagne et du Portugal ; aujourd'hui, M. Eudes, architecte également, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, détermine cette influence sur les édifices religieux ou civils de l'époque romane ou de la Renaissance.

La cathédrale de Coïmbre, notamment, a été bâtie par deux artistes français : Bernard et Robert. Cette influence française, très sensible au XIIe siècle, comme sous la Renaissance, était due aux moines français devenus évêques en Portugal, aux Ordres de Chevalerie qui amenèrent dans le pays nombre de nos compatriotes.

M. de Lasteyrie ne reconnaît pas à Coïmbre l'influence lombarde, comme le dit M. Eudes, mais plutôt celle de l'Aquitaine et du Midi de la France.

Ah! mon beau château... de Foix! chante, non, s'écrie M. Pasquier, archiviste de l'Ariège. Les tours qui en restent, deux d'une forme carrée, l'autre ronde, s'élèvent fièrement sur une montagne que dominent au loin les Pyrénées, c'est un admirable décor que la photographie a très bien rendu. Comme cette menaçante construction gagne par le cadre qui l'entoure! L'auteur qui a beaucoup étudié cette matière, se contente aujourd'hui de la partie descriptive et réserve — pour un volume qui va paraître — la partie historique. Le château, si curieux au point de vue pittoresque, l'est, pour ainsi dire autant, au point de vue archéologique. On attribue à Gaston III (surnommé Gaston Phœbus) comte de Béarn, né en 1331, mort en 1391, l'érection de la tour ronde, mais elle paraît bien plutôt être l'œuvre de Gaston IV, comte de Foix, qui avait épousé Eléonore, reine de Navarre, une ascendante de Henri IV.

Foulques Nerra, comte d'Anjou (987-1040) a, nous le savons déjà, édifié nombre d'églises, d'abbayes. Au dire de M. de Lasteyrie, M. l'abbé Bourdais va trop loin en établissant des rapprochements entre les églises du Ronceray (d'Angers), de Beaulieu-les-Loches, avec le donjon de Loches, quant à l'appareil; même remarque pour l'église de Saint-Jean à Château-Gontier. M. Bourdais ne se tient pas pour battu et défend sa thèse avec une conviction énergique. Ah! mais! je n'ose rappeler qu'il a un organe... peu agréable.

Je ne suis pas de Nevers, je le confesse, sans cela j'aurais sans doute trouvé un extrême plaisir à savourer la longue, très longue communication de M. Massillon-Rouvet sur les différentes enceintes de la ville de Nevers depuis les Romains jusqu'au temps de Louis XII en général, et sur la construction de la porte du Crou, en particulier. Cette construction a demandé plus de quatre années, de mai 1394 à novembre 1398 ; les comptes qui existent permettent de suivre jour par jour l'avancement des travaux de ce véritable monument qui existe encore presque intact.

Faut-il avouer que, durant cette longue thèse, j'écoutais un de mes voisins, M. Guillon, peintre distingué ? il m'entretenait de l'état actuel et de la restauration prochaine d'une chapelle antique dans l'Yonne et me soumettait des plans et des dessins qui me faisaient souhaiter d'avoir, parmi nos membres les plus actifs, un artiste aussi habile.

L'église de St-Pons-de-Thomières (Hérault) fut fortifiée vers la fin du XII[e] siècle au moment de la persécution contre les Albigeois et à la suite d'un accord entre le vicomte de Béziers et l'abbé Raymond de Dourgue. Les travaux de défense faits à cette époque existent encore en grande partie ; meurtrières, machicoulis, galerie habilement dissimulée, couloir posé dans l'épaisseur de la muraille, comme à Rambures. M. Sahuc, de la Société de Béziers, l'auteur du mémoire que j'analyse, a trouvé à Pons de nombreuses marques de tâcherons, comme il en a été signalé à peu près partout, dans le Poitou, à Aigues-Mortes, à Agde, etc.

Une grave question à l'ordre du jour ! Êtes-vous d'avis de ranger les pierres à bassins — à cupules pour les

savants — parmi les monuments mégalithiques ? M. Pérot qui signale de nombreux dolmens et menhirs dans le Bourbonnais est pour le classement ; M. Alexandre Bertrand pense qu'il est très difficile de distinguer les pierres à cupules naturelles des pierres à bassins creusés de mains d'hommes ; de là, pour le savant directeur du Musée de St-Germain son abstention. Les populations du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Morvan, tout comme de la Bretagne, attribuaient une vertu puissante à l'eau séjournant dans ces rigoles. M. Martial Imbert pense que ces pierres, comme celles qu'il a vues dans le Limousin ne datent guère que du moyen-âge. M. de Mortillet affirme qu'à Lockmariaker on a trouvé des pierres enfoncées depuis longtemps et munies de cupules creusées intentionnellement comme ornements. C'était l'avis de M. Pérot ; est-ce aussi le vôtre ? quant à moi, je me désintéresse de la question.

Le compte-rendu officiel me semble bien froid à l'égard de la communication faite par M. Julliot, président de la Société archéologique de Sens.

Ce sentiment m'est dicté non par mon amitié particulière pour l'auteur, mais par l'intérêt que présente le mémoire et par l'accueil qui lui a été fait par l'assistance, vous allez en juger. M. Julliot se recommande non seulement par ses connaissances étendues en épigraphie — c'est lui qui a interprété, à la satisfaction des savants MM. Léon Renier et Edmond Le Blant les inscriptions romaines retrouvées à Sens — mais aussi par les soins qu'il a donnés au musée lapidaire (sa création pour ainsi dire) et par le succès qu' a obtenu la fête donnée l'an dernier pour célébrer le cinquantenaire de la fondation de la Société. (Se rapporter au procès-verbal de notre séance de Juillet 1894).

Cette fois, à l'aide de pierres trouvées dans les substructions des anciens murs d'enceinte, M. Julliot restitue plusieurs fenêtres richement encadrées, ornées de motifs

gracieux, surmontées de quadriges attelés de chevaux marins et de groupes de monstres marins. Ces vestiges faisaient partie de thermes attenant à un palais élevé de l'an I à l'an III de J.-C., à C. César, fils d'Agrippa, fils adoptif d'Auguste. Les explications données par M. Julliot, les plans de restitution ont valu à l'auteur des acclamations répétées et lui ont prouvé qu'il s'agissait d'autre chose que « d'un château en Espagne ».

M. Braquehaye, de Bordeaux, a reconstitué un monument funéraire, agrémenté des détails artistiques et curieux de l'époque romaine et qui a son similaire à Igel, près de Trèves. Que de sages recherches il a fallu faire pour pouvoir rétablir cet édicule dont la plupart des pierres qui le composaient avaient été employées dans la construction des murailles de la ville ! On ne connaît pas le nom de l'illustre famille en souvenir de laquelle avait été élevée cette « lanterne des morts ».

Les infortunes d'un monument classé... puis déclassé... Il s'agit de St-Evremond, de Creil, édifice fort curieux du XIIe siècle et dont la destruction serait une perte pour l'art et une... honte pour l'administration municipale qui a le dessein de mettre le monument en bas et sur ses ruines d'élever une belle mairie. St-Evremond avait été d'abord admis par la commission des bâtiments historiques puis abandonné à la ville qui, assure-t-on, a résolu sa ruine. Heureusement M. l'abbé Muller, de Senlis, prend en main la défense de St-Evremond, il en fait voir toute la valeur archéologique et demande au Congrès de vouloir bien joindre ses observations à celles qu'il présente lui-même à l'effet d'obtenir la conservation du vénérable édifice et une allocation de l'Etat pour en assurer l'entretien. Cet éloquent appel est entendu et c'est par acclamation que

l'assistance vote en faveur de la proposition de M. l'abbé Muller. St-Evremond renaîtra-t-il de ses ruines? Espérons-le.

II

Je passe aux fouilleurs. M. Feuvrier, de Dôle, donne connaissance des fouilles qu'il a faites à la grotte dite « Le Trou de la Baume » à Poligny : poteries noires ou brunes d'une facture grossière; d'autres façonnées au tour; ce qui permet d'établir que ces débris appartiennent aux époques gauloise et gallo-romaine.

M. Bertrand, de Moulins, a recueilli près des communes de Coulandon et de Marigny de superbes couteaux en silex, des haches, des affutoirs en quartzite, des enclumes en pierre. On admire surtout un casse-tête gallo-romain (une espèce de hache à deux tranchants) arme terrible et peu fréquente, on la retrouve, néanmoins, à Poitiers, à Grenoble et... à Dresde.

Plus près de nous, M. Bergeron, de la Société de Provins, a fouillé, l'an dernier, à Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne) un cimetière gaulois, déjà exploré en 1868 par M. Brunet, de Presles. L'inventeur signale ce fait : les tombes orientées du nord au sud, renferment des objets funéraires ; celles de l'est à l'ouest seulement des squelettes ; il n'a pas rencontré de torques dans les tombes contenant des armes ; cette observation vient confirmer celle qu'a déjà faite M. Morel, de Reims.

Les découvertes archéologiques se poursuivent avec fruit dans le département de la Seine-Inférieure. M. Barbier de la Serre en fouillant un tertre dans la forêt de la Londe a mis à découvert les vestiges d'une construction, avec tuiles romaines, monnaies du Ier au IIIe siècle, quelques squelettes et quelques armes. Même découverte dans la

forêt Verte. Est-on en présence, comme dans le pays éduéen d'un poste militaire, d'un sacellum, d'une villa ? C'est une question que les recherches ultérieures pourront résoudre.

L'industrie se transforme ; autrefois, depuis les Romains, à Cléry (Seine-et-Oise) assure M. Plancouard on fabriquait des carreaux vernissés, même de la poterie rouge avec des figures en relief ; aujourd'hui c'est la tuile qui domine, et ce qu'il y a de remarquable c'est que l'on peut constater des familles de potiers dont les ancêtres se livraient à cette industrie.

A Reims, dans les fouilles de la « Fosse-Jean-Fat » M. Nicaise a recueilli des fragments de vases rouges à reliefs de l'époque romaine représentant les jeux du cirque : un lion et deux gladiateurs, une scène de tauromachie.

Avant de vous parler de l'intelligent et habile investigateur M. Martel, de la Société archéologique de la Corrèze, je tiens à m'élever contre les plaisanteries, pour le moins injustes, d'un rédacteur du *Figaro*, M. Guy Tomel, lancées contre les archéologues en général et contre MM. Gavin, Martel et Morel, en particulier. C'est dans le n° du dimanche 21 avril qu'a paru cet article « *Le Congrès des Sociétés savantes* » où entr'autres choses non acceptables sur les tendances des Sociétés de province « les Académiciens d'Etampes et les bourgeois de Molinchart » on trouve les lignes suivantes : « M. Gavin fait une intéressante « description des mors de brides italiques ; M. Martel « parle de l'oppidum de Murcens; M. Morel raconte la découverte, dans une sépulture antique du Dijonnais, d'une « épingle en bronze mesurant 67 centimètres de longueur. »

« Mon Dieu! je sais bien, poursuit le critique, qu'en matière de science il n'y a pas de petites choses, mais je crains tout de même qu'il n'existe par le monde d'affreux ignorants qui se soucient des mors italiques comme de leur première brosse à dents ; d'autres incapables de faire des folies pour l'*oppidum* du nommé *Murcens,* dont ils ont rarement entendu parler ; d'autres encore que la découverte d'une épingle, fût-elle en bronze, laissent relativement froids. »

Comme l'on pourrait retourner les plaisanteries de M. G. Tomel, contre lui-même ! En supposant qu'il eût à décocher quelque trait contre le mors de M. Gavin ou l'épingle de M. Morel, combien il serait facile de lui démontrer qu'il a pris le Pirée pour un homme ! En effet, Murcens est une localité bien connue du Lot et les fouilles de M. Martel avaient pour but de démontrer qu'il y avait eu sans doute une communication souterraine avec l'oppidum signalé à l'effet d'en assurer la défense.

Au val de Sommières (Côte-d'Or) M. Corot a entrepris des fouilles dans un cimetière mérovingien, il a trouvé, comme l'avait fait M. Fr. Moreau, dans les cimetières de l'Ourcq, des grains d'ambre et de verre bleu qui, au dire de M. Corot, seraient des amulettes ou des pendeloques ; il est plus probable que c'étaient simplement des grains de colliers ; c'est l'avis du bureau.

III

La voilà cette fameuse épingle découverte par M. Morel (de Reims) dans une sépulture du Dijonnais ; elle mesure bien 67 centimètres et M. de Mortillet affirme qu'elle n'est pas la seule ; le musée de Saint-Germain possède le moulage d'une épingle plus longue encore ; d'autres spécimens

ont été signalés par M. Flouest ; on en voit aussi dans les collections suédoises. A quel usage étaient-elles destinées? Leur longueur ne permet pas de supposer qu'elles ont servi à maintenir l'édifice capillaire d'une coquette gallo-romaine ; aussi dit M. de Mortillet, ce doit-être une arme, une espèce de stylet — il ne faisait pas bon approcher d'une aimable personne ayant de tels moyens de défense !!! (1).

A Saint-Avit-les-Guespières, près de Chartres, se voit une belle église du XIe siècle, remaniée au moyen-âge et à une époque rapprochée de nous.

Des vitraux du XVIe siècle représentent la scène bien connue des trois morts et des trois vifs. Mais ce que M. l'abbé Haye décrit avec le plus de complaisance, c'est un rétable formé de onze petits groupes en albâtre avec les scènes de la Passion, etc. Ces bas-reliefs ont quelque analogie avec celui qui décore la cheminée de notre salle

(1) J'ouvre ici une large parenthèse ; nous possédons nous aussi dans notre collection une épingle en tout semblable à celle de M. Morel. C'est lui qui nous l'a montrée en ouvrant nos vitrines; elle a été brisée et ne mesure pas 67 centimètres mais seulement 45 centimètres, la garde est la même avec ses sept anneaux, colliers en saillies. La désignation donnée par notre savant ancien vice-président est celle-ci :

« Longue tige en bronze (gallo-romain ?) ornée d'un pommeau plat « et de 7 anneaux se touchant (trouvée au collège en 1878 et donnée « par M. Maugey).

M. Morel est plus affirmatif ; il m'a déclaré que c'était une épingle à cheveux, j'hésitais à revenir sur le sentiment exprimé parce que un pareil ornement me parait bien difficile, très lourd ; j'ai ajouté que je comprenais des épingles de 20, 25, 30 centimètres, mais 67 quel Lenthéric du passé pouvait utiliser cet engin !

On va chercher bien loin ce que l'on a chez soi, me disais-je, en reconduisant M. Morel.

des séances (provenant, on le sait, de l'église Saint-Crépin) ; ce sont des objets d'art qu'on retrouve un peu partout, en Bretagne comme en Franche-Comté ; en effet, une fois un modèle accepté, les *Piémontais* du temps allaient en proposer l'acquisition aux curés des paroisses aisées.

Dans le Cotentin, le mobilier habituel des églises est relativement riche : A Avranches, M. l'abbé Pigeon décrit une croix-reliquaire du XIIIe siècle ; à Genets, un tabernacle en granit du XIe ; à Chavoix, une fort belle chaire ogivale carrée, une table de communion et un retable ; à Saint-Quentin, un tabernacle sculpté, de forme hexagonale, divisée en deux branches, etc.

M. Piette, à Brassempouy (Landes), a trouvé une tête d'un type extraordinaire, capable d'inspirer une juste défiance si l'on n'avait pas toute confiance à l'égard du fouilleur qui soumet aussi à l'attention des assistants une série de figurines en ivoire ; le tout remontant à la plus haute antiquité.

M. Gauthier (du Doubs) donne de fort intéressants détails sur la statue de Louis de Châlon, prince d'Orange, de 1418 à 1463. Ce seigneur joua un rôle considérable en Franche-Comté.

L'assemblée a mis la plus grande condescendance à écouter le mémoire de M. Luguet, de Poitiers, lu par le R. P. de la Croix. Je crois M. Luguet de bonne foi ; certai-

nement, il a dû être mystifié. Il s'agissait d'un anneau d'or, trouvé à Malte, dit-on, remontant à des temps éloignés, rappelant par son ornementation le style byzantin. Mais, assure M. Babelon, cet anneau remonte au plus au XVIe siècle ; d'autres, plus sévères, n'y voient qu'un bijou moderne vendu par Bacri, des arcades Rivoli. Ah ! si ce n'eût été par respect pour le P. de la Croix, comme on aurait ri !

M. Maître, de Nantes, est plus heureux ; dans les fouilles de Saint-Similien, fouilles opérées avec l'aide du P. de la Croix ; outre des tombes mérovingiennes, il a trouvé des briques fort curieuses ; elles sont de types divers et représentent Adam et Eve, une croix à six branches encadrée d'un cercle avec l'alpha et l'oméga; un lièvre poursuivi par un lévrier, un personnage revêtu d'une tunique, des animaux fantastiques ; ces briques sont déposées au Musée de Nantes.

Le P. de la Croix se rattrape avec les trouvailles et les descriptions qui lui sont personnelles. Vous n'ignorez pas que c'est à lui que l'on doit les découvertes de Sanxay ; c'est un fouilleur incorrigible : il a retrouvé à Plaisance (Vienne), un caveau funéraire et une croix de cimetière qu'il décrit ou mieux qu'il dépeint (plans à l'appui) avec une rare compétence ; caveau de deux étages, dalle ornée d'une croix pattée et nimbée, puis neuf corps, mais sans inscription.

La thèse de M. Maxe-Werly, qui a pour titre « l'ornementation du foyer depuis l'époque de la Renaissance »,

doit nous intéresser parce que, entr'autres plaques de cheminée étudiées dans le Barrois, il signale celle dont nous a parlé M. Barbey et qui provenait du château de Varennes. Ce n'est que vers le milieu du xvie siècle qu'apparurent les plaques de fonte — les taques en Lorraine — au fond des foyers ; une plaque du Musée de Nancy porte la date de 1543. Sous Louis XIV, des plaques à sujets religieux, mythologiques ou héraldiques furent de véritables œuvres d'art qu'on retrouve avec plaisir. Dans l'album de M. Maxe-Werly, j'ai vu, et me fais un devoir de vous l'annoncer, le moulage de la belle brique renaissance qui a sa place dans notre modeste collection.

Du symbolisme il faut... mais pas trop n'en faut. « Quand j'étais jeune et que je commençais à m'adonner à l'archéologie, je voyais du symbolisme partout, dit M. l'abbé Müller (de Senlis) ; depuis, l'expérience et la saine interprétation aidant, je cesse de m'emballer, aussi je crie à M. Giron (dont le mémoire est parfaitement écrit et parfaitement lu) : prenez garde ! n'allez pas trop loin, comme l'ont fait plusieurs prêtres de mes amis, dans l'Oise et dans l'Aisne. »

Il s'agissait de l'interprétation des peintures de poutres d'un plafond conservé au Puy : blasons entremêlés, (Bourbon et Chalançon) figures bizarres et grotesques, emblèmes décoratifs. Or, M. Giron explique, avec une chaleur que justifie sa bonne foi, qu'on est là en présence d'un bestiaire divin ; il commente les blasons, explique chacune des figures, se prononce catégoriquement sur les emblèmes, enfin il développe ses arguments avec beaucoup de verve. Halte-là ! lui crie non-seulement l'abbé Müller, mais aussi M. de Marsy qui préside, vous allez trop loin... Je crains bien que M. Giron ne soit pas convaincu.

On pourrait ouvrir un chapitre spécial aux surprises ; la communication de M. Pierre (de la Société académique du Centre) trouverait place dans ce chapitre ; cependant, je ne puis que le louer d'avoir réfuté une erreur qui, paraît-il, est fort répandue dans sa contrée — couper les ailes à ce canard, comme l'on dit en style de presse.

Nous savons tous que Guillaume Flavy, le gouverneur de Compiègne qui livra Jeanne d'Arc, fut assassiné, en 1449, à Nesles (en Tardenois), à l'instigation de Blanche d'Aurebruche sa femme, par Pierre de Louvain, amant de cette dernière, et qu'il a été inhumé dans l'église des Jacobins de Compiègne. Ce drame se trouve relaté tout au long dans l'*Histoire de Coucy*, de M. de Vertus, publiée il y a plus de 30 ans ; il a été rappelé, ces années dernières, dans les Mémoires des Sociétés d'Amiens, de Beauvais et de Compiègne... afin que personne n'en ignore... la lumière semblait donc faite lorsqu'il a plu à M. Delhommeau, inspecteur primaire au Blanc (Indre), de publier une note dans laquelle il cherchait à prouver que le tombeau de Guillaume existe à Belabre, muni d'une inscription composée par M. de Montpezat. Il m'a semblé que je devais ne point laisser ignorer au Congrès que cette question était depuis longtemps tranchée, que le drame de Nesles était hors de conteste et que notre Société, ainsi que celles de l'Oise, avait depuis longtemps établi ce fait d'une façon irréfutable.

IV

Je ne vous tiendrai pas longtemps avec les monnaies. M. Blanc, un rude voyageur, rend compte des monnaies qu'il a recueillies dans l'Asie centrale ; trois types distincts se présentent ; un d'eux semble se rapprocher d'un type gaulois bien connu : appendice derrière la tête, très volumineux ; est-ce produit par l'abondance de la cheve-

lure ? Est-ce un bourrelet ? Est-ce une forme de coiffure, comme chez les peuplades Khirghizes ? *Sub judice lis est.*

Puis de M. Guesnin : installation d'un atelier monétaire à Arras par la comtesse Mahaut en 1306 ; les creusets fabriqués à Namur, les poêles à Valenciennes ; les balances à Paris ; la terre réfractaire venait de Dinant et de Solesmes.

De M. l'abbé Robert (de Rennes) : les jetons des Etats de Bretagne. Ils furent frappés aux armes des présidents en 1641 ; ils étaient en argent ; ensuite aux armes de France et de Bretagne, ornés du buste du roi, à partir de 1679. Le nombre de ces jetons s'élevait à 9,600 ? une somme de 10,500 livres était votée à chaque tenue des Etats pour cette dépense.

Aux derniers les bons... pourrais-je dire, si je ne devais être modeste en parlant de notre Société. C'est votre secrétaire qui a donné lecture de la note de M. Minouflet sur les monnaies gauloises trouvées à Grigny, c'est cette communication qui a clos les séances d'archéologie ; elle a été écoutée avec une bienveillance que je suis heureux de relever. Avant la réunion, j'avais eu soin de communiquer ma petite collection aux gallophiles qui sont nombreux à la Sorbonne ; plusieurs ont pris des empreintes et m'ont donné des explications que j'ai communiquées au possesseur : MM. Fourdrignier, Guignard, Vauvillé, Maxe-Werly. Inutile de dire que je pouvais compter sur l'appui de M. de Barthélemy ; vous savez qu'il avait pris connaissance de la trouvaille ; de plus, M. Babelon, le successeur de M. Chabouillet à la direction du cabinet des médailles, m'avait demandé l'autorisation de faire paraître dans l'*Annuaire de Numismatique* quelques-unes de ces monnaies qu'il trouve fort curieuses. Du reste, je l'espère, vous ne tarderez pas à apprendre que le bon vouloir officiel s'est traduit autrement que par des... promesses.

V

Ce n'est pas sans un certain calcul malicieux que j'ai placé dans les *Divers* les communications de MM. Gavin, Coulon et de notre collègue, M. Pilloy.

M. Cavin, c'est l'homme aux *mors italiques* si raillé par le *Figaro*. La plupart de ces mors ont été trouvés près de Bologne ; l'un d'eux ressemble, on ne peut mieux à celui que possède M. Liebbe et dont vous avez ici une photographie.

Après le travail de M. Dupont sur ce mors et sur celui de M. Fr. Moreau, il est inutile, ce me semble, de décrire succinctement ceux d'Italie.

Quant à M. le Dr Coulon, de Cambrai, il nous a donné, sans marchander son temps ni sa peine, une véritable consultation sur l'usage des *strigiles* dans l'antiquité. Le strigile, c'est l'étrille, le racloir, l'épiloir. Les Romains et les peuples qu'ils traitaient de Barbares, hommes et femmes en faisaient un grand usage, avant et après le bain ; avant et après les exercices corporels, les jeux, les luttes ; avant et après les onctions que réclamaient ces exercices... il paraît que c'est essentiellement hygiénique... le Docteur a l'air de regretter que nos générations aient abandonné le strigile. Des raclures que ramassait l'instrument on fabriquait une pommade dermique, une espèce d'onguent fort recherchée ; je ne sais pas même si quelques-uns ne se passaient pas la fantaisie... d'y goûter... Vous le voyez, s'il en était ainsi, il ne faut pas chercher ailleurs l'explication de cette locution : s'engraisser de la sueur du peuple.

M. Coulon nous a expliqué très compendieusement la façon de se servir de strigile, l'heureux effet de son emploi... Vous avez son adresse, si vous y tenez...

L'émaillerie aux IIe et IIIe siècles. C'est la thèse si importante que développe M. Pilloy. Il signale une curieuse petite boucle carrée trouvée dans le cimetière de Vic-sur-Aisne, il passe ensuite en revue les boucles et fibules, recueillies dans les cimetières anciens et qui figurent en nombre dans les Musées des villes du Nord et particulièrement à Namur.

On a retrouvé au Caucase des bijoux identiques comme forme, comme émail, à ceux que nous possédons. N'en faut-il pas conclure que ce sont des ouvriers orientaux qui, après avoir émigré, ont suivi le Danube et sont venus donner dans nos pays des spécimens de leur art ? Le P. de la Croix confirme les réflexions de M. Pilloy sur la fabrication des ornements multicolores du IIe et du IIIe siècles, puisqu'il a trouvé à Sanxay, ville détruite vers 276, des fibules émaillées comme celles qui viennent d'être décrites.

La communication de M. Pilloy lui a valu les plus sincères et les plus cordiales félicitations ; le ministère a su apprécier le mérite de notre savant et modeste compatriote, car il vient d'être promu officier de l'Instruction publique. Vous joindrez vos félicitations à celles qu'il a reçues. Par quoi peut-on mieux finir !

MOULIN.

Congrès des Sociétés savantes

RAPPORT

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous *rendre compte* des séances de la section historique du Congrès des Sociétés savantes. C'est moi, Messieurs, qui me *rends compte*, (sans calembourg), du retard que j'ai apporté à ce travail. Quand je pense que notre honorable secrétaire perpétuel, M. Moulin, avec l'activité et la compétence que nous lui connaissons, vous a tracé depuis si longtemps, et d'une si éclatante façon, la physionomie des séances archéologiques du même Congrès, je songe à mon insuffisance. Mais, Messieurs, votre indulgence, dont j'ai déjà senti les effets, me soutiendra.

Messieurs, je fus pris d'un frisson, quand, pour la première fois, j'entrai dans cette nouvelle Sorbonne, dans laquelle les congressistes se croisaient comme des âmes

errantes, cherchant couloirs, escaliers, salles des séances. C'est que, Messieurs, j'ai connu l'ancienne Sorbonne ; j'ai même été appelé une fois à présider une séance dans le grand amphithéâtre de cette vieille Sorbonne, et j'aimais cette atmosphère de famille qui planait sur les réunions de ce temps-là. Il y a dix ans de cela ! Et quels changements ! La vieille Sorbonne, transformée et agrandie, n'est plus. La nouvelle Sorbonne est un beau palais dont la salle des Pas-Perdus fait vaguement penser à celle du Palais-de-Justice. Etrange ressemblance, car la science n'a rien à faire avec la correctionnelle, et les *grandes assises* scientifiques sont autrement attrayantes, à mon avis, que les *petites assises* où se déroulent des crimes passionnels ! La nouvelle Sorbonne est devenue une grande dame à l'air majestueux.

Heureusement pour moi, dès mon entrée dans cette salle des Pas-Perdus, je rencontrai... devinez qui ?... M. Moulin. Notre cher M. Moulin, assis à l'ombre de quelque grande statue, s'entretenait d'archéologie avec M. Pierre, délégué de la Société du Centre. A la vue de M. Moulin, le frisson qui m'avait envahi recula épouvanté, et c'est le sourire sur les lèvres que je fis mes premiers pas dans cette nouvelle Sorbonne. M. Moulin me guida dans les dédales des corridors et escaliers. Et je pénétrai dans la salle de la section d'histoire.

M. de Barthélémy présidait, assisté de M. Armand Gasté, professeur à la Faculté des Lettres de Caen. Là j'entendis une foule de lectures. Je mentirais si je disais que toutes furent palpitantes d'intérêt. L'ordre du jour étant chargé, les auteurs furent priés d'être aussi brefs que possible. Pour être plus brefs, quelques-uns imaginèrent de lire leurs travaux avec une rapidité que le dictionnaire de l'Académie française pourra un jour appeler : du *bafouillage ;* les auditeurs en étaient quittes pour ne rien entendre. Quelques auteurs, cependant, parlèrent distinctement, et leurs lectures méritent d'être signalées.

M. l'abbé Morel, de la Société historique de Compiègne, raconte avec une grande science les péripéties de la mairie de Pontpoint, de 1153 à 1364.

M. Lempereur traite des droits d'acapte et d'arrière-acapte en Rouergue. Je n'essaierai pas de vous dire ce qu'il fallait entendre par *acapte*, car l'auteur reconnaît à ce terme trois significations différentes ; aux jurisconsultes d'en déterminer les nuances ; je ne suis pas jurisconsulte, et ce droit perçu par le seigneur lorsqu'il donnait un bien quelconque à un tenancier ne dit rien qui vaille à mon faible entendement.

Plus intéressant est M. Raulin, de la Société des antiquaires de Normandie, qui, avec compétence, parle de la léproserie de Beaulieu, près Caen, et des droits qui, du XIV[e] au XVIII[e] siècle, furent octroyés aux dits lépreux concernant le déchargement des cargaisons de sel et les chargement et déchargement des autres marchandises.

Plus intéressant aussi est M. Pierre, de la Société du Centre. Saviez-vous que le fameux auteur du *Liber singularis*, qui, imprimé en 1766, révolutionna le monde chrétien parce que l'ouvrage combattait l'omnipotence romaine, était Monseigneur Hontheim ? Hontheim, naturellement, fut condamné comme hérétique ; mais il se soumit, et c'est pourquoi la suffragance de l'évêché de Trèves lui fut attribuée. M. Pierre nous le rappelle, et aussi que la sincérité de sa rétractation fut contestée : Hontheim aurait cédé à la violence. M. Pierre nous communique une pièce, datée de 1780, qui ne laisse aucun doute sur la bonne foi de cette rétractation. La communication de cette pièce donna lieu, de la part de divers congressistes, à quelques observations ; M. Victor Advielle, sans même regarder la pièce communiquée, en nia l'authenticité. Il ne paraît pas moins certain que la pièce présentée par M. Pierre n'est pas l'original de la déclaration de l'évêque Hontheim, elle est du moins une copie de l'original ; et il n'en est pas moins permis, dès lors, de prétendre que la soumission

de Hontheim à l'église romaine fut sincère et loyale. Voilà un point d'histoire, contesté jusqu'aujourd'hui, qui paraît désormais suffisamment fixé.

Messieurs, à quoi bon suivre l'ordre du jour des autres séances du Congrès ? Examinons-les en bloc.

Qu'il me soit permis de dire que ces séances furent tour à tour présidées par M. Servois, directeur des Archives nationales, par M. Aulard, professeur à la Sorbonne et par M. Gaston Boissier, de l'Académie française.

Parmi les lectures entendues, en voici quelques-unes qui ont plus spécialement attiré mon attention :

M. Cattat, professeur au lycée de Chambéry, s'est livré à une étude sur les chartes de la petite ville de Clermont-l'Hérault qui, durant la fameuse et terrible guerre des Albigeois, avait tour à tour obtenu, perdu et recouvré ses franchises municipales.

Les études locales de cette nature, Messieurs, ont un puissant intérêt historique. Un jour se lèvera un grand historien qui, à l'aide de toutes ces monographies, reconstituera la France de nos aïeux et pourra continuer l'œuvre magnifique mais inachevée de Fustel de Coulanges.

Les gens de guerre en Gâtinais au XVI[e] et au XVII[e] siècles, telle est l'étude sur le militarisme de l'ancien régime que M. Eugène Toison a lue sur le pays de Montargis, de Ferrières et du Bignon-Mirabeau.

Vivent les troubadours et encore plus les trouveresses ! A elles le pompon ! Clara, d'Anduze, fut une des plus célèbres. Aussi la petite ville d'Anduze se propose-t-elle d'ériger une statue à sa poétesse. C'est sur le texte de la chanson attribuée à Mademoiselle Clara, que porte l'étude de M. Léopold Bertrand, de la Société littéraire d'Alais, et aussi sur la famille de la dite poétesse. Très suggestive cette petite étude. Ne quittons pas si vite le Midi. La poésie d'amour, née sous le soleil de Provence, a des charmes puissants, et Messieurs les félibres sont hommes à ne pas souffrir qu'on ne s'occupe pas d'eux.

Nous entendons tour à tour M. Charles Brun parler du méridionalisme de la geste de Guillaume, et M. de Roque-Ferrier nous initier aux prénoms qui, au XVIII[e] siècle, étaient préférés dans les Etats de Languedoc. On y voit que le nom de la province : *Languedoc*, était pris parfois comme prénom.

Une des lectures les plus complètes qui ont été faites au Congrès, est celle de M. Doublet, professeur au Lycée de Foix, qui nous initie aux représentations théâtrales qui eurent lieu à Pamiers en 1664. Peu brillantes les représentations de ces bateleurs qui s'intitulaient comédiens, et par exemple, celle de cette pièce, l'*Ivrognerie*, que les acteurs, — je ne dis pas : les artistes — jouèrent d'une façon scandaleuse. Le public se portait en foule pour applaudir ces comédiens ; l'autorité épiscopale interdit les représentations, et c'est à propos d'une étude sur Caulet, évêque de Pamiers en 1664, que l'auteur a détaché un chapitre sur les faits et gestes de cette troupe.

Egalement instructive l'étude de M. Jeanroy, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, sur l'allégorie du faucon dans la poésie du Moyen-Age. M. Jeanroy était tout désigné par ses précédentes études sur le Moyen-Age pour nous parler de l'allégorie du faucon dans la poésie. Il l'a fait avec une vraie science de son sujet.

M. Charles Joret, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, nous donne une nouvelle étymologie du nom de la ville de Caen. Pour M. Ch. Joret, Caen est comme Rouen non d'origine germanique, mais d'origine celtique. Le nom primitif de *Rouen* est *Rotomagus*, et celui de *Caen* doit être *Catomagus* : c'est-à-dire : *champ de bataille* ; *magus* qui signifie *champ* et *catus* qui signifie *bataille*.

A citer encore l'étude de M. Etienne Charavay, l'archiviste-éditeur d'autographes bien connu, qui a lu une notice très complète sur le général Bouchet.

Bouchet, général de l'ancien régime, au lieu d'émigrer,

préféra accepter et servir la Révolution ; il servit aussi le régime impérial.

Je pourrais poursuivre cette nomenclature. Vous me permettrez de m'en tenir là ; d'autant qu'ayant assisté à deux séances de la section des sciences économiques et sociales, vous trouverez peut-être quelque intérêt à connaître quelles questions ont plus particulièrement attiré les hommes éminents ou distingués qui se pressaient sur les bancs de cette section. Plus vivante que la section d'histoire, la section des sciences sociales, et cela se comprend puisque son but est l'étude de questions d'actualité, tandis que l'autre s'attache à l'étude du passé, mais plus suivie aussi, et par suite plus soumise à la controverse des auditeurs. MM. Frédéric Passy, Lyon-Caen, Levasseur, de Foville, etc., sont au Bureau ou parmi les assistants, et prennent une part active aux délibérations.

A signaler d'abord la discussion qui s'est élevée sur la question des programmes d'examen. Il y a eu unanimité pour trouver qu'ils sont trop chargés, trop touffus, et l'honorable M. Frédéric Passy a trouvé le mot de la situation, en disant que sous le régime actuel l'éducation était étouffée par l'instruction, et que l'instruction était elle-même étouffée par l'examen.

De toutes les autres questions agitées je ne citerai que celle des mutualités ouvrières, celle du taux de l'intérêt et celle du repos obligatoire. Trois questions qui, à juste titre, préoccupent l'opinion publique.

Il importe que la Société fasse un effort pour entourer de garanties la vie des populations ouvrières ; il semble que dans ce but les mutualités ouvrières peuvent y contribuer en une certaine mesure.

L'abaissement de l'intérêt ! Hélas ! Tous les rentiers en souffrent, et on sait que les rentiers sont nombreux dans notre dèmocratie ; ils sont à peu près Monsieur tout le monde. L'abaissemest du taux de l'intérét est-il un bien ou un mal ? A première vue, il semble que ce soit un grand

mal ; mais la question a pu être posée ; c'est dire qu'elle est controversée, et M. Alfred Neymark, dont la compétence économique est bien connue, conteste que l'abaissement du taux de l'intérêt puisse être un mal. L'Etat, principal emprunteur, a évidemment un grand avantage à l'abaissement du taux de l'intérêt. Mais, Messieurs, je ne veux pas vous énumérer les avantages et les inconvénients de cette dépréciation de l'argent, conséquence de sa trop grande affluence sur nos marchés financiers. Je me borne à appeler votre attention sur cette question toute d'actualité.

Peut-il être contesté que l'homme et la femme ont besoin de repos ? Que le repos soit dominical, par décade, ou qu'il ait lieu le lundi, comme trop d'ouvriers le pratiquent, peu importe, pourvu qu'il soit. Les orateurs du Congrès ont été d'accord pour souhaiter que le repos soit hebdomadaire, et il est naturel qu'il ait lieu le dimanche, dans l'intérêt bien entendu de la famille, puisque c'est ce jour-là que choisira pour se livrer au repos une part notable de la population. Le repos hebdomadaire, rendu obligatoire, constitue une restriction de la liberté individuelle. Mais cette restriction peut-elle être contestée, puisqu'il se trouve des chefs d'usine qui exigent un labeur continu sans possibilité de repos ? Le principe de liberté doit rester à la base de la Société ; mais la *liberté* dégénère facilement en *licence* si l'on n'y prend garde. Il se peut donc qu'il devienne nécessaire et précieux de décréter le repos hebdomadaire. En tout cas, ce qui sera fait en ce sens aura pour but une bonne hygiène et le progrès de l'esprit de famille.

Les travaux du Congrès ont été clôturés par une séance générale dans laquelle il nous a été donné d'entendre M. Moissan, de l'Académie des Sciences, et M. Raymond Poincaré, ministre de l'Instruction publique. Dans un long et consciencieux discours, M. Moissan a énuméré et constaté les progrès de la science, progrès auxquels M. Moissan, on le sait, a pris lui-même une si grande

part. M. Raymond Poincaré a le secret pour plaire à tous. Son discours, d'une précision mathématique, d'une élégance académique, et d'une largeur de vue telle qu'elle doit être chez un Grand-Maître de l'Université, a retracé les travaux du Congrès dans chacune de ses branches et a été chaleureusement applaudi par une salle comble.

Le soir il y avait, selon l'usage, réception dans les salons du Ministère de la rue de Grenelle. Votre Délégué a eu le plaisir de s'y rendre et de s'y rencontrer avec nombre de jolies dames. Le champagne a coulé à flots et la fête de la science, des arts et des lettres s'est ainsi terminée dans une coupe de Moët-Chandon.

Ch. de LARIVIÈRE.

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE

de Reims

Une exposition rétrospective qui comprend toutes les branches de la curiosité depuis les temps préhistoriques jusqu'à notre école de peinture dite de 1830 — le programme est vaste — a été ouverte à Reims le 9 juin dernier. Sa clôture est fixée au 15 de ce mois. C'est avec regret qu'on la voit déjà toucher à son terme. Certainement un si grand effort méritait une durée moins éphémère. C'est la seconde fois que la grande et belle ville de Reims tente cette grosse partie. Comme en 1876, date de sa première exposition, la réussite est encore complète cette année. Le haut patronage de Mgr le Cardinal archevêque de Reims, le concours de la municipalité et l'infatigable dévouement du commissaire général, M. Léon Morel, collectionneur bien connu dans le monde de la science de l'homme primitif, en ont assuré le succès. N'oublions pas de citer à l'ordre du jour de ce bulletin de victoire le zélé et érudit M. Jadart, bibliothécaire de la ville de Reims et les autres collaborateurs également actifs et intelligents du commissaire général.

L'Exposition est royalement installée dans le palais de

l'archevêché. L'adverbe n'a rien d'excessif, puisqu'elle occupe le grand appartement historique qui rappelle le sacre de nos rois et notamment la vaste salle gothique, dite *salle des rois*, qui fait un cadre si merveilleux aux richesses de tout genre réunies dans cette première pièce. Aussi, dès qu'il a pénétré dans cet immense vaisseau, le visiteur est-il conquis par la vue d'ensemble imposante, somptueuse, sévère, qui frappe les yeux. Après avoir joui pendant quelques instants de ce premier éblouissement, on commence à s'orienter au milieu de ces séries variées, aussi bien classées que possible, étant donnée la rapidité avec laquelle on a dû opérer. Au fond de la salle, faisant face à l'entrée sont placées les grandes armoires vitrées où s'étale la collection de costumes divers et vêtements sacerdotaux exposés par M. Théodore Petit-Jean, un amateur rémois dont le catalogue atteint déjà, dit-on, vingt-deux mille numéros. Sur le petit côté du parallélogramme à droite se trouvent les hautes vitrines de feu M. Gaston Chandon de Briailles, remplies d'objets consacrés au culte, la plupart des époques gothiques : ostensoirs, châsses, reliquaires, crucifix, crosses d'évêques, croix émaillées, boîtes à hosties, navettes à encens, statuettes de la Vierge en buis, en ivoire, etc...

Du côté de la cheminée monumentale, à gauche, une élégante vitrine à étagère contient de menus objets appartenant à M. Léon Morel, des faïences, des miniatures, un très fin médaillon en biscuit de Louis XVI tout jeune, un précieux ivoire représentant les profils de Napoléon Ier et Marie-Louise exécuté par Thiollier qui succéda à Augustin Dupré comme graveur général des monnaies de France ; une poire à poudre de Henri II en corne de cerf délicatement sculptée et gravée.

Les bahuts, les cabinets en chêne sculpté, en ébène incrusté d'ivoire occupent les places restées libres entre les armoires vitrées. Au-dessus, règne une rangée d'admirables tapisseries qui complètent la décoration de la salle.

Plusieurs de ces tapisseries exécutées d'après des peintures de Teniers, de Boucher, de Coypel, sont remarquables par leur fraîcheur et la vivacité de leur coloris : l'*Air*, le *Veau d'or*, la tapisserie espagnole de M. Robillard sont à remarquer ; mais nous signalerons particulièrement la belle tapisserie flamande représentant le départ d'un preux chevalier pour la guerre, appartenant à M. Goolden et la tapisserie du xve siècle, dite du roi Clovis, prêtée par la fabrique de la cathédrale qui a envoyé également les principales pièces de son trésor, telles que le calice de saint Remi, du xiie siècle, le reliquaire de sainte Ursule, don du roi Henri III et le reliquaire du Saint-Sépulcre donné par Henri II, le jour de son sacre.

Dans les diverses salles, des vitrines plates ou droites alternent avec des meubles, commodes, consoles, bureaux des xviie et xviiie siècles. Dans ces vitrines sont disposées les séries de faïences de nos anciennes fabriques françaises exposées par MM. Léon Chandon, Habert, Petit-Jean, Robillard, etc. Je remarque en passant que la fabrique de Sinceny se trouve largement représentée à l'archevêché. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un assez grand nombre de produits de cette fabrique, relativement peu éloignée, aient été recueillis en Champagne. Les assiettes de la fabrique d'Aprey (Haute-Marne) ou de celle des Islettes située sur les confins de la Champagne et de la Lorraine, s'y rencontrent assez fréquemment. Les assiettes des Islettes, avec leurs tons criards, n'ont aucune valeur d'art. Elles sont en quelque sorte l'imagerie d'Épinal de la céramique.

Je passe rapidement sur la faïence dont on trouvera encore, ici et là, des pièces intéressantes appartenant au type rouennais, nivernais, lorrain, ou provenant des faïenceries du Midi, Moustiers, Marseille, Montpellier, etc., pour arriver au grand salon dit de Charles X. Ce salon est exclusivement réservé à l'exposition de la médecine rémoise — si bien organisée et cataloguée par le docteur O. Guelliot — et de l'apothicairerie rémoise dont la céramique spéciale

venant des hôpitaux de Reims et de Rethel m'a rappelé la belle pharmacie de notre Hôtel-Dieu de Château-Thierry qui aurait avantageusement soutenu la comparaison.

Dans cette section pharmaco-médicale, j'ai remarqué un petit pot à onguent, d'un décor très sommaire, signalé au livret comme faïence de Champagne. L'indication est vague. Je regrette de n'avoir pas à noter un type plus caractéristique de la fabrication champenoise, comme par exemple ces terrines à pâté, en forme de lièvre ou de canard, dont Epernay avait la spécialité et dont le musée de Sèvres possède deux spécimens datés, avec le nom de la ville écrit en toutes lettres.

Puisque je suis à formuler mes desiderata, je ne puis taire mon regret de n'avoir rencontré au palais de l'archevêché aucune œuvre du fameux graveur Robert-Nanteuil, un des plus glorieux enfants de Reims. On devait tout d'abord, m'a-t-on dit, exclure les gravures, de peur d'être débordé, et l'on avait raison en principe ; mais en admettant même qu'on ait tenu la porte rigoureusement fermée aux œuvres du burin — et on l'a plus d'une fois entrebaillée — ne pouvait-on nous montrer du moins quelques-uns de ces admirables portraits aux doux crayons ou au pastel, si fermes, si pénétrants, si sévères, qui font à Robert-Nanteuil une place à part dans notre grande école du XVIIe siècle ?

L'inimitable miniaturiste Périn, Rémois lui aussi, a été mieux partagé. Il est représenté par plusieurs portraits d'une finesse exquise parmi lesquels je signalerai celui de Philibert Caron, n° 687. Périn tient le premier rang dans cette charmante série qui compte pourtant de très gracieux ouvrages signés Isabey, Vestier, Bauzil, et même Petitot (voir le n° 1150 appartenant à M. Robillard).

Dirai-je toutes les merveilles qui ont passé sous nos yeux, la curieuse collection de montres de M. Ad. Dauphinot, les délicats éventails, les émaux, les médaillons de Nini, les cires dont deux ou trois hors lignes, les statuettes de Saxe, les biscuits de Sèvres, les figurines de Cyfflé, les

camées, les bonbonnières, les dentelles, la tapisserie norwégienne d'un décor si original et d'un si beau coloris appartenant à M. Alex. Henriot, les pendules, les ivoires, les bronzes, les râpes à tabac en bois sculpté, etc.

La série des dessins et des tableaux offrirait ample matière à observations si on voulait les soumettre à une critique sérieuse. Cette catégorie n'a pas été l'objet d'un tri suffisamment sévère. Nous signalerons toutefois de ravissants dessins signés Eisen, Boucher, Caresme, Cochin ; un dessin de Prudhon, l'*Assomption de la Vierge* ; un portrait de Victor Hugo par lui-même, traduit ou plutôt trahi par son graveur (ce curieux autographe du grand poète est exposé par M. le sénateur Diancourt) ; une chaude et brillante esquisse de Bonington, première pensée du tableau du Louvre : *François I[er] et la duchesse d'Etampes* ; le magnifique portrait du cardinal-archevêque de la Roche-Aymon par Roslin, les pastels de La Tour et de Rosalba; un gracieux panneau de Boucher et, plus près de nous, la *Charrette*, de Corot ; le *Bord de rivière*, de Daubigny ; le grand fusain de Millet, et pour finir sur un chef-d'œuvre, le portrait si serré, si nerveux, si vivant de M. Morillot, député de la Marne, par Meissonnier.

On a rassemblé dans la chapelle tout ce qui a rapport à l'archéologie sépulcrale depuis les temps préhistoriques jusqu'à l'époque franque ou mérovingienne avec reconstitution de tombes garnies de leur mobilier funéraire. Parmi celles-ci, la tombe d'un enfant où la tendresse maternelle avait accumulé les objets à son usage et les quatre pièces de monnaie pour payer le tribut de la barque à Caron. On ne pourrait souhaiter un cadre mieux approprié à ce genre d'exhibitions qui nous montrent à côté des ossements et de la poussière de nos aïeux les premiers témoignages de leur industrie, de leur civilisation rudimentaire.

Cette salle est peut-être la plus intéressante de toutes, aujourd'hui que l'étude de l'homme primitif a pris un nouvel essor grâce aux travaux et aux découvertes de

Boucher de Perthes, né à Rethel, des Cochet, des Mortillet, des Frédéric Moreau et de M. Léon Morel, dont la collection occupe à elle seule les deux tiers de la chapelle. Dans le troisième tiers figurent honorablement les séries si bien classées de notre collègue, M. Vielle, et les deux haches en silex de notre collègue, M. Harant, qui sont au témoignage de M. Morel lui-même, de condition et de beauté tout à fait exceptionnelles.

Pourquoi ne l'avouerais-je pas ? Les silex taillés ou polis des époques paléolithique ou néolithique ne disent pas grand chose à un profane comme moi, et mon attention se serait portée tout droit et à peu près exclusivement sur les fragments de sculpture antique comme le *Jupiter*, la *Messaline*, la statuette mutilée de *Vénus* en albâtre, que le premier ignorant venu peut admirer si peu qu'il soit sensible au beau. Heureusement M. Morel a eu l'extrême obligeance de nous guider, de nous signaler, de nous expliquer les objets les plus caractéristiques de sa collection, résultat de trente années de fouilles dans les départements de la Drôme, du Vaucluse, des Vosges et principalement de la Marne. On se fera une idée exacte de cette collection en pensant que notre vénéré président d'honneur M. Frédéric Moreau à qui M. Morel demandait son sentiment, répondit ce simple mot : « J'en suis jaloux... »

C'est dire, tout en faisant la part de la politesse dans cette réponse, que la collection de M. Morel est une des plus importantes de France après le musée de St-Germain. Les explications si claires, si précises de M. Morel m'ont fait mieux comprendre l'intérêt de ces objets qui nous racontent la vie, les coutumes de nos ancêtres des âges les plus lointains, et elles n'eussent pas tardé à faire de moi un adepte, s'il avait pu continuer tant soit peu ses attachantes démonstrations ; mais il n'est si belle fête qui ne finisse et nous avons quitté avec bien du regret cette exposition si captivante à tant de points de vue.

Sans doute on sent que ce musée d'un jour a été impro-

visé avec quelque précipitation, que le catalogue en a été dressé à la hâte (j'excepte les notices très méthodiquement établies, communiquées par MM. Morel, Bosteaux, Vielle et le chapitre spécial si bien documenté relatif à la médecine locale). Il est certain aussi que l'exposition gagnerait à ce qu'on en retranchât deux ou trois cents numéros; mais quand on pense aux tiraillements inséparables d'une pareille tentative, aux pressions qu'il faut subir, aux susceptibilités qu'il importe de ménager, aux hostilités sourdes qu'il s'agit de conjurer, à l'action dissolvante des prophètes de malheur contre lesquels on doit lutter, il faut applaudir des deux mains et rendre justice aux hommes de dévouement et de volonté patiente qui ont réussi à mener à bien, en si peu de temps, une entreprise de cette nature. Il y a plus qu'un succès personnel pour M. Léon Morel, l'infatigable commissaire-général. Il y a de la part de la ville de Reims, du centre rémois tout entier une manifestation de vie locale et régionale du plus heureux augure qu'il convient d'encourager et au besoin de seconder si jamais pareil effort artistique devait se renouveler.

Frédéric HENRIET.

Note de M. Vielle

M. Vielle a détaché de sa collection et envoyé à l'Exposition rétrospective de Reims un certain nombre de silex taillés ou polis des périodes paléolithique et néolithique, la plupart recueillis par lui dans le canton de Fère-en-Tardenois. Cet ensemble d'objets se compose de hachettes, flèches, javelots, couteaux, grattoirs, d'objets de luxe et

autres ayant appartenu aux peuplades primitives qui ont occupé ce pays.

Si ces objets divers, débris d'une civilisation rudimentaire disparue, se trouvent disséminés sur le sol de notre contrée, on les retrouve également sur tous les autres points de l'ancien continent, seulement la roche employée pour leur fabrication offre parfois quelque différence suivant la nature du sol ; mais les objets confectionnés, armes ou outils, sont parfaitement similaires, étant l'œuvre du même ouvrier, de l'homme de la préhistoire. Venu le dernier sur le globe, abandonné à ses propres ressources au milieu de la nature, il eut une lutte terrible à soutenir, la lutte suprême pour la vie. Les rudes travaux auxquels il dut s'employer pour conquérir le sol, l'occuper définitivement, affermir son autorité se continuèrent par les mêmes moyens mis par lui en pratique, et il étendit successivement sa domination sur tous les points habitables de notre planète. Il y a laissé ses outils et ses armes ; nous les retrouvons dispersés partout sur le sol. Ce sont ces pierres, dont nous connaissons l'intérêt scientifique depuis plus d'un demi-siècle par les magnifiques découvertes de Boucher de Perthes, qui ont contribué à jeter un jour nouveau sur les origines de l'humanité.

Cette civilisation primitive a existé durant la longue période dite l'âge de la pierre. Cette même civilisation a été retrouvée presque identique chez les peuples qui sont venus occuper le nouveau continent et les débris de la même industrie s'y rencontrent répandus sur le sol. De nos jours, chez les races sauvages, on retrouve la même industrie primitive. Comme point de comparaison de la première industrie de l'homme à établir entre les peuplades qui ont séjourné sur le sol du Nouveau-Monde et celles qui ont occupé le nôtre, notre collègue a joint, à ses silex de l'arrondissement de Château-Thierry, une série d'armes ayant appartenu aux Indiens d'avant la conquête.

Il serait trop long de nous étendre sur la description de

toutes les pierres exposées par M. Vielle dont le nombre est supérieur à une centaine ; nous nous bornerons donc à signaler celles qui nous paraissent offrir le plus d'intérêt au point de vue de l'art et de l'archéologie préhistoriques.

I. — Pierres locales.

Parmi les hachettes taillées en silex, nous avons remarqué des échantillons caractéristiques de dimensions différentes de cet instrument qui, servant d'outil et d'arme, était employé à la main (nos 1, 2, 6, 9 et 11). L'un de ces échantillons porte à la base une échancrure ou entaille façonnée intentionnellement pour y appuyer le pouce, l'instrument étant tenu dans la main. Se trouvent aussi représentés les principaux types du même instrument, dit chelléen ou coup de poing (5, 7, 8 et 10).

Les hachettes polies sont en roches de différentes natures quoique ayant toutes été ramassées sur plusieurs points du territoire du Tardenois. Celles en roches vertes (jadéïte, serpentine, etc.) offrent de beaux spécimens (13, 14, 15, 18, 25). Les hachettes en silex représentent les formes et les dimensions les plus répandues (12, 19, 26). Celle n° 22 diffère des précédentes par son tranchant oblique. Les hachettes en diorite sont indiquées par les nos 20 et 23. Nous avons remarqué une hachette en roche quartzeuse peu commune (24); une herminette en serpentine clot la série des hachettes (27).

Dans une collection d'une vingtaine de lames et de grattoirs figurent plusieurs spécimens de couteaux avec des retouches (29, 33, 40, 41, 43).

Notre attention s'est principalement portée sur les petits silex. Cette catégorie, très intéressante surtout au point de vue de l'art primitif, comprend une quarantaine

de pièces d'une parfaite conservation, qui toutes ont été recueillies par l'exposant, tant dans les ateliers en plein air de Fère-en-Tardenois et des communes environnantes qu'au tumulus de cette ville. Plusieurs de ces pièces sont d'une beauté remarquable et attestent, par la bonne exécution et la finesse du travail, le degré de perfection que l'artiste avait atteint avant la découverte des métaux. Nous avons remarqué particulièrement : deux pointes de flèche à barbelures et à pédoncule, en roche noire, provenant du tumulus de Fère-en-Tardenois (51 et 52) ; une autre flèche également barbelée, plus petite, légère, en silex blanc (56) ; deux autres de même forme, de grandeur ordinaire, représentant le type le plus commun au département de l'Aisne de cette arme de luxe (55 et 57) ; une très petite hachette en jadéïte marbrée (59) ; deux autres petites hachettes, l'une en jadéïte et l'autre en jaspe (49 et 54) une pointe en silex d'une finesse et d'une légèreté excessives (60) ; un petit silex forme croissant, avec retouches, les extrémités arquées et d'une grande finesse (63) ; un autre petit silex de forme rectangulaire, légèrement arqué avec bouts équarris (61) ; une petite flèche minuscule forme triangulaire à base rectiligne en silex (65) ; une autre flèche de grandeur ordinaire, triangulaire, à base rectiligne (71) ; deux autres flèches, grandes, forme amygdaloïde, l'une à base convexe (67 et 68) ; une pointe de flèche allongée, retouchée des deux côtés vers la pointe (74) ; une série de huit spécimens de la flèche typique de Fère-en-Tardenois (n°s 75 à 82) et une autre série de six échantillons de la flèche à tranchant transversal.

Avec ses pierres locales, notre collègue fait figurer plusieurs hachettes en jadéïte et en roche des Alpes. Ces pièces sont restées insérées dans leur gaine en bois de cerf. Ces beaux spécimens (hachettes et gaines) ont été recueillis à la station lacustre de Robenhausen et sont très bien conservés (n°s 17, 38 et 45).

II. — Pierres d'Amérique.

A la suite des silex de notre région, se trouvent représentées deux belles séries d'armes provenant des tumulus (Mounds) de la rivière de Willeamette, près du Pacifique, Orégon (Etats-Unis).

La 1re série forme une collection de neuf pointes de flèche de diverses formes et roches (n°s 89 à 97 ; un spécimen de ce projectile est finement crénelé et denté.

La 2e série se compose d'échantillons de pointes de javelot, à crans, en roche siliceuse (n°s 98 à 102).

Conférence faite à Château-Thierry

LE LUNDI 24 JUIN 1895

SUR

JEAN DE LA FONTAINE

Mesdames, Messieurs,

Parmi tous les écrivains qui ont illustré les lettres et le nom français, je ne sais s'il en est d'aussi populaires, mais à coup sûr il n'en est pas de plus populaires que Jean de La Fontaine.

Aussi vous, enfants de Château-Thierry, vous avez raison, votre cœur a raison, de glorifier sa mémoire et de fêter son souvenir, car si son génie, son bon sens et sa renommée appartiennent à la France entière, par son origine, par sa famille, par son sang en un mot et par son tempérament, je dirai même, par la tournure de son esprit, il est à vous plus spécialement, plus profondément.

Il est, et vous avez raison d'en être fiers, la gloire intellectuelle de votre pays.

Pendant que vous célébrez le 200e anniversaire de sa mort, le 200e anniversaire de son entrée dans l'Immortalité, j'ai désiré, au milieu de ces réjouissances et de ces fêtes magnifiques, venir vous parler de lui, j'ai voulu me placer avec vous en face de cette grande et bonne figure afin de la contempler, pour ainsi dire, religieusement et de faire monter vers elle, l'hommage de notre admiration.

J'ai le devoir de remercier ici MM. les organisateurs de la fête et la municipalité elle-même, d'avoir bien voulu m'y autoriser. Et je les prie, et je vous prie en même temps d'avoir pour mes paroles, si je reste trop au-dessous de mon sujet, l'indulgence que me méritera certainement à vos yeux ma bonne volonté.

Pour parler la langue de La Fontaine :

> Si de vous agréer je n'emporte le prix
> J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

Dans la succession ininterrompue de grands écrivains d'esprits supérieurs, de penseurs de haute et saine raison qui ont illustré les Lettres françaises et contribué au développement des meilleures facultés de notre intelligence nationale, La Fontaine occupe sans nul doute une place à part et des plus en lumière.

Alors que d'autres grands hommes s'effacent peu à peu dans les brumes du passé, que leur style semble vieilli, que leurs ouvrages trop imprégnés des idées particulières de l'époque dans laquelle ils ont vécu n'ont plus pour nous la même saveur et sur notre esprit la même autorité ; La Fontaine, au contraire, est resté jeune, il semble que ses écrits datent d'hier, il exerce sur nous, venus 200 ans après, la même influence.

La puissance de cette influence est en raison directe de la perfection de son œuvre.

D'autre part, cette œuvre est si complète et si attrayante, je parle de son œuvre principale, de son œuvre de fabuliste, qu'après l'avoir étudiée on éprouve, si je ne me trompe, le besoin de connaître mieux, de voir de plus près, l'homme qui en fut l'auteur.

Aussi, l'homme, puis, l'œuvre et son influence, c'est là le double point de vue d'où l'on peut se placer pour bien juger et pour mieux admirer cette belle et sympathique figure qui a un nom si justement populaire : Le Bon La Fontaine.

Comme homme, Mesdames et Messieurs, La Fontaine fut un doux et un sincère, je dirais, un naïf si le regard si pénétrant qu'il laissait tomber sans efforts, sur les travers, les défauts, et les vices inhérents à l'humanité me permettaient cette expression. Il était simple et bon avec un cœur aimant sur lequel tout naturellement les passions de la jeunesse eurent beaucoup de prise. Il était et il fut toujours fidèle à ses amitiés. Sa reconnaissance envers ses protecteurs ne se démentit jamais. Il en donna du reste une preuve assez courageuse au moment de la disgrâce foudroyante du surintendant Fouquet dont il avait été le commensal et l'ami. Il ne craignît pas d'élever la voix en sa faveur près de Louis XIV dont il y avait à cet instant quelque raison de redouter la colère.

Cette élégie *Aux nymphes de Vaux*, d'un sentiment si profond, d'une habileté, d'une délicatesse de touche si savantes, de la part d'un homme qui fut toujours le contraire d'un courtisan ne démontre-t-elle pas surabondamment la fidélité de son âme ?

Oronte est à présent un objet de clémence,
S'il a cru les conseils d'une aveugle puissance
Il est assez puni par son sort rigoureux
Et c'est être innocent que d'être malheureux !

Cette fidélité, cette sincérité, cette sensibilité, cette bonté, toutes ces qualités en un mot dont je viens de parler, on avouera que ce sont là des qualités sérieuses qui ne se rencontrent pas communément et qui par elles-mêmes placent un homme au-dessus du niveau ordinaire. Si, par dessus tout cela, la nature a voulu couronner son œuvre en y joignant les plus subtiles facultés de l'esprit, la profondeur du coup d'œil, la rectitude absolue du jugement et la facilité d'exprimer clairement et agréablement sa pensée, l'homme qui se trouve revêtu de tous ces dons sera un grand écrivain, un grand poète, un grand artiste ou un grand philosophe selon la direction imprimée à son âme par ses instincts, par ses études ou par sa vocation.

Les biographes de La Fontaine, et ils sont nombreux, ont tous reconnu chez lui ces qualités fondamentales. Mais, partant de là, ils se sont divisés en leurs appréciations et leurs critiques sur les accidents d'une vie dont ils avaient constaté d'un commun accord et admiré les mobiles primordiaux.

C'est une loi naturelle qui ne date pas d'aujourd'hui et c'est, à mon avis, un hommage rendu à leur supériorité que cette curiosité qui nous porte à vouloir connaître jusque dans ses moindres détails l'existence des hommes supérieurs. On veut, permettez-moi l'expression qui rend bien ma pensée, les voir en robe de chambre. On critique leurs actions, on scrute leurs intentions, puis on croit avoir le droit de prononcer des jugements sévères et sans appel sur les contradictions que l'on a cru saisir entre leurs actes et leurs doctrines ou leurs écrits.

On oublie le plus généralement de tenir compte des circonstances de temps, de lieu et de mœurs, des difficultés matérielles, des fatigues morales ou mentales. On juge mal parce qu'on a perdu de vue les causes qui laissent pour cette raison une empreinte incomprise sur la physionomie intime d'un grand homme dont la physionomie extérieure garde une sérénité superbe.

C'est ainsi qu'on a reproché à La Fontaine d'avoir trop aimé les plaisirs dans sa jeunesse, ce qu'il avoue du reste d'assez bonne grâce dans ces vers :

Pour moi le monde entier était plein de délices,
J'étais touché des fleurs, des doux sons, des beaux jours,
Mes amis me cherchaient, et parfois mes amours.

Ces vers avouent peut-être de sincères égarements de jeunesse, il n'y a pas lieu d'en louer leur auteur, mais Messieurs, que ceux d'entre nous qui n'en ont point eu lui jettent le premier blâme.

On a parlé de son caractère insouciant ; là encore il faudrait s'entendre. Oui certes il était insouciant des réalités matérielles qui nous étreignent, cet homme qui consacra toute sa vie à la poésie. Il vivait dans son rêve. Est-ce à nous de nous en plaindre, puisque de ce rêve sont sortis tous nos petits poèmes qui sont des monuments de l'esprit et du bon sens français. Si Jean de La Fontaine avait conservé sa charge de maître des Eaux-et-Forêts que lui avait léguée son père, nous n'aurions pas aujourd'hui bien probablement à fêter l'immortel fabuliste qu'il fut.

Dans un autre ordre d'idées, on a diversement jugé sa conduite lorsqu'il se sépara de sa femme. Evidemment notre poète ne fut pas un modèle sous ce rapport et je n'ai garde de le présenter comme tel aux maris qui m'entendent. Cependant, peut-être, faut-il tenir compte plus qu'on ne l'a fait de la jeunesse des deux époux, et se demander jusqu'à quel point l'un ou l'autre fut coupable de cette insaisissable et peu définissable cause de rupture qui se rencontre encore quelquefois aujourd'hui et qui a nom : l'incompatibilité d'humeurs.

En tous cas, il avoue sans détours ses torts à ce sujet et ne laisse soupçonner nulle part que sa femme en ait eu aucun.

Il a donné lui-même son opinion sur le mariage dans le conte des *Aveux indiscrets :*

> Le nœud d'hymen doit être respecté,
> Veut de la foi, veut de l'honnêteté...

Et si malgré cette honnêteté il vient à se desserrer il conseille

> De ne point faire aux égards banqueroute.

Puis, par un mélancolique retour sur lui-même, il ajoute :

> Je donne ici de beaux conseils sans doute
> Les ai-je pris pour moi-même ? Hélas non !

Pardonnez-moi, Mesdames et Messieurs, si je m'arrête sur toutes ces critiques qui ont été faites trop souvent sur la vie de La Fontaine, je les ai toujours trouvées, en majeure partie, si peu fondées que j'aime à redire le peu de cas qu'il convient d'en faire, en présence de l'action morale et saine qu'exerce son œuvre.

Des esprits étroits n'ont-ils pas été jusqu'à lui reprocher d'avoir été pendant une grande partie de sa vie le commensal des grands seigneurs et des grandes dames qui l'avaient pris en amitié. Ils pourvoyaient à ses besoins sans qu'il eût à se préoccuper d'autres soins que de laisser couler sa verve tantôt en leur honneur, tantôt pour leur plaisir, toujours pour le plus grand profit de ses contemporains et de la postérité.

Ils oublient ces moralistes en chambre qu'il n'y avait point d'autre moyen à cette époque de vivre de sa plume pour l'écrivain, comme pour l'artiste de vivre de son art, sinon d'être hébergé, protégé, pensionné par les grands. Ils oublient que les amis de La Fontaine, Racine, Molière, Boileau, et tant d'autres vivaient uniquement de la libé-

ralité des princes, des gens de Cour et du Roi. S'il est une différence à établir entre eux et lui, elle est ce semble tout à son avantage, tout à l'honneur de son caractère ; il ne demanda jamais rien; jamais par sa plume ou son talent il ne se fit courtisan dans l'espoir d'en tirer profit. Ses amis et ses admirateurs en usaient ainsi avec lui parce qu'ils étaient ses amis et ses admirateurs.

Quant à ses distractions qu'on a tant racontées, il faudrait savoir si l'homme que la pluie, par exemple, n'arrache pas à ses pensées ou à son travail est véritablement un distrait ou s'il n'est pas plutôt un homme que rien ne peut distraire des idées qui l'absorbent.

Voilà quel était l'homme dont les œuvres ont été répandues à des centaines de millions d'exemplaires, à qui l'Académie ouvrit ses portes malgré Louis XIV et qui mourut à soixante-quatorze ans dans les pratiques de la religion de ses premières années, sincère en cela comme il l'avait été en tout, et comme le dit Louis Racine :

Vrai dans tous ses écrits, vrai dans tous ses discours,
Vrai dans sa pénitence à la fin de ses jours,
Du Maitre qu'il approche il prévient la justice,
Et l'auteur de Joconde est armé d'un cilice.

Mesdames, Messieurs,

Incontestablement, les œuvres de La Fontaine, prises dans leur ensemble, se ressentent de cette organisation sensible et bonne à l'excès. Comme son cœur, elles sont soumises à toutes les vibrations que les souffles de l'imagination et les vents des passions ont pu émouvoir autour de lui. De même qu'il revenait toujours après les escapades de sa nature prime-sautière vers les idées de simple et sage morale qui emplissaient sa pensée ; de même il reve-

nait toujours à ses fables, ou à des ouvrages de semblable tendance.

On sent dans ses divers écrits, dans ses lettres, dans ses préfaces surtout que pour lui ses fables ont été l'œuvre capitale de sa vie. Quand il s'agit de ses fables, le ton de ses préfaces est différent. Lorsqu'il présente au public un livre de contes, son style est assurément toujours ferme, net, limpide, mais la pensée n'est pas aussi assurée. Il semble s'excuser de ne chercher qu'à nous amuser et il en choisit les raisons les plus valables ; s'il s'agit de ses fables au contraire, il parle, oh ! sans fatuité, en homme qui sent la valeur de son livre, en homme d'expérience et de savoir qui veut dans leur intérêt faire partager l'une et l'autre à ses lecteurs.

Ici, Messieurs, je suis bien embarrassé. Que dire de ces fables qui n'ait été déjà dit ! Mais nous sommes ici pour parler de lui, pour nous souvenir de lui, pour l'admirer, je ne sortirai donc pas du but que je me suis proposé en vous redisant ce que tout le monde en a dit, ce que vous en pensez.

Au point de vue du style, nous le retrouvons toujours égal à lui-même, c'est toujours le même charme qui opère sur nous quand nous le lisons.

Il est clair, simple, naturel et gracieusement poétique. Même dans ses laisser-aller, dans ses incorrections, le charme dont je parle continue à ce point qu'on se demande et non sans raison si ces faiblesses ne sont pas voulues.

Mais dans cet écrin ciselé du style et dans ce cadre doré de la fiction, que de bonnes et robustes pensées, quel solide cours de morale en action, à l'usage de l'homme en général et de notre race française en particulier !

Plus on relit, en avançant dans la vie, ces petits poèmes si fins, si souples, si *bon enfant*, permettez-moi l'expression, et si pleins de raison, et plus on découvre de profondeur et de vraie sagesse sous leur naïve enveloppe.

C'est le fruit de son âge mûr, car vous savez, Mesdames

et Messieurs, que ce n'est que vers 47 ans qu'il commença à les publier. C'est sa pensée philosophique arrivée à sa maturité en même temps que son rêve qu'il nous livre avec la bonhomie que vous savez. De là cette poésie d'un attrait si pénétrant et d'un goût exquis.

L'apologue et l'allégorie ont été de tout temps en honneur parmi les productions de l'esprit humain, mais nul poète et nul philosophe, nul fabuliste, parmi les devanciers qui ouvrirent le chemin à Jean de La Fontaine, n'approcha dans ce genre, aussi près que lui de la perfection. Sous sa plume, la morale devient aimable et facile, jamais revêche, soit qu'il nous apparaisse comme un critique, un critique sans fiel, des penchants, des passions, des fantaisies des grands, soit qu'il se montre un souriant conseiller, un paternel éducateur de la jeunesse et de l'enfance.

A ce propos, peut-être n'a-t-on pas assez remarqué que La Fontaine à qui l'on a reproché, à l'occasion d'une réponse distraite de ne pas s'être suffisamment occupé de son fils (lequel, du reste, était en bonnes mains auprès de son ami, M. le premier président de Harlay qui l'avait adopté) avait eu pour but direct, pour objectif d'instruire la jeunesse : « Dites à un enfant, écrit-il dans la préface de son premier volume de fables, que Crassus, allant contre les Parthes s'engagea dans leur pays sans savoir comment il en sortirait; que cela le fit périr lui et son armée quelque effort qu'il fît pour s'en retirer... Dites au même enfant que le renard et le bouc descendirent au fond d'un puits pour y éteindre leur soif; que le renard en sortit s'étant servi des épaules et des cornes de son camarade comme d'une échelle ; au contraire le bouc y demeura pour n'avoir pas eu tant de prévoyance; et par conséquent, il faut considérer en toute chose la fin... Je demande lequel des deux exemples fera plus d'impression sur l'enfant? Ne s'arrêtera-t-il pas au dernier comme au plus conforme et moins disproportionné que l'autre à la petitesse de son esprit ? Il ne faut pas m'alléguer que les pensées de l'enfance sont d'elles-

mêmes assez enfantines sans y joindre encore de nouvelles badineries : Ces badineries ne sont-elles qu'en apparence, dans le fond elles portent un sens très solide........ par les raisonnements et les connaissances qu'on peut tirer de ces fables on se forme le jugement et les mœurs. On se rend capable de grandes choses. »

Et plus loin : « Ainsi ces fables sont un tableau ou chacun de nous se trouve dépeint. Ce qu'elles nous représentent confirme les personnes d'un âge avancé dans les connaissances que l'usage leur a données et apprend aux enfants ce qu'il faut qu'ils sachent. »

J'aime à vous citer ces lignes, Mesdames et Messieurs, parce qu'elles précisent bien fermement la volonté qu'a eue La Fontaine, le distrait, le rêveur, de faire œuvre utile et sérieuse.

Elles empêcheront aussi ses admirateurs de prendre trop facilement à la lettre ces vers de son épitaphe, inspirés un peu par son dédain d'ici-bas et beaucoup par sa modestie.

Quant à son temps, bien sut le dispenser,
Deux parts en fit, dont il soulait passer,
L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire.

Je ne veux pas, et du reste je n'en aurais pas le temps, m'appesantir sur ses autres ouvrages, ils ont les mêmes qualités de style simple et poétique, la même compassion douce pour la pauvre humanité, avec, au fond, je ne sais quelle calme résignation à la nécessité, à la destinée, aux lois de l'ordre établi, la même disposition philosophique à prendre l'homme pour ce qu'il est, ni meilleur, ni plus mauvais qu'il n'est en réalité.

Ce n'est point non plus ici le lieu de parler des ses contes, je ne veux pas cependant paraître avoir la timidité de les

passer sous silence de propos délibéré. Ce sont des productions de sa jeunesse qu'il traite lui-même de bagatelles dans une de ses préfaces. S'il a souvent, peut-être sans s'en douter, au moment où il les composait dépassé les bornes de la gauloiserie pour atteindre celles de la licence, il n'en fut pas seul coupable, son siècle et la société dans laquelle il vivait l'y poussaient un peu. « Les personnes les plus réglées dans leurs mœurs, dit Walckenaer, ne faisaient aucun scrupule d'avouer le plaisir qu'elles trouvaient à la lecture de ces historiettes graveleuses, si spirituellement racontées ».

En tous cas, on pourrait en mettre à part un certain nombre qui, moins licencieux que les autres, sont des modèles de narration.

Mais je n'ai pas à insister sur ce point, car c'est le fabuliste, c'est le bon La Fontaine, c'est l'auteur des fables qui ont intéressé notre enfance, que nous fêtons aujourd'hui. Et c'est comme tel qu'il a eu sur toutes les générations qui se sont succédé depuis sa mort, une influence dont il serait difficile, même approximativement, de mesurer l'étendue.

Voilà un homme en effet qui a composé un petit livre qui se trouve depuis deux cents ans entre les mains de tous les Français. Dans ce livre il a condensé sous une forme poétique, lumineuse, intéresssante, amusante comme nous l'avons remarqué tout à l'heure, la plupart des idées qu'une avisée et clairvoyante expérience mettrait des années à accumuler dans notre esprit. Elles sont présentées en images qui saisissent notre intelligence à peine ouverte. Elles laissent leur empreinte dans notre mémoire. Elles se gravent dans notre entendement. Elles imprègnent notre jugement. Elles préparent l'évolution de nos mœurs. Elles finissent par faire partie de nous-mêmes à ce point que nous les retrouvons à chaque instant dans nos pensées et nos conversations.

Ce ne sont pas seulement les savants, les lettrés, les hommes d'une certaine éducation et d'une instruction certaine qui sont hantés par les réminiscences des maximes et des préceptes du bon La Fontaine. Deux Français, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, ne sauraient converser ensemble, pendant une heure sur n'importe quel sujet sans qu'il surgisse entre eux des citations de notre La Fontaine.

Depuis l'enfant qui récite une fable qu'il comprend à peine sous les yeux émerveillés de ses parents jusqu'à l'adolescent qui puise dans cette fable un commencement de la science, de la vie et de l'expérience qui le fera fort dans tout le cours de son existence, tous ont subi le bénéfice de cette influence. Il n'est pas jusqu'au vieillard qui en se délectant à la lecture de ces petits chefs-d'œuvre ne se retrempe dans la bonne et saine raison qu'on est tenté d'oublier à tout âge.

Je finis, Mesdames et Messieurs. Si j'ai été trop long, si j'ai abusé de votre attention, vous me le pardonnerez car j'ai oublié l'heure, en parlant du plus grand de vos compatriotes en ce jour où vous vous souvenez le plus qu'il est vôtre.

Eh ! oui, dans cette ville, à chaque pas, à chaque coin de rue, là-haut parmi les ruines du vieux château qu'il connaissait si bien, là-bas au milieu de ces prairies ensoleillées, tout près d'ici dans la maison qui l'a vu naître et que votre piété a conservée presque intacte, son souvenir plane comme un rayon de gloire à travers lequel on croit voir passer son ombre souriante et rêveuse.

Gardez ce culte que vous avez pour lui, et continuez à fêter chaque année sa grande mémoire.

Sans lui la ville de Château-Thierry n'aurait rien à

envier peut-être aux autres villes de France que les fastes de notre histoire.

Elle porte dans son nom les signes de son antique orgine. Un de ses seigneurs fut assez puissant pour y amener captif un roi de France. Elle a vu luire, mais ce ne fut qu'un moment, l'épée conquérante de Charles-Quint. Elle a vu passer Mayenne le preneur de villes. Elle a salué l'aurore du règne du bon roi Henry. Et récemment encore au commencement de ce siècle elle prêta son nom à une des dernières victoires de Napoléon.

Mais avec La Fontaine, par dessus tous nos souvenirs, au-dessus de tous ces sujets de fierté, Château-Thierry a un honneur plus grand, une gloire plus pure, c'est d'être la patrie de celui qui fut lui-même une des plus pures gloires des lettres, de l'esprit de la raison et du bon sens français.

L.-M. JEHAN.


S·de·Ner
Parietai

Le Trésor

DE L'HOTEL-DIEU DE CHATEAU-THIERRY

I

VASES DE PHARMACIE

(APERÇU GÉNÉRAL)

Nos ancêtres savaient imprimer un cachet d'art et de goût à tous les objets qu'ouvraient leurs mains habiles, que ces objets, — précieux ou non quant à la matière, — fussent appelés à orner des palais ou le plus humble logis. Nul art ne fournit plus de preuves à l'appui de cette vérité que la céramique et — pour prendre l'expression dans un sens plus limitatif — que la faïence, spécialement la faïence italienne et française des trois derniers siècles.

Le plus grand nombre des pièces que nos musées et les collections particulières ont recueillies avaient une destination évidemment décorative. Elles garnissaient les dressoirs des riches demeures concurremment avec les vaisselles d'or et d'argent artistement repoussées et ciselées. A côté de ces plats, de ces vases de luxe, on eût trouvé, dans les bahuts, les services de table en argenterie ou en

faïence plus ou moins richement décorés selon le rang et la fortune. Il n'y avait pas non plus de ménage, si modeste soit-il, d'intérieur ouvrier ou campagnard qui n'eût son pichet, son broc à cidre, son pot à surprise, son plat à barbe à légende, sa Jacqueline ou son Roger-Bontemps à cheval sur un tonneau et son assiette patronymique posée sur la cheminée à lambrequin bleu bordé de jaune. Tout cela orné avec plus ou moins de goût et d'esprit, selon les temps, mais toujours gai à l'œil et point banal.

Beaucoup de ces pièces de fabrication courante et commune ne s'attendaient pas à l'honneur de figurer dans nos collections publiques ou privées et sont les premières étonnées de s'y voir. Si elles y ont pris place, ce n'est pas pour leur mérite intrinsèque, mais à titre de document, pour compléter des séries et servir à l'histoire de l'Art de la terre. Puis la mode s'en est mêlée et la mode ne garde jamais de mesure. Nous voyons alors l'assiettomanie sévir et faire irruption dans tous les domiciles bourgeois. C'est ce snobisme particulier qui étale, jusque dans le salon, les assiettes communes de Lorraine à grosses roses carmin, à coqs écarlates, bonnes tout au plus à égayer de leurs tons criards la table de quelque vide-bouteille ou rendez-vous de chasse de campagne ; c'est le snobisme qui entasse et exhibe, sans choix et sans méthode, le bon, le médiocre et le pire. C'est le snobisme qui fait des suspensions avec des couvercles de soupière, des encriers avec des porte-burettes, des jardinières avec des bourdalous et des cuvettes, infligeant ainsi à des objets réservés à un tout autre usage, les plus ridicules avatars. C'est le snobisme enfin — *horresco referens* — qui accroche jusqu'à ces accessoires de toilette, à forme de violon, qu'il serait séant de dissimuler, et qui convertit en caisses à fleurs certains récipients habitués à se dérober plus discrètement.

Placés sur une terrasse, sous une vérandah, sur les pieds-droits d'un escalier, passe encore ! on ne saurait alors désapprouver cette heureuse transformation ; mais

j'en ai vu jusque dans des salles à manger, et c'est là que commence l'hérésie. Car, bien que ces vases, désormais consacrés au culte de Flore, soient devenus le véhicule des parfums les plus suaves, on a peine à chasser le souvenir du genre de services qu'ils rendirent autrefois à nos pères.

Ce sont là les erreurs de l'assiettomanie et on a le droit d'en rire un peu. Mais c'est après tout un sport inoffensif. Les chasseurs d'assiettes font office de rabatteurs, et rendent service en faisant sortir de la hûche et du grenier, comme le gibier du gîte, des pièces intéressantes qui eussent été perdues pour tout le monde.

J'ai des raisons personnelles de me montrer indulgent pour le travers que je dénonce ; car j'en ai moi-même été atteint. C'était au beau temps où je courais les champs et les villages sac au dos, ma boîte de peinture à la main. Pas de maison que mon œil ne scrutât jusque dans ses arrière-profondeurs pour y découvrir l'assiette à faire — comme dit Sarcey. Comme j'étais généralement fort mal équipé, j'inspirais confiance et l'on me faisait des concessions que n'eût point obtenues un monsieur bien mis. Une fois pourtant, il arriva que je dus opérer en chapeau haute forme. J'ai même à m'accuser d'avoir, ce jour-là, foulé aux pieds toutes les convenances. J'avais été convoqué à l'enterrement d'un pauvre petit nourrisson, décédé dans un village des environs de Meaux. A peine entré dans la maison mortuaire, mon œil — ce que c'est que l'habitude ! — avise une vieille faïence pendue au vaissellier. En attendant le clergé qui était en retard, et sans nul respect pour la circonstance, je négocie l'acquisition de l'assiette avec la nourrice qui essuie ses larmes pour conclure le marché.

Quelques instants après, je suivais gravement le convoi avec mon assiette sous le bras, enveloppée dans un numéro du *Petit Journal*.

Le récipient *sui generis*, dont nous parlions tout à l'heure, que les habiles ouvriers de Rouen se plaisaient à

orner avec un talent digne d'un meilleur emploi, nous amène tout droit à son proche parent, le vase de pharmacie. Cette catégorie spéciale constitue une branche importante de la céramique. Les siècles passés nous en ont légué un stock énorme. Les Musées du Louvre, de Cluny, de Sèvres, des Arts décoratifs, pour ne parler que de ceux-là, en sont abondamment pourvus, et il n'est pas de collection particulière qui n'en possède un plus ou moins grand nombre.

C'est l'Italie qui fournit les spécimens les plus remarquables, datant pour la plupart du XVIe siècle, la belle époque de la fabrication italienne. (Il en existe de plus anciens qui remontent au XVe et plus loin encore, mais nous devons rester dans les données générales). Ils proviennent des fabriques les plus réputées : Faenza, Deruta, Urbino, Pesaro, Caffagiolo, Gubbio, etc. On cite au premier rang les célèbres vases d'Orazio-Fontana pour la Speziera du Palais ducal de Guid'Ubaldo II, et ceux fabriqués à Castel-Durante pour la pharmacie de Lorette.

On s'explique que cette majolique utilitaire nous soit arrivée en si grande quantité, quand on songe qu'il n'était pas d'établissement hospitalier ni de monastère — et Dieu sait si ceux-ci étaient nombreux dans la Péninsule ! — qui ne dût le matériel complet de sa pharmacie aux grandes familles princières et souveraines qui les avaient fondés et les patronnaient. C'est pour cela que beaucoup de ces pots, de ces bouteilles, de ces biberons, portent le chiffre et les armoiries des bienfaiteurs des maisons auxquelles ils appartenaient. On ne s'étonnera pas dès lors que la richesse de leur ornementation contrastât avec l'humilité de leurs fonctions. Il en est en effet qui atteignent par le style du décor, et l'éclat des couleurs à la beauté des pièces de luxe destinées à l'embellissement des appartements. Nous avons vu adjuger à l'Hôtel Drouot, à la vente de feu Ch. Antiq, amateur bien connu (mars 1895), au prix de 2,350 francs, un vase de Nevers, de forme élégante et

de dimensions tout à fait exceptionnelles. Haut de 71 centimètres, couvercle compris, il était élevé sur piédouche, orné de deux grosses anses torses au-dessous desquelles grimaçaient deux mascarons, et décoré de fleurs, feuillages, oiseaux en blanc fixe sur fond gros bleu. Il était noté comme provenant de l'hospice de Moulins, et portait sur un cartouche en réserve l'inscription : « Mithridat ». Le Mithridat était, ainsi que la thériaque, les spécifiques souverains de la vieille pharmacopée. Ils avaient toujours droit aux récipients les plus somptueux. Ce n'est pas pour rien qu'on disait : *Mithridatum Damocratis medicamenta deorum manus*. Etonnez-vous après cela qu'on n'y touchât qu'avec un saint respect!

Il n'y a pas à se méprendre sur les vases destinés au rôle auxiliaire de la thérapeutique. D'abord leur forme est caractéristique, peu variée à quelques exceptions près, simple et pratique comme il convient à des objets d'un usage quotidien. Elle se réduit à deux ou trois types essentiels commandés par la nature des substances qu'ils devaient contenir, les uns en forme de bouteilles à panse sphérique ou de forme ovoïde, à anse et à bec, sont destinés à recevoir les liquides. D'autres sont réservés aux corps solides, poudres, herbes, pilules, onguents, etc. Ceux-là sont généralement de forme cylindrique, à flancs un peu concaves, afin que la main puisse facilement les saisir et les replacer sur la tablette où ils sont rangés en ordre de bataille ; mais il y a une raison plus concluante encore pour reconnaître le récipient pharmaceutique ; c'est que toujours il porte le nom du médicament écrit sur une banderolle qui se déploie horizontalement sur la panse : *mustarda fina* (Musée du Louvre, n° 639 du Cat. Darcel) *mel rosato*, *ung. ad scabiam* (onguent contre la gale), *ung. Egyptiac*, etc. *aqua Farfara* (eau de tussilage), *trice boreag* (préparation de bourrache), etc.

Cette banderolle sert de motif central autour duquel convergent les rinceaux, figures ou arabesques qui cou-

vrent la surface du vase. Quelques-uns, comme celui de la vente Antiq, se distinguent par une grande recherche de formes, et leurs proportions anormales. Ce devait être des pièces d'apparat, de milieu, chargées de faire valoir l'ensemble, et si j'ose le dire en pareille matière, de jeter de la poudre aux yeux.

Tout ce que nous venons de dire des majoliques italiennes s'applique aux productions sorties de nos faïenceries, car celles-ci n'ont fait que suivre la voie ouverte par les céramistes transalpins. C'est à la péninsule que Nevers a demandé les maîtres-potiers qui ont formé ses premiers ateliers, et ce sont des ouvriers nivernais qui ont porté une influence italienne de seconde main à Rouen qui plus tard devait se créer un art si original et si essentiellement français. Nos productions céramiques de la première époque procèdent donc généralement de l'école italienne avec cette différence que la palette nivernaise est plus restreinte, que ses couleurs sont moins riches, moins intenses et que le décor a moins d'ampleur. Toutefois, dès la fin du xvi[e] siècle nous cessons d'être tributaires de l'Italie, pour la poterie pharmaceutique, comme pour le vase d'ornement, quoique nous tirions encore notre thériaque de Venise, qui conserva longtemps le monopole et comme le secret de ce médicament tenu en haute estime par les médecins d'alors. Cette panacée, composée de mille ingrédients, se préparait tous les ans à époque fixe et l'on apportait à cette manipulation, une telle solennité qu'on ne tenait ce produit pour parfait que lorsque les ministres de la religion avaient été appelés à le bénir. Après quoi on l'expédiait dans tous les pays d'Europe dans des vases plus précieux souvent que leur contenu. Paris confectionna aussi cet orviétan souverain, selon les formules, — j'allais dire les rites consacrés.

C'est donc Nevers qui dès la fin du xvi[e] siècle et pendant le xvii[e], approvisionna de pots, de cornets, de bou-

teilles, la plupart des pharmacies de nos hôpitaux et de nos couvents. Bientôt Rouen et toutes les autres fabriques fondées à la suite partagent avec Nevers ce genre de fournitures. A côté des pharmacies hospitalières ou conventuelles, quelquefois très luxueusement installées, grâce à des donateurs généreux, il y avait les boutiques plus modestes des apothicaires, et des épiciers-droguistes. Leur matériel n'offrait souvent d'autre motif décoratif que le nom de la drogue écrit sur un cartouche formé de rameaux d'olivier ou autres arbustes. Vers la fin du XVIII[e] siècle les bocaux de porcelaine commencèrent à se substituer partout à la faïence. Ce n'était pas seulement affaire de mode, car la porcelaine d'une pâte plus fine, plus dure, plus résistante, point susceptible comme la faïence de s'imprégner d'odeurs, présentait des avantages évidents au point de vue de la solidité, de la propreté et de l'hygiène.

Les bocaux en blanc uni, ornés de filets et de cartouches dorés, remplacent partout les vieilles faïences reléguées dans l'officine ou au grenier, où on les trouvait en abondance il y a quelque cinquante ans, et où il ne serait pas impossible qu'on en rencontrât encore en cherchant bien. Déjà même, — ce que c'est que la mode! — des pharmaciens qui avaient jeté aux rebuts ces vaisseaux longtemps dédaignés les exhibent aujourd'hui à l'endroit le plus en vue de leur boutique, à côté des globes à liquides colorés qui sont une des traditions de la profession. Ce qui n'était hier que tesson est monté au rang d'antiquité. Il existe à Rouen une pharmacie exclusivement garnie de ces vieilles et inimitables faïences qui ont fait la gloire de ce pays. C'est la pharmacie Delamarre, place de la Pucelle ; mais M. Delamarre est un amateur de la veille, un homme de goût qui n'a rien de commun avec l'éternel mouton du légendaire troupeau de Panurge.

Beaucoup de pharmacies ont été dispersées à la Révolution, lors de la suppression des couvents. Les limiers de

la curiosité en ont retrouvé, çà et là, les pièces égarées. Quand ces épaves portent des chiffres ou des armoiries, ces indications renseignent sur leur origine. Telles les bouteilles commandées, pour l'abbaye de Chelles, par la seconde fille du régent, Louise-Adelaïde, abbesse de ce monastère. Elle s'est adressée à Digne, faïencier, rue de la Roquette à Paris. Ces vases à décor bleu et jaune citrin, du type rouennais, portent l'écusson des Orléans; Sèvres en possède un exemplaire.

Les asiles hospitaliers ont été plus ménagés que les monastères. Quelques pharmacies d'hôpitaux ont pu garder leur physionomie d'autrefois et leur mobilier à peu près intact. La pharmacie de l'hôpital de Versailles fondé par Louis XIV à la fin du XVIIe siècle, est de celles-là. Les beaux vases de faïence qui la garnissent sont décorés sur la base et l'épaulement, de lambrequins de style rouennais en camaïeu bleu, et sur le milieu, d'un rinceau circulaire fleuri d'une rose qui est comme la marque du vieux Saint-Cloud. — Ils sortent en effet de cette fabrique. Cinq types les plus caractéristiques de la collection figurent maintenant dans les vitrines du musée de Sèvres, grâce aux soins du zélé conservateur M. Edouard Garnier.

A. Jacquemart signale aussi dans les *Merveilles de la Céramique*, les vases de pharmacie de l'hôpital Saint-Yves et de l'hôpital général de Rennes, ornés de guirlandes de grosses fleurs en beau bleu et jaune citrin.

On cite encore la pharmacie de l'hospice de Chambéry en faïence de Moustier, les vases aux formes contournées et peu pratiques de l'hôpital de Saint-Charles de Nancy, de la fabrique de Niderwiller, dont le musée de Sèvres possède trois curieux exemplaires aux armes du roi Stanislas; ceux de l'ancienne abbaye de Clairvaux, maintenant à Troyes; la pharmacie de l'hôpital d'Issoudun; celle de l'hospice de Montauban composée entièrement de vases en faïence d'Ardus (Tarn-et-Garonne).

La pharmacie de l'hôpital Saint-Jean de Bruges est de

celles qui ont le mieux conservé leur physionomie d'autrefois. Au-dessus d'une rangée de grès ventrus, dits « birbsmann », posés presqu'au ras du sol, s'alignent sur une sorte de crédence en vieux chêne, des vases décorés, en bleu un peu flou, d'un cartouche enjolivé de deux paons placés à droite et à gauche d'un panier fleuri, correspondant à une tête d'ange formant culot. Faïence de Bruges, dit-on, et l'on ajoute qu'il ne serait pas impossible que le motif ornemental ne soit l'œuvre de quelqu'ouvrier italien embauché d'aventure. J'ai vu des vases absolument semblables au musée de Lille. Ils sont placés — sous toutes réserves — dans la vitrine consacrée aux produits lillois. Cela ne sort toujours pas de la famille flamande.

L'hospice de Bayeux possède une pièce unique qui a donné lieu à bien des controverses. Les céramographes normands la revendiquent comme une œuvre du premier potier rouennais Abaquesne, qui travailllait vers 1550. Leurs adversaires s'appuient, entre autres raisons, pour contester cette attribution, sur le type tout italien de la tête qui forme médaillon sous le goulot de ce vase, et les vives couleurs des émaux vert, bleu et jaune qui le décorent.

Nous engageons le lecteur qui désirerait s'édifier complètement sur la question spéciale des vases médicinaux, à visiter la salle de la Pharmacie centrale, à Paris, quai de la Tournelle (ancien hôtel Miramion), où l'on a recueilli les épaves que possédaient les établissements hospitaliers de Saint-Lazare, la Salpêtrière et autres. Il y verra des spécimens très caractéristiques des faïences de Saint-Cloud, de Paris, de Nevers, de Rouen, de Sinceny, deux remarquables pièces de Lille, une nombreuse série de vases provenant de l'hôpital Beaujon, aux armes du célèbre et généreux financier. Ils sont décorés d'un semé de barbeaux, de guirlandes de fleurettes en rouge carmin et sont, quant à la forme, du plus joli style Louis XVI. On remarquera aussi la faïencerie de l'hôpital Necker avec les armoiries des fondateurs, fabriquée par Thory, rue de la Roquette.

On lira, d'ailleurs avec profit, sur ce sujet, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, livraison de juillet 1888, un très intéressant article de M. Ed. Garnier.

Les hospices que nous venons de nommer ne sont certainement pas les seuls qui possèdent encore des souvenirs de ce genre. Nous venons aujourd'hui ajouter l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, à cette liste qui est loin d'être close, grâce aux expositions régionales rétrospectives qui ont l'avantage de faire sortir de leurs cachettes bien des richesses insoupçonnées. Celle qui a été si brillamment organisée à Reims, en 1895, dans le palais de l'Archevêché, a été des plus fécondes en révélations de cet ordre.

Elle a mis sous nos yeux — pour ne pas sortir de notre sujet — divers pots de pharmacie, en faïence du Nord, à décor bleu assez grossier, provenant de l'hospice de Rethel ; trois vases de Delft envoyés par l'hospice de Sedan, et de nombreux spécimens de fabrication italienne ou nivernaise, prêtés par l'Hôtel-Dieu de Reims. Les amateurs rémois apportèrent aussi leur contingent à cette pharmacopée céramique et l'on pouvait remarquer, entre beaucoup d'autres, quatre pots exposés par M. Calteau, pharmacien à Reims, attribués à la fabrique de Saint-Clément, environs de Lunéville ; deux vases en faïence de Lille, aux armes de France, exposés par M. Ch. Petit-Jean, et un grand vase de Nevers à anses formées de serpents entrelacés, avec cette inscription : *Therica magna, domini Andromaqui Senioris*. On faisait toujours, comme on voit, à la thériaque l'honneur de la loger dans les récipients les plus riches, surtout quand elle était, comme celle-ci, de bonne marque.

Toute cette faïencerie médicinale se trouvait réunie, pour la plus grande commodité du visiteur, dans un vaste salon où le Dr Guelliot, de Reims, avait rassemblé tous les éléments d'une histoire de l'art de guérir dans une ville qui a joui pendant plus de deux siècles d'une Faculté de

médecine (1) et qui est encore le siège d'une école préparatoire. On y voyait les portraits des docteurs-régents de la Faculté et ceux des médecins et chirurgiens fameux nés à Reims ou dans la région, le célèbre Corvisart entre autres ; des thèses et des synthèses, des brevets et des diplômes, des discours d'ouverture, des autographes, des instruments de chirurgie, des billets de mort qui n'étaient pas trop dépaysés dans ce milieu, et jusqu'à une note d'apothicaire qui était la note gaie de ce pandémonium peu folâtre. Elle avait bien, en effet, la longueur proverbiale de ces sortes de documents et son libellé nous reportait à deux siècles en arrière. Je n'ai pu résister au désir d'en copier les premières lignes.

« Plet, vitrier, doit à Pernelet-Siret, apothicaire :

« Du 5 février, deux onces de vinaigre des quatre voleurs : 12 sous ;

« Du 18 février, un vomitif édulcoré en trois doses : une livre 4 sous ;

« Du 19 (ça ne va pas mieux), six sangsues et le pot : 5 livres.

« Du même jour, un lavement purgatif selon l'ordonnance : 1 livre 10 sous.

Ne croirait-on pas entendre Argan lisant, au premier acte du *Malade imaginaire*, le mémoire de M. Fleurant ? Aussi quelle ne fut pas ma surprise lorsque je lus sur ce papier d'allure si moliéresque la date de 1814. Comme certaines traditions — et non des plus respectables — ont la vie dure !

On peut juger par ce qui précède de l'intérêt que présentait cette salle, non-seulement pour les professionnels des sciences médicales, mais pour les simples amateurs comme

(1) De 1560 à 1793.

moi. Pourtant ma satisfaction n'était pas complète. Ces pots de pharmacie reportaient ma pensée sur la faïencerie similaire que possède notre Hôtel-Dieu de Château-Thierry. Je revoyais la salle claire, affectée à ce service, ouvrant sur la verdure des jardins, égayée d'un rayon de soleil et toute luisante de cette propreté qui est comme la coquetterie des bonnes religieuses. Je revoyais ces longues théories de bouteilles et de cornets alignés sur des rayons que couronnent, en manière d'amortissement, des vases de fantaisie qui feraient envie à bien des collectionneurs. Je me demandais pourquoi quelques spécimens choisis de cet arsenal céramique consacré à l'humanité souffrante ne figuraient pas au milieu des séries intelligemment groupées à Reims, et mon patriotisme de clocher s'exaltait à la pensée qu'ils eussent avantageusement soutenu la comparaison. Je revins de Reims la tête pleine de l'idée de réparer, autant qu'il dépendrait de moi, les dommages de cette regrettable abstention. A défaut de l'honneur plus retentissant que la pharmacie de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry eût retiré de sa présence à l'Exposition rémoise, nous lui offrons la modeste publicité de nos *Annales*.

Déjà j'ai jeté les bases de ce travail lorsqu'en 1881 la commission administrative des hospices (1) me demanda de dresser un état estimatif du Trésor de l'Hôtel-Dieu. J'ai inventorié à cette époque les tableaux, les ivoires, les meubles, les tapisseries, le mobilier sacerdotal et les faïences que je numérotai pièce à pièce, avec un bon vouloir que ma compétence n'égalait malheureusement point. Je n'ai donc plus aujourd'hui qu'à contrôler et compléter mon premier travail, heureux si cette étude où je suis loin d'apporter toujours des affirmations précises, peut appeler sur cette intéressante collection l'attention de spécialistes plus autorisés.

---

(1) Composée de MM. le docteur Lacaze, maire, président; Héré, vice-président; Deville, Dudrumet, Encelain, Guériot, Harant.

II

LA PHARMACIE DE L'HOTEL-DIEU

L'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, fondé en 1304 par Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel et dédié à saint Jean-Baptiste, en l'honneur de sa fondatrice, eut à traverser des jours difficiles pendant la guerre de Cent-ans. Le XVIe siècle lui réservait des calamités plus désastreuses encore. Lorsque Mayenne, chef des armées de la Ligue, prit Château-Thierry en 1591, les soldats espagnols, méconnaissant les ordres du duc qui voulait qu'on épargnât la ville, se livrèrent aux pires violences et ne respectèrent même pas l'Hôtel-Dieu où les habitants s'étaient réfugiés, comme dans un asile inviolable, avec ce qu'ils possédaient de plus précieux. Cette soldatesque étrangère pilla, saccagea et laissa notre maison hospitalière dans un état lamentable dont elle eût eu de la peine à se relever si de généreux bienfaiteurs ne s'étaient rencontrés, qui lui ouvrirent une nouvelle ère de prospérité.

Le plus illustre et le plus puissant de tous fut Messire Pierre de Stoppa, communément appelé de Stouppe, natif de Chiavenna, au pays des Grisons, colonel du régiment des Gardes-Suisses, lieutenant-général des armées du roi, et oncle de Dame Anne de la Bretonnière, en religion Madame Saint-Ange, prieure de l'Hôtel-Dieu.

Anne de la Bretonnière était depuis dix-sept ans religieuse professe de l'abbaye de Saint-Remy de Landrea (diocèse de Chartres), ordre de saint Benoît mitigé, lorsque le roi l'appela en 1682 au prieuré de Château-Thierry. Elle avait trente-sept ans lorsqu'elle prit, le 22

avril 1683, le gouvernement de la Maison de Saint-Jean-Baptiste, qu'elle garda jusqu'à sa mort (26 octobre 1714).

Il est permis de croire que le crédit dont jouissait M. de Stouppe ne fut pas étranger à cette nomination. Le séjour de Château-Thierry lui offrait des convenances particulières, moins encore pour la beauté de son site que pour sa proximité de Montmirail, d'où sa femme, née Anne-Charlotte de Gondy, était originaire. Celle-ci partageait son affection toute paternelle pour Anne de la Bretonnière. Elle seconda activement les vues charitables de son mari en faveur de l'hospice de Château-Thierry qui devint leur œuvre de prédilection et dont ils firent en quelque sorte leur propre maison et leur résidence d'élection. Ils agrandirent les bâtiments et les jardins, annexèrent des maisons voisines, construisirent de nouvelles salles de malades, les réunirent à la communauté par une galerie couverte, élevèrent la chapelle, toujours prêts à prélever largement sur leur fortune la dîme des pauvres et des souffrants. Ce n'est pas tout. Ils apportèrent ou envoyèrent à profusion de Paris, meubles, linge, vêtements, provisions de toute nature, ornements précieux pour la chapelle, et comme si toutes ces largesses ne répondaient pas suffisamment à leurs pieuses intentions, ils les couronnèrent par les dispositions testamentaires les plus libérales.

Mme de la Bretonnière, dans un sentiment de reconnaissance qui l'honore, a voulu laisser un témoignage écrit des bienfaits dont ses oncle et tante ont comblé la maison. Les Dames Augustines gardent précieusement ce manuscrit, trop sommaire à notre gré sur bien des points, mais qui n'est pas moins pour nous d'un prix inestimable. Quand on parcourt ces pages suggestives où la prieure consigne, année par année, tout ce qu'elle reçoit de ses parents, on est vraiment touché de voir alterner avec les donations les plus importantes, les cadeaux les plus humbles destinés aux besoins domestiques ou au soulagement des malades qui ne sont jamais oubliés.

Chaque année, M. et Mme de Stouppe envoient avec la plus ponctuelle régularité, les étrennes personnelles et le « bouquet » ou cadeau de fête de leur nièce, les étrennes des religieuses et les provisions de carême. Leur sollicitude sait tout prévoir. C'est tantôt du linge pour la sacristie et l'infirmerie ; « des lits de futaîne à franges de fil et des draps pour les malades » (1683) ; tantôt « onze bouteilles d'étain pour mettre aux pieds des malades, des pots à boire, tasses et pots pourris pour les salles des malades » (1684); tantôt « cent pistolles pour mettre le jardin à l'uny; » tantôt « mille livres pour les pauvres honteux, » tantôt « cent écus pour marner à Sommelans » où l'hospice possédait une ferme. Ce sont encore « des jupes » pour les religieuses, des tableaux, des objets précieux pour la chapelle, de fréquents envois d'argent pour travaux de construction ou d'entretien ; en 1686, « six pièces de verdure » pour l'appartement de Mme de la Bretonnière; en 1689 un « carosse. » — Ne perdons pas de vue que chez Mme de la Bretonnière, la prieure est doublée d'une fille de qualité. — En 1692, une cassolette en argent, une bague en saphir garnie de diamants. Ne vous récriez pas sur ces cadeaux quelque peu mondains. Ils semblaient tout naturels en ces temps fortement hiérarchisés où le cloître lui-même n'égalisait pas les conditions. Ces bijoux n'étaient encore après tout que la réserve des pauvres, car nous voyons Mme de la Bretonnière peu de temps après la mort de son oncle, en 1702, puis encore en 1711, convertir ses diamants en objets nécessaires au service du culte et, pendant la disette de 1709 vendre sa vaisselle d'argent pour acheter du blé.

Le manuscrit de Mme de la Bretonnière constate encore l'envoi en 1688 de « quantité de porcelaines et faïences, » en 1690, de « beaucoup de vaisselles de faïence, » et enfin en 1691, de « quantité de pots de pharmacie pour l'apothicairerie. » Voici donc une date précise. C'est en 1691 que M. et Mme de Stouppe installèrent à nouveau la phar-

macie et la pourvurent des faïences, poteries, mortiers, étains qui la meublent encore aujourd'hui. Ils ne la laisseront désormais manquer de rien, et nous trouvons en effet à relever en 1694, un envoi de « médicaments et de beaucoup de thériaque » qui était comme nous l'avons vu un médicament d'un prix très élevé.

Mme de la Bretonnière ne nous dit pas à quel centre de fabrication son oncle s'est adressé. En ce qui concerne la pharmacie, la question n'est pas douteuse. Le caractère décoratif, l'aspect de l'émail et jusqu'à l'épaisseur de ces poteries accusent évidemment leur origine nivernaise. Toute la collection, telle du moins qu'elle nous est parvenue, se compose d'environ deux cents pièces. Sur ce nombre, cent quarante à peu près, sont d'une fabrication si commune et d'un décor si sommaire qu'elles ne mériteraient pas qu'on s'inquiétât de leur provenance, si le caractère indubitablement nivernais des pièces mieux décorées ne permettait de supposer, sauf meilleur avis, que toute la série a été demandée en bloc à la même fabrique.

Sur ces cent quarante récipients, trente-six portés à l'inventaire de 1881 sous le n° 26, sont pourvus d'une anse et d'un goulot, et destinés à contenir les liquides, sirops, miels, huiles, etc. Trente-huit (n° 27 de l'inventaire), à col étroit, à panse ronde légèrement aplatie sur les deux faces sont décorés en bleu, comme les précédents, de deux branches de feuillages et de fleurs réunies par un ruban, formant cartouches au centre duquel se trouve écrit le nom du médicament. Ces bouteilles sont pour recevoir les eaux diverses : eau de bourache (*sic*), de milice (melisse) de pourpier, de bluest (bleuet) de chardon bénit *cricus benedictus*, variété botanique de cette plante du genre des synanthérées ; eau d'arquebusade, sorte d'alcoolat vulnéraire contre les coupures et les blessures d'armes à feu, employé encore de nos jours sous un nom plus moderne.

Quarante pots environ, de forme oblongue, cylindrique,

légèrement déprimés par le milieu pour la commodité de la main, et de même décor, étaient réservés aux onguents, extraits, sels, etc. J'ai relevé sur l'un d'eux, cette étiquette bizarre : « beaume *(sic)* de chien », sorte de saindoux formé de la graisse de cet animal. Je passe sur les gobelets en étain poinçonnés et marqués, à couvercles surmontés d'un bouton, sur les pichets et mesures de capacité, sur les mortiers des XVIe et XVIIe siècles décrits sous les n°s 37, 38, 39 et 40 de l'inventaire pour arriver plus vite aux pièces véritablement dignes d'attention.

Ce sont d'abord cinq bouteilles (n° 31 de l'inv.) à panse ronde, un peu aplatie sur les deux faces qui sont l'une et l'autre ornées de bouquets de fleurs en bleu, cernées d'un trait de manganèse avec, sur le devant, une banderolle portant le nom du remède. Le col étroit est également fleuronné et, sur la zône inférieure du vase, règne une frise où des oiseaux, des lapins, des écureuils se jouent dans des fleurs et des fruits. Quatre autres récipients pour liquides, à goulot et à anse (n° 32 de l'inv.) ressemblent aux précédents pour la disposition de la banderolle, mais en diffèrent en quelques menus détails.

A côté de ces neuf vases remarquables par l'esprit du décor et la légèreté de la main, je citerai sept petits vases, élevés sur piédouche, de forme très gracieuse à anses élégantes, torsadées ou mouchetées, dont le couvercle, et chez quelques-uns, le bord supérieur de la panse à la naissance du col sont percés de trous. Sur le ventre de ces sortes de cassolettes ou brûle-parfums se promènent de petits personnages chinois dans des paysages exotiques, toujours peints en bleu et dessinés souvent d'un trait violet.

C'est probablement ce petit lot que désigne Mme de la Bretonnière à l'année 1684 de son *Memento* quand elle constate l'envoi de « pots à boire, tasses et *pots pourris* ». On nommait ainsi en effet des vases où l'on faisait macérer dans des sels, « pourrir » des plantes aromatiques ou des fleurs qui servaient ensuite à purifier l'air ou à parfumer

les appartements. L'usage en était très répandu à cette époque. Toute dame qui tenait rang à la cour adoptait un arôme particulier bien connu de tous ceux qui fréquentaient chez elle.

Nous trouvons, sous le n° 16 de l'inventaire, une potiche en faïence de Rouen, à lambrequins, de forme lourde et pataude qui est le véritable type du pot pourri. Sous le n° 20 sont catalogués deux pots de forme sphérique qui appartiennent encore à cette catégorie. Ces deux vases polychromes, d'une excellente fabrication, figurent des melons plutôt interprétés que scrupuleusement imités. Sur les côtés du cucurbitacé émaillé en jaune, courent en relief des tiges feuillues et fleuries colorées en brun et bleu. Le melon se détache d'une sorte de volute ornementale. La base, haute d'un ou deux centimètres, est peinte en bleu très vif ainsi que le col, et le couvercle troué comme son bouton central, est orné également de reliefs où il entre un peu de vert. Ces deux pièces ne sont pas marquées. Leur obésité de pot à tabac, leur ornementation hybride d'un goût douteux, moitié imitative, moitié conventionnelle, a tout de suite éveillé en moi des visions de brasseries tudesques et de choucroûte. Mon instinct ne me trompait pas, car j'ai vu récemment, au musée de Sèvres, deux potiches presque identiques classées aux fabriques allemandes et dont le savant conservateur, M. Ed. Garnier, espère pouvoir bientôt préciser le lieu d'origine.

Une rangée de vases purement décoratifs, posés en amortissement sur la planchette supérieure, au-dessus des rayons où s'alignent les poteries officinales, donnent à la pharmacie l'aspect souriant d'un petit musée. C'est le cas de regretter qu'on en ait distrait les deux curieuses potiches dont nous venons de parler pour les placer dans la salle de la commission où, indépendamment des risques qu'elles y courent, elles sont dépaysées et comme perdues. Leur vive note jaune ferait grandement valoir

l'ensemble de la collection où le bleu domine à peu près exclusivement.

Un grand vase cache-pot, qui figure à l'inventaire sous le n° 7, est la pièce la plus importante de cette série de vases de fantaisie ; c'est un Nevers à anses torsadées et mouchetées, décoré en bleu et manganèse, de personnages chinois avec frise fleuronnée sur le culot. Ce sont encore deux élégantes buires en bleu uni de Nevers (n° 21 de l'inv.), une bouteille de Nevers à huit pans, avec col à renflement, décor bleu et manganèse à personnages pseudo-chinois (n° 65) ; autre bouteille à pans, à col effilé d'un décor analogue à la précédente (n° 25) ; une paire de jardinières d'applique en faïence de Rouen polychrome, une paire de cornets de Nevers à fond bleu rehaussé de dessins en blanc fixe (n° 1 de l'inv.) placés momentanément, croyons-nous, dans un des bureaux de l'Administration. Notons encore, pour compléter le recolement de la pharmacie, deux théières en porcelaine du Japon, rectangulaires, en forme de livre, offrant comme motif central de décoration, un vase fleuri, en camaïeu bleu, avec fleurons dans les coins et sur les épaisseurs.

Remarquons enfin que tous les produits nivernais que nous venons de passer en revue, appartiennent à la seconde époque de cette fabrication, celle qui succède à la période italienne et s'inspire, en lui imprimant son cachet propre, du décor oriental sino-persan. Cette seconde époque correspond précisément à la deuxième moitié du XVIIe siècle et concorde par conséquent avec la date d'envoi (1691), que nous donne le manuscrit de Mme de la Bretonnière.

III

CÉRAMIQUE DE TABLE

ET

PIÈCES DE DRESSOIR

Si M. et Mme de Stouppe ont demandé à Nevers la poterie particulière à la pharmacie, c'est à Rouen qu'ils s'adressent pour tout ce qui concerne le service de table, et c'était faire preuve de goût. La fabrique rouennaise n'avait pas de rivale pour ce genre spécial et tenait d'ailleurs sans conteste le premier rang parmi les faïenceries concurrentes. Elle était, en effet, la plus française de toutes par ce cachet d'élégance dans la symétrie qui est la caractéristique de ses produits, et la plus originale par l'ingéniosité avec laquelle elle savait mettre en œuvre les emprunts qu'elle faisait aux arts à côté : la reliure, la ferronnerie, l'orfèvrerie. Même quand elle imite la Chine ou la Hollande, elle semble créer encore tant elle interprète avec esprit ses modèles. Elle était en plein épanouissement à cette époque où elle pratiquait surtout le camaïeu bleu ou des polychromies très discrètes, et elle atteignit son apogée, industrielle et commerciale tout au moins, un peu plus tard, lorsque, en 1709, le roi, pour faire face aux charges d'une guerre malheureuse et d'un hiver terrible, envoya sa vaisselle d'or et d'argent à la Monnaie, et, comme dit le duc de Saint-Simon, « se mit en faïence ». « Tout ce qu'il y eût de grand et de considérable dans le « royaume, continue Saint-Simon, suivit son exemple... « Les courtisans épuisèrent les boutiques et mirent le feu « à cette marchandise. »

Comme effet moral, le « geste » n'était pas sans grandeur ; mais ce fut une déplorable opération financière que de jeter au creuset, pour les convertir en espèces, de véritables objets d'art dont la main-d'œuvre dépassait considérablement la valeur intrinsèque. Le résultat de ce sacrifice fut de donner un nouvel élan aux faïenceries qui redoublèrent d'efforts pour justifier cette vogue inattendue et maintinrent le niveau de leurs produits jusqu'au moment où la double concurrence de la porcelaine et de la terre de pipe les engagea dans une voie d'imitation fâcheuse ou les réduisit à une production inférieure et commune.

Le manuscrit de Mme de la Bretonnière constate la réception de faïences au cours des années 1688 et 1690. C'est évidemment aux services commandés à Rouen que cette note se rapporte. Tous les objets qui appartiennent à ces services portent en effet les armes de la communauté qui sont : « Un agneau pascal d'argent sur champ d'azur semé de fleurs de lys d'or. » L'écusson, en forme de losange, est surmonté d'une couronne de marquis avec deux lions pour supports empruntés aux armoiries des Stoppa. Cet écusson, tel qu'il est blasonné, confirme encore les dates du manuscrit, car il fut modifié, quelques années plus tard, par l'adjonction des armes des Stoppa en mémoire de leurs bienfaits et enregistré à l'armorial général, le 12 février 1697 (1).

Le lot de faïences rouennaises, en camaïeu bleu, se compose encore aujourd'hui de dix-neuf assiettes (n° 46 de

(1) On nous affirme que l'écusson peint sur ces assiettes n'est pas correct ; que le véritable écusson porte : d'azur à l'agneau pascal d'argent avec trois fleurs de lys, l'un sur l'autre, faveur accordée à raison de son origine royale.

Les Stouppe portent d'argent bandé d'azur au chef d'or avec lion de sable passant, couronné de gueules sur la tête et sur la queue, et les Gondy, d'or aux deux massès d'ébène en sautoir. Voir la grille en fer forgé de la chapelle en dôme de l'Hôtel-Dieu.

l'inv.), ornées au centre de l'écusson décrit ci-dessus, bordées d'un petit galon quadrillé à réserves et marquées d'un V ;

De cinq assiettes (n° 44) avec l'écusson et le marli chargé de motifs de ferronnerie alternant avec des guirlandes ; marquées d'un R (monogramme d'ouvriers sans doute) ; et de quatre autres assiettes (n° 45) présentant une légère variante avec les précédentes.

Trois compotiers de forme octogone à huit pans, sans pied, avec l'écusson et, sur le marli, un décor très fin analogue au lot précédent, marqués d'un G (n° 43).

Deux compotiers, de forme octogone, élevés sur piédouche, à surface plate, richement décorés, avec un large fleuron rayonnant au centre au lieu de l'écusson (n° 42).

Deux plats ronds du service à l'écusson (n° 49), trois autres plats longs à huit pans, du même service, dont un rattaché (n° 51 *bis*) et plusieurs très jolies assiettes dépareillées, plus ou moins avariées.

Toutes ces pièces du plus beau style rouennais, ainsi que beaucoup d'autres d'origine différente dont nous parlerons plus loin, sont empilées dans un placard du salon de la Communauté, comme des écus dans le bas de laine d'un paysan. Elles sortent pourtant de loin en loin de leur cachette, dans les grandes occasions, quand les dames Augustines reçoivent Monseigneur et Messieurs de la Commission. C'est fort bien ; mais cela donne le frisson de penser que ces pièces de vitrine passent par l'office où il peut leur arriver malheur. Nous voudrions les voir à l'abri de tout accident, et le meilleur moyen de les mettre en sûreté serait, croyons-nous, de dresser les spécimens des plus belles assiettes dans le fond du placard tendu de papier garance, avec les pièces de forme sur les tablettes, comme dans une armoire de musée. Lorsque les bonnes sœurs font gracieusement les honneurs du salon de leur communauté — ce qui arrive assez fréquemment — elles n'auraient qu'à ouvrir toute grande la porte du placard

devant le visiteur ébloui et charmé, sans avoir à manier les objets. Cela éviterait les risques d'accidents : regardez, mais n'y touchez pas.

Ces dames n'en auraient pas moins à leur disposition, les jours de grandes réceptions, le service de Strasbourg très digne encore de figurer sur une table épiscopale. Ce service (n° 52) se compose de quarante-quatre assiettes et de quinze plats ronds ou ovales de différentes grandeurs, uniformément décorés du bouquet à la rose et à l'œillet, avec fleurettes jetées sur le marli, à bords gondolés, à la façon des vaisselles d'étain de l'époque.

C'est dire que nous sommes maintenant en plein XVIIIe siècle, et que ce service ne provient plus des libéralités de M. et Mme de Stouppe auxquels nous pouvons faire honneur encore toutefois de quelques porcelaines de Chine et du Japon et des faïences de Delft, décrites aux nos 69 à 74 de l'inventaire, consistant en dix-sept assiettes et six plats de différentes grandeurs dits « au tonnerre » et marqués du monogramme de la fabrique à l'enseigne du paon ; six assiettes, dites « à la croix », décorées bleu et brun-rouge ; sept autres émaillées en rose, bleu et brun-rouge avec marli quadrillé, et six en camaïeu bleu.

Le service strasbourgeois, dont nous venons de parler, est de qualité moyenne et de cette production courante dont les spécimens sont répandus avec une profusion qui a rendu ce type assez banal. J'attache un peu plus de valeur aux assiettes et plats (nos 58 à 62 de l'inv.) représentant des Chinois assis ou debout, tenant une sorte d'étendard, pêchant, jouant de la musique, se balançant sur une liane suspendue à des arbres et à des rochers ; en tout vingt-six pièces, variées de sujets, quoique appartenant à la même série.

Je trouve encore à classer à la faïence de Strasbourg quatre corbeilles à fruits délicatement ajourées, avec anses émaillées en jaune et quatre assiettes conformes pouvant leur servir de plateau (nos 63-64) ; plusieurs tasses à café,

pots à crême et leurs soucoupes semblables au service n° 52 de l'inv., et une petite cafetière appartenant au service à Chinois décrit n° 58.

Voici deux soupières qui méritent d'être signalées. La première, oblongue, cotelée, avec une poire formant le bouton du couvercle, est ornée d'insectes, de papillons, d'oiseaux sur terrasse. La seconde est semblable à la précédente, sauf que deux des oiseaux ont les ailes éployées. Nous les croyons de la fabrique d'Aprey (Haute-Marne), qu'un habile peintre d'oiseaux, nommé Haly, avait mise en réputation. Voici encore des oiseaux d'une finesse et d'un coloris merveilleux sur des tasses, des soucoupes, cafetière et sucrier de pâte très légère et un peu grise, sans marque, mais que nous avons toutes raisons de donner comme porcelaine pâte tendre de la fabrique de Tournai. La porcelaine nous fournit encore une tasse à tisane, de forme conique, avec sa soucoupe, décorées en or et marquées Dart. A. L. R., de la fabrique de Darte Frères, un des nombreux établissements qui se fondèrent à Paris pendant les premières années du siècle, et une soupière ronde, émaillée en blanc, portée sur pattes d'oiseaux, avec des anses figurant des têtes d'animaux fantastiques. Elle est ornée sur la panse et sur le couvercle d'une frise en relief de cigognes et de plantes entrelacées en rinceau, sans marque. Son aspect savonneux me fait penser à certaines porcelaines tendres de Saint-Cloud ; mais je ne suis pas suffisamment édifié pour oser me prononcer.

Notons pour mémoire deux objets non inventoriés en 1881 : une corbeille à fruits ajourée, en demi-porcelaine d'Angleterre ou en terre de Lorraine, avec plateau également ajouré sur les bords et dont le fond imite un travail de vannerie, — d'un blanc bis, — et un pot en faïence, à bouquet, qui pourrait bien provenir de la fabrique de Sinceny.

J'ai réservé jusqu'à présent cinq grands plats de dressoir,

en beau Nevers de l'époque secondaire, que j'ai vus tout récemment pour la première fois. Oubliés sans doute au fond de quelque placard, ils n'ont pas été mis sous mes yeux lorsque je dressai l'inventaire de 1881, et n'y figurent point. C'est une raison de plus pour que j'en donne ici un signalement précis.

Ils sont tous les cinq de forme ronde, mesurant cinquante-six centimètres de diamètre. Décorés en bleu avec dessin au trait de manganèse et à marli très large. Le premier a pour sujet central un personnage de haut rang au dessus de qui des serviteurs tiennent un parasol. Un homme à genoux lui présente des vases. Sur le marli, fleurs avec médaillons en réserve à personnages chinois. Un autre plat offre les mêmes dispositions que celui-ci avec quelques variantes dans les personnages.

Sur un troisième, décoré en plein, un Chinois à parasol se promène dans un paysage où l'on voit des arbres, des plantes d'eau et des balustres.

Les deux derniers, dont l'un est en très mauvais état, sont ornés l'un et l'autre, sur le fond, de motifs détachés : vases, bouteilles, potiches d'où s'échappent des fleurs. Fleurs aussi sur le marli séparé du fond par un filet d'ornement. C'est bien évidemment encore à la générosité de M. de Stouppe que nous devons ces cinq pièces remarquables.

On peut juger par ce qui nous en reste, des richesses accumulées, il y a deux cents ans, dans les buffets, sur les bahuts et les dressoirs de la maison. Et quand on songe que l'Hôtel-Dieu a passé par les pires épreuves durant la période révolutionnaire, que les saintes filles ont vu leur maison envahie, pillée; leur chapelle profanée; qu'obligées de fuir devant les menaces des septembriseurs, elles ont dû céder la place aux congrégantines assermentées (1),

(1) Les religieuses de la Congrégation avaient leur couvent au Faubourg de Marne dans la maison occupée plus tard par la Poste aux chevaux.

vivre à Soissons, cachées, dénuées de tout, jusqu'à ce qu'il leur fut permis, après neuf ans de misère, de rentrer chez elles à la grande satisfaction des honnêtes gens ; quand on fait aussi la part de la casse inévitable et des autres causes de disparition qu'il est inutile d'indiquer, c'est miracle que tant d'épaves aient pu échapper à des causes de destruction si multiples. Nous n'en devons que plus de reconnaissance aux bonnes religieuses qui nous les ont conservées, et particulièrement au dévouement de Mlle Déon, à son courage poussé en diverses circonstances jusqu'à l'héroïsme. Orpheline élevée à l'Hôtel-Dieu, elle devint organiste de la chapelle (1), et grâce à son habit laïque, resta dans la maison pendant l'exode des religieuses.

Réfugiée dans la pharmacie où elle fit agréer ses services, elle veilla sur le patrimoine des absentes, lutta pied à pied contre les prétentions des comités sectaires et réussit à soustraire le mobilier cultuel et autres objets précieux aux convoitises qui les guettaient. Après la réintégration des religieuses, sa mission remplie, elle fit son noviciat, prononça ses vœux en 1806 et, sous le nom de Mme Saint-Augustin, vécut vingt-trois ans dans la maison chargée spécialement du service de la pharmacie (2). Ces

(1) Les grandes orgues de l'Hôtel-Dieu, qui occupaient la tribune de la chapelle, furent mises en vente, pendant la Révolution, et achetées par les protestants de Monneaux. Elles se trouvent encore aujourd'hui dans leur temple. Ces orgues, qui avaient coûté 2000 livres (Mss. de Mme de la Bretonnière), avaient été données en 1689 par M. de Stouppe.

(2) Après la mort de Mme Saint-Augustin (Mlle Déon), décédée le 25 octobre 1829, Mme Saint-Bernard prit ce service et le garda pendant plus de 50 ans. A sa mort (5 novembre 1889), Mme Saint-Charles lui succéda et fut remplacée il y a plusieurs années par Mme Saint-Michel, la titulaire actuelle.

Il est difficile de parler du dévouement de Mlle Déon sans rappeler celui que montra, de 1809 à 1831, notamment pendant les calamités

dévouements obcurs sont les plus touchants et c'est justice d'associer aux noms de M. et Mme de Stouppe, les généreux donateurs de l'Hospice, le nom de l'humble et sainte fille qui a si vaillamment contribué à sauver ses trésors aux jours les plus terribles de notre histoire.

IV

LES TABLEAUX

Nous lisons dans le manuscrit de Mme de la Bretonnière, à l'année 1696, ces simples mots : « Mon oncle a envoyé le grand tableau où il est peint avec ma tante et moy ». Cette note se rapporte évidemment à la maîtresse page que nous avons tous admirée dans le salon de la communauté. Le laconisme de la prieure, excusable assurément parce qu'elle ne pouvait prévoir le goût et les besoins d'investigation de la génération dont nous sommes, n'en est pas moins très regrettable, car sa note ne répond à aucune des questions qui se posent devant cette peinture, point signée ni datée, ou dont, tout au moins, la signature et la date nous ont échappé, soit qu'elles se trouvent cachées par la bordure, soit que le peintre les ait placées dans quelque coin où l'œil a peine à les découvrir. Il est de tradition, dans la maison,

des années 1814-1815, Mme Sainte-Adélaïde. Mais si nous voulions rendre justice à toutes les prieures qui brillèrent par leur charité et leurs vertus, ce serait l'histoire entière de la maison qu'il nous faudrait écrire.

de l'attribuer à Pierre Mignard. Avant d'examiner à quel point cette attribution est fondée, commençons par décrire ce morceau capital, honneur de notre Hôtel-Dieu. Il mesure 2 m. 80 de long sur 2 m. 26 de haut, et occupe tout le panneau de la pièce qui fait face à la cheminée. Quoique placé forcément trop bas à cause du peu d'élévation du plafond, la lumière est bonne et fait valoir le tableau. Nous en connaissons le sujet; voyons comment le peintre l'a compris.

Mme de Stouppe en toilette de cour, velours et brocard, occupe le centre de la composition. Elle montre au spectateur le portrait ovale de M. de Stouppe, vêtu à l'antique. Ce portrait, posé sur un tabouret drapé de velours rouge à franges d'or, est soutenu par un négrillon. A droite, Mme de la Bretonnière, avec l'habit blanc de son ordre (1), est assise avec une corbeille de fleurs sur les genoux et un bouquet à la main. Elle figure une seconde fois, à gauche, avec les ajustements mondains de ses jeunes années et l'insoucieux enjouement de cet âge. Elle tient une perruche après laquelle jappe un épagneul. Un autre petit chien dort sur un tabouret. Les peintres d'alors, et même ceux du siècle précédent (voir les *Noces de Cana* et les *Pèlerins d'Emmaüs,* de Paul Veronèse), introduisaient fréquemment dans leurs compositions ces sortes de comparses à quatre pattes qui y faisaient l'office de bouche-trous. Ici, ils ont de plus l'avantage de donner une note de familiarité à la scène, qui emprunte quelque froideur à son caractère tant soit peu allégorique, puisqu'une même personne y figure

(1) Dès que Mme de la Bretonnière, en religion Mme Saint-Ange, eut pris possession de son prieuré, elle se fit autoriser par Mgr Charles de Bourbon, évêque de Soissons, à porter le costume blanc, plus seyant et de meilleur air, et à prendre le titre de dame chanoinesse de Saint-Augustin. Aussitôt M. et Mme de Stouppe envoient à leur nièce et à chacune des religieuses un double habillement conforme à la nouvelle ordonnance.

deux fois à des époques différentes de sa vie et que les âges respectifs des personnages ne sont pas scrupuleusement observés.

Comme il était d'usage de représenter dans les tableaux de ce genre les membres décédés de la famille par leur portrait, on serait induit à penser que Mme de Stouppe est veuve au moment de l'exécution du tableau et qu'elle fait remettre sous ses yeux le portrait de son époux défunt. Ce serait une grosse erreur. C'est au contraire Mme de Stouppe qui est morte la première. Son mari lui survécut sept ans.

Pourquoi le peintre a-t-il présenté ainsi son sujet ? Est-ce simple fantaisie d'artiste soucieux de varier les lignes de sa composition, ou bien s'est-il fait le fidèle interprète de M. de Stouppe, qui a voulu réserver à sa femme tous les honneurs du tableau ? L'idée essentielle de ce tableau n'est-elle pas en effet la glorification, et si j'ose dire, l'apothéose de Mme de Stouppe que le peintre nous montre dans le plein épanouissement de sa beauté et beaucoup trop jeune par rapport à son mari et à sa nièce presque plus âgée qu'elle ?

Cela nous amène à nous demander si le tableau a été peint du vivant de Mme de Stouppe ou après sa mort ? Le parti-pris de la rajeunir pour mieux l'idéaliser ne serait pas pour démentir la seconde de ces hypothèses. Il faudrait seulement admettre alors que Mignard, s'il est véritablement l'auteur du tableau, l'a peint à 82 ans, en 1694, — ce qui n'est pas impossible du reste, car il a tenu le pinceau d'une main ferme jusqu'à son dernier jour (13 mai 1695) et travaillait très vite, comme tous les artistes qui procèdent avec une science sûre d'elle-même. A-t-il au contraire peint Mme de Stouppe *ad vivum*, comme on dit, et le tableau ornait-il depuis des années leur résidence de la rue Michel-Lecomte avant que M. de Stouppe se décidât à en faire hommage à l'Hôtel-Dieu ? Il est difficile de décider entre ces deux versions. J'engage toutefois les personnes que cette question pourrait intéresser, à comparer,

au tableau de Mignard, le portrait très remarquable aussi de Mme de Stouppe, qui se trouve dans le parloir de la communauté. Il la représente de dix ans au moins plus âgée et pourrait bien malgré cela être antérieur à l'autre. Je ne jurerais pas non plus que ce second portrait n'est pas de la main de Mignard. Il n'est pas indigne de son pinceau. Ainsi s'expliquerait comment, peignant Mme de Stouppe après son décès, il a pu donner tant de vie et d'expression à une physionomie qui était déjà familière, non seulement au peintre, mais à l'homme du monde, car Mignard n'était pas moins recherché pour son aisance et son esprit que pour son talent, et ce talent était d'autant plus prisé par toutes les dames de qualité que l'artiste avait le secret de les embellir tout en les faisant ressemblantes et ne se faisait pas faute de tricher un peu avec les dates de naissance inscrites aux registres des paroisses. Ajouterai-je que Mignard est né à Troyes, et par conséquent champenois comme Mme de Stouppe, ce qui autorise encore à croire qu'il l'a intimement connue.

Je m'aperçois que le nom de Mignard revient à chaque instant sous ma plume, et qu'au moment d'aborder la question d'attribution, je l'ai déjà implicitement préjugée. C'est qu'en effet tout porte à conclure en faveur du peintre de la coupole du Val-de-Grâce. Ordonnance, draperies, étoffes, visages et jusqu'à la tonalité si habilement subordonnée du portrait de M. de Stouppe, tout cela est d'un maître, et non-seulement on peut faire honneur de cette belle œuvre à Mignard, mais elle est des meilleurs Mignard, que j'aie vus; — bien supérieure, à mon sens, à la *Vierge au raisin* et à la *Sainte-Cécile* du musée du Louvre, qui sont d'une couleur moins harmonieuse, d'une exécution plus appuyée et moins large. Je ne vois en dehors de Mignard, dans ces dernières années du siècle, que Largillière ou Rigaud qui eussent été capables de la produire; mais si je compare le tableau de l'Hôtel-Dieu à la toile du musée du Louvre où Mignard a peint le grand Dauphin en-

touré de sa famille, les analogies de composition, d'attitudes, d'arrangement sont si frappantes qu'il n'y a plus d'hésitations possibles. Encore le Mignard de Château-Thierry a-t-il une harmonie blonde et une fraîcheur de coloris qui lui donnent l'avantage sur son congénère du Louvre. Celui-ci a poussé au noir, par suite des déplacements et emmagasinages qu'il a subis, tandis que le tableau de l'Hôtel-Dieu, toujours à sa même place depuis deux siècles, a bénéficié de cette bienheureuse inamovibilité.

M[me] de Stouppe avait, à ses derniers moments, exprimé le désir d'être ramenée à Château-Thierry et inhumée dans la chapelle de la maison à laquelle elle était si profondément attachée. Empressé de déférer à ce vœu, M. de Stouppe fit aussitôt édifier la petite chapelle annexe, en forme de dôme, sous le sol de laquelle fut déposé le corps embaumé de M[me] de Stouppe. Il la fit fermer par la somptueuse grille en fer forgé et dorée, qui fait toujours l'admiration de tous les visiteurs. Cette grille consiste en une porte monumentale encadrée dans des chapiteaux ioniens, soutenant une frise et un fronton où les écussons accolés des Stoppa et des Gondy sont surmontés d'une couronne de marquis et accompagnés de deux lions pour supports (1). Cette grille est enrichie de rinceaux délicats, de fleurons, de volutes élégantes qui charment le regard de leurs dessins gracieusement compliqués.

Ces travaux terminés, M. de Stouppe ne tarda pas à venir reposer auprès de sa digne épouse, dans l'éternelle union du tombeau. Il mourut à Paris, en 1701, âgé de 80 ans. Un mausolée en marbre noir et gris fut élevé contre le mur de gauche de la petite chapelle. Il simule un sarcophage porté

(1) Les Stoppa portent : d'argent à trois pals d'azur au chef d'or chargé d'un lion de sable passant, la tête et la queue couronnées de gueules, et les Gondy : d'or aux deux masses de sable en sautoir.

sur des pieds droits renforcés de consoles et surmonté d'une pyramide terminée par une urne funéraire. Au pied de la pyramide se tiennent assises deux figures en marbre blanc, symbolisant la Foi et la Charité. Elles sont dues au ciseau de Girardon et d'une correction un peu froide; mais elles se trouvent en de si justes rapports de proportions avec le monument, qu'on est amené à croire que le statuaire en a conçu l'ensemble et donné les dessins. Une plaque de marbre noir porte cette inscription :

ICY
Reposent les corps de M. Pierre
Stoppa, lieutenant général des
Armées du Roi, colonel de ses
Gardes Suisses, et de dame
Anne de Gondy, son épouse,
Bienfaiteurs de cette maison,
inhumés dans cette chapelle
en 1694 et 1701.
DE PROFONDIS.

On a inféré de cette inscription que Mme de la Bretonnière a érigé ce monument comme un témoignage de la reconnaissance de la maison envers la mémoire de M. et Mme de Stouppe; mais si l'on songe que les deux figures de la Foi et de la Charité sont l'œuvre d'un des plus éminents statuaires de l'époque, que, d'autre part, aussitôt la mort de M. de Stouppe, nous voyons la prieure vendre sa vaisselle d'argent pour subvenir à des besoins urgents, il nous paraît plus probable que le tombeau, comme la grille et la chapelle, a été commandé et payé par M. de Stouppe, sinon achevé de son vivant, et que l'inscription a pu être placée ou changée plus tard.

Des réparations exécutées, il y a environ soixante ans, au dallage de la chapelle mirent accidentellement le caveau à découvert. Une religieuse — la plus mince de la commu-

nauté — s'introduisit un instant par cette brèche et fut frappé de l'état de conservation des deux personnages encore imposants dans le somptueux habit de leur temps. Mme de la Bretonnière a été inhumée aussi dans ce même caveau, mais son corps n'ayant pas subi, comme les deux autres, les préparations qui l'eussent préservé d'une rapide décomposition, était en grande partie consumé. Il est regrettable que la pierre tumulaire qui devait constater cette inhumation n'existe plus.

La chapelle funéraire des Stoppa est dédiée à sainte Claire, parce qu'elle a reçu le dépôt des reliques de cette martyre romaine données à l'Hôpital de Château-Thierry par le pape Innocent XI. Il va sans dire que c'est encore M. et Mme de Stouppe qui ont été les instruments de cette insigne faveur. Ils ont fait tout exprès, en 1687 ou 1688, le voyage — j'allais dire le pèlerinage de Rome — pour recevoir le « corps » de la sainte des mains du pape. Cette nouvelle preuve de leur zèle pieux pour les intérêts spirituels de la maison a fourni le sujet d'un grand tableau de plus de quatre mètres de long qui les représente agenouillés au pied du trône pontifical. Sur une table drapée d'un tapis se trouve la châsse renfermant les reliques de sainte Claire, dont Mme de la Bretonnière semble prendre possession, châsse provisoire encore, bientôt remplacée par le reliquaire en ébène, cristal et écaille, orné de cuivres dorés et ciselés du travail le plus délicat, et enrichi de pierres fines qui figure au cahier de Mme de la Bretonnière à l'année 1693 (1).

Ce tableau ne porte pas de signature, apparente du moins; mais il est de la même main que celui qui lui fait face, long d'au-moins six mètres, représentant la famille

(1) Cette châsse, récemment restaurée par notre habile ébéniste Delettre, est maintenant placée sous la table d'autel de la chapelle Sainte-Claire, visible aux yeux des fidèles derrière une vitre servant d'antependium.

de Stouppe enrichissant l'Hôtel-Dieu. Dans la partie supérieure de cette vaste composition, Jésus apparaît dans son humanité glorieuse; saint Augustin prosterné à ses pieds, lui désigne les pieux bienfaiteurs qui offrent, à genoux, un coffret rempli d'or. A droite, on voit les religieuses donnant leurs soins aux malades, et à gauche, d'autres sœurs faisant cortège à M. et Mme de Stouppe. Debout derrière elles, l'abbé Gille d'Anguy, chapelain et bienfaiteur de la maison. Cette toile est signée sur le coffret : Dolivet fecit. C'est à ces deux peintures que se réfèrent ces mots du cahier de Mme de la Bretonnière, année 1691 : « payé les deux tableaux de Dolivet. »

Quel est ce Dolivet? Son nom ne figure ni au Siret, ni au « Dictionnaire des Artistes français, » de Bellier de la Chavignerie. Nous voyons un Olivet cité comme peintre français ayant travaillé, vers 1700, dans « l'Encyclopedia delle belle arti, » de l'abbé Zani ; ce ne peut être que notre Dolivet. Nous trouvons un renseignement plus précis dans un document publié au tome III, page 84, des « Archives de l'Art français. » C'est un inventaire des objets d'art qui étaient au grand couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, avant la destruction de ce couvent en 1793, et qui furent déposés provisoirement au Musée des Monuments français, établi par Alexandre Lenoir dans les bâtiments du couvent des Petits-Augustins, sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui l'Ecole des Beaux-Arts. Il est fait mention dans cette pièce d'un tableau : « Sainte Marie l'Egyptienne, » par d'Olivet ; mais nous n'en voyons pas trace dans les catalogues laissés par A. Lenoir.

La postérité nous a transmis le nom de beaucoup d'artistes qui n'ont pas le talent de ce Dolivet. Peut-être cet oubli vient-il de ce que ce peintre aurait surtout travaillé dans son pays, dans sa province, loin des influences d'école ; car, alors comme aujourd'hui, c'était déjà Paris qui signait les passeports pour la postérité. Ce qui confirmerait cette supposition, c'est précisément l'exécution fran-

che et sincère de ces deux ouvrages, exempts de manière et jusqu'à une certaine naïveté d'arrangement, avec de belles parties de couleur qui leur donnent un accent tout à fait personnel et original. En attendant que nous soyons fixé sur le lieu de sa naissance, il nous plaît de croire que nous découvrirons un jour qu'il est d'origine champenoise comme Mignard, comme Girardon, qu'il y a, dans cette rencontre, mieux qu'une coïncidence fortuite, et qu'il faut y voir un effet tout naturel des attaches champenoises de Mme de Stouppe et même de M. de Stouppe, devenu par son mariage Champenois d'adoption.

A côté des deux toiles de Dolivet se trouvent une *Annonciation* d'une honnête médiocrité, et *Notre-Seigneur lavant les pieds des Apôtres*, peinture habile rappelant de très loin les procédés de Jouvenet. Les deux personnages principaux sont bien traités. L'humilité de Jésus n'est pas moins bien rendue que le respectueux embarras de saint Pierre ; mais la figure de l'apôtre qui dénoue sa chaussure à droite du du tableau a une importance qui en souligne encore la banalité. Les autres apôtres ne semblent être là qu'à titre de remplissage. On dirait que le peintre a eu de la peine pour ajuster sa composition aux dimensions qui lui furent imposées sans doute ; car ce tableau couvrait, à gauche de l'autel, toute la partie du mur où l'on a plus tard pratiqué l'ouverture qui met le chœur actuel des dames en communication avec la chapelle (1).

En face, du côté de la chaire, devait se trouver une *Présentation au temple* qui lui faisait pendant. Ces deux tableaux ont été payés, en 1695, par Mme de la Bretonnière avec le prix d'un gobelet d'or que lui avait donné son oncle.

A droite et à gauche du maître-autel on a encastré dans

(1) Le chœur actuel réservé aux religieuses a été achevé et bénit en 1777, Mme de la Garde étant prieure de la maison.

les boiseries, ramenées à leur beau ton primitif, lors de la récente restauration de la chapelle, deux peintures représentant *sainte Claire et un ange conduisant l'âme humaine à Dieu.* L'ange est de construction massive, et l'âme, figurée par un gros adolescent, traduit mal l'immatérialité du sujet. Ces deux peintures lourdement correctes sont de l'école de Le Brun.

Je n'ai pas l'intention de dresser le catalogue complet des nombreux tableaux, sur toile, sur bois, sur cuivre, portraits ou sujets de sainteté, tous encadrés de bordures sculptées, qui garnissent la grande salle, le parloir, la sacristie, l'appartement de Monseigneur l'évêque, et jusqu'à la pharmacie. Je ne puis que signaler les plus remarquables. Ce sont, parmi les portraits, celui de Louis XIV en tenue de campagne, le chef couvert du chapeau lampion; ceux de Mlle Brayer, bienfaitrice de la maison, ceux d'un maréchal de camp, personnage inconnu, de Mme Henriette de Besse, qui fut prieure de 1774 à 1776, physionomie de femme du monde modelée par le pinceau d'un coloriste. Le portrait dit de la Reine Jeanne, qui n'est point contemporain de la fondatrice de notre Hôtel-Dieu et n'offre par conséquent aucune garantie de ressemblance. La couronne et le voile sont constellés de pierres fines dont le plus grand nombre a disparu ; le portrait à mi-corps d'une belle mondaine qui a eu la fantaisie de se faire peindre en Madeleine repentante, bien que les austérités de la pénitence ne se peignent guère sur son gracieux visage. Il est heureux que la natu.e l'ait pourvue d'une abondante chevelure, car elle n'a pas d'autre vêtement que les boucles blondes qui ruissellent sur ses épaules et sur sa poitrine.

Je tire encore hors de pair une copie ancienne du tableau de Raphaël : *Saint Michel terrassant le démon* (0^m^75 sur 0^m^55) entouré d'un cadre très artistement fouillé ; un petit sujet flamand : le *Benedicite* accroché dans la pharmacie ; une mignonne peinture sur cuivre où l'on voit des anges apporter des fleurs à l'Enfant-Jésus ou jouer, pour le

charmer, de divers instruments de musique ; le *Sacrifice d'Abraham*, bonne toile de l'école de Le Brun, dans la chambre de Monseigneur ; saint Pierre et sainte Anne sous les traits de Pierre Stoppa et Anne de Gondy. Celle-ci apprend à lire à la future prieure de l'hospice, œuvre plus que médiocre que je mentionne uniquement pour la singularité du fait, bien que ces sortes de personnifications des figures sacrées ou profanes ne fussent pas rares à cette époque.

Tableaux de petit format, canons d'autel peints à la gouache, miniatures sur vélin, j'en passe et qui ne sont pas sans mérite ; mais il faut s'arrêter. Si nombreuses que soient encore, comme on vient de le voir, les peintures que possède l'Hôtel-Dieu, plusieurs pourtant de celles qui sont portées au manuscrit de Mme de la Bretonnière manquent à l'appel, entre autre un *Baptême de Saint Jean*, indiqué à l'année 1686, et la *Présentation au temple*, dont nous avons parlé plus haut. C'est que la Révolution a passé par là. Le 24 juin 1792 une bande d'énergumènes fit irruption dans l'hospice. Sur le bruit perfidement répandu que les religieuses cachaient des prêtres insermentés, ces braillards avinés qui souillaient, en se l'appliquant, le beau nom de patriotes, perquisitionnèrent chez elles, et furieux de ne point trouver les réfractaires qu'ils cherchaient, ils s'en prirent aux tableaux de piété qui surexcitaient leur colère ou leurs sarcasmes. Ils les promenèrent, par dérision, à travers les rues de la ville, au milieu des polissons en délire, en suspendirent quelques-uns, avec des cordes, le long de la grosse tour du jardin, en face de la promenade des Petits-Prés où se tenait le bal champêtre, pour divertir les danseurs en ajoutant à leur plaisir le piment de l'impiété et du blasphème. Il ne faut donc pas s'étonner si, à la suite de ces exhibitions sacrilèges, certains de ces tableaux ne rentrèrent plus. Un portrait de Mme de la Bretonnière aurait été recueilli, après maintes mésaventures, par une personne de notre ville chez qui il se trouverait encore.

D'autres causes de destruction, permanentes celles-ci, menacent aussi le patrimoine d'art de notre maison hospitalière. Ce sont les ravages du temps que les soins vigilants des sœurs ne peuvent conjurer, et contre lesquels il n'y a qu'un remède : la restauration sobrement et intelligemment pratiquée. Le très beau portrait de Mme de Stouppe, dans le parloir des Dames, a particulièrement besoin d'être soumis à ce régime réparateur. Mais les commissions administratives trouveront-elles jamais des fonds pour ces sortes de dépenses !



V

ORNEMENTS SACERDOTAUX

ET OBJETS DIVERS

De toutes les catégories d'objets dont nous nous sommes occupé jusqu'ici, aucune ne justifie mieux le titre de cette étude que le mobilier sacerdotal conservé dans la sacristie de la chapelle. C'est en effet un véritable trésor, dans toutes les acceptions du terme, qui va passer sous nos yeux. C'est en tremblant que je m'aventure sur ce terrain où je risque de perdre pied et de choir lourdement, car je dois avouer que j'ignore le premier mot de cet art délicat et charmant de la broderie, art essentiellement féminin par la nature des matériaux à mettre en œuvre, comme par le gout, la patience et la dextérité de main qu'il exige. Je ne saurais parler pertinemment broderie au passé, point refendu, point d'Espagne, chainette et filigrane. Quant aux tapisseries de haute et basse lisse, je ne me suis guère soucié jusqu'ici que de leur effet décoratif. J'ai goûté en peintre leurs belles harmonies sans plus les étudier, souvent même, sans me donner la peine, — dilettantisme condamnable, — de démêler l'inextricable confusion de leurs sujets. Je me trouverais donc bien embarrassé aujourd'hui si je ne rencontrais fort heureusement un guide sûr en la personne de M. l'abbé Marsaux, curé-doyen de Chambly (Oise), un de nos zélés membres correspondants qui a publié précisément dans le Bulletin de notre Société, année 1894, une notice érudite sur les broderies de l'Hôtel-Dieu. Notre collègue voudra bien me pardonner de faire quelques emprunts à son travail, où la science des procédés tech-

niques s'unit à une connaissance parfaite de la symbolique chrétienne.

Il résulte d'un état du mobilier de la sacristie dressé en l'an 1706, qu'elle possédait alors quarante-quatre devants d'autel. Il lui en reste aujourd'hui quatorze environ, contemporains pour la plupart de M. et Mme de Stouppe et provenant de leurs libéralités. Il en est un, toutefois, qui fait une insigne exception ; c'est un antependium gothique qui remonte au moins à la fondation de l'hospice (1304) et pourrait avoir été donné par la fondatrice elle-même, la reine Jeanne de Navarre... à moins qu'on ne le doive, lui aussi, à M. de Stouppe, comme le ferait croire cette note du manuscrit de Mme de la Bretonnière, à l'année 1689 : « Un parement de personnages que l'on fait servir au violet ». Or, les personnages exécutés en broderie ont été précisément appliqués ou réappliqués sur velours violet.

Ce devant d'autel mesure deux mètres sur un. Il consiste en quatre arcatures ogivales encadrant trois sujets : l'Annonciation, le Couronnement de la Vierge, l'Adoration des Mages et deux apôtres debout, à droite : saint Jean et saint Paul. Des anges tenant des couronnes occupent les tympans des arcs dont l'extrados est orné de feuillages rampants et l'intrados de sous-arcatures trifoliées. L'un des anges, celui du troisième tympan, ne porte qu'une couronne, comme s'il fermait la série, et comme si les deux apôtres avaient été ajoutés pour donner au parement la longueur nécessaire.

M. de Farcy qui a décrit ce spécimen remarquable dans son savant ouvrage : *La Broderie du* XIe *siècle jusqu'à nos jours*, pense que cet antependium comptait primitivement sept arcatures (1). Il préjuge sans doute que pour dérouler complètement le mystère de la naissance du divin enfant,

(1) Ce devant d'autel est reproduit dans la planche 28 de l'ouvrage de M. de Farcy.

le parement devait comprendre aussi la Nativité, la Présentation, et opposer, à gauche, saint Pierre et saint André aux deux figures de droite — ce qui eut donné au parement un développement excessif. Ne semble-t-il pas plus vraisemblable qu'on l'a composé avec des morceaux primitivement destinés à un autre usage. L'observation que nous avons faite plus haut, à propos de l'ange qui ne porte qu'une seule couronne paraît venir à l'appui de cette supposition ?

« Les mains et les visages, continue M. de Farcy,
« sont peints sur soie blanche tandis que la barbe et les
« cheveux sont brodés sommairement. Les vêtements en
« soie sont exécutés au point fendu, et ceux en or au point
« retiré, disposé en chevron avec cordonnet de soie foncée,
« couché par dessus pour le tracé des plis. »

En ce qui concerne ce précieux échantillon de broderie de l'époque gothique, nous avons, à l'exemple de M. l'abbé Marsaux lui-même, donné la parole à M. de Farcy qui fait autorité dans la matière. M. Marsaux la prend à son tour et décrit la tapisserie au petit point représentant *la Résurrection du fils de la veuve de Naïm* avec un sens si juste du symbolisme catholique que je ne puis mieux faire que le citer tout au long.

« La scène se passe à la porte de la ville figurée par une
« porte de forteresse avec herses et coulisses. Sur un lit de
« parade dont le dossier est décoré d'ossements disposés
« en sautoir et d'une tête de mort, est étendu le défunt.
« Jésus s'approche. Les porteurs s'arrêtent. Le jeune
« homme se lève à la parole toute puissante. Les habitants
« manifestent leur étonnement et la mère sa joie bien légi-
« time. Au-dessus du jeune homme, voltige un papillon,
« symbole de résurrection. Au-devant, et semblant fuir
« devant l'auteur de la vie, s'envolent des oiseaux de funeste
« présage ».

Ce parement en tapisserie au petit point est en aussi bon état que possible ; mais le temps a dévoré les nuances

tendres du ciel et des fonds. La même observation s'applique au *bon Samaritain*, dont les parties de paysage sont entièrement décolorées. Cette broderie sur soie d'une exécution très soignée, d'un dessin magistral, devait avoir tout le charme d'une peinture lorsque les tons avaient encore leur primitive fraîcheur et que l'effet des années n'en avait pas encore désaccordé l'harmonie.

La scène est bien disposée. Un homme blessé gît sur le sol. Le Samaritain a mis pied à terre pour lui donner ses soins, laissant son cheval près d'un arbre. Il soulève avec compassion la tête douloureuse expressive du malheureux voyageur et pendant qu'il accomplit ainsi le devoir de charité, le prêtre et le lévite s'éloignent indifférents. L'anatomie du blessé, le sentiment des têtes, la puissante tournure du cheval conforme au goût de l'époque sont à noter.

La *Parabole du Pharisien et du Publicain* a mieux conservé que les deux parements précédents la tenue de son coloris parce que les motifs d'architecture qui lui servent de fond ne nécessitaient pas l'emploi des nuances claires et imprécises qu'exigent les arrière-plans d'un paysage. Nous donnons la parole à M. l'abbé Marsaux qui a décrit cette belle broderie avec une compétence devant laquelle nous ne pouvons que nous effacer.

« Au premier plan, à droite du spectateur, on voit Jésus « sous un riche portique aux colonnes torses de lapis- « lazuli, autour desquelles s'enroulent des guirlandes de « feuillages. A la frise, au-dessus des colonnes, on dis- « tingue des têtes d'anges ailées. Le XVIIe siècle a affec- « tionné ce motif de décoration. Les disciples et aussi les « ennemis du Sauveur entourent le divin Maître. Il leur « propose la parabole du Pharisien et du Publicain. Il in- « dique du geste les personnages de la parabole. L'action « occupe le fond du tableau. Au milieu s'élève le temple « qui ressemble plutôt à un palais... Le Pharisien et le « Publicain, à une plus petite échelle que les personnages « du premier plan, se dirigent vers le temple. A leur atti-

« tude diverse et conforme au texte de l'Evangile, il est
« facile de les reconnaître.

« A gauche, sous un portique analogue à celui de droite, « se tiennent plusieurs personnages. Leurs regards sont « tournés vers le Pharisien et le Publicain. Le brodeur a « usé de toutes les ressources de son art et divers *points* « ont été employés pour l'exécution de ce riche tableau. »

Voici maintenant deux specimens bien caractéristiques de l'art ornemental de la seconde moitié du XVIIe siècle. Ils consistent en deux parements d'autel, l'un à fond d'argent enrichi d'arabesques d'or, l'autre à fond d'or à arabesques d'argent. Sur tous deux se détachent en fort relief des têtes d'anges aux ailes d'argent. Au centre, un médaillon peint sur satin, brodé dans les lumières de fils d'or ou d'argent, et encadrée d'une bordure d'oves « brodées or sur ficelle, » dit M. l'abbé Marsaux, « genre de broderie en relief, ajoute-t-il, que la Renaissance à mis en vogue. » L'un de ces médaillons nous donne l'image de l'Enfant-Jésus tenant la croix victorieuse du démon figuré par un serpent. L'autre représente l'Ange gardien conduisant un enfant, symbole gracieux de l'âme chrétienne. A droite et à gauche de ce dernier médaillon, on distingue les écussons effacés des Stoppa. La partie supérieure de cet antependium, brodée en relief avec fil d'argent, imite la dentelle qui borde d'ordinaire la nappe de l'autel. Ces deux pièces datent de 1684. (Mss. de Mme de la Bretonnière.)

Citons encore pour clore la série des parements à personnages, la *Crèche*, tapisserie du XVIIIe siècle, d'un effet un peu confus, à laquelle manque la bordure, et qui a été cousue telle quelle sur un fond de satin crême broché de bouquets où le rouge domine. Restent plusieurs devants d'autel en brocart vert et argent, violet et argent, à broderies nuancées dans le goût génois, assortis aux ornements, chapes, chasubles et dalmatiques que nous allons examiner.

Le morceau capital en ce genre, c'est la superbe chape dite de saint Pierre, que M. de Farcy n'a pas manqué de signaler et de reproduire dans l'ouvrage cité plus haut, page 134, planche 109. « Le chaperon, dit M. l'abbé Mar-« saux, présente aux regards une splendide figure de saint « Pierre. La tête de l'apôtre, exécutée au point refendu, est « une véritable peinture à l'aiguille. Elle se détache dans « un médaillon brodé en relief. Le dessin en est large et « magistral. Des orfrois aux rinceaux pleins d'élégance « complètent ce riche ornement. » Son poids considérable est cause qu'il a peu servi et que nous le voyons encore dans tout son éclat.

La chape, dite de saint Augustin, mérite aussi que nous la décrivions. Le centre du chaperon est formé d'une broderie en soie représentant saint Augustin. Ce médaillon est inséré au milieu de morceaux de vieilles tapisseries de haute lisse provenant des tapisseries qui ont servi de tentures — le manuscrit de Mme de la Bretonnière en fait foi — aux appartements de M. et Mme de Stouppe et aux siens. Ces tentures, utilisées plus tard dans les cérémonies et processions, exposées aux intempéries, devinrent tout à fait hors d'usage, et c'est avec leurs débris que les dames Augustines ont récemment composé ce très intéressant ornement.

Nous avons entrevu encore dans un rapide éblouissement deux voiles de calice en soie cerise et un troisième en moire verte brodés, en or et argent, de dessins de la plus exquise élégance ; un voile de tabernacle en soie jaune brochée ; un voile d'exposition avec un Saint-Esprit d'un fort relief brodé en argent ; des dalmatiques, des chasubles ornées de fleurs, de branchages, d'oiseaux et bordées de dentelles d'Espagne. L'une d'elles est enrichie d'un médaillon représentant saint Joseph et l'Enfant-Jésus.

Pour compléter le chapitre de la broderie, nous devons indiquer, — dans la sacristie : *le Miracle des noces de Cana* qui semble un fragment d'une composition plus étendue, peut-

être parce qu'il n'est pas délimité par une bordure, et, dans l'appartement de Mgr l'Evêque, trois tableaux qui sont : 1° la sainte Vierge soutenant le corps de Notre-Seigneur descendu de la croix, tapisserie de soie au petit point, avec bordure de roses, lys et œillets ; 2° deux petits tableaux en tapisserie très fine que nous croyons du XVIe siècle, représentant saint Pierre et saint Jean, avec bordure minuscule d'un travail délicat. Ils sont encadrés tous deux d'une baguette habilement fouillée.

Parmi les objets à classer au mobilier sacerdotal, il ne faut pas oublier quatre livres in-folio, — graduel et antiphonaire — qui ont servi pendant un siècle aux dames de l'Hôtel-Dieu. Ces énormes manuscrits sont admirablement calligraphiés et enrichis de nombreux sujets peints à la gouache d'après les tableaux des maîtres, rappelant les différents mystères célébrés dans les fêtes de l'année. A la fin de l'ouvrage, on lit la note suivante :

« Ce livre de plaint-chant a été commencé et fini en l'an-
« née 1710 par la piété de Mme Anne de la Bretonnière,
« prieure de ce monastère, pour y chanter l'office divin et
« répondre à la libéralité et à la magnificence des illustres
« restaurateurs et bienfaiteurs de cette maison, M. et
« Mme Stoppa, dont les corps reposent dans la chapelle
« Sainte-Claire. — Priez pour eux. »

« Fait par Denis Cretté, âgé de 15 ans, sous la conduite
« de son père, organiste de cette maison et de la paroisse
« Saint-Crépin de Chaûry. — Priez pour eux. »

Cet ouvrage fait grand honneur aux précoces talents calligraphiques de Denis Cretté, mais il est difficile de lui attribuer l'exécution des gouaches qui en font le principal mérite. Denis Cretté a dû avoir un collaborateur pour les enluminures qui sont l'œuvre d'un spécialiste très habile, étranger sans doute à la localité.

L'Hôtel-Dieu est moins abondamment pourvu du côté de l'orfèvrerie et nous ne trouvons guère à citer en ce genre

qu'un calice de vermeil repoussé et ciselé avec un art merveilleux. Sur le pied du calice, sont représentés, presqu'en ronde-bosse, le crucifiement, la descente de croix et la mise au tombeau. Des anges portant la croix, la colonne et la lance forment le nœud. La cène se développe autour de la coupe et, sur la patène, l'Ascension couronne glorieusement le drame du Golgotha. Avec une pièce de cette valeur, on peut se consoler de cette pénurie relative. Le fait n'est pas spécial d'ailleurs à la maison hospitalière de Château-Thierry. De toutes les branches de la curiosité, l'orfèvrerie religieuse ou privée est celle qui, dans notre pays, fournit l'appoint le plus maigre à l'inventaire général de nos richesses artistiques. C'est que les œuvres de l'orfèvrerie ont contre elles le prix de la matière, ou plutôt sa trop facile transformation en lingots ou en numéraire, soit que des édits somptuaires, comme l'arrêt du conseil de 1689, ordonne de porter à la monnaie tous les objets d'or et d'argent, soit qu'ils tentent la cupidité des foules en temps de révolution.

C'est ce qui est arrivé pour notre Hôtel-Dieu. Le 20 septembre 1792, Jean-Robert Brisbart, orfèvre à Château-Thierry, commis par la municipalité plus ou moins régulière du moment, dressa un état de l'argenterie de la chapelle. Il résulte de cette pièce que cette argenterie enlevée à notre hôpital pesait 101 marcs, un gros et demi dont la valeur était d'environ 3,139 livres d'argent. Les objets ainsi réquisitionnés, chandeliers, lampes, croix de procession et autres, burettes, encensoirs, navettes et couronnes, étaient-ils d'un haut prix ? Nous ne pouvons le dire ; mais on ne saurait trop vivement déplorer ces procédés de rois dans l'embarras ou de comités révolutionnaires aux abois qui jettent à la fonte d'inestimables richesses, de délicats chefs-d'œuvre pour réaliser une valeur intrinsèque relativement minime.

Je ne veux pas quitter la sacristie sans m'arrêter un instant devant un beau Christ en ivoire, de 0,29 de haut, monté

sur pied en écaille, avec fleurons en argent repoussé aux extrémités de la croix en bois d'ébène, et l'inscription également en argent repoussé. Ce crucifix est accompagné, à gauche et à droite, de deux petits tableaux de forme octogone, très finement peints à l'huile sur écaille, représentant l'*Adoration des Bergers* et l'*Assomption de la Vierge*. Entre les sujets et le cadre en écaille bordé de bois d'ébène, règne une frise en argent repoussé où des chérubins aux formes souples et variées se jouent au milieu de rinceaux du dessin le plus gracieux. Ces trois pièces, d'une piété un peu mondaine et point austère, devaient composer jadis un oratoire privé et surmonter le prie-Dieu incrusté d'étain sur lequel il me semble voir encore Mme de Stouppe ou Mme de la Bretonnière pieusement agenouillée,

Malheureusement le prie-Dieu manque. Il a été vendu — oui, vendu ! — le 12 octobre 1872 par le ministère de Me Rollet, commissaire-priseur, pour la modique somme de cinquante francs, à une honorable personne de notre ville, Mme de C..., ce qui atténue un peu nos regrets. Comment se fait-il que ce prie-Dieu, ainsi que quelques autres meubles, aient été jetés aux rebuts et glissés dans une vente de matériaux inutilisables, déchets de ferraille, fonte et cuivreries (1) ? Il est probable que ces meubles avaient besoin de quelques réparations, et la commission aura mieux aimé les sacrifier que de pourvoir aux frais de leur restauration. Je propose cette explication parce qu'elle me paraît la moins désobligeante de toutes. Que d'intéressants souvenirs du passé nous auront fait perdre ainsi la parcimonie coutumière des commissions administratives, des conseils de fabrique (je ne dis pas cela pour celui de la

(1) Cette vente a produit la somme de 612 fr. 25. La vente des orangers séculaires qui ornaient, au midi, la façade de l'hôpital, a eu lieu le 6 juillet 1862 et a atteint le chiffre de 1,059 francs. Les religieuses en utilisaient les fleurs pour le traitement des malades et vendaient le surplus aux habitants de la ville.

paroisse Saint-Crépin), et l'inexpérience des curés de campagne qui donne en vérité trop beau jeu aux ramasseurs d'antiquités. Un de ces brocanteurs a fait pendant quelque temps, de notre ville, son centre d'opérations. Un jour que je lui demandais s'il était content des affaires, il me répondit avec une joie cynique qui suffit à mon édification : « J'ai déjà vidé deux églises ce matin... »

Le Christ en ivoire dont nous avons parlé tout à l'heure n'est pas le seul que possède l'hospice. Le plus remarquable de tous, au moins pour ses dimensions, est placé sur le tabernacle du maître-autel. Il mesure 0,65 de hauteur. Il est d'une belle et savante exécution, mais d'une anatomie un peu ronde et placide qui trahit à peine les souffrances du divin supplicié. Cette douleur humaine et le sacrifice d'amour de Jésus se peignent, avec plus d'intensité dans le Christ en cuivre argenté que j'ai admiré dans le salon de la communauté. Je sais bien qu'il est plus facile de pétrir la cire ou la glaise que de tailler l'ivoire et que ces matières obéissent plus docilement à la pensée de l'artiste, mais ces différences d'interprétation ne tiennent pas seulement, peut-être, à la différence de la matière. Ne résulteraient-elles pas plutôt de la manière dont l'artiste comprend son sujet, et ne serait-ce pas pour mieux faire prédominer l'expression morale que certains artistes atténuent les effets physiques de la douleur ?

Je ne suis pas assez grand clerc pour oser trancher ces questions. Quant à risquer une attribution, je m'en garderai bien. Je me contenterai de rappeler que l'auteur du mausolée des Stoppa, le champenois François Girardon, passe pour avoir produit, ou du moins fait exécuter dans son atelier, un grand nombre de Crucifix. Le beau Christ colossal, taillé en plein bois, que j'ai vu à Saint-Riquier près d'Abbeville et que l'on sait à peu près indubitablement être de Girardon, prouve avec quelle supériorité il savait traiter ce thème inépuisable qui tentera toujours les artistes tourmentés de l'ambition de rendre sensible et

palpable, pour ainsi dire, la mystérieuse dualité de l'Homme-Dieu.

Le salon de la communauté contient encore un autre Christ, d'une anatomie plus nerveuse, aux traits plus convulsés. Il offre cette particularité rare qu'il est d'un seul morceau d'ivoire. C'est sans doute pour cela qu'il a les bras levés paralèllement à la tête, à la manière dite Janséniste, au lieu de les tenir étendus comme pour mieux embrasser l'humanité dans son infinie miséricorde. Ce Christ, de 0,42 de hauteur, appliqué sur fond de velours, est encadré d'une bordure en bois sculpté de style rocaille d'un travail adroit, mais d'un goût douteux.

Voici Jésus encore, non plus sur le bois du supplice, mais attaché à la colonne de la flagellation, statuette en bronze de 0,22 de hauteur. Elle a la belle tournure et aussi le manierisme particulier aux œuvres de l'école florentine qui ne sont pas de tout premier ordre : longueur des jambes, flexion exagérée de la tête, saillie trop prononcée des pectoraux. Tout à côté, se trouve une statuette en bois de poirier de 0,42 de haut, socle compris, représentant sainte Anne et la Vierge. Ce groupe est médiocre et vulgaire. Je lui préfère encore, bien qu'elle ne soit pas exempte d'une certaine banalité, la sainte Anne de grandeur naturelle, sculptée en bois également, qui fait pendant à saint Pierre dans la chapelle Sainte-Claire. Ces deux figures des patrons de M. et Mme de Stouppe accompagnaient encore le maître-autel, il y a quelques années, avant les récentes restaurations de la chapelle. On a eu la malencontreuse idée, il y a une soixantaine d'années, de faire dorer entièrement ces deux statues retrouvées sans doute dans quelque grenier. Je me souviens encore à quel point ces deux blocs, que je croyais ingénument en or massif, éblouirent mes yeux d'enfant. J'ai appris depuis à ne plus confondre le clinquant avec le beau, et n'ai pas besoin de dire combien je préférerais aujourd'hui la couleur natu-

relle du bois et la chaude patine que le temps lui aurait donnée.

Passons aux meubles et mentionnons tout d'abord, dans la salle de la commission, un vaste buffet à deux corps d'un aspect élégant et léger malgré ses grandes dimensions. La partie supérieure est à deux vantaux et les côtés en retraite s'ouvrent eux-mêmes et forment deux petites armoires accessoires. Ce meuble, composé, mouluré et sculpté avec beaucoup de goût, provient de l'hôpital voisin de la Charité. Il porte les emblèmes : palmes et grenades, des Frères de Saint-Jean-de-Dieu qui l'ont desservi pendant longtemps. Dans l'intérieur du meuble, en haut, on lit l'inscription suivante : « Faict à Fère par J.-F. Hulot 1784. » Ce beau morceau d'ébénisterie joint, à sa remarquable exécution, le mérite important à nos yeux d'avoir été ouvré par un artisan du pays, — circonstance d'où il appert qu'il y avait des hommes de talent ailleurs qu'à Paris au temps des maîtrises et des corporations (1).

Qu'était ce Hulot ? Les archives paroissiales et municipales de Fère-en-Tardenois répondraient peut-être à ces questions. Nous pouvons noter seulement que les menuiseries du réfectoire de la Charité sont signées du même nom avec la date 1772.

Il nous faut monter maintenant à l'appartement de Monseigneur l'évêque où les dames se sont plu à réunir tout ce que la Communauté possède de meubles rares et curieux. On est frappé en y pénétrant de son aspect à la fois riche et sévère, et n'étaient quelques anachronismes faciles à corriger, on se croirait reporté à deux siècles en arrière.

Dès le premier pas l'attention se porte sur un cabinet-

(1) Ce meuble, recouvert d'une épaisse couche d'ocre jaune, a été, il y a quelques années, nettoyé, gratté et réparé avec beaucoup de soin par M. Delettre, ébéniste à Château-Thierry.

coffre à poignées de cuivre, en bois de violette incrusté d'ivoire. Ce meuble original se développe comme un tryptique, laissant voir d'innombrables tiroirs. Au centre de ceux-ci, un second petit cabinet minuscule à deux vantaux, derrière lesquels existent d'autres tiroirs à secret et à double fond qui s'emboitent et pénètrent les uns dans les autres avec une précision merveilleuse. Sur tous ces tiroirs, et sur la face intérieure des volets, des personnages persans, en ivoire gravé, dansent, luttent, jouent de divers instruments de musique, ou semblent accomplir des rites sacrés. Les faces extérieures des volets sont décorées également de fleurs et d'oiseaux en ivoire gravé. C'est là bien évidemment un de ces meubles importés d'Orient par les marchands vénitiens, et qui, de Venise, se répandirent bientôt dans l'Italie où on les imita plus ou moins librement, à Milan, à Florence et ailleurs, en leur faisant subir toutefois des transformations conformes au goût particulier à ces contrées. C'est de l'Italie, de la Lombardie que M. de Stouppe a dû rapporter ce type caractéristique qui nous est parvenu.

Ce cabinet est tout à fait indépendant du meuble sur lequel il est posé et qui est d'un style tout différent. On peut croire toutefois que le meuble a été fait tout exprès pour lui servir de support, tant leurs dimensions concordent exactement. Il est à deux vantaux surmontés d'un tiroir et orné de fleurons, d'une légèreté et d'une élégance exquises, en bois incrusté sur fond d'étain. Ses faces latérales sont enrichies de marqueteries; nous croyons ce meuble de fabrication et de provenance italiennes.

Un autre cabinet a trouvé place dans la chambre de Monseigneur. Les vantaux de la partie supérieure découvrent en s'ouvrant de nombreux tiroirs décorés en marqueteries. Les serrures et les coins supérieurs du meuble sont garnis de cuivres finement ciselés.

Parlerai-je de la belle pendule dite « religieuse » qui orne la cheminée, des larges fauteuils, des tabourets

recouverts de tapisserie au point, à dessin quadrillé, ou à fleurs d'un beau jet, pivoines, pavots, etc, des chaises Louis XIII à dos élevé et étroit, des christs en ivoire accrochés trop haut pour que je puisse faire autre chose que les inventorier, du bureau-secrétaire qui occupe le centre de la pièce, des commodes en marqueterie à ornements de cuivres, des sucriers en vieux Japon montés sur cuivre ciselé ? Il faut laisser quelque chose à découvrir au visiteur qui passera après nous dans cette chambre respectable par les reliques du passé qu'elle renferme et par la dignité de l'hôte à qui elle est présentement réservée.

Un mot encore en matière de *Post-face*. Au début de cette étude, mon dessein était de m'occuper exclusivement de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu et d'esquisser à ce propos un aperçu général sur cette céramique spéciale où les médecins puisent les adjuvants de leur science empirique. Cela explique le manque de proportion que l'on peut reprocher à mon travail et que je suis le premier à reconnaître. Le développement que j'ai donné à la partie qui concerne la poterie pharmaceutique répond mal à mon titre que les derniers chapitres essaient ensuite de justifier.

Notre glorieux ancêtre, à qui quelques lignes suffisaient pour créer un chef-d'œuvre, disait ingénument :

Les longs ouvrages me font peur.

J'ai trop écouté chanter dans ma mémoire ce vers charmeur qui berçait doucement ma paresse. J'avais voulu mesurer ma tâche à mes forces, me souvenant de cet axiôme pris dans les entrailles mêmes de mon sujet : « Dans les petits pots sont les bons onguents ; » Mais la rhubarbe et le séné m'ont mis en appétit. Pendant que j'opérais à travers la pharmacie et le salon de la communauté, j'ai revu quantité de belles choses rares et précieuses qu'il eut été dommage de passer sous silence. J'ai revu

les tableaux, celui de Mignard, en tête, et les ornements sacerdotaux, d'un si exceptionnel intérêt. Pouvais-je laisser de côté ces manifestations diverses d'un art au-moins égal et souvent supérieur à cet art de la faïence au quel je voulais me borner tout d'abord? Je ne l'ai point pensé. Je me suis donc risqué à dire mon sentiment sur le Mignard, ne fût-ce que pour appeler la discussion sur ce bel ouvrage ; et, de fil en aiguille, je suis arrivé à la broderie où je me serais fort empêtré si M. l'abbé Marsaux n'était venu fort à propos à mon aide.

J'ai été amené ainsi à présenter le tableau complet des richesses d'art qui font de notre maison hospitalière de Château-Thierry un établissement privilégié entre tous. Je sens, hélas! combien j'ai été au-dessous de ma tâche ; mais à ne le prendre que comme un procès-verbal de constat et une annexe à l'inventaire de 1881, mon travail pourra peut-être rendre quelque service. S'il laisse à désirer sur bien des points, on me permettra de dire en massacrant un vers fameux de notre bon La Fontaine : « J'aurai l'excuse au moins de l'avoir entrepris. »

Frédéric HENRIET.

Mes Notes

SUR

LE CONGRÈS DE CLERMONT

Messieurs, vous n'allez pas être contents de votre délégué, je le crains; en effet, je suis paresseux, je le confesse; au lieu d'un rapport bien étudié, solidement documenté, je vous présente mes notes; je les transcris, pour ainsi dire, sans les modifier, reflétant mon impression du moment. Vous y gagnerez sans doute de ne point être fatigués de renseignements que l'on trouve dans les guides, mais j'ai bien peur que vous ne confirmiez le jugement que je porte sur moi-même : décidément, notre secrétaire devient paresseux; il pourrait, cependant, se rappeler ce passage d'Horace : « Brevis esse laboro, obscurus fio. »

Quoi qu'il en soit, je commence.

Le Congrès est reçu dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville; cette salle qui a fort bon air a été décorée hâtivement à l'occasion de la visite de M. le Président de la République; nous profitons, sans orgueil, de cette fastueuse disposition. Le Préfet absent — il a dû reprendre sa tournée de revision — c'est le recteur, M. Micé, qui nous reçoit ; il a auprès de lui M. Emmanuel des Essarts, doyen

de la Faculté des lettres. M. le Maire ne se présente qu'un peu plus tard; la visite du chef de l'Etat lui a valu la décoration. Mais, jugez de la bizarrerie des situations; ce maire, homme fort poli, fort aimable, est professeur au lycée, il est, par conséquent, le subordonné des deux personnages, ses administrés, que je viens de désigner, aussi gardera-t-il de Conrard le silence prudent.

M. Vernières, président de la Société académique de Clermont, se félicite de voir, pour la troisième fois, le chef-lieu du Puy-de-Dôme accueillir le Congrès archéologique; deux fois sous M. de Caumont dont il évoque le souvenir en termes émus; cette fois les savants venus de tous les points de la France et même de l'étranger pourront se rendre compte des découvertes récentes faites à Gergovie, se prononcer sur l'âge, indéterminé jusqu'à présent, du squelette d'une jeune fille trouvé aux Martres de Veyre et déposé au Musée de la ville.

M. de Marsy répond; il est forcé de passer sous silence une partie de son discours, M. Vernières ayant traité des points abordés par le président; il rappelle les deuils que la science a éprouvés cette année, notamment en la personne de M. de Laurière, un collaborateur si utile, si obligeant, doué d'une mémoire si sûre, un vrai puits de science; de M. Palustre, enlevé inopinément avant d'avoir pu mettre la dernière main à son œuvre si importante; la Renaissance en France : de M. de la Sicotière qu'une mort subite a enlevé également à sa famille et aux savants alors qu'il venait d'être nommé membre de l'Institut. M. de Marsy a des paroles de félicitations pour ceux qui, comme notre confrère M. Thiollier, ont été l'objet d'une distinction bien méritée : M. Thiollier a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en récompense de ses importants travaux dessins des plus curieuses églises ou des plus intéressants motifs décoratifs; des monuments du Lyonnais, du Forez, etc.

M. le recteur prend la parole, sans avoir rien préparé,

assure-t-il; — il a eu le soin, néanmoins, de noter sur un petit papier les principaux points qu'il doit traiter et il s'en tire fort bien : — Clermont est heureux de recevoir les savants étrangers ; pour les conférences, la Faculté met à la disposition des congressistes le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres. La ville, assure-t-il, a tous les bonheurs depuis peu (M. de Marsy l'avait déjà signalé); le huitième centenaire de la croisade prêchée par notre compatriote Urbain II (j'en reparlerai), le concours régional qui lui a valu la visite de M. Félix Faure; puis c'est ce Congrès archéologique qui a été précédé d'un Congrès géologique et, pour l'année prochaine, ce sera le tour d'un Congrès hydrologique. Dans une contrée, comme celle où nous sommes, ces deux derniers ont une importance que l'on ne peut méconnaître : des roches, des basaltes, des laves et puis, en dehors des eaux minérales et des lacs, de l'eau, toujours de l'eau, car il pleut, il pleut de telle façon que notre *belle* salle n'est point à l'abri de l'orage, ce qui nous permettra de l'examiner un peu plus longtemps que le programme l'annonçait... mais n'anticipons point sur les événements. Nous reviendrons à Mont-Ferrand, plus tard.

A. M. Teilhard de Chardin, ancien élève de l'école des Chartes, était réservée la première question, fort importante, assurément : « État des études archéologiques dans les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés savantes, soit par les particuliers. » La question est vaste, comme vous le voyez, aussi le compte-rendu de M. Teilhard m'a paru long, et, cependant, pour être juste, je dois dire qu'il est bien fait. Mais, l'orateur a pris la question de très haut, de très loin; au lieu d'esquisser les vingt-cinq dernières années, il est remonté au déluge ; nous avons vu défiler devant nous les Gaulois, les Romains, Sidoine-Apollinaire, Grégoire de Tours, Savaron, Dulaure, etc., toute la lyre... Joignez à

cela que le ton de voix est peu agréable, le débit monotone, enfin tout ce qui pouvait rendre plus aride cette *savante* nomenclature. Ah, je sais bien que les secrétaires sont créés, élus, pour ennuyer leurs auditeurs, surtout les secrétaires perpétuels, je ne le sais que trop depuis surtout que j'ai entendu mon honorable confrère de Clermont; mais il me semble — ne le dites pas, je vous prie — qu'il abuse de la situation.....

Cependant, la pluie tombe, tombe sans discontinuer; le tonnerre gronde; l'obscurité dans notre grande salle est presque complète; quelques-uns vantent la décoration de la cheminée, l'ornementation générale qui me semble avoir des tons heurtés — rouge et blanc — d'où ne peut résulter un ensemble harmonieux; c'est voyant, mais ce n'est pas ce que l'esthétique peut réaliser de mieux... Je critique, c'est mon rôle; vous vous en doutez, n'est-ce pas?

Je vous ferai grâce de la division par excursions, conférences d'après l'ordre fixé par le programme et m'attacherai à dépeindre les anciens monuments religieux et civils, les faits les plus intéressants mis en lumière par nos savants confrères. Je ne puis, cependant, ne pas donner mon impression sur l'aspect des villes que nous avons visitées.

Clermont est une belle ville, aux boulevards spacieux, aux édifices remarquables. Sa triple enceinte est tout à fait apparente Je n'évoque pas le souvenir gaulois, mais le souvenir romain : *Augusto-Nemetum* occupe le faîte où se trouve actuellement la cathédrale et ses abords; au moyen-âge, *Castrum Claromontis*, était ceint de remparts dont les murs de soutènement se voient encore le long de la place d'Espagne; enfin la cité moderne, avec son développement dans la vallée, autour des deux premières enceintes. N'était cette pierre de Volvic, si noire, qui donne une teinte funèbre, les monuments paraîtraient dans toute leur splendeur. La cathédrale, style gothique, n'est point complétement terminée; les porches extérieurs attendent

encore *interrupta opera*... L'intérieur est sombre; devant le porche méridional s'étend une place spacieuse ; c'est là, d'après un projet qui nous a été communiqué, que doit s'élever un monument rappelant la prédication de la première croisade. On pourrait dire que les accents de l'éloquent discours du P. Monsabré étaient à peine éteints lorsque nous avons visité la nef où cette voix puissante s'est fait entendre. La Croisade au XIX[e] siècle, réalisera-t-elle l'espoir que cet appel a évoqué? Dieu le veuille! car il s'agit du salut de la France. L'église de Clermont qui appelle l'attention plus encore que la cathédrale, est N.-D. du Port, construite aux XI[e] et XII[e] siècles, et qui est le prototype du style roman auvergnat. Ce qui est absolument remarquable c'est l'abside, entourée elle-même d'absidioles semi-circulaires et surmontée de deux étages qui donnent le plus imposant aspect; cette remarque nous la faisons également pour les églises d'Issoire à chevet carré et d'une dimension plus considérable que N.D. du Port, de Brioude dont l'extérieur est en granit rosé, ce qui me paraît lui donner une couleur plus gaie, un air plus monumental; de Champeix et de Saint-Nectaire.

A propos de cette dernière localité, on s'étonne, à juste titre, de trouver dans une bourgade de 1.200 habitants un édifice aussi considérable et aussi beau. Je reviens au chevet, il semble que l'auteur de ces merveilleux ensembles ait eu l'intention, par l'exhaussement successif des étages jusqu'au transept, surmonté d'une tour octogonale gracieuse couronnée par une flèche élancée, d'émouvoir le fidèle, d'élever le sentiment chrétien. C'est, sans contredit, une des plus hautes manifestations de l'intelligence artistique associée à l'idée religieuse. S'il me fallait décrire toutes les merveilles de sculpture que les chapiteaux, les portes, les tympans comportent, je n'en finirais pas. On ne voit nulle part, je crois, des chapiteaux aussi remarquables que ceux qu'il nous a été donné d'étudier en Auvergne, non-seulement ornés de feuillages d'un beau style ou

d'animaux fantastiques, mais de personnages et de faits relatifs à l'hagiographie locale ou générale; tels : Adam et Ève ou la Tentation; Jonas, rejeté par la baleine, etc. Les façades, par contre, m'ont laissé froid; un mur nu, deux tours assez lourdes. Il semble que pour avoir un monument irréprochable, il faudrait aux chevets des églises précitées des tours ou flèches comme à Laon, à N.-D. de Châlons, à N.-D. de l'Epine, etc.

Thiers est une ville pittoresque, industrieuse — les marchands de couteaux n'ont pas dû être mécontents de nos amis — En fait de monuments à l'entrée : un grand collège, récemment élevé et, en gros caractères, le nom du donateur; l'église Saint-Genès du XIe et du XIIe, remaniée depuis; au bord de la Durolle la vieille église du Moutier; en ville quelques maisons du XVe. N'y voyagez que pour juger de sa position pittoresque ou pour acheter des ciseaux à votre belle-mère comme M. X...

A Riom, c'est tout autre chose. La ville qui a longtemps disputé à Clermont la suprématie politico-administrative et conservé celle de la justice régionale, présente un aspect tout particulier. Quelques fortifications encore debout, des monuments remarquables, en particulier, la Sainte-Chapelle; l'église Saint-Amable; N.-D. du Marcharet; le Palais de Justice, la Tour de l'Horloge; l'ancien Hôtel de Ville; l'Hôtel des consuls et la belle promenade du Pré-Madame, en tête de laquelle figure une belle colonne érigée en l'honneur de Desaix auquel, une statue — que j'ai entendu critiquer — a été élevée à Clermont, à l'extrémité de la place de Jaude. Quels hommes a produits l'Auvergne; magistrats, savants, militaires, à ne citer que Michel de l'Hospital, Pascal, Delille, Desaix, de Barante, Rouher, etc.!

Nous avions pour nous guider à Riom M. le Dr Girard, député de l'arrondissement, homme spirituel et aimable; avec lui nous avons pu parcourir le Palais de Justice et la grand'salle, devenue la salle d'audience de la première chambre, avec de belles tapisseries; la Sainte-Chapelle,

édifice gothique, accolé autrefois au palais ducal, actuellement le Palais de Justice, avec ses beaux vitraux installés à l'occasion du mariage de Jean de Berry avec Jeanne de Boulogne. Notre-Dame-du-Marthuret, du xve siècle, a un portail intéressant orné d'une vierge du xive siècle connue sous le nom de « Vierge à l'Oiseau. Cette statue en domite est une œuvre de grand style. La Sainte-Vierge tient dans ses bras le divin Enfant qui a l'air de s'en échapper parce qu'il a le doigt piqué par un oiseau ; l'effet est charmant. Quant au clocher, couronné d'une coupole en pierre, œuvre paraît-il d'un artiste riomois, Jean Languille, il a le don de me déplaire. L'église Saint-Amable, du xiie siècle, a été remaniée au xviiie. A l'intérieur, le maître-autel en marbre, œuvre du sculpteur Arbit ; dans la sacristie, de belles boiseries.

Le Musée de Riom n'a été fondé qu'en 1860, il renferme les portraits de beaucoup d'auvergnats célèbres, et dans la salle où le soir aura lieu la conférence, on peut voir un superbe portrait de M. Rouher, enfant du pays ; la passion politique n'a donc point éteint à Riom le souvenir des services rendus... dans un autre temps ! Dans l'escalier, chacun remarque un tableau fort original : le *Défilé des Gueux*, une vraie Cour des miracles au xixe siècle.

Je ne répéterai point ce que j'ai déjà dit du roman auvergnat dont l'église Saint-Paul d'Issoire me paraît être la plus belle expression. La châsse de saint Autremoine, finement émaillée, ne le cède qu'à celle de Mozat, la fameuse châsse de saint Calmin.

La ville de Brioude a conservé quelques fontaines anciennes, quelques vieilles maisons, mais c'est son église collégiale Saint-Julien, du xie siècle et remaniée au xiiie, qui attire l'attention ; c'est encore le style roman auvergnat, moins ample qu'à Issoire, mais d'un aspect satisfaisant à cause du granit rosé qui a servi à sa construction. Nous y étions par le mauvais temps, aussi nous a-t-elle

laissé le souvenir d'une cité mal propre, mal tenue, mal bâtie.

La visite à Montferrand devait avoir lieu le mercredi soir, à l'issue de la séance d'ouverture, mais l'orage... Nous nous y sommes rendus le dimanche dans la matinée et avons visité plusieurs maisons anciennes, la plupart datant de la Renaissance, avec escaliers intérieurs à hélices, surmontés d'une espèce de baldaquin gracieux soutenu par des colonnes courtes, renflées en balustre ; sur les panneaux des mascarons ou des sculptures, comme à la maison Balhan, comme à Riom ; un sujet mainte fois répété est celui de l'Annonciation. Montferrand, comme Issoire, comme Clermont, a une église trop complètement peinte ; les autels latéraux ont de belles boiseries ; nous signalerons, à droite et à l'entrée, un rétable assez mal rajusté. Autel principal tout neuf en bois sculpté, tout comme à la chapelle du Rosaire de la cathédrale de Soissons ; la chaire à prêcher est fort belle. Dans une chapelle latérale, le baptistère ? à gauche, et qui n'eet point rendue au culte, se voient des vestiges de peinture murale. Le grand séminaire diocésain est tout près de l'église ; ce doit être un ancien monastère. A l'entrée de Montferrand il existe encore des traces du fossé et des murailles qui enceignaient la cité, puis deux portes, dont une ressemble à la porte fortifiée de notre Château ; en face du séminaire, à l'entrée de la rue, une grande place d'où l'on jouit d'une vue très étendue sur la campagne et pour horizon les dômes.

Volvic, comme certaines bourgades de notre connaissance, pourrait ajouter à son nom l'épithète de *long*. En effet, les ateliers qui le constituent s'étendent sur une longueur de plus d'un kilomètre et partout l'on entend le marteau du tailleur de pierre. Une école spéciale y a été élevée et c'était justice, car quelques-uns des ouvriers sont, pour ainsi dire, des artistes. Nous l'avons reconnu en descendant du château de Tournoël et en visitant, outre la belle Vierge monumentale établie depuis quelques années, pres-

que sur le sommet de la montagne, ainsi que les stations du Chemin de Croix. Nous devions passer, dans une de nos excursions, non loin de la Vierge colossale (21m) élevée sur le puy de Monton et toujours en lave de Volvic. On en abuse, dirions-nous, si elle se prêtait moins par sa résistance à la construction des maisons et des monuments. Ce qui surtout est à blâmer, ce nous semble, c'est le mauvais goût des bâtisseurs. Ainsi, pour ne parler que de l'Hôtel-de-Ville de Clermont qui, dans la cour intérieure, renferme une belle statue du jurisconsulte Douat, on a badigeonné en blanc vif tous les panneaux entre les baies ; c'est à croire que ce cloître est un monument sépulcral.

L'église de Volvic est de style roman, autrefois fortifiée. Ce qui doit attirer l'attention, c'est le reliquaire de saint Priest, évèque de Clermont, martyrisé au VIIe siècle ; le glaive qui, assure M. le curé, a servi à la décollation du saint, figure au-dessous du reliquaire ; ce glaive a toute l'apparence des armes gauloises ou mérovingiennes trouvées par M. Fr. Moreau et par M. Eug. Varin, à Crouttes.

Les traces des édifices romains se voient un peu partout dans la contrée. Sans parler du fameux temple national sur le Puy-de-Dôme, nous relevons à Royat, Saint-Nectaire, Clermont des vestiges fort intéressants, je n'en cite que quelques-unes : à Royat, les anciens bains dont le *tepidarium* a disparu en partie sous une des culées du viaduc du chemin de fer ; à Saint-Nectaire, qui, outre son fameux dolmen, conserve dans la propriété particulière du docteur X. des cuves en pierre comme à Saint-Allyre ; à Clermont on visite curieusement, outre l'enceinte dont a si bien parlé M. Laporte, un fragment de mur faisant la clôture de l'ancienne villa des Saules (de *Salicibus)* et que le peuple a baptisé : « Muraille des Sarrasins. » Une particularité dont ne parle aucun guide et qu'il me semble à propos de mentionner, c'est que ce mur, en petit appareil bien régulier, comporte des contreforts demi-cylindriques dans toute la hauteur de la muraille, placés à intervalles

équidistants et qui font un fort bel effet ; cette muraille est dans un état de conservation complète, mais il faut la trouver... Quant au temple de Wlasso-Galate, du Mercure arvernais, après la laborieuse ascension du Puy-de-Dôme, on aimerait, mettant de côté tout le charme que présente la campagne si accidentée que l'on a sous les yeux, pouvoir se rendre compte de toutes ses dispositions.

Et dire qu'il n'existe pas une carte qui puisse nous renseigner ! Il y a près de vingt ans, cependant, que la découverte a eu lieu. Nous avons bien reconnu l'enmarchement si considérable, les niches semi-circulaires qui servaient, assure-t-on, aux marchands qu'attiraient les fêtes données sur le mont ; mais quant à la dimension exacte, facile à déterminer pour des autochtones, nous en sommes réduits aux conjectures. Un autre point important : on sait que l'empereur Néron avait autorisé le sculpteur grec Zénodore à édifier une statue colossale du dieu gaulois. Quelle était la place de cette statue ! Il nous a semblé à plusieurs congressistes qu'il était de notre devoir, vu le silence des archéologues Clermontois, de rechercher à quel endroit elle avait été dressée. Selon nous, elle devait dominer le temple et, par conséquent, être placée sur le mamelon le plus élevé, c'est-à-dire à l'endroit où l'on a établi la station télégraphique. Il n'est donc point étonnant que l'on ait aussi depuis songé à munir ces pics élevés de statues religieuses comme les Vierges de Volvic, de Veyre-Monton, comme plus loin Notre-Dame de France, etc. Un autre problème encore embarrassant pour l'explorateur : comment a-t-il été possible de transporter à une pareille hauteur des matériaux, des pierres énormes, comme celles que l'on a sous les yeux ?

Passons maintenant aux ruines du moyen-âge ; les guerres civiles et religieuses ont eu aussi comme partout en France, de déplorables effets. De Clermont, Place de Jaude, on a devant soi le Mont Rognon (*Mons Rugosus*), près de Romagnat et qui élève encore fièrement dans les

airs sa tour démantelée et lézardée. Ce château avait été construit, vers la fin du XIIe siècle par Robert, qui prit le premier le titre de dauphin d'Auvergne; il passa ensuite dans la maison de Bourbon. Catherine de Médicis le posséda en 1554, il était alors absolument intact. Louis XII en ordonna la destruction en 1634.

Je ne vous raconterai point par quelle succession de guerres, d'héritages, le château de Tournoël, à six kilomètres de Riom, à un kilomètre de Volvic, est passé de la famille de Dampierre à celle de Chabrol-Volvic. Il nous suffit de savoir qu'il élève sa silhouette, menaçante encore, au-dessus de toute la contrée, qu'il a été l'objet de remaniements bien sensibles; qu'à côté de constructions romanes ou ogivales on trouve une porte d'entrée à bossages hémisphériques, de même dimension; c'est loin de valoir la décoration de notre porte du château; on dirait à Tournoël une série de boulets qui ont été incrustés dans le mur; cette première porte franchie, on passe sous une autre, d'un autre style, alors devant vous sous le vestibule, de grandes salles, un oratoire gothique dont une partie a été distraite. Les portes ont conservé leurs meurtrières et leurs machicoulis; on remarque encore quelques peintures murales; beau donjon cylindrique entouré d'un chemin de ronde. M. de Fayolle donne quelques détails sur les fortifications, modifiées au moment où l'artillerie a été employée, alors la chemise qui entourait le talus a été renforcée et un chemin de ronde quasi souterrain mis en communication avec le poste de défense.

Nous devions voir mieux et appartenant au même propriétaire, M. de Chabrol, c'est-à-dire, actuellement au département, je veux parler du château de Murols.

« Surtout ne négligez pas de voir le château de Murols, m'avait recommandé, avant son départ, notre savant et aimable vice-président ». Ma curiosité était donc vivement piquée. Murols était le terme de nos excursions en Auvergne et j'ai tout lieu de croire qu'il a fait dans l'esprit

de tous nos collègues la même impression qu'à votre secrétaire. Nous avons, du reste, pour nous servir de cicérone, le spirituel curé de Murols, auteur d'un guide fort bien illustré par lui-même : « Guide de Murols à la vallée de Chaudefour ». J'emprunterai quelques lignes à cette notice.

« Murols est un des villages les plus pittoresques de l'Auvergne ; ses maisons gracieusement étagées sur la lave du volcan du Tartaret, sont propres et coquettement bâties ; la rivière de Couze a creusé son lit au milieu de cette coulée volcanique... Murols est abrité des vents du Nord par une colline assez élevée au sommet de laquelle se dressent, majestueuses et fières, les curieuses ruines d'une antique forteresse. Le château offre un spécimen d'une des plus élégantes habitations féodales de l'Auvergne ; la colline sur laquelle il est construit est composée d'argile et de gravier, elle est couronnée par un cône de basaltes. Ce roc forme un fondement indélébile et un rempart imprenable à la citadelle qui domine toute la contrée. On a profité soigneusement de tous les escarpements pour asseoir les fondations du corps de la forteresse ; ses murailles, comme celles de tous les châteaux-forts de cette époque, ont une très grande épaisseur. Le château est entouré d'une enceinte bastionnée du XV[e] siècle ; on pénètre dans cette enceinte par une porte fortifiée garnie de machicoulis et commandée par une tourelle ; cette porte était fermée par d'épais vantaux de chêne bardés de fer et protégée par un poste de garde...

Puis de vastes cours, avec écurie, grenier à fourrage, fontaine aujourd'hui desséchée ; aux angles des barbacanes aux murs épais de deux mètres. Au-dessus, après avoir suivi un chemin raide et difficile, deux chapelles romanes, d'époque différente cependant ; la plus ancienne était réservée aux maîtres et à leurs hôtes distingués. Les appartements particuliers sont précédés d'une porte surmontée d'un beau tympan aux armes des d'Estaing

écartelés de Murols, avec la devise : *sic me mea facta decorant*. La cour intérieure est étroite, puis venait une espèce de cloître et au-dessus la salle des chevaliers ; à l'angle, l'escalier qui conduit à la grande Tour du Donjon dont la plate-forme est entourée de créneaux ; de là on jouit d'un superbe panorama : le lac Chambon, le village de Chantignat, les grottes à mi-montagne, anciennes habitations celtiques, une campagne riche, d'un côté ; de l'autre une plaine brûlée, couverte de la lave vomie par le Tartaret ; à l'ouest le cratère que l'on dirait éteint de la veille, le dent du marais, la chaîne du Mont-Dore dominée par le pic du Sancy... On prête au département l'intention de rétablir Murols ; on aura là, sans contredit, l'un des spécimens les plus complets des formidables châteaux-forts du moyen-âge.

Ce n'est pas sans émotion, vous vous en doutez bien, que l'on passe devant Gergovie. Le plateau est tel que César l'a décrit *(Bello Gallico, Liv. VII)*. Un de nos guides les plus autorisés, M. Jules Lair, président de la Société de l'Ecole des Chartes et de l'Histoire de l'Ile-de-France, les commentaires à la main, fait revivre avec une chaleur communicative l'attaque et la défense. Le village le plus rapproché porte le nom de Pérignat, il faudrait un tour de force étymologique pour lui trouver une signification historique, je préfère beaucoup celui de Romagnat, village voisin et où les Romains avaient établi leurs derniers retranchements. Je viens de relire ce Livre VII, permettez-moi de vous recommander ce soin, tout habile qu'est César pour présenter favorablement sa cause, il ne peut, cependant, ne pas relever le courage, la vigilance du jeune chef Arverne pour lequel il s'est montré si peu généreux. Nous avons vu — car tous nous avions nos lorgnettes braquées sur Gergovie — nous avons vu, dis-je, les différentes enceintes, les défenses gauloises ; *« trabes directæ, perpetuæ in longitudinem, paribus intervallis distantes inter se binos pedes, in solo collocantur »*.

On nous avait assuré, quasi officiellement, qu'il n'y avait plus rien à recueillir sur le plateau de Gergovie. N'en croyez rien, nous ont assuré plusieurs confrères bien informés ; les paysans exploitent ce plateau, recueillent des monnaies, des armes, des poteries et viennent fructueusement les vendre à la ville ; on nous a cité une collection fort belle amassée par ces moyens ; nous ne l'avons pas visitée, et pour cause...

J'ai quelques mots à dire encore à l'honneur de M. Jules Lair. Il nous a expliqué une bulle de Sergius IV, pape de 1009 à 1012, par laquelle ce pontife, 80 ans avant Urbain II, conviait la catholicité à la défense des lieux-saints. Un événement politique important, puis la mort de Sergius, empêchèrent l'effet de cette première croisade, mais l'effort avait été tenté et le monde attendait impatiemment. Les savants allemands ont cherché à attaquer, à nier l'authenticité de cette bulle ; mais notre Ecole des Chartes a fait bonne justice de ces injustes prétentions ; M. Lair, avec raison, s'applaudit d'avoir fourni une thèse dont les arguments n'ont pu être réfutés.

Je ne veux pas me laisser entraîner à vous rendre compte de toutes nos conférences, vous auriez toute raison de me juger aussi sévèrement que j'ai jugé mon confrère de Clermont. Ainsi, M. Laporte, un jeune et intelligent architecte nous lit une étude fort bien faite sur les différentes enceintes de la ville ; M. le chanoine Delahègue a découvert tout près d'une ancienne forge romaine un four, exploité au temps et au compte de Tibère, pour extraire l'argent du plomb qui s'y trouvait allié ; ainsi M. l'abbé X... nous trace l'itinéraire qu'a dû suivre le cortège qui a emporté les reliques de saint Bonnet pour les mettre à l'abri des insultes des fanatiques et, de fait, un grand nombre de localités ont ajouté à leur nom celui du saint et sur le prolongement de la voie romaine, la seule qui existât alors ; ainsi, d'après les étude du Dr Girod, un très savant professeur à la faculté des sciences, il faut d'autres

preuves que celles qui ont été données, d'autres découvertes que celles qui ont été faites pour déterminer l'existence de l'homme tertiaire. C'est dans les fouilles, commencées en 1876, pour l'établissement d'une station météorologique qu'ont été découvertes les substructions du fameux temple national élevé à Wasso-Galate, sur le Puy-de-Dôme, par M. Alluard, premier directeur de cette station. Il a la parole facile, la mémoire fraîche, malgré son âge ; on l'écoute avec plaisir et profit. M. Vimont, le conservateur du musée et de la bibliothèque, n'a pas eu le temps de préparer son catalogue, d'agencer son musée rétrospectif, de songer à ce qu'il avait à nous dire ; il a bien songé, néanmoins, à ne pas mettre sous nos yeux un manuscrit de la bibliothèque, nous étions trop nombreux... on n'est pas plus courtois ; c'est le même cependant, qui, après une ultime conférence à Saint-Nectaire, à la suite d'une visite au dolmen a voulu plaisanter sur l'usage des dolmens. A-t-il lu La Fontaine ? J'en doute, sans cela il n'aurait point oublié cette sage réflexion : « Ne forçons point notre talent... »

Dans les Annales de 1393 (page 34), en rendant compte d'un travail de M. Combier, de Laon, sur les gentilshommes verriers du département de l'Aisne, nous avons dit que parmi les familles anoblies en 1574 par Henri III se trouvait la famille de Massary. Or, cette question de l'anoblissement des verriers a été traitée par M. le comte d'Arlot de Saint-Saud à propos des autorisations données en Auvergne. On nous a exhibé des dessins de coupes fort ornementées ; ce qui prouverait que l'industrie des verriers au XVIe et au XVIIe siècles n'était pas sans mérite. Maintenant, demandait l'orateur, était-on verrier quoique gentilhomme, ou gentilhomme parce que l'on était verrier ? Comme M. de Saint-Saud demandait que l'on voulût bien l'éclairer, je lui ai dit, après la séance, que les verriers de l'Aisne, comme ceux de l'Argonne (Meuse et Marne) étaient institués gentilshommes et autorisés à faire du

verre, non du verre de luxe, mais des bouteilles dont le besoin se faisait sentir à cette époque. Il est vrai que parmi les descendants de ces gentilshommes-verriers la situation a parfois bien changé. L'un des principaux marchands de vin de Champagne, M. X. de..., remplit d'un excellent vin les bouteilles qu'ont fabriquées ses aïeux !

Si j'ajoutais, simplement à titre de curiosité et pour donner une preuve de mon assiduité aux conférences, que je connais la cause de la fertilité de la Limagne ? Un savant docteur. professeur à la Faculté des sciences, M. Dourif, nous l'a démontrée, la voici : les vents, et ils sont fréquents là-bas, entraînent et déposent sur les champs qui avoisinent les volcans éteints, des poussières fécondantes, des espèces de cendres pyriteuses, l'engrais le plus actif. La couche de ces cendres est estimée à 4,000 kilogrammes par hectare et par année. J'ai toutes les peines du monde de m'arrêter en si belle voie ! Si je donnais communication de cette note à nos concitoyens du Comice agricole ?

Le banquet, très beau, a été servi au « Gastronome » — titre justifié ; tout le monde en habit, sauf... Toast plein d'à-propos de M. de Marsy. Le Recteur qui, depuis son arrivée à Clermont, s'est peu mêlé aux hommes et aux choses de l'archéologie auvergnate, s'est échappé par la tangente : il a parlé de Bordeaux, son pays, qu'il connaît bien, et des savants qu'il a fréquentés. M. E. des Essarts, doyen de la Faculté des lettres, a adressé un sonnet aux dames ; c'est plus mondain que classique. M. Teilhard, vice-président de l'Académie, s'est exprimé d'une façon pas banale du tout ; c'est un homme fort intelligent et débrouillard — rien de commun que le nom avec le secrétaire-perpétuel. Au nom de la phalange étrangère, M. Francart, de Mons, en fort bons termes, a remercié les archéologues français, et, enfin, comme bouquet, un toast en vers, ne vous déplaise, de M. le comte de Pontgibaud ; très spirituel, ce toast et très bien débité : l'auteur est de haute

taille, une figure énergique, jeune, portant des moustaches noires assez longues terminées par une houppe, une espèce d'Aramis, à la façon des mousquetaires d'A Dumas. Il me paraît fort au courant de tout ce qui touche à l'histoire de l'Auvergne ; du reste son château de Pontgibaud, sur le puy de Côme, est un monument historique qui date du XIIIe siècle, avec donjon et tours, et dont l'histoire mériterait d'être racontée, si je ne me rappelais : *brevis esse laboro...*

Quand nous nous sommes séparés, après les séances de la Sorbonne, au mois d'avril dernier, nous nous disions : à Clermont ! Le Congrès va finir et déjà l'on fait des projets pour l'an prochain ; on nous assure que ce sera la Bretagne ; Morlaix sans doute sera l'endroit où l'on se réunira. Donc à Morlaix, en 1896, si Dieu le permet !

Messieurs, ce que j'ai cherché principalement à faire ressortir, ce que, du moins j'aurais voulu vous décrire comme je l'ai ressenti, ce n'est point l'aspect pittoresque de la belle contrée que nous avons parcourue, ni même la beauté des monuments que nous avons étudiés : châteaux-forts écroulés et dont les ruines restent si imposantes, anciennes églises d'un style si caractéristique, non, non, mais c'est l'esprit patriotique, français qui fait de l'Auvergne la terre classique du talent, de la foi, du dévouement.

En effet, la grande lutte de Vercingétorix, son habile défense de Gergovie, sa victoire contre César, l'envahisseur de la patrie ; l'appel éloquent du grand pape des Croisades et de Pierre l'Hermite, pour arracher l'Europe à la domination musulmane en délivrant les Lieux-Saints ; la résistance du vertueux chancelier L'Hospital aux fureurs de la Saint-Barthélemy ; la mort de ce héros moderne, Desaix, enseveli dans sa gloire à Marengo, tout cela ne nous dit-il pas bien haut qu'au-dessus de ses beautés naturelles, de ses curieux monuments, l'Auvergne a droit à l'estime, à l'admiration et, permettez-moi d'ajouter : puisse son exemple être suivi par toutes nos provinces,

sans qu'il y ait jamais de défaillance ! Voyagez donc en Auvergne, Messieurs, vous qui ne connaissez pas ce beau pays, vous qui aimez la France et la voulez grande, indépendante, reprenant son rôle dans le monde ; parcourez l'Auvergne, en touriste, si bon vous semble, et vous en reviendrez, comme celui qui a l'honneur de vous parler, plus épris encore de notre pays qui compte de si belles pages dans son histoire, qui peut citer avec fierté tant d'hommes illustres faisant son honneur et sa gloire ! Le pays des Arvernes n'a pas le monopole du patriotisme, pourrait-on dire — je le sais bien — mais n'est-il pas juste de reconnaître que les souvenirs que je viens de célébrer font une partie notable de notre héritage national ?

MOULIN.

Mézy-Moulins et sa vieille église

Il serait superflu aujourd'hui de s'évertuer à faire comprendre l'importance qui s'attache à nos vieux monuments tant sous le rapport religieux que sous le côté historique et artistique. Les travaux d'un grand nombre d'antiquaires ont fait pleine justice des clameurs et des préjugés de quelques traînards de la science et du bon sens. Aussi bien nous n'avons plus à craindre ces démolitions systématiques, ces actes de vandalisme aveugle qui ont couvert le sol de notre patrie de tant de ruines à la fin du siècle dernier. L'opinion publique ne saurait être bravée impunément, et l'indignation générale poursuivrait implacablement celui qui oserait porter le marteau destructeur sur quelques-uns de ces édifices regardés aujourd'hui avec tant de raison comme la partie la plus importante de nos gloires nationales.

S'il est un vandalisme qui détruit, il en en est un autre, non moins à craindre que le premier, c'est celui qui loin de veiller avec sollicitude sur nos vieux monuments chrétiens, chefs-d'œuvre de la foi de nos pères, loin de les garder dans toute leur intégrité, dans toute leur pureté, ne fait rien pour les conserver aux générations suivantes, rien pour en

prévenir ou en arrêter la chute, rien pour entretenir de temps à autre, ne fût-ce qu'à chaque quart de siècle, les parties dont les malheurs des temps nécessitent le rétablissement. Aujourd'hui encore il ne resterait pas une de nos cathédrales gothiques, et encore moins une de nos églises rurales, si ces masses indestructibles n'avaient fatigué le temps.

L'arrondissement de Château-Thierry est doté d'édifices remarquables, et au nombre de ceux-ci la piété chrétienne se plaît à ranger l'église d'un bien modeste village du canton de Condé. Mézy-Moulins, qui compte à peine quelques centaines d'âmes, possède, entre autres communes, un bien beau temple catholique du XIIIe siècle, mais dans un état de délabrement complet. Monument historique pendant longtemps, il est aujourd'hui déclassé depuis quelques années, et il court maintenant le risque de s'écrouler.

En franchissant le seuil de ce monument, ce qui frappe d'abord c'est la légèreté, l'élancement et l'élévation des colonnettes montant jusqu'aux voûtes pour en supporter les nervures. Ces colonnes groupées pittoresquement autour des piliers qui séparent chaque travée, s'effilent capricieusement, et, trompant l'œil qui les suit avec surprise, font supposer une élévation encore plus grande que celle qui existe en réalité. Le véritable triomphe des artistes chrétiens au XIIIe, c'est l'art admirable avec lequel ils ont su élever à de semblables hauteurs des voûtes si légères et si solides. Traversées par des nervures peu saillantes qui les soutiennent sur leurs longs bras croisés, elles bravent après une durée de plus de six siècles les ravages des éléments.

Il faut avoir contemplé ce monument antique et admiré sa galerie circulaire à l'intérieur, pour connaître à quelle hauteur put s'élever le génie chrétien dans ces beaux siècles d'enthousiasme et de foi.

La rose qui surmonte le grand portail s'épanouit, étalant ses riches compartiments ciselés, comme les gracieux

pétales d'une céleste corolle. Quoi de plus ravissant que cette fleur immense, incrustée dans la muraille, destinée à porter au cœur l'image Dieu, et dans toutes les divisions qui s'en échappent en rayonnant, des anges, des patriarches et des saints. Admirable symbole : le cercle, c'est l'éternité, au centre de laquelle Dieu se repose. Les esprits bienheureux, les prophètes, les martyrs, toute la Création gravite en chantant des hymnes vers ce majestueux centre de toutes choses.

Si nous sortons de ce temple pour en apprécier l'extérieur, l'âme s'émeut à la vue de ces contreforts dont les pierres s'effritent et se désagrégent, laissant redouter à bref délai l'écroulement des murs et de la voûte dont ils ne peuvent plus neutraliser la poussée.

On remarque aussi dans le cimetière conservé autour de l'église un bien joli calvaire, formé d'un monolithe de 3 mètres de hauteur, reposant sur une tablette supportée par 4 colonnettes hérissées de statuettes qui tombent en poussière. Le sommet de ce monument est en partie brisé, et veuf de son Christ non moins antique, il provoque l'indignation des archéologues. Un escalier qui disparaît sous les touffes phénoménales de maints chardons y donnait accès.

Conservons avec respect ce qui existe encore. Sauvons de la ruine le calvaire de Mézy-Moulins. Ne brisons pas le petit nombre de pierres tumulaires échappées aux efforts de la tempête. Un tombeau n'est plus qu'un objet de vaine curiosité, s'il ne couvre les restes de celui dont il porte le nom. Il n'est plus décent de jouer avec les tombeaux, et c'est manquer à tout ce qu'on doit aux morts que de les priver du calvaire, qui servant de trait d'union entre le ciel et la terre, implore le pardon pour ceux qui ne sont plus et soutient les vivants dans leur culte pour les morts.

(Un passant).

ESSAI SUR LA GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY

L'arrondissement de Château-Thierry est un des cinq arrondissements qui forment le département de l'Aisne; c'est le plus petit en superficie. Il est situé au sud du département et sa forme est celle d'un triangle dont le sommet est tourné vers le bas.

Il a été formé de l'ancienne province de Champagne, d'une partie de la Brie et de l'ancien pays de l'Orxois.

Il comprend cinq cantons et 124 communes. Sa population, d'après les dénombrements officiels était :

En 1875, de 59.128 habitants
En 1881, de 57.664 —
En 1886, de 58.228 —
En 1891, de 56.520 —

Elle est donc en décroissance rapide. Il serait assez difficile d'en rechercher les causes; mais nous devons remarquer toutefois qu'il y a beaucoup d'émigrations vers les grandes villes et que les familles sont moins nombreuses que par le passé.

La superficie totale de l'arrondissement est de 119.280 hectares.

Par la configuration du sol, l'arrondissement de Château-Thierry peut se diviser en 3 grandes parties :

1° *La partie des plaines :* Cantons de Neuilly, Fère et Condé, entièrement agricoles ;

2° *La partie accidentée ou relief :* Régions boisées ; forêts de Ris et de Viels-Maisons ;

3° *La vallée de la Marne :* Cantons de Charly, Château-Thierry et Condé ; contrées essentiellement viticoles.

En raison de la configuration du pays, du relief du sol et de la nature du terrain, les habitants se sont livrés dès l'origine aux travaux agricoles, viticoles ou sylvicoles, suivant que ce terrain pouvait leur donner tel ou tel produit.

Les cours d'eau ont contribué tout naturellement à la richesse du pays. D'autre part les voies de communication, devenues nécessaires pour l'exploitation et pour la vente des productions locales, ont contribué également, pour une très large part, à la richesse de cet arrondissement.

Il est un vieux proverbe qui pourrait servir d'axiome en matière commerciale, et recevoir ici son application : c'est à savoir que la prospérité du commerce et de l'industrie d'une contrée est en raison directe des voies et moyens de communication qu'elle possède.

Nos ancêtres le savaient bien. Si nous nous transportons, en effet, plusieurs siècles en arrière, au temps de l'occupation romaine, par exemple, nous voyons l'arrondissement de Château-Thierry et aussi le département de l'Aisne tout entier, sillonnés par de nombreuses chaussées, visibles encore de nos jours. Un grand nombre de métairies étaient érigées çà et là dans la campagne, et les tuiles épaisses qu'on retrouve au milieu des substructions sont les seuls témoins de ces splendeurs passées.

Ces digressions faites, nous entrons immédiatement en matière, pour étudier quelles sont les causes modernes de la prospérité et de la richesse de l'arrondissement de

Château-Thierry au triple point de vue agricole, industriel et commercial.

1° — *Partie des plaines.*

Cette région qui comprend toute la partie Nord de l'arrondissement, n'est pas la moins intéressante à étudier; c'est la région agricole. Le terrain argilo-calcaire domine, sauf toutefois dans une grande partie du canton de Neuilly-saint-Front, où l'on rencontre beaucoup de sable. La culture des céréales est la plus répandue et la production est considérable. Le betterave fourragère est cultivée pour la nourriture du bétail pendant l'hiver, et elle est conservée au moyen de silos.

La culture de la betterave à sucre, naguère florissante, surtout après l'érection de la sucrerie de Neuilly-saint-Front, la plus ancienne du département, est presque abandonnée depuis plusieurs années. Il serait difficile d'en donner le motif exact, mais il est probable que la difficulté pour le cultivateur de conduire la récolte à l'usine pendant la mauvaise saison, serait une des premières causes du délaissement de cette culture dans la région. Ce motif n'est peut-être pas le seul. En effet, si l'on considère la cherté de la main-d'œuvre et l'épuisement du sol qu'occasionne la betterave, d'autre part le bénéfice trop minime que retirait l'agriculteur, on aura une seconde cause beaucoup plus sérieuse que la première.

En 1874, l'usine de Neuilly-Saint-Front possédait deux râperies qui lui envoyaient le jus exprimé des betteraves par des conduits souterrains. La première de ces râperies était établi à Cramaille, (canton d'Oulchy-le-Château) et la seconde, au milieu d'une plaine, entre les communes de Rocourt, d'Armentières et de La Croix. Ces râperies communiquaient avec la sucrerie de Neuilly, au moyen d'une ligne télégraphique privée, établie spécialement pour les besoins de l'usine.

Aujourd'hui, et depuis plusieurs années même, la râperie de Cramaille fonctionne seule pendant le temps de la récolte des betteraves, c'est-à-dire pendant une partie de l'année seulement.

Une autre sucrerie est établie à Château-Thierry près de la gare de cette ville et non loin de la Marne. Elle exploite toutes les betteraves de la Brie qui lui arrivent soit par le chemin de fer, soit par les bateaux.

Si les usines à sucre sont rares dans l'arrondissement de Château-Thierry, les moulins à farine y sont nombreux. L'*Ourcq* à lui seul en fait tourner plus de quinze.

Dans le nord-ouest de l'arrondissement, notamment aux environs de La Ferté-Milon, se trouvent les grands bois de Craisne, de Borny et de Bourneville. Les habitants des villages voisins de ces bois recueillent à l'automne une quantité considérable de faînes qu'ils vendent ou font écraser. Ils en retirent une huile très estimée servant aux besoins du ménage ou vendue dans le commerce.

Plusieurs moulins sont d'ailleurs établis pour cette industrie. Le moulin de Javage, sur le Rû de Javières, le moulin de l'Isle, sur l'Ourcq et d'autres encore ont un matériel spécial pour la fabrication de l'huile de faîne ou d'œillette.

La Vallée de l'Ourcq proprement dite possède des prairies naturelles où paissent de nombreux bestiaux. Les foins coupés l'été sont néanmoins de mauvaise qualité, ayant poussé dans un sol humide et froid ; les fourrages secs, ainsi obtenus, ne se composent que des joncs et de roseaux tendres, sans suc, et par suite peu nutritifs.

Il n'en est pas de même sur les plateaux, où les prairies artificielles fournissent des luzernes, des trèfles et des sainfoins de qualité excellente.

La vigne n'existe qu'à l'état de treille dans la partie septentrionale de l'arrondissement ; par contre de nombreux arbres fruitiers garnissent d'innombrables clos-ver-

gers et les habitants font un cidre très apprécié servant le plus souvent à la boisson des ouvriers agricoles.

Nous devons exclure toutefois la vallée de l'Ourcq où les arbres fruitiers ne réussissent que médiocrement à cause d'abord du terrain tourbeux, puis de la fréquence des brouillards et des gelées printanières plus intenses que partout ailleurs dans la région.

Mais en revanche, les légumes y croissent en abondance et fournissent aux populations riveraines de l'Ourcq, non-seulement une nourriture saine, mais un produit rémunérateur.

La culture des terres est faite plus intelligemment que par le passé. Mais nous devons ajouter que tous les cultivateurs sont loin d'être au courant des nouvelles méthodes de culture préconisées par le Comice agricole de l'arrondissement. Les fermes sont généralement mal disposées. La conservation du purin n'est pas assez l'objet de soins particuliers. On laisse trop laver les fumiers par la pluie au lieu de les disposer avec intelligence dans des fosses.

L'assolement est triennal avec jachères. La jachère comprend un tiers en jachères mortes et les deux autres tiers rapportent plantes fourragères et racines pour la nourriture du bétail.

Les engrais employés le plus fréquemment sont le guano, les superphosphates, les nitrates et autres engrais chimiques; mais c'est à la rigueur qu'on y recourt, et dans les petites exploitations — qui sont les plus nombreuses — les fumiers des animaux domestiques, engrais par excellence, suffisent presque toujours pour alimenter les terres.

2°. — *Partie accidentée.* (Relief).

L'arrondissement de Château-Thierry est peu boisé; néanmoins il possède deux forêts, celle de Ris, entre Fère-en-Tardenois et Dormans et celle de Viels-Maisons.

Beaucoup d'autres bois, d'une superficie moins étendue, couvrent le sol; l'emplacement qu'ils occupent ne pourrait être cultivé, soit à cause de la pauvreté du terrain, soit par suite du relief très inégal du sol et de la difficulté de labourer.

Les essences principales sont : le chêne, l'orme, le charme, le hêtre, le tremble, le bouleau, le sapin, l'érable, le merisier.

Dans la partie septentrionale du canton de Neuilly, se trouvent de grands bois; nous ne citerons que ceux de Rozet et de Pringy, les plus connus.

Tous les ans, une portion du taillis de vingt ans est abattue et livrée à la consommation du pays et des environs.

Les arbres qui restent après chaque coupe exploitée sont taillés d'après la méthode dite *Des Cars*, son inventeur. Ces bois, traversés en tous sens par des allées ou chemins d'exploitation, bordées de sapins, offrent un coup d'œil charmant et d'agréables promenades pendant la belle saison.

Dans les cantons de Charly, de Château-Thierry et de Neuilly-saint-Front, où se trouvent des plâtrières, (usines à plâtre de Pisseloup, (Charly), de Crouttes, du Bois du Loup (Bonneil), de Latilly, le bois de chauffage se vend beaucoup plus cher que sur tout autre point de l'arron-rondissement, parce que le fagot est utilisé pour la cuisson du plâtre.

Par contre, les nombreuses scieries mécaniques qui s'établissent dans l'arrondissement pour l'exploitation des coupes, permettent à l'ouvrier de se procurer le bois à bon marché. Les débris et les levées de madriers, pour parler en termes du métier, sont vendus à bon compte et permettent aux populations de se chauffer d'une façon économique pendant l'hiver.

Nous aurons à peu près tout dit sur ce chapitre en ajoutant que deux grandes lignes de chemin de fer donnent au

commerce de l'arrondissement un essor considérable.

La grande ligne de Paris à Avricourt; celle d'Amiens à Dijon par La Ferté-Milon et Château-Thierry; celle de Reims à Paris, par Fère-en-Tardenois, donnent au pays un développement commercial jusqu'alors inconnu.

Une ancienne voie ferrée aujourd'hui détruite reliait jadis le Port-aux-Perches (commune de Silly-la-Poterie) avec Villers-Cotterêts.

Les bois provenant de la forêt de Haut-Wison, (entre Chouy et Faverolles), étaient flottés au moyen du rû de Savières, jusqu'au Port-aux-Perches. Là ils étaient expédiés à Paris par le canal de l'Ourcq, ou bien dirigés sur les scieries de Villers-Cotterêts par ce chemin de fer privé. La pente assez sensible de la Ligne de Port-aux-Perches à Villers-Cotterêts, permettait de renvoyer les wagons chargés sans locomotion, tandis que les wagons vides étaient ramenés par les chevaux.

Aujourd'hui, le Port-aux-Perches n'a pas perdu de son importance, à cause du voisinage de la gare de Silly-la-Poterie, mais le flottage des bois a complétement disparu. C'est un progrés de plus à constater.

Au point de vue commercial, l'arrondissement de Château-Thierry est assez bien partagé.

Le marché au blé de Château-Thierry est très renommé. Le Comice agricole organise chaque année des expositions et des concours de machines, de produits agricoles, de bestiaux, etc. Il contribue ainsi à exciter l'émulation chez les cultivateurs et à propager la connaissance des perfectionnements qui peuvent faire progresser l'industrie agricole.

Nous ne pouvons passer sous silence l'Ecole pratique d'agriculture de Crézancy, ouverte depuis quelques années seulement.

Ce riche établissement que l'on doit à la libéralité de M. et Mme Delhomme, a été donné au département de l'Aisne pour y former de jeunes agriculteurs.

De savants professeurs y enseignent les meilleures méthodes de culture, et, ce qui est plus important, on joint, à l'école de Crézancy, la pratique à la théorie. De ce bel établissement sortiront des générations d'agriculteurs, qui, sans aucun doute relèveront le niveau agricole dans notre beau département ainsi que dans les départements limitrophes.

L'extraction minière est presque nulle dans l'arrondissement. Outre les plâtrières (usines à plâtre) que nous avons citées plus haut, l'arrondissement de Château-Thierry possède quelques carrières à ciel ouvert pour l'extraction de la pierre à bâtir. Nous ne citerons que la plus importante, celle du Bois-des-Dames (commune de Nogent-l'Artaud), d'où l'on tire une pierre meulière très dure et très appréciée des entrepreneurs. Tous les travaux d'art, (ponts, aqueducs, viaducs, etc.), de la ligne d'Amiens à Dijon, ont été construits avec la pierre provenant de cette carrière.

Au point de vue industriel, l'arrondissement de Château-Thierry est loin de tenir le dernier rang. De nombreux établissements d'industrie y sont très prospères.

Pavant possède deux fabriques de boutons, l'une pour les boutons d'os, l'autre pour les boutons de corozo; Nogent-l'Artaud possède aussi une fabrique de boutons d'os, une fabrique d'instruments d'optique très renommée et une scierie à vapeur importante; Coincy fournit dans tout l'arrondissement des tuiles et carreaux de pavage, dont la réputation n'est plus à faire ; Paroy (Crézancy) et Nogent-l'Artaud fabriquent des corsets; les chaussons de feutre de Fère-en-Tardenois sont connus partout ; Montreuil-aux-Lions se distingue par la confection des passementeries, enfin l'usine d'înstruments de musique de Château-Thierry tient le second rang en France pour la fabrication. La petite ville de Neuilly-saint-Front était anciennement renommée pour la fabrication des bas. Il n'y a guère qu'une vingtaine d'années que cette industrie a disparu au

grand préjudice du commerce de la localité. Neuilly-saint-Front possède aujourd'hui deux tanneries et une brasserie de cidre. Ces établissements de création récente, sont assez prospères, mais ne remplaceront jamais l'industrie qui y était naguère si florissante.

La manufacture de serges fortes de Neuilly, dit Carlier est un établissement du siècle passé. (Carlier écrivait au XVIIIe siècle). Il s'est formé à la faveur de la quantité de bonnes laines qu'on trouve dans le pays (1).

En 1669, les habitants de Neuilly reçurent des réglements pareils à ceux des manufactures de Troyes et d'Orléans. Ces règlements sont datés du 13 août. Ils portent que la pièce de serge de Neuilly doit avoir 6 aunes de long sur une aune de large. Il y avait dans Neuilly 60 métiers battants de cette serge.

Carlier attribue la décadence de cette industrie à trois causes : la cherté des laines, le salaire insuffisant des ouvriers qui ne recevaient que dix sols par jour et la concurrence des fabriques de Reims et de Beauvais, qui, produisant des serges moins fortes, pouvaient les livrer à l'acheteur à meilleur marché. Il y avait à Neuilly au XVIIe siècle, 30 sergers et 30 drapiers, et deux moulins étaient employés au foulage et au dégraissage. Le travail de la bonneterie occupait à cette époque un grand nombre d'ouvriers.

3°. — *Vallée de la Marne.* (Partie viticole).

La vallée de la Marne est renommée au loin pour les vins qu'on y récolte; cette réputation est méritée. Ces vins sont généralement légers, d'un goût agréable et légèrement acidulés.

Les crûs les plus connus sont ceux de Gland, de Tréloup, d'Essômes, de Saulchery et de Charly. L'exposition,

(1) Carlier. H^re du Valois.

la nature du sol, sont les causes qui justifient leur renommée.

Malheureusement depuis quelques années, la vigne est atteinte d'une maladie cryptogamique, le *mildew*.

Les vignerons sont obligés de lutter contre ce nouveau fléau en arrosant deux fois au cours de l'été, leurs vignes avec l'*eau céleste*, au moyen d'un pulvérisateur. L'*eau céleste* (terme de viticulture) est une dissolution de sulfate de cuivre (vitriol bleu) dans une certaine quantité d'eau.

Depuis cinq ans, la Champagne achète tous les vins de la vallée, ce qui a fait subitement augmenter les prix. Aussi les vignerons font-ils exclusivement du vin blanc, qu'ils vendent de 100 à 175 francs l'hectolitre, suivant la qualité et les cours établis.

Pour leur consommation, ils fabriquent un vin de deuxième cuvée (vin de sucrage) ; et avec le marc du raisin qu'ils distillent eux-mêmes l'hiver, ils font une eau-de-vie d'un goût très caractéristique. Certains vignerons peuvent en une année moyenne, distiller de 25 à 100 litres d'eau-de-vie.

Nous devons ajouter pour le plus grand éloge des vignerons que la vigne est l'objet d'une culture intelligente et bien entendue. Les rapports des syndicats viticoles confirment pleinement notre assertion.

Depuis quatre ans, une fatale nouvelle se propage et pourrait malheureusement devenir une triste réalité ; nous voulons parler de l'apparition du phylloxéra.

La présence du terrible insecte a été officiellement constatée à Tréloup en 1891, à Crouttes et à Charly en 1893.

Ce serait la destruction complète et rapide du vignoble de la vallée de la Marne, si ce nouveau fléau venait à s'étendre. On le sait, il n'y a que deux traitements qui aient raison du puceron néfaste : arracher la vigne et la brûler ou bien la traiter par le sulfure de carbone.

De temps immémorial, il existait dans toutes les localités possédant des vignes, un arrêté municipal fixant

l'ouverture de la vendange à une date variant suivant la maturité du raisin. C'était le « Ban de vendange. » Aucune personne n'avait le droit de vendanger avant la date fixée par le « Ban de vendange, » Cette coutume subsista dans certaines communes jusqu'en 1868.

L'arrêté était transcrit par le maire sur le registre des délibérations du Conseil municipal. On procédait également à la nomination des « Messiers, » personnes que l'on préposait à la garde des vignes et qui avaient dans certains cas, le droit de dresser procés-verbal.

Le transport du fumier, la rentrée des récoltes dans un grand nombre de villages de la vallée de la Marne, se font à l'aide des bêtes de somme, à cause de la pente assez roide des collines. La hotte joue aussi un rôle important que nous devons signaler, par suite de la rareté de ce véhicule dans les pays de plaine et de grande culture.

Hydrographie.

L'arrondissement de Château-Thierry est traversé de l'est à l'ouest, dans toute sa largeur par la Marne, affluent très important de la Seine. Elle baigne dans l'arrondissement Mézy-Moulins, Château-Thierry, et un chef-lieu de canton, Charly, plusieurs bourgs et un grand nombre de charmants villages.

Son cours est sinueux, sa vallée gracieuse ; elle coule dans de larges prairies, au pied de coteaux élevés, ici boisés, là couverts de vignobles. Grâce à de grands travaux de canalisation, (approfondissement de chenal, dérivation, barrages,) elle est navigable sur toute l'étendue de l'arrondissement, avec un tirant d'eau de $1^{m}60$.

Elle reçoit le Surmelin près de Mézy-Moulins ; le Dolloir à Chézy-sur-Marne, en face le village d'Azy ; le rû de Vergis à Nogent-l'Artaud ; et à Charly le rû Donon, vulgairement connu dans le pays sous le nom de rû Gousset.

A l'aide d'un canal souterrain, la ville de Paris a con-

duit chez elle en 1864, les eaux d'une petite rivière appelée la Dhuys, rivière qui prend sa source sur le terroir de la commune de Pargny (canton de Condé). L'ensemble de ce canal souterrain qui présente sur le sol une espèce de chemin vert, se nomme « dérivation de la Dhuys. » La Dhuys fournit par jour 20.000 mètres cubes à l'étiage.

L'Ourcq, le tributaire le plus important de la Marne, arrose Fère-en-Tardenois, Oulchy-le-Château, Neuilly-saint-Front et La Ferté-Milon. Il reçoit la Savières au Port-aux-Perches, le rû d'Alland et le Clignon grossi lui-même du rû Gobart venant de Marigny-en-Orxois.

L'Ourcq a donné son nom à un pays connu sous le nom d'Ourxois, ou Orxois dont Oulchy-le-Château était anciennement la capitale. Une autre petite rivière baigne également l'arrondissement de Château-Thierry. C'est le Petit-Morin qui passe à l'extrémité sud du département, près du village de Vendières.

L'endroit où la vallée de la Marne a le moins de largeur est entre le village de Romeny et l'ancienne abbaye de Chézy. Le point le plus élevé se trouve à l'endroit où est bâtie la ferme de la Huyarderie, (commune de Viels-Maisons), 228^{m} d'altitude.

Notice géologique sur les sables de Brasles près Château-Thierry (1).

« Les travaux préparatoires du chemin de fer d'Amiens à Dijon, qui nous ont permis d'étudier différentes zones de l'arrondissement de Château-Thierry, ont mis à découvert certaines couches fossilifères, dépendant des sables inférieurs et qui, en raison de leur situation, n'avaient pu être observées jusqu'à ce jour. Pour cette assise comme pour tant d'autres, la vallée de la Marne, à la traversée du

(1) Extrait du Bulletin de la Société géologique de France, par L. de Laubrière, à Essômes (Aisne). Séance du 21 juin 1880.

département de l'Aisne, nous semble loin d'être suffisamment connue.

« D'Archiac et M. l'abbé Lambert(1) ont, il est vrai, indiqué qu'il existe entre les lignites et le calcaire grossier de cette région, une assise sableuse fossilifère, mais le nombre assez restreint des espèces que ces auteurs ont citées ne donne qu'une idée incomplète de la faune qu'elle renferme. Plus tard, la carte géologique détaillée (feuille de Meaux) est venue augmenter les rares documents que nous avons à rappeler ; elle se borne naturellement à montrer au-dessous du calcaire grossier, une bande mince et continue, coloriée comme les sables de Cuise (Oise), et formant les bases des collines élevées qui encaissent la vallée.

« Comme on le voit, les renseignements manquaient donc à peu près complétement sur cette assise, ce qu'explique suffisamment d'ailleurs l'absence habituelle de coupes permettant d'étudier les étages qui constituent nos collines; aussi avons-nous profité avec empressement du sondage fait par la Compagnie du chemin de fer de l'Est, sous la direction de M. l'ingénieur Aubry, dans le vallon de la Maladrerie, auprès du village de Brasles.

« Les sables inférieurs se sont montrés dans ce puits, relativement riches en corps organisés surtout en espèces habituellement rares et même tout à fait inconnues jusqu'à ce jour dans le bassin parisien.

« Voici la coupe du sondage :

11.	Terre végétale (altitude du sommet 97^{m}13).....	3^{m}00
10.	Argile avec blocs de calcaire grossier remanié.	1^{m}00

Calcaire grossier.

9.	Calcaire grossier friable......................	1^{m}30

(1) D'Archiac : Mémoire de la Société géologique de France, (première série, tome V.) — M. l'abbé Lambert : Étude sur le terrain tertiaire du nord du Bassin de Paris. Laon 1858.

8. Calcaire grossier avec nombreuses coquilles à l'état de moule.............................. 1m10
7. Calcaire sableux verdâtre à fossiles nombreux et à galets de silex........................ 0m20

Sables de Brasles.

6. Sable argileux jaunâtre (nettement séparé du nº 5) quelques fossiles...................... 0m60
5. Sable fin rosâtre fossilifère.................... 1m60
4. Sable fin jaunâtre fossilifère.................. 0m60
3. Argile noire.................................... 0m10
2. Sable fin jaunâtre mélangé d'argile........... 0m60
1. Sable rosâtre très fin à nombreuses néritines.. 3m30

« Le ravin de la Maladrerie n'est pas le seul point où l'existence de ces couches a pu être constatée ; elles étaient visibles de l'autre côté du vallon de Brasles, au-dessous de la Briqueterie, dans un petit bois dont la végétation a depuis recouvert leurs affleurements. En outre, une sablière ouverte sur le chemin de Gland à Mont-saint-Père, à 5 kilomètres de la Maladrerie, les a, en partie du moins, mises à découvert sur quelques mètres et nous avons pu y recueillir la plupart des espèces trouvées dans le premier gisement. Enfin, sur l'autre rive de la Marne, (rive gauche) auprès du hameau des Evaux, (Commune de Chierry), des travaux occasionnés par la rupture du canal de la Dhuys, ont mis à jour une belle coupe, montrant nettement la superposition du calcaire grossier sur les sables. Les mêmes coquilles s'y retrouvent, mais tellement friables qu'il est presque impossible de les recueillir.

« On peut citer encore dans les environs de Château-Thierry d'autres points où les sables inférieurs sont visibles, mais non fossilifères. C'est ainsi qu'à l'entrée du village de Chézy-l'Abbaye, du côté de l'Est, une vaste excavation montre des sables grossiers à stratification irré-

gulière sans aucune trace de corps organisés; il en est de même sur plusieurs points du territoire d'Essômes.

Au ravin de Pisseloup (1), on peut encore observer une assise sableuse au-dessous du calcaire grossier; mais entre les deux formations se développe une zone d'argile ligniteuse brune qui atteint ici 1 m. 15 c. de puissance; cette couche se retrouve fréquemment sur d'autres points, mais elle n'a le plus souvent que quelques centimètres d'épaisseur.

« Nous citerons enfin une dernière localité fort intéressante. A un kilomètre au S.-E. du village de Baulne (2), dans la vallée secondaire du Surmelin, se trouve une exploitation d'où l'on tire un grès pour le pavage; au-dessous de cette couche qui a quatre mètres d'épaisseur, et qui présente accidentellement une forte inclinaison au N.-E., se trouve une assise sableuse peu puissante ($0^{m}80$ au maximum), remplie de troncs d'arbres couchés côte à côte. Directement au-dessous se voient des argiles brunes plus ou moins sableuses qui terminent l'étage des lignites. Il n'est donc pas douteux que la zone où se rencontrent les débris végétaux ne soit la base de nos sables de Brasles.

« Les troncs d'arbres n'atteignent pas une grande longueur; aucun ne dépasse $1^{m}50$ à 2^{m}; leur diamètre est souvent de 60 à 70 centimètres: ils paraissent appartenir à plusieurs espèces de dicotylédones. Entre les gros troncs se trouvent disposés des débris moins considérables, et si l'on débite les premiers feuillets de la partie inférieure du grès, on peut observer des empreintes nombreuses de bois, de feuilles et de roseaux. »

Considérations générales

Les habitants de l'arrondissement de Château-Thierry,

(1) Commune de Charly.
(2) Commune du canton de Condé.

presque tous cultivateurs ou vignerons, sont en général d'une constitution robuste. Les légumes, les œufs, le laitage, forment la base de leur nourriture. Leur boisson habituelle est le vin, puis le cidre, produit du pays, et un peu de bière en été.

Depuis vingt-cinq ans, la nourriture rurale s'est sensiblement amélioré. L'élevage des volailles et surtout des porcs et des lapins domestique permet à l'ouvrier de manger de la viande et de réaliser le souhait du bon roi Henri IV.

L'usage du café se propage et dans un assez grand nombre de ménages pauvres, on en fait un abus.

Les salaires des ouvriers de culture sont presque doublés depuis quarante ans; il est vrai que le prix des denrées alimentaires a aussi sensiblement augmenté.

L'élevage et l'engraissement du bétail ont pris une grande extension dans la partie agricole de l'arrondissement, les cultivateurs qui, anciennement ne connaissaient le pâturage que de nom, ont presque tous maintenant, une ou plusieurs pâtures autour de la ferme.

Les fromages de la Brie ont acquis une réputation justement méritée.

Depuis une vingtaine d'années deux laiteries importantes ont été construites sur le terroir de la commune de Saulchery, (canton de Charly). Ces laiteries possèdent des voitures spéciales qui recueillent le lait, deux fois par jour, dans une zone de 10 kilomètres de rayon.

Ce lait après avoir été préalablement bouilli, est envoyé à Paris, le soir, par le chemin de fer.

Les moutons ne sont élevés aujourd'hui que dans les fermes importantes, comme produit de boucherie et pour la fumure des terres.

Le cultivateur ne retire qu'une faible ressource de la laine, dont les cours ont subitement baissé depuis plusieurs années, par suite de la concurrence anglaise. Il faut, en effet, payer un berger, avoir un outillage et un

matériel spéciaux pour le parcage et tenir compte des pertes, accidents, mortalité, etc. Aussi dans les petites exploitations, l'élevage du mouton est-il complétement abandonné.

Dans la vallée de l'Ourcq, on se livrait encore, il y a quelques années, à l'extraction de la tourbe. Ce combustible, de médiocre qualité servait le plus souvent à la cuisson de la chaux que l'on rencontre en bancs énormes sur les collines avoisinantes. Cette chaux fournissait un mortier excellent pour les constructions et les entrepreneurs du pays ne s'en servaient point d'autre.

Nous n'ajouterons plus que quelques mots à notre sujet: ce sera pour constater les grands progrès accomplis par notre agriculture régionale depuis un demi-siècle.

Les voies de communications, et principalement les voies ferrées, inconnues par les générations qui nous ont précédés, sillonnent à l'heure présente nos riches et fertiles contrées et contribuent puissamment au développement de notre agriculture, de notre commerce et de notre industrie nationale.

Qu'on nous permette enfin une dernière réflexion ou plutôt une simple remarque. Nous voulons parler de l'abaissement de la valeur de la propriété dans les campagnes. Les générations actuelles, peu fidèles aux traditions de leurs ancêtres, vont chercher à la ville la fortune et le bonheur qu'elles ne rencontrent pas toujours et désertent le pays natal. Nous le constatons non sans regret.

Cette émigration est presque toujours préjudiciable aux jeunes gens. Nous les verrions avec plaisir aimer davantage leur clocher, revenir à leurs champs et rechercher dans la vie simple du village, l'aisance et le vrai bonheur qu'ils croient trouver à la ville, mais qui les fuient presque toujours.

MINOUFLET.
Instituteur à Romeny.

QUELQUES FICHES ET DOCUMENTS HISTORIQUES SUR CHATEAU-THIERRY

Nous faisons précéder cette nouvelle série de fiches (due à l'obligeance de M. le chanoine Marsaux) de la note suivante qui rappelle celles que nous avons déjà publiées :

1° Bibliographie historique, 1re et 2e parties par M. Gourmain, Annales 1864, pages 11-27;

2° Sources pour étudier l'Histoire de Château-Thierry, par M. de Vertus, Annales 1865, p. 47;

3° Catalogue des Archives relevé par M. Barbey, Annales 1871, p. 88;

4° Catalogue relevé par M. Corlieu, Annales 1878, p. 98;

5° Catalogue relevé par M. Guérin, Annales 1880, p. 21;

6° Nouvelles fiches par M. Corlieu, Annales 1888, p. 13;

Voici, maintenant, la série adressée par M. Marsaux :

Commission du roi Henri III à Nicollas Moreau, maistre en nostre Chambre des Comptes, « Clavier Gaultier, maistre particulier de nos eaux et forestz, à Châsteau-Thierry » pour le « bail et adjudication » des « terres vaines et vagues, communes, marestz, landes, palludz, brussailles, » dépendant de » Châsteau-Thierry, Chastillon, Espernay et Sézannes... A Fontainebleau, le XIXe jour de juillet, mil Vc quatre-vingtz quatre. »
(Fonds français 3350, f° 161).

Mémoire sur le droit de nomination au prieuré de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.
(Fonds français 9555).

1400. — Donation faite de Château-Thierry par Charles VI au duc d'Orléans pour le tenir en pairie.
(Collection Dupuy, vol. 149).

1473. — Cession par le Roi au comte de Saint-Pol, de Château-Thierry, en échange des îles de Ré et de Maraos.
(Même collection, vol. 634).

1557. — Écritures du procureur général Bourdin pour réunir au domaine Châtillon-sur-Marne et Château-Thierry.
(Même collection, vol. 527).

Château-Thierry, aux Archives Nationales,
titres domaniaux, carton 9 1/4.

Années 1665-1674. — Aveux et dénombrements des fiefs et seigneuries du domaine de Château-Thierry. — Registres P. 1754 et 1755.

Échanges de terres et de différents droits féodaux entre le domaine royal d'une part et certains particuliers de l'au-

tre, dans le duché-pairie de Château-Thierry. — Registres P. 2036-2039 (XVII[e] et XVIII[e] siècles).

Titres de la maison de Bouillon — documents relatifs à Château-Thierry dans les séries :
(R[2] 185-244 (XIV[e] et XVIII[e] siècles).

Années 1602-1603. — Aides et tailles de Château-Thierry. Registres KK. 397.

1509-1682. — Déclarations de francs-fiefs placés dans le domaine de Château-Thierry.
Cartons ou registres P. 773[88].

Trésor des Chartes du Roi, années 1176-1783.
Château-Thierry dans la série J. 768-773.

---

28 août 1578. — Hommage rendu au Roi pour la seigneurie de la Croix, mouvante du domaine de Château-Thierry, par damoiselle Jehanne de Louviers.
(Parchemin original. — Fonds français 26336, n° 90).

---

13 décembre 1795. — Bail des grefs civil et criminel du

bailliage et siège présidial de Château-Thierry, pour le terme de six années, moyennant 1250 livres par an.

(Parchemin original. Fonds français 26355 f°s 41 à 45).

---

3 avril 1708. — Bail pareil pour quatre années.

(Papier original. — Fonds français 26412, n° 187).

Château-Thierry et la maison La Fontaine

Château-Thierry est la ville natale de La Fontaine. Le fabuliste est demeuré le grand homme toujours honoré et comme le patron du pays. La fête de la ville conserve cette dénomination : Fête de Jean La Fontaine (le peuple dit : Fête à Jean). Une statue lui a été élevée, et il est question d'en commander une autre plus monumentale. On peut visiter sa maison, qui a été rachetée, restaurée, et où a été installé un petit musée.

La maison a gardé, en partie, son ancien caractère! la façade rappelle la fin du XVIe siècle, la porte est flanquée de légers pilastres. Dans la cour on aperçoit un puits surmonté d'un auvent et recouvert d'une dalle en pierre. Le jardin qui s'étend derrière cette habitation montre encore, dans sa disposition, les coins abrités et ombragés où rêvait le poëte.

Quant au musée, il occupe une petite salle au rez-de-chaussée ; on y remarque un portrait de La Fontaine, peint en 1692 ; c'est un don de M. Jules Maciet, un amateur bien

du connu, originaire de Château-Thierry. De lui viennent aussi quelques autres tableaux, de diverses écoles, qui composent le fonds principal de cette modeste galerie.

Au premier étage (dans les pièces occupées par la Société historique et archéologique) se trouve une collection de gravures, qui fait revivre des personnages historiques, contemporains (?) de La Fontaine, entr'autres les membres de la famille de Bouillon, qui devinrent seigneurs de Château-Thierry. Voici Marie Mancini, nièce de Mazarin qui fut, elle aussi, duchesse de Bouillon, et qui protégea le poète; voici plus loin le maréchal de Turenne et Louis, duc d'Auvergne et comte d'Evreux. La plus grande partie de cette collection d'étrangers est due aussi à M. Jules Maciet.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry tient ses séances dans la maison du fabuliste. Elle est là, du reste, chez elle, et l'achat de la maison s'est fait sous ses auspices. Il y a à Château-Thierry certainement, un solide courant d'études; n'oublions pas que le pays a produit quelques artistes distingués, tels que M. Léon Lhermitte.

Château-Thierry aurait donc tout intérêt à développer ce musée, qui est demeuré stationnaire, et à peupler la maison de La Fontaine. On voudrait y voir, comme l'avait souhaité M. Barbey, un des promoteurs de la transformation et de l'achat du logis, un plus grand nombre d'objets rappelant la mémoire de l'auteur des *Fables*. Quelques tentures de Beauvais, avec des reproductions d'après Oudry, offriraient une décoration facile et tout à fait en rapport avec la destination et les souvenirs de la maison.

Nous trouvons, quant à nous, que la coquette cité devrait faire un effort sérieux pour faire valoir ses traditions et les gloires de son passé. Château-Thierry, qui conserve encore un air « vieille France, » y gagnerait un relief nou-

veau, une physionomie plus distincte, à côté des autres centres du département de l'Aisne : Laon, Soissons, Saint-Quentin.

Antony VALABRÈGUE.

UN PRÉCIEUX MANUSCRIT

Tous les manuscrits offrant un certain intérêt pour notre histoire littéraire ne sont pas à la Bibliothèque nationale. Il en est qui ont échappé aux plus patientes recherches. D'autres sont en train de jaunir sous des amas de parchemins enfouis en de lointaines bibliothèques de province et, comme la *Belle au bois dormant*, les naïves histoires qu'ils renferment attendent, pour reprendre vie et couleur, d'être découvertes par quelque infatigable déchiffreur de vieux langage qui jouera auprès d'elles le rôle du prince rêvé. Si cette comparaison vous paraît tirée d'un peu loin, n'en accusez que le sujet de cette chronique. Nous sommes ici dans le domaine de la fable.

On vient, en effet, de retrouver, ainsi que l'annonce un de nos confrères, l'origine de onze fables de La Fontaine dans un manuscrit du XIV[e] siècle qui jusqu'à présent, blotti dans une collection particulière, avait gardé son secret.

Et ces fables ne sont pas des moindres, puisque dans le nombre figurent : les *Animaux malades de la peste* et le *Meunier, son fils et l'âne*. Le recueil d'apologues où se

trouve le germe de tels chefs-d'œuvre n'est point, certes, un ouvrage banal. On l'attribue à un moine de l'abbaye de Citeaux. D'où tenait-il lui-même les historiettes qu'il a contées? Il faudrait sans doute remonter très haut pour en découvrir la version initiale.

—o—

Car ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on est fixé sur la méthode de travail de La Fontaine. L'inimitable fabuliste disposait d'un art d'imitation véritablement prodigieux. Il s'assimilait d'une manière si complète le sujet qu'il voulait traiter que l'œuvre achevée prenait, grâce à la valeur du style, au charme d'un esprit plein de hardiesse sous son apparente modération, un caractère d'originalité incomparable. Si bien qu'il a fait oublier ses modèles et que les fabulistes anciens n'ont plus guère, aux yeux des lecteurs de La Fontaine, que le mérite d'avoir fourni la matière de tant de pages charmantes au grand Bonhomme.

De toutes ces fables, on peut parcourir l'ensemble, examiner celles dont le sujet exprime quelque grave vérité, celles aussi qu'il composa pour encadrer un proverbe, s'attachant plutôt à l'amusement de la forme qu'à la portée de l'histoire, on n'en peut découvrir une seule qui soit entièrement de son invention. Il dépouillait sans scrupule ses prédécesseurs et ceux-ci se trouvaient avoir prêté à plus riche qu'eux-mêmes. N'est-ce pas la faveur spéciale du génie de « prendre son bien où il le trouve? »

Et d'ailleurs La Fontaine ne faisait pas mystère de ses larcins. Il indiquait, dans la préface de ses fables, les sources où il avait puisé. Il cite Lockman, Pilpay, Esope, Phèdre. Mais l'on a aujourd'hui la certitude que ces maîtres de l'apologue ont fait eux-mêmes de nombreux emprunts à la masse commune des histoires allégoriques nées dans

les pays d'Orient, qui furent à toute époque la terre classique des paraboles et des symboles.

Les Chinois ont, en ce genre, de curieuses légendes dont le sens profond trouve de nombreuses applications dans la vie pratique. Les Indiens ne sont pas en reste avec leurs voisins. Dans un de leurs antiques recueils figure une fable intitulée : le *Hibou* et le *Perroquet*, qui présente de frappantes analogies avec celle de La Fontaine : l'*Ane et le Petit Chien*. De même l'idée de la fable désignée dans La Fontaine sous ce titre : l'*Homme et la Couleuvre*, est prise d'un conte indien : le *Corbeau*, le *Serpent*, le *Brahme et l'Écrevisse*. Quant aux sujets tirés de la littérature du moyen âge, ils sont également fort nombreux dans l'œuvre de notre fabuliste. Il connaissait mieux que personne, en ce grand siècle voué à la période solennelle et aux somptueuses perruques, l'attrait simple, la langue expressive, l'esprit bref, souriant, caustique et léger d'ornements de nos vieux conteurs.

—o—

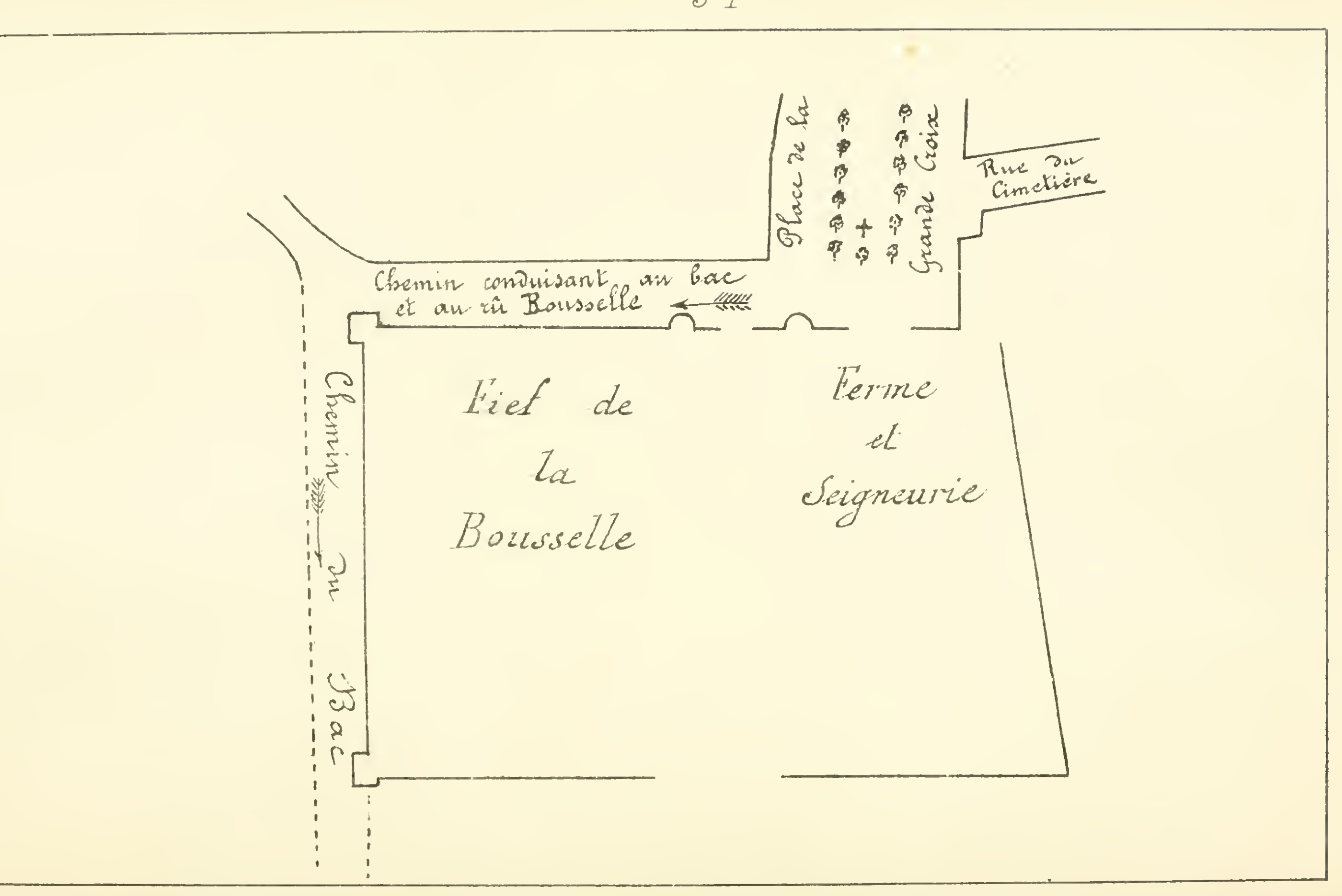
Et ceux-ci avaient-ils créé leurs fabliaux de toutes pièces? Non, ils s'étaient contentés de leur faire subir des retouches. Les croisades avaient entr'ouvert l'Asie, on connut les œuvres des Persans et des Arabes, dont la littérature était devenue pour les écrivains des XIIIe et XIVe siècles une mine inépuisable. On cultiva également la fable en Espagne, toujours d'après le même procédé qui consiste à rajeunir les sujets en les transformant. C'est ainsi que Juan Ruiz, archiprêtre de Hita, sut s'inspirer d'Esope et de Pilpay, comme devait le faire trois siècles plus tard La Fontaine, qui disposait d'ailleurs des ressources d'une langue plus riche et d'un génie supérieur. Bien des historiettes contées par Juan Ruiz se retrouvent dans notre fabuliste. Et nous ne parlons pas de Clément Marot, de

Régnier, de Marie de France dont il s'est approprié quelques sujets et nombre de traits dignes d'être recueillis.

Ceci ne démontrerait-il pas, s'il était encore nécessaire d'en fournir la preuve, que le « style » est le mérite essentiel de l'œuvre d'art? Le sujet apparaît d'importance secondaire. C'est la charpente brute sur laquelle l'artiste bâtit le décor et répand les draperies. Et le manuscrit que l'on a récemment mis au jour apportera une nouvelle confirmation de ce principe, en permettant de comparer onze fables de La Fontaine avec les récits qui en constituent la trame.

Albert Tournaire.

———


Rue du Cimetière
Place de la Grande Croix
Chemin conduisant au bac et au rû Bousselle
Fief de la Bousselle
Ferme et Seigneurie
Chemin du Bac

HILAIRE DE LA HAYE

AUDITEUR A LA COUR DES COMPTES,

CONSEILLER DU ROI.

INVENTAIRE DE SON MOBILIER A CHARLY EN 1626

Nous allons commettre une indiscrétion et pénétrer dans la demeure d'un de nos éminents compatriotes, au commencement du XVIIe siècle. Nous allons reproduire, d'après un document authentique, l'inventaire de son mobilier, visite assez curieuse au point de vue de notre histoire locale.

Dans le petit château de la Bousselle, à Charly, attenant à la ferme, vivait Hilaire De La Haye, qui partageait son existence entre Charly et Paris, où il avait sa résidence dans la rue de la Chanvrerie, petite rue aujourd'hui disparue, située entre les rues des Prêcheurs et de la Grande Truanderie, et qui joignait la rue Mondétour à la rue Saint-Denis, presque vis-à-vis l'église Saint-Leu.

Hilaire De La Haye, fils de Jean I De La Haye, seigneur de La Bousselle (1) et de Montreuil-aux-Lions, était

(1) « Le fief De La Bousselle consistait en un grand corps d'hôtel ou château, terminé par des tours et bornes, sis en face et regardant la ville de Charly, aboutissant et ayant vue par derrière sur la rivière de Marne, avec une grande cour au midi, et au couchant de laquelle

né à Paris vers 1553. C'était un personnage notable de son quartier : il appartenait au parti des *politiques* ou *malcontents*, parti qui voulait rétablir la concorde entre les catholiques et les protestants, et à la tête duquel étaient François, duc d'Alençon, frère de Charles IX et seigneur de Château-Thierry, les princes de Condé et de Montmorency, opposés aux Guise. Si les politiques ne voulaient pas d'un roi hérétique, ils voulaient encore moins d'un roi étranger : c'était le parti des jeunes seigneurs.

En 1592, Hilaire De La Haye avait environ trente-neuf ans et il avait le titre de colonel dans l'armée du parti politique à Paris. La ville de Paris résistait toujours à Henri IV. Les colonels et les seize se réunirent pour décider si on livrerait la ville au Béarnais. On ne fut pas d'accord et on se sépara (1). De La Haye tenait pour la soumission de la ville, laissant aux événements et au temps le soin de faire le reste.

Maître de Paris en 1594 et ayant abjuré le protestantisme, Henri IV récompensa ceux qui s'étaient montrés ses partisans, et c'est ainsi que notre compatriote fut nommé auditeur à la Cour des comptes et conseiller du Roi. Il est mort à Paris, dans sa maison de la rue de la Chanvrerie le 7 mai 1625 et il fut inhumé dans l'église

est un grand enclos de jardin et accins, fermés de murs avec des pavillons dans les encoignures, et au levant est une maison et basse-cour, dans laquelle sont un colombier, un pressoir, granges, petit jardin derrière, écuries, bergeries et étables, circonstances et dépendances, aussi fermés de murailles, terres labourables et prés. »

Cette propriété est aujourd'hui divisée en deux parties : l'une, le château, appartient à M. Dalibon, ancien maire de Charly, qui l'a fait transformer en une maison bourgeoise; l'autre partie, avec les pavillons, a été achetée par M. Flichy, qui y a fait construire une élégante maison de campagne, appartenant aujourd'hui à M. Didier, son gendre.

(1) Félibien et Lobineau, *Histoire de Paris*, t. II, p. 1210.

Saint-Martin des Champs, près d'un pilier, vis-à-vis le jubé, où l'on voyait avant la Révolution son épitaphe sur une table de marbre noir, épitaphe que nous reproduisons d'après le Recueil de la Bibliothèque nationale (1) :

D. O. M.

Nobilis viri, Hilarii De La Haye.
Regis quondam consiliarii
In suprema fiscalium rationum curia
Auditorum decani,
Cineres in subjecta hic cripta asservantur.
Probo studio et improbo labore,
Postquam quadraginta quinque annos,
Quod erat sui muneris obiit,
Vita abiit, tam hominibus chara
Quam mors ejus fuit luctuosa,
Nam et in recuperanda Parisiorum
Alma Urbe

HENRICO MAGNO

Fidem et operam suam approbans
Saluti urbis consuluit
Eoque nomine Regi acceptissimus,
Secretarii a cubiculo nomen accepit.
Pluribus non morabor te,
Abi in tuam et bonam rem viator,
Ac mortalitatis memor,
Pię defuncti manibus precare.
Obiit an. ætatis LXII,
VII. Kal. Maii MDCXXV,
Maria Gillia carissimi optime de se meritis conjugis desiderio mæstissima hoc monumentum. . . . .

Hilaire de La Haye avait eu, de son mariage avec Marie Gilles, quatre enfants, deux garçons et deux filles, savoir :

(1) Fonds français, n° 8219, t. IV, f° 676-677.

Jean I De La Haye qui fut nommé ambassadeur à Constantinople en 1639;

Jacques-Georges De La Haye, qui fut jésuite et eut le titre d'évêque de Nicée;

Marie De La Haye, qui épousa Claude De Midorge, écuyer;

Madeleine De La Haye, qui épousa Denis Doujat, avocat au Parlement.

Des discussions d'intérêt survinrent entre la veuve et ses deux filles et nécessitèrent l'inventaire de la maison et du mobilier que De La Haye laissait à Charly.

L'inventaire fut fait par Nicolas Gorlidot, notaire à Charly, et c'est grâce à cet inventaire (que je possède) que nous pourrons connaître l'intérieur de la maison seigneuriale de Charly en 1626.

« L'an mil six cents (1) vingt six, le mardy septiesme jour du mois de juillet environ les cinq heures après midy, c'est adressé à moy Nicolas Gorlidot, le jeune, notaire royal au chastelet de Paris, estably à Charly-sur-Marne, prevotté et vicomté de Paris, Nicolas Bocquet recepveur et fermier de la grande maison de Charly, lequel m'a fait entendre que damoiselle Marye Gilles, veuve de noble homme Mre Hilaire De La Haye, vivant conseiller du Roy et auditeur en sa Chambre des comptes et damoiselles Magdeleine De La Haye, femme de noble homme Mre Denis Doujat, advocat en Parlement, conseiller et advocat général de la Reyne mère et de Monseigneur frère unique du Roy, et damoiselle Marye De La Haye, femme de Claude Midorge, escuyer, seigneur de la Maliarde luy ont commandé de m'advertir de les aller trouver en ladicte maison dudict deffunct sieur De La Haye, pour faire inventaire des biens, meubles, tiltres, papiers et enseignements estans en

(1) J'ai respecté l'orthographe (?) du notaire Gorlidot ou de son clerc.

icelle, et à l'instant je me suis avecq ledict Bocquet transporté en ladicte maison ou estant lesdictes damoiselles m'auraient dict avoir envoyé ledict Bocquet et faict entendre ce que dessus en la présence dudict Bocquet et de Nicolas Guenée mon clerc, adjoutant par ladicte damoiselle Marie Gilles qu'elle entendoit faire sa déclaration audict inventaire, qu'elle n'a aultre intherest auxdicts biens que pour l'usuffruict qu'elle s'est réservé sa vie durant par les donations faictes par ledict deffunct sieur De La Haye et elle à Monsieur Jean De La Haye, conseiller du Roy en son grand conseil, seigneur de Vantelay leur fils et par le contract de son mariage auquel la propriété d'iceulx biens appartient, ce que entendu par lesdictes damoiselles Magdeleine et Marye De La Haye se seroient adressées à ladicte damoiselle Marye Gilles leur mère et lui auraient dit que ladicte déclaration qu'elle faisoit n'estoit à propos et qu'elle ne la debvoit faire ainsy pour ce que ladicte déclaration leur faisoit préjudice et qu'elle ne signeroient sy ladicte damoiselle faisoit mettre par escript ladicte déclaration. C'est continuant par ladicte damoiselle Marye Gilles a été dit qu'elle entendoit que ladicte déclaration fut jointe audict inventaire auquel elle entendoit faire procéder et lever à cest effaict les scellés dont elle avoit main levée pure et simple et par la transaction faicte entr'elles pour la commodité aussi de leurs logemens par lesdictes damoiselles Doujat et Midorge que ladicte damoiselle leur mère insistait à faire mettre sa déclaration telle que dessus au commencement dudict inventaire et ne voulloient qu'il y fut proceddé aultrement se seroient sur ce propos accordées de se rapporter de leurs différends au sieur prévost de Charly. C'est le jeudy neufviesme jour du dict mois et an seront comparu pardevant moy nottaire susnommé ladicte damoiselle Marye Gilles, neuf heures du matin quy m'auroit requis de vouloir rédiger ung acte en forme de procès-verbal de ce quy s'estoit passé, ledict jour septiesme du présent mois entre elle et lesdictes damoiselles ses filles

et sur sa prière j'aurois en sa présence et avec lesdicts Nicolas Bocquet et Nicolas Guénée dénommés cy-dessus dressé cejourd'huy le procès-verbal en la forme cy-dessus lequel lesdicts tesmoings ont signé ensemble, ladicte damoiselle Marye Gilles et ledict nottaire à la minutte de ces présentes pour servir ce que de raison. »

Cet inventaire qui comprend 73 feuilles, soit 146 pages, ne pouvant être reproduit intégralement quant aux détails des articles qui le constituent, je ne m'arrêterai que sur les appartements les plus intéressants et je me contenterai d'indiquer leur contenu et l'estimation des différents objets.

Au rez-de-chaussée, il y avait une cuisine, un fournil, une grande salle, une chambre attenant à cette salle, un cabinet et une chambre donnant sur le jardin.

La grande salle était la salle de réception : on y trouva les objets suivants :

2 chenets en cuivre, estimés.......	12	livres tournois	
1 table à quatre piliers............	4	—	
1 dressoir en bois..................	2	—	
1 table en noyer à rallonges.......	4	—	10 sous
15 escabeaux en noyer.............		—	75 —
5 grandes chaises à bras, garnies de tresses de velours rouge façonnées...........................	6	—	5 —
3 chaises garnies de tapisseries vertes et rouges................	4	—	—
8 chaises caquetoires...............		—	75 —
1 billard de 9 pieds garni de drap vert, monté sur trois trétaux.........	8	—	—

Dans une chambre attenant à la salle ci-dessus, et qui était une grande chambre à coucher, on a trouvé :

1 paire de chenets; estimés........		—	40 sous
1 couchette à piliers tournés, avec lit, traversin de plume, matelas, rideaux frangés de soie......................	45	—	—
1 autre couchette.................	18	—	—
1 table à quatre piliers............	4	—	—
Chaises à dossier.................	4	— 2	—
1 table en noyer..................		— 30	—

13 tableaux, savoir :

1 de six pieds de haut et 5 de large, représentant la Vierge, Sainte-Élisabeth avec deux petits enfants et cinq angès..............................	15	—	—
1 autre de 5 pieds de haut représentant un cerf.........................	25	—	—
Un autre grand tableau représentant un triomphe d'amour...........	20	—	—
1 moyen représentant la Circoncision................................	8	—	—
« Ung aultre moien tableau non enchassé ou est représenté le plan et scituation du bourg de Charly despeint sur thoille prisé et estimé par ledict priseur la somme de dix livres tournois. » (1)...........................	10	—	—
1 moyen tableau en toile monté sur chassis représentant Flore et Mercure................................	12	—	—
Plusieurs autres tableaux moyens et petits sans valeur.....			

(1) J'ignore ce qu'est devenu ce tableau qui eût été très précieux au point de vue de l'histoire locale.

Dans cette chambre étaient plusieurs armoires à linge, coffres et bahuts dans lesquelles on a inventorié « treize draps de thoille de chanvre contenant chacun cinq aulnes ou environ » estimées ensemble 30 livres tournois, --- dix autres draps estimés 18 livres, --- des nappes, des serviettes, de la toile, du chanvre, etc.

Dans une autre armoire on a trouvé des ornements d'église, une chasuble de taffetas blanc, un calice d'argent doré avec sa patène. Ces ornements appartenaient à Jacques De La Haye, religieux de la Compagnie de Jésus.

Dans un cabinet attenant à cette salle et qui était le cabinet de travail de De La Haye étaient sa bibliothèque, ses papiers et un jeu de trictrac. La bibliothèque se composait d'une trentaine de volumes parmi lesquels étaient les suivants :

Histoire générale d'Espagne, in-f° estimée...	5 livres
Histoire du Monde, in-f°....................	5 —
Théâtre du Monde connu, in-f°.............	4 —
Bible, in-f°..................................	4 —
Histoire de la Naissance et des Progrès de l'hérésie, in-4°..........................	20 sous
Histoire des martyrs du Japon..............	20 —
Etc., etc.	

Une autre chambre ayant vue sur le jardin servait de chambre à coucher et de garde robe. On y a trouvé deux couchettes de noyer et une grande manne d'osier pour enfants avec leur literie, des armoires à linge contenant 24 draps, 6 nappes, 12 serviettes, une robe de chambre, haut de chausses, pourpoint, etc., etc., quatre tapis de tapisserie de Beauvais estimés ensemble 10 livres tournois.

Dans la cave on a trouvé trois pièces de « vin claret »

estimées ensemble 51 livres, et trois caques de vin claret « dont il y a une pièce de vin de jardin » estimés 20 livres.

Au premier étage, au-dessus de la grande salle était une chambre contenant deux lits avec leur literie, le tout estimé 110 livres, des coffres, des bahuts, des armoires, un tapis de Beauvais, estimé 36 livres et quatre petits tableaux représentant les quatre saisons.

Dans une autre chambre voisine étaient deux lits de bois de noyer, à hauts piliers avec leur literie, rideaux, estimés ensemble 68 livres.

Une autre chambre, près de la tournelle, servait également de chambre à coucher et contenait un lit de bois de noyer à hauts piliers, avec sa literie, estimé 20 livres.

Nous négligerons de pousser l'inventaire dans les greniers, les escaliers, les hangars, celliers, jardins, écuries. Il est toutefois bon de rappeler que le seigneur De La Haye avait une carriole d'osier couverte de toile, montée sur deux roues, qui fut estimée 10 livres; une selle à cheval couverte de cuir de mouton noir, avec bride, sangle, croupière, estimée 4 livres.

On a encore inventorié des plaques de cheminée en fer de fonte aux armes de De La Haye. Il en reste actuellement une, qui est parfaitement conservée, à la ferme de Charly, avec la date 1517.

Commencé le 13 juillet 1626, cet inventaire fut terminé le 14. Il est instructif au point de vue de la valeur approximative des objets au commencement du XVIIe siècle, et il nous montre que le confortable d'un seigneur à cette époque était inférieur à celui d'un petit bourgeois d'aujourd'hui.

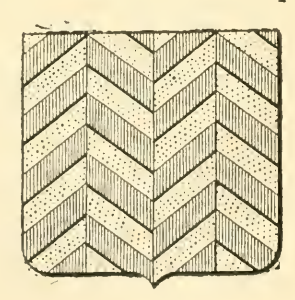
La famille De La Haye a complètement disparu de notre pays (1). Denis De La Haye, fils de Jean II a été, comme son père, ambassadeur à Constantinople, de 1665 à 1669. De là il fut envoyé en Bavière, puis à Venise, où il séjourna dix-huit ans, de 1685 à 1703. C'est alors que, après un repos justement mérité, il se retira à Charly où il est mort le 22 mars 1722, âgé de quatre-vingt-seize ans et cinq mois. Il a été inhumé dans l'église de Charly, dans sa chapelle, près de l'autel de la Vierge, chapelle qui est actuellement occupée par les religieuses de N.-D. de Bon Secours. Une plaque commémorative devrait rappeler à la population de Charly le nom d'un compatriote qui a rendu d'éminents services à son pays, comme ambassadeur.

Le dernier membre de cette famille mort à Charly est Marc marquis De La Haye, né à Venise en 1693, décédé à Charly le 24 juin 1758. Il avait été précédé dans la tombe par son fils Denis-René-Marc De La Haye, ancien mousquetaire de la garde du Roi, procureur général des requêtes de l'Hôtel, mort célibataire le 23 mai 1752.

La plaque de cheminée de la ferme de Charly est tout ce qui nous reste de la famille De La Haye. *Sic transit gloria mundi!*

A. Corlieu.

Voici le dessin de cette plaque



(1) Corlieu, *Histoire de Charly*, p. 268.

Petit procès civil et criminel

DEVANT LA PRÉVÔTÉ

DE NEUILLY-SAINT-FRONT EN 1789

Si vous pensez que toutes les choses du passé — même celles judiciaires — sont du domaine de l'histoire et de l'archéologie, peut-être voudrez-vous prêter une oreille bienveillante au récit d'un débat prolongé au-delà de toute mesure eu égard à son insignifiance, mais qui pourra vous donner une idée affaiblie de la façon bizarre dont se rendait la justice, tout auprès de nous, il y a un peu plus d'un siècle.

A l'époque dont il est question, Neuilly-saint-Front était le siège d'une prévôté civile et criminelle qui ressortissait pour les appels de ses sentences au Parlement de Paris, où, chaque année, était établie par lettres patentes du Roi une chambre dite « des vacations » chargée de juger les affaires qui survenaient pendant les vacances du Parlement.

On l'appelait « La Tournelle » du nom, comme vous le savez, de la tour où elle se réunissait dans l'origine.

C'est devant cette chambre souveraine que fut portée l'appellation d'une décision rendue le 21 juillet 1789 par la prévôté de Neuilly.

Avant d'arriver à ce point extrême, l'affaire qui aujourd'hui se terminerait vraisemblablement *ab ovo* dans le cabinet d'un juge de paix de canton, avait parcouru les phases d'une volumineuse procédure qui, par l'abondance

de ses complications, approche de cette belle perfection qu'exigeait de tout procès le juge Bridoye du Pantagruel.

Voici le fait :

Le 21 janvier 1789, à 5 heures du soir, était célébré dans la paroisse de Saint-Front à Neuilly, le baptême de l'enfant du cabaretier Salendre.

Un fabricant de bonneterie, Deschamps, en était le parrain et une dame Tallot la marraine.

En parrain magnifique, Deschamps en cela d'accord avec le mari de sa commère, voulut donner à la cérémonie un éclat inaccoutumé.

L'église avait quatre cloches.

Douze personnes ou à peu près sont aussitôt convoquées pour les mettre en volée.

Deux perruquiers, un huissier, le fils et les ouvriers du parrain se présentent.

La petite troupe ainsi réunie s'empresse tumultueusement sous les cloches, en saisit les cordes et Dieu sait de quel carillon retentissent les airs !

On avait dédaigné — circonstance aggravante — d'appeler à la fête les sonneurs attitrés de la paroisse.

Aux premiers tintements, ceux-ci accourent suivis de leurs femmes, jettent des cris de l'autre monde, et représentent à ces intrus qu'il y a péril à sonner aussi vigoureusement.

De quelles épithètes grossières furent accueillies leurs sages observations, comment fut vilipendée même leur vie privée, c'est aux enquêtes — les enquêtes sont sans pudeur — à vous le révéler.

Et nos sonneurs improvisés de sonner de plus belle et de tant sonner que tout à coup l'étrier de la bascule de la plus grosse cloche vient à casser, qu'une autre est enlevée forçant le chapeau d'une de ses fontaines, tombe avec fracas sur celle qui se trouve au-dessous d'elle et de là rebondit, fendue sur une longueur de dix-huit à vingt pouces,

sur le plancher du beffroi dont les madriers et les ferrements sont rompus.

Telle fut la cause originaire du procès : on conviendra qu'il en est peu dont la naissance soit aussi honnêtement justifiée.

Grand émoi par toute la commune!

Dès le 23 janvier, les habitants s'assemblent « en la manière ordinaire ; » il n'existait point alors de conseil municipal. Ils délibèrent et séance tenante autorisent le curé et les marguilliers de la paroisse à agir par les voies légales contre les auteurs du scandaleux dommage causé à l'église.

Il vous faut maintenant exposer minutieusement les détails arides de la lutte qui va s'engager, sans vous épargner les subtilités et le style archaïque des procureurs (avoués) de ce temps-là : le respect de l'exactitude historique et de la couleur locale le commande.

Donc plainte est adressée par les curé et marguilliers au Prévôt.

C'est le premier acte d'hostilité.

Deux délits y sont dénoncés :

1° Chute et bris d'une cloche causés par une sonnerie illégale et excessive;

2° Irrévérence grave commise dans le lieu saint.

Cette plainte ne désigne encore d'autres prévenus que Deschamps et Tallot.

Il en est simplement demandé acte au Prévôt qui, en même temps, est sollicité d'autoriser les plaignants à faire « information » des faits et des auteurs des délits et de ceux qui peuvent les avoir commandés ou excités. Il est également supplié de se rendre, avec le procureur du Roi et deux experts choisis d'office, à l'église de Saint-Front pour y constater les faits et dresser du tout procès-verbal.

Le Prévôt accorde acte de la plainte, autorise l'information et ordonne son transport sur les lieux avec deux

experts pour, en présence du procureur royal, procéder aux fins requises.

27 janvier : Rapport du magistrat décrivant de point en point les résultats de l'accident et en attribuant les causes à la violence de la sonnerie des cloches.

La veille avait eu lieu l'information.

Quatorze témoins avaient été entendus.

Elle établissait que Deschamps avait commandé à ses ouvriers d'aller sonner les cloches, et que ceux-ci les avaient sonnées avec une telle brutalité qu'elle avait déterminé l'accident.

Sur ce dernier point, les dépositions des sonneurs ordinaires de la paroisse furent accablantes : peut-être avaient-ils sur le cœur l'empiétement audacieux entrepris sur leurs attributions professionnelles ; ou se ressouvenaient-ils des injures que leur avaient prodiguées les délinquants et dont souffrait encore leur honneur conjugal.

Interrogé, Deschamps ne nia pas alors positivement avoir provoqué la sonnerie.

Ses ouvriers questionnés à leur tour ne méconnurent pas y avoir participé et attestèrent avec autres témoins l'exubérance du carillon — ce qui, par parenthèse, dégageait les déclarations des sonneurs titulaires de toute suspicion malséante.

3 février : l'affaire revient à l'audience.

Ne vous attendez pas à une décision immédiate : il est quelquefois, vous ne l'ignorez pas, mal aisé d'aborder le sanctuaire de la justice et... d'en sortir.

Le prévôt se borna ce jour-là, par ordonnance, à recevoir les parties « en procès ordinaire, à *convertir en enquête* l'information du 26 janvier et à permettre aux *accusés* de faire enquête contraire dans les trois jours.

La conversion était arbitraire et évidemment soufflée par la malice d'un procureur ; quant à la qualification d'*accusés* donnée aux délinquants, elle avait sa raison d'être, car le tribunal de la prévôté cumulait alors le juge-

ment des affaires civiles et criminelles, et ces dernières comprenaient les simples délits qui relèvent actuellement de nos tribunaux correctionnels.

Les accusés seuls visés jusqu'alors étaient, comme on l'a vu, Deschamps et Tallot.

Ceux-ci se défendent avec autant d'ardeur et d'habileté que s'il s'agissait de leur propre existence.

D'abord, le 9 février, Deschamps reproche certains témoins de l'information : l'un parce qu'il est son cousin germain, celui-ci parce qu'il n'est âgé que de quatorze ans, celui-là de douze ans, cet autre de onze seulement.

Et le même jour les deux accusés articulent dans une requête et offrent de prouver :

1° Que de tout temps il a été d'usage dans la paroisse que, à l'occasion d'un baptême. les amis des parrains et marraines sonnent eux-mêmes les cloches sans opposition des fabriciens ni des habitants ;

2° Que les cloches ne sont louées à personne ;

3° Que quand les sonneurs habituels sont obligés de mouvoir les quatre cloches, ils appellent à leur aide toutes les personnes qui veulent bien leur rendre ce service ;

4° Qu'au mois de novembre 1787 un beffroi neuf avait été construit, que plusieurs fois, depuis, la cloche sortie de ses fontaines était tombée, notamment à la dernière fête de Noël.

Ils allèguent encore les faits suivants :

1° Un vice de construction tient les deux cloches basses attachées trop haut et force leurs bascules lorsqu'elles sont en mouvement à rencontrer les cloches des chambres supérieures ;

2° Les fontaines des cloches du haut ne sont ni couvertes de leurs chapeaux, ni fixées par des clous à vis ;

3° La charpente est ainsi disposée que, si un des tou-

rillons portant sur les fontaines vient à se rompre, l'extrémité du mouton cerclé de la frette ne trouve rien pour l'arrêter, ce qui détermine la chute de la cloche ;

4° Les vis qui serraient les cloches basses dans l'ancien beffroi ont été limées et raccourcies, leur solidité en a été compromise;

5° Quand les cloches sont solidement arrêtées dans leurs fontaines, la sonnerie les peut bien casser, mais non les faire tomber même lorsqu'elles se retournent entièrement sur elles-mêmes ;

6° Les étriers de demi-roues et les bascules de la grosse cloche ne tenaient pas suffisamment soit qu'ils fussent mal attachés, soit que le bois du mouton fût mauvais.

Ils demandent en conséquence à faire preuve par témoins des 4 premiers faits, et par experts des 6 derniers.

7 février ordonnance qui donne acte à Deschamps et Tallot de leurs articulations, les autorise à faire assigner leurs témoins en l'hôtel du juge le 11 du même mois pour y déposer après serment, sur les premiers faits, et commet deux maîtres charpentiers, l'un de Soissons, l'autre de Gandelu pour, après avoir aussi prêté serment en l'hôtel du Prévôt le 12 dudit mois, procéder à l'examen des autres faits et en faire ensuite rapport à la prévôté.

9 février signification par Deschamps et Tallot aux Curé et Marguilliers de leur requête afin de contre-enquête et contre-expertise avec intimation d'être présents à ces opérations.

Le surlendemain, les représentants de la paroisse s'opposent par « référé » à l'exécution de l'ordonnance du 7 février.

Alors se produit un incident burlesque :

Le prévôt déclare sans vergogne que son ordonnance du 7 a été surprise à sa religion, la rétracte, et en rend une autre autorisant les représentants de la paroisse à déduire

leurs moyens d'opposition, *toutes choses demeurant en état.*

Ils n'y faillirent pas, comme bien vous pensez, et le 19 février ils signifiaient leur requête dans laquelle ils soutiennent que l'ordonnance du 7 est radicalement nulle :

1° Parce que le juge ne pouvait admettre la preuve qu'en son audience sur plaidoiries des parties;

2° Parce qu'il pouvait encore moins, en son hôtel et sur requête non communiquée, ordonner une seconde visite, sans avoir déclaré insuffisante et nulle la première;

3° Parce que les faits de contr'enquête articulés n'étaient pertinents ni admissibles : le *premier* (coutume et usage) ne constituant qu'un abus sans portée juridique ; le *second* (non location des cloches) n'autorisant pas le premier venu à les mettre en branle ; le *troisième* (coopération aux sonneries de sonneurs volontaires) ne permettant pas d'en induire que chacun à son caprice et à sa fantaisie puisse user privativement du droit de sonner les cloches; le *quatrième* (cloche sortie de ses fontaines depuis la Noël) n'étant d'aucune considération et amenant au contraire à cette conclusion que si le fait s'était produit, il y avait d'autant plus nécessité de sonner les cloches avec prudence et modération.

Ils concluent en conséquence à être reçus opposants à l'exécution de l'ordonnance surprise au magistrat, qui doit être annulée.

Pas n'est besoin d'être clerc pour voir qu'ainsi conduit par le juge et les plaideurs le procès n'aura plus de fin.

Irrités par cet obstacle inattendu, les défendeurs ripostent par une requête où, modifiant en quelques points la première, ils demandent que, sans avoir égard à l'opposition, leurs adversaires en soient *déboutés*, et que l'ordonnance attaquée du 7 février reçoive son exécution pure et simple, et, dans le cas où viendrait à se présenter quelque difficulté à cette exécution, ils articulent de nouveau, et

subsidiairement offrent de prouver les quatre premiers faits de leur demande de contr'enquête auxquels ils ajoutent un *cinquième* fait, à savoir : que depuis la sentence du 11 février portant « toutes choses demeurant en état, » les Curé et Marguilliers avaient mis des ouvriers et fait travailler au clocher et qu'ensuite la grosse cloche avait été sonnée aux offices comme aux baptêmes.

Partant, ils concluaient à ce que les dits Curé et Marguilliers fussent tenus de reconnaître ou contredire ces faits, qu'en cas d'aveu ils fussent condamnés dès à présent à trois mille livres de dommages-intérêts, et, au cas contraire, que les faits fussent déclarés contestés, et eux Deschamps et joints admis à en faire preuve.

Aux Curé et Marguilliers de répondre à leurs contradicteurs, et c'est avec un certain dégagement qu'ils le font :

— C'est, leur disent-ils, renoncer à votre demande de contre-expertise que vous borner à une demande de contre-enquête.

— Votre articulation des quatre faits de contre-enquête n'est pas plus pertinente et admissible cette fois que la première.

— Et doit être repoussée votre prétention de prouver un cinquième fait absolument nouveau, non visé dans l'ordonnance du 7 février et sur lequel les représentants de la paroisse n'ont pu s'expliquer.

Tel est, du moins, le sens des conclusions signifiées le 2 mars au nom des Paroisse et Fabrique de Saint-Front pour faire déclarer Deschamps et autres non recevables et mal fondés en leurs prétentions,

Ce nouvel incident est porté à l'audience du lendemain 3 mars.

Ce jour-là, sentence contradictoire du Prévôt, le procureur du Roi entendu.

En voici l'économie :

« Les Curé et Marguilliers sont reçus opposants à l'exé-

cution de l'ordonnance du 7 février, et l'ordonnance déclarée nulle et non avenue — sur le surplus des prétentions des parties, la sentence joint au principal, pour y avoir tel égard que de raison, les reproches formulés par Deschamps et Tallot contre quelques-uns des témoins de l'information, leur demande de seconde visite des lieux et objets du litige, enfin leurs conclusions subsidiaires du 2 mars.

Sur la signification de cette sentence, Deschamps et Tallot gardent le silence.

Mais leurs adversaires n'abandonnent pas leurs poursuites : ils demandent le 17 mars par requête au Prévôt que Deschamps et Tallot qui avaient procureurs (avoués) en cause en viennent à fins civiles sur le fond du débat, et, profitant de la circonstance, c'est-à-dire de la présentation de leur requête pour compléter leur procédure à l'égard de toutes les parties qu'ils voulaient atteindre, ils demandent à faire assigner, comme ils l'avaient fait déjà pour Deschamps et Tallot, cinq autres prévenus : l'huissier Valle, les deux frères Drapt, Lacot et Pressoir, à *comparoir* au premier jour d'audience pour : voir toutes les parties donner acte aux dits Curé et Marguilliers de leur requête du 17 mars, de l'information, du procès-verbal de visite des lieux et interrogatoires des 26, 27, 30 et 31 janvier; voir dire que sans avoir égard aux reproches élevés contre les témoins ni aux faits articulés non plus qu'à la demande d'expertise nouvelle, il serait fait défense à Deschamps, Tallot, et aux nouveaux assignés, de à l'avenir commettre aucun scandale, irrévérence ou voie de fait dans l'église, adresser d'injures aux sonneurs ou autres serviteurs de la paroisse, de sonner les cloches avec violence, exciter d'autres à le faire, et pour, les dits Tallot, Valle, Drapt frères, Lacot et Pressoir s'être emparés des cordes des cloches de Saint-Front de Neuilly, les avoir sonnées avec brutalité, avoir malgré les objurgations des sonneurs titulaires continué à sonner jusqu'à ce qu'une des cloches fût tombée,

pour, ledit Deschamps, avoir envoyé ses ouvriers et autres individus à cette sonnerie, les y avoir excités et pour, le dit Pressoir, avoir injurié grossièrement les sonneurs, s'entendre condamner Deschamps comme civilement responsable de ses employés et de son fils, et les autres en leur nom personnel, mais tous solidairement, même par corps vu la nature des délits et le lieu où ils avaient été commis, à faire refondre la cloche cassée et la rendre accordante avec les autres, la faire remettre en place, comme aussi réparer les dommages causés aux ferrements des équipages de la cloche et des deux autres, ainsi qu'au beffroi et plancher d'icelui, et rendre le tout en bon et suffisant état dans tel délai qu'il plairait au juge de fixer, et faute de ce faire, que les plaignants seraient autorisés à faire faire les travaux nécessaires et en avancer les frais dont il leur serait délivré exécutoire contre les défendeurs et accusés, et de plus que les défendeurs seraient condamnés solidairement et par corps à 600 livres de dommages intérêts ou à toute autre somme à fixer, sauf encore les réquisitions du ministère public.

17 mars, ordonnance du Prévôt portant permis d'assigner à trois jours.

20 mars, assignation.

Le procureur de Deschamps et Tallot déclare n'avoir aucun pouvoir d'occuper pour Valle, Lacot, Drapt frères et Pressoir.

Jusqu'ici Deschamps et Tallot s'étaient unis pour leur défense commune. A ce moment, ils se divisent et la présentent séparément.

Deschamps, le premier, fait signifier le 23 avril une ample requête où il soutient :

1° Que le baptême a été célébré à quatre heures; moment où les ouvriers quittent leurs travaux pour prendre leur repas, et qu'ils en ont profité pour aller carillonner;

2° Que dans toutes les paroisses et notamment dans celle

de Neuilly il est d'usage, à l'occasion d'un baptême, que les parents et amis des parrain et marraine sonnent les cloches, qu'ils y sont même invités;

3° Que c'est à tort que dans leurs écritures les demandeurs conservent la qualité de plaignants et donnent celle d'accusé au défendeur.

4° Qu'il n'y a point eu de délit constaté contre lui, que s'il en existe un de la part de quelqu'autre, il n'en est garant ni responsable;

5° Que le procès-verbal de prestation de serment des experts préparatoire à leur visite devait être arrêté en l'hôtel du juge et signé par ce dernier, les autres officiers et les experts;

6° Que le rapport des experts devait être indépendant du procès-verbal de transport, conformément à l'ordonnance royale de 1670. (Et à l'appui de cette opinion il invoque l'autorité du jurisconsulte Jousse, commentateur de l'ordonnauce et cite deux arrêts conformes du Parlement des 24 septembre 1703 et 12 septembre 1715);

7° Que les poursuivants ni leur procureur ne pouvaient pas assister à la visite;

8° Que l'opération ne s'est pas passée entièrement sous les yeux du juge, comme le dit le rapport; le prévôt s'étant borné à monter au clocher et à demeurer au-dessous des cloches;

9° En dernier lieu revenant à ses reproches contre les témoins; il soutient que le procès n'a point de caractère criminel, qu'il y a lieu d'appliquer à l'égard des témoins les règles établies en matière civile notamment pour l'un d'eux qui est son cousin issu de germain, et pour deux autres qui sont ses serviteurs à gages, enfin il essaie de mettre en contradiction sur certaines circonstances les témoignages de ses ouvriers auxquels il affirme n'avoir

donné aucun ordre, ceux-ci étant allés sonner les cloches de leur propre initiative après leur travail ;

10° Que s'il a le lendemain fait servir du vin à ces ouvriers, ce n'est nullement à titre d'indemnité ou de récompense, mais simplement en guise de « dragées de baptême ; »

11° Qu'il n'avait pas envoyé aux cloches 10 à 12 personnes, qu'il n'avait pas tant d'ouvriers à son service, que trois seulement s'étaient imaginé d'aller sonner et que trois personnes ne peuvent sonner quatre cloches à la fois ;

12° Que la demande principale n'était pas dirigée contre tous ceux qui avaient pris part à la sonnerie, particulièrement contre ceux de ses ouvriers qui, au lieu d'avoir été appelés en témoignage, auraient dû être *décrétés* (assignés) comme parties au procès, et qu'il ne pouvait être civilement responsable pour des gens contre lesquels n'était relevé crime ni délit et qui n'étaient point en cause.

Finalement il impute à un vice de pose ou de construction la chute de la cloche.

Par ces motifs il s'oppose à l'ordonnance du 24 février, et demande que le procès-verbal du 27 du même mois et toute la procédure criminelle soient annulés, qu'enfin les poursuivants soient déclarés non recevables et mal fondés en leurs demandes de réparations civiles.

27 mai réponse des demandeurs : ils requièrent l'adjudication de leurs précédentes conclusions.

Tallot, de son côté, avait le 27 avril signifié ses défenses.

Les poursuivants y avaient répliqué par écritures du 25 mai.

3 juillet audience du prévôt.

Avant l'audience, les frères Drapt notifient leurs requêtes et concluent à la nullité de la procédure suivie contre eux et à leur décharge de toute accusation.

Bref, la cause est mise en délibéré.

Reposons ici, pour un instant, nos esprits de ces subti-

lités, mines et contre-mines de chicane, tolérées et même usitées à une époque déjà lointaine et à travers lesquelles la justice se traînait encore plus péniblement que de nos jours, de ce pied boiteux que lui prête le poëte.

Vous venez d'en parcourir le dédale.

Que vous semble de ces roueries de Palais?

Ne vous ont-elles pas quelque peu rappelé les *Plaideurs* de Racine et le langage plaisant de *Chicaneau* :

Ma partie en mon pré laisse aller sa volaille,
Ordonné qu'il sera fait rapport à la Cour
Du foin que peut manger une poule en un jour.
Le tout joint au procès. Enfin, et toute chose
Demeurant en état, on appointe la cause
Le cinquième ou sixième avril cinquante six
J'écris sur nouveaux frais. Je produis, je fournis
De dits, de contredits, enquêtes, compulsoires,
Rapports d'experts, transports, trois interlocutoires,
Griefs et faits nouveaux, baux et procès-verbaux,
J'obtiens lettres royaux, et je m'inscris en faux.
Quatorze appointements, trente exploits, six instances,
Six vingts productions, vingt arrêts de défenses,
Arrêt enfin. Je perds ma cause avec dépens,
Estimés environ cinq à six mille francs.
Est-ce là faire droit? etc...

Mais revenons à notre procès.

La cause, vous le savez, est en délibéré.

Enfin est rendue le 21 juillet la sentence, dite définitive.

En voici le dispositif qui mérite de vous être lu dans son entier, quoiqu'il ne soit en majeure partie que la reproduction des conclusions des plaignants :

« Nous, Prévôt, etc., etc.

« En rapportant notre délibéré du 3 du présent mois,

« Vu les pièces et dossiers produits par les parties, en

« nos mains, en exécution de notre délibéré du 3 juillet
« présent mois;
« Vu aussi le défaut faute de comparoir obtenu en notre
« greffe le 10 avril dernier contre lesdits Valle, Lacot, et
« Pressoir dûment signifié, ensemble les conclusions du
« procureur du jour d'hier, et y faisant droit :
« Disons que le défaut dudit jour 10 avril dernier a été
« bien et vallablement (*sic*) obtenu, et pour le profit d'icelui, faisant droit sur toutes les demandes et contestations des parties, sans nous arrêter ni avoir égard aux
« demandes afin de nouvelles visites, et moyens de nullité
« employés par les sieurs Deschamps et Tallot dit Margival, dont les avons déboutés, et sans autrement nous
« arrêter ni avoir égard aux reproches par eux employés
« contre aucuns des témoins entendus en l'information
« faite à la requête des demandeurs pardevant nous le
« 26 janvier dernier; ayant au contraire égard aux preuves
« résultantes (*sic*) de l'information et autres procédures;
« Faisons défenses aux sieurs Deschamps, Tallot, dit
« Margival, Charles et Nicolas Drapt, ainsi qu'aux défaillants et *autres personnes qu'il appartiendra*, de commettre aucune irrévérence ni voies de fait dans l'église, d'y
« aller sonner les cloches à l'occasion d'un baptême ou
« autrement sans avoir pour ce commission des sieurs
« Curé et Marguilliers, et — pour par lesdits sieurs Tallot
« dit Margival, Drapt le jeune, perruquier, Lacot, fils,
« Pressoir et les ouvriers du sieur Deschamps avoir été le
« 21 janvier dernier au soir s'emparer des cordes des cloches, les avoir sonnées avec violence, malgré les défenses des sonneurs jusqu'à la chute d'une desdites cloches, — et par ledit Deschamps avoir envoyé ses ouvriers
« sonner, les avons condamnés savoir : lesdits Tallot dit
« Margival, Drapt le jeune, perruquier, Valle, Lacot, fils,
« en leurs noms et ledit sieur Deschamps comme civilement responsable de ses ouvriers, tous solidairement,
« à faire refondre la cloche cassée, la rendre concordante

« avec les autres, la faire remettre en place, comme aussi « à faire réparer et rétablir, solidairement, tous les dom- « mages causés par la sonnerie dudit jour aux ferrements « et équipages de ladite cloche et des deux autres, ainsi « qu'au beffroi et plancher d'icelui, et ce dans le mois de « la signification de notre présente sentence, sinon et faute « de ce faire dans ledit temps et icelui passé, autorisons « dès à présent *comme pour lors*, les Curé et Marguil- « liers de la Paroisse de Saint-Front à les faire faire et à « en avancer les frais dont leur sera délivré exécutoire « contre les susnommés, et sur le surplus des demandes « et contestations des parties les avons mises hors de « cause;

« Condamnons les sieurs Deschamps, Tallot dit Margi- « vaî, Valle, Drapt le jeune, perruquier, Lacot fils et Pres- « soir, personnellement chacun à moitié des dépens que « nous avons liquidés sur le vu des pièces, savoir : pour « le sieur Deschamps à 66 l. 16 s. 9 deniers, pour le sieur « Tallot dit Margival à 72 l. 16 s. 9 d., pour Drapt, le jeune, « perruquier, à 44 l. 3 s. pour chacun desdits Valle, Lacot « le jeune et Pressoir, à 42 l. 4 s. le tout par moitié, et non « compris le coût, la levée, scel et signification des pré- « sentes que les défendeurs et défaillants payeront chacun « par septième avec celui de Drapt, l'aîné, tixerand (sic) et « marchand de toille (*sic*); l'autre moitié des dépens com- « pensés, et à l'égard de Drapt l'aîné, marchand de toille « et tixerand le mettons hors de cause et de procès dépens « compensés, même en ce qui le concerne dans le coût et « signification des présentes;

« Comme aussi faisant droit sur les conclusions dudit « procureur du Roi, prises singulièrement contre le nom- « mé Pressoir, perruquier, l'un des défaillants, pour par « lui avoir ledit jour 21 janvier invectivé le (*sic*) nommé « Lhermite, sonneur, et sa femme dans l'église, le condam- « nons pour toute amende et réparation à fournir à la « fabrique de Saint-Front de Neuilly la quantité de 24 cier-

« ges d'un quarteron chacun, pour être employés à l'usage « de l'autel de la Vierge, vis-à-vis duquel il a commis des « indécences et proféré des injures, laquelle amende sera « perçue par le marguillier de ladite Fabrique. »

13 août signification de cette sentence par les représentants de l'église et de la paroisse à tous les défendeurs.

Gardez-vous de croire que cette décision termine la querelle.

Elle va renaître plus vivace et plus aigre que jamais devant *Nosseigneurs* de la Tournelle :

Le 18 août, en effet, Deschamps et Tallot appellent au Parlement de la sentence du Prévôt qui n'a de définitif que l'épithète fallacieuse que lui donne la pratique.

22 août, requête à la Cour par les Curé et Marguilliers.

Ils demandent à *anticiper* (expression et formalité de l'ancienne pratique) sur l'appel de Deschamps et Tallot qui *tardent à relever*, au gré de leur impatience, et à faire assigner devant la Cour les autres parties condamnées pour voir déclarer commun avec elles l'arrêt à intervenir et voir aussi déclarer la sentence exécutoire par provision.

22 août arrêt favorable à la requête et indication du 28 du mois pour être fait droit sur la demande provisoire.

24 août toutes les parties sont assignées devant la Cour, mais toutes ne comparaissent pas.

24 août arrêt par défaut qui adjuge au provisoire les conclusions des anticipants.

Deschamps et Tallot constituent alors leur procureur au Parlement.

Les intimés aussitôt s'empressent de notifier leur requête par laquelle ils reprennent leur demande provisoire et attendu que le cas requiert célérité, demandent qu'il soit ordonné contradictoirement, et par provision, qu'aux risques, péril et fortune de qui de droit ils soient autorisés à faire refondre et remettre en sa place la cloche tombée et

cassée, et à réparer tous les dommages sauf à eux à se faire rembourser de leurs avances sur exécutoire.

Par arrêt du 5 septembre toutes les parties sont *appointées à mettre* (c'est-à-dire à produire et déposer leurs pièces sur le bureau de la Cour) au rapport d'un conseiller.

Ce n'est autre chose que notre procédure actuelle mais extrêmement rare de l'instruction par écrit.

Les anticipants ou intéressés *produisent*.

Deschamps ne *produit* pas et l'instance sur l'exécution provisoire reste suspendue.

Mais le 19 septembre Deschamps se ravise et fait signifier au fond une requête où invoquant les moyens présentés en première instance il demande que ce dont est appel soit mis au néant, emendant et faisant droit au principal que la plainte faite par les Curé et Marguilliers de Saint-Front le 24 janvier au Prévôt en tant qu'elle porte contre lui Deschamps, ensemble le procès-verbal de visite et transport du 27 janvier, l'information et toute la procédure criminelle soient déclarés nuls, de nul effet, injurieux, vexatoires et déraisonnables à son regard, — que les intimés soient déclarés non recevables en leurs demandes à fins civiles, et dans tous les cas, attendu que la chute de la cloche a été causée par la seule imprudence des sonneurs et de la Fabrique qui connaissant le peu de solidité des assises de cette cloche auraient dû en retirer les cordes et les laisser au clocher afin que d'autres que les sonneurs gagés n'y touchassent point, il demande que les anticipants soient déboutés de leurs poursuites contre lui, et pour l'injure à lui causée par la plainte elle-même, le tort porté à son commerce, à son crédit, à sa réputation, ils soient condamnés à 3.000 livres de dommages-intérêts,

La réponse des Curé et Marguilliers ne se fit pas attendre.

Ils la firent signifier le 24 septembre.

Dans la première partie de cette réponse ils établissent d'abord qu'il y a eu délit, que ce délit a été commis par les

ouvriers de Deschamps à son instigation et s'appuyant de tous les faits, informations, interrogatoires, enquêtes et expertises ils concluent au bien jugé de la sentence.

Dans la seconde partie ensuite ils s'attachent à réfuter pied à pied les objections et allégations de leur adversaire. Ils reproduisent à cet effet les divers raisons et arguments antérieurement émis devant le premier juge et réfutent les derniers moyens d'appel qui leur sont opposés :

— Ce n'est pas de leur libre arbitre comme le prétend Deschamps, que ses ouvriers se seraient rendus au clocher et pendant la suspension de leurs travaux vers 4 h. 1/2, cette suspension n'ayant jamais lieu, en hiver, suivant l'usage local, que de 9 à 10 heures le matin et de 2 à 3 heures l'après-midi, la journée se terminant à 8 heures, qu'ainsi si ces ouvriers ont quitté leur atelier vers 4 h. 1/2 en dehors des heures accoutumées, ce ne peut être que sur l'ordre de leur maître qui par suite est responsable de leurs agisssements et de leurs délits :

— Si des étrangers sont admis habituellement dans la paroisse, à sonner les cloches à l'occasion des baptêmes, ce n'est là qu'une simple tolérance qui ne saurait dégénérer en abus, mais le fait n'a jamais lieu que sur la demande et avec l'assistance des sonneurs ;

— Si Deschamps a été qualifié dans les écritures des demandeurs à fins civiles d'*accusé*, et ceux-ci de *plaignants*, ces qualifications ne changent en rien le fond des choses ;

— D'ailleurs le délit relevé contre les ouvriers de Deschamps lui est commun avec eux puisque c'est à son incitation qu'ils l'ont commis ;

— Et si ce délit est constant il n'est pas nécessaire d'agir par action principale contre ces mêmes ouvriers, il suffit de décréter (assigner) le maître seul selon l'usage et la jurisprudence ;

— La contrainte par corps a pu être conclue contre le maître, s'agissant de la réparation d'un délit;

— De ce que le procès-verbal du 27 janvier contient à la fois l'acte de prestation du serment des experts et le rapport, il n'en résulte pas de nullité parce qu'il s'agissait là moins d'une simple visite que d'une descente de justice, et que le procès-verbal, œuvre personnelle du juge, pouvait sans contrevenir à l'ordonnance royale, constater à la fois le serment et le résultat de l'expertise ;

— Il n'y a pas davantage nullité dans la présence du procureur du Roi à l'opération, car, si en matière d'expertise ordinaire, l'ordonnance défend « aux gens du Roi » d'assister à la rédaction du rapport des experts, cette prohibition ne s'applique pas à une formalité de la nature de celle en question remplie par le Prévôt et où la présence du ministère public était nécessaire.

— Encore moins y a-t-il motif de nullité à tirer de la présence du procureur (avoué) des plaignants à cette formalité : il s'agissait de la constatation d'un délit, il était indispensable que les représentants de l'administration temporelle de l'église, ou quelqu'un pour eux, y assistassent afin d'indiquer les lieux litigieux et l'objet du délit, la présence de la partie civile n'étant d'ailleurs défendue ni par l'ordonnance, ni par aucune loi ;

— Enfin Deschamps ne peut prétexter d'un prétendu défaut de solidité dans l'établissement des cloches, qui est son dernier argument : en effet, depuis qu'elles avaient été posées, ces cloches n'avaient jamais éprouvé d'échec, tant qu'elles avaient été maniées par les sonneurs de la paroisse, tandis que la seule fois que les ouvriers envoyés par Deschanps se sont permis d'y toucher ils l'ont fait avec une telle violence et une telle impéritie que l'accident est arrivé.

— Quant aux reproches de Deschamps contre les témoins de l'enquête, les demandeurs réitèrent les réponses qu'ils y ont faites antérieurement.

Ils n'ont pas cru devoir s'attarder au chef des conclu-

sions de Deschamps relatif aux 3.000 liv. réclamées comme dommages intérêts, soit qu'ils aient pensé qu'une pareille demande ne pouvait être présentée pour la première fois en cause d'appel, soit qu'ils n'y aient attaché aucune importance.

En résumé, sans s'occuper quant à présent des autres parties condamnées par la sentence frappée d'appel ils terminent ainsi leur requête :

« Ce considéré, Nosseigneurs (c'était la formule consacrée) il vous plaise... ordonner que les parties viendront plaider sur la requête que les suppliants employent comme fin de non recevoir et subsidiairement comme défense contre les conclusions de Deschamps;

Ce faisant déclarer les appelants non recevables en leur appel, et les condamner à l'amende de 75 livres (amende de fol appel en cas de non recevabilité de l'appel.)

Et au cas où la Cour y ferait quelque difficulté, et subsidiairement, mettre l'appellation au néant, ordonner que ce dont est appel sortira son plein et entier effet, condamner les appelants à l'amende ordinaire de 12 livres (amende de fol appel au cas de mal-fondé de l'appel), le tout indépendamment des dépens.

Ainsi, vous l'avez entendu, il n'était encore question que de faire ordonner par la Cour aux intéressés d'*en arriver aux plaidoiries*.

L'accès de la Tournelle n'était pas plus facile que celui de la Prévôté.

C'était maintenant aux appelants à répliquer par d'autres écritures à celles des intimes.

Ceux-ci avaient pour procureur au Parlement M[e] Quinquet de Montjour.

Les procureurs des appelants étaient M[es] Peschard et Pisault des Chaumes.

Quant aux avocats des parties, il n'est fait aucune mention d'eux dans le document où sont puisés tous les dé-

tails de cet interminable débat, c'est-à-dire dans la requête même présentée par les intéressés au Parlement et sortie du cabinet et vraisemblablement de la plume du maître clerc de Me Quinquet de Montjour.

Tel est exactement l'état au 24 septembre 1789 de la curieuse procédure qui vient d'être analysée.

Or, la lice judiciaire se trouvait encore, devant les plaideurs, largement ouverte et toujours hérissée d'obstacles imprévus.

Il n'a pas été possible de la suivre plus avant, ni surtout de vous procurer le texte de l'arrêt définitif, si jamais il a été rendu.

On en est donc réduit à de pures hypothèses, de plus *amples* renseignements n'ayant pu être recueillis auprès des anciens du pays, malgré le bruit qu'ait dû faire en son temps cette lutte homérique.

S'est-elle par suite de la lassitude des combattants terminée par une transaction?

Ou plutôt n'a-t-elle pas été emportée comme tant d'autres choses plus graves par la tourmente révolutionnaire?

La nuit du 4 août était passée.

L'Assemblée nationale allait voter bientôt la vente des biens du clergé et sa constitution civile; elle avait donné un congé illimité aux Parlements, Présidiaux, Bailliages, Prévôtés et autres juridictions; puis elle les supprima pour leur substituer un régime de magistrature plus conforme au nouvel ordre de choses.

Un Tribunal criminel et d'appel fut institué au chef-lieu de chaque département, un tribunal civil dans chaque district, un tribunal de paix dans chaque canton.

Ce nouveau régime lui-même subit successivement de sérieuses modifications mais il contenait le germe de nos institutions actuelles, comme l'ancienne pratique judiciaire renferme le germe de notre Code de procédure où se retrouvent tant de prescriptions empruntées aux vieilles ordonnances de la monarchie, de même que la pratique

moderne conserve nombre de formules et d'expressions de son aînée.

On s'égaiera sans doute longtemps encore au théâtre et dans le monde sur cette langue barbare du *Palais*, claire pour les seuls initiés, et moins susceptible cependant de modifications et de changements que les lois mêmes de procédure si nécessaires, selon Montesquieu, « à la liberté et à la sûreté des citoyens. »

Toutefois la débauche de procédure que vous avez eu tout à l'heure sous les yeux serait peu faite pour justifier la proposition dogmatique de l'auteur de l'*Esprit des lois*, si vous l'admettiez sans le correctif qu'il y apporte, c'est qu'il faut éviter « la trop grande quantité » des formalités, car elle « choquerait le but même des lois qui les auraient établies. »

Et c'est aussi la seule conclusion utile à tirer de cet ancien procès pour une cloche cassée indépendamment du petit intérêt de curiosité qui peut s'y attacher.

POINSIER.

CONGRÈS DE TOURNAI

Du 5 au 8 août.

La Société archéologique de Tournai, à l'occasion de sa cinquantaine, avait organisé un Congrès auquel les Sociétés adhérentes avaient été convoquées. De nombreux français ont répondu à cette gracieuse invitation et maintenant que le Congrès est clos ils aiment à se rappeler les travaux intéressants, les excursions si bien organisées et surtout l'accueil si courtois de nos bons voisins les Belges.

Travaux

On peut partager le Congrès en deux parties : les travaux des sections et la visite des Monuments. Il nous est difficile, on le comprend, de retracer, même d'une manière sommaire, les doctes discussions entendues pendant la durée du Congrès. Partagé en trois sections : 1° Section des époques préhistoriques; 2° Section d'Histoire et de Géographie; 3° Section d'Archéologie, il nous était impossible d'être partout à la fois et de suivre tous les travaux.

A la section des Etudes historiques nous avons entendu une longue et intéressante discussion sur l'article 25 de la Charte de Tournai donnée par Philippe-Auguste, en 1187 ou 1211. En pareil cas le mot à mot est souvent le plus sûr et le plus simple. M. De Monnecove nous paraît avoir trouvé juste en disant que celui qui aurait souillé l'eau de Tournai en serait privé, jusqu'à réparation.

La question 13e portait sur les services que les corporations rendaient sous le rapport de l'assistance.

L'orateur — nous regrettons d'avoir oublié son nom — a traité la question à fond, et montré que les corporations ont fourni le type de nos modernes Sociétés de secours mutuels. De plus elles s'occupaient de la sépulture de leurs membres et, sous ce rapport, elles ne sont pas sans analogie avec les *Charités*, Sociétés qu'on trouve un peu partout et principalement en Normandie où plusieurs existent encore.

La section d'Archéologie avait offert la présidence de ses travaux à M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie.

Les époques franques et romaines ont été l'objet de nombreuses communications, qui, nous devons l'avouer, ne nous ont rien appris de nouveau. M. Cloquet architecte, — un nom bien connu des lecteurs de la *Revue de l'art chrétien* — fait, avec une grande compétence, une conférence sur la *colonne au Moyen-Age*. Vu son intérêt particulier, cette conférence, avec nombreux dessins ou moulages à l'appui, a les honneurs d'une séance générale. Le chapiteau surtout est étudié avec soin, depuis la forme primitive cubique jusqu'aux crochets enroulés. Le fut et la base sont également l'objet des savantes observations du conférencier.

Du reste ce sujet, dont l'auteur n'a pu donner au congrès qu'un aperçu sommaire, est traité en ce moment dans la *Revue de l'art chrétien* avec tous les développements qu'il comporte. Le premier article a paru dans la 4e livraison.

Visite des monuments

La visite des monuments s'est faite avec beaucoup d'ordre, suivant pas à pas un programme bien compris et bien étudié. Vu le nombre considérable des congressistes, il a fallu souvent faire deux groupes conduits par MM. Soil et Cloquet, qui, avec une grande obligeance et une connais-

sance approfondie des moindres détails, se sont faits nos guides-cicerones. C'était plaisir et profit de visiter avec eux les remarquables monuments de la ville de Tournai.

Que dire de la merveilleuse cathédrale avec ses cinq clochers, sa nef romane, à galeries, son chœur de style ogival primaire? L'ensemble de ce vaste monument produit une impression profonde. Il nous est impossible d'en donner une description complète. D'ailleurs le travail a déjà été fait par M. Cloquet (1) et M. Soil (2). Bornons-nous à noter la lanterne centrale qui semble particulière aux monuments de la Normandie et qu'on est tout surpris de retrouver à Tournai. Faut-il y voir une influence française, comme à Lausanne où la tour centrale également en forme de lanterne, a été inspirée par la cathédrale de Laon?

L'église *Saint-Jacques* présente une particularité fort intéressante et peut-être unique. Sur les façades latérales règne une claire-voie avec galerie de circulation intérieure.

Les églises de Tournai moins éprouvées que celles de France par les secousses révolutionnaires, ont toutes conservé de splendides ornements sacerdotaux et de riches pièces d'orfèvrerie. Partout ces richesses sont tirées de leurs armoires et exposées d'une manière commode par les soins de MM. les curés dont nous ne saurions trop louer la parfaite obligeance à notre égard.

A tout seigneur tout honneur. La cathédrale offre à notre admiration les châsses de Notre-Dame (1206), de Saint-Eleuthère (1347) des Damoiseaux (1371) souvent décrites et reproduites en gravure.

M. le chanoine Vos est à son poste et fait les honneurs de son département; manuscrits, diptyque en ivoire du XI[e] siècle. *Le revestiaire* étale à nos yeux le *manteau de*

(1) *Tournais et Tournaisis.*
(2) *Tournai archéologique en 1895.*

Charles Quint en velours rouge tissé d'or, porté par l'empereur au Conseil de la toison d'or tenu à la cathédrale en 1531 ; un ornement blanc composé de six pièces donné par le chanoine Cottrel en 1510. Le fond est brodé d'argent, les broderies d'or sont en haut relief. Les rinceaux sont lourds et malgré le mérite de l'œuvre, il faut blâmer l'exagération de la broderie en bosse ; le dais, œuvre du XVIIe siècle, d'un dessin élégant ; deux riches antependia brodés or et argent avec médaillon historié. L'un représente l'arbre de Jessé XVe siècle ; l'autre l'Assomption de la Sainte-Vierge.

La salle où sont exposées ces richesses est ornée des belles tapisseries fabriquées à Arras en 1402 et représentant en 14 tableaux l'histoire de Saint-Piat et de Saint-Éleuthère.

L'Église de la Madeleine possède une belle chasuble dont les orfrois représentent des scènes de la vie de la Sainte-Vierge, et des chapes consarées à la vie de Sainte-Madeleine. Un des chaperons est curieux à cause du point employé. Il est exécuté en *chenille;* ce qui est assez rare. Les paléographes s'arrêtent devant la Bulle de 1342 de la Confrérie de Notre-Dame.

L'objet le plus ancien du Trésor de *Saint-Brice* est la *fibule* en argent doré trouvé dans le tombeau de Childéric et qui depuis 1652 sert à attacher la monstrance portée par le prêtre en procession.

On voit dans la même église un couvercle de fonds baptismaux en laiton, accompagné d'une machine pour l'enlever. Il date de 1569. C'est un beau spécimen de la dinanderie dont les églises de Tournai possèdent tant d'œuvres : flambeaux, pupitres aigle-lutrins, etc.

Dans la *Halle aux draps*, transformée en musée, on remarque une chape splendide, don de Guillaume Filastre. Le manteau est décoré de son chiffre et de têtes de cerfs empruntées à ses armoiries. Le chaperon et les orfrois représentent les *Œuvres de Miséricorde,* M. de Farcy en a

donné récemment une excellente description dans la *Revue de l'art chrétien* (1).

Il faut se borner. Toutefois je ne puis omettre le fameux *Pont des trous* ou pont des écluses sur l'Escaut. C'est un des derniers vestiges des anciennes fortifications de la ville. La silhouette des arcs ogivaux et des tours est d'un effet pittoresque. Enfin je donnerai un souvenir au vieux beffroi isolé au fond de la grande place, et dont le style rappelle celui d'Evreux avec qui il a plus d'un point de ressemblance.

Le Congrès a été agréablement coupé par une excursion au champ de bataille de Fontenoy, à Antoing et à Belœil. Nous avons dû à cause de la pluie renoncer à la première partie du programme, exécutée seulement par un groupe d'intrépides. Nous nous sommes bornés à Antoing et à Belœil. Un train spécial avait été mis à la disposition des excursionnistes.

A Antoing, on va visiter le château et l'église. Le château a conservé son enceinte fortifiée, le donjon flanqué d'une élégante tourelle d'un effet très pittoresque et la chapelle riche en dalles tumulaires d'un haut intérêt. Propriété du prince de Ligne, il est aujourd'hui abandonné.

L'église est moderne et à peine achevée, mais elle possède une partie du mobilier ancien, entre autres deux grands chandeliers de laiton, avec pupitre pour la lecture de l'épitre ét de l'Évangile, œuvre de Guillaume Lefebvre, fondeur tournaisien (1442).

Notre attention a encore été attirée par une pyxide (2) pédiculée en cuivre doré du xve siècle et par une curieuse ampoule, de la *manne* de Saint-Nicolas de Bari. On appelle ainsi l'huile miraculeuse qui découle du tombeau du saint évêque. L'ampoule rapportée par un pélerin est enfermée

(1) 3e Livraison 1895.

(2) Boîte où l'on conserve les hosties consacrées.

dans un étui d'argent muni d'un oculus vitré qui permet de voir l'ampoule. Elle est vide aujourd'hui. Nous comptons en donner bientôt une description dans la *Revue de l'art chrétien* ; *Belœil* mérite une visite à cause de son château et de son parc chanté par Delille :

« *Belœil tout à la fois magnifique et champêtre.* »

Il appartient comme Antoing au prince de Ligne qui a tenu à saluer les congressistes à leur arrivée. Belœil, qui a maintenant l'aspect d'une somptueuse demeure du XVIIIe siècle, a gardé de vieilles tours de la construction primitive. On admire à l'intérieur des tableaux et des œuvres d'art. Le parc surtout est intéressant. Il semble une copie de Versailles. Il a, du reste été tracé par *le Nôtre*, comme le parc de Louis XIV. Le grand bassin, le groupe de Neptune, les larges allées tout rappelle le parc du grand Roi. Le jeudi 8 août, M. le comte de Nédonchel, qui n'a cessé de présider les séances, clôture le Congrès par la distribution des récompenses.

Abbé Marsaux.

Exposition rétrospective d'Angers

La ville d'Angers, à l'occasion de nombreux concours qui ont eu lieu durant l'été dernier, avait organisé une exposition rétrospective fort intéressante. Toutes les branches à peu près de l'art ancien étaient représentées, mais la Broderie et l'Orfèvrerie religieuses avaient la prédominance. On n'en sera pas surpris si nous disons que M. de Farcy a été le grand organisateur, nous allions dire le *Deus ex machina* de l'exposition.

Nous y avons fait deux visites avec l'éminent archéologue. Ce n'est pas suffisant pour un compte-rendu détaillé. Aussi nous bornerons-nous à quelques notes succinctes prises un peu en courant.

La tapisserie qui a toujours été en honneur à Angers est représentée par des pièces fort intéressantes. La cathédrale avait prêté la tapisserie de *Saint-Maurille*, (1461) gardant pour sa décoration la fameuse tapisserie de l'*Apocalypse* exécutée par Nicolas Bataille entre 1375 et 1379. Elle avait également envoyé à l'Exposition la *Vie de Saint-Florent* (1524) et le *Christ devant Pilate*, qui n'a rien de commun avec celui de Munkacsi.

M. de Farcy avait envoyé une curieuse pièce de sa collection. C'est une allégorie du XVI[e] siècle. Le char de l'amour divin, traîné par la Foi, l'Espérance et les autres vertus, écrase la vanité mondaine. Une pièce particulièrement intéressante est celle du *Siège de Tunis* ; Guillaume de Pennemaker, tapissier bruxellois se chargea d'exécuter pour Charles-Quint la conquête de Tunis en douze pièces. Elles existent encore au palais de Madrid. Pannemaker refit pour le cardinal Granvelle une « pièce de Thunis »

c'est celle du débarquement qui figure ici. Elle appartient au comte de Contades.

Arrivons à la broderie. Voici d'abord des orfrois au point refendu sur fond d'or au point retiré; une chape en velours bleu semée de séraphins et de fleurons, appartenant à M. de Farcy. C'est un motif fort en usage au xv[e] siècle. M[e] Victor Gay expose une chasuble du même genre. Au cours de mes voyages j'ai rencontré un manteau de chape tout semblable à la Saussaye (Eure). Signalons enfin à titre de comparaison une dalmatique au musée de Cluny n° 6553 et une chape de la fin du xv[e] siècle de l'ancienne collection Spitzer. Les fleurs de lis alternent avec les anges qui tiennent des banderoles portant ces mots : *Da deo gloriam*. Ils se retrouvent à demi effacés dans les exemples cités plus haut.

Le comte Charles Lair nous offre des spécimens de broderies espagnoles tirés de sa riche collection. Ce sont de beaux parements de manches de dalmatiques (xvi[e] siècle). On doit encore à l'obligeance du même collectionneur une pale représentant Saint-Maurille ressuscitant Saint-René.

Dans l'impossibilité de tout citer, je tiens cependant à signaler : un corporalier du xvi[e] siècle, portant l'image du Sacré-Cœur. Elle est rare à cette époque. Je signalerai également : une chasuble représentant le Christ en croix; des anges recueillent dans des calices d'or le sang qui découle des plaies divines ; la chape en drap d'or rouge (velours tissé d'or bouclé) avec la vie de Saint-Jean-Baptiste. Cette chape a son histoire. Au moment de la Terreur, elle fut jetée dans un amas d'ornements pour être brûlée. Un habitant de Béhuart la retira; elle appartenait à Saint-Julien d'Angers. Après les mauvais jours cet habitant en fit don à son église paroissiale. Elle date de la fin du xv[e] siècle.

Enfin pour terminer je citerai encore une chasuble de deuil avec un Christ et la Madeleine, des trophées de mort et des plumes (*pennæ*), allusion par jeu de mot aux peines

(*penæ*) aux douleurs des survivants. Cette chasuble pourrait bien être l'œuvre de Louise de Vaudémont, veuve de Henri III.

Un genre particulier de broderie, cultivé surtout au XVIIIe siècle, est la broderie en perles et en jais. La collection de M. de Farcy en offre plusieurs exemples, entre autres un devant d'autel aurore, croix de Malte et bandes imitant la guipure de Venise.

Outre les broderies sur étoffes il est un genre plus sommaire, c'est la broderie sur toile qui consiste à reproduire un dessin au trait par une simple piqûre de fil bleu. Citons la Cène dans un grand cercle accompagné de rinceaux fleuronnés et d'animaux. C'est un travail allemand du XVIe siècle. Il appartient au musée diocésain. Ce curieux specimen est à rapprocher des belles courte-pointes de l'Hôtel-Dieu de Reims qui ont figuré à l'Exposition rétrospective de juin dernier et dont M. Givelet a donné une description dans le 72e volume des Mémoires de l'Académie de Reims.

Passons aux livres d'Heures. Nous en avons noté un du XVIe siècle provenant du musée de Châteaugontier avec une miniature représentant le *Lai des trois mors et des trois vifs*. On sait combien ce thème a été en vogue au Moyen-Age. C'est un nouvel exemple à ajouter à ceux déjà connus. Citons surtout le Missel de la cathédrale d'Arras, appartenant au prince de la Tour d'Auvergne-Lauraguais. C'est un superbe manuscrit du XVe siècle, d'une valeur incomparable. Après diverses vicissitudes il arriva aux mains de Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges en 1851. On y remarque deux splendides miniatures ; en tête une Assomption, une Crucifixion en face du canon de la Messe, sans compter nombre de petites miniatures disséminées dans l'ouvrage.

Les Ghildes et corporations autrefois si florissantes à

Angers avaient des bâtons ou torches qui figuraient avec honneur aux processions. On en voit plusieurs à l'Exposition. Nous avons particulièrement remarqué celle des chaisiers-tourneurs, représentant l'artisan dans l'exercice de son métier. Une ficelle tirée por le porteur de la torche, permettait de communiquer le mouvement au petit automate. Cela peut paraître puéril, mais est bien dans le goût de l'époque.

La section de peinture, sauf un ou deux tableaux, ne contient guère que des œuvres du XVIIe et du XVIIIe siècles et partant est presque nulle au point de vue iconographique. Nous devons cependant excepter une curieuse peinture sur bois, appartenant à M. Lafarge et représentant : *Les Vierges sages et les Vierges folles*. Le sujet est traité d'une manière originale. Les vierges folles se livrent au sommeil ou au plaisir. Elles boivent, elles mangent, elles dansent aux accords d'un clavecin, dont le couvercle à demi levé laisse voir une fine peinture ; elles jouent aux cartes. Les vierges sages enfermées dans un appartement austère veillent avec leurs lampes toutes prêtes ; sur une tablette au fond de la pièce on voit un chapelet, un livre d'heures, une tête de mort, un crucifix, un tableau représentant les cinq plaies du Sauveur.

L'Expositiou compte trente-six sujets en bois sculptés, trois surtout ont attiré notre attention :

1° Une Sainte-Marthe et la Tarasque (le catalogue porte à tort Sainte-Marguerite) d'un grand caractère. Cette pièce appartient au musée de Châteaugontier ;

2° Quatre anges en bois sculpté (XVIIe siècle) prêtés par M. l'abbé Nau, curé de Condé. Ils portent les instruments de la Passion. Ils couronnaient sans doute des colonnes destinées à supporter les courtines qui autrefois entouraient l'autel, comme on le voit sur nombre de miniatures anciennes ;

3° Une râpe à tabac, objet bien modeste sans doute, mais

intéressant à cause des effigies qui y sont sculptées : Saint-Antoine de Padoue et Saint-Benoist au revers.

Laissons de côté les bijoux, les montres, les cuivres, l'orfèvrerie séculière, où il y aurait cependant beaucoup à glaner, pour ne parler que de l'orfèvrerie religieuse.

Citons au passage la crosse en cuivre doré (XIIe siècle) de l'ancienne abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, celle de Michel de Villoiseau, évêque d'Angers mort en 1260 — une pyxide du XIVe siècle provenant du Musée Saint-Jean, décorée d'anges encensiers, de pélicans, de saintes faces et de monogrammes, — un ostensoir allemand de 1655 avec statuettes et clochettes, appartenant à M. Louis de Farcy — un ostensoir du XVIIe siècle, monté sur un pied du XVIe siècle, décoré d'émaux translucides. Il appartient à l'église Notre-Dame de Riez (Vendée). C'est un don de Louis XIII, — un autre ostensoir du XVIIe siècle avec rayons droits et rayons flamboyants alternés, deux anges adorateurs au-dessus du nœud, (église des Epesses), — le calice de Michel Villoiseau trouvé comme la crosse en 1892, dans la cour de la gendarmerie — le calice de l'église de Hardanges (Mayenne) XVIIe siècle.

En même temps que l'Exposition du Champ-de-Mars, Angers avait une seconde exposition qui complétait la première. Elle était installée dans la chapelle du Christ à la cathédrale ; toujours grâce à l'initiative de M. Louis de Farcy, secondé par MM. les secrétaires de l'évêché.

Le cadre convenait à merveille à la nature de cette exposition. On sait que la chapelle du Christ offre une particularité intéressante et peu commune. Les divisions des fenêtres reproduisent des fleurs de lis. Les fenêtres de la chapelle du château présentent la même disposition. Dans la chapelle du Christ on avait réuni un certain nombre d'objets d'art religieux, anciens et même modernes, qui, pour diverses considérations, n'avaient pu figurer à l'Exposition rétrospective.

La merveille, j'allais dire *le clou* de l'exposition, c'est la

croix de cristal de roche envoyée par M. le comte de Bréon. Un émail en grisaille occupe le centre : d'un côté, l'Adoration des Mages, de l'autre la circoncision. Elle date de François Ier. Citons encore un bras reliquaire du xve siècle, appartenant à la fabrique de Saint-Jean de Châteaugontier, et un reliquaire en forme de tableau du xviie siècle, appartenant à la cathédrale. Tous deux ont été décrits et photographiés dans les *Mélanges de décorations religieuses* de M. de Farcy. Cet archéologue a bien voulu prêter un calice du xviie siècle qui a son intérêt historique. Il a appartenu au dernier prieur de La Haye des Bonshommes, (1) près d'Angers.

Les ornements dignes d'attention sont tous modernes, mais ils font revivre le grand art de la broderie, selon les traditions du Moyen-Age. Ils sortent des ateliers de M. Grossé de Bruges. On lui doit une chasuble, une chape et quatre dalmatiques assorties, la chape et la mitre, offertes à Mgr Freppel en 1884, qui sont de vrais chefs-d'œuvre ; enfin la grande bannière de Saint-Maurice, que bien des cathédrales pourraient envier.

Une vitrine spéciale contient des manuscrits et des incunables. Un manuscrit angevin de 1488 est ouvert au premier dimanche de l'Avent. En regard une miniature représentant un prêtre à l'autel. Il tient un enfant dans ses mains. On pourrait croire tout d'abord à un miracle eucharistique. Il n'en est rien. C'est la traduction iconographique et littérale des premiers mots de l'Introït de ce dimanche. *Ad te levavi animam meam*. Un missel de 1533 offre le même sujet. On le retrouve encore dans un Missel du musée diocésain à l'Exposition retrospective ; (n° 969) ce misselà

(1) La chapelle romane, propriété de M. de Farcy, existe encore. Elle est voûtée en berceau et présente cette particularité que les nervures, les clefs de voûte, les pilastres sont simulés en peinture. C'est un exemple fort rare pour l'époque.

l'usage de Reims imprimé à Paris par Jean Duprat en 1491 est marqué aux armes de Pierre Laval archevêque de Reims, abbé de Saint-Aubin d'Angers.

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire,

Nous nous arrêtons. Rappelons en terminant qu'à propos de cette exposition, M. de Farcy a publié une notice (1) détaillée et pleine d'érudition dont la lecture est fort instructive.

L. Marsaux.

---

(1) *Exposition du Trésor de la Cathédrale*, Angers Germain et G. Grassin 1895, 8 p.p. in-8.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1895

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

TRAVAUX ET RAPPORTS

Imprimerie Lacroix, rue Saint-Martin, 26 — Château-Thierry.

SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY

Année 1896

La Société laisse aux auteurs des travaux
insérés dans ses Annales
la responsabilité de leurs opinions.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1896



CHATEAU-THIERRY. — IMPRIMERIE LACROIX

26, RUE SAINT-MARTIN, 26

MDCCCLXXXXVI

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1896

BUREAU

Date d'admission	MM.
1866 Juillet.....	MOREAU, Frédéric (✱ I. P.), à Fère-en-Tardenois, *Président d'honneur.*
1875 Septembre.	VÉRETTE (I. P.), Principal honoraire, à Château-Thierry, *Président.*
1894 Avril......	DE LARIVIÈRE (I. P.), Receveur des Finances à Château-Thierry, *Vice-Président.*
1865 Mars......	MOULIN, à Château-Thierry, *Secrétaire.*
1876 Mai.......	JOSSE, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire.*
1861 Septembre.	HARANT, (✱), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire, à Château-Thierry, *Conservateur des collections et objets d'art.*
1861 Septembre.	RENAUD, ancien Imprimeur à Château-Thierry, à Brasles, près Château-Thierry, *Trésorier* honoraire.
1851 Décembre.	DELORME, à Château-Thierry, *Trésorier.*

MEMBRES HONORAIRES

	MM.
	LE PRÉFET DE L'AISNE.
1869 Janvier....	DE BARTHÉLEMY, Anatole (✱), Membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.
1894 Avril......	BONNO (l'abbé), curé de Chenoise (Seine-et-Oise).
1869 Janvier....	DELTEIL (I. P.), Homme de Lettres, 14, place Dauphine, Paris.
1872 Octobre...	DE LAUBRIÈRE, 4, rue de Sully, Nantes (Loire-Inférieure.
1894 Mai.......	MARSAUX (l'abbé), curé-doyen de Chambly (Oise).
1893 Août......	DE MARSY (comte) (I. P.), Directeur de la Société Française d'Archéologie à Compiègne.

Date d'admission

MM.

1871 Janvier.... Pécheur (l'abbé) (✿ A.), en retraite à Oulchy-le-Château.

1868 Juin....... Poquet (l'abbé) (✿ A.), Curé-Doyen de Berry-au-Bac.

1889 Avril...... Sébline (O ✵), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1881 Janvier.... Bahin (l'abbé) (✿ A.), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.

1879 Octobre.... Bosquillon, Ancien Juge de Paix à Ch.-Thierry.

1878 Février.... Butel, Ancien Notaire à Château-Thierry.

1884 Février.... Carré (✵), Maire d'Épieds, par Château-Thierry.

1881 Février.... Des Cars (comte), 91, rue de Grenelle-Saint-Germain, Paris.

1894 Octobre... Clairin, avocat, conseiller municipal à Paris.

1872 Mars...... Corlieu (✵ ✿ I. P.) Docteur en médecine, 21, rue Montpensier, Paris.

1895 Juillet .... Corneille, licencié ès sciences, Principal du Collège à Château-Thierry.

1877 Octobre ... Couture, Avocat, 3, square des Batignolles, Paris.

1861 Décembre. Delorme-Doré, à Château-Thierry.

1872 Juin....... Deullin, Eugène, Banquier à Épernay (Marne).

1887 Février.... Hachette, Maurice, 7, rue Louis-le-Grand, Paris.

1861 Septembre. Harant (✵), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire à Château-Thierry.

1875 Avril...... Henriet, Frédéric, à Château-Thierry.

1872 Octobre.... Henriet, conseiller général, à Chierry.

1876 Mai .... Josse, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry.

1869 Septembre. Joussaume-Latour, docteur-médecin, à Château-Thierry.

1896 Juillet..... Leboime, pharmacien à Château-Thierry.

1872 Octobre.... Léguillette, Charles, 15, boulevard Beaumarchais, Paris.

1876 Août ...... Maciet, Jules, à Château-Thierry.

1868 Juin....... de Montesquiou (comte) (✵), à Longpont (Aisne).

1875 Mars...... Moreau, Auguste, Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.

1889 Novembre. Moreau-Nélaton, Étienne, à Fère-en-Tardenois.

Date d'admission

MM.

1864 Septembre. Morsaline, Architecte à Château-Thierry.
1865 Mars...... Moulin, à Château-Thierry.
1877 Novembre. Paillard, Notaire à Château-Thierry.
1883 Avril...... Paillet, Eugène (✵), Conseiller à la Cour d'appel, Paris.
1890 Novembre. Paillet, Jean, Avocat à Paris.
1864 Octobre... Petit, Docteur en médecine à Château-Thierry.
1872 Mars...... Petit, Léon, à Mont-Saint-Père.
1874 Décembre.. Poinsier, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.
1879 Octobre... Rémiot, Directeur d'assurances, à Ch.-Thierry.
1864 Septembre. Renaud, ancien Imprimeur, à Château-Thierry.
1873 Août...... Romagny, Receveur de l'Enregistrement à Château-Thierry.
1885 Juillet..... Taupin, Négociant, licencié en droit à Château-Thierry.
1875 Septembre. Vérette (❦ I. P.), Principal honoraire à Château-Thierry.
1884 Février.... Varin, Eugène, Artiste Graveur, à Crouttes par Charly.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1881 Janvier.... Baudoin (✵ ❦ A.), Libraire-Éditeur, passage Dauphine, Paris.
1889 Février.... Bercet, Gaston, à Solre-le-Château (Nord).
1894 Avril...... Bertin, Architecte, à Château-Thierry.
1873 Février.... Bidaut, ancien Capitaine, à Paris.
1876 Janvier.... Blanc (❦ I. P.), Ancien Inspecteur des écoles, à Château-Thierry.
1893 Octobre... Blétry, Maire, à Viels-Maisons.
1886 Avril...... Boudin, Émile, Commissaire-priseur, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.
1883 Juin....... Bove, Léon, Avoué à Château-Thierry.
1895 Mai....... Brayer, Entrepreneur à Nogent-l'Artaud.
1896 Janvier.... Briant (❦ A.), ancien professeur de viticulture, à Romeny.
1893 Avril...... Brunel, Directeur de la ferme-école, Crézancy.
1886 Novembre. Buland, Eugène, (✵), Artiste Peintre, à Charly.
1873 Février.... Callou, ancien Notaire, à Fère-en-Tardenois.

Date d'admission

MM.

1890	Mars......	Carlier, à Château-Thierry.
1893	Octobre...	Carré, Notaire à Viels-Maisons.
1872	Novembre.	Chaloin, Avoué, à Château-Thierry.
1891	Avril......	Charbonniez, Paul, à Fère-en-Tardenois.
1893	Mars......	Choveaux, Notaire à Château-Thierry.
1880	Juillet.....	Combier, 1, place des Terreaux, Lyon.
1890	Décembre.	Colmont-Véroudard, Négociant, Château-Thierry.
1881	Septembre.	Delettre, Notaire honoraire, à Château-Thierry.
1873	Mai.......	Dequin (✲), Président à la Cour d'Appel d'Amiens.
1893	Novembre.	Dépost, à Essômes.
1877	Août......	Devaulx, Ernest, Statuaire, 99, rue de Vaugirard, Paris.
1892	Août......	Dubois-Pommier, à Château-Thierry.
1891	Octobre...	Dudrumet, Charles, Négociant à Ch.-Thierry.
1895	Février....	Dumoulin, notaire à La Ferté-Milon.
1878	Février....	Dupont, Vétérinaire, à Château-Thierry.
1873	Mai.......	Duprat, Avoué honoraire, à Paris.
1887	Décembre.	Duprat, Élie, Avoué, à Château-Thierry.
1895	Mai.......	Dupuis, Négociant à Villers-Cotterêts.
1893	Octobre...	Duterne, Antiquaire à Viels-Maisons.
1887	Décembre.	Dutripon, Lucien, Chef de bureau au Chemin de fer de l'Est, à Paris.
1887	Septembre.	Faquis (l'abbé), Curé de Torcy.
1889	Février....	Ferton, Charles, Capitaine d'Artillerie, à Marseille.
1883	Juin.......	Filliette, Banquier, à Château-Thierry.
1889	Août......	de Florival, Président du Tribunal à Abbeville.
1871	Octobre...	Fontt, à Fère-en-Tardenois.
1896	Février....	Gabiot père, à Château-Thierry.
1892	Septembre.	Gabiot, fils, Entrepreneur, à Château-Thierry.
1895	Mars......	Gaildry, ancien ingénieur à Château-Thierry.
1894	Août......	Gallice (l'abbé), Curé d'Essômes.
1878	Novembre.	Gaulet, 62, rue Saint-Lazare, Paris.
1891	Février....	Gobert, Notaire à Charly.
1893	Octobre...	Griolet, Numismate à Paris.
1885	Septembre.	Grison, Receveur de l'Enregistrement, à Vervins.
1892	Novembre.	Grosjean, ancien Receveur des finances, à Gland.
1893	Mai.......	Guénet, ancien Magistrat à Château-Thierry.
1872	Novembre.	Guérin, Archiviste aux Archives nationales, Paris.
1895	Juillet.....	Guiart, Préparateur à la Sorbonne, Paris.

Date d'admission

MM.

1874 Décembre . Guillaume, Agent-Voyer, à Vervins.
1864 Octobre ... Guilliot (l'abbé), Curé-Doyen de Flavy-le-Martel.
1887 Juillet..... Henriet, Maurice, Procureur à Doullens (Somme).
1892 Mars...... Henriet (l'abbé), Doyen honoraire, Ch.-Thierry.
1891 Juillet..... Hanus (✿ A.), Professeur au Collège et Bibliothécaire de la ville de Château-Thierry.
1882 Novembre . Jean, Conducteur des Ponts-et-Chaussées, Château-Thierry.
1895 Septembre. Jehan, homme de lettres, Paris.
1887 Septembre. Joussaume-Latour, Henri, Ancien Économe des Hospices, Château-Thierry.
1881 Janvier .... Jovenay (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Château-Thierry.
1889 Mars....... Jovenay, Licencié en droit, à Château-Thierry.
1896 Février.... Kintzel, ancien ingénieur à Château-Thierry.
1885 Août....... de Ladoucette (Baron Étienne) (✻), à Viels-Maisons.
1895 Juillet...... Laferrière, ancien professeur, Château-Thierry.
1887 Juin .... Larangot, Propriétaire, à Coupigny-Montlevon, par Condé.
1889 Février .... Leblond, Professeur de philosophie au lycée de Charleville.
1870 Août....... Lecesne, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
1890 Juillet ..... Legrand, Auguste, à Château-Thierry.
1889 Mars....... Lélu, Receveur des Finances, à Lorient (Morbihan)
1894 Juin .... Lemaire (l'abbé), Curé-Doyen de La Fère.
1891 Février .... Lenoir, Henri, Directeur d'assurances, à Château-Thierry.
1894 Avril ...... Liebbe, Elias, Archéologue, Paris
1875 Octobre.... Linet-Drouet, à Château-Thierry.
1887 Septembre . Lionnet, Architecte, à Château-Thierry.
1889 Février .... Marizis, Notaire, à Château-Thierry.
1896 Février.... Marlaut, entrepreneur à Château-Thierry.
1893 Octobre ... Marsaux, Ernest, Propriétaire à Château-Thierry.
1893 Octobre ... Marsaux, Albert, Propriétaire à Nesles.
1891 Avril....... Mauchamp, Alphonse, commissaire-priseur à Reims.
1876 Juillet...... Mausseney, Instituteur en retraite, à Chesnay, par Gueux (Marne).
1886 Avril ...... Mennesson, Ancien Notaire, à Jaulgonne.

Date d'admission

MM.

1896	Février	MERCIER, docteur-médecin, Neuilly-St-Front.
1882	Mai	MILON, Directeur de l'école communale, 10, rue Rollin, Paris.
1889	Août	MONNOYER, Agent-Voyer principal, à Ch-Thierry.
1880	Septembre.	MORLOT, Député, Conseiller Général de l'Aisne, Maire de Charly.
1875	Septembre.	MOULIN, Juge, à Sainte-Ménehould, (Marne).
1890	Mai	MOULIN, Juge de Paix à Beine (Marne).
1882	Décembre..	PALANT (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
1873	Mai	PECQUE, Notaire honoraire, à Château-Thierry.
1879	Février	PIGALLE, Conseiller de Préfecture, à Alger.
1864	Septembre.	PIGNON (l'abbé), Curé-Doyen de Coucy-le-Château.
1878	Juin	PILLE, Henri (✻), Artiste Peintre, 35, boulevard Rochechouart, Paris.
1891	Octobre....	PILLIARD, Propriétaire, à Cramaille.
1891	Décembre..	PILLOY, Agent Voyer honoraire, à St.-Quentin.
1896	Mars	RIBOULOT, Léon, Ingénieur au chemin de fer à Vesoul.
1891	Octobre....	DE SADE (Comte), au château de Condé-en-Brie.
1894	Mai	DE SAPINCOURT, Fernand, à Château-Thierry.
1895	Mai	SALÉ (✿ A.), Inspecteur primaire, Château-Thierry.
1891	Juin	SALESSE (✿ A.), Principal du Collège de Verdun (Meuse).
1886	Juillet	SIMON, Maurice, Attaché au Ministère des Finances, 5, rue de Médicis, à Paris.
1865	Février	VARIN, Adolphe, Artiste Graveur, 1, rue Boutarel, Paris.
1892	Novembre.	VARIN, Raoul, Artiste Graveur, à Crouttes.
1895	Septembre.	VELLY, Notaire à Château-Thierry.
1891	Janvier	VIELLE, Juge de Paix, à Château-Thierry.
1893	Juin	VIGNON, Aristide, Maire de Bonnes.

ASSOCIÉS LIBRES

MM.

1879	Novembre.	BERTHELÉ (✿ A.), Archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
1879	Février	DOUCHY (✿ A.), Ancien Instituteur, à Brumetz, par Gandelu.

Date d'admission

MM.

1892	Janvier....	Drouin, Ancien Instituteur, à Château-Thierry.
1886	Janvier....	Minouflet, Instituteur, à Romeny, par Charly.
1880	Janvier....	Pihan, Eugène, (✿ A.), Ex-Sous-Chef de bureau à l'Imprimerie Nationale, Paris.
1887	Mai........	Pichelin, Ancien Instituteur, à Brumetz, par Gandelu.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

---

1. Société académique de Laon (Aisne).
2. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société archéologique, *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société des sciences naturelles et historiques, à Privas (Ardèche).
6. Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
7. Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
8. Société historique et archéologique, à Angoulême (Charente).
9. Commission archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
10. Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
11. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).
12. Commission archéologique, à Besançon (Doubs).
13. Comité du bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
14. Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bernay (Eure).
15. Société Dunoise d'archéologie et d'histoire, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
16. Académie du département, à Nîmes (Gard).
17. Société académique de Brest (Finistère).
18. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
19. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
20. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).

21. Académie des sciences et belles-lettres, à Angers (Maine-et-Loire).
22. Société d'archéologie, d'agriculture et d'histoire naturelle, à Saint-Lô (Manche).
23. Académie nationale, à Reims (Marne).
24. Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
25. Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).
26. Société d'archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
27. Société polymathique, à Vannes (Morbihan).
28. Commission historique, à Lille (Nord).
29. Société d'agriculture sciences et arts de Valenciennes (Nord).
30. Société d'émulation de Cambrai (Nord).
31. Société d'archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Comité archéologique de Noyon (Oise).
33. Comité archéologique de Senlis (Oise).
34. Comité archéologique de Compiègne (Oise).
35. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
36. Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
37. Société du Musée Guimet, à Paris.
38. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
39. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
40. Société historique et archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
41. Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
42. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
43. Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre (Seine-Inférieure).
44. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun (Seine-et-Marne).
45. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Meaux (Seine-et-Marne).
46. Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
47. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
48. Société de statistique, sciences, lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
49. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
50. Société d'Émulation d'Abbeville (Somme).
51. Société littéraire d'Apt (Vaucluse).
52. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
53. Société d'Émulation, à Épinal (Vosges).
54. Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
55. Société archéologique de Sens (Yonne).

56. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
57. Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
58. Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
59. Société historique algérienne, à Alger (Algérie).
60. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).
61. Société académique de Chauny (Aisne).
62. Société académique de Troyes (Aube).
63. Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
64. Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités, à Stockholm (Suède).
65. Société archéologique du Finistère, à Quimper.
66. Société *les Amis des sciences et arts,* à Rochechouart (Haute-Vienne).
67. Société archéologique de l'Oise, à Beauvais.
68. Société d'archéologie et d'histoire, à Provins (Seine-et-Marne).
69. *Revue d'Ardenne et d'Argonne* à Sedan (Ardennes).
70. *Correspondance Historique et Archéologique,* 14, rue des Poitevins, Paris.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1896

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1896

SÉANCE DU 7 JANVIER 1896

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

Le 34e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le *Mardi 7 Avril prochain* ; les travaux se poursuivront durant les journées du mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10 avril ; la séance générale de clôture sera présidée par M. le Ministre, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Les noms des délégués doivent parvenir au ministère avant le *15 Janvier*. MM. de Larivière et Moulin ont été désignés par la Société pour assister à ces séances.

M. le Directeur des Beaux-Arts annonce l'ouverture de la 20e Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements. Les Séances auront lieu du M*ardi 7 au Vendredi 11 Avril*, comme pour les Sociétés savantes.

M. P. Pellot, membre de l'Académie Nationale de Reims, demande quelques renseignements sur la famille du Hald, seigneurs d'Epieds et de Trugny. M. Delorme promet de s'enquérir et de répondre à notre correspondant. — Malgré son éloignement, M. Combier, de Lyon, n'oublie pas notre Société dont il fait partie depuis 15 ans, il prend connaissance, avec le plus vif intérêt, des travaux que

nous publions et nous adresse ses souhaits et ses félicitations.

Ouvrages reçus durant les deux derniers mois de 1895 ;

1° *Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, section des Sciences économiques et sociales. — Congrès de 1895 ;

2° *Bulletin archéologique* du même Comité. — Année 1894, 2° livraison ;

3° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 105, Octobre 1895 ;

4° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 3° Année, n° 1er, 1895 ;

5° *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, tome x, 1re livraison ;

6° *Société Havraise d'études diverses, 1895*, 62° Année, trois fascicules (manque le 3° trimestre) ;

7° *Centenaire de l'Académicien Ancelot*, 9 Janvier 1894 (publié par la Société Havraise) ;

8° *Société des Antiquaires de la Morinie*, 175° livraison ;

9° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 9° et 10° livraisons ;

10° *Bulletin de la Société Académique de Brest*, tome xx, 1894-1895 ;

11° *Société Archéologique de Bordeaux*, trois fascicules du tome xix ;

12° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*, tome v, n° 1 ;

13° *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France*, série in-8°, n° 16 ;

14° *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, tome xvii, Année 1894 ;

15° *Conseil général de l'Aisne*, Session d'août 1895. — Rapport de M. le Préfet. — Délibérations du Conseil ;

16° *Catalogue des objets d'antiquité* (époques préhistorique, gauloise, romaine et franque) composant la collection Caranda par M. Fr. Moreau père, (don de l'auteur) ;

17° *Bulletin monumental*. Exposition de Reims, par M. de Marsy, (don de l'auteur) ;

18° *Revue de Champagne et de Brie* (deux volumes formant 3 livraisons, 6, 7, 8), abonnements ;

19° *Bulletin de l'Alliance Française*, n° 57 (abonnement);

20° *Correspondance Historique et Archéologique*, n° 23 (abonn.):

21° *Petits Edifices Historiques*, 8e n° de l'Année 1895 : Eglise Notre-Dame d'Avesnières à Laval (Mayenne), architecture romane XIIe siècle (abonnement);

22° *Inauguration de la Mairie du Xe Arrondissement de Paris*; architecte M. Rouyer (Extrait du journal l'*Eclair*, 16 décembre 1895.

Remerciements aux bienveillants donateurs.

Le Secrétaire donne lecture d'un rapide exposé des travaux de la Société pendant l'année 1895; des félicitations bien méritées accueillent les noms de nos laborieux collègues MM. Fr. Henriet, Corlieu, Poinsier, abbé Marsaux, Minouflet, etc. Cet exposé débutait par une réflexion qui a bien sa valeur : à savoir que la publicité donnée aux procès-verbaux mensuels, en faisant mieux connaître la Société, a amené un recrutement plus facile; une autre mesure — qui n'est encore qu'à l'état de projet — viendra sans doute, bientôt, aider à la prospérité de notre compagnie.

Grâce à M. Berthelé, nous possédons un chapitre — fort intéressant pour nous — « de l'Art campanaire en France » ; je dis intéressant et à un double titre ; il s'agit, en effet, non seulement de la description des principales cloches de notre arrondissement, de l'historique de leur établissement, mais encore de faits qui rappellent des personnages disparus ou oubliés, d'événements que l'histoire locale doit consigner. Ainsi, parmi les 37 cloches décrites, nous citerons les articles consacrés à Château-Thierry, Bézu-Saint-Germain, Coulonges (avec l'intervention du percepteur Guyot) Crézancy, Crouttes (et les notes de MM. Varin), Dammard, Fresnes, Montlevon (centre important des fonderies Cochois et Barrard), Mont-Saint-Père, Neuilly-Saint-Front (que rend encore plus curieux le fameux procès de 1789 (voir séance du 5 novembre 1895),

Nogentel et Saulchery auquel s'ajoute une note savante sur le fondeur « Pierre Emony » qui travaillait à Amsterdam comme pensionnaire de l'Etat avant 1660.

Il nous a semblé que nos Collègues et nos concitoyens liraient avec plaisir ces quelques lignes extraites d'un article du journal l' « *Éclair* » du mois de décembre dernier, le 16. Cet article qui a pour titre « l'*Actualité* » et pour sous-titre : *Prochaine inauguration de la plus belle Mairie de Paris*, débute ainsi :

« Le 24 Février 1896, Paris inaugurera un nouveau bâtiment qui est tout simplement une merveille d'architecture, dans le sentiment de la Renaissance, la Mairie du Xe Arrondissement.

« Rien n'est comparable, parmi les édifices municipaux actuels, à la délicate magnificence de ce Palais édifié sur l'arrondissement où naquit M. Félix Faure. L'architecte qui n'est plus jeune, moins maçon qu'artiste, en faisant les plans de cet édifice, a surtout caressé son rêve. Il n'a sacrifié au hasard aucun des détails, attentif en ce qu'en toutes ses parties cette maison commune fût parfaite, accomplie et pratique.

« M. Rouyer n'est point l'architecte des spéculations ni des spéculateurs, mais l'érudit qui sait son métier et en raisonne avec amour. Auteur d'un dictionnaire d'architecture qui fait autorité, il avait pris part, il y a vingt-cinq ans, au concours ouvert pour la réédification de l'Hôtel-de-Ville de Paris ; il l'aurait très probablement emporté de haute lutte si ses concurrents n'avaient eu sur lui le prestige du nom.... »

Nous arrêtons ici les éloges donnés à notre collègue, M. Rouyer, en rappelant que c'est à lui que nous devons notre bel Hôtel-Dieu.

Notre vénéré Président d'honneur, M. Fr. Moreau vient d'adresser à ses amis le catalogue du Musée Caranda, nous

l'avons mentionné dans la liste des livres reçus le mois dernier. Ce catalogue est divisé en deux parties ; la première concerne la collection établie, 98, rue de la Victoire, à Paris, et la deuxième à Fère-en-Tardenois, séjour d'été de M. Moreau. « Le besoin de ce catalogue se faisait sentir ». Comment, en effet, malgré l'ordre qui règne dans le classement, pouvoir, avec facilité et avec fruit, se rendre compte de tant de milliers d'objets ? Quand on pense que les silex seuls — armes ou instruments — s'élèvent à plus de 32,000 ; qu'un nombre incalculable d'autres objets en bronze, en fer, voire en argent et en or, sans compter les monnaies, etc.; figurent dans ce Musée, on reste effrayé de la persévérance de l'heureux fouilleur et du travail de bénédictin qu'a exigé le classement de ces précieux objets. Notre souvenir respectueux et reconnaissant à notre infatigable Président d'honneur.

M. Delorme, trésorier, présente le compte de l'exercice 1895, et le projet de budget pour 1896 ; l'un et l'autre sont acceptés, après examen : des remerciements sont votés à notre bienveillant Collègue qui déploie le plus grand zèle pour remplir les délicates fonctions qu'il a acceptées.

M. Renaud soumet à l'examen de l'Assemblée plusieurs pièces de monnaie trouvées à Brasles par MM. Jules et A Saint, ainsi que un assemblage en bronze (ou en cuivre) de deux espèces de grelots réunis par un anneau, chaque objet mesurant 1 centimètre environ de diamètre et appartenant à une époque indéterminée ; ces grelots, fort curieux, ont été trouvés également à Brasles, par M. Bellière fils. Remerciements à MM. Saint et Bellière.

Il est procédé aux élections pour le renouvellement du

Bureau qui se trouve constitué, pour l'année 1896, de la manière suivante :

MM. Vérette, *Président ;*
de Larivière, *Vice-Président ;*
Moulin, *Secrétaire perpétuel ;*
Josse, *Vice-Secrétaire ;*
Delorme, *Trésorier ;*
Poinsier, *Bibliothécaire ;*
Harant et Petit, *Conservateurs des collections, Monnaies et Médailles.*

M. Briant, ancien professeur de viticulture, est nommé *Correspondant.*

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1896

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. Moulin, empêché, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. M. Josse se charge de prendre les notes nécessaires à la rédaction du procès-verbal. — MM. Gaildry, ingénieur en retraite et M. Léon-Adolphe Riboulot, ingénieur des Arts et Manufactures, attaché à la Compagnie de l'Est à Vesoul, sollicitent leur admission comme membres correspondants.

Livres reçus par la bibliothèque de la Société :

1° Discours prononcés à la séance de clôture du Congrès de la Sorbonne, par M. Moissan, de l'Académie des Sciences, et M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique.

2° *Revue de l'Histoire des Religions,* 16e année, tome XXI, n° 2, 1895 :

3° *Les Grandes Orgues de la Cathédrale d'Amiens,* par M. Darsy ;

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* n° 1, 1894 ;

5° *Les Chartes de l'Abbaye de Saint-Bertin,* par l'abbé Bled, tome III, 3e fascicule ;

6° *Mémoires de la Société Eduenne*, tome XXII ;

7° *Bulletin de l'Académie Delphinale, 1894.*

M. le président Vérette, à l'ouverture de la séance, annonce la mort de M. Encelain, avoué honoraire, mem-

bre titulaire, qu'une cruelle maladie a tenu, pendant de longs mois, cloué sur un lit de douleur.

Notre bien regretté collègue faisait partie de la Société depuis la fondation, pour ainsi dire, puisqu'il avait été élu au commencement de l'année 1865. Il a rendu les plus grands services au Comité chargé de l'acquisition de la maison La Fontaine, Comité dont il était le secrétaire et le conseil. Nous devons aussi rappeler le rôle actif qu'il a rempli pendant l'occupation prussienne, prenant une large part aux travaux de la commission municipale instituée depuis le début de l'invasion. N'oublions pas non plus la démarche patriotique qu'il a faite, en compagnie de M. Gardeur, auprès de M. Jules Favre, à Versailles, afin d'obtenir, au moment de l'armistice, un dégrèvement ou un adoucissement aux charges énormes qui pesaient sur la cité ; nous recommandons, à cet effet, la lecture du travail que M. Encelain a publié en 1885, dans nos Annales, sous le titre : *Une page d'histoire locale.* La mort de ce collègue distingué est une grosse perte pour notre Société : nous pouvons ajouter qu'avec lui disparaît un homme utile, un excellent citoyen.

Le dernier chapitre que M. Frédéric Henriet consacre à la description du « Trésor de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry » est divisé en deux parties : la première, relative aux « ornements sacerdotaux » s'appuie sur les travaux de M. de Farcy et, principalement, de M. l'abbé Marsaux, à propos des broderies, des antependium, chapes, etc., de la sacristie de l'établissement hospitalier. La deuxième partie traite des « meubles et objets divers. » Si l'orfèvrerie religieuse ou privée fournit l'appoint le plus maigre à l'inventaire général de nos richesses artistiques, c'est que les œuvres de l'orfèvrerie religieuse ont contre elles le prix de la matière, ou sa trop facile transformation en lingots ou en numéraire : en septembre 1792 ce fut le sort de la plus grande partie de l'argenterie de la chapelle. Il en

reste heureusement encore quelques épaves. Parmi les autres objets précieux, M. Henriet signale trois christs en ivoire ; le bronze florentin « la flagellation, » dans le salon de la communauté ; puis les deux cabinets-coffres dans l'appartement particulier de Monseigneur; les pendules Louis XIII et Louis XIV; puis surtout, le vaste buffet à deux corps fait par Hulot, de Fère, en 1784, avec les armes de la Charité et placé depuis 1880 dans la salle de la Commission, ainsi que le beau bureau plat, garni de cuivres, et qui a dû servir à M. de Stouppe et à Madame de la Bretonnière.

A la suite de cette lecture qui couronne la monographie de M. Henriet, la Société adresse à notre collègue ses sincères félicitations.

M. Vielle donne lecture du rapport suivant :

VESTIGES D'UN CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN PRÈS DE L'ÉGLISE SAINT-CRÉPIN

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous signaler une découverte que je viens de faire.

En parcourant les allées du jardin de M. Saint-Raymond j'ai trouvé dans les plates bandes des fragments épars de poterie cinéraire gallo-romaine.

Je vous présente quelques échantillons de ces débris qui ont été ramenés accidentellement à la surface du sol par la pelle du jardinier.

La nature de ces fragments et la situation du lieu d'où ils proviennent révèlent l'emplacement d'un ancien cimetière. On sait, en effet, qu'à l'époque de la conquête, les cimetières étaient établis près des chaussées romaines. Le jardin en question se trouve en amphithéâtre sur la Marne à la limite du chemin romain de Troyes à Saint-

Quentin, voie n'existant plus à cet endroit mais dont la connaissance du tracé est due aux travaux récents de notre éminent collègue M. Harant.

La découverte de vestiges d'un cimetière gallo-romain dans un ancien quartier de Château-Thierry, la découverte précédemment faite non loin de ce cimetière, dans un faubourg de cette ville, d'une cité entièrement disparue, le chef-lieu du Pagus Otmensis, viennent donner à Château-Thierry une origine plus ancienne que celle qui lui est généralement attribuée et établissent qu'à une époque antérieure à celle de la construction du Château de Thierry IV, qui a donné son nom à la ville, des populations gallo-romaines s'étaient établies dans la partie ouest du Château-Thierry actuel et y avaient fondé une cité.

La Société décide l'impression de l'extrait d'un travail de M. G. Lafenestre sur « La Fontaine. »

La Fontaine

M. Georges Lafenestre vient de publier chez Hachette, pour la collection des grands écrivains français, une belle étude sur La Fontaine. Tout a été dit sur la vie du fabuliste, il n'est guère de révélations possibles aujourd'hui sur ce sujet. Au point de vue de l'examen de son œuvre, de sa confection, de sa portée, M. Lafenestre a su se placer sous un nouvel angle et nous montrer l'écrivain autrement que ses devanciers ne l'ont fait. Selon lui, son action sur les lettres s'est étendue bien au-delà de son siècle et se fait encore sentir aujourd'hui.

« Ce serait une curieuse étude de constater ce que Chénier doit à La Fontaine. En poussant de tous côtés l'analyse, on verrait aussi qu'un bien petit nombre, parmi les

poètes romantiques, ne sont pas de temps à autre ses obligés, Lamartine d'abord, Victor Hugo lui-même, mais surtout Alfred de Musset. Quant à ce dernier, avec sa sincérité accoutumée, il ne dissimule pas sa gratitude, et l'influence du conteur et du fabuliste, déjà visible dans ses œuvres de jeunesse, devient unique et presque oppressive dans ses dernières. Béranger lui doit ce qu'il peut avoir de naturel et de vif. De notre temps on trouverait sa marque constante et visible dans tous ceux des poètes qui demeurent dans la tradition nationale, dans ceux qui conservent le goût de la composition expressive et concentrée, du sentiment naturel et sain, l'amour de la pensée nette, de l'expression claire, du langage simple, pittoresque, vivant. Ce n'est point faire injure, sans doute, à Sully-Prudhomme, Alphonse Daudet, André Theuriet, François Coppée, André Lemoyne, Paul Arène et bien d'autres, de leur dire qu'ils sont, eux aussi, les petits-fils de La Fontaine, tant ils sont imprégnés de son esprit de sincérité, de clarté, de bienveillance, de grâce ou d'enjouement, tant ils sont, comme lui, franchement et simplement français. Le temps n'est pas éloigné peut-être ou par lassitude des sonorités creuses, des tensions emphatiques, des galimatias subtils, de plus jeunes poètes demanderont, de nouveau, quelques conseils de bon sens ou de génie au bonhomme. Il ne les leur refusera pas, toujours souriant et toujours accueillant, et sans rancune pour ses détracteurs. N'est-ce pas, hélas! Lamartine qui a dit que La Fontaine était un « préjugé français ? » Il y a des chances pour que le préjugé dure autant que la nation. »

Plaise à Dieu que le vœu de M. Lafenestre soit exaucé et que la langue française sorte sauve des assauts qu'elle a à subir dans le présent et dans l'avenir !

Ph. Gille.

(*Figaro*, jeudi, 30 janvier).

SÉANCE DU 3 MARS 1896

PRÉSIDENCE DE M. DE LARIVIÈRE, VICE-PRÉSIDENT

M. Vérette, président, indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. — MM. Mercier et Kintzel, élus correspondants, adressent leurs remerciements. M. Pilloy annonce, pour une séance prochaine, une communication, accompagnée de dessins, de l'abbaye de Val-Secret au milieu du siècle dernier.

Ouvrages reçus pour la Bibliothèque :

1° *Bulletin Historique et Philologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, Année 1895, nos 1 et 2 ;

2° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 22e Année, 6e livraison ;

3° *Correspondance Historique et Archéologique*. Numéros 25 et 26 (abonnement) :

4° *Société Historique de Compiègne*. Procès-verbaux et Rapports, n° 11, 1895 ;

5° *Compiègne pendant l'Invasion Espagnole*, par M. Arthur Bazin, (Extrait des mémoires de la Société de Compiègne) ;

6° *Mémoires de la Société Historique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise à Beauvais*, tome XVIe ;

7° *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, 2e et 3e trimestres de 1895 ;

8° *Mémoires de la Société Historique et Archéologique de l'Orléanais*, avec Atlas in-folio et en plus : Table des Mémoires et des Bulletins de 1818 à 1891 ;

9° *Bulletin de la Société Archéologique de Sens,* deux volumes, tome XVI et tome XVII :

10° *Revue Historique et Archéologique du Maine,* tome 38e, 2e trimestre, Année 1895 ;

11e *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* nos 3 et 3 ;

12° *Le Cartulaire du Couvent de Saint-Barthélemy de Béthune,* par M. de Loisne, de la Société des Antiquaires de la Morinie;

13° *Notices, Mémoires et Documents* publiés par la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, 13e volume ;

14e *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* 2 livraison;

15e *Mémoires de la Société Archéologique Lorraine et du Musée Historique Lorrain,* tome XLV ;

16e *Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune,* Année 1891 :

17° *Bulletin d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie Religieuse des Diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers,* Année 1895, en 7 livraisons ;

18° *Bulletin de la Société Archéologique du Limousin,* tome XLIVe ;

19e *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart,* tome V, n° 5 :

20° *Revue de Champagne et de Brie,* 9e et 10e livraisons de 1895 en un volume (abonnement) ;

22° *Le Centenaire de l'Institut,* par M. Léo Claretie (Extrait de la Revue le « *Monde Moderne* » ;

23° *Un coin inconnu de Seine-et-Oise — Anciens usages de Chambly — Canons d'autel et chasuble de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris,* trois brochures de M. le chanoine Marsaux (don de l'auteur):

24° *Hiatus et lacune, vestiges de la période de transition,* par M. Ed. Piette (don).

Remerciements à nos bienveillants donateurs.

Dans l'impossibilité où l'on se trouve, en pareille d'une telle abondance de mémoires, de relever tout ce que l'on y trouve d'intéressant pour nos études, on peut, néanmoins signaler les travaux suivants : Les inscriptions cimétériales de Senlis et de Saint-Léonard par Mgr Xavier de Montaut. A propos de ces inscriptions, le savant prélat fait une étude fort intéressante sur les inscriptions cimé-

tériales en général. La Société de l'Orléanais publie le mémoire de l'un de ses membres décédés, M. Collin, avec atlas : le Pont des Tourelles à Orléans et la reprise de la ville par la vaillante Pucelle. Il est question de Jean des Cars, seigneur de la Vauguyon, et de son fils Claude, prince de Carency, dans le « Roole de la Monstre de la reveue faite en armes à Beaulieu, le 17 août 1585 ». Il s'agissait d'une levée de troupes, le comte des Cars s'était chargé de présenter *cinquante lances*, compagnie dont il était le capitaine et son fils le guidon (Société du Limousin).

Le Secrétaire donne lecture de la note suivante :

MORT DE M. BENOIST

Le Département de Seine-et-Marne vient de perdre l'un de ses représentants les plus distingués : M. Louis-Désiré Benoist, sénateur, président du Conseil général, notaire honoraire, est décédé, ces jours derniers, à la suite d'une courte maladie, à l'âge de 75 ans, en sa propriété de Vieux-Moulin, près de Lizy-sur-Ourcq.

M. Benoist était depuis cinq ans membre honoraire de notre Société ; il avait été nommé à la suite de la visite faite à Château-Thierry, en compagnie d'un certain nombre de ses collègues de la Société *Littéraire et Historique de la Brie* dont il était le président. Le regretté défunt ne s'était pas contenté d'être un administrateur de premier ordre, un notaire zélé et consciencieux, c'était aussi un littérateur distingué, un historien remarquable. Il a voulu faire l'histoire de son canton de Lizy « ce petit coin de terre où il repose avec ses aïeux ; il a consacré, à cet effet, ses loisirs à ces intéressantes et savantes notices historiques des différentes communes du canton ; la notice de Lizy, en particulier, est complète et fort remarquable,

grâce à la bienveillance de l'auteur notre bibliothèque s'est enrichie de ces monographies.

Notre Société unit ses regrets à ceux qu'a suscités la mort de cet homme de bien, de ce compatriote si honorable.

Salesse de Maucroix doit lire la notice.

Quoi ! Salesse ? . . . .

. . . .

Nous n'avons pas l'auteur ; mais nous tenons Maucroix..

Donc, M. Salesse, à son grand regret et au nôtre, n'a pu quitter Verdun où l'attachent ses devoirs rigoureux de Principal.

Quoiqu'il arrive, lui huitième, pour parler de Maucroix, « le meilleur ami de la Fontaine », il espère, cependant, nous apprendre quelque chose de nouveau, nous mettre en face de l'inédit par rapport au fameux chanoine de Reims. La tâche semblait difficile après Tallemant des Réaux, Richelet, Louis Racine, Walckenaër, Monmerqué, Louis Pâris et un autre ; mais les Archives, la Bibliothèque Nationale ont fourni à notre érudit collègue des documents qu'il a utilisés et, nous assure-t-il : « C'est pour vous seuls, mes chers Collègues, que j'ai conduit à bonne fin ce travail ; c'est à vous que je le dédie : » *amicus, amicis.*

La jeunesse de Maucroix (il était né à Noyon, en 1619, et mourut à Reims, en 1708), fut passablement orageuse ; ses premières liaisons ne semblaient guère donner à penser qu'il deviendrait un rigide chanoine. Il avait de l'esprit, beaucoup d'esprit — ce qui ne l'a point empêché de faire d'assez mauvais vers, à preuve quelques-unes de ses Elégies — Ce fut, comme un autre ami de notre fabuliste, Pintrel, un traducteur émérite « aux périodes cicéroniennes » comme l'on pourrait s'en convaincre en lisant sa traduction des Catilinaires.

Cette première partie de la notice de M. Salesse, qui lui

vaut les félicitations de ses Collègues, nous fait attendre impatiemment la suite.

Le Secrétaire annonce que notre ancien collègue, M. Rouyer, architecte, a été décoré par M. le président Faure, lors de l'inauguration de la Mairie du Xe Arrondissement de Paris. C'est une justice, un peu tardive, il est vrai, mais, enfin, c'est la récompense bien justifiée de travaux remarquables.

UNE INDISCRÉTION

BANQUET DE LA « NOUVELLE GAULE »

Plus de cinquante convives faisant partie de cette Société littéraire assistaient à ce banquet, à Paris, sous la présidence de M. Ch. de Larivière qui dirigea les destinées de la « Nouvelle Gaule » avec une ardeur et un dévouement sans pareils. Voici quelques noms de ces convives : MM. André Lebon et Turrel, députés, Albert Delatour, conseiller d'Etat, Pierre Sales, Spronck, Fernand Vanderem, Lucien Henry, Paul Morel, Bruno Aussillons, Paul Bru, Jules Lévy, G. Izambard, etc.

Au dessert, des discours d'un esprit très élevé ont été prononcés par MM. Lebon, Turrel, de Larivière ; puis est venu le tour des poètes ; on a applaudi MM. Izambard, Bonhomme, Bru, ainsi que M. Bertin, un poète des plus délicats, qui vient d'être nommé gouverneur de la Côte d'Ivoire...

UN SOUVENIR

Mardi, 25 Février, (dit l'*Echo de la Brie*), ont eu lieu à Saâcy (Seine-et-Marne), les obsèques de Mme Lagroue, née Alexandrine Gouin de Roumilly, au milieu d'une nombreuse et sympathique assistance. M. Lagroue, maire de la commune, mari de la défunte, conduisait le deuil.

Madame Lagroue, femme d'une haute intelligence, d'un esprit très droit était « la dernière descendante de notre grand fabuliste. »

X. — Il appartient à notre Société — quand on croira le moment venu — de se renseigner au sujet de cette filiation.

MM. Gaildry, ingénieur en retraite et Léon-Adolphe Riboulot, ingénieur civil, attaché à l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, sont élus membres correspondants ; le secrétaire leur transmettra l'avis de leur nomination.

Avant que la séance soit levée, les membres présents considérant que le Congrès de la Sorbonne — auquel doivent assister MM. de Larivière et Moulin — s'ouvre le 1[er] mardi d'Avril, décident que la prochaine réunion aura lieu le mardi 14 Avril, à l'heure ordinaire. Ils espèrent que leurs Collègues, délégués au Congrès, pourront leur donner, en partie, leur avis sur les lectures qui auront été faites aux sections d'histoire et d'archéologie.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1896

PRÉSIDENCE DE M. DE LARIVIÈRE, VICE-PRÉSIDENT

Cette séance a été remise à cette date à cause de la coïncidence du Congrès de la Sorbonne qui s'ouvrait le mardi, 7 avril à 2 heures.

M. Vérette fait savoir qu'il ne pourra à son grand regret, assister à la réunion. Le soin de sa santé le retient à Paris.

Les ouvrages, assez nombreux, qui ont été adressés à la Société seront mentionnés dans le prochain procès-verbal.

Le secrétaire dépose sur le bureau, au nom de M. Pilloy, deux plans de l'abbaye de Val Secret, plans relevés aux archives de l'Aisne; 1° plan de l'Abbaye, avant sa destruction ; 2° plan de la chapelle; deux gravures de Tavernier relatives à la Ferté-Milon, ayant servi à illustrer l'ouvrage : le Valois ; une petite gravure de Ch. Ransonnette. (Château-Thierry) extraite de la France pittoresque et enfin une note — que nous reproduisons — sur une chapelle et des fragments de statue qui se trouvent encore à la ferme du Hoüy (dépendance de l'Hôtel-Dieu).

« Cette chapelle a esté bastie a l'honeur de la Passion de Notre Seigneur et benitte par M. D'argenlieu grand

vicaire de Soissons le siège vacant assisté de M. de Champicpus, curé d'Etampes et de M. d'Anguy, chapelain de l'Hostel-Dieu en l'année mil-six-cens nonante en présence de Madame de l'Hostel-Dieu et trois religieuses de la Communauté. »

Quant aux fragments, il en reste assez pour que, en rajustant les morceaux, on puisse reconstituer, pour ainsi dire, la statue, dont la tête a un grand caractère et dont les vêtements sont largement traités. On est peut-être en présence, dit M. Pilloy, d'une œuvre de Girardon, comme les statues du tombeau de M. de Stouppe à la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Il a bien pu se faire qu'au moment de la Révolution, par les soins des dames religieuses, cette statue ait été transportée au Hoüy, appartenant à la maison hospitalière, afin de la mettre à l'abri des dangers que pouvait courir cette œuvre d'art... Les précautions auront été inutiles, hélas!

M. Vauvillé a soumis au Congrès de la Sorbonne une série de 18 pièces gauloises dont 4 au moins paraissent inédites; ces pièces ont été trouvées sur le territoire de Verneuil-sur-Avre; la plupart, naturellement, appartiennent aux Eburovices. L'une, le n° 11 de la série porte le nom de ROVECA, chef des Meldi, tête à gauche, et, au revers, cheval galopant à gauche; le n° 12, porte le nom d'ANDUBRU, chef des Atrebates, buste jeune imberbe, à gauche, au revers; cavalier trottant à droite; le n° 13 appartient aux Suessions; tête de Janus, au-devant annelets centrés. Revers : Lion-barbare, trois annelets centrés, au-dessous un autre annelet centré. Le vent est aux monnaies gauloises, aussi ai-je remercié au nom de notre Société M. Vauvillé de la note qu'il a bien voulu me communiquer.

Le secrétaire déclare qu'il lui a été de toute impossibilité, après avoir mis en ordre les notes qu'il a prises au Congrès de la Sorbonne, de terminer le rapport qu'il s'est engagé à préparer et dont il demande la remise à une prochaine réunion.

Toutefois, il rend compte oralement de ce qu'il appelle « une séance intéressante. »

La commune d'Yzeures (Indre-et-Loire) qui avait déjà une certaine notoriété historique, est en passe de devenir célèbre, tout comme Sanxay. Ce n'est pas, en effet, sans raison que M. Moulin cite cette dernière localité. On n'a point oublié le retentissement qu'ont obtenu les fouilles si heureuses, les résultats obtenus, il y a une quinzaine d'années, par le P. de la Croix, sur les limites des anciens Santons et Pictons; la réputation du vaillant jésuite s'est encore augmentée quand il a mis à jour à Poitiers, sa résidence; l'hypogée-martyrium, les thermes, les temples, les puits de Mercure. Or, pareille veine semble lui être réservée à Yzeures. Quelques blocs trouvés par des ouvriers, chargés de la reconstruction d'une église, avaient paru à plusieurs membres de la Société de la Touraine n'avoir aucune importance — une quantité négligeable. — Le P. de la Croix arrive sur le terrain, commence méthodiquement les fouilles, extrait 80 blocs, la plupart chargés de sculptures, et détermine la nature et la valeur des premières constructions. Tours se ravise et veut expulser « l'étranger, » mais il tient bon et au nom de la science vont continuer son œuvre.

Les applaudissements n'ont point manqué au R. P.; tout laisse à supposer que ce débat épique se terminera à l'honneur du vaillant pionnier, à la gloire de l'archéologie.

Le temple d'Yzeures avait été bâti, en l'honneur de Mercure, sous Marc-Aurèle ou Lucius Vérus; vers le milieu du ve siècle, Eustache, évêque de Tours, éleva sur les ruines de ce temple une église chrétienne, remplacé au

XIIe siècle par un édifice d'un beau style dont la solidité laissait à désirer et qu'on a décidé de reconstruire. *Indé...* Nous aurons l'an prochain la réponse aux questions que soulèvent ces découvertes et vous, mes chers collègues, vous aurez à une prochaine séance le rapport de votre délégué.

C'est une bonne fortune, que nous savons apprécier, qu'un nouveau travail de M. Fr. Henriet.

Qu'il est charmant son « petit voyage autour d'un autographe! » « L'aimable et galant épicurien qu'était Arsène Houssaye, cet enfant de plus de quatre-vingts ans » se trouvait à Montpellier (1857) comme inspecteur des Musées et logeait chez Mademoiselle Rachel; il réclame de son ami, le comte de Niewerkerke, surintendant des Beaux-Arts, une place au Salon, pour le portrait de Marie Garcia « place qui ne donne pas le torticolis à ceux qui regarderont l'œuvre du jeune Van Dyck; » or, ce pourrait bien être Julien Alizard, né à Buironfosse (Aisne). Dans cet autographe, il est aussi question de Rachel qui mourut de la poitrine en janvier 1858. Elle aurait bien désiré, assure Arsène Houssaye, être *sculptée* par le brillant surintendant, « il n'aurait pas fallu beaucoup de marbre pour les avant-scènes de l'illustre tragédienne » moins que pour Mademoiselle Georges, ajoute M. Henriet.

Quoi qu'il en soit, nous avons sur l'auteur du 41e fauteuil, un croquis vivant, bien réussi; nous ne pouvions laisser, sans nous l'attribuer pour nos Annales, l'autographe et l'étude qu'y a consacrée votre collègue, et puis il s'agit de trois personnages qui font honneur au département de l'Aisne.

M. de Larivière termine la séance en donnant lecture du 1er chapitre de l'étude de M. G. Lafenestre sur La Fon-

taine. Cette critique, fort bien faite, vient à l'appui de la thèse que nous a lue notre collègue M. Salesse sur le caractère de M. et de Madame La Fontaine, sur l'académie de Château-Thierry qui tenait ses séances chez cette dame. M. G. Lafenestre, pièces en main, rend un nouvel hommage à notre immortel compatriote, il est tout près de l'excuser même de son indifférence... de plus, comme l'avait déjà noté M. Fr. Henriet dans « Le vieux chemin de Méry, » le nouvel écrivain critique établit un rapprochement entre ces deux génies : le bonhomme La Fontaine et le bonhomme Corot. On n'a point oublié que plusieurs des meilleurs tableaux du grand artiste ont été peints à Château-Thierry et se rapportent à notre ville et aux environs. (Annales 1886, p. 117).

SÉANCE DU 5 MAI 1896

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

Le Congrès Archéologique de France, sous la direction de M. le comte de Marsy, tiendra sa 63e session à Morlaix et à Brest, à partir du 3 Juin. Le Secrétaire donne lecture de la lettre d'invitation et du programme de ce Congrès. M. Moulin est délégué pour y représenter la Société.

Liste des ouvrages adressés à la bibliothèque dans le courant des mois de Mars et d'Avril :

1° *Bulletin Historique et Philologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, Année 1895, nos 3 et 4;

Bulletin Archéologique du même Comité, Année 1895, 1re et 2e livraisons;

2° *Annales du Musée Guimet*, tome 27e, *le Siam Ancien : Archéologie, Epigraphie, Géographie*, par Lucien Fournereau, architecte, chargé de mission par le gouvernement ;

3° *(id.) La Saga de Niol*, traduite par Rod. Dareste (de l'Institut) (Bibliothèque de vulgarisation) :

4° *(id.) Revue de l'Histoire des Religions*, 2 volumes, du tome XXXII, nos 2 et 3 :

5° *Société des Antiquaires de Picardie ; la Picardie Historique et*

Monumentale : Amiens, Eglises Saint-Germain, Saint-Leu et Saint-Remi ;

6° *(id.) Album Archéologique*, 2e fascicule, *Croix processionnelles ; Statuette gallo-romaine ; Couverture de l'Evangéliaire dit de Morienval, à Noyon ;*

7° *Congrès Archéologique de France*, LXe, session tenue à Abbeville en 1893 ;

8° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 23e Année, 1re livraison ;

9° *Travaux de l'Académie Nationale de Reims*, 95e volume : *Compte rendu des Travaux de l'année* 1894-*1895* (don) ;

10° *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Langres*, fascicule, n° 5 : *Rapport du concours Barotte*, décembre 1895 ;

11° *Comité Archéologique de Senlis*, tome IXe, 3e série, 1894 ;

12° *Catalogue du Musée de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or ;*

13° *Annales de l'Académie de Mâcon*, 2e série, tome XIe ;

14° *Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais ; Bulletin-Revue*, Année 1895 en 12 fascicules mensuels ;

15° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, nos 3, 3, 4 de 1896 ;

16° *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tome XXIIIe, 1893 à 1896 ;

17° *Bulletin de la même Société*, 176e livraison ;

18° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 3 fascicules ;

19° *Le Limousin préhistorique* par M. Masfrand, président de la Société Archéologique de Rochechouart (deux exemplaires) ;

20° *Revue Agricole, Industrielle, Historique et Artistique de Valenciennes*, onze fascicules ;

21° *Académie d'Hippone*, un fascicule du 30 septembre 1895 ;

22° *Bulletin de l'Alliance Française*, n° 58 ;

23° *Correspondance Historique et Archéologique*, nos 27 et 28 ;

24° *Revue de Champagne et de Brie*, 3 volumes formant 4 livraisons ;

25° *Petits Edifices Historiques*, 3 livraisons, n° 15, *Maison dite de la Coquille, à Orléans* (Renaissance française) ; *autre Maison*, (même style, même ville, place du Marché) ; *Maison à Dijon, dite des Cariatides, XVIe Siècle ; Maison dite du Docteur, à Chartres XVIe Siècle ;* n° 18, *Eglise Notre-Dame-du-Pré, au Mans*, style roman XIe et XIIe siècles ; n° 19, *Hôtel-de-Ville de Béziers (Louis XIV et Louis XV) ; Maison à Anvers, Grande-Place (Louis XV) ; Maison rue de la Parcheminerie à Paris (Louis XV) ;*

26° *Revue Septentrionale*, n° 1 (spécimen) ;

27° *Inventaire des Chartes de l'Abbaye de Chartreuve* (don de M. Pellot);

28° *Guérison miraculeuse d'Angélique Imbault* (don de M. Marsaux).

Remerciements aux bienveillants donateurs.

Le compte rendu des ouvrages offerts à la Société doit avoir, cette fois, une certaine importance; le Secrétaire, en effet, signale dans le nombreux contingent qui vient d'être versé à notre bibliothèque les volumes suivants: *Annales du Musée Guimet*: le *Siam*, ouvrage de grande érudition, orné de 84 planches en phototypie et de nombreux dessins; dans la bibliothèque de vulgarisation du même Musée Guimet: la *Saga de Niam*, récits épisodiques, parfois légendaires de l'Islande avant la complète introduction du christianisme dans l'île; littérature primitive, populaire, relatant avec une simplicité qui frise l'indifférence, ou bien accuse une habitude invétérée, des évènements monstrueux, tragiques ou des légendes effroyables; nous n'avons rien à ajouter — ni à retrancher — à ce que nous avons dit précédemment de la *Picardie Historique et Monumentale*; le nouveau volume et l'album qui l'accompagne sont dignes de la publication de début; ne nous lassons point de répéter que c'est à la générosité de M. Soyez, que la Société des Antiquaires doit d'avoir pu entreprendre une œuvre aussi remarquable, aussi utile. — Dans le volume de l'Académie de Reims, nous retrouvons les articles relatifs à l'Exposition de 1895 qui a si bien réussi et dont nous a entretenus notre collègue M. Fr. Henriet; nous y retrouvons aussi l'étude de M. Demaison, sur Notre-Dame de l'Epine. Il sera encore question de ce beau monument dans le compte rendu que le Secrétaire donne aujourd'hui même sur les travaux du Congrès de la Sorbonne en 1896. — La Commission des Antiquaires de

la Côte-d'Or a publié un superbe volume très grand in-4°, « le Catalogue du Musée ». On ne peut qu'applaudir à l'idée et à l'exécution de ce recueil — qui n'est point, tant s'en faut, un manuel. — La Correspondance Historique s'exprime ainsi à propos du « Limousin Préhistorique » de M. Masfrand ; « Ouvrage pratique et que l'on ne saurait trop donner en exemple à ceux qui habitent une région utile à explorer. » Après un court exposé de chacune des époques préhistoriques, l'auteur donne une liste avec commentaire des monuments qui la représentent dans l'arrondissement de Rochechouart. » — Nous pouvons, ce me semble, rendre la même justice à l'étude de notre collègue, M. l'abbé Bonno : « Le département de Seine-et-Marne au point de vue anthropologique, étude qui vient d'être publiée dans le Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Provins. » — C'est à Château-Thierry, le 21 septembre 1326, que Charles IV, dit le Bel, fils de Philippe-le-Bel, signa la deuxième des onze lettres royales tirées des Archives de Saint-Omer. Le Roi recommande au Bailli d'Amiens de dégréver d'une partie de leurs impositions les habitants de Saint-Omer ruinés par les *guerres contre les Englois*.

Quoique M. Moulin, délégué par la Société pour rendre compte des séances de la Sorbonne, ait cherché à ne mettre en relief que les communications lui ayant paru être les plus intéressantes, il n'en résulte pas moins qu'un rapport, comprenant les trente lectures faites à la section d'archéologie, ne doive paraître un peu long ; malgré la bienveillance de ses auditeurs le délégué est le premier à constater ce résultat.

Les mémoires qui ont eu le plus de succès, ou du moins, qui nous touchent le plus sont incontestablement 1° celui de M. l'abbé Bonno, notre collègue, sur les *monnaies gauloises et les Ateliers Préhistoriques* retrouvées dans l'arron-

dissement de Provins ; 2° celui de M. l'abbé Cerf, de Reims, sur le *costume et les instruments de métiers* en Champagne d'après la statuaire et le mobilier de Notre-Dame de Reims ; 3° la thèse si ingénieuse... et si combattue... de M. Lièvre sur les *Evolutions d'un Fétiche* : le menhir, la pile, la tour aveugle ; 4° les nouvelles et concluantes recherches de M. Pilloy, notre collègue, sur le *Tombeau de Childéric* : 5° mais surtout la très émouvante discussion sur le *Temple romain* d'*Yzeures* ; discussion à laquelle ont pris part M. l'abbé Bosseboeuf, président de la Société de la Touraine et le R. P. de la Croix, si connu, si estimé depuis ses fouilles de Sanxay et de Poitiers. Gardons-nous d'oublier la remarquable étude de M. Julliot, président de la Société de Sens, sur le musée gallo-romain de cette ville heureuse de compter parmi ses plus dignes, ses plus utiles enfants, un homme comme M. Julliot. Une analyse, faut-il le répéter, doit avoir pour principal mérite d'être courte, aussi le Secrétaire regrette de ne pouvoir dire ce qu'il pense sur la « guimbarde celtique et le barbichet limousin. »

Avec la permission de l'auteur, il est donné lecture du premier chapitre de l'étude de M. l'abbé Bonno sur « le Département de Seine-et-Marne au point de vue anthropologique ». Ce premier chapitre est intitulé : le Plateau de Cocherel et ses Versants, se divise en deux paragraphes : Topographie et Géologie, Anthropologie préhistorique. Cette question est des plus intéressantes pour nous, car des diverses localités du canton de Lizy-sur-Ourcq que cite M. Bonno, la plupart touchent à notre circonscription, quelques-unes nous appartiennent. L'attention la plus soutenue des membres présents, les félicitations que cette étude a values à son auteur, tout a répondu au mérite de cette exposition si claire, si nette, si compréhensible ; c'est de la science habilement vulgarisée.

Le Secrétaire annonce la mort de M. le comte de Montesquiou, inhumé à Longpont ces jours derniers. M. de Montesquiou, conseiller général de l'Aisne (Villers-Cotterêts), avant la guerre, était membre titulaire de notre Société depuis 1868. Son patriotisme lui avait fait accepter une mission bien dure : celle d'exercer, en 1871, comme préfet de Meurthe-et-Moselle, par sa haute situation, une favorable influence en faveur de nos malheureux compatriotes dont les localités étaient occupées par les Prussiens.

SÉANCE DU 2 JUIN 1896

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

En l'absence de M. Moulin, délégué au Congrès Archéologique de France qui s'ouvre à Morlaix, le 3 juin, M. Josse, vice-secrétaire, se charge de prendre des notes pour la rédaction du procès-verbal. — La lettre suivante de M. Salesse a paru trop intéressante pour n'être point reproduite *in-extenso* : « Je vous envoie la deuxième et dernière partie de ma biographie de Maucroix. Je pense pouvoir vous apporter moi-même, une trentaine de pages sur Pintrel en août prochain. Je ne sais pas si mon travail mérite les honneurs d'une deuxième séance ; quoi qu'il en soit, je vous le confie et viendrai vous demander votre avis à la date précitée.

« Je me propose de faire une étude sur la portée philosophique des Fables de la Fontaine. D'autres ont disserté sur la valeur littéraire, sur l'intention satirique de l'œuvre ; ils n'ont fait que glisser sur les hautes visées de certaines leçons données à l'humanité tout entière *non à un seul* (voir Taine) par celui que l'on a toujours pris pour un naïf, un moraliste au petit pied, un amuseur candide, un Boccace inconscient, un Rabelais sans le savoir. Je ne suis pas de cet avis et je le prouverai. »

M. le docteur Petit soumet à l'Assemblée diverses pièces relatives à l'établissement qu'il a créé sous le nom de

« Eaux de Montmartel » entre autres l'autorisation ministérielle d'exploiter ces eaux. Notre collègue, en présence des difficultés qui lui ont été suscitées, renonce, provisoirement, à son projet de commencer les démarches à l'effet de fonder un *sanatorium* sur le château ; il se bornera à favoriser l'érection d'un Casino ; il espère que son appel sera entendu.

Dans la deuxième partie de sa notice sur Maucroix, M. Salesse parle des rapports du Chanoine avec les Archevêques de Reims, Barberini et Charles-Maurice Letellier, fils puîné de Louvois, lequel avait en grande estime l'ami de notre La Fontaine. Puis vient la nomenclature des œuvres nombreuses de Maucroix, de ses traductions de Cicéron, notamment avec une assez longue citation de la première Catilinaire ; des traductions de Platon et de Démosthène.

Quant aux poésies, elles n'ont été publiées qu'en 1820 par M. Walknaër. « La célébrité de Maucroix, dit M. Salesse, sans médire de ses œuvres, est surtout fondée sur sa liaison avec La Fontaine. On ne peut parler de l'un sans songer à l'autre... Il me semble que Maucroix aurait dû se contenter du lyrisme anacréontique et ne pas imiter, soit Archiloque (il n'avait pas assez de fiel, soit Catulle, Martial et même Petrone, dans les passages où la contamination n'est que trop réelle... Lorsque sur le point » d'attraper les 90 ans », le bon chanoine songeait à ses écrits licencieux, il citait avec bonheur quelques-uns des plus beaux vers de son poème « les Solitaires ». Il s'agit de deux vieillards qui veulent se punir de leurs débauches passées » et qui pour mettre un frein aux bouillants désirs du corps usent du cilice, comme l'auteur de Joconde. « Maucroix répétait souvent qu'il n'y avait jamais eu d'âme plus candide que celle de La Fontaine : on peut en dire

autant de la sienne. C'est par ce simple éloge que je clos sa biographie. »

Ce travail de M. Salesse a été chaleureusement accueilli par l'Assemblée qui en vote l'impression dans les Annales de 1896.

M. de Larivière donne lecture d'un article qui touche à l'économie sociale et politique intitulé : « le Socialiste Proudhon », et que va publier « La Revue Politique et Parlementaire. » — Félicitations et remerciements.

MM. Vérette et Josse présentent comme membre titulaire M. Leboime, pharmacien à Château-Thierry. Suivant les dispositions du règlement, l'élection est remise à la prochaine séance.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1896

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

Circulaire ministérielle annonçant que l'ouverture du 35e Congrès des Sociétés savantes est fixée dès maintenant au mardi 20 avril 1897. « Les sujets d'études proposés par chacune des sections du Comité des travaux historiques et scientifiques ont été considérablement modifiés ». Le secrétaire donne lecture de la plupart des questions relatives aux sections d'histoire, d'archéologie et de géographie historique et descriptive. L'arrêté ministériel fixe également au mardi 20 avril 1897 la 21e session des Sociétés des Beaux-Arts.

Liste des ouvrages adressés à la Société en mai et en juin :

1° Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes le 11 avril 1896 ;

2° *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales,* — séances mensuelles — rapports — mémoires — année 1895 ;

3° *Pantchatantra, ou les Cinq Livres,* — recueil d'apologues et de contes traduit du sanscrit par M. Lancereau ;

4° *Conseil général de l'Aisne.* — Session d'avril 1896 ;

5° *Travaux de l'Académie nationale de Reims.* — Deux volumes, nos 96 et 97 ;

6° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* 23e année, 2e livraison ;

7° *Société historique et archéologique de l'Orléanais*, n° 156;

8° *Bulletin de la Société dunoise*, n° 107;

9° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1895. — 19e volume;

10° *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, 177e livraison;

11° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 4e et 5e livraisons de 1896;

12° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, deux volumes 1893-1894;

13° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart*, tome v, n° 6;

14° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1895, tome v de la 6e série;

15° *Société archéologique de Bordeaux*, 4e fascicule du tome xix et 1re partie du tome xx;

16° *Académie d'Hippone*, à Bône (Algérie), n° 36;

17° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 3e année, n° 5;

18° *Revue de Champagne et de Brie*, 3e livraison de 1896;

19° *Correspondance historique et archéologique*, nos 29 et 30;

20° *Bulletin de l'Alliance française*, n° 59;

21° *Starohrvatska Prosvjeta*, 1896;

22° Petits édifices historiques, 2 livraisons, 2e n° de 1895 : Enceinte antique de Fréjus (Var), architecture gallo-romaine du Ier au IIe siècle après J.-Ch. — Mausolée à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), même style, même date: 3e n° de 1895. — Eglise Notre-Dame à Cluny (Saône-et-Loire), ogival primitif, XIIIe siècle, gothique bourguignon.

23° Observations sur quelques hyménoptères. — Nouvelles observations id. — Nouveaux hyménoptères fouisseurs. — Trois brochures de M. Ch. Ferton (don de l'auteur à qui la Société adresse ses félicitations et ses remerciements.

M. Moulin, délégué de la Société au Congrès de Morlaix et de Brest, n'a pas cru devoir rappeler toutes les excursions ni toutes les conférences faites pendant la période consacrée à cette partie de la Bretagne. Tout était fort intéressant, sans contredit, fort instructif; un compte rendu complet eût dépassé les bornes d'une communication à présenter à la Société, d'autant plus qu'il s'agit

d'édifices, ou de faits historiques qui n'ont pas de rapport avec notre province.

Le secrétaire s'est contenté de noter, outre quelques épisodes particuliers, ce qui lui a paru le plus caractéristique, ce qui s'applique intimement à la Bretagne. La série en est encore passablement longue : les monuments religieux du pays de Léon et, en particulier, la belle cathédrale de Saint-Pol, la flèche élancée du Creizker (la gloire de la contrée); les calvaires de Saint-Thégonnec, de Guimiliau, de Plougastel; l'église de Saint-Jean-du-Doigt, ainsi que la fontaine si renommée qui attire un nombre incroyable de pélerins; Notre-Dame-du-Folgoët, devenu aussi un centre de pélerinages, admirable non seulement par son style, par sa décoration artistique, mais surtout par le dévouement de douze personnes peu fortunées qui ont sacrifié, en partie, tous leurs biens pour racheter en 1804, cet édifice qui allait être détruit, après avoir servi de grange et d'écurie; les vestiges du couvent et du cloître romans de Daoulas, etc. Que de choses il y a à dire sur Morlaix, Brest, Landerneau, Lesneven, — qui rappelle l'exil de Fr. Sarcey, — sur les grottes de Morgan, les alignements du Toulinguet, etc.! Par ce que le délégué de la Société a raconté, on a pu juger de l'importance de cette excursion en Bretagne et du service qu'est appelé à rendre le Congrès pour la conservation — et la connaissance — de nos monuments historiques.

M. René de Dumast, de Nancy, s'est adressé à notre Société à l'effet d'obtenir sur la famille Balhan des renseignements qui lui permissent de compléter la généalogie de cette famille. Il nous a donné des détails qui nous étaient inconnus; aussi l'assemblée a-t-elle décidé de joindre à la notice sur les Balhan qu'a préparée M. Delorme les notes qu'a fournies M. de Dumast, les archives de la mairie qui ont été gracieusement mises à la disposition

de notre collègue ne remontent qu'à 1555, il devenait donc impossible de répondre au désir de notre honorable correspondant, d'autant plus qu'il vise particulièrement les dates de 1510, 1530, 1539.

Afin de donner satisfaction à M. Pellot, de Rethel, qui s'occupe de la généalogie de la famille du Hald, de Trugny, M. Delorme a bien voulu s'occuper des recherches concernant cette famille. Grâce aux notes fournies par notre excellent collègue, M. Carré, maire d'Epieds, et aux documents mis à sa disposition par M. Cardot, propriétaire de Trugny, M. Delorme a pu mener à bonne fin le travail qu'il avait entrepris; l'assemblée lui adresse ses remerciements et décide que ces deux mémoires seront insérés dans les Annales de 1896.

Le secrétaire annonce la mort de M. Louis Courajod, conservateur au Musée du Louvre et professeur à l'école du Louvre. La mort de ce savant est une perte pour l'érudition française; notre Société la ressentira vivement, car M. Courajod nous appartenait comme membre honoraire depuis 1873 et nous a témoigné, en maintes circonstances, l'intérêt qu'il prenait à nos études. Tous les sujets qu'il a traités dans ses ouvrages ayant rapport à la Champagne et à la Brie, il s'est fait un devoir de nous les adresser pour notre bibliothèque. Nous ne devons point oublier non plus que c'est grâce à son intervention, à la suite de la visite faite par le Congrès de Soissons au château de La Ferté-Milon, que le haut-relief qui domine la porte d'entrée du château a été moulée par le musée du Trocadéro. Nous avons encore présente à la mémoire la chaleureuse improvisation de M. Courajod qui regardait ce haut-relief comme l'un des premiers spécimens de la renaissance française.

Dans la *Revue des Questions historiques* d'octobre (p. 641), M. Marius Sépet trace du regretté défunt le portrait suivant que nous nous faisons un devoir d'ajouter aux quelques lignes qui précèdent :

« La mort prématurée de M. Louis Courajod a douloureusement affecté non seulement ses amis, dont celui qui tient en ce moment la plume était l'un des plus anciens, mais tous les amis de nos antiquités nationales, à l'étude, au culte desquelles il avait voué avec passion, depuis son entrée à l'Ecole des Chartes en 1864, des qualités qui en faisaient un érudit hors de pair. C'est surtout dans l'histoire de l'art français que ses travaux si nombreux et si variés ont tracé de vifs sillons de lumière. Mais plusieurs de ses études, comme en témoigne sa collaboration à notre recueil, eurent une portée plus générale. Son enseignement à l'Ecole du Louvre, tout plein d'une fougue généreuse, tout étincelant de notions, de remarques neuves, hardies, perspicaces, était aimé pour son ardeur suggestive et pour son originalité puissante. Si la verve toujours embrasée de Courajod entraînait parfois son esprit, et, par suite, sa parole ou sa plume à des vues, à des appréciations un peu hasardées, à des fusées d'enthousiasme ou d'indignation, dont souriaient parfois le calme des sages et la prudente médiocrité des habiles, il avait, parmi ses défauts, la qualité maîtresse que rien ne remplace : l'étincelle divine, le feu sacré. Original comme son talent, son caractère, d'une vaillante et même irascible honnêteté, reposait sur un cœur d'or. Son souvenir, voilé de deuil, demeure vivant et cher dans l'âme de tous ceux qui aimaient à serrer sa main loyale et qui estimaient à sa valeur son rare mérite scientifique. »

M. le trésorier annonce qu'il a encaissé la somme de 200 francs montant de l'allocation votée par le Conseil général. Le secrétaire est chargé de remercier, au nom de

la Société, les deux Conseils et de demander le maintien de cette allocation pour 1897.

MM. Vérette et Moulin sont désignés pour choisir le volume que la Société donne chaque année comme récompense à l'élève du collège qui, dans les classes supérieures, montre le plus d'aptitude pour l'histoire et la géographie.

Il est procédé à l'élection annoncée : M. Leboime, pharmacien à Château-Thierry, est élu membre titulaire; avis lui sera donné de sa nomination.

SÉANCE DU 4 AOUT 1896

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

Le Secrétaire donne lecture du rapport qu'il a adressé à M. le Sous-Préfet, le 10 juillet dernier, sur les travaux de la Société pendant le 2e semestre de 1895 et le premier semestre de 1896. Il a appuyé sur les mémoires qui lui semblent mériter le plus d'attention et, au nom de la Compagnie, a prié M. le Sous-Préfet de s'intéresser, comme l'ont fait ses honorables prédécesseurs, à l'obtention du secours qui nous est octroyé depuis plusieurs années par le Conseil général. — M. Leboime remercie de sa nomination. — M. Salesse exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion et demande le renvoi de sa lecture sur Pintrel à la séance de Septembre. — M. Corneille, principal du collège La Fontaine, adresse ses remerciements à propos du prix spécial d'histoire que la Société décerne à l'élève qui, dans les classes supérieures, montre le plus d'aptitude pour l'histoire et la géographie. Cette année le prix a été attribué au jeune Senlis, Léon, élève de la classe de rhétorique.

Ouvrages reçus pour la bibliothèque :

1° *Annuaire des Musées des Départements*, 1re Année 1896, (envoi du ministère) ;

2° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 3e Année, n° 6 ;

3° *Société historique de Compiègne ; 1° Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille, deuxième fascicule ; 2° Inauguration d'une plaque*

commémorative à la mémoire du Grand-Ferret, à Rivecourt ; 3° *l'Instruction publique à Compiègne, en 1789,* par M. Dervillé ;

4° *Société des Antiquaires de Picardie ; Histoire de la Maison de Mailly ;*

5° *Société d'Emulation d'Abbeville ;* 1° *les Quatre Fascicules du Bulletin pour l'Année 1895 ;* 2° *Mémoires, deux volumes ;*

6° *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais,* 1er trimestre de 1896 ;

7° *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Langres,* n° 53 ;

8° *Revue Historique et Archéologique du Maine,* tome 39e, Année 1896, premier semestre :

9° *Mémoires de la Société Eduenne,* tome XXIII ;

10° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* 1896, 6e livraison :

11e *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart,* tome VI, n° 1 :

12° *Correspondance Historique et Archéologique,* n° 31.

A signaler dans l'envoi de la Société de Compiègne, outre le relevé si utile fait par M. l'abbé Morel du *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Corneille,* et le travail de M. Dervillé sur *l'Etat de l'Instruction publique* à Compiègne, en 1789, la notice consacrée à l'inauguration de la plaque à la mémoire du Grand-Ferret à Rivecourt. C'est un souvenir historique et bien patriotique élevé dans le village même qui a été témoin de la lutte héroïque du Grand-Ferret contre les Anglais vers le milieu du XIVe siècle.

Dans les Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville on lira avec grand intérêt les pages que M. Delignières, président de cette Société, a écrites sur la vie et les œuvres du graveur abbevillois Alliamet.

La Société Eduenne renferme un mémoire d'outre-tombe pourrait-on dire ; c'est la biographie de Monseigneur Landriot, mort archevêque de Reims en 1874, tracée il y a plus de vingt ans déjà, par un ami du distingué pré-

lat, M. Roidot, ancien président du tribunal d'Avallon, mort également il y a plusieurs années.

Monseigneur Landriot, homme savant, modeste, ferme dans ses principes, modéré dans ses rapports officiels, a trouvé en M. Roidot un panégyriste digne de lui.

Il y a longtemps, mes chers collègues, que tous nous rendons justice au talent et au mérite de M. Fr. Henriet ; il semble même que, d'année en année, nous lui devions plus de reconnaissance ; ses communications à notre Société deviennent et plus fréquentes et, si j'ose dire, plus intéressantes. Je n'en veux pour preuve que sa récente étude sur « le Trésor artistique de l'Hôtel-Dieu » dont le mémoire, qui vient de vous être lu aujourd'hui, est le prologue ou l'épilogue, si vous voulez.

Peu de vous ont connu les « anciens bâtiments » de l'Hôtel-Dieu qui ont disparu, il y a une vingtaine d'années, pour faire place à l'édifice actuel. Je ne suivrai pas notre aimable confrère dans les regrets qu'il formule, de concert avec les religieuses Augustines, à propos des vieilles constructions si disparates, si peu homogènes, si peu commodes, mal reliées entre-elles, rendant le service hospitalier on ne peut plus difficile et exigeant de fréquentes et coûteuses réparations, de plus, un mouvement général imprimé par le ministère d'alors poussait à la création d'hospices cantonaux. La Commission était menacée d'un procès par la mairie d'une commune importante, autrefois en possession d'une maladrerie. Une action administrative allait s'engager ; reconstruction et agrandissement de l'Hôtel-Dieu ou retour de la maladrerie à la commune de X... Il fallait donc s'exécuter. Il ne m'appartient pas non plus de plaider la cause du nouvel Hôtel-Dieu, *pro domo*, — vous apprécierez la raison de mon silence... Seulement, mes chers Collègues, avez-vous remarqué, avec moi, dans ce nouveau travail qui, orné de trois gravures, sera l'œu-

vre capitale de notre recueil de 1896, avez-vous remarqué, dis-je, que l'auteur n'a pas ménagé la critique, de forme bienveillante, je le reconnais, les épigrammes, finement aiguisées, je l'avoue, à la malheureuse Commission qui était parvenue à relever la Maison-Dieu de ses ruines ? Le Vice-Président d'alors — le seul membre de cette Commission qui survive, hélas ! — n'en veut point à l'historien d'aujourd'hui ; il accepte la plus grande partie des critiques ; il espère, néanmoins, que les raisons qu'il a exposées, auront été goûtées par ses auditeurs.

Quoi qu'il en soit, ce dernier chapitre « Les Bâtiments de l'Hôtel-Dieu » est un complément fort utile à l'étude présentée par M. Fr. Henriet. Il est bon que chacun ici connaisse les vicissitudes d'un établissement qui est, sans contredit, le plus important — je n'ose plus dire le plus beau — de la région. Je partage sincèrement les regrets qu'exprime l'auteur de ne point avoir à sa disposition, pour le reproduire en photogravure dans les Annales, le superbe fusain de notre distingué compatriote, M. Lhermitte.

Ce fusain, exposé au Salon de 1880, représentait la cérémonie de l'inauguration et de la bénédiction du nouvel Hôtel-Dieu par Mgr Thibaudier, évêque de Soissons, le 19 Juillet 1879.

Le R. P. de Lacroix vient de recevoir la décoration de la Légion d'honneur en récompense de ses travaux archéologiques, de ses fouilles si heureusement dirigées d'abord à Sansay, puis à Poitiers, à Yzeurre, etc. Le secrétaire lit à ce sujet un article de M. Félicien Pascal rappelant les services rendus par l'infatigable jésuite. Le monde savant applaudira à cette distinction qui n'est qu'un acte de justice.

SEANCE DU 1er SEPTEMBRE 1896

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

MM. Poinsier, fils, magistrat à Oran et Hentiens, lieutenant du génie, assistent à la séance. M. de Larivière, absent de Château-Thierry, s'excuse. — M. le Sous-Préfet informe la Société que, sur la proposition de M. le Préfet, le Conseil général, au cours de sa dernière session, a voté, pour 1897, le renouvellement de la subvention de 200 francs accordée depuis plusieurs années. L'Assemblée décide que des remerciements seront adressés, à la diligence du secrétaire, à M. le Préfet pour être transmis également au Conseil.

Liste des ouvrages reçus :

1° *Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, Bulletin, Revue*, les six premiers fascicules mensuels de l'Année 1896 ;

2° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 7e livraison ;

3° *Bulletin de la Société d'Emulation Belfortaise*, n° 15 ;

4° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 23e Année, 3e livraison ;

5° *La Correspondance Historique et Archéologique, n°* 32, 25 août 1896 ;

6° *Petits Edifices historiques*, 5e Année, 1e n° de 1896 : *Doujon de Chambois (Orne), architecture ogivale militaire du* XIIe *siècle ; Château-fort du Monastère de Lérins, Ile Saint-Honorat, près de Cannes (Alpes-Maritimes)* ;

7° *Coup d'œil sur l'histoire du Valois et principalement de Crépy, sa capitale, suivi du Mémoire Historique sur le Valois par M. Minet,*

président au Baillage et siège présidial de Crespy en 1743. Don du docteur Corlieu qui donne sur cet intéressant ouvrage la notice suivante :

« En 1885, j'ai décrit la partie du Valois appartenant actuellement à notre arrondissement et j'ai fait quelques emprunts à l'Histoire du duché de Valois par Carlier, ainsi qu'au manuscrit du président Minet (1743).

L'ouvrage que j'ai l'honneur d'offrir à la Société complétera en partie ma communication. Il est dû à M. P. de Fleury, ancien Préfet et ancien Maire de Crépy-en-Valois, qui a pris pour épigraphe : *In labore requies.*

L'auteur se défend d'être un historien, encore mieux un archéologue : il se contente de la qualification trop modeste de curieux : il est de ces curieux qu'on aime à fréquenter et auprès desquels il y a toujours quelque chose à apprendre.

L'ouvrage de M. De Fleury a pour titre : *La collégiale de Saint-Thomas-le-Martyr-lès-Crespy — Coup d'œil sur l'histoire de Valois et principalement de Crépy, sa capitale pendant le règne des Valois* (1884).

Cet ouvrage comprend : la fondation de la collégiale de Saint-Thomas-le-Martyr, l'histoire de la guerre de Cent Ans dans le Valois, d'intéressants détails sur Jeanne d'Arc dans le Valois, la prise et le sac de la ville par les Anglo-Bourguignons, l'administration des finances de la ville, détails très curieux sur la vie municipale d'alors, qui se trouve tout entière dans les registres des argentiers de 1431 à 1438, sur la création des armées permanentes, sur le prix des denrées alimentaires, sur le traité de Crespy, le 18 septembre 1544. M. De Fleury hésite à se prononcer entre les historiens qui placent ce traité à Crépy-en-Valois et Crépy-en-Laonnois : les uns et les autres donnant d'excellentes raisons.

Le manuscrit du président Minet, cité par tous ceux qui

se sont occupés du Valois, est à la Bibliothèque nationale, dépôt des manuscrits, Coll. Dom Grenier, T. 177 et n'avait jamais été imprimé. M. De Fleury a comblé cette lacune et l'a fait imprimer à la suite de son livre, qui est accompagné de cartes, plans et vues. »

La Société adresse à M. Corlieu de vifs remerciements.

Nous relevons dans le numéro 32 de la « Correspondance historique » les deux notes suivantes :

« 1° Le 30 juillet a eu lieu une conférence, promenade organisée dans le Ve arrondissement de Paris par la Société la « Montagne Sainte-Geneviève. » La conférence a été faite par M. le docteur Corlieu, bibliothécaire-adjoint de la Faculté de médecine : l'ancienne Faculté de médecine de Paris (rue de la Bûcherie, n° 15).

Les bâtiments qui furent le berceau de notre grande Faculté de médecine viennent d'être acquis par la ville de Paris pour être affectés à un Musée.

2° Mgr Julien Laferrière, évêque de Constantine et d'Hippone, vient de mourir le 13 août. Né à Paris en 1838, il était chanoine de La Rochelle lorsqu'il fut par décret du 29 janvier 1894, nommé à ce poste. Aussi éminent archéologue qu'habile photographe, le regretté prélat avait réuni sur la Saintonge des documents extrêmement précieux. Son travail capital est l'*Art en Saintonge et en Aunis* qu'il n'a pu malheureusement achever. Les planches héliogravées ont toutefois été publiées en grand nombre; le canton de Pons et la ville de Saintes sont à peu près complets. Espérons que son dévoué collaborateur, M. Georges Musset achèvera cette intéressante publication. Mgr Laferrière, membre correspondant de la Société des antiquaires de France, a fourni de nombreuses communications à cette Société savante ; il était le frère de

notre distingué collègue, M. Emile Laferrière, professeur de 1re classe de l'Université, en retraite.

Notice sur Pierre Pintrel. Une généalogie complète des Pintrel est chose difficile ; nous le savons pertinemment, puisque nos efforts personnels n'ont abouti qu'à nous en démontrer la quasi impossibilité, et cela, malgré les renseignements si obligeamment fournis par M. Jadart, — qui en fait une famille rémoise — et surtout par notre excellent collègue, M. Pilloy. Nous savons que des membres de cette famille, originaire de Brasles, sans doute, ont été seigneurs d'Etampes, de Villeneuve, de Montoury, du Biez, de Louverny, etc. ; que quelques-uns ont rempli avec distinction des charges importantes à Paris et à Château-Thierry ; que trois Pintrel ont été successivement lieutenants ou présidents au bailliage de notre ville.

Le mémoire de M. Salesse ne concerne que Pierre Pintrel, le plus illustre de cette famille, l'ami et le parent de La Fontaine, le traducteur des Epîtres de Sénèque (Lettres à Lucilius). Les auteurs latins, au XVIIe siècle ont eu pour principaux interprètes Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Patru, Maucroix et Pintrel ; on ne peut pas dire d'eux qu'ils ont eu l'idée « De trahir le latin sur un papier coupable. »

Nous avons, en effet, pour ce qui concerne Pintrel, le sentiment de M. Nisard qui s'exprime ainsi : « Pour la traduction des Epitres, nous n'avons pas eu à la demander à une plume contemporaine. Le dix-septième siècle nous offrait de ce chef-d'œuvre de Sénèque une traduction qui est elle-même un chef-d'œuvre de langage. On chercherait vainement le nom de l'auteur dans les biographies les plus complètes. Il s'appelait Pintrel et il était de *Reims*..... Nous avons dit — et M. Salesse le prouve dans sa Notice — que cette attribution généalogique est erronée.

La Société a vivement félicité notre collègue de ce nouveau travail qui sera inséré dans notre recueil de 1896.

« Vous venez, sans le savoir — écrit M. l'abbé Marsaux au secrétaire — de m'imposer un tour de force. En vous offrant un compte rendu du *Congrès de Gand*, je ne savais pas la séance si proche ; tout était à l'état de fiches... » Le Secrétaire a la cruauté de s'applaudir — et la Société lui donne raison — *d'avoir imposé ce tour de force* à notre collègue qui vient de donner une nouvelle preuve de son talent et de son obligeance.

La visite des monuments de la ville motive, de la part de notre érudit correspondant, de judicieuses observations ; le Château des Comtes, celui de Gérard-le-Diable, l'Hôtel-de-Ville mi-partie ogival, mi-partie renaissance, la Cathédrale Saint-Bavon et son mobilier artistique, Saint-Jacques, avec son tabernacle sur le côté droit du chœur, etc. Les musées de peinture et d'archéologie (ce dernier installé dans l'ancienne église des Carmes) ont tout naturellement fort intéressé les congressistes en général et M. l'abbé Marsaux en particulier. Audenarde, avec son charmant Hôtel-de-Ville, a été également l'objet d'une attention spéciale, ainsi que le château de Laerne appartenant à M. Lybaërt qui a accueilli ses hôtes d'une façon charmante revêtus lui, sa femme et ses gens, de costumes du XVIe siècle. L'année prochaine, le Congrès belge doit se réunir à Malines.

M. le Président annonce la mort de M. le commandant Moreau, attaché à l'expédition de Madagascar. La Société a appris avec une véritable peine le nouveau deuil qui frappe la famille de notre vénérable président d'honneur, M. Fr. Moreau, père, elle charge le Secrétaire de transmettre ses sincères condoléances à M. Fr. Moreau. Le

défunt qu'un avancement bien justifié venait de récompenser de ses services antérieurs était appelé à un brillant avenir.

Notre collègue M. Th. Couture a reçu les palmes académiques ; la Société lui adresse ses félicitations.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1896

PRÉSIDENCE DE M. FR. HENRIET, MEMBRE TITULAIRE

Bien peu de membres présents... il fallait s'y attendre et cependant..... Cette formule, d'apparence restrictive, ne s'applique pas, qu'on le croie bien, ni aux fêtes données en l'honneur du Czar, notre hôte illustre, ni aux sentiments qui ont déterminé nos collègues à nous faire défaut pour assister à ces fêtes, répondant en cela à des sentiments patriotiques qui sont absolument les nôtres; cette formule s'applique à la composition, à la valeur pouvons-nous dire sans flatterie, des mémoires qui figurent à notre ordre du jour et sur lesquels nous n'allons pas tarder à donner une courte appréciation.

Notre vénéré président commence ainsi sa lettre d'excuse :

« Je suis père, seigneur, et faible comme un autre » — ma fille m'enlève à Paris et je me laisse faire... — MM. de Larivière, Laferrière, Legrand, etc., s'excusent. — Grâce à l'obligeance de M. Louis Aigoin — que le secrétaire a vivement remercié — nous sommes maintenant en possession de la plus grande partie des mémoires de la Société historique de Pontoise et du Vexin. Il nous manque les volumes VI, XII et XV qui, paraît-il, sont épuisés. Sachons attendre.

Liste des ouvrages reçus pour la bibliothèque :

1° *Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Section des Sciences économiques et sociales.* — Travaux lus au Congrès de 1896 ;

2° *Mémoires de la Société Académique de l'Aube,* 3ᵉ série, tome XXXII, Année 1895 ;

3° *Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin,* 12 volumes dont 1 de tables.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* ; deux fascicules ; n° 4 de 1895 et n° 1 de 1896 ;

5° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 108, juillet 1896 ;

6° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart,* tome VIᵉ, n° 11 ;

7° *Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne,* 2ᵉ série, tome XI, année 1895 ;

8° *Revue de Champagne et de Brie,* mai 1896 ;

9° *Correspondance Historique et Archéologique*, n° 33 ;

10° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 3ᵉ année, n° 7 ;

11° *Revue Septentrionale*, n° 11 (spécimen) ;

12° *Revue Nationaliste*, n° 1ᵉʳ (spécimen) ;

13° *Gazette Numismatique* (spécimen) ;

14° *Bulletin de l'Alliance Française*, n° 60 ;

15° *Petits Edifices Historiques*, 5ᵉ année, 5ᵉ numéro de 1896 : *Basilique de San Miniato-al-Monte près Florence (Italie)* XIIᵉ siècle avec des détails de restauration des siècles postérieurs ;

16° Petit Album comprenant les dessins d'un grand nombre d'objets de la collection Caranda (don de M. Fr. Moreau).

Des remerciements ont été adressés au généreux donateur.

Nomination d'une prieure à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.

Le contrat d'échange de la souveraineté de Sedan avec le duché de Château-Thierry avait été homologué en 1655 et confirmé par lettres-patentes du Roi en décembre 1656.

M. le docteur Corlieu a relevé dans un manuscrit de la

Bibliothèque Nationale le mémoire que le duc de Bouillon fournit, à peu près à cette époque, à l'effet de revendiquer ses droits.

Il prétendait que tous les droits et privilèges qui appartenaient au Roi lui étaient dévolus par le contrat d'échange et qu'il devait être substitué au lieu et place de S. M. même pour les cas qui relevaient du pouvoir royal ; la nomination des prieures de l'Hôtel-Dieu était un de ces cas. Le débat fut long et sensationnel. M. l'abbé Poquet, dans son histoire (tome II, page 648), en a rendu compte d'après les documents qu'il a consultés.

Grâce à l'obligeance de notre excellent collègue, M. Crolieu, nous possédons maintenant le texte de la protestation du duc de Bouillon. Nous savons bien quelle a été l'issue de ce litige ; néanmoins, nous serons heureux de publier in-extenso la réponse des religieuses et la sentence du souverain.

Recherches sur la fortune immobilière de Racine.

M. Maurice Henriet paraît regretter d'avoir donné suite à son projet d'établir la fortune immobilière de l'immortel, auteur de Phèdre et d'Athalie. Une pièce lui a manqué pour pouvoir identifier un des domaines ruraux, près de Clermont (Oise) faisant partie de l'apport ou des biens de succession de Catherine de Romanet, femme du poète. Les investigations de notre consciencieux collègue vont se poursuivre, elles seront secondées par M. le vicomte de Grouchy, qui a été jusqu'à présent si heureux dans le dépouillement des archives notariales. Nous souhaitons un plein succès à M. Maurice Henriet, car tout ce qui touche à Racine ne peut que grandement intéresser notre Société. Mais quoi qu'il en soit et malgré la pièce — qui lui a fait défaut, l'étude que nous a présentée M. Henriet nous a charmés et n'en retiendrions-nous que le portrait

qu'il a tracé de Catherine de Romanet que nous nous trouverions amplement dédommagés.

Catherine qui appartenait à une honorable famille de Montdidier, est une de ces honnêtes femmes qui n'ont pas d'histoire; sage, prudente, religieuse, elle donnait tous ses soins à sa famille ; son éducation morale était supérieure à son instruction et si elle ne fut pas l'inspiratrice du grand poète, elle en fut la compagne dévouée, elle sut adoucir les ennuis que lui suscitait la cabale des auteurs envieux de son mérite et calmer ses souffrances qui amenèrent une mort prématurée. A défaut d'imagination, on est heureux de lui reconnaître les qualités solides, les vertus modestes qui font la bonne épouse, la mère dévouée.

M. Delorme propose, comme chapitre additionnel à l'histoire du collège de Château-Thierry de M. Corlieu, une note dans laquelle il rappelle les services rendus par M. J. Périn, régent des classes de français de 1863 à 1891. Il n'y a pas à douter que le travail de M. Delorme ne soit accueilli par M. Corlieu et ne prenne place dans la prochaine édition de l'histoire de cet établissement universitaire. Ce sera justice; M. Périn a été un fonctionnaire zélé; il a rendu de grands services et sa mort a été universellement regrettée.

« Messieurs,

« Pour répondre aux besoins de notre arrondissement qui compte beaucoup d'agriculteurs, de viticulteurs, de commerçants et d'artisans modestes, le collège de Château-Thierry a dû se préoccuper depuis longtemps de relever l'enseignement moderne, les classes de français y ont été toujours en honneur et maintenues à un degré très élevé.

« En 1863 M. Vérette, alors principal, voulant lui donner une très vive impulsion a fait confier la chaire de français

avec titre de régent du collège à M. J. Périn qu'il connaissait et avait pu apprécier.

« Ce modeste fonctionnaire, homme de mérite, simple et bon, était en même temps professeur de mathématiques et de dessin ; classes supplémentaires faites par lui à titre gracieux, le budget du collège ne permettant pas de rémunérer les titulaires de ces chaires.

« Il a eu ainsi sous sa coupe tous les élèves qui se sont succédé de 1863 à 1891.

« Pendant près de 28 années, il a rempli sa tâche avec un zèle, une abnégation et un dévouement qui l'ont fait connaître comme un des piliers du collège et lui ont concilié l'estime et l'amitié des élèves qui, devenus à leur tour pères de famille, étaient heureux de confier leurs enfants au collège parce qu'ils savaient comment M. Périn savait ouvrir le cœur et développer l'intelligence.

« Un groupe d'anciens élèves après lecture de la notice de notre vieux collège insérée aux Annales 94 page 191 s'est ému de voir que le docteur Corlieu ne parlait point des professeurs de l'enseignement moderne, et n'avait point consacré à la mémoire de leur cher, éminent et bien aimé professeur Périn la moindre mention, ils ont vu là une lacune et ils m'ont prié de la combler.

« C'est un oubli que le camarade Corlieu s'empressera de rétablir dans la prochaine édition de sa notice et en attendant, je vous prie, Messieurs, avec notre cher et vénéré Président de vouloir bien accueillir cette petite note comme suite à la notice du collège précitée.

« Je suis d'autant plus sûr de notre bien aimé collègue Corlieu que je sais la part qu'il a prise pour faire sortir de l'oubli le nom de M. Périn et lui faire accorder la distinction honorifique que demandaient pour lui ses chefs universitaires.

« A. Delorme. »

M. l'abbé Marsaux a communiqué cette note relevée dans le catalogue Charavay, août 1896 : « Marolles (Cl. Eustache-François) curé de Saint-Jean-de-Saint-Quentin, député de l'Assemblée nationale, évêque constitutionnel de Soissons, né à Saint-Quentin en 1753. Il écrit de Soissons le 14 juillet 1792 une lettre fort bien conservée à M. Machet, curé de Troësnes.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1896

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

Le Secrétaire donne lecture de la lettre suivante :

« Mon cher Président, je vous prie d'offrir, de ma part, à la ville de Château-Thierry, pour la Maison La Fontaine, le portrait du poète que je vous fais remettre. C'est une copie que j'ai fait faire cette année par Monsieur Genry, d'un portrait conservé au Musée de Versailles, et qui, à ma connaissance, n'a pas encore été reproduit. On ignore le nom de son auteur.

« La copie, qui est fort exacte est de même grandeur que l'original.

« Veuillez, etc. »

Ce nouveau don est accueilli avec reconnaissance ; des remerciements sont votés au généreux donateur dont les intentions vont être exécutées. En attendant, le portrait est exposé au dessus de la cheminée de notre salle des séances.

Ouvrages reçus dans le courant du mois d'Octobre :

1° *Musée Guimet. — Annales.* — Coffre à trésor attribué au Shôgoun Lyé-Yorki (1838-1853), Etude Héraldique et Historique par M. de Milloué, conservateur du dit Musée, 1896 ;

2° *Musée Guimet : Revue de l'Histoire des Religions*, 17e année, nos 1 et 2 ;

3° *Musée Guimet : Les Cartes dans l'Inde,* par Em. Senard, de l'Institut, bibliothèque de vulgarisation ;

4° *Correspondance Historique et Archéologique,* n° 34 ;

5° *Bulletin Historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 178e livraison ;

6° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* tome XXXIII, 8e livraison 1896 ;

7° *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique, Littéraire de Béziers (Hérault),* tome XXIVe, 1896 ;

8° *Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille,* tome 44° — Capitaine Duviard, secrétaire perpétuel ;

9° *Revue Septentrionale,* n° 12 (nouveau spécimen) ;

10° *Calendrier de la Cour pour l'année* 1824, chez Pélissier, place du Palais-Royal (don de M. de Sapincourt) ; charmant petit volume avec belle reliure de l époque.

11° *Almanach d'Alsace et de Lorraine pour 1897 ;*

12° *Revue Bleue,* n° 14 du 2e semestre de 1896.

C'est à l'obligeance de M. de Larivière que nous devons ces deux derniers ouvrages ; le premier renferme de lui une étude fort intéressante sur : les origines de l'Alliance franco-russe : le deuxième, le récit du séjour à Paris, du comte du Nord (Paul 1er) et de sa femme Dorothée-Marie-Augusta de Wurtemberg.

Remerciements.

M. Moulin a résumé, d'après les travaux de MM. de Vertus et l'abbé Pêcheur et à l'aide de plusieurs documents inédits, une histoire du « Prieuré Royal du Charme ». La première partie, dont il a été donné lecture, s'étend de la fondation, 1098, au début de la Révolution, Adam de la Croix et Eve sa femme, ayant entendu parler des progrès que faisait un nouvel ordre religieux, sous la règle de Saint-Benoit, établi par Robert d'Arbrissel à Fontevrault, songèrent à favoriser l'établissement d'une maison de cet ordre. A cet effet, ils firent don d'une propriété sise à Grisolles ; les religieuses, filles des Seigneurs voisins y affluèrent ; grâce aux libéralités de ces Seigneurs, notamment d'Oulchy, de Braîne, de Bazoches, de Pierrefonds, de

Montmirail et des comtes de Champagne, la prospérité du Prieuré fut très grande. On sait que, par une disposition spéciale du réglement imposé par le fondateur, homologué par l'autorité ecclésiastique, le nouvel ordre comprenait des Religieux et des Religieuses, vivant dans des couvents séparés, mais sous l'autorité de l'abbesse ou de la prieure. On trouve parmi les Religieuses du Charme, non seulement les filles des Seigneurs ou de riches Propriétaires voisins de la maison, mais encore et, après le xv[e] siècle, des filles de fermiers et de cultivateurs dont les noms subsistent aujourd'hui.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1896

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

Sur la proposition qui lui en a été faite, M. le comte de Montesquiou accepte, de la façon la plus aimable, de succéder à son regretté père comme Membre titulaire de la Société. — M. Henriet, conseiller général, maire de Chierry, membre correspondant depuis 1872, est promu titulaire.

Liste des ouvrages reçus ;

1° *Bibliographie des travaux Historiques et Archéologiques* publiés par les Sociétés savantes par MM. Robert de Lasteyrie et Bougenot, tome IIIe, 1re livraison ;

2e *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France,* 23e année, 1e et 5e livraisons en un seul fascicule :

3° *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais,* 4e trimestre de 1895 ;

4e *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais,* tome XI, n° 157 ;

5° *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Langres* n° 54 ;

6° *Mémoires de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer,* tome 17e, 1895-1896 ;

7° *Bulletin Trimestriel de la même Société,* 4e livraison ;

8° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* 9e livraison ;

9° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouarl,* tome VIe n° 3 ;

10° *Bulletin de l'Académie Delphinale*, tome 9e, 1895 ;

11° *La Correspondance Historique et Archéologique*, 25 novembre 1896 :

12° *Revue de Champagne et de Brie*, juin 1896 ;

13° *Les Petits Edifices Historiques*, n° 55; *Chapelle Saint-Hubert du château d'Amboise, gothique flamboyant ;*

14° *Cahier des plaintes et doléances du Tiers-Etat des bourg et paroisse de Charly, 1789,* plaquette offerte par M. Corlieu.

Remerciements.

Le Secrétaire communique les notes suivantes recueillies dans les ouvrages précédents ; de la Correspondance Historique. 1° « Le R. P. de la Croix, le savant archéologue poitevin, a été chargé par arrêté ministériel, en date du 8 août dernier, d'exécuter des fouilles sur l'emplacement d'un temple dédié à Mercure, situé à Berthouville (Eure), non loin du lieu où fut découvert le célèbre trésor dit de Bernay. Depuis le 28 septembre, le R. P. n'a cessé de travailler à ces fouilles et il pense les avoir terminées à la fin du mois de novembre ».

La Société n'a point oublié que son secrétaire délégué au Congrès de la Sorbonne, lui faisait pressentir que pour les fouilles d'Yzeures (Indre-et-Loire), une solution favorable aux intérêts de la science archéologique ne tarderait pas à être donnée. En effet, un autre arrêté ministériel a chargé récemment le P. de la Croix de continuer, sous la direction de M. Bruneau, architecte du gouvernement, les fouilles d'Yzeures, si vivement disputées.

Au mois de juillet dernier, le R. P. avait été décoré de la Légion d'honneur ; c'était le prélude des deux dispositions ministérielles qui viennent d'être prises.

M. Jules Maciet, dont la générosité est inépuisable, a fait présent au *Musée des Arts Décoratifs* de divers objets : fragments de tapisseries, tapis anciens, panneaux com-

posés de carreaux et de sujets, groupe en biscuit du XVIII[e] ; statuette en bois sculpté représentant Saint-Eloi du XV[e], etc. Nous avons mentionné, dans le dernier procès-verbal, le don fait par notre distingué collègue à la Maison La Fontaine, d'un tableau représentant l'immortel fabuliste, d'après une peinture originale figurant au musée de Versailles.

Le numéro actuel des *Petits Edifices Historiques* est consacré à la reproduction de la jolie chapelle Saint-Hubert, du château d'Amboise, chapelle de la fin du XV[e] siècle bâtie par Charles VIII et bien gracieusement decorée.

Le prieuré du Charme (*suite*). M. Moulin résume, dans cette deuxième partie, l'histoire de cette Maison au moment de la Révolution. Après la sage direction du P. Vincent et des secours nombreux fournis à la population malheureuse, viennent les jours de désolation. M. de Vertus a retracé, d'une façon tout à fait dramatique, les événements qui se sont succédé depuis 1792 : spoliation des biens, destruction des bâtiments, des objets d'art, puis renvoi des malheureuses religieuses dont plusieurs ne survécurent pas aux mauvais traitements qui leur furent infligés. M. Moulin met sous les yeux de l'Assemblée le fameux Atlas de l'ingénieur géographe Didier, atlas devenu la propriété de notre collègue M. Josse, renfermant près de 80 plans. La 1[re] page de cet atlas est un encadrement dessiné par Lorinet, en 1785 et qui révèle certes un talent sérieux.

Ces plans permettent d'établir quels étaient, à la fin du XVIII[e] siècle, les biens, dîmages, ceux du couvent de Charme, comme de révéler les noms des fermiers ou propriétaires voisins des domaines indiqués ; la plupart de ces noms

existent encore dans les localités mentionnées, tant est puissant l'amour de la petite patrie !

Le véritable intérêt de la séance, le clou, pouvons-nous dire, a été la lecture que M. de Larivière a faite d'un épisode de l'histoire de la Russie ; il est vrai qu'il s'agissait de Catherine II, la Grande, et de l'un de ses fils naturels, le comte de Bobrinskl. Du règne de l'impératrice, nous n'avons rien à dire ; son génie qui égalait celui de Pierre-le-Grand, ses grandes qualités, ses honteux déportements lui ont valu le titre de « Sémiramis du Nord » que lui a donné Voltaire et que la postérité a ratifié. Le fils naturel, Bobrinski, causa de grands ennuis à sa mère qui le tint constamment éloigné d'elle. M. de Larivière raconte, avec le talent que nous lui connaissons, les aventures de ce jeune prince ; c'est un vrai roman que cette biographie qu'on ne tardera pas à lire dans un recueil : la *Revue Bleue* ou comme chapitre d'un nouveau volume sur Catherine II. Toutes nos félicitations à l'auteur.

MM. le comte de Montesquiou, à la place de son père ; Henriet, conseiller général ; Jousseaume-Latour, docteur en médecine, sont nommés ou promus membres titulaires.

MM. Lesage, notaire à Fère-en-Tardenois ; Frémont, notaire à Montreuil-aux-Lions, présentés par MM. abbé Bahin et Taupin sont agréés comme correspondants. Leur élection aura lieu à la première réunion de Janvier.

Plusieurs assignats ont été acquis et viendront grossir la collection que possède déjà la Société.

TRAVAUX ET RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1896

RAPPORT

Sur les Travaux de la Société

EN 1895

Mes chers collègues, je ne me fais pas tirer l'oreille, vous le voyez, pour vous présenter, à l'heure voulue, le compte rendu de vos travaux pour l'année qui vient de s'écouler. J'ai là, sous les yeux, la table récapitulative et il me semble que, sans témérité, ni vanité, on peut déclarer que nous n'avons pas déchu, tant s'en faut, que des mémoires d'une importance réelle nous ont été communiqués et mériteront de figurer avec honneur dans nos Annales. J'aurai occasion, du reste, de donner mon sentiment qui, je l'espère, sera partagé par tous.

Tout d'abord, je veux devant vous, *à l'aurore d'une année nouvelle*, examiner si le mode de publicité mensuelle employé depuis moins de dix ans et qui a suscité, dans le principe, quelques critiques, si ce mode, dis-je, n'a point été utile à notre prospérité intellectuelle et... financière.,. En un mot, notre compagnie y a-t-elle gagné ou perdu ?

Le nombre de nos adhérents s'augmente, malgré les

pertes sensibles que nous avons à déplorer ; la notoriété restreinte mais sérieuse, que nous sommes en droit de rechercher, nous est acquise et nous a valu des adhésions honorables, des encouragements précieux. Nous pouvons en juger par les correspondances que nous échangeons avec les Sociétés savantes, par les agréables rapports que font naître les Congrès et qui nous prouvent qu'on tient la Société de Château-Thierry en grande estime. N'en avons-nous pas eu dernièrement une preuve convaincante ?

A mon retour du Congrès de la Sorbonne, je vous avais annoncé que de hauts personnages, nos protecteurs dévoués, m'avaient prévenu qu'une allocation allait nous être octroyée ; et, de fait, notre trésorier a pu encaisser une somme de 300 fr. : récompense ? encouragement ? Ce que vous voudrez. Mais enfin, c'est un témoignage de bienveillance que nous saurons reconnaître en travaillant encore avec plus de zèle.

J'ai dit, Messieurs, que nos rangs se grossissaient tous les jours et, je le sais pertinemment, notre publicité n'y est point inutile. Je suis convaincu que, comme je le fais moi-même, quand quelque personne éclairée manifeste une opinion favorable à l'endroit de notre Société, vous vous empressez d'enrôler l'obligeant interprète ; l'ordre du jour de cette séance compte deux futurs correspondants, victimes de leur généreuse imprudence.

A l'appui des critiques faites sur la publicité et l'étendue des procès-verbaux de nos séances, on a pu dire qu'il ne restait rien ou presque rien à faire au membre chargé de préparer le rapport annuel. De toute nécessité, il faut donc se répéter. Eh ! quel grand mal ! — *bis repetita placent* — Au lieu de notes éparpillées dans les différents procès-verbaux, on a sous les yeux une vue générale, un tableau d'ensemble ; il n'y aurait peut-être à plaindre que le rapporteur... mais, vous le voyez, il ne se plaint pas.

Est-il donc inutile ou superflu de rappeler les beaux

travaux de notre aimable et savant collègue, M. Fr. Henriet ?

D'abord « le Vœu de Louis XIII » ce tableau remarquable dû au peintre Simon Vouët, et placé dans l'église de Neuilly-Saint-Front ; c'est non seulement une thèse critique d'une grande valeur, mais également une page d'histoire locale. Ensuite, le rapport sur l'Exposition rétrospective de Reims a valu, de la part de nos puissants voisins, de grands et mérités éloges à l'auteur et une certaine considération pour notre Société qui compte un auxiliaire si compétent. Que dirai-je de cette belle monographie « le Trésor artistique de l'Hôtel-Dieu » dont vous avez salué de bravos répétés les différents chapitres ? A côté de l'histoire, déjà toute prête de ce bel établissement, cette étude formera l'annexe la plus intéressante, bien utile aux nombreux visiteurs qu'attirent les richesses artistiques que la générosité des bienfaiteurs y a accumulés.

A diverses reprises, nous avons manifesté le désir d'avoir une notice sur le château de Marigny-en-Orxois ; cette tâche semblait, tout naturellement, incomber aux propriétaires. M. Bigorgne, père, un fondateur de notre Société, est mort sans avoir pu nous donner cette satisfaction ; son fils, devenu notre collègue, en 1881, au décès de son père, a été emporté cette année par une mort foudroyante sans avoir pu répondre aux demandes réitérées de l'un de nos plus laborieux titulaires, M. le docteur Corlieu. Quoi qu'il en soit, M. Corlieu a complété dans un intéressant mémoire : « La Corporation des Chirurgiens et le Château de Marigny » ce que nous avions sommairement mentionné à propos des essais tentés par le chirurgien Gigot de la Peyronnie, sur les blessés militaires ; il semble que ce soit le château de Marigny, dont cet habile praticien était propriétaire, qui a servi de premier théâtre aux opérations chirurgicales militaires.

Vous savez avec quelle humour M. Corlieu a rappelé le

« Passage du roi Louis-Philippe à Château-Thierry! » Un autre mémoire qui, à notre sens, a une véritable valeur, c'est « l'Inventaire de Hilaire de La Haye, à Charly, en 1626 ». M. le vicomte de Grouchy a mis, heureusement à la mode, l'étude de documents que renferment les archives des études de notaires. Par là, on peut se rendre compte de la façon dont nos aïeux, les plus en vue, meublaient, décoraient leurs demeures. M. de Marsy nous avait déjà entretenus du mobilier recueilli par la veuve de Racine dans l'hôtel de la rue des Marais-Saint-Germain où est mort le poète ; c'est à lui également que nous devons de connaître un « précieux autographe de La Fontaine » relation sous forme de lettre au surintendant Fouquet.

Et puisque nous parlons de La Fontaine, nous nous empressons d'ajouter qu'il aura dans nos Annales de 1895 la place qu'il mérite ; en effet, nous publions de M. Jehan une conférence sur le fabuliste, conférence qui a été fort goûtée du public de Château-Thierry ; de M. Tournaire, sous le titre « Un précieux manuscrit » l'origine de onze fables — et non des moindres — du poète ; de MM. Maubry et Valabrègue, leur impression sur la maison natale du Bonhomme et sur le musée — bien modeste — qui y trouve un abri.

Un collaborateur nouveau, mais qui prend parmi nous une place distinguée, M. l'abbé Marsaux, dont vous avez déjà pu apprécier le mérite par ses notices sur les « Sculptures de la tribune de l'orgue ; sur les anciennes broderies de l'Hôtel-Dieu », M. l'abbé Marsaux, dis-je, nous a donné communication d'un « Mandement de Valentine Visconti » ; d'une fonte de Cloches à Wissons, canton de Longjumeau par Nicolas Lemoyne, des environs de Château-Thierry. — Vous jugez si notre collègue, M. Berthelé,

s'est empressé de profiter de cette communication ! — A cela viennent s'ajouter : 1° Une série de fiches historiques relevées aux Archives Nationales, à notre intention ; 2° deux comptes rendus sur les Congrès tenus à Tournai et à Angers. M. l'abbé Marsaux s'est occupé, principalement, des objets religieux : vases, ornements, tapisseries... Qu'il veuille bien nous continuer son utile concours !

Outre quelques notes sur divers sujets, votre secrétaire vous a donné lecture de son rapport sur le Congrès de la Sorbonne, section d'archéologie et d'un long, très long mémoire sur le Congrès de Clermont. Il semblerait, de prime abord, qu'il serait bon d'écourter ces communications qui n'ont pas un intérêt local ; dans votre bienveillance, vous en avez jugé autrement, vous avez pensé que s'il y avait quelque agrément pour vous à les entendre, les lecteurs de nos Annales, nos amis et nos confrères, pourraient y trouver aussi quelque intérêt. Il y a, du reste, une telle solidarité entre les Sociétés savantes qu'il semble accepté, maintenant, que l'Ouest accueille ce que produit l'Est, que le Nord s'attache aux élucubrations du Midi et vice-versâ. Si la prose du Secrétaire ne vous charme guère, prenez, pour vous remettre, le compte rendu de notre cher vice-président M. de Larivière, sur les lectures faites à la Sorbonne, section d'histoire.

Avec M. Minouflet et ses « Monnaies gauloises » nous avons eu les honneurs d'une lecture publique à la Sorbonne. Quel encouragement pour notre laborieux collègue à poursuivre des fouilles qui lui ont valu, non seulement l'accroissement d'une collection déjà importante, mais aussi les félicitations de savants autorisés comme

MM. Anatole de Barthélemy, Babelon, Raymond Serrure, etc !

C'est par Neuilly que j'ai commencé cette revue, c'est par Neuilly que je la terminerai : M. Poinsier, qui va prendre — nous l'espérons — une part plus active à nos travaux, nous a donné un aperçu bien amusant de la procédure suivie en 1789. Il s'agissait, comme vous le savez, dans ce petit procès civil et criminel, d'une action intentée à Deschamps — un parrain magnifique — par les curé et marguilliers à propos 1° du « bris d'une cloche causé par une sonnerie excessive et illégale ; 2° de l'irrévérence grave commise dans le lieu saint ». Grosse affaire qui a dû rendre bien perplexe M. le Prévôt.

Nous ne nous séparerons pas, Messieurs, sans renouveler à l'égard de nos amis disparus ; MM. Bigorgne, de Graimbert, Legrand, l'expression de nos sympathiques regrets ; sans saluer la bienvenue de nos nouveaux collègues : MM. Corneille, Salé, Brayer, Laferrière, Guiard, Velly et Jehan. Nous avons été heureux de conserver, parmi nos membres honoraires, notre bien distingué ancien vice-président, M. de Laubrière. Qu'il nous soit permis de souhaiter que la concorde règne toujours parmi les membres de notre Société ; que de nouveaux travailleurs viennent se joindre à ceux dont je viens de relever la précieuse collaboration ; restons unis, comme par le passé, nous resterons ainsi toujours forts, toujours dignes de la bienveillance que nous témoignent ceux qui s'intéressent aux études historiques, au culte de la patrie française.

MOULIN.

De Maucroix (François)

BIOGRAPHIE NOUVELLE

Par J. SALESSE

Principal du Collège de Verdun.

I.

Tout est dit et l'on vient trop tard, affirme La Bruyère. Malgré cette menaçante vérité, j'ai voulu, moi huitième, si je ne me trompe, mes chers collègues, entreprendre la biographie de l'abbé de Maucroix, le meilleur ami de votre grand compatriote, et parler de lui sur de nouvelles données.

J'ai, dans ce but, voulu connaître tout ce qu'ont écrit sur le chanoine de Reims : 1° Tallemand des Réaux ; 2° Richelet ; 3° Louis Racine ; 4° Walckenaer ; 5° Monmerqué ; 6° Louis Pâris ; 7° un abréviateur de ce dernier. Je n'ai

rien découvert de neuf en ce qui concerne la prime jeunesse de notre abbé ; j'en excepterai quelques détails sans importance.

Les Archives nationales, la bibliothèque nationale de la rue Richelieu, m'ont fourni quelques documents à peu près inexplorés, et les œuvres elles-mêmes de Maucroix m'ont permis de mettre en lumière son meilleur titre à notre admiration : je veux dire son talent de traducteur et son éloquence de panégyriste. C'est pour vous seuls, mes chers collègues, que j'ai conduit à bonne fin ce petit travail ; c'est à vous que je le dédie, *amicus amicis*.

Maucroix (François de) naquit à Noyon le 7 janvier 1619. Son père était procureur au bailliage de cette ville. Homme d'ordre et de bon conseil, il était fort apprécié de la noblese et de la bourgeoisie du pays. Robert de Joyeuse, lieutenant du roi en Champagne en faisait une estime particulière. Ami de Pintrel, de Jannart et de Charles de La Fontaine, il s'arrêtait à Château-Thierry toutes les fois qu'il se rendait auprès de ce grand personnage. Il y avait aussi quelques parents.

De là, l'idée d'envoyer ses deux enfants, Louis et François au collège de cette ville qui, nous le savons, rivalisait avec les meilleurs de la région et disputait la palme à Reims et... le dirai-je ?... à Paris même. Il avait cette prétention qu'il justifiait, d'ailleurs, par la qualité de ses élèves.

La Fontaine, un peu plus jeune que François (trois ans de différence), devint néanmoins comme lui le disciple de Malézart qu'il semble avoir visé (malice bien excusable), dans une de ses fables, l'*Ane et le petit Chien* :

S'il faut en faire autant afin que l'on me flatte,
Cela n'est pas bien *malaisé*.

Nos deux amis ne quittèrent Château-Thierry qu'à partir de la 3e. Ils eurent mainte occasion d'aller ensemble à

Reims où La Fontaine avait des parents et Maucroix de puissants protecteurs.

Leurs nombreux voyages dans la capitale de la Champagne les impressionnèrent tellement l'un et l'autre qu'ils en ont parlé dans leurs vers, avec tout l'enthousiasme des premières amours.

Après s'être séparés de Malézard, ils se retrouvèrent à Paris pendant trois ans, environ. L'un était au collège d'Harcourt, l'autre à l'Oratoire (rue Saint-Honoré). La Fontaine, après avoir étudié le droit et paru une ou deux fois au palais revint à Château-Thierry. Maucroix alla plus loin. Il plaida cinq ou six causes avec éclat, malgré son invincible timidité, mais la compagnie de jeunes viveurs, piliers de cabaret, l'entraîna dans une vie de dissipation et de débauche. Il ne quittait pas la rue du Vieux-Colombier où se tenaient en permanence Saint-Pavin, Benserade et Perrot d'Ablancourt, Champenois comme lui. C'est dans ces réunions que la « Pucelle », de Chapelain, restait sur la table comme une menace perpétuelle pour le malheureux qui s'était rendu coupable d'une faute contre les statuts. Le délinquant était condamné à lire quelques vers du poème, un chant tout entier même, selon la gravité du méfait.

Boileau qui fut, plus tard, témoin des souffrances de quelques-uns de ces lecteurs (c'était de tradition), a dû s'en inspirer pour composer le vers si connu :

... Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

Maucroix fut un « ruelliste » endiablé. Il fréquentait les salons en compagnie de Voiture, Gondi, Godeau, Sarrazin, Chapelain, Conrart, Vaugelas, etc... ; il y fit assez bonne figure, mais enfin, trop jeune encore et peu en veine de travail, sinon d'esprit, car il en avait à revendre, il ne pouvait, de longtemps, songer à s'y créer une place honorable à côté des rois du jour.

Les envois de fonds cessèrent et sa bourse n'ayant plus « forte aposthume », il obéit rageusement aux injonctions paternelles, prit le coche et se rendit auprès de Robert de Joyeuse dont il géra, quelque temps, les affaires passablement embrouillées.

Le portrait que Richelet nous a laissé du jeune « précieux », peut seul nous expliquer ce qui va suivre.

« Monsieur Maucroix ravit, soit qu'il parle ou qu'il « écrive, et l'on ne peut se défendre de l'aimer quand on « l'entend parler. »

Il ne tarda pas à plaire à Mme de Joyeuse (ancienne précieuse). Il devint son secrétaire et l'accompagna dans tous ses voyages à Paris et à ses châteaux.

Cette existence était conforme à ses goûts. Il aimait les voyages, le mouvement, l'agitation, et, sa gaîté de bon aloi, ses saillies pleine d'à-propos, sa conversation d'un charme pénétrant, sa physionomie douce et rêveuse, l'irréprochable régularité de ses traits, son caractère mêlé de sérieux et d'enjouement, en faisaient le compagnon indispensable de toutes les allées et venues de sa maîtresse dont la fille, Henriette de Joyeuse, devint éperdûment amoureuse de lui. Cette passion, plus encore que sa timidité, l'éloigna pour jamais du barreau. La différence des rangs, l'inégalité des fortunes mettaient un obstacle invincible à l'union des deux amants.

Mlle de Joyeuse, d'abord fiancée au marquis de Senoncourt, fut enfin mariée à M. Tiercelin, marquis des Brosses.

Maucroix vit ainsi s'évanouir le bonheur de sa vie. (Voir Tallemand des Réaux, historiettes, pages 180 et suiv.). Il ne se consola, dit cet incorrigible rieur, que quatre ans après, dans un nouvel amour pour Isabelle-Louise d'Angennes, la quatrième des sept enfants de la marquise de Rambouillet.

Il se peut que Maucroix ait cherché des consolations à sa douleur, mais il est certain qu'il n'oublia jamais ce pre-

mier amour. Il fut le tourment de toute sa vie; la preuve en est facile. On la trouve partout; elle éclate dans chacune de ses poésies, mais nous tirerons la principale de quelques anecdotes absolument authentiques.

Ecoutons Walckenaer :

« Un jour que la marquise des Brosses avait eu à souffrir plus que de coutume de la brusquerie de son mari, et que seule avec Maucroix, elle déplore le malheur d'être unie à un tel homme, elle se complut dans la peinture de cette longue extase de bonheur qui aurait rempli sa vie tout entière si elle avait pu être liée par les nœuds de l'hymen à celui qui s'était montré si digne d'elle. De Maucroix, comme s'il eût craint en se laissant entraîner à l'impétuosité des sentiments qui agite son amante, la contemple en silence et ne trahit la tempête de ses sens que par la violence des palpitations qui semblent lui ôter jusqu'à la possibilité de respirer. Enfin, il serre contre son sein l'objet de tant de ravissements en homme qui, sûr de son ascendant, s'apprête à jouir de tous ses droits ; mais elle, comme sortant tout à coup d'un songe douloureux, manifeste sur ses traits l'atteinte subite du délire, repousse son amant et, en s'enfuyant, elle s'écrie : « Ils disent que ce serait un sacrilège ».

Maucroix consterné par les paroles qu'il vient d'entendre, prend la résolution de ne plus reparaître devant la marquise. Il est envoyé par Fouquet à Rome pour le règlement de certaines affaires ecclésiastiques et réussit dans sa mission. Voici ses adieux à l'inhumaine :

« C'en est fait, il me faut mourir ;
Rien que le désespoir ne me peut secourir.
Mais puisqu'à vos bontés je ne puis plus prétendre,
Accordez. du moins, à ma foi,
Le souhait du grand Alexandre,
Que jamais conquérant n'aille si loin que moi. »

Pendant ce temps, la marquise de Mirepoix entraîne Hen-

riette dans le tourbillon de Paris. Elle eut pour amants le comte du Roule et le comte de Grandpré. Vardes, etc. A son retour de Rome, Maucroix la fuit toujours ; elle le poursuit sans cesse ; il se dérobe, la mort dans l'âme, décidé plus que jamais à résister à ses provocations. M. de Grandpré s'aperçut de l'amour de Mme des Brosses pour Maucroix. Il en parla au mari, mais l'amant indigné sut tout déjouer par ses habiles manœuvres.

Le marquis des Brosses connaissait toutes les liaisons de sa femme. Il lui faisait des scènes terribles, la brutalisait constamment et entrait parfois dans des colères épouvantables. Il veut, de guerre lasse, l'emmener en Touraine. Elle refuse ; il part avec ses domestiques et la laisse seule sans ressources. Maucroix pourvoit à tout. Elle tombe malade, il la prend chez lui et se multiplie pour la ramener à la santé. Un jour il la croit morte. « Il s'approche avec effroi et s'aperçoit qu'elle lui fait signe de venir auprès d'elle. Il se précipite vers son chevet ; elle fait un effort surhumain pour tourner vers lui sa tête, sans pouvoir y parvenir. Alors elle saisit sa main, la porte sur son cœur et peu d'instants après elle rend le dernier soupir ». (Walckenaer). Sa mère était déjà morte chez Maucroix.

Dix mois après la mort d'Henriette-Charlotte de Joyeuse, Maucroix fut pourvu d'un canonicat à l'église de Reims où se trouvait déjà son frère, et nommé prieur de Crécy, ou plutôt Crétry, dans les Ardennes. Avant de faire connaître certains détails de sa nouvelle existence, il est bon de donner quelques extraits de ses élégies.

Son cœur saigne toujours. La plaie reste ouverte et nul baume ne saurait la cicatriser.

Elégie I à Olympe.

Il faut, si je le puis, la voir plus froidement,
La regarder en juge et non pas en amant.

Elégie III à Philis.

Quelles que soient les lois d'un devoir rigoureux,
Il n'est pas défendu de plaindre un malheureux.

Elégie IV.

Ma Philis, si le ciel eût joint nos destinées,
Et sous un même joug asservi nos années,
Que j'eusse eu de respect pour vos divins appas !
J'aurais baisé, je crois, la trace de vos pas;
Toujours mes humbles vœux vous eussent révérée;
Si vous l'eussiez voulu, je vous eusse adorée.

Elégie VI, pour Diane.

Jaloux ! de mon bonheur si bien persuadés,
Voyez si vos soupçons ne sont pas bien fondés ;
Si l'on peut m'accuser de la moindre licence,
Et si jamais amour fut si plein d'innocence.

Elégie VII.

Ingrate, croyez-vous qu'une ardeur si modeste,
Puisse attirer sur vous la colère céleste?

Cette dernière fut composée à la suite du cri de désespoir poussé par Mme des Brosses au moment où Maucroix se voit sur le point de la posséder.

Ode II à Patru.

Malheureux que je suis! pourquoi l'ai-je perdue?
Que fais-je dans ces lieux, éloigné de sa vue,
Que traîner à regret des jours pleins de langueur?

On ferait mille citations de ce genre. Elles sont toutes les mêmes. La note dominante est la douleur qui ne veut point être consolée. Quel dommage que nous ne possédions pas les mémoires détaillés de Maucroix! Ils semblent perdus, ou, du moins, introuvables. L'extrait qu'on on a

retiré est de la main d'un chanoine de Reims (Nicolas-Martin), secrétaire du Chapitre en 1721.

Cet extrait a été publié par la Société des bibliophiles de Reims, 1812.

Nous y voyons sans déplaisir que notre chanoine n'est pas toujours triste.

Son esprit et sa malignité s'aiguisent parfois et tant pis pour le fameux Barberini, ce cardinal de rencontre qui fait sentir à tous son éternelle mauvaise humeur. Il ne décolère pas et Maucroix ne se gêne nullement pour nous le dire.

Le Chapitre s'était avisé d'entonner, quelques minutes avant l'entrée de son Excellence, un *Te Deum*, à l'occasion de la conquête de la Franche-Comté.

« Le cardinal avança jusqu'auprès de la porte du chœur, « mais voyant qu'on avait commencé le *Te Deum* sans « l'attendre, il s'en retourna au palais fort en colère, et « envoya dire au lieutenant de la Ville, (c'était M. Henry-« Bachelier de La Fontaine), que par son absence l'action « était imparfaite et qu'il en donnerait avis au roi. »

Il fallait des excuses. On chargea Maucroix de prendre la parole « ce que j'acceptai », dit-il.

« Comme nous arrivâmes au palais, son Excellence « était à table. Nous priâmes M. de Saint-Méloir de savoir « si Son Excellence nous voudrait faire la grâce de nous « donner audience. Il alla parler à Monsieur le Cardinal et « nous dit que Son Excellence était à table. Nous lui « demandâmes si à la fin des Vêpres, M. le Cardinal nous « voudrait faire cet honneur : Il dit que Son Excellence se « couchait à 3 heures et que nous revinssions le lendemain « matin. »

Le lendemain, même manège.

Rien n'est plus curieux que tout le récit des difficultés qui ne cessèrent de s'élever depuis 1667, (date de l'installation de Barberini), entre le Cardinal et le Chapitre de sa

Cathédrale. Ces détails ont leur intérêt historique et montrent l'opposition que rencontraient les principes gallicans dans un archevêque italien.

Je ne puis résister au plaisir de reproduire en partie le récit d'un incident des plus grotesques. Il s'agit de l'Université et du Chapitre « en dispute du pas ».

« A Monsieur le Comte de Soissons, gouverneur de la « province, le Chapitre parle avant l'Université. Que véri- « tablement, au sacre dernier, l'Université avait été présen- « tée au roi Louis XIV avant le Chapitre, mais que le sieur « Sainctot, maître des cérémonies avait appelé par trois « fois le Chapitre de Reims, avant tout autre corps, lequel « n'étant pas encore arrivé dans la salle de l'Archevêché, « on fut obligé de faire entrer l'Université qui mal à propos « voulait former là-dessus un droit de préséance sur le « chapitre. »

Autre discussion : « On trouva au Chapitre de grands « inconvénients à nous présenter avec nos habits d'église ; « premièrement que si Son Excellence nous recevait en ses « habits pontificaux, il fallait qu'elle ne fît pas ce même « honneur aux autres Corps qui ne faisaient rien d'extra- « ordinaire pour elle. »

« En second lieu, qu'il y avait de l'indécence à parler « couvert à Son Excellence, ce qu'il faudrait, pourtant, « puisque le chaperon ne s'ôte jamais, pas même à l'élé- « vation : et qu'enfin si on se présentait au roi en cet habit « il n'y a aucune difficulté qu'on nous ferait mettre le cha- « peron bas, le respect qu'on doit au souverain ne permet- « tant pas que ses sujets lui parlent la tête couverte.

Cela ne justifie-t-il pas les vers si connus de La Fontaine :

J'ai maints chapitres vus
Qui pour néant se sont ainsi tenus.
Chapitres, non de rats, mais Chapitres de moines,
Voire chapitres de chanoines.

Pour revenir au fameux *Te Deum*, le cardinal le fit chanter une seconde fois par ordre du roi.

Malgré toute sa prudence, toute sa réserve, tout son esprit, Maucroix se brouilla avec son archevêque en décembre 1668. Ils ne se réconcilièrent pas.

Barberini meurt le 2 août 1670, et notre chanoine lui composa cette belle épitaphe :

Ci-gît un fou qui porte mitre,
Qui fit enrager son chapitre
Et son clergé diocésain.
Dieu nous garde d'un pareil maître,
Jamais homme ne fut si vain
Et n'eut aucun sujet de l'être.

Il n'était vraiment heureux qu'avec son cher La Fontaine. Ils se voyaient souvent, tantôt à Reims, tantôt à Château-Thierry. Le séjour à Reims n'était pas toute l'année des plus agréables. Maucroix y vivait seul ou à peu près.

Que Reims est un triste séjour !
Tout l'hiver le soleil à peine
S'y montre une fois la semaine
La nuit y dure tout le jour.

Son frère Louis, beaucoup moins intelligent, de goûts moins raffinés, ne comprenait rien « à ce sombre plaisir d'un cœur mélancolique ». Une brouille devait fatalement se produire. On ne possède pas de renseignements précis sur les motifs de cette rupture, mais il en existe des preuves qui ne sont que trop évidentes. Louis était fortement accusé d'être enclin aux amours ancillaires et d'aller sur les brisées de son valet.

Lisez cette épigramme :

Oh, oh ! Monsieur le porte-crosse,
Votre chambrière est donc grosse ?
Le pois s'est enflé dans la cosse,
Cela s'appelle un fruit précoce ;

Votre valet en a l'endosse;
Le pauvre diable fait la noce ;
Il voudrait être dans la fosse,
Ou bien plus loin que Saragosse:
Mais a-t-il seul part à la bosse ?
Car bon cheval n'est pas rosse.
Jadis vous faisiez un négoce
Qui fait moins de bruit qu'un carrosse.
Prenez garde qu'on ne vous rosse,
Car le fait est assez atroce.

Parfois il charmait ses loisirs par l'envoi d'épîtres, d'élégies, d'épigrammes, etc... à ses amis.

Je ne connais rien de plus franchement drôle que l'épitre en vers à Madame la Marquise de Rambouillet, au nom de cinq religieuses de Saint-Etienne-de-Reims. La fille de la marquise était abbesse de ce couvent et il ne faisait pas toujours bon avec elle.

De là, ce petit tableau si divertissant de l'existence conventuelle. Il donne une idée de la patience de ces pauvres religieuses, lorsque l'abbesse était peu commode.

Elle mène une vie étrange,
Car elle ne dort ni ne mange,
Quand il faut la faire coucher
On est un an à la prêcher,
Et lorsqu'il faut se mettre à table,
C'est une longueur effroyable.
Tantôt : mon Dieu je n'ai pas faim...
. . . .
O mon Dieu le méchant mouton !
Otez-moi ce vilain chapon;
Qu'il est dur! c'est un coq sans doute?
Ce petit poulet me dégoûte.
Enfin, la dame fait si bien,
Qu'elle ne mange jamais rien.
Donnez-lui si bien sur les doigts
Qu'elle soit sage une autre fois.
Qu'au matin elle prenne un œuf,
Mange à dîner mouton et bœuf,

Soupe à peu près comme sa nièce, (1)
Passe la nuit tout d'une pièce,
Et dorme jusqu'au point du jour.

Maucroix faisait aussi des traductions, Latiniste éminent, hellénisle distingué, tout chez lui respire cet amour de l'antiquité que son ami La Fontaine poussa si loin. « On ne saurait aller si loin que les Anciens », disaient-ils l'un et l'autre.

Uterque redolet antiquitatem.

C'est ce parfum qui donne à leurs œuvres un prix inestimable. La Fontaine excellait à rendre en vers d'un pittoresque achevé la pensée Virgilienne. Maucroix avait le don de suivre le développement de la période Cicéronienne dans tous ses méandres et d'en reproduire les nuances les plus délicates et les plus variées. Tous ces traducteurs du XVIIe siècle semblent ne former qu'une seule et même famille. Ils sont liés d'une étroite amitié. Maucroix fait de Patru le confident de ses plus intimes pensées. Cassandre, le traducteur de la rhétorique d'Aristote avait pour amis Boileau, Maucroix et La Fontaine. Pintrel, artiste incomparable, était le bienvenu dans leur société. Il les eut pour collaborateurs dans son admirable traduction des lettres de Sénèque à Lucilius. C'est à Château-Thierry plutôt qu'à Reims qu'on se donnait rendez-vous, et pour cause. Marie Héricart et la sœur de La Fontaine donnaient leur avis sur tel ou tel passage et concluaient rigoureusement à l'acceptation ou au rejet de certaines locutions.

Un soir, La Fontaine oublia, dit-on, que Pintrel devait se joindre à Maucroix pour partager son souper. L'hôte rémois qui le plus souvent descendait chez lui quand il venait à Chaûry, laissait le bonhomme aller son train ordinaire et ne se formalisait jamais de ses absences et de ses distractions.

(1) Mlle de Montausier, grande mangeuse.

Pintrel, qui se considérait, à son tour, comme de la maison en qualité de cousin et de premier guide du fabuliste, lui donnait également toute liberté.

La conversation s'éternisait, ce jour-là, et menaçait de durer jusqu'au lendemain. Il fallait pourtant bien se mettre à table et La Fontaine n'avait pas donné signe de vie de toute la soirée. Que faisait-il ? qu'était-il devenu ?

Sans avertir sa femme, sans songer à ses amis, il s'était retiré dans sa chambre et s'était couché, par suite d'un malaise aggravé d'un manque absolu d'appétit.

On se met donc à table, mais à peine a-t-on commencé à savourer les premiers mets, que la porte s'ouvre : que voit-on paraître ? La Fontaine en bonnet de nuit, en chemise, sans bas, et n'ayant qu'un simple caleçon. Les yeux ouverts et n'apercevant pourtant aucun objet, il traverse la salle à manger, entre dans son cabinet, s'y renferme, y reste une demi-heure environ, puis reparaît, traverse de nouveau la salle en se frottant les mains d'un air satisfait, rentre dans sa chambre et ne revient plus. Sa femme et ses amis sont très curieux de voir ce que notre fabuliste a pu faire ainsi renfermé au milieu des ténèbres. — Ils entrent dans le cabinet : qu'y trouvent-ils ? une fable écrite d'une encre encore toute fraîche, et quelle est cette fable ? l'une de celles où le langage du cœur règne de la manière la plus touchante ; celle qui unit, plus que toutes les autres, la grâce et la finesse au sentiment : la célèbre fable des deux pigeons. — (Article tiré d'un « Album des modes » année 1830, sous le titre : Confessions d'un homme de cour contemporain de Louis XIV, par MM. Dusaulchoy et Charrin).

Qu'y a-t-il de vrai dans ce récit ? rien, peut-être. En tout cas, il est très vraisemblable. La Fontaine dormait tout éveillé, nous le savons. Sans être somnambule, au sens strict du mot, il se dédoublait en quelque sorte dans ses moments de rêverie.

C'était son *double* qui faisait les plus beaux vers, qui composait les plus jolies fables.

Ne rêvait-il pas, en réalité, lorsque courant à travers les rues il demandait à tout venant : Avez-vous lu Baruch ? Veillait-il, lorsque, dans son enthousiasme, il comparait Rabelais à Saint-Augustin ? La réponse de son interlocuteur ne se fit pas attendre : « M. de La Fontaine, vous laissez tomber vos chausses ». Et lorsqu'il s'oubliait à lire Tite-Live et faisait attendre des heures entières les amis impatients et mourant de faim ?

Maucroix qui connaissait son homme ne s'étonnait de rien. Il le laissait vaguer tout à son aise et ne troublait jamais ce songe intérieur, prélude inévitable d'une création géniale.

J'ai parlé ailleurs de la collaboration probable de Marie Héricart. Il faut mettre hors de doute celle de Maucroix.

La Fontaine le prenait constamment pour arbitre et ne faisait rien paraître sans l'avoir préalablement consulté. Les lettres qu'il lui écrit en fournissent la preuve. Il lui fait part de ses projets, lui demande son avis et désire qu'il le lui donne en toute franchise.

C'était bien là les deux amis « vivant au Monomotapa. Les amis de ce pays-là valent bien, dit-on, ceux du nôtre », prétend avec raison le fabuliste.

Voilà pourquoi tout à fait incapable de vivre par lui-même et pour lui-même, loin d'être en mesure de subvenir aux besoins de sa femme et de son fils, il délègue tous ses pouvoirs à son cher Maucroix et lui confie la mission de donner à son pauvre enfant l'éducation et l'instruction que les régents du collège de Château-Thierry lui avaient prodiguées jusque-là sans le moindre profit, tant la maison paternelle était d'un fâcheux exemple pour leur petit élève.

Maucroix ne réussit qu'à demi dans sa tâche qui fut continuée par d'autres (M. de Harlay). (Voir notre biographie de La Fontaine).

Mieux que personne, il savait que La Fontaine etait inapte à jouer ce beau mais pénible rôle d'éducateur.

Quand on a soi-même besoin d'un guide, il est bien difficile d'être un Mentor pour autrui. C'était le cas du fabuliste.

A la mort de Barbarini, Maucroix qu'on semblait fuir auparavant comme la peste, n'eut jamais autant d'amis et d'adulateurs. On s'arrachait ses poésies, ses belles traductions dont on trouvera plus loin quelques extraits.

Le nouvel archevêque, Maurice Letellier, faisait souvent appel à ses conseils, recourait à son expérience et le prenait pour confident.

Aussi n'est-il pas étonnant que son nom figure dans les procès-verbaux de l'assemblée générale du Clergé de France tenu à Paris au couvent des Augustins en 1681 et 1682.

Voici le premier :

27e jour d'octobre 1681, Charles-Maurice Letellier, archevêque de Reims, légat né du Saint-Siège apostolique; primat de la Gaule Belgique, Conseiller ordinaire du Roy en son Conseil d'Etat et maître de la Chapelle de sa Majesté ; Monseigneur Messire Louis - Antoine de Noailles, évêque et comte de Châlons, pair de France, et MM. Antoine Faure, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, prévost et chanoine de l'Eglise de Reims, et *François Maucroix*, chanoine de la même église, députés de la province de Reims, par procuration passée à Senlis le 20 juillet dernier, ont été reçus.

2e procès-verbal :

Délibération prise par les provinces.

Monseigneur l'archevêque de Paris et Monseigneur l'archevêque de Reims ont été nommés pour présider.

Tous deux ont remercié l'assemblée de l'honneur qu'elle leur faisait et de la confiance qu'elle voulait bien prendre en eux.

Ensuite, Messieurs Chéron et Cocquelin ont été choisis pour promoteurs et MM. *Maucroix* et Courrier pour secrétaires.

3e procès-verbal :

Le lundi 1 mai, Monseigneur le président a témoigné à Monsieur *Maucroix*, secrétaire, la joie qu'aurait l'assemblée du recouvrement de sa santé qu'il emploie si habilement pour le service de l'église.

Autant de preuves de l'estime et de l'affection que lui avaient vouées les membres les plus influents du haut clergé. Il en était absolument digne. Je ne crois pas qu'un seul d'entre eux, Bossuet mis à part, eût autant de titres à la gloire littéraire que l'humble chanoine. Il ne s'en prévalait aucunement, et, loin de rechercher les honneurs, il les fuyait avec soin et faisait tout pour s'y soustraire.

A Reims, ville d'amusements et de plaisirs, il fallait avoir plus que de l'énergie pour résister au courant qui, bon gré, malgré, emportait les plus courageux loin des travaux de l'esprit. Souvenons-nous que Reims était la patrie du fameux Coquillart, un des prédécesseurs de Maucroix et digne émule de Rabelais pour les parties de son œuvre qui, d'après La Bruyère, est « le charme de la canaille ».

LETTRE DE M. SALESSE

Verdun, 5 Mai 1896.

« Je vous envoie la deuxième et dernière partie de ma biographie de Maucroix. Je pense pouvoir vous apporter moi-même, une trentaine de pages sur Pintrel, en août prochain. Je ne sais pas si mon travail mérite les honneurs

d'une deuxième séance ; quoi qu'il en soit, je vous le confie et viendrai vous demander votre avis à la date précitée.

« Je me propose de faire une étude sur la portée philosophique des fables de La Fontaine. D'autres ont disserté sur la valeur littéraire, sur l'intention satirique de l'œuvre ; ils n'ont fait que glisser sur les hautes visées de certaines leçons données à l'humanité tout entière *non à un seul* (voir Taine) par celui que l'on a toujours pris pour un naïf, un moraliste au petit pied, un amuseur candide, un Boccace inconscient, un Rabelais sans le savoir. Je ne suis pas de cet avis et je le prouverai.....

« *Signé* SALESSE.

« Mes souvenirs les plus cordiaux à mes collègues et, en particulier à MM. Vérette et de Larivière. »

II.

La Fontaine, au début d'un de ses contes, « Les Rémois », fait l'éloge de sa ville préférée.

Charmants objets y sont en abondance.
Par ce point là, je n'entends quant à moi,
Tours ni porteaux, mais gentilles *Galoises* ;
Ayant trouvé telle de nos Rémoises
Friande assez pour la bouche d'un roi.

Chacun en pensait autant, même l'archevêque Maurice Letellier, si l'on en croit Bussy-Rabutin (La France ga-

lante) vol. II, page 321. Il était très connu pour sa liaison avec la duchesse d'Aumont.

Ce prélat qui n'ignorait pas l'existence légèrement tourmentée de Maucroix, lui pardonnait d'autant plus volontiers qu'il se connaissait mieux lui-même. Aussi, lorsque notre chanoine traduisit l'histoire du Schisme d'Angleterre par Sanderus, (Lyon, Jean-Baptiste Guillimin, 1685), avec privilège du Roy, il la fit précéder d'une épitre des plus élogieuses à l'adresse de son archevêque dont il admirait, à bon droit, les belles et sages réformes dans un diocèse où régnaient naguère encore, la licence et l'insubordination. J'en recommande le style à l'attention des connaisseurs.

Monseigneur,

« Puisque c'est par votre ordre que j'ai entrepris de traduire cette histoire, je crois avoir droit en quelque sorte de la mettre sous votre protection. Elle est, sans doute, fort nécessaire à cet ouvrage, car, outre que nos fautes ont besoin d'être excusées, j'appréhende encore que l'on ne blâme mon Auteur de s'être trop emporté contre l'hérésie et ses sectateurs. Je crains qu'on ne lui objecte qu'il faut qu'un historien soit sans intérêt : qu'il ne doit être ni d'aucun pays, ni d'aucun parti ; que l'histoire est un miroir fidèle qui représente les objets et qui laisse aux yeux d'autrui à juger de leurs perfections ou de leurs défauts. Mais je doute qu'une telle modération fût bienséante à un écrivain catholique qui traite de la ruine de notre religion arrivée dans sa patrie et dont il a été lui-même le spectateur. Les hommes qui sont échauffés de ce feu qui consuma autrefois les premiers chrétiens, ne sauraient parler avec tant de retenue d'une matière qui concerne le culte divin et le salut éternel : et si cette chaleur est un défaut, ce défaut est plus louable que la vertu qui lui est opposée.

« Quoi qu'il en soit, Monseigneur, je suis assuré que vous ne condamnerez pas un zèle même trop ardent, vous qui embrassez si ardemment les intérêts de Jésus-Christ et qui travaillez si utilement pour sa gloire. Ne voyez-vous pas avec combien de soin vous réparez les brèches qu'une longue vacance avait faites à la maison du Seigneur qui vous est commise ? Combien les peuples sont-ils édifiés de ces visites si nécessaires et si peu pratiques jusqu'ici, dans ce diocèse ? Car l'on vous a vu Monseigneur, en des lieux où depuis plus d'un siècle on ignorait jusques aux noms de vos prédécesseurs.

« Dans ces visites, combien faites-vous d'utiles réformes ? Le vice et l'ignorance ne sauraient se cacher à vos recherches ; les prêtres que vous jugez indignes du ministère des autels renoncent volontairement à leurs emplois.. Ainsi, le bon ordre se rétablit partout ; les églises sont pourvues de pasteurs fidèles qui ne négligent plus leur devoir et le savent. Car, Monseigneur, peut-on assez louer l'exactitude presque scrupuleuse que vous apportez au choix des sacrés ministres ?

« S'ils n'ont fait un heureux assemblage de sciences et de vertus, vous ne les admettez pas dans le sanctuaire ; il faut que la solidité de leur doctrine réponde à la pureté de leurs mœurs pour travailler sous vos ordres à l'héritage du Très-Haut. »

Les périodes sont balancées avec un art infini. Elles se succèdent avec nombre et pleine sonorité.

Quand c'est un verbe qui les termine, il est bref comme la parole du maître. On ne donne pas autrement des ordres quand on veut qu'ils soient exécutés. Lorsque c'est un

substantif, il est placé là comme pour servir de pont entre deux membres de phrase. L'arche en est superbe.

Le préambule est, en outre, plein de faits et de réflexions malicieuses à l'adresse de Barbarini et *tutti quanti*. Oui, voilà des prélats qui ne connaissaient pas leur diocèse et n'étaient même pas connus de leurs administrés, lesquels, chose incroyable, ignoraient jusqu'à leur nom.

Boileau n'exagère donc pas en disant à propos d'un vain et pressant appel à la raison d'un sourd volontaire :

C'est aux prélats de cour prêcher la résidence.

Charles-Maurice Letellier n'avait pas encore vingt-sept ans quand il fut appelé à la coadjutorerie de Reims. Il fut nommé d'abord (30 mai 1668) coadjuteur de l'évêque-duc de Langres et quelques jours après de l'archevêque-duc de Reims (Antonio Barberini) dont il avait l'agrément. Les détails de cette nomination méritent d'être connus. « M. de « Turenne, fait maréchal-général des camps et armées de « France depuis le 7 avril 1660, la cour étant à Montpellier, « avait, nous dit M. Simon, (mémoires, Paris, Hachette, « 1882, tome I, page 373), un attachement extrême pour la « grandeur et les distinctions de sa maison, qui toute sa « vie le conduisit et fut sa passion dominante. »

« Il regarda M. de Péréfixe, archevêque de Paris dans « la confiance et le crédit où il était à la cour, comme un « instrument très propre à l'avancer. Il était son ami et ce « prélat s'en faisait un grand honneur. Il lui recommanda « fort son neveu qui eut l'esprit de lui faire une cour assi- « due et de le gagner aussi personnellement. Il arriva que « Monsieur de Louvois, déjà considérable par soi aussi « bien que par son père, et qui n'avait ni sa modestie, ni « sa retenue, imagina de capter si bien l'évêque de « Langres, qu'il fit l'abbé Letellier son frère, son coadju- « teur. Ce prélat était ce fameux abbé de La Rivière qui

« avait si longtemps gouverné M. Gaston, qui par là avait « tant figuré pendant les troubles de la minorité du roi, « qui était devenu ministre, qui avait tant fait compter tous « les partis avec lui, qui avait eu la nomination au cardi- « nalat, et qui, tout homme de rien qu'il était, et enfin « perdu, eut en dédommagement de ce qu'il avait été, cet « évêché, duché-pairie et force bénéfices. Il savait par « expérience active et passive ce que peuvent les ministres. « Il fut ravi de s'acquérir M. de Louvois et son père, et « alla avec les deux frères dire sa résolution à M. Letellier. « Celui-ci fut épouvanté d'un siège d'une telle dignité ; « mais l'affaire était faite ; il ne put s'empêcher de se « joindre à eux pour la faire agréer du roi. »

« Le bruit qu'elle fit réveilla le cardinal Antoine Bar- « berin, archevêque-duc de Reims ; sa puissance et sa « chute à Rome ; la protection que le cardinal Mazarin lui « avait accordée, et sa famille fugitive en France, ne lui « avait pas donné moins d'expérience et d'instruction qu'à « La Rivière, touchant les ministres. Il accourut dès le « lendemain chez Le Tellier, où il envoya chercher ses fils, « leur fit de grands reproches de s'être adressés à M. de « Langres plutôt qu'à lui et, de ce pas, alla demander au « roi la coadjutorerie de Reims pour l'abbé Letellier et l'ob- « tint sur le champ. M. de Turenne qui n'aimait pas M. de « Louvois, ni guère mieux M. Letellier, en fut piqué au « dernier point. C'était, de plus, un morceau unique qu'il « convoitait pour son neveu, qui déjà plein d'ambition, fut « enragé de se le voir ôter et par l'abbé Letellier ».

Le jeune coadjuteur eut tout le loisir d'apprécier François Maucroix. Il n'était pas, comme Barberini, homme à lui tenir rigueur pour ses traits mordants, son penchant à la raillerie justifiée, ses écrits, vers de tout genre, traductions, lettres, etc., et la renommée du chanoine, quelque brillante qu'elle lui parût, ne l'empêchait pas de dormir.

Dès qu'il put succéder au cardinal Barberini, Letellier s'attacha de plus en plus à Maucroix dont il goûtait fort les poésies et admirait l'éloquence douce et persuasive.

Aussi lui confia-t-il la mission de traduire les œuvres de Nicolas Sanderus sur le Schisme en Angleterre, les Vies des cardinaux Polus et Campigge, les Homélies de saint Jean Chrysostome, etc. Jamais mission ne fut mieux remplie. L'œuvre était déjà considérable, mais ce n'était que le point de départ d'une inépuisable série.

D'ailleurs, voici la liste des ouvrages laissés par Maucroix aux Jésuites de Reims :

1° *Première Tusculane*;
2° *Caton l'Ancien* ou *Traité de la Vieillesse;*
3° *Laelius;*
4° *Epitres familières,* liv. II;
5° *Cicéron à Laelius* (lettres VIII à XVI, inclusivement);
6° *Lettres de Servius Sulpicius à Cicéron sur la mort de Tullia, sa fille;*
7° *Lettres du liv. VIII,* au nombre de 23;
8° *Lettres à Atticus, à son frère Quintus,* et de *Brutus à Cicéron;*
9° *Prologue du IVe livre des Questions naturelles de Sénèque;*
10° *Harangue de Fabius au Sénat contre la résolution qu'avait prise Scipion de passer en Afrique;*
11° *Harangue de Scipion à son armée;*
12° *Caractères différents de Cicéron et de Démosthène;*
13° *Les 1re, 2e et 3e Olynthiennes;*
14° *Harangue de Marius au peuple romain* (Salluste). — Id. *de Fabius Maximus pour l'élection des Consuls* (XXIVe livre de Tite-Live);
15° *Dernières paroles de Germanicus;*
16° Id. *d'Othon à son armée;*
17° *Epitre de Pline à Trajan, touchant les Chrétiens, avec réponse de Trajan;*
18° *Extraits du liv. VII,* de Pline l'Ancien;
19° *Lettres de Cicéron à Papirius Paetus;*
20° *Livre IX des Epitres familières.*

Il faut ajouter à cette longue liste la traduction des *Philippiques,* de Démosthène, quelques dialogues de Platon

(Eutyphron, Hippias et *Euthydemos)*, et la plus belle Verrine *(de Suppliciis)*.

De plus, il existe 2 volumes in-12, Paris 1685, réimprimés en Hollande en 1688, intitulés : *Ouvrages de prose et de poésie*, des sieurs de Maucroix et de La Fontaine.

Le second volume est seul de Maucroix et renferme la traduction des dialogues de Platon, les *Philippiques* de Démosthène et l'une des Verrines.

Les trois derniers morceaux sont précédés d'un avertissement sur Platon écrit avec beaucoup d'élégance par La Fontaine.

Il existe encore un ouvrage intitulé : *Œuvres posthumes de Maucroix*, Paris 1710, 3 vol. avec préface d'Olivet. Ces œuvres se composent du dialogue des orateurs, des Philippiques de Démosthène et des Catilinaires.

En 1712, changement de titre.

« Traductions diverses pour former le goût de l'élo-
« quence sur les modèles de l'antiquité. »

Les nouvelles œuvres ont été publiées par la comtesse de Montmartin, fille du marquis de Puisieux, à laquelle Maucroix avait inspiré le goût des belles-lettres.

Dom Chaudon, dans la huitième édition de son dictionnaire avait dit, bien à tort, que les nouvelles œuvres de Maucroix contenaient quelques-unes de ses poésies. Ces poésies n'ont été publiées qu'en 1820 par M. Walckenaër.

Enfin, M. L. Paris (*Maucroix, sa Vie et ses Ouvrages*) nous apprend que quelque temps avant de mourir, Maucroix avait fait remettre à Fabio Bruslard de Sillery, évêque de Soissons, quelques-unes de ses traductions inédites, et à Madame de Montmartin, sœur de ce prélat, la traduction de l'Art poétique d'Horace.

L'évêque de Soissons, fidèle aux sentiments d'amitié qu'il avait eus pour Maucroix, engagea le père Toulier (d'Olivet), à revoir ces différents morceaux et à les livrer à l'impression.

Le jeune Jésuite retoucha ces traductions et les refit pour les publier sous ce titre : *Nouvelles œuvres de M. de Maucroix*, (Paris, André Cailleau 1726). Il les revendiqua même comme siennes.

Avant d'apprécier en deux mots ses poésies, je crois devoir parler brièvement de quelques-unes de ses traductions. Il me suffira d'en citer un ou deux passages pour réussir à les faire apprécier comme des œuvres de premier ordre.

Voyons la *1re Oraison* de Cicéron contre Catilina.

« Combien abuserez-vous encore de notre patience, « Catilina ? Aurons-nous longtemps à souffrir de votre « fureur ? Ne verrons-nous jamais la fin de votre audace « effrénée ? Quoi ! les gardes, les sentinelles que l'on a pla- « cées, la nuit, autour du palais et dans toute la ville, la « frayeur du peuple, l'union des gens de bien, les regards, « les visages de tous ces *Messieurs*, ne vous touchent-ils « point ? Ne voyez-vous point que vos desseins sont décou- « verts, que votre conjuration est connue du Sénat ?

« Croyez-vous qu'il y ait personne de nous qui ignore ce « que vous avez fait la nuit dernière, ce que vous fîtes la « précédente ? Où vous vous êtes trouvé, qui vous avez « appelé, quelle mesures vous y avez prises ? O temps ! « O mœurs ! le Sénat est informé de toutes ces choses, le « Consul les voit, et cependant il vit, ce scélérat, que dis- « je, il vit, il vient au Sénat, il entend nos délibérations, il « marque de l'œil ceux d'entre nous qu'il destine à la mort ; « et nous, lâches que nous sommes, nous croyons avoir « satisfait à notre devoir, si nous évitons la rage et les poi- « gnards de ce parricide.

« Il y a longtemps, Catilina, que je devais vous avoir fait « traîner au supplice et fait retomber sur vous les maux « que vous nous préparez. »

. . . .

Il faut évidemment compter avec les us et coutumes du

XVII[e] siècle. Les expressions à retoucher sautent aux yeux. Dans la 2[e] Catilinaire, un mot fort à la mode dans les vieux livres de médecine, est employé fort à propos, ma foi!

« Que la République serait heureuse si elle pouvait « chasser toutes ces humeurs peccantes! »

Quelle force et quelle énergie dans les expressions suivantes :

« En embrassant leurs maîtresses, assoupis de vin, « chargés de viandes, couronnés de fleurs, parfumés, ils « ne parlent que du meurtre des gens de bien et de l'embra- « sement de toute la ville.

« Rome n'a plus rien à craindre des nations étrangères. « Il n'y a pas de roi assez puissant pour oser nous attaquer « par la valeur d'un capitaine invicible. La terre et la mer « reconnaissent la puissance de nos armées : nous n'avons « à appréhender qu'une guerre intestine : c'est dans nos « entrailles que le mal est renfermé. »

Nous avons vu la judicieuse définition qu'il donne de l'historien, (Epître à l'archevêque de Reims), avant Fénelon, avant Thiers lui-même, qui, très certainement sans la connaître la reproduit presque mot pour mot.

Ecoutez, maintenant, ce qu'il dit du peuple dans les Républiques anciennes. Les nouvelles pourraient en faire leur profit, bien que l'ignorance n'y soit pas comparable. « C'est presque une nécessité que les affaires soient mal « réglées dans les Etats où le peuple est le maître. Ses « faibles lumières ne lui découvrent qu'à demi les malheurs « dont il est menacé ; son penchant à la paresse l'em- « pêche d'y pourvoir ; et quand il s'en voit environné, il « désespère trop aisément. »

(Argument qui précède la traduction des *Philippiques*).

Voilà le prosateur.

J'ai déjà dit quelques mots du poète. Je ne ferai d'autres citations que celles que vous connaissez. Il me semble que Maucroix aurait dû se contenter du lyrisme anacréontique

et ne pas imiter, soit Archilogue (il n'avait pas assez de fiel) soit Catulle, Martial et même Pétrone, dans les passages où la contamination n'est que trop réelle.

A ce sujet, Monmerqué écrit, le 28 octobre 1840 :

« Maucroix laissait aller son imagination et sa plume « avec une liberté auprès de laquelle la naïve crudité de « Tallemant serait de la retenue. » Il en fait l'émule des Marigny, des Blot, etc., dont les couplets subissent les recueils manuscrits. « On regarderait, » ajoute-t-il, « ces productions de Maucroix comme des emportements de sa jeunesse, si dans quelques-unes il ne gémissait pas sur la triste caducité qu'amènent les années. En écartant ces élans d'une muse en délire, il restera de Maucroix des poésies spirituelles pleines de sensibilité, d'harmonie et de grâce ; des vers d'un naturel exquis, des épigrammes finement aiguisées de malice.

Eh bien ! non ; ce n'est pas ma façon d'entendre les choses. Les grands mots ne signifient rien, n'expliquent rien.

Nous ne connaissons ou n'avons appris à connaître le XVII[e] siècle que par les auteurs classiques. Nous ne pouvons songer à cette époque sans voir immédiatement apparaître « le grand Condé pleurant aux vers du grand Corneille ». Nous sommes, comme Bérénice, éblouis de tant de splendeurs.

Ecoutez Racine, ce poète magicien qui d'un coup de baguette nous transporte dans un monde où le merveilleux est de règle.

« De cette nuit, Phénice, as-tu vu la splendeur ?
« Tes yeux ne sont-ils pas tout pleins de sa grandeur ?
« Ces flambeaux, ce bûcher, cette nuit enflammée,
« Ces aigles, ces faisceaux, ce peuple, cette armée.....
« Tous ces yeux qu'on voyait venir de toutes parts,
« Confondre sur lui seul leurs avides regards ;
« Ce port majestueux, cette douce présence.....
« Ciel ! avec quel respect et quelle complaisance,

« Tous les cœurs en secret l'assuraient de leur foi !
« Parle ! peut-on le voir sans penser comme moi
« Qu'en quelque obscurité que le sort l'eût fait naître
« Le monde en le voyant eût reconnu son maître ? »

Voilà le beau, mais il y a aussi le laid.

Quittons, pour un moment, Corneille, Racine, et voyons ce qui se passe à la Cour.

Les prédicateurs le savaient bien : « Aujourd'hui à la table sainte et demain aux dernières orgies », s'écrie l'un d'eux.

Ces orgies étaient, en effet, continuelles. Gardons-nous bien de nous laisser trop aller à l'impression si fâcheuse, si désolante que nous resentons à la lecture de Saint-Simon, de Bussy-Rabutin, de Tallemant des Réaux, etc. Nous condamnerions tout en masse, tant la solidarité du vice nous paraîtrait effrayante. Il n'en est pas moins vrai que, si nous faisons la part du feu, si nous aimons le XVIIe siècle malgré ses verrues, nous sommes tenus aussi de voir ce qui se passe, de constater ce qui est. Quel dévergondage à Versailles ! quelle impudicité chez les femmes les plus titrées ! que de Messalines, que de fange, que d'ordures dans cette cour du Grand Roi !

La mère fait à son royal enfant des remontrances méritées. Le fils lui répond : « Il vous appartient bien de me faire la morale ! » Les Saint-Aignan, les Lauzun, les de Guiche, les chevalier de Lorraine, les Du Saulx, les La Feuillade, parmi les hommes, et, pour faire court, la Montespan, la Beauvais, la maréchale de La Ferté, la marquise d'Olonne, la duchesse d'Aumont, parmi les femmes, s'y mêlaient dans un tourbillon d'incessantes débauches, dans un corps à corps de plaisirs inassouvis.

Le fameux vers de Régnier :

... La noblesse courant en poste à l'Hôtel-Dieu

peut s'appliquer de tout point à cetté époque.

Je ne veux pas m'attarder dans une peinture qui ne saurait convenir au cadre que je me suis tracé. Je dirai simplement : Les plaisirs honorables comme les passions honteuses avaient leurs poètes, et j'ajouterai que, parmi ces derniers, ceux de la Société du Temple n'étaient pas les plus mal vus. Enfin, pour ne rien oublier, le corps n'était rien au XVIIe siècle ; les soins donnés à l'âme rachetaient les plus grands écarts.

Lorsque La Fontaine fait paraître ses *Contes*, il se croit naïvement autorisé à écrire toutes ses hardiesses. Il se justifie même du reproche de licence : « La nature du conte le voulait ainsi ».

« On me dira que j'eusse mieux fait de supprimer quel-
« ques circonstances, ou tout au moins de les déguiser. Il
« n'y aurait rien de plus facile, mais cela aurait affaibli le
« conte. Qui voudrait, continue-t-il, réduire Boccace à la
« même pudeur que Virgile, ne ferait absolument rien qui
« vaille, et pécherait contre les lois de la bienséance, en
« prenant à tâche de les observer.

« Ce principe une fois posé, ce n'est pas une faute de
« jugement que d'entretenir les gens d'aujourd'hui (comme
« il les connaissait bien!) de contes un peu libres. Je crain-
« drais, plutôt une douce mélancolie, où les romans les
« plus chastes et les plus modestes sont très capables
« de nous plonger, et qui est une grande préparation pour
« l'amour ».

Il est évident que certaines pièce de Racine peuvent être plus pernicieuses que les contes de La Fontaine et de Boccace réunis. Voilà ce que pensait La Fontaine.

C'était aussi l'avis de Maucroix qui faisait les vers « en manière de passe-temps » ; Tallemant des Réaux le laisse entendre quand il dit : « Ce garçon bien fait, de beaucoup de douceur et de beaucoup d'esprit, faisait aussi bien des vers et des lettres que personne ».

Et ce plaisir qu'il éprouvait à composer, il le rendait

contagieux. Ce fut, en effet, une de ses meilleures élèves, la comtesse de Montmartin, qui se chargea de publier les nouvelles œuvres de son maître dont elle ne cessa de vénérer la mémoire.

Lorsque, sur le point « d'attraper ses quatre-vingt-dix ans », le bon chanoine songeait à ses écrits licencieux, il citait avec bonheur quelques-uns des plus beaux vers de son poème « Les Solttaïres ». Il s'agit de deux vieillards qui veulent se punir de leurs débauches passées.

Le corps est le grand coupable :

« Nous avons déclaré la guerre à ses plaisirs ;
« Nous avons mis un frein à ses brillants désirs ;
« Presque à chaque moment il éprouve un supplice ;
« Nous le tenons caché sous un piquant cilice. »

Donc, comme son ami l'auteur de Joconde, il portait, à son tour, un cilice, « aussi vrai que lui dans sa pénitence à la fin de ses jours ».

Nous possédons encore les lettres que La Fontaine lui écrivait de Paris. Ils ne s'étaient plus revus depuis 1687 ou 88, et lorsque « l'ami Jean » mourut, Maucroix dut s'écrier souvent comme Horace, son poète de prédilection :

Ah! te mere si partem animæ rapit
Maturior vis, quid moror ultera,
Nec carus æque, nec superstes
Integer? Ille dies utrampue
Duced ruinam.

Hor., *Odes*, liv. II, ode XIV.
« *Ad Mæcenatem* ».

On raconte qu'il portait souvent à ses lèvres, en signe de vénération, le cilice qui lui avait appartenu. C'était le seul souvenir qui lui restât de celui qu'il avait aimé pardessus tout et sans interruption depuis l'âge le plus tendre. Il lui survécut de 13 ans et mourut à Reims, le 9 août 1708, à l'âge de 90 ans.

Quelques temps avant sa mort, il avait composé ce joli

quatrain auquel Voltaire a fait les honneurs de son chef-d'œuvre : « Le Siècle de Louis XIV », où il se trouve inséré.

« Chaque jour est un bien que du ciel je *reçoi*,
« Je jouis, aujourd'hui, de celui qu'il me donne,
« Il n'appartient pas plus aux jeunes gens qu'à moi,
« Et celui de demain n'appartient à personne ».

La Fontaine (tant leurs pensées se confondent), ne s'exprime pas autrement, toutes proportions gardées, dans la fable « Le Vieillard et les trois jeunes hommes » :

« ... Il n'appartient pas à vous-mêmes,
« Repartit le vieillard ; la main des Parques blêmes,
« De vos jours et des miens se joue également ;
« Nos termes sont pareils par leur courte durée ;
« Qui de nous des clartés de la voûte azurée,
« Doit jouir le dernier ? etc. ».

C'est que tout était pareil entre ces deux excellents cœurs. La célébrité de Maucroix, sans médire de ses œuvres, est surtout fondée sur sa liaison avec La Fontaine. On ne peut parler de l'un sans penser à l'autre. Dans leur jeunesse, a-t-on dit, « même goût pour les plaisirs, même inclination pour la poésie, et dans tout le cours de leur vie, même dédain pour les richesses, même sensibilité, même franchise de caractère, même chaleur dans l'amitié : aussi, leur attachement commencé presque au sortir de l'enfance n'éprouva pas durant leur longue carrière le moindre nuage ».

Maucroix répétait souvent qu'il n'y avait jamais eu d'âme plus candide que celle de La Fontaine. On peut en dire autant de la sienne. C'est par ce simple éloge que je clos sa biographie.

PETIT VOYAGE

AUTOUR D'UN AUTOGRAPHE

Dès qu'il s'agit d'un homme éminent, poète, écrivain, artiste, digne en un mot d'occuper l'opinion, il n'est pas de document plus intéressant, plus révélateur, plus indiscret même — et personne ne s'en plaint — qu'un simple autographe. Cela est si vrai que toute biographie qui se respecte se complète aujourd'hui d'un mot, d'un billet — trop souvent banal — qui ajoute le dernier trait à la physionomie du personnage. Banal, pas toujours. Je n'en veux pour preuve que la lettre piquante que nous allons mettre sous les yeux du lecteur. Elle est signée d'un de nos plus glorieux enfants de Bohème, mort hier, un enfant de plus de quatre-vingts ans qui a chanté durant toute sa vie l'amour, le printemps et les roses, vus aux clartés de la rampe et poudrés à la maréchale, Arsène Houssaye.

L'aimable et galant épicurien qu'était Arsène Houssaye, s'y peint tout entier avec le tour un peu précieux de son esprit affiné aux ruelles du XVIIIe siècle. Elle est adressée au comte de Nieuwerkerke, le brillant surintendant des Beaux-Arts du second empire. Les deux hommes étaient faits pour s'entendre. Ils s'étaient maintes fois rencontrés dans le monde où l'on ne s'ennuie pas. Tous deux avaient le même culte de l'art, de la beauté et par conséquent de la femme qui en est ici bas la réalisation la moins imparfaite; compatriotes, qui plus est, l'un né à Bruyères, près Laon, d'une famille aisée de cultivateurs, l'autre né ou plutôt conçu (1), à Villiers, arrondissement de Château-Thierry. Tous deux, le surintendant des Beaux-Arts, conseiller général du canton de Charly, et l'aimable auteur du *Quarante et unième fauteuil*, se retrouvaient, à Laon, au moment des sessions du Conseil général, aux réceptions de la préfecture et aux fêtes si curieusement mêlées que donnait le trop facile chatelain de Bruyères.

La lettre est du 4 juin, sans indication d'année — toujours le bohême se trahit par quelqu'endroit. Mais on peut conclure du texte qu'elle est de 1857, alors que Arsène Houssaye avait déjà quitté l'administration de la Comédie-Française et passé la main à M. Empis. Il obtint comme compensation une sinécure créée, je crois, tout exprès pour lui, l'inspection générale des musées de province. C'est de Montpellier, où il est en tournée professionnelle, qu'il écrit au surintendant des Beaux-Arts. Dans sa lettre, il est un peu question de musées, et beaucoup d'amour, — vous le reconnaissez bien là. Il parle de deux femmes par qui il se laissa adorer. L'une, Marie Garçia, était la dernière de cette famille fameuse dans les fastes de la musique

(1) Voir dans le journal *Le Curieux* 1er vol. (1883-1885, pages 9 et 10, Paris, Charles Mauroy, 6, rue de Seine), l'acte de naissance d'Emilien de Nieuwerkerke, reproduit d'ailleurs dans la livraison de l'*Art* du 1er septembre 1894.

qui nous a donné la Malibran et Pauline Viardot. Son portrait devait figurer au Salon de 1857, et c'était bien le moins qu'Arsène Houssaye réclamât un petit bout de cymaise pour une gracieuse effigie qui le touchait de si près. Il vous semble, n'est-ce pas, que la recommandation venait un peu tard ; mais il faut dire que le Salon de 1857 ouvrit le 15 juin. Les Salons, encore tout déroutés par l'Exposition universelle de 1855, n'avaient pas encore repris leur assiette et adopté définitivement la date du 1er mai à laquelle on est toujours resté fidèle depuis 1861 (1).

Que sont devenus le portrait et le peintre dont Arsène Houssaye n'a pas besoin de rappeler le nom à M. de Nieuwerkerke parce que celui-ci connaissait déjà l'œuvre et l'artiste, mais qu'il aurait bien fait de nommer pour nous? Nous sommes réduits à supposer que ce pourrait être Alizard (était-ce le fils de la célèbre basse chantante de l'Opéra?) né dans le département de l'Aisne, à Buironfosse, et qui avait alors une trentaine d'années. Nous trouvons, en effet, au livret de 1857, sous le n° 24, un portrait de Mlle G... Le pauvre peintre, si c'est véritablement d'Alizard qu'il s'agit, ne fournit pas une longue carrière, car il ne paraît plus aux catalogues suivants ; mais la toute charmante Marie Garcia vit la sienne brisée plus vite encore, fleur coupée tout à coup par l'inexorable faulx du destin.

Le badinage auquel se livre Arsène Houssaye à propos de Mlle Rachel se teinte d'un mélancolique retour sur les beaux jours d'antan. L'illustre tragédienne était venue, dans le midi, pour combattre la maladie de poitrine qu'elle avait contractée au cours de son triomphal voyage d'Amérique de 1856. Elle habitait alors Montpellier et l'ancien

(1) Le Salon de 1853 ouvrit le 15 avril, celui de 1851 le 1er avril; 1850, 30 décembre (essai des plus malheureux): celui de 1849, le 15 juin (c'était bien tard), et celui de 1848, le 15 mars (c'était trop tôt).

directeur du Théâtre-Français avait pris gîte chez son ancienne pensionnaire. C'est prés d'elle qu'il écrit la lettre qu'on va lire :

« Mon cher Comte,

« Je viens — de loin — vous rappeler le portrait de M[lle] Marie Garcia qui désire ne pas donner de torticolis à ceux qui regarderont l'œuvre du jeune Van Dyck. Ne la laissez pas placer au cinquième étage ; car, au Palais de l'Industrie, il n'y a pas d'échelle de soie pour aller chanter si haut les sérénades de la critique.

« Je suis à Montpellier au musée, — et chez M[lle] Rachel. Ce musée des antiques — sans intention mauvaise — rivalisera-t-il avec le vôtre ? J'en doute. Elle est toujours belle dans sa pâleur de marbre : mais ce n'est plus Vénus tout entière à sa proie attachée, comme disait si bien ce polisson de Racine de la Champmeslé.

« M[lle] Rachel sait que je vous écris et me charge de vous dire qu'elle regrette de n'avoir pas été *sculptée* par vous. Je ne sais pas bien ce que veut dire ce mot. Il ne vous eût pas fallu, — en prenant votre art au sérieux comme vous l'avez fait en maître — beaucoup de marbre pour les avant-scènes de l'illustre tragédienne, ce qui me rappelle un mot digne de vous être dit. Elle s'imaginait qu'il lui poussait de la gorge. Oh ! mon Dieu, s'écria-t-elle, épouvantée, quand je pense que je vais être obligée dans ma conscience, d'en rendre à tous ceux qui n'en ont pas eu.

« Elle est toujours charmante et toujours spirituelle — et spirituelle sans le vouloir, ce qui est la marque de l'esprit.

« Au revoir, mon cher comte. Il y a ici de beaux tableaux et de beaux marbres que j'ai salués en votre nom. Dans les autres musées, on commence toujours par me signaler les tableaux que vous avez admirés, ce qui m'empêche de faire des trouvailles.

« Rappelez-moi au souvenir de M. de Viel-Castel et croyez-moi toujours le plus dévoué de vos amis.

« Arsène Houssaye. »

Montpellier, 4 juin 1857.

La pauvre Rachel ne devait plus revoir Paris, elle mourut sept mois après au Cannet, près de Toulon, le 3 janvier 1858, âgé de 38 ans, sans avoir pu faire les gracieuses et délicates répartitions dont parle Arsène Houssaye. Il lui eût fallu d'ailleurs pour régler ce solde de compte les charmes plantureux de Mlle Georges, mais si la nature s'était montrée parcimonieuse à son égard du côté des agréments plastiques, elle lui avait donné l'esprit qui supplée à bien des choses.

Le comte Horace de Vielcastel cité dans les dernières lignes de la lettre est bien oublié déjà, et c'est ce qui pouvait lui arriver de mieux. M. de Nieuwerkerke avait recueilli, logé, au Louvre, ce clubman décavé, littérateur fourbu et archéologue très insuffisant. Il l'avait fait nommer conservateur du Musée des Souverains, Vielcastel laissa, dans la maison, d'assez fâcheux souvenirs, aggravés encore pas ses mémoires posthumes, tout pleins de commérages venimeux, où il n'épargne aucun de ceux qui l'ont obligé, reçu, traité en ami. Mais à cette époque, tout le monde le ménageait, et Houssaye n'aurait eu garde de l'oublier (1).

(1) H. de Vielcastel est mort le 2 octobre 1864, âgé d'environ 65 ans. Ses mémoires furent publiés en 6 vol. in-8° (1881-1884) avec préface de Leouzon Le Duc (Berne-Haller).

Je ne suis pas assez grand clerc en graphologie pour tirer de l'autographe qu'on vient de lire toutes les inductions qu'il comporte. Tout ce que je puis dire, c'est que l'écriture n'est point quelconque. Elle est au contraire très caractéristique et personnelle, fine, menue, avec un abus de « tirets » qui sent un peu le bel esprit, et quelque prétention à la calligraphie affirmée par le développement excessif de certaines lettres et les queues parasites auxquelles sa plume se complaisait. Il aimait surtout à prolonger en un trait interminable l'i grec dont il avait embelli son nom, trop bourgeois à son gré, de Housset. A bien examiner sa signature, on croit voir le beau poète à la légendaire barbe blonde monté sur ses longes jambes d'échassier. La qualification habituelle de pattes de mouches ne saurait s'appliquer à l'écriture d'Arsène Houssaye. Ce sont plutôt des pattes d'araignée de l'espèce dite faucheux. Telle qu'elle est, cette écriture fine, sautillante, coupée de paraphes qui partent comme des fusées, donne une idée assez exacte de l'homme physique et moral, de l'esprit pailleté de l'auteur de « Comédiens et comédiennes du XVIIIe siècle » et même des procédés de son style papillottant et chiffonné.

Frédéric HENRIET.

Congrès de la Sorbonne

7 Avril 1896

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

La session s'ouvre sous la présidence de M. Scheffer, membre de l'Institut, président de la Section de géographie historique et descriptive du Comité des travaux historiques et scientifiques, administrateur de l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes. Nous retrouvons, autour du président, toutes les notabilités de l'histoire, des sciences, des lettres, des arts que nous avons appris à connaître depuis longtemps. Les délégués eux-mêmes sont nombreux ; il me semble, cependant, que la phalange des archéologues a diminué ; c'est peut-être aussi le grand désir de voir nos rangs plus serrés qui me fait trouver notre nombre trop restreint.

Le discours de M. Scheffer a le mérite de l'apropos ; de plus, il est court : « L'année qui vient de s'écouler n'a point été stérile, deux explorations — c'est un géographe

qui parle — ont surtout excité un vif intérêt ; l'une celle qui a amené la découverte des lacs s'étendant au nord de Tinbouctou ; l'autre, celle des pays situés entre le Tonkin et le Golfe de Bengale, menée à bien par M. le prince Henri d'Orléans et ses deux compagnons..... Permettez-moi, en terminant, dit l'orateur, de vous rappeler ce seul mot dit par un Empereur romain à ceux qui l'entouraient : *Laboremus...* » Si vous le voulez bien, mes chers collègues, retenons-le pour nous-mêmes.

Les sections s'assemblent dans leurs salles respectives : malgré l'attrait que me présentaient certains travaux historiques et la sympathie qui m'attirait vers certains collègues des autres amphithéâtres, je me confine à l'archéologie : je n'y suis jamais seul de notre Société ; la plupart du temps, autour de moi, je compte MM. Liebbe, Pihan, Ch. Léguillette et des correspondants dont j'aurai occasion de parler.

M. A. Bertrand est au bureau ayant pour assesseurs MM. de Lasteyrie, de Marsy, Julliot. C'est le début des trente et quelques lectures qui doivent être faites pendant les trois jours ; mais, ne vous effrayez pas... *Summa sequar fastigia rerum...* L'abbé Bonno a la parole (c'est un des nôtres) le restaurateur de la Société de Provins.

D'après des renseignements incomplets, des photographies insuffisantes, il voulait déterminer l'âge d'outils en pierre trouvés dans une grotte de la Palestine. Mais, lui dit M. Bertrand, pour se prononcer, il faut préciser la forme et des silex du type chelléen ne semblent pas devoir se rencontrer là-bas, ils accuseraient plutôt, ajoute M. Imbert, l'époque néolithique. Donc, il faut revoir et, malgré l'autorité de l'inventeur, le P. Germer-Durand, on ne peut se prononcer.

M. l'abbé Bonno s'est relevé de cette fâcheuse impression en entretenant ses collègues de découvertes et de travaux qui lui sont personnels. Aussi, il présente une carte des ateliers, des stations de la pierre polie, de celles de l'âge de bronze qui se rencontrent, tout près de nous, dans les cantons de Lizy-sur-Ourcq, de Provins, de Donnemarie, de Bray-sur-Seine, de Nangis, de Villiers-Saint-Georges. Le canton de Lizy est de beaucoup le plus riche et le plateau de Cocherel (qui confine notre arrondissement) est un immense atelier, tout comme nous l'avons reconnu à Génevroy, commune de Bézu-le-Guéry. Ce n'est pas tout. Je vous ai déjà annoncé que les monnaies gauloises, depuis la recommandation de M. Babelon, étaient en grande faveur, témoin le travail de M. Minouflet sur les monnaies de Grigny, travail lu au Congrès l'an dernier. M. l'abbé Bonno apporte sa contribution aux découvertes déjà signalées : il exhibe six monnaies attribuées aux Sénones, sept aux Leuques, toutes ornées du sanglier caractéristique. Et aussi heureux que l'heureux M. Minouflet, il a exhumé une pièce en or, au marteau, découverte à Jouy-le-Châtel ; c'est un type fort rare.

Je ne mentionne que bien sommairement les divers travaux dont M. Bonno a entretenu le Congrès ; nous aurons occasion de reparler de quelques-uns d'entre eux ; notre aimable correspondant m'ayant promis de m'envoyer une communication pour notre Société ; vous ne vous étonnerez donc pas, Messieurs, que M. Bonno ait été nommé Officier d'Académie ; tous nous applaudirons à une distinction si bien méritée.

Puis vient le défilé des monnaies gauloises — le terme est peut-être irrévérencieux ? — M. Coutil a fait l'inventaire de ces monnaies primitives trouvées dans l'Eure. Les découvertes les plus intéressantes ont eu Vernon et les Andelys pour théâtre ; les types se rapportent le plus généralement aux Aulerques-Eburovices, puis aux Morins,

aux Atrébates, aux Bellovaques ; quelques-unes sont en or. A Verneuil, détail singulier, on a trouvé en abondance des monnaies de l'atelier de Nîmes. Notre voisin, M. Vauvillé (car il est de la Société de Soissons) a lu au Congrès une notice — qu'il m'a remise — sur dix-huit pièces gauloises trouvées par lui sur le territoire du même Verneuil, la plupart appartenaient aux Eburovices ; les trois qui nous intéressent le plus, sont le n° 11, avec le nom de ROVECA chef des Meldi ; le n° 12, au nom d'ANDOBRU, chef des Atrebates et le n° 13, tête de Janus ; au revers, lion barbu et appartenant aux Suessions. Près de Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise), un jeune architecte, fort intelligent, M. Plancouard (nous le retrouverons) en a découvert plusieurs qu'il attribue aux Veliocasses ; buste de femme ailée avec la légende ATEVLA et, au revers, un cheval aux pieds fourchus, une corne sur la tête et la légende VLATOS.

Avant de descendre dans les *lauzas* du Languedoc ou même dans le tombeau de Childéric avec M. Pilloy, si nous riions un brin avec la *guimbarde gauloise* de M. Pierre ou le *barbichet* limousin de M. d'Abzac ! Vous ne vous doutiez guère que les bambins gaulois avaient usé de la guimbarde comme nous avons pu le faire nous-mêmes dans notre enfance.

Eh bien ! au sentiment de M. Pierre, à Leroux, dans l'Indre, on a retrouvé un instrument en bronze de ce genre ; il n'y manquait que la languette, l'âme, sans cela on aurait pu le faire vibrer pour le plus grand plaisir des oreilles modernes. C'est à croire, vraiment, que les Sociétés n'ont point eu d'enfance, que, sans transition, elles sont entrées dans le domaine de l'art, qu'elles ont connu la *guimbarde* et le reste, dès l'origine des temps..... Avec son sourire

fin, M. Bertrand reconnaît que ce vestige vénérable peut bien avoir appartenu à une *guimbarde*, mais que rien ne peut révéler la date si reculée que lui assigne M. Pierre. Je le crois bien ! (1)

Et le barbichet... Connaissez-vous le barbichet? Encore une bonne occasion de se divertir ar-ché-o-lo-gi-que-ment. C'est un ornement que les femmes limousines adaptent encore à leur coiffure, des barbes qui avaient pris une telle extension il y a cent ans, que Turgot, intendant de la province, a aidé de tout son pouvoir la création d'ateliers de dentelles ; il en reste encore à Aix-sur-Vienne et l'habitude du barbichet s'est conservée dans les montagnes de la Haute-Vienne, assure M. d'Abzac.

L'histoire du costume dans nos diverses provinces a suscité bien des travaux ; ainsi sans quitter le Limousin — la patrie du barbichet — M. Leymarie s'occupe, non seulement d'étoffes ornées de perles dont les émailleurs limousins ont revêtu leurs personnages. Cette industrie ne vient pas d'Angleterre, à la suite de l'occupation de la Guyenne, comme d'aucuns l'avaient écrit ; elle est toute locale, s'appelait Limogiatura. Un habile contradicteur prouve que l'étoffe à bandes alternées et qui constitue la *limousine* de nos rouliers n'a pas d'autre origine. — Accordé.

En entendant la note de M. l'abbé Cerf, de Reims, sur l'histoire du costume en Champagne d'après la sculpture et le mobilier de la cathédrale, je me disais: Ah ! si

(1) Pas maladroit, M. Pierre... il aurait bien voulu englober M. Bertrand dans sa démonstration. — Oui, je vous ai dit, répond le savant, que les fragments que vous m'avez présentés pouvaient bien avoir appartenu à une guimbarde ancienne relativement, mais pour celtique, jamais ! jamais !

M. l'abbé Marsaux était là ! En effet, l'auteur décrit successivement les costumes ecclésiastiques, militaires, civils des principales statues, il signale une chasuble du XIIIe siècle, des ornements, des reliquaires ; je ne m'étends pas sur ces objets que je vous ai décrits, il y a deux ans, à la suite d'une visite à Reims et au trésor de la cathédrale.

Dans une séance précédente, M. l'abbé Cerf avait expliqué que, dans les représentations d'instruments de métiers dans les sculptures de portail de Notre-Dame de Reims, il y avait une grande analogie dans la forme de ces instruments, datant de la moitié du XIIIe siècle, avec celle des instruments en usage de nos jours, les instruments les plus usuels, s'entend : bêches, pioches, hoyaux, etc.

Au tombeau de Childéric maintenant ; notre compatriote M. Pilloy, qui est l'un des conférenciers les plus écoutés à la Sorbonne, et à juste titre, parce que les études qu'il soumet au Congrès ont toujours un véritable intérêt, M. Pilloy, dis-je, à la suite de comparaisons faites avec une sépulture découverte à Pouan (Aube) combat, en grande partie, les assertions de l'archéologue Chifflet.

Les deux sépultures, celle de Tournay découverte en 1653 et celle de Pouan sont de la même époque et renferment deux corps ; le plus petit, à Tournay, n'était pas, comme l'indique Chifflet, celui d'un jeune serviteur de Childéric, mais bien celui de sa femme Basine ; alors devient plus facile l'explication des petits bijoux funéraires, il faut les attribuer à la reine ; l'épée n'avait qu'un seul tranchant et appartient à l'art franc et non byzantin ; la fibule, sur laquelle on a tant discuté, était romaine et non franque et semblable à celles que portaient les légionnaires au IVe siècle ; ce que Chifflet et après lui l'abbé Cochet a pris pour un scramasaxe était un véritable cou-

telas. Une discussion, comme vous voyez qui avait bien son prix.

On rencontre en Languedoc dans la région qui avoisine Montpellier des tombes préhistoriques que l'on nomme *lauzas* : c'était de véritables ossuaires dans lesquels on a recueilli divers objets qui remontent à une époque précédant la conquête romaine et l'établissement du christianisme. Un savant y avait cru reconnaître dans une tête en jade la face de Boudha ; il faut dire que c'était un savant japonais et qui expliquait avec beaucoup d'esprit la présence de cette divinité exotique dans les Gaules. L'auteur du mémoire, M. Cavalier, du félibrige latin, malgré son *assent* n'a converti personne à son sentiment.

Dans les tumulus du Châtillonnais, M. Corot a trouvé de menus objets de parure en tout semblables à ceux qui ont été découverts et parfaitement décrits par M. Flouest et dans la même région, la Côte-d'Or.

M. l'abbé Bossebœuf, de la Société de la Touraine après avoir décrit un sarcophage qui se trouve dans l'église de Saint-Pol de Léon incline à penser que ce monument n'a point été préparé pour le roi Conan, mais bien pour renfermer le corps de Saint-Pol. M. de Marsy croit que ce monument date de l'époque romane.

MM. Quesné et de Vesly sont d'infatigables fouilleurs ; ils s'associent dans leurs travaux, ils restent associés dans les explications qu'ils fournissent. Ils ont découvert un petit édicule romain « le Fanum des Buis » une espèce de temple carré bâti en silex et en argile, dans les forêts de Bord et de Louviers ; on a recueilli des monnaies, des haches de bronze, des fragments de poteries, des lames de verre, etc. Non content de cette communication, M. de Vesly y ajoute celle d'un gâtelier ou châtelier à Criquebeuf-sur-Seine destiné à défendre le col de Tourville, comme celui d'Oissel situé de l'autre côté de la Seine.

Je m'étonnerais que ces châtelliers, à la suite du Congrès de Bretagne, ne fassent pas l'objet d'études sérieuses, non seulement à cause de la défense territoriale, mais surtout comme protection industrielle ; nous attendons là M. Maître, de Nantes.

On attribuait, à tort pense M. de Lasteyrie, à l'un des 119 chevaliers, qui défendirent le Mont-Saint-Michel contre les Anglais en 1431, la pierre tombale qui se trouve dans l'église de Chasseguay (Manche). La présence de l'archange Saint-Michel au-dessus de la tête du défunt semblait justifier cette attribution ; mais cette décoration est commune dans l'Avranchin, comme le *suaire* (rouelle en cire) qui se porte encore, avec le cierge, dans les enterrements.

Un savant professeur de la Faculté de Poitiers, M. Luguet, a présenté une véritable thèse à propos de la *stèle* et du *cippe*. L'auteur s'indigne que l'on confonde ces deux termes dont les caractères lui paraissent bien distincts: La stèle fut en usage en Assyrie, en Phénicie, en Grèce dès les premiers temps ; le cippe fut d'abord une pièce cylindrique, puis quadrangulaire, puis une colonne tronquée avec ou sans inscription. A Rome ces signes funéraires sont lourds, tandis qu'à Athènes la stèle est toujours svelte, élégante, décorée. Les Grecs savaient parer même les monuments funéraires ; les Romains y mettaient moins de façon ; témoins les pierres avec inscription que l'on rencontre communément en Afrique.

Rien ne peut remplacer, en fait de description, un bon dessin et M. Thiollier est un dessinateur hors ligne. A l'aide de ses reproductions nous pouvons suivre les vicis-

situdes du clocher de la cathédrale de Valence. Ce clocher s'était conservé intact, malgré les remaniements apportés à l'édifice religieux depuis le XIe siècle; il était à quatre étages et ressemblait à ceux des cathédrales de Limoges et du Puy ; il fut endommagé par la foudre en 1822, et remplacé en 1838 par une tour moderne. Grâce aux dessins de M. Thioilier, les colonnettes, les chapiteaux, les décorations artistiques de cet ancien clocher passent sous les yeux des assistants qui félicitent sincèrement l'auteur.

L'église des Cordeliers de Salins (Jura) a complètement disparu — *etiam periere ruinæ* — Le savant archiviste du Doubs (que l'on a entendu avec tant de plaisir et d'intérêt dans la description qu'il a présentée des plus belles pièces d'orfèvrerie que la Franche-Comté avait produites du XIe au XVIIIe siècle, notamment, les reliquaires de Théodose, de Charlemagne, de Louis Ier. M. Gauthier essaie, d'après la description qu'en a laissée un religieux, J. Chifflet, en 1648, de restituer ce bel édifice gothique du milieu du XIIIe siècle. L'église était plus remarquable, sans doute, par les monuments funéraires qu'elle renfermait que par son architecture propre. On a pu sauver du vandalisme révolutionnaire quelques panneaux de vitraux du XVe siècle. Il faudrait un M. Thiollier pour rendre la vie à ce corps disparu.

M. Maître, de Nantes, est trop affirmatif dans sa note : « une église carlovingienne datée ». Il s'agit de Saint-Philibert de Grandlieu transformé en halle. Le plan de l'édifice, comme celui de Vertou (Loire-Inférieure) comprend une nef, deux bas-côtés, un transept flanqué de deux absidiales et un chœur en hémicycle. Malgré son habile défense, la proposition de M. Maître tombe sous les coups de M. de Lasteyrie qui démontre que ce monument présente trois époques bien accentuées.

Je viens de relire dans le 95ᵉ volume des Travaux de l'Académie de Reims l'étude de M. Demaison sur la belle église N.-D. de l'Epine. M. l'abbé Puiseux porte le dernier coup à la légende qui attribuait l'érection de ce monument à un « maître anglais » Patrice et cela d'après une mauvaise lecture sans doute ; en effet, un document de 1453 mentionne le nom d'Etienne Poutrise, maçon à Châlons. La note de M. l'abbé Puiseux était sobre, claire et très habilement présentée. C'est le digne complément de sa remarquable monographie de l'église de l'Epine. La lumière est faite.

Pour ne pas trop abuser de votre complaisante attention — que je tiens à me ménager pour un dernier chapitre — je vais faire défiler, aussi rapidement que possible, quelques-unes des communications relatives aux monuments anciens :

L'Eglise du prieuré de Chissey (Jura) dépendance de l'abbaye de Cluny, restaurée par M. Bœswilwald appartient, dit M. l'abbé Brune, non au XIIᵉ mais bien à la seconde moitié du XIIIᵉ siècle ; elle est en forme de croix latine avec un chevet plat, comme à Laon et comme à Montreuil-aux-Lions.

M. Bertrand, professeur au lycée d'Alger, a fouillé, avec intelligence et profit, l'ancienne basilique de Castiglione (Algérie) du Vᵉ siècle ; une crypte y a été découverte par l'abbé Grandidier, crypte munie d'une piscine et de fonts. M. Bertrand supposait cette découverte unique en Afrique, mais le P. Delattre a retrouvé également une crypte à Carthage.

A signaler l'étude de M. Eude, architecte sur « l'influence française dans le style manuélin (gothique et renaissance) en Portugal » et rappelons à ce sujet l'importante communication faite, il y a deux ans, par M. Enlart sur cette

même influence et l'emploi d'artistes français à Coïmbre et ailleurs.

Des éloges bien mérités ont été octroyés à un autre architecte, M. Plancouard — je vous avais prévenus que nous le reverrions — à propos de son rapport sur les monuments des cantons de Marines et Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise) qui lui semblent mériter d'être conservés : les églises de Cléry, de Chars, de Saint-Gervais ; les rétables de Nucourt, d'Epiais, le baptistère de Magny, etc.

M. Corcelle, professeur au lycée d'Annecy, déplore la perte ou la dispersion des anciens monuments gallo-romains du Bugey et du Valromey ; des collections particulières ou le Musée de Genève ont recueilli quelques épaves de Belley, de Vieu-en-Valromey, de Seyssel, etc.

Ce sont les églises de l'Ariège, notamment les églises romanes, qui ont fourni à M. de Lahondès les éléments de son mémoire. L'auteur signale les églises d'Axiat, de Saint-Lizier, d'Unac, de Portes, de Castillon, de Vic, etc.

Ici, l'on se recueille, *Paulo majora canamus.*

Les séances de la Sorbonne, toutes modestes — je ne dis pas monotones — qu'elles paraissent à certains auditeurs, ne laissent pas cependant, d'avoir aussi leurs émotions. Il ne faut pas juger de ces réunions par le froid compte rendu officiel où la discussion ne présente pas le relief que lui donnent la parole et le geste de certains orateurs ; certes, la vérité n'y est point altérée à l'*Officiel*, mais la vie manque et c'est cette vie que je voudrais, autant que la discrétion le permet, pouvoir exposer ; par conséquent, ce ne serait pas simplement ce que j'ai entendu, mais surtout ce que j'ai compris et la façon dont j'ai cru comprendre ; ce qui se cache sous certaines décla-

rations, ce qui se devine sous certaines réticences ; les dessous, enfin, de la leçon et des réflexions qu'elle a suscitées, voilà ce que je désirerais expliquer.

Cette peinture, telle que je la comprends, est bien difficile, peut-être dangereuse, je ne l'ignore pas. Nos comptes rendus parviennent à nos collègues des Sociétés correspondantes et que ne dirait-on pas du malheureux secrétaire trop enclin à la critique ?

Ainsi, jugez-en, par la thèse de M. Lièvre, un très savant et très disert professeur de la Faculté de Poitiers et qui doit faire les délices des étudiants du Poitou. Le titre tirait l'œil : « Les Evolutions d'un Fétiche ; le Menhir, la Pile, la Tour Aveugle. » Cette thèse — le darwinisme en archéologie, pour ainsi dire — admirablement écrite, on ne peut mieux présentée, avait valu d'abord à son auteur des applaudissements répétés ; on applaudissait le talent, l'ingéniosité, la forme avait couvert le fond et puis... à la suite d'une attaque en règle de doctes collègues, il ne restait, rien, absolument rien du système préconisé par l'auteur, une fois de plus, la *roche tarpéienne* était près du *Capitole* et, à la Sorbonne, comme dans d'autres cenacles, il ne faut point abuser du système.

A la suite de ce long préambule, j'entre en matière. Si vous faites vos délices de l'étymologie, vous auriez éprouvé un sensible plaisir à suivre M. Lièvre dans ses savantes explications. Vous auriez appris ce que vous devez penser, avec Cicéron, Tacite, Sénèque ou Pline du *fanum*, du *delubrum*, du *templum*, du *simulacrum* ; vous auriez appris, bien mieux qu'en interrogeant Ducange, Littré ou tout autre linguiste, ce qui sépare ou ce qui rapproche ces termes. Admettez, je suppose, lieu ou signe sacré, emblème, temple, etc. ; du vocable *fanum*, vous avez *fari* (parler), fanal, fanatique. Vous vous trouvez dès le début en présence des fétiches préhistoriques ; alors vous suivez l'auteur et, avec cette pierre ou cet objet sacré, vous arrivez de déduc-

tion en déduction à reconstituer toutes les formes extérieures du culte. Il n'y a plus de religion certaine, véritable, mais une évolution qui a amené les croyants des diverses époques (les fanatiques) à se rattacher à ces fétiches, à ces statues, à ces simulacres. L'auteur contestait, en appliquant ses principes, le sentiment qui avait déterminé l'érection des piles, des lanternes de morts, etc.; il y avait évolution et c'était tout.

Vous savez quelle a été l'issue de ce débat ; j'en élague la plus grande partie pour rappeler les contradictions de quelques auditeurs : M. Imbert dit que le « fétiche » le menhir n'a jamais pu devenir un temple comme celui de Sanxay ; MM. de Lasteyrie, Musset, abbé Bossebeuf s'élèvent contre plusieurs conclusions de l'auteur et prouvent qu'elles ne sont qu'hypothétiques. — Je vous l'avais dit, pas trop de système...

J'avais eu, un instant, le dessein en parlant des fouilles d'Yzeures (Indre-et-Loire), de recourir au début de la Batrachomyomachie :

Arkomenos prôton Mousôn

ou bien à celui du Lutrin :

Muse, redis-moi donc quelle ardeur...

mais j'ai pensé que je vous en avais, peut-être, beaucoup dit à la dernière séance et qu'il convient mieux aujourd'hui d'être bref et discret.

La commune d'Yzeures qui avait déjà une certaine notoriété historique ne tardera pas à devenir célèbre, tout comme Sanxay. Ce n'est pas sans raison que je cite cette

dernière localité. On n'a point oublié le retentissement qu'ont obtenu les fouilles de Sanxay ; nous avons été mis au courant des travaux tentés, des résultats obtenus grâce à l'obligeance de notre collègue M. Berthelé, alors archiviste à Niort et ami du P. de la Croix. La réputation du vaillant jésuite s'est encore accrue quand il a mis à jour à Poitiers, sa résidence, l'hypogée-martyrium, les thermes, les temples, les puits de Mercure. Or, pareille veine semble lui être réservée à Yzeures. Quelques blocs trouvés par des ouvriers chargés de la reconstruction d'une église avaient paru à plusieurs membres de la Société de Touraine n'avoir aucune importance — c'était une quantité négligeable. — Le P. de la Croix est prévenu ; il arrive sur le terrain, commence méthodiquement les fouilles, extrait 80 blocs, la plupart chargés de sculptures, et détermine la nature et la valeur des premières constructions. Tours se ravise et veut expulser « l'étranger » *manu militari*, mais il tient bon et, au nom de la science, entend continuer son œuvre.

Les applaudissements n'ont point manqué au R. P. ; tout laisse à supposer que ce débat épique — le contradicteur était l'abbé Bosseboeuf, président de la Société archéologique de Tours — se terminera à l'honneur du vaillant pionnier, à la gloire de l'archéologie.

Le temple d'Yzeures avait été bâti en l'honneur de Mercure, sous Marc-Aurèle ou Lucius Vérus ; vers le milieu du ve siècle, Eustache, évêque de Tours, éleva sur les ruines de ce temple une église chétienne, remplacée au XIIe siècle par un édifice d'un beau style mais dont la solidité, en ces temps derniers, laissait à désirer et qu'il fallait songer à rétablir. *Inde*... Nous aurons, l'an prochain, la réponse aux questions que soulèvent ces découvertes ; nous sommes restés persuadés que le ministère interviendrait pour donner au P. de la Croix la direction des travaux — *cuique suum*. — Les fouilles se poursuivront sur un espace assez

étendu, car les trois constructions étaient juxtaposées et superposées.

Si l'on allait retrouver un nouveau Sanxay !

Il me semble, Messieurs, qu'il y a une parfaite correspondance de sentiments entre nous, que, comme moi, vous allez volontiers la main tendue, aux humbles, aux modestes, aux travailleurs qui s'oublient, s'acharnent à leur œuvre, s'y dévouent, s'y consacrent absolument et pratiquent « l'ama nesciri ». A ces titres, je vous ai déjà parlé de M. Thiollier, l'infatigable *révélateur* qui met au profit de la science son grand talent de dessinateur, de chercheur que rien ne rebute ; je joins à ce nom celui de mon ami, M. Julliot, président de la Société archéologique de Sens. Je vous ai rappelé, il y a bientôt deux ans, que c'était particulièrement à lui — quoiqu'il s'en défende — qu'était dû le succès de la fête du cinquantenaire de cette Société ; je vous ai dit aussi qu'à l'aide de fouilles faites avec intelligence, de découvertes heureuses, il était parvenu à restituer un palais des thermes, remontant au Ier ou au IIe siècle et dont l'Académie des Inscriptions avait voté la publication. Il semblait que cette belle étude à laquelle se joignait le colossal travail d'interprétation et de classification des inscriptions anciennes recueillies à Sens suffît à la gloire, au contentement de l'érudit Sénonais. Il n'en est rien. Il a voulu continuer, ou mieux parachever son œuvre. Il a entrepris la construction et la classification d'un musée lapidaire ; pour y arriver, à la suite de conférences très suivies sur les antiquités de la cité, il a intéressé le conseil municipal, ses concitoyens, et obtenu des secours, même du ministère. Aussi et quoiqu'il eût mis « beaucoup de sa poche », venait-il à la fin de son étude sur le « Musée lapidaire de Sens » remercier un peu tout le monde... Nous

l'écoutions (à plusieurs qui l'estimons) avec le plus grand soin et nous nous promettions bien de lui attribuer publiquement la part qui lui revenait. Nous n'avons pas eu besoin d'intervenir, je m'empresse de vous le déclarer, mes chers collègues ; M. Babelon, qui présidait, a rappelé en quelques mots les grands services rendus par M. Julliot. « Vous n'avez oublié qu'une seule personne dans vos éloges, aussi le Congrès s'unit à moi pour vous féliciter et vous remercier de ce que vous avez fait pour Sens en particulier, pour l'archéologie, en général ». Je n'ajoute rien à ce témoignage, vous y souscrirez, Messieurs, comme y souscrivent tous ceux qui connaissent et apprécient M. Julliot.

MOULIN.

Congrès de Morlaix & Brest

3 Juin 1896

En Bretagne..... c'était une excursion vivement attendue, on le conçoit ; non-seulement, les monuments y sont nombreux et présentent un caractère local particulier, mais aussi, il y a le côté pittoresque et les archéologues, je vous assure, ne sont pas les moins empressés à jouir des beautés de la nature ; aussi l'affluence des congressistes est-elle plus considérable encore que les années précédentes. Il n'entre pas dans ma pensée de relater tout ce qui a été vu, tout ce qui a été dit, mais d'analyser cet agréable voyage et d'en rappeler certains épisodes.

On n'arrive pas toujours sans encombre à destination ; avant l'ouverture, la mort avait fait une victime. Notre collègue, M. Braquehay, de Montreuil-sur-Mer, se disposait le dimanche qui précédait notre réunion à assister à un *pardon* renommé. A la gare de Morlaix il tombait foudroyé n'ayant pour le recueillir qu'un voyageur qui ne le connaissait que de nom. C'était un collectionneur passionné, un véritable savant que M. Braquehay, et au début de la séance publique, le président, M. de Marsy en quelques paroles émues a fait l'éloge de notre confrère prématurément enlevé.

A Saint-Brieuc, nous trouvons une population animée et amassée devant la gare ; ce n'était pas pour nous saluer au passage, oh ! non, mais pour *contempler* M. Deibler et ses aides arrivés un peu auparavant ; les bois de justice attendaient là sur les rails en face de notre wagon avant d'être transportés sur la place où le lendemain devait avoir lieu une exécution ; vous comprenez maintenant la cause de la curiosité générale. Ce qui surtout provoqua chez nos amis une explosion de surprise et de gaîté, c'est que l'un des congressistes, à mine un peu sévère, arrivé à Saint-Brieuc avant nous, accompagné de trois Belges, nos confrères, fut suivi par une foule bruyante, grossissant sans cesse ; c'est que dans le café où les quatre voyageurs s'étaient réfugiés, ils étaient entourés, hués, sans que personne osât les approcher de trop près ; c'est que une loueuse de voitures à laquelle ils s'étaient adressés pour avoir un véhicule qui leur permît de visiter la cité, leur répondit de l'air le plus indigné « qu'elle n'avait pas de voiture pour le bourreau et pour ses aides ». Nous avons bien ri de cette aventure et, pendant les journées que nous avons passées au Congrès, le nom de Deibler était substitué, entre nous, à celui de notre malheureux confrère qui ne s'est pas douté, je l'espère, de ce fâcheux quiproquo. Il fallait entendre un des *aides* avocat belge, raconter cette aventure comico-tragique !

Le trajet est long de Paris à Morlaix ; avec nos compagnons de route nous déplorions le triste état de la campagne desséchée par un soleil ardent à partir de Versailles. Au Mans la pluie nous attendait, le spectacle devait changer. Nous avions quelques instants à nous, aussi avons-nous frêté une voiture et visité un peu trop rapidement, hélas ! — la belle cathédrale Saint-Julien qui offre des spécimens de tous les styles à partir du XIe jusqu'au XVIe siècle, sans compter un monument préhistorique, un menhir appuyé contre la façade occidentale, sans compter

aussi le beau mausolée de Monseigneur Bouvier qui date de 1859. Nous avons trouvé un grand plaisir à admirer le musée Célier installé dans la maison dite de la reine Bérengère et qu'il conviendrait mieux d'appeler de la reine Blanche. L'heureux propriétaire, — car ce n'est qu'un musée privé — donne toute latitude aux amateurs ; nous avons vu là des tableaux anciens d'un véritable mérite ; des panneaux, des frises, des bahuts, des meubles sculptés ; de fort belles tapisseries ; des statues en bois du XIIe et du XIIIe siècles, etc. Le logis par lui-même est fort curieux ; M. Célier en a tiré le parti le plus favorable ; les touristes qui visitent le Mans ne manquent pas d'y faire une station — avis aux auditeurs.

Ah ! la pluie que l'on attendait si impatiemment, partout, comme elle nous a ennuyés le dimanche à Morlaix ! c'est à ce point que nous faisions cette remarque météorologiquement justifiée : à Morlaix, il pleut souvent ; à Brest, il pleut toujours. Une superbe procession, à l'occasion de la Fête-Dieu avait été organisée ; les différentes paroisses de la ville devaient se réunir sur la place, en face de la maison de la reine Anne. Nous étions là plusieurs à Saint-Mélaine, tout près de la mairie, nous disposant à suivre le cortège. La municipalité très attentive nous avait réservé des places sur le balcon de l'hôtel de ville en face du plus grand des reposoirs. Mais, hélas ! la pluie a tout gâté ; il a fallu se séparer avant que la cérémonie fût terminée et c'était pitié de voir les pauvres enfants, en voiles et en costumes blancs, mal protégées par leurs mères se hâter de traverser les rues boueuses, les ruisseaux transformés en torrents et gagner précipitamment leurs demeures. Avant la dislocation, nous avions pu voir les diverses confréries tant d'hommes que de femmes, je n'en citerai que deux ; les veuves, tout en noir, semblables à des religieuses, et les demoiselles de Sainte-Anne, tout en blanc, avec un costume semblable à celui que portait la

bonne duchesse dont le nom reste si populaire en Bretagne.

A Brest, comme à Morlaix, une réception des plus sympathiques nous a été faite ; les autorités administratives et municipales assistaient à nos séances où bon nombre d'ecclésiastiques ont pris la parole, je ne citerai que le savant abbé Abgrall, aumônier du lycée de Quimper, et qui connaît on ne peut mieux son département. Aussi ses explications sur le symbolisme breton, sur les inscriptions, illisibles pour tout autre, étaient-elles écoutées avec une attention religieuse. A Brest, la première séance a été présidée par le vice-amiral Barrera, préfet maritime qui, en quelques mots patriotiques, a remercié le Congrès de sa visite en Bretagne ; la dernière réunion a eu comme président Monseigneur Valleau, évêque de Quimper, venu exprès pour témoigner de son bon vouloir, de sa reconnaissance à l'égard des savants étrangers qu'avait attirés la vieille Armorique, devenu si française.

Il ne peut entrer dans l'intention de votre délégué de vous arrêter sur chacun des monuments qui ont été visités, il faudrait à chaque fois répéter ; jolie église renaissance ; belle tour : flèche hardie, gracieuse ; calvaire monumental ; ossuaire et arc de triomphe comme il ne s'en voit nulle part. Il y a, cependant, ce me semble, à signaler un point caractéristique. Des cimetières des villages bretons, en très grande partie, comme dans nos provinces, entourent l'église et sont protégés par un mur ou par un tertre élevé ; on y accède non-seulement par une grille qui s'ouvre rarement, mais par une marche assez haute et, voyez la force de l'habitude ; alors même que la grille est ouverte, les paroissiens et même les paroissiennes, pour lesquelles l'accès doit être difficile, passent à côté de la grille ouverte et pénètrent dans le champ du repos par la marche incommode. Le pourquoi de cette clôture se devine facilement ; il ne s'agit pas seulement du respect dû aux défunts, mais

de la nécessité de mettre le cimetière à l'abri des atteintes des vaches qui ont là-bas, tout comme chez nous, une grande liberté de parcours. Toutes les tombes sont ou entièrement, ou en grande partie, recouvertes par des dalles de marbre, de granit, etc ; les plus humbles sont anépigraphes, les autres sont bien décorées et rappellent par de louangeuses épitaphes les vertus de ceux qui ne sont plus. Au bas de l'inscription a été creusée une coquille renfermant de l'eau bénite : si la pierre est simple, la famille pauvre a placé un petit vase ou un fond de bouteille pourvus d'eau bénite. Dans tous ces cimetières, à l'entrée et tout près de l'église, un vase, le plus souvent, un pot vulgaire ou même une marmite rempli d'eau bénite à la disposition des fidèles.

Quand on parcourt les campagnes avoisinant Morlaix et Brest, on est frappé du nombre de débits de boissons, on ne l'est pas moins de la quantité de veuves... inconsolables qui tiennent ces maisons. Est-ce une façon de se recommander à la bienveillance des clients, des voyageurs ? Est-ce un moyen de trouver un successeur à l'époux... adoré ? décidez, si...

Avant d'aborder la série monumentale, j'ouvre une parenthèse et au lieu de pierres, je parlerai de fruits. Une partie des côtes bretonnes est d'une fertilité incomparable. Tout a été dit sur Roscoff qui doit à la proximité du Gulf-Stream son climat exceptionnel. On sait que cette riche petite ville fait un très grand commerce de fruits, de légumes avec l'Angleterre ; j'en dirai autant de Plougastel qui a des usines pour la préparation des conserves de pois, de haricats et d'asperges. Un industriel nous affirmait que, pendant la saison, on expédiait de ce village, trois fois par semaine et pour Londres seulement, 50,000 kilos de fraises ; c'est par milliers que nous voyions transporter des petites boîtes de bois blanc qui remplacent les paniers en usage dans nos contrées.

Il nous est arrivé aussi de plaindre les chasseurs ; en effet, leur action doit être singulièrement génée par les enceintes qui ferment les propriétés rurales ; ils ont heureusement pour se dédommager les grèves, les bois, les ajoncs, les bruyères.

Morlaix que semble écraser l'immense viaduc qui le domine, a des églises bien tenues mais qui n'offrent pas grand intérêt ; on peut signaler, cependant, à Saint-Mélaine le portail latéral avec un bénitier sculpté ; les poutres formant la base des combles et représentant des moines dans des attitudes grotesques, le buffet d'orgues avec panneaux finement sculptés du XVI[e] ; les fonts baptismaux surmontés d'un baldaquin octogonal (1660), combien en avons-nous vu de ces baldaquins (finement sculptés) surmontant les fonts de baptême ou les confessionnaux (comme à Saint-Louis de Brest) ! A Saint-Martin se voit un bas-relief en albâtre du XV[e] (comme celui que nous possédons) représentant Dieu le père portant sur ses genoux le Christ en croix.

A Plougasnou commence la série des flèches aériennes. Le maître-autel offre un rétable original du XVII[e]. Ce qui m'a frappé et a du frapper les visiteurs c'est le ton criard des enfants de chœur. Déjà la veille à Taulé, dans une excursion particulière et pour une cérémonie funéraire, comme à Plougasnou, nous avions constaté ce même excès, c'est strident comme une crécelle.

Saint-Jean-du-Doigt a une fort belle église due à la munificence d'Anne de Bretagne. On y conserve dans un reliquaire en forme d'étui, or, argent et émail, un doigt de l'apôtre Saint-Jean apporté miraculeusement, assure la légende. La tour est ornée de riches balustrades; tout

près du portail est un petit ossuaire gothique relié à la tour par une galerie ajourée. Le trésor renferme des objets fort curieux ; croix processionnelle en vermeil ornée de statuettes et qui doit être d'un poids énorme ; un calice orné de huit médaillons émaillés représentant autant d'apôtres ; un grand calice en vermeil, véritablement remarquable et dans la patène porte l'effigie de François Ier. A l'intérieur du cimetière la célèbre fontaine qui attire tant de pélerins ; à trois vasques avec personnages en plomb ; elle est dûe à la libéralité de la reine Anne ; puis une chapelle, ouverte de trois côtés avec autel en pierre et qui sert au moment des neuvaines, car la foule ne pourrait trouver un abri dans l'église toute spacieuse qu'elle est.

La crypte de Lanmeur, à voûtes surboissées et supportées par des colonnes trapues, garnies de feuillages entrelacés (d'aucuns y veulent voir le serpent symbolique) est dédiée à Saint-Melar, prince breton, mis à mort par ordre de Rivod, comte de Cornouaille, vers 538 ; elle renferme la fontaine qui avait donné son nom à la localité ; en effet, Lanmeur a remplacé Kerfeunteun la ville de la fontaine. L'église est moderne, le portail seul remonte au XIe. Non loin de là est la chapelle romane du prieuré de Kernitron (lieu de Me la Vierge).

L'église de Saint-Thégonnec est digne de l'attention des voyageurs, flèche élégante au-dessus du pignon occidental, belles sculptures de la chaire et des autels ; sur une pierre de l'arc triomphal une invocation à la Sainte-Vierge pour la guérison des bestiaux, cette pratique religieuse se continue. Dans la crypte un curieux groupe en bois (1702) représentant la mise au tombeau, avec personnages de grandeur naturelle ; un très beau calvaire de 1610 ; les deux larrons et les saints sont plantés sur les bras de la croix. c'est moins considérable que ce que nous devions

voir, en fait de décoration de calvaires, mais ce n'en est pas moins beau.

Guimiliau a une des églises les plus intéressantes du pays de Leon, reconstruite, en partie au XVIe. On doit signaler sa curieuse chaire extérieure, le porche du midi avec scènes de l'ancien et du nouveau Testament, la belle verrière centrale représentant la Passion, le baldaquin si finement sculpté qui surmonte la cuve batismale, les sculptures de la chaire, les statues de Saint-Nervé et de Saint-Milian (patron de la paroisse, roi de Cornouaille au VIe) et les trois beaux reliefs du buffet d'orgue. Mais ce qui mérite le plus sérieux examen c'est son admirable calvaire de 1581 le plus beau de la Bretagne avec celui de Plougastel-Daoulas. Toute la passion et la vie de Notre-Seigneur se déroule au pied des trois croix plantées sur la plate-forme avec un cortège de bourreaux et de personnages en costume du XVIe. Le portement de croix est précédé d'une troupe munie de tambours et d'olifault.

Le calvaire de Plougastel est plus curieux encore, s'il est possible ; les sujets y sont traités avec plus de verve ; deux cents personnages au moins y sont représentés ayant plus d'expression qu'à Guimiliau. Il faut reconnaître, cependant, que l'on a devant soi non des œuvres d'artistes, mais d'ouvriers pleins de foi et de fougue. J'ai encore sous les yeux la scène représentant le *lavement des pieds* ; un des apôtres — c'est sans doute Judas — pendant que le Seigneur lui essuie les pieds, lève une tête altière comme pour insulter au divin Maître. Ce calvaire de Plougastel est dû à un ouvrier breton, Corré ; il a été commencé en 1602 et achevé en 1604, les proportions y sont mieux observées qu'à Guimiliau, malheureusement, quelques parties de ces calvaires sont défectueuses ou incomplètes.

L'église de Lampoul (XVe) a son porche latéral contenant de belles statues en pierre dont celle de Saint-Pol.

Les autels, la balustrade du chœur, les orgues sont revêtus d'intéressantes sculptures sur bois ; je cite particulièrement un bénitier en granit qui mérite une mention : dans le fond recouvert par l'eau sacrée a été sculpté un serpent maudit s'attaquant à deux catéchumènes qu'il voudrait ravir à la vie de la grâce.

Saint-Pol-de-Léon, la ville sainte de cette partie de la Bretagne, ne renferme guère que des églises et des couvents. La cathédrale (XIIIe et XVe siècles) est fort belle avec son porche, ses verrières, ses beaux clochers que l'on peut comparer à ceux de Saint-Jean-des-Vignes, ses belles stalles, du même style que celles d'Essômes, mais en fort bon état. Une singularité : l'autel principal est dominé par un palmier en bois doré dont la branche retombante sur le tabernacle doit porter la fameuse sonnette dont se servait saint Pol pour appeler les enfants à l'église. C'est la chapelle du Creizker (XVe), devenue chapelle du séminaire, et son clocher, le plus beau et le plus haut de toute la Bretagne, qui attirent l'attention. Il y a des moments où votre délégué regrette de ne pouvoir donner tous les détails qu'il a notés ou retenus... mais il a promis de ne vous infliger qu'une analyse.

Combien il y aurait encore à dire ! je copie pour terminer cette première série, cette page de mon carnet : N.-D. du Falgoët. C'est par là que nos excursions prenaient fin, on ne pouvait mieux finir. L'église, édifiée de 1409 à 1418 est un vérttable bijou artistique érigé dans un village devenu, comme Liesse, un centre important de pélerinages et rappelle une légende fort curieuse : Un pauvre idiot, Salaün, n'avait à la bouche que ces mots : « Ave Maria » ; il fut enterré, vers le milieu du XIVe siècle, près de la fontaine où il se tenait ; un lys s'éleva sur son tombeau, de là l'affluence des pélerins ; la construction de l'église — donf je ne crois pas devoir célébrer le jubé — quoi qu'en dise le guide. Ce que je trouve beau, très beau, c'est que cet édifice, vendu

à la Révolution, fut racheté par douze habitants peu riches ; une personne même consacra toute sa modeste fortune à cette acquisition. Je crois, Messieurs, que vous applaudirez à la décision du Congrès ; par ses soins, en effet, une plaque de marbre, rappelant ce fait si honorable, va être placée dans l'intérieur de l'église. La justice vient tard, parfois et pour cause, mais enfin elle arrive.

En face du portail sud de l'église, portail auquel est accolée la statue de Jean V, duc de Bretagne, l'ancien logis d'Anne de Bretagne a été rétabli, comme il était à l'origine et sert d'habitation aux chapelains. C'est un curieux manoir Renaissance.

Le plus riche monument d'architecture romane que possède le Finistère est sans contredit le cloître de l'antique abbaye de Daoulas. Il en reste dix-huit arcades à plein cintre supportées par de petites colonnes, tantôt simples, tantôt doubles, toutes surmontées de chapiteaux décorés d'ornements variés dont pas un ne se ressemble. Au centre, un lavatorium, et à l'extrémité des jardins de l'abbaye, au-dessus d'une fontaine — il y en a partout, vous voyez — un curieux petit oratoire dédié à la Ste-Vierge. Je me fais un devoir de déclarer que ces vestiges sont la propriété particulière de M. Dangny des Déserts qui a entrepris une restauration intelligente du cloître et qui mènera à bonne fin cette patriotique entreprise.

Si je ne vous ai point rien dit du musée de Morlaix, fort bien installé dans l'ancienne église des Jacobins, c'est qu'il ressemble un peu à tous les musées. Je tiens, néanmoins, à signaler parmi les tableaux celui qui porte le titre : La fin d'un célibataire. Ce malheureux va mourir, il est abandonné par les deux femmes qui le servaient et qui commencent à déménager la chambre. Quelle leçon !

Dans les galeries du musée se trouve un canon qui a

longtemps séjourné dans la rivière et est revêtu de coquillages — comme l'amphore que nous devons à M. le comte des Cars. — Ce canon a été pris aux Anglais lors du siège de Morlaix en 14.. et me rappelle l'histoire d'un autre canon que nous a racontée M. de la Grange. (En 1346, les échevins de la ville de Tournay éprouvèrent le besoin de parer à la défense de leur ville et pour cela chargèrent Pierre, de Bruges, potier d'étain, de fondre un canon et des boulets. L'artisan se mit à l'œuvre et produisit l'engin. La municipalité décida qu'il fallait l'essayer ; on désigna une porte contre laquelle, de l'extérieur, le boulet devait être lancé. Mais, ô prodige ! Après le coup formidable la porte restait intacte ; la municipalité ne savait que penser et accusait déjà l'ouvrier de l'avoir dupée, quand, tout à coup, des cris tumultueux se font entendre dans la ville ; on s'empresse et l'on trouve en deça de la porte, un malheureux ouvrier renversé et mis à mort par le boulet. Un procès faillit s'en suivre ; on ne parlait rien moins que de décapiter le maladroit artilleur qui s'était réfugié dans une église comme lieu d'asile. Son innocence fut reconnue et il cessa d'être inquiété à la suite d'une longue et laborieuse procédure.). Au point de vue préhistorique, cependant, le musée de Morlaix est riche ; il est à regretter que la Société savante — elle n'a vécu que dix-huit ans — ait cessé d'exister et de poursuivre son œuvre si utile. On parle de sa reconstitution, notre visite y aura aidé.

Mais, vous ne nous parlez pas de *Landerneau,* direz-vous ? Avez-vous vu la... Non, Messieurs, nous avons fait du bruit dans Landerneau ; pensez-donc ; nous avions 20 ou 25 voitures ; au lieu de la *lune* — qui n'y brille pas plus qu'à Versailles — nous avons vu son église dédiée à saint Houarnon, avec le porche et le clocher qui ont été rapportés pierre par pierre, église décorée de peintures d'un

enfant du pays, Yan d'Argent et de Jobbé-Duval — elles ne sont pas du goût de bien des visiteurs, — une autre église sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbéry, quelques vieilles maisons renaissance, mais surtout le fameux pont — il va disparaître — bordé d'un double rang de maisons avec le moulin féodal bâti en 1510 par la famille de Rohan.

Lesneven est une ville d'écoles ; si les monuments religieux ne répondent plus à son importance, en revanche, les établissements scolaires y abondent. Le collège municipal — les habitants le décorent du nom de lycée — est dirigé par des ecclésiastiques ; quelques classes, les sciences notamment, sont confiées à des laïques. L'aimable docteur Marion, bibliothécaire de la ville de Brest, ancien élève du collège de Lesneven, a bien voulu me servir de cicérone ; la grande halle vient de disparaître et va faire place à un marché couvert ; c'est un *monument* qui manquera à l'antique renommée de la petite ville, laquelle s'enorgueillit d'avoir donné naissance au général Leflô ; une plaque de marbre au-dessus de la porte de sa modeste maison natale indique qu'il est né là en 1804. Le collège, le lycée, si vous voulez, a compté comme professeur de rhétorique Francisque Sarcey dont l'exil a duré plusieurs années. Evincé d'un lycée de de l'Etat pour avoir refusé le serment à l'empereur, Sarcey fut envoyé à Lesneven et eut pour ami intime un ecclésiastique qui lui rendit de grands services plus tard ; pendant la Commune il trouva un asile chez son ami. Outre le collège qui compte plus de 400 élèves, il y a un pensionnat de Frères avec 250 ou 300 élèves, un orphelinat abritant plus de 200 enfants. Le docteur Marion ne m'a pas donné le nombre des enfants féquentant les classes communales ni des jeunes filles formant la population des couvents, c'est respectable, n'est-ce pas ?

Je n'avais jamais vu de port militaire, je vous laisse à penser, par conséquent, quel effet Brest a produit sur moi! et, cependant, l'escadre n'y était plus — ce qui était peut-être heureux pour nous en général, car, nous n'aurions pu trouver place dans les hôtels. — Je vous épargne la description de la ville, de la rade, des immenses constructions servant de casernes, d'ateliers, d'arsenaux, d'hospices, ni de l'ancien bagne qui me rappelle un assez triste souvenir! Grâce à la bienveillance de l'amiral préfet maritime nous avons pu visiter l'arsenal et particulièrement le musée d'archéologie navale, avec les statues des anciens chefs d'escadre et les débris de vieux bâtiments, je dis débris artistiques. Le château nous a longtemps retenus, ses tours de César et d'Azénor, son formidable donjon, ses courtines, ses casemates, tout intéresse; il faut admirer aussi le génie de Vauban qui a su, de ces constructions de diverses époques, en faire une fortification qui semble défier l'attaque.

Vous raconterai-je notre excursion en mer aux grottes de Morgat, les petites et les grandes, creusées dans des lambeaux de falaises isolés, cintrées ou soutenues par des piliers évidés ? Ce doit être on ne peut plus agréable pour ceux que le perfide élément veut bien ménager, mais pour d'autres *quorum ego!!!*

Tous les châteaux ne sont pas des châteaux-forts comme celui de Brest; ils ont, ou mieux, ils ont eu une certaine importance et on servi à la défense de la contrée bien souvent. Celui de Kerouzeré, commune de Cleder, a été fort intelligemment restauré par son propriétaire actuel M. le comte de Rusquer. Il date de 1458 et fut reconstruit en partie en 1608 par le sire de Coëtnizan; il est flanqué de trois belles tours rondes à toitures pointues, avec chemin de ronde crénelé, à machicoulis, et chapelle au premier étage.

Plus important était celui de Kergournadec'h qui offre au visiteur des ruines saisissantes au milieu de hautes futaies, sans avoir été complètement terminé. On assure que la belle marquise de Rosmadec que son mari voulait tenir reléguée en Bretagne, afin de la mettre à l'abri des dangers que pouvait lui faire courir la cour de Versailles, profita du départ du marquis pour mettre le feu au château et s'esquiver au plus tôt vers la ville des plaisirs.

Kerjean, bâti en 1560, était tout à la fois un château et une forteresse ; son importance, ses dispositions grandioses lui ont fait donner le nom de « Versailles de la Bretagne ». L'enceinte est rectangulaire et mesure 250 mètres de long sur 150 de large. A chaque angle une tour carrée garnie de meurtrières et de machicoulis ; on passe pour pénétrer dans le château, sous une sorte d'arc de triomphe ; on peut y reconnaître les caractères de style du Louvre de Henri II. Une partie seulement est habitable ; sur le côté se remarque un puits qui offre un caractère intéressant : margelle et enceinte.

Nous ne pouvions éviter les monuments mégalithiques ; le plus important, sans contrdit, de ceux que nous avions à visiter est celui du Toulinguet, au bourg de Camaret, dans la presqu'île de Crozon, l'un des territoires les plus sauvages, les plus druïdiques de la Bretagne. D'après les indications de M. du Châtelier, savant archéologue qui s'occupe de recherches et d'études préhistoriques, les alignements du Toulinguet formaient trois enceintes — camp, lieu de réunions sacrées ou populaires — protégées par des pierres plantées en nombre considérable et dont quelques-unes avaient une hauteur de plusieurs mètres.

Beaucoup ont déjà disparu ; le génie militaire d'une part, le service de la voirie de l'autre, renversent ces grès et les débitent pour leurs besoins. Notre collègue a obtenu depuis plusieurs années la classification du Toulinguet comme monument historique, il s'indigne de la profanation commise par des administrations qui devraient, au contraire, veiller à la conservation du monument celtique. Notre protestation aménera-t-elle l'Etat à exercer une surveillance utile ?

Je devrais, ce semble, avant de terminer, faire connaître quelques-unes des conférences qui nous ont été faites à Morlaix et à Brest ; j'en ai dit assez, je crois, pour vous prouver, mes chers collègues, que ce Congrés a répndu à l'attente de ceux qui trouvent dans l'histoire du pays un attrait particulier. L'an dernier en Auvergne, cette année en Bretagne, malgré la diversité des mœurs, des habitudes, des lieux, des monuments, nous avons trouvé avec le goût le plus prononcé de l'étude, le même amour ardent du pays. La Bretagne, nous disait M. Arnal, sous-préfet de Morlaix, n'est point entrée une des premières dans la formation de l'unité nationale, mais en est-il une qui soit plus dévouée, plus sincèrement française ? A ce dernier titre, toutes nos provinces ne se ressemblent-elles pas ? Toutes ne sont-elles pas essentiellement françaises ?

MOULIN.

La famille Balhan

Il nous a semblé utile de faire précéder le travail de M. A. Delorme sur la famille Balhan des extraits de deux lettres de M. de Dumast, de Nancy.

1° *du 5 mai 1896.* « Je cherche depuis longtemps les traces d'une famille Balhan ou de Balhan que je savais avoir résidé autrefois à Château-Thierry. C'est ce qui fait qu'en désespoir de cause, je finis par où j'aurais dû commencer et je m'adresse à la Société historique et archéologique de Château-Thierry, pensant que, par un de ses membres, je finirai par découvrir ce que je cherche.

« M. Mayeux a publié en 1874 une notice sur différentes maisons de Château-Thierry et en particulier sur la maison Balhan. M. Rollet, en 1886, une autre notice sur l'horloge Balhan. Cela me donne l'espoir qu'il reste quelques traces de cette famille à Château-Thierry. — Il y a à la Bibliothèque nationale, aux *Pièces originales*, volume 175, un

fort dossier avec le nom de Balehan, dont la dernière pièce donne l'indication suivante : « Balhan, au 1er et 4e d'argent « à 3 bandes de gueules ; aux 2e et 3e parti azur et or à « l'aigle d'argent brochant — Election de Rheims, doyenné « de St-Germainmont ».

« Sont-ce les armes de la famille Balhan dont je trouve le petit fragment de généaologie aux pièces originales (vol. 1583, art. Joibert) :

« Honorable homme Jean Balhan, md grénetier de Château-Thierry et dlle Jeanne Jacques, sa femme, dont on partagea la succession en 1530, eurent pour enfants :

« 1° François Balhan, avocat au Parlement, seigneur de Montcoupot (écart de Montmirail, Marne) ;

« 2° Catherine Balehan, femme de Mre Pierre Thirrault, examinateur de par le roy au Châtelet de Paris ;

« 3° Marie Balehan, femme de Jean du Mont ;

« 4° Crespine Balhan, femme de Jean Thierry, md drapier, bourgeois de Paris ;

« 5° Philippe Balhan, femme de Jean Alvequin, seigneur de Tasnières ;

« 6° et Marguerite Balhan, femme de Jean Jobert, marchand demt à Châlons.

« Or, dans le nobiliaire de Champagne, de Caumartin, à la généalogie Joibert, il est dit que Jean de Joibert, seigneur de Soulanges, avait épousé Dlle Marguerite de Balhan, fille du seigneur de la Grand'Cour et Verneuil. (La Grand'Cour était un fief dépendant du village de Verneuil (Marne) et cette seigneurie arrivée chez les Joibert par Mlle de Balhan, passa par son arrière-petite-fille Mlle de Joibert dans la famille Le Gorlier qui en porta les noms.

« Dans une enquête du 6 juillet 1548, il est dit que noble homme Jean Joibert. seigneur de Soulanges, avait été marié en premières noces avec dlle Marguerite Balhan, femme noble, duquel mariage était issu Jacques Joibert, fils unique, écuyer, seigneur d'Aulnoy-le-Chastel et Ver-

neuil-sur-Marne. Le fils de ce Jacques habitait encore à la Grand'Cour en 1577.

« Pourrait-on retrouver trace de cette famille Balhan ? le contrat de mariage de Marguerite Balhan (vers 1510) avec Jean de Joibert ? Leur fils unique, encore mineur en 1530, se maria le 5 juillet 1539.

« *N.-B.* — On trouve dans l'armorial général de Riestap, tome II, page 1190, les armes d'une famille Balhan, de la province de Liège ».

2° *16 mai 1896*. En réponse à une lettre du secrétaire qui ne donnait que quelques détails sans grande importance, M. de Dumast répondit :

« Je vous remercie de la promesse de renseignements que vous voulez bien me faire... Quant aux Joybert, je suis le gendre de celui que vous avez connu à Château-Thierry et c'est ainsi que j'ai été amené à refaire la généalogie de leur famille. Mon beau-père n'en connait que ce que Caumartin a laissé, mais grâce à mes recherches depuis sept ans, je suis arrivé à faire un gros volume manuscrit de 300 pages. Il y a toujours à retoucher et à compléter ; le chapitre Joybert-Balhan, notamment, jusqu'à ma dernière trouvaille au Cabinet des Titres, était resté bien incomplet.

« J'espère arriver, grâce au bon concours de votre Société, à un résultat dont je désespérais...

« *N.-B.* — Trouve-t-on encore la trace des Balhan à Verneuil-sur-Marne où ils ont habité, eux et les Joybert, le fief de la Grand'Cour au moins jusqu'en 1577 ? »

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, M. Delorme a bien voulu se charger des recherches réclamées par M. de Dumast ; voici la notice qu'il a lue à la Société :

FAMILLE BALHAN

A la demande de M. de Dumast, de Nancy, je me suis occupé de recherches sur la famille Balhan, dont le chef Jean Balhan, noble homme, m^e fondeur et m^d grainetier habitait en 1480 la rue du Château et donna à la ville l'horlage qui porte encore son nom et qui a servi jusqu'à la Révolution de vie administrative à la ville.

Les archives de l'état civil mises gracieusement à notre disposition par M. le maire ne remontent qu'à 1555, elles sont peu lisibles dans les premières années, et il n'existe de table qu'à partir de 1650 ; nous avons vu de 1650 à 1780 bien des actes concernant les Balhan, mais ces actes, rédigés en quatre lignes d'une façon trés sommaire, ne peuvent servir à établir une généalogie. Cependant le prénom de Jean donné souvent aux nouveaux nés et la signature Balhan sur ces actes, en parfaite anglaise et avec paraphe. nous indique qu'elles émanaient d'hommes de robe ou d'épée appartenant à la famille du maître fondeur et grainetier.

Ces fonctions étaient alors fort lucratives puisque Jean Balhan, marié à Jeanne Jacques et ayant six enfants, acheta les restes d'un petit castel bâti en 1120, par le comte Thibaud-le-Grand et converti en forteresse appelée le fort St-Jacques, destinée à défendre le pont construit sur la Marne à l'entrée de la ville par François Ier.

Balhan édifia sur ces ruines un hôtel particulier à son usage encore connu aujourd'hui sous le nom d'hôtel du

Mouton d'Or, plaça une horloge dans le haut du donjon qui avait été conservé et termina ce donjon par un clocher à jour vulgairement appelé lanterne pour y mettre la cloche de l'horloge. Sur cette cloche se trouve vers le couchant, une représentation de la Sainte-Vierge avec ces mots latins : *Ave Maria gratia plena Dominus Tecum benedictu et in mulieribus*, etc. Sur une autre figure la Vierge : *O Mater Dei* et Jean Balhan m^d grainetier de Château-Thierry m'a fait faire le XV janvier 1520. Plus bas vers le milieu de la cloche est une figure de Crucifix avec ces mots : *Adoremus te Christe et benedicemus tibi quia per sanctam crucem Tuam Redemsti mundum.*

Il y a des armoiries aux deux côtés de la croix et au-dessus en chef les armes de la ville de Château-Thierry ainsi que nous avons pu le voir et que le constate le manuscrit de l'abbé Hébert.

Nous voyons dans le même manuscrit en même temps qu'il faisait édifier son hôtel du Mouton d'Or, Balhan faisait édifier un château à Tigecourt, écart de Montcoupot, près Montmirail, ce château existe encore et il est converti en ferme.

M. Jean Balhan joignait à son négoce les titres de seigneur de Montcoupot, de la Grand Cour et Verneuil (Marne), où il possédait un fief qui par le partage de sa succession en 1530, échu à Marguerite Balhan, première femme de Jean Joibert de Chalons, son fils François Balhan, avocat au Parlement, hérita du château de Tigecourt et de la seigneurie de Montcoupot, il eut un fils qui fut prêtre à Château-Thierry et principal du Collège de la même ville.

FAMILLE DU HALD

Château-Thierry à cause de son château fort et du voisinage de la capitale a eu, dès les temps les plus reculés, ses environs, notamment les hauteurs, habités par de grands personnages et des hommes d'armes qui venaient s'y reposer des fatigues de la guerre et s'y livrer en paix au culte de l'amitié, à l'élevage des bestiaux et à la culture des terres avoisinant leurs castels ou gentilhommières.

Un de nos villages le plus goûté de ces Messieurs fut Epieds ou Espiet, commune à 8 kilomètres de Château-Thierry, sur la petite route de Fère-en-Tardenois, qui a compté cinq de ces gentilhommières. Le château de Moucheton qui existe, le castel en pierres de taille aujourd'hui du seigneur d'Epieds qui avait un souterrain, le reliant à Valsecret, proche la maison de la cour Saint-Mard où se tenait la cour de justice, aujourd'hui ferme de M. Carré, notre honorable collègue ; ces castels et gentilhommières ont disparu sans laisser de traces, le premier dans une insurrection populaire où le seigneur abusant de ses droits fut mis à mort.

Un autre de ces châteaux s'élevait à Trugny, hameau de cette commune, dont la terre et seigneurie avec une partie du village confinant à l'église et les terres s'étendant de Trugny à Courpoil et la Logette ont composé lors de la conquête des Gaules le franc alleu érigé au profit de la famille à Hald qui en 'a joui jusqu'à la Révolution de 93.

Epieds était donc alors divisé en deux juridictions : celle du Prévost de Marizy-Saint-Mard qui avait droit de haute et basse justice et celle du franc alleu de Trugny qui ressortissait à la justice du Roi ou bailliage et siège Présidial de Château-Thierry.

Les titres des du Hald nous démontrent que leur propriété patrimoniale et héréditaire est restée chez eux de 1460 jusqu'au 2 octobre 1792 où le principal domaine Trugny fut vendu à M. de Maussion, de Fossoy, par acte devant Me de Boussois, notaire à Château-Thierry, par Anne-Joseph-Aglaée du Hald, épouse séparée de biens de M. Philippe George ou Georges, Madame George possédait ce domaine moitié comme héritière de Antoine-François du Hald, son père et l'autre moitié comme cessionnaire de M. Louis-Alexandre Calixte du Hald, son frère, de ses droits dans ladite succession suivant acte reçu par Me Huvier, notaire à Château-Thierry le 27 décembre 1780.

M. Antoine-François du Hald sus nommé et M. Louis du Hald, deuxième du nom dont nous parlerons ci-après, étaient fils de Louis du Hald et de dame Marie-Valence de Lescoux, sa femme.

M. du Hald de Lescoux était fils de Jean-Baptiste du Hald et de dame Catherine Guyard du Haudry qui eurent deux filles et deux fils, Louis du Hald, premier du nom qui hérita de la seigneurie d'Artois, commune d'Epieds et Eugène-François qui eut le fief de Vinly et le franc Alleu et seigneurie de Trugny. Ces Messieurs s'appelaient simplement de Trugny et signaient même de ce nom seul leurs actes notariés ; ils ont constamment arrondi leurs domaines, conservé, agrandi leurs privilèges et acheté de la paroisse d'Epieds le droit d'échange ; en cette qualité, ils prétendaient être les seuls gentilhommes qui avaient droit aux honneurs dus par l'Eglise : l'eau bénite, la recommandation au prône, l'encens et le pain bénit, ils avaient droit encore à un banc dans le chœur de l'église. M. le comte de Saint-Paul représentant le Roi en avait un à ses armes et M. le Prévost de Marizy voulait avoir aussi un banc dans le chœur, le banc des du Hald entourait celui du comte Saint-Paul et étant fermé formait comme deux petits cabinets où les Dames du Hald qui y étaient

admises, au grand scandale du curé, qui prétendait que ces Dames étaient là comme des idoles soumises à l'adoration du peuple. La famille du Hald du Haudry était fort nombreuse, elle venait à l'Eglise avec ses invités et ses domestiques, un second banc à l'entrée de la nef lui fut concédé par acte devant Dupont, notaire à Mont-Saint-Père le 15 septembre 1661; la paix semblait faite alors avec la cure quand après le décès des Dames et Demoiselles du Hald de Haudry, M. le curé d'Epieds refusa à MM. de Trugny les honneurs dus par l'Eglise et le banc concédé par l'acte notarié sus relaté, alors un procès s'engagea qui nécessita l'intervention des gens de justice du Roi, de Mgr de Soissons et des seigneurs d'Epieds et de Moucheton, plusieurs décisions du bailliage de Château-Thierry, des arrêts du Parlement de Paris et des injonctions de l'évèché furent rendus en vain. Ce procès conduit par les trois curés qui se sont succédé à Epieds de 1666 à 1716 et soutenu par le Prévost de Marizy, se termina lorsque ce dernier se rencontrant à Château-Thierry avec MM. du Hald, ils annulèrent d'un trait de plume toute la procédure suivie et décidèrent de s'en remettre à la décision de l'évêque qui donna gain de cause aux du Hald. Ces Messieurs n'étaient point cependant ennemis de l'Eglise, si leurs Dames, pour cause, n'y allaient pas, eux et leurs gens la fréquentaient, ils donnaient des vases et ornements sacrés, ils remplissaient la bourse des aumônes, ils avaient fait construire un chemin particulier pour faciliter l'accès de l'église aux habitants de Trugny et ils avaient obtenu de l'évêché le droit d'avoir une chapelle au château de Trugny, d'y entendre la messe et recevoir la communion excepté pendant le temps pascal.

M. Louis du Hald, seigneur d'Artois, habitait à Epieds une grande maison aujourd'hui propriété des grands parents de M. Carré, qui était érigée en fief. Il s'est marié et a eu une fille Louise-Marguerite-Appoline du Hald,

épouse de M. Didier-Robert Descourtils, colonel de cavalerie, demeurant à Château-Thierry.

Madame Descourtils née du Hald a eu deux enfants, Charles-Didier-Aglaé Descourtils, de Château-Thierry et Alexandrine-Denise-Louise Descourtils, épouse de M. Aubriet, de Saint-Quentin.

M. Descourtils, fils, marié à Elisabeth Carpentier a laissé trois enfants : M. Descourtils, décédé curé-doyen de Nanterre ; Madame Raoul de Ladevèze, de Château-Thierry, décédée si tragiquement l'an dernier et Madame de Joras, propriétaire à Paris, rue de Grenelle Saint-Germain.

Quant à M. Eugène-François du Hald et ses petits enfants, nous ne trouvons trace que de M. Louis-François-Calixte du Hald sus nommé qui semble être décédé sans postérité, puisque dans son testament fait à Soissons en 1813 il institue pour légataire universelle sa cousine Madame Descourtils sus nommée ; les autres membres de cette famille étaient encore avec Madame George, Madame Catherine-Valence du Hald, épouse Geoffroy de Valle, seigneur de Vauxaillon, près Soissons, et dame Marie-Louise du Hald, épouse Desmoulin du Plessy, de Château-Thierry, qui paraissent décédées sans postérité.

Epieds lors de la guerre des Anglais a été visité et habité par eux ; une des cours de Trugny porte encore le nom : Cour des Anglais.

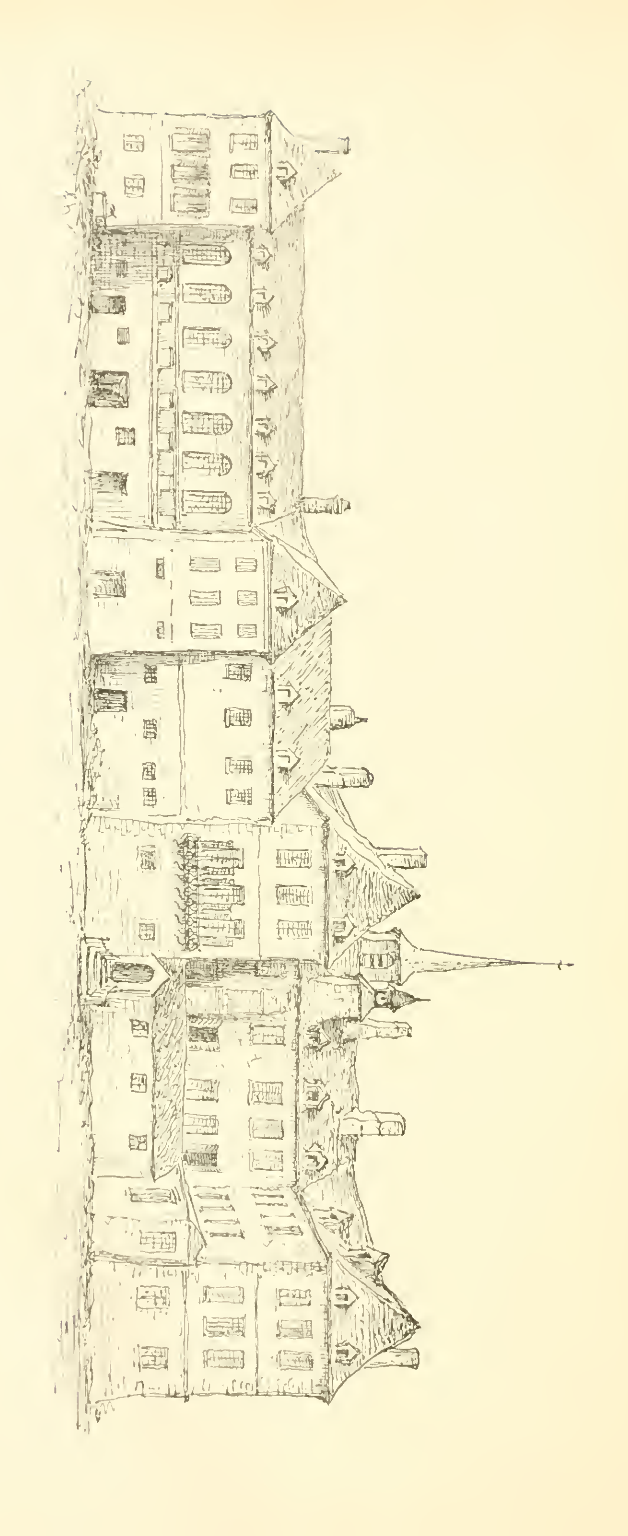
Cette commune jouit à Trugny d'une donation de bois communaux faite par nos premiers Rois et à Epieds de terroirs communaux légués par la reine Blanche, ces derniers ont été diminués par suite de rentes nécessitées par la perte d'un procès et l'acquisition du presbytère qui lors de la Révolution avait été vendu comme bien national.

Les anciennes gentilhommières converties en fermes ont aujourd'hui disparu et l'importance des terres cultivées a bien diminué par suite des reboisements successifs

qui se sont opérés ; la population par contre s'est abaissée dans une notable proportion et elle s'élève aujourd'hui à 380 habitants.

En terminant je ne saurais trop remercier de leur obligeance notre collègue M. Carré et M. Cardot, propriétaire à Château-Thierry, qui ont bien voulu fouiller leurs archives et les mettre à ma disposition.

A. DELORME.





L'Hôtel-Dieu de Château-Thierry

JADIS ET AUJOURD'HUI

J'ai remarqué souvent, et non sans quelque tristesse, combien les hommes ont la mémoire courte. Qu'un coin du vieux Paris disparaisse sous la pioche des démolisseurs pour faire place à des rues plus spacieuses ou à des monuments nouveaux, la foule aussitôt va, vient, s'écoule par ces voies élargies, à travers ces quartiers transformés comme s'ils existaient de toute éternité, jouissant de ce qui est, oublieuse déjà de ce qui fut. Pour prendre un exemple sous nos yeux, qui de nous, à la vue de notre Hôtel-Dieu reconstruit il y a vingt ans à peine, se rappelle la disposition des bâtiments que remplace l'édifice actuel ? C'est d'hier, et combien lointain déjà ! Quand la génération qui a été témoin de ces changements aura disparu, — et elle est déjà aux deux tiers du chemin — qui son-

gera à se demander ce qu'était l'hospice de Jeanne de Navarre et des Stoppa ? Et moi-même, né et grandi dans son voisinage, me serais-je inquiété de secouer la paresse de mes souvenirs si le hasard ne m'avait mis tout à coup en présence d'un document dont l'intérêt m'a frappé, et qui est le point de départ du travail que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui.

Il s'agit d'un dessin linéaire, lavé à l'encre de Chine, fait par un malade pendant les loisirs de sa convalescence, et offert par lui « à Madame la Supérieure, en reconnaissance de ses bienfaits » ainsi qu'en témoigne l'inscription laborieusement calligraphiée qu'on lit au bas de l'image. Ce dessin dont la gaucherie naïve est une garantie de sincérité, et — jusqu'à un certain point, — d'exactitude, représente la façade méridionale de l'hospice, du côté du jardin. Ces dames ont bien voulu me permettre d'en prendre un croquis qui nous aidera à restituer la physionomie générale de notre établissement hospitalier avant la reconstruction de 1876 et fixera des souvenirs tout près déjà de s'effacer.

Me voici donc rentré de nouveau à l'hôpital dont je me croyais définitivement sorti, à la suite de mon travail de l'an dernier sur « le Trésor de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry ». J'y ai toujours été si gracieusement accueilli par Madame la Supérieure que j'y reviens volontiers, heureux de retrouver aussi le guide si obligeant et si renseigné à qui je suis déjà grandement redevable, M. l'abbé Bauchart, aumônier de la Maison.

Le dessin dont j'ai à vous entretenir n'est pas signé et je m'en console facilement. Il n'est point daté non plus, et je le regrette davantage. L'auteur, dont les notions d'art ne dépassent pas les connaissances professionnelles utiles à un ouvrier, ne nous fait pas grâce d'une vitre ni d'une lame de persienne. Je me porterais fort qu'il n'a omis ni une porte, ni une fenêtre ; mais la disposition générale nous

paraît assez fidèlement reproduite, en dépit des fautes de perspective qu'on peut relever çà et là.

On sait que l'hospice, bâti au pied du massif du vieux Château, offre cette particularité, que les pièces formant le rez-de-chaussée du côté des cours se trouvent presque à la hauteur d'un premier étage du côté des jardins. Les jours irréguliers et les nombreuses portes qui desservent et éclairent les sous-sols rendent compte de cette disposition qu'indiquent encore nettement les arcatures de la façade nouvelle. Les magnifiques orangers qui dissimulaient un peu l'incohérence de ces constructions et donnaient à l'ensemble une certaine allure ne figurent pas sur le lavis de notre dessinateur anonyme. Outre que ces caisses et ces arbustes l'eussent gêné pour dresser un dénombrement rigoureux des portes et des fenêtres, il convient de reconnaître que ce n'était point là choses pour lesquelles la règle et le tire-ligne pussent suffire.

La communauté des Dames Augustines occupe les bâtiments qui s'élèvent à l'extrémité droite du dessin, consistant en un façade en retraite avec deux ailes en retour reliées par une galerie couverte destinée à faciliter le service. Derrière cette galerie règne une cour où l'on voit encore un puissant contrefort, vestige probable des constructions primitives. Dans la partie du toit qui correspond au contrefort, se dresse un campanile pourvu de deux cloches qui sonnent les heures pour l'usage de ces Dames et au profit du voisinage. L'horloge d'un mécanisme volumineux et rudimentaire est, elle aussi, un don de M. de Stouppe, ainsi qu'en témoigne le manuscrit de M[lle] de la Bretonnière à l'année 1694 : « Mon oncle nous a donné de plus notre orloge ». Sur la base du clocheton, on a figuré un cadran solaire au-dessus duquel on lit cette brève inscription qui invite à méditer : « Unam time ». Sous le massif où le contrefort prend naissance et jusque sous la chapelle s'étendent

des cryptes spacieuses à voûtes d'arête ou à berceau, contemporaines sans doute de la fondation de l'hospice.

A l'extrémité gauche de la galerie de jonction, une petite porte ronde permettait de descendre au jardin par un escalier de neuf marches muni d'une double rampe en fer. Toute cette partie du vieil hospice, agrandie et restaurée par M. de Stouppe, a été conservée telle qu'elle jusqu'à la petite porte dont nous venons de parlèr. C'est là que commencent les constructions nouvelles. L'aile gauche de la communauté a donc disparu, et avec elle, la salle des délibérations de la Commission dont les trois portes-fenêtres ouvraient sur un riche balcon en fer forgé vendu depuis à la ferraille. L'appartement de Mgr l'évêque occupait l'étage supérieur. Il était si plaisamment orienté que Monseigneur, aussitôt son arrivée, voulait qu'on ouvrit les fenêtres toutes grandes, impatient de jouir du panorama merveilleux qui récréait la vue. Le logement qu'on lui a aménagé dans le nouvel édifice, bien que très convenable, est plus exigu, moins commode et moins agréablement situé.

Il y a plus de deux siècles que les évêques de Soissons ont leur appartement à l'Hôtel-Dieu. Voici l'origine d'un droit que les Dames Augustines considèrent plutôt comme un privilège de la Maison. De la fondation jusqu'à l'année 1683, la Communauté dépendait exclusivement du Saint-Siège apostolique qui lui donnait pour supérieur le Grand-Aumônier de France. Lorsqu'en 1683, Mme de la Bretonnière sollicita, pour elle et ses sœurs, l'autorisation de prendre l'habit blanc et le titre de Chanoinesses de Saint-Augustin, elle crut atteindre plus vite et plus sûrement son but en adressant directement sa requête à l'Évêque de Soissons, Mgr Ch. de Bourlon. Celui-ci accorda les autorisations désirées (1); mais pour prix de cette faveur, il imposa aux

(1) Le pape approuva les changements survenus sans sa participation et reconnut dans ses bulles les Religieuses du prieuré royal de Château-Thierry pour Chanoinesses régulières de Saint-Augustin.

Religieuses le lien diocésain qui lui conféra, ainsi qu'à ses successeurs, le droit de direction et de visite et, comme moyen pratique de l'exercer, la jouissance d'un pied à terre dans la maison (1).

Dans le bâtiment qui suit, percé de quatre fenêtres, se trouvait la salle Sainte-Madeleine. Puis venait un corps de logis flanqué de deux pavillons, en légère saillie. Sept hautes fenêtres cintrées faisaient circuler abondamment l'air et la lumière dans la vaste salle Saint-Jean, la plus belle et la plus salubre de l'établissement. Elle était consacrée aux hommes. C'est M. de Stouppe qui la fit construire ainsi que la galerie, dont nous avons parlé, qui rattachait, aux salles des malades, les cuisines situées dans des annexes élevées le long de la rue de Bue. Cette galerie dont il ne reste plus qu'un tronçon du côté de la Communauté régnait tout le long des bâtiments.

A son extrémité gauche, la façade dont nous venons de suivre, sur notre dessin, les divisions principales et les différentes affectations, se ressoudait aux bâtiments élevés en bordure sur la rue du Château au moyen d'une aile en retour d'équerre où l'on avait aménagé les salles Saint-Augustin, et Saint-Louis. Celles-ci communiquaient avec la salle Saint-Jean et aboutissaient perpendiculairement à la rue du Château. Dans un corps de logis parallèle, derrière la salle Sainte-Madeleine se trouvaient les autres salles destinées aux femmes, la salle Sainte-Pélagie, et, au-dessus de celle-ci, la salle Sainte-Marthe qui confinait à la salle Sainte-Marguerite réservée aux femmes en couches. Il y avait en outre des salles spéciales pour les malades atteints de maladies contagieuses, et pour les idiots; une salle d'ensevelissement et d'exposition qui servait à l'occasion

(1) De 1801 jusqu'à nos jours, les évêques qui se succédèrent sur le siège de Soissons donnèrent le vicaire général de l'Evêché pour supérieur à la Communauté.

aux autopsies, et les thermes installés le long de l'impasse Quiret (ancienne cour Gallet).

Toutes ces salles convergeaient autour d'une grande cour, dite des malades, où l'on entrait par une porte cochère en face le n° 16 de la rue du Château. Sous cette porte se trouvait, à droite, la loge du concierge et à gauche le bureau du receveur. De cette première cour on pénétrait dans une seconde par un passage vouté. On y accédait aussi de la rue, en face le n° 20 environ, par une grande porte qui était celle des fournisseurs, des personnes qui avaient affaire à la Communauté et aux administrateurs. Elle conduisait encore au réfectoire des pauvres.

Un peu à gauche de l'entrée principale par où passaient les déshérités de la vie qui n'ont pas la triste consolation de souffrir à domicile, une petite porte particulière menait au logement de l'aumônier, situé au premier étage, au-dessus des bureaux et du portail. C'est cette partie, la moins favorisée de l'établissement sous le rapport de la vue et du soleil, que M. et Mme de Stouppe habitaient, considérant que la première place et la meilleure exposition appartenaient de droit aux malades.

Un petit tableau exécuté par M. Alponse Barbey (1) et offert par l'auteur à M. Moulin qui figure sur cette peinture à titre d'administrateur des hospices, donne une idée exacte de la disposition de cette seconde cour. On y voit la chapelle au fond et à droite le petit porche surélevé de plusieurs marches sous lequel s'ouvrait, à gauche, la porte de la Communauté et en face, celle qui mène à la salle de la commission. Ces « fabriques », comme on disait autrefois, servent de cadre à une scène qui représente une visite de

(1) M. Alphonse Barbey, membre fondateur de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, auteur de nombreux travaux publiés dans les « Annales » de cette Société, en devint le président le 4 février, après la mort de M. Hachette, décédé le 6 décembre 1886. M. Barbey mourut en 1893.

Mgr Dours, évêque de Soissons, à notre établissement hospitalier. Monseigneur se présente, suivi de M. l'archiprêtre Husson, de M. l'abbé Lefebure, aumônier, et d'un vicaire de la paroisse. La Commission administrative, réunie pour recevoir Sa Grandeur, lui adresse un compliment de bienvenue par l'organe de M. Moulin, vice-président de la Commission.



Il m'a semblé intéressant de prendre un croquis du tableau de M. Barbey; mais par suite d'une regrettable distraction, ma copie diffère légèrement de l'original en un point que

j'ai le devoir de signaler. Quelques coups de plume, qui m'ont échappé par mégarde — et dans ce genre de dessin, tout trait est définitif — ont transformé en simples redingotes les fracs officiels des membres de la Commission. Si je n'ai pas mieux respecté la correction de leur tenue, c'est sans mauvaise intention; qu'ils en soient bien persuadés.

Cette visite épiscopale imaginée par M. Barbey était censément occasionnée par la mise en train prochaine des travaux de reconstruction de l'hospice. Cette grosse question était posée depuis longtemps, quatre-vingts ans, dit-on, conséquence lointaine, mais inévitable de la réunion des maladreries environnantes à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry (1). En apportant à l'Hôpital les terres des établissements supprimés, cette mesure lui créait en échange des charges auxquelles il eût eu de la peine à faire face si les pays dépossédés en avaient réclamé la stricte application. Chaque localité intéressée avait droit à un nombre de journées de malades calculé d'après l'importance des biens attribués à l'Hôtel-Dieu. Ce chiffre était rarement atteint en temps normal, mais facilement dépassé dans les périodes d'épidémies, première source de difficultés, auxquelles s'ajoutaient encore les discussions fondées sur le renchérissement de toutes choses qui modifiait sensiblement, aux dépens de l'hospice, les conditions primitives.

Il y a quelque vingt-cinq ans, une commune souleva des contestations, menaçant, si elle n'obtenait pas satisfaction, de poursuivre la revendication des terres provenant de sa maladrerie. Un accord intervint; mais cet incident eut

(1) Vingt-huit maladreries furent rattachées à l'Hôtel-Dieu de Chateau-Thierry, par édit du Roi du mois de juin 1698, confirmant et complétant ceux des 25 janvier 1695 et 2 mars 1698. Les principales sont Chézy, Dormans, Verneuil, Beaune. Il y en avait de très éloignées, telles que Lhuys et Mont-Notre-Dame, par exemple.

pour effet de hâter la solution de l'affaire en démontrant la nécessité d'agrandir (1) notre établissement hospitalier afin qu'il fût en état de faire honneur aux legs du passé et de répondre aux besoins de l'avenir. Restait la question des voies et moyens qui agita longtemps les esprits.

Ce ne fut qu'après de longues hésitations et d'interminables polémiques que l'on se décida à faire table rase du vieil hôpital, dont on avait absolument négligé l'entretien depuis qu'on le croyait condamné à disparaitre. Les avis étaient très divergents. Les uns préconisaient le transfert de l'Hôtel-Dieu à la Charité et la réunion des deux hospices en un seul (2). Mais les adversaires de ce projet ont réussi à le faire écarter. D'aucuns conseillaient d'améliorer sans détruire. On eût voulu sauver au moins la salle Saint-Jean, mais on jugea que le mauvais état des bâtiments se prêtait mal à des travaux de réparation qui pouvaient déconcerter toutes les prévisions, et l'on se décida à abattre et à rebâtir sur nouveaux frais.

En prenant la grande résolution de doter la ville d'un hospice nouveau conforme aux plus récentes prescriptions de l'hygiène, la Commission avait conscience de faire œuvre utile. Si les résultats n'ont pas complètement répondu à son attente, s'il y a eu des mécomptes et un procès où la Commission soutint vigoureusement les intérêts des hospices ; si la situation en est restée obérée pour longtemps, la faute en est surtout à des circonstances d'ordre économique qu'on ne pouvait prévoir et l'on ne saurait en faire

(1) L'ancien Hôtel-Dieu comptait soixante lits, encore y étaient-ils fort à l'étroit. Le nouveau peut en contenir aisément cent cinquante, dont un certain nombre sont réservés, le cas échéant, à l'autorité militaire en vertu d'arrangements passés avec le ministère de la guerre.

(2) M. Maurice Ouradou, architecte, gendre de Viollet-le-Duc, et originaire du département de l'Aisne par sa mère, née Deviolaine, a été chargé des études préliminaires, et les archives de la Commission conservent les plans qu'il a établis.

peser la responsabilité sur la Commission qui a toujours obéi aux mobiles les plus honorables.

La bénédiction de la première pierre par M. Usson, archiprêtre de Saint-Crépin, eut lieu le 12 juin 1876 et trois ans après, le 19 juillet 1879, en la fête de saint Vincent-de-Paul, Mgr Thibaudier, évêque de Soissons, vint inaugurer et bénir le nouvel édifice. Monseigneur descend de la chapelle, mitre en tête, suivi de son clergé. Il est reçu par la Commission administrative présentée par M. Coutelier, maire. M. Moulin, vice-président de la Commission, prononce, à cette occasion, plus qu'un compliment de bienvenue, un véritable discours empreint d'une bienveillante courtoisie à l'égard de chacun. Il y retrace à grands traits l'histoire de l'hospice à travers les âges et donne un souvenir à tous ses donateurs, rattachant indirectement à cette liste vénérable, par un fil bien tenu, le grand nom de Vincent de Paul qui fut à Montmirail l'hôte de la famille de Gondi. Il se complait à supposer que « l'influence de l'apôtre de la « charité, se transmettant d'une génération à l'autre, a pu « déterminer Anne-Charlotte de Gondi et son époux, Pierre « de Stouppe, à devenir les bienfaiteurs de la maison ».

Ce rapprochement ingénieux mais subtil, et que je qualifierai volontiers d'académique, n'est pas pour nous déplaire, car il ne diminue en rien, — au contraire, — les nobles figures de M. et Mme de Stouppe.

Dans le groupe qui s'était joint aux membres de la Commission, figuraient M. de Gerbrois qui administra notre ville avec honneur pendant plus d'un quart de siècle, les excellents docteurs Jousseaum-Latour et Petit, médecins des hospices, M. Eugène Rouyer, l'architecte du monument, etc. Un peu à l'écart, l'œil attentif et l'album à la main, se tenait notre jeune et déjà célèbre compatriote Léon Lhermitte, que hantait l'idée de peindre un grand tableau commémoratif de cette solennité. Avec ses notes prises sur place, et le secours de sa rare mémoire, rompue dès ses

premières études, à cet exercice, il établit dans une brillante esquisse au fusain, les lignes principales et l'effet de la composition qu'il projetait. Malheureusement, faute d'un Mécène qui prît la chose à son compte, — (nous ne sommes plus au temps des Stoppa !) — le tableau ne fut pas exécuté. C'eût été une bonne fortune pour nos « Annales » de posséder une photogravure de ce souple et lumineux fusain ; mais exposé au Salon de 1880, il fut vendu aussitôt et, pas plus que nous, l'auteur ne saurait dire aujourd'hui ce qu'il est devenu.

D'après l'impression que j'en ai gardée, le peintre avait tiré le meileur parti des oppositions que présentaient les blancs et les ors des vêtements sacerdotaux avec les noirs des habits civils. Bien que ce ne fût qu'un premier jet très sommaire, les personnages mis en scène semblaient sortir vivants et réels des contours imprécis de l'ébauche, tant l'allure générale et le trait caractéristique de chacun étaient vivement notés.

Je vois encore le maire Coutelier qui dut l'écharpe municipale au sang-froid et à la fermeté qu'il montra aux heures difficiles de l'invasion. A côté de ce bon gros édile court et trapu,et le dominant de sa haute stature, on voyait surgir M. Moulin chez qui la bienveillance et l'affabilité sont un don de nature. A sa carrure épaisse, à son aspect un peu fruste, à ses favoris professionnels — les favoris ont été longtemps le signe distinctif de la basoche, — on reconnaissait notre très regretté Encelain, un homme de valeur, vieilli prématurément dans les amertumes d'une inaction qui lui pesait, et mort peut-être de ses capacités sans emploi. Des divers mandats dont il avait été investi en d'autres temps, il ne lui restait plus que la présidence d'une société musicale. Il fut frappé en sortant du banquet annuel de cette société où il avait prononcé un discours de beaucoup supérieur à la moyenne de ces sortes de harangues et qui fut son chant du cygne. L'artiste n'avait pas

moins bien saisi la tête méditative et fine de Mgr Thibaudier, l'aimable physionomie de notre digne archiprêtre, M. l'abbé Bahin, et d'autres encore qui m'échappent.

Voici donc le nouvel édifice solennellement inauguré avec le concours toujours désirable des autorités civiles et religieuses. Les malades, transportés à l'hôpital de la Charité pendant la période des travaux, ont pris possession des salles aérées et claires qui leur sont destinées. Les dames ont réintégré avec joie leur chère communauté, toujours zélées et dévouées, mais non sans regretter un peu leur vieil hospice, tant est puissante la force de l'habitude. Elles trouvaient les anciens aménagements plus commodes, bien que les bâtiments manquassent de cohésion et fussent de niveaux différents. Tels ces vieux amis que l'on aime jusque dans leurs défauts. Elles etaient plus chez elles avant la pose de ces grilles dont elles sont loin d'apprécier comme nous le bel effet décoratif. La grille, posée en 1890, le long de l'avenue des Petits-Prés, dans le but de dégager la façade méridionale, a coûté cher au budget des hospices, et cher aussi aux amis du passé puisqu'elle a entraîné la démolition de deux tours et d'une partie de nos vieux remparts. Elle a coûté aux religieuses un sacrifice plus sensible encore en supprimant le petit oratoire consacré à la sainte Vierge qui avait été pratiqué dans le talus des anciens remparts, non loin de la grosse tour du Calvaire (1). C'est dans le caveau de cette tour, caveau de dix mètres de diamètre, que sont inhumées les religieuses depuis le 11 janvier 1776, date du décès de la prieure Mme de Besse de la Richardière. Ce fut elle en effet

(1) Ce petit oratoire ne peut remonter plus haut que l'année 1684. Ce fut en effet cette année-là que, par lettres patentes du 10 janvier, et grâce à la protection de M. de Stouppe, le roi concéda à l'Hôtel-Dieu la jouissance d'un terrain à prendre depuis la rue de Bue jusqu'à la cour Gallet, et la jouissance des remparts et tours qui ferment la ville du côté des Petits-Prés.

qui inaugura ces sortes de catacombes où les cérémonies funèbres prennent un caractère très impressionnant dans cette obscurité que dissipent malaisément les lumières vacillantes des cierges. Avant cette époque, les dames Augustines recevaient la sépulture sous le sol de la chapelle.

L'édifice nouveau a supprimé également un petit autel intérieur réservé aux malades, qui avait été dressé et bénit en 1777, dans la salle Saint-Augustin, et que les religieuses ont vu disparaître avec peine. En rapporteur impartial, nous avons dû consigner les *desiderata* très respectables de ces dames. Pour ce qui est des inconvénients réels ou grossis de la distribution intérieure, les docteurs que leur service appelle chaque jour au chevet des malades, seraient plus que nous en état de se prononcer là-dessus. Nous ne pouvons guère qu'exprimer notre sentiment sur l'aspect extérieur du monument. Encore le ferons-nous, non pas *ex professo*, mais en simple touriste qui regarde et dit en passant son avis.

L'impression première est tout à l'avantage du monument. Ses belles proportions, la combinaison de la brique et de la pierre taillée en bossages sont d'un heureux effet ; mais on ne tarde pas à remarquer la mesquinerie des lucarnes de la toiture qui eussent dû être en pierre et non en bois, la pauvreté des perrons et le déplorable effet du maigre clocheton qui dépare la façade. Ces défauts ne peuvent pas être imputés à l'architecte dont le plan était plus étoffé, mais à l'entrepreneur qui, trompé dans ses calculs par suite de difficultés imprévues du côté des fondations, a essayé de rentrer dans les limites de ses devis en lésinant sur les toitures, escaliers et autres travaux complémentaires du monument dont on peut dire comme écrivait Horace, à propos d'une composition littéraire dont les parties sont mal équilibrées : *desinit in piscem.* Il y eut procès et ce fut de la plus mauvaise grâce du monde que l'entrepreneur, contraint et forcé, érigea ce ridicule

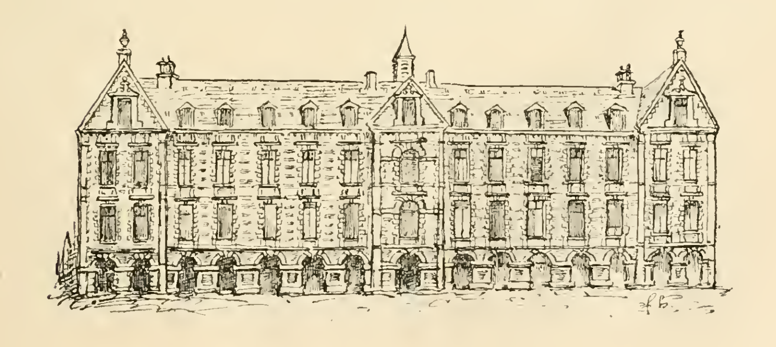
pigeonnier qui couronne si piteusement l'édifice. Personne ne fut donc complètement satisfait : ni les religieuses qui sont moins closes et ont vu détruire des autels qu'elles vénéraient ; ni la Commission qui trembla plus d'une fois devant les aleas de cette grosse entreprise : ni l'entrepreneur qui fut obligé de consolider et de refaire des parties défectueuses ; ni l'architecte dont les plans ne furent pas intégralement suivis, notamment en ce qui concerne le campanile qu'il avait mis en harmonie avec son œuvre.

Nous avons dit qu'il convient de mettre l'architecte hors de cause. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur ses plans et élévations conservés dans les archives de l'Hôtel-Dieu. Je lui demanderai pourtant si les pignons des façades ne sont pas trop aigus, ce qui leur donne, nous semble-t-il, un galbe un peu gothique ? nécessité de construction peut-être mais néanmoins fâcheuse. Les pots à feu qui les surmontent ne sont-ils pas trop gros ? J'aimerais mieux aussi que les deux corps extrêmes de la façade principale sur les jardins eussent une saillie plus prononcée. Que M. Rouyer excuse un profane qui peut-être énonce des hérésies. C'est moins, d'ailleurs, une critique que je me permets de lui faire qu'une question que je lui pose. En tout cas, je me déclare absolument satisfait devant la belle ligne d'arcatures du soubassement de la façade méridionale qui donne une remarquable impression d'élégance dans la solidité et nous paraît le morceau le plus original et le plus réussi du monument.

Il est difficile de juger l'architecte sur une œuvre mal achevée et tronquée en partie par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. C'est l'ensemble de ses travaux qu'il faut consulter, et, sous ce rapport, la carrière de M. Rouyer est des mieux remplies. Je la résume en quelques mots :

Né à la Neuville-au-Pont, canton de Sainte-Ménehould, le 23 novembre 1827, M. Rouyer après des études sérieuses

à l'Ecole des Beaux-Arts, voulut donner à son pays natal les prémisses de son talent et le dota d'un hôtel de ville qui est un bijou d'élégance et de distinction. Praticien consommé doublé d'un artiste délicat, il a exécuté des dessins remarquables et relevé dans les appartements du palais des Tuileries des motifs de décorations dont l'intérêt documentaire est aujourd'hui de premier ordre. Il fut classé le deuxième au concours pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris. On lui doit de nombreux ouvrages qui traitent spécialement de l'art de la Renaissance que ses goûts le portaient à étudier. C'est dans ce style où, de l'aveu de ses confrères, il est passé maître, qu'il a édifié la mairie du Xe arrondissement de Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin. Ce monument, récemment inauguré, a mis le sceau à la réputation de M. Rouyer et attaché le ruban de la Légion d'honneur à sa boutonnière. Il nous est agréable de reconnaître que le choix des membres de la Commission n'avait pas fait fausse route, et nous sommes heureux d'avoir à inscrire comme nôtre, dans les « Annales » de notre histoire locale, un nom consacré par des titres sérieux.



Pierre PINTREL

TRADUCTEUR DES LETTRES DE SÉNÈQUE

Qui dit traducteur, dit traître. Le proverbe est faux en ce qui concerne un des guides les plus éclairés de La Fontaine : Pierre Pintrel ou Pinterel, traducteur des Epitres de Sénèque (lettres à Lucilius).

Nisard en sait quelque chose, lui qui foncièrement honnête et consciencieux, a cru devoir ne rien changer à la coupe de l'habit XVIIe siècle que le cousin du fabuliste a fait endosser au moraliste de la Rome des Césars, et sauf quelques légères lacunes comblées par des notes, on pourrait croire à une troisième édition de cet intéressant travail. Je n'aurai garde, à coup sûr, de dire quoi que ce soit de l'importance et de la supériorité de l'œuvre. Je me contenterai d'affirmer que la traduction de Pintrel ne saurait être rangée parmi les belles infidèles du temps.

Chacun sait que le XVIIe siècle a produit un nombre considérable de traducteurs.

Les auteurs latins eurent pour principaux interprètes Corneille, Racine, La Fontaine, Molière (traducteur de Lucrèce), Patru, Maucroix, et enfin Pintrel, sans parler de Brébeuf, et sans tenir compte des Hellénistes comme Ablancourt, Cassandre, Maucroix lui-même et le père Brunoy, traducteur du théâtre des Grecs.

Il n'y a rien de commun entre la besogne honnête et sérieuse de ces admirables et naïfs ouvriers et celle des Benserade, des d'Assoucy, des Scarron, etc... Rien, chez eux, de l'Ovide en belle humeur ou mis en sonnets. Ils n'eurent jamais l'idée « de trahir *le latin* sur un papier coupable ». Leur seule ambition fut de répandre sur le pays les trésors de l'antiquité classique ; de rendre intelligible au plus grand nombre la langue des siècles de Cicéron et de Pline, sans sacrifier aux fadeurs du style précieux, aux séductions du parler des salons et ruelles.

Pour nous en tenir à Pintrel, voyez comme il procède : prosateur émérite mais versificateur médiocre, il renonce à sa traduction en vers et charge son élève et cousin La Fontaine de rendre, en vrai poète qu'il est, les citations tirées de Virgile, Ovide, etc.... Quel scrupule ! Il craint de plier sous le faix. « *succumbam oneri* ». Le fabuliste, touché de tant de modestie, écrit pour son maître les plus jolis vers qui soient sortis de « sa plume incomparable », dit M. Nisard.

D'un autre côté, Maucroix qui connaissait à fond son Sénèque, polit plus d'un passage raboteux, échangea plus d'une impropriété, retoucha maintes expressions et corrigea probablement quelques contre sens.

Enfin, la docte Académie de Château-Thierry ne fut pas sans influence sur le sens critique du traducteur. La Fontaine et Maucroix réunis donnèrent à l'œuvre le poli de l'ongle.

C'est peut-être la seule traduction que nous aient rendue pour ainsi dire intacte les presses du XVIIe siècle. Toutes les autres, du moins celles qui valent quelque chose, ont été remaniées. On y a puisé, c'est évident ; on leur a fait des emprunts, mais tellement déguisés que personne n'y a pris garde.

Elles dorment aujourd'hui sur leurs rayons poudreux et je crains fort que par ces temps d'ingratitude et d'irrévé-

rencieux oubli leur sommeil ne se prolonge outre mesure. On l'a maintes fois interrompu pourtant, il y a quelques années, pour les faire parler à tour de rôle, mais l'une d'elles a si vivement riposté qu'il a fallu se rendre à ses raisons et proclamer son mérite. Seule, elle a consacré jusqu'ici tout son lustre et sa pure beauté, sans apparences de rides. On ne saurait, en effet lui donner un âge; ses traits sont immortels.

Comparaison à part, l'auteur d'une traduction pareille vaut bien qu'on s'occupe de lui.

M. Moulin, secrétaire de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, que les obstacles n'arrêtent guère, surtout quand il s'agit de notre chère Société, s'est mis à l'œuvre avec succès. Il est le moissonneur ; je suis le glaneur. Des documents qu'il a bien voulu mettre à ma disposition, et de ceux que j'ai découverts, moi-même, il résulte que Pierre Pintrel est le compatriote de La Fontaine et non un Rémois, comme l'a prétendu celui qui nous a le mieux fait connaître son œuvre.

M, Nisard, alors qu'il était maître de conférence à l'Ecole Normale, publia la collection si connue des Auteurs Latins (Paris, Dubochet et Cie, éditeur, 1838).

Dans l'avant-propos de la traduction des œuvres complètes de Sénèque, il écrit ceci : « L'exagération n'est pas permise dans notre langue, même pour traduire un auteur exagéré. Sous ce rapport, l'imperfection d'une traduction est une qualité dans le traducteur. Au reste ce jugement ne s'applique qu'à la traduction entièrement nouvelle des traités de Sénèque.

« Du livre des questions naturelles, de l'Apokolokyntose et des fragments. Pour celle des Epîtres, nous n'avons pas eu à la demander à une plume contemporaine. Le XVIIe siècle nous offrait de ce chef-d'œuvre de Sénèque une traduction qui est, elle-même, un chef-d'œuvre de langage. On cherchera vainement le nom de l'auteur dans les

biographies les plus complètes. Il s'appelait *Pintrel* et il était de *Reims*. Mais ce Pintrel était parent de La Fontaine ; mais cet habitant de Reims vivait dans un siècle dont Courier a dit que la moindre femme y écrivait en meilleur français que les maîtres du dix-huitème siècle. La première, *et à ce que nous croyons*, la seule édition de cet ouvrage, parut en 1681. Outre le talent très distingué de Pintrel cette traduction a un inestimable prix. *La Fontaine l'a revue* et en a traduit en vers toutes les citations. La plupart de ces vers sont charmants ; un grand nombre sont des meilleurs qui soient sortis de cette plume incomparable.

. . . .

« M. Villemain, consulté par nous sur la part qu'on pouvait faire dans cette collection aux travaux des deux derniers siècles, avait donné l'avis de réimprimer quelques traductions du XVIIe siècle fort supérieures, disait-il, malgré leurs imperfections et leurs charmantes négligences non seulement à tout ce que l'on avait fait depuis, mais à tout ce que l'on pourrait faire ultérieurement. C'est ce précieux conseil, qui en nous confirmant dans notre propre pensée, nous a mis sur la voie de cette traduction à laquelle La Fontaine a coopéré, probablement en bon parent, et en y mettant de l'amour-propre de famille. Nous l'avons réimprimée avec un soin religieux, nous réservant d'ailleurs de remplir dans des notes spéciales les plus graves omissions et de rétablir la vraie version partout où Pintrel a pu l'altérer, soit par erreur, soit plus souvent, comme nous l'avons vérifié, pour avoir suivi des commentateurs qui ne respectaient pas assez les manuscrits. »

Ce qu'il y a d'étonnant dans cette note, c'est que M. Nisard n'ait pas mentionné Maucroix, alors que les nombreuses traductions du chanoine ont été longtemps les meilleures de celles qui existaient en français et qu'elles ont contribué à former et à enrichir notre langue en l'ha-

bituant, dit M. L. Pâris, à s'appropier les formes énergiques, graves et majestueuses de l'antiquité.

De plus, elle renferme deux erreurs. 1° Pintrel n'était pas de Reims et 2° il existe deux éditions de la traduction des épitres de Sénèque. La première imprimée le 1er août 1681, chez Claude Barbier (second perron de la Sainte-Chapelle du Palais), 2 vol. in-12 ; la seconde au millésime de 1684, chez Ch. Osmont.

Ce Pierre Pintrel originaire de Brasles, près Château-Thierry, eut l'honneur de diriger les premiers essais de La Fontaine et de lui donner cette noble confiance en soi-même qui manque parfois aux meilleures volontés dont une crainte inexplicable enchaîne et paralyse l'essor. Deux autres apparitions sans conséquence, faites au palais par notre lamentable avocasseriau, semblaient l'avoir à jamais dégoûté de toute entreprise oratoire ou poétique. Pintrel fit pour lui ce que tenta jadis le comédien Satyros pour Démosthènes. Il guida ses lectures, lui fit étudier les bons auteurs du « Nord et du Midi », et son élève ne tarda pas à devenir le plus bel ornement des salons de Château-Thierry. Pour s'acquitter envers son bienfaiteur et Maître. La Fontaine mit plus tard la dernière main à la traduction des épîtres de Sénèque d'où le cousin Pintrel avait maintes fois tiré plus d'une version pour la lui faire traduire en excellent français. Je ne suis pas éloigné de penser que Maucroix à qui nous devons un prologue du deuxième livre des Questions Naturelles dut apporter, lui aussi, son contingent d'expressions et de conseils.

Dans sa quasi sinécure de procureur du roi au présidial de Château-Thierry, Pintrel avait assez de loisirs pour taquiner la muse et charmer avec sa prose ou ses vers les alcovistes ébahies de la petite ville. Nous ne savons guère à quoi nous en tenir sur la valeur de ses poésies, mais il est hors de doute qu'elles ne devaient pas être fort brillantes puisque La Fontaine lui fit abandonner le projet

de traduire en vers les lettres à Lucilius et se chargea de retoucher ou de refaire ceux qui figurent encore dans la traduction.

La famille des Pintrel eut pour berceau la petite paroisse de Brasles qui s'étend jusqu'aux portes de Château-Thierry. M. l'abbé Hazard, curé de Saint-Nicolas de La Ferté-Milon, a bien voulu me donner l'assurance que les Pintrel fixés dans ce dernier bourg, n'y étaient pas nés. C'est à Château-Thierry, me dit-il, que des recherches doivent-être faites. M. Moulin, secrétaire de la Société historique et archéologique de cette ville, a trouvé des documents qui semblent clore la discussion. J'ai, moi-même, découvert aux Archives Nationales certaines pièces d'une indéniable authenticité. Nous pouvons suivre pour ainsi dire l'histoire des Pintrel, depuis le commencement du XVII[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e].

Dans une lettre à M. Moulin (22 décembre 1894), M. Jadart, bibliothécaire de la ville de Reims, écrit : « Il m'est impossible de rattacher les Pintrel de Reims à celui qui traduisit Sénèque d'une façon bien authentique et bien sûre, mais je serais disposé à croire que ce dernier était bien un Rémois comme le dit M. Nisard, sans doute d'après une note écrite sur un exemplaire des épîtres de Sénèque, dans un dépôt de Paris. « Or j'ai acquis la certitude qu'il n'existe aucune note de ce genre sur l'exemplaire que possède la Bibliothèque Nationale.

D'un autre côté, voilà tout ce qu'ont pu fournir les archives sur les Pintrel.

Je transcris :

1° Archives de l'état-civil de Reims, Eglise paroissiale Saint-Timothée de Reims, 17 février 1674.

Baptême de Jean-Baptiste, fils de Jean Thuillier et de Marie Pingues, — parrain, Jean-Baptiste Pintrel et Simonne Thuillier.

Signé au registre : Pintrel de Villeneuve.

(Probablement le même qui figure sur les registres de la paroisse de Brasles, an 1668).

2° Renseignements fournis par M. Duchénoy, de Reims, sur les Pintrel.

(Documents trouvés dans des minutes de notaire).

1° Pierre Pintrel, hôtelier à La Ferté-Milon, obtient le droit d'affermer les relais de la poste de Paris à Reims et de Reims à Paris, ainsi que le droit de louage de chevaux dans la ville de Reims.

3° Philippe Pintrel, maître de postes à La Ferté-Milon, promet de mettre d'huy à un mois ès mains de Michel Legras, *hôtelain* demeurant à Réthel, des lettres de provision de maître des postes de la ville de Réthel et icelles obtenir de M. de Nouveaux, général des postes de France. (Minutes de Forzy, notaire à Reims).

Ce n'est pas une raison suffisante pour faire naître à Reims le Pierre Pintrel qui nous occupe.

M. Moulin a découvert des documents beaucoup plus sérieux et surtout plus concluants.

Les voici :

Registre de l'état-civil de la commune de Brasles, près Château-Thierry.

1645 — Signature de Auguste Pinterelle, président de l'élection de Chaury, (probablement le père de Pierre).

1662 — Oger Pinterelle, parrain au baptême de Antoinette Béguin, fille de noble homme M. Charles Béguin, seigneur de Brasles.

1668 — Jehan Pinterel, escuier, seigneur de Montoury et de Villeneuve, exempt des gardes du Roy.

1691 — Oger Pinterel, seigneur de la Loge, trésorier-payeur du Roy, de la généralité de Soissons.

1705 — Pinterel de la Grange, président au présidial de Château-Thierry.

1720 — Le président Pinterel, seigneur de Brasles.

1732 — Mort, à Paris, de M. René Pinterel des Biès,

président de la Cour des Monnayes de Paris, Seigneur de Brasles, etc., etc.

Voici ce que j'ai découvert aux Archives Nationales, registre du Secrétariat, année 1681 (O[1] 25 348).

1° Dispense de service en faveur de René Pintrel pour être reçu président en la Cour des Monnayes, l'adresse à ladite Cour des Monnayes à Saint-Germain-en-Laye, le XX 6[e] nov. 1681, (*sic*),

2° Année 1699 — N° 1848, dispense d'âge en faveur de Joseph Pintrel pour être pourvu de l'office de président au grenier à sel de Château-Thierry.

A Marly, le 18 mai 1699.

3° id. Lettres gratuites qui ordonnent que le sieur René Pintrel des Biez, ci-devant président de la Cour des Monnayes, jouira de la noblesse accordée par édit du mois de mars 1600.

4° 30 avril 1715. — Veu au Conseil d'Etat du Roy le placet présenté en iceluy par le sieur Pintrel, commissaire de la compagnie des grenadiers du Roy à cheval, et contenant que par l'édit de création de sa charge qui est du mois de mars 1711, il a plu à sa majesté de luy accorder entre autres choses des privilèges de la noblesse, ce qui luy donne l'exemption du droit de gros pour la vente des vins qu'il recueille dans l'élection de Château-Thierry suivant l'article 5 de l'ordonnance des aydes du mois de juin 1680, et que d'ailleurs il est bourgeois de Paris, de sorte qu'il a deux qualitez pour jouir de ladite exemption. Cependant le fermier des Aydes de la dite élection veut l'obliger à payer le dit droit et le réduire à la même condition d'un simple vigneron, pourquoy requérait qu'il plût à sa Majesté de l'en décharger, la réponse de Jean Benancourt, fermier des Aydes de la généralité de Soissons auquel le dit placet a été communiqué, et contenant que l'ordonnance des Aydes n'accorde l'exemption du droit de gros

qu'à ceux qui sont actuellement et véritablement nobles, que le dit sieur Pintrel n'est pas dans ce cas puisque son édit de création ne luy accorde qu'une noblesse graduelle pour avoir effet après le temps porté par iceluy, que la fleur n'est pas un fruit du quel on puisse jouir prématurément, que l'édit du mois de mars 1600, servant de réglement général dans le royaume pour jouir du titre et des privilèges attribuez à la noblesse, demande qu'elle soit actuelle et défend en termes précis à ceux qui ne l'ont que graduelle de l'insérer au corps de la noblesse, et d'en usurper le privilège sous des peines très sévères, et enfin que les clauses des édits sont réciproquement obligatoires comme celles des contrats particuliers, lesquels n'ont effet ni valeur qu'après l'échéance des conditions, le temps porté par l'édit n'est pas arrivé, par conséquent il ne peut pas jouir par anticipation du privilège accordé par la dite ordonnance des Aydes à ceux qui sont actuellement et véritablement nobles ; pour ce qui est de la qualité de Bourgeois de Paris, qu'elle n'est pas prouvée, mais il est certain, au contraire, que le dit Pintrel est originaire de la *paroisse de Glan*, dépendante de la dite élection de Château-Thierry et qu'il demeure véritablement à Gentilly où il fait transporter ses vins, et où il les vend en gros ou en détail, comme bon lui semble, etc., etc..... Le Roy en son Conseil, sans s'arrêter à la demande du dit sieur Pintrel, a ordonné et ordonne qu'il sera contraint au paiement du droit de gros pour la vente des vins provenant de son crû dans la dite élection de Château-Thierry, sans qu'il puisse en prétendre l'exemption sous prétexte du dit édit de may mil sept cent onze, qu'après le temps porté par le dit édit.

Signé : DESMARETZ.

Dépêches du 16 mars 1753.

M. de Sauvigny, intendant de Paris. M. S.

Je joins icy un ordre du Roy pour reléguer dans le cou-

vent de Saint-Estienne du Plessis, diocèse de Caen le Père Pintrel de la congrégation de Sainte-Geneviève, prieur curé de la paroisse de Lizy, diocèse de Meaux. Vous voudrez bien lui faire notifier cet ordre et tenir la main à ce qu'il s'y conforme de suite. (C'est le seul qui fasse tâche).

Enfin sur le manuscrit 2497, n° 157, figure un Oger-Charles-Isidore Pintrel de Neufchâtel, conseiller au Parlement de Paris, qui présente au Roy une requête contenant qu'il est propriétaire d'une quittance de finance sur la Recette des Finances de la généralité de Paris (26 juin 1775).

De toutes ces notes il ressort clairement que le lieu d'origine des Pintrel est Brasles et Gland.

Quant à certains membres de la famille, les uns allèrent habiter La Ferté-Milon, les autres Reims ou Paris et nous avons vu que presque tous occupèrent des situations très honorables dans la magistrature, à la Cour des Monnaies, dans le commerce, etc...

Comme ces familles de robe sont vivaces sous l'ancienne Monarchie ! Comme les traditions d'honneur s'y perpétuent ! Comme chacun est jaloux de conserver intact ce dépôt sacré transmis par des ancêtres sans reproche !

C'est un exemple que notre chère patrie ne doit jamais perdre de vue. Comme nous en avons le ferme espoir, mes chers collègues, elle finira par compléter son relèvement, par rendre à la famille cette stabilité, cette sécurité dans le mariage indissoluble, à quelques exceptions près, ce respect durable, éternel, qui va d'abord du bisaïeul à l'arrière-petit-fils, s'étend de proche en proche et jetant dans le sol d'innombrables racines couvre le pays tout entier de vigoureux et mâles rejetons.

SALESSE.

Congrès de Gand

L'année dernière la Fédération Archéologique et Historique de Belgique tenait son Congrès à Tournai, qui célébrait ses noces d'or. Gand a une Société encore bien jeune et qui, dans son aimable impatience, ne peut attendre son cinquantenaire pour convoquer ses amis. La vieille cité flamande avait donc réclamé pour 1896 la tenue du Congrès dans ses murs. Il a eu lieu du 2 au 5 août. Grâce au zèle de tous et en particulier de son infatigable secrétaire, le chanoine Van den Gheyn, tout marche à souhait. Comme l'année dernière nous retrouvons de nombreux Français, dont plusieurs ne sont pas des inconnus à la Société de Château-Thierry. Nommons le comte de Marsy, le comte Lair, M. Guerlin, président des Antiquaires de Picardie, MM. Léon Germain, Regnier, Joseph Depoin, Lafollye, Macqueron, Leman, votre serviteur et bien d'autres dont les noms m'échappent.

Comme dans tous Congrès il y a deux parties : les travaux des sections et la visite des monuments. Nous dirons peu de chose des premiers, car, nous le confessons, nous avons souvent fait l'école buissonnière. A l'étranger où tant de choses excitent la curiosité, cela n'est-il pas pardonnable ? Nous étions plus souvent avec la *carte* du congressiste sorte de *Sézame ouvre-toi* qu'avec la serviette du travailleur. Puisque nous parlons de la carte du Congrès, il est juste de louer le choix heureux du sujet. Cette

carte représente un des écussons en argent des messagers de la commune de Gand, conservé au musée de la ville ; sous un dais gothique se trouve assise *la Pucelle* de Gand, caressant le lion de Flandre,au-dessous deux lions accroupis supportent un écu aux armes de Gand. La bordure qui règne tout autour est un entrelacement de branches noueuses en souvenir de la devise de Bourgogne. Deux hommes d'armes s'appuient d'une main sur leur épée et de l'autre soulèvent la draperie qui abrite la *Pucelle*. Cet écusson est l'œuvre de Corneille de Bout, qui l'exécuta en 1482.

La séance d'ouverture qui a eu lieu le dimanche dans la grande salle de l'Hôtel de Ville a été comme toujours une séance d'apparat. Le bourgmestre souhaite la bienvenue aux congressistes en termes pleins de courtoisie. En attendant l'arrivée du premier magistrat, on se cherche, on se retrouve, on cause. C'est une séance de *reconnaissance*. On fait aussi de nouveaux amis ; les liaisons deviennent vite familières dans les Congrès. L'ordre du jour de l'après-midi portait visite du château des comtes. On peut dire que c'était là le *clou* du Congrès. Il y a quelques années, le château des comtes était presque inconnu. On montrait seulement la porte d'entrée flanquée de constructions parasites. L'enceinte était occupée par une usine et une espèce de *cour des Miracles*. Les ruines ont été achetées par l'Etat et l'on assiste tous les jours à la ressurrection du château. L'enceinte avec ses tourelles en encorbellement, ses courtines, ses machicoulis, est complètement restituée. Les parties les plus intéressantes des ruines sont le donjon, la chapelle, la galerie romane, œuvre de Philippe d'Alsace (1). La Restauration est faite avec beaucoup de conscience et de talent par M. de Waele, qui

(1) C, F. Le château des comtes de Gand. Notice par Hermann Van Duyse.

le lendemain, lundi, à la séance du matin a fait une conférence des plus instructives et des plus intéressantes sur le curieux monument qu'il connaît dans toutes ses parties. Nous n'avons eu garde de manquer ce jour-là à la réunion et la salle affectée à la section d'archéologie était comble.

Le dimanche après-midi les congressistes ont encore visité le château de *Gérard-le-Diable*, devenu le dépôt des Archives de la Province. Lui aussi avait subi les injures du temps et des hommes. En 1894 — on voit que c'est tout récent — le château de Gérard-le-Diable a été restauré par M. Arthur Verhagen : c'est un grand corps de bâtiment crênelé, percé d'un étage à grandes fenêtres ogivales, surmonté d'un rang de baies rectangulaires, et flanqué de tourelles ; à l'extrémité sud, s'élève le donjon, grande tour carrée, plus haute que le corps de l'édifice. Sous le grand corps de bâtiment s'étend une crypte à trois nefs, fort remarquable, restaurée, il y a quelques années sous la direction d'Ad. Pauli.

Le joyau de Gand est son Hôtel de Ville. Il est beaucoup plus connu que les monuments dont nous venons de parler. Aussi en dirons nous peu de chose. Il se compose de deux parties, l'une de style gothique flamboyant, l'autre de la Renaissance, avec la superposition des ordres. A l'intérieur il faut signaler la chapelle, aujourd'hui salle des mariages et l'escalier d'une grande élégance. Non loin de l'Hôtel de Ville s'élève le beffroi, contenant ; comme tout beffroi qui se respecte un *carillon* tant aimé des flamands.

La journée du lundi n'a pas été moins bien remplie. Après les travaux de la matinée, on reprend la visite des monuments. Tout d'abord on se rend à la Cathédrale de Saint-Bavon, où M. le curé nous réserve le meilleur accueil. Nous n'avons pas l'intention de répéter les *Guides Joanne* et autres. Inutile de parler de la *chaire* plus étrange que belle et que plus d'un touriste admire de confiance.

Pas n'est besoin non plus de signaler la crypte, d'ailleurs fort intéressante, qui a été, d'après la tradition locale, le premier oratoire des Gantois ; ni de l'incomparable triptyque : l'*Adoration de l'Agneau*, chef-d'œuvre des frères Van Eyck où le sentiment mystique et l'art se rencontrent dans une union si harmonieuse (1). Nous demandons seulement place pour quelques remarques personnelles.

Un fait à signaler en Belgique dans maintes églises, c'est l'absence de voûtes et partant de contreforts à l'extérieur. Il en est ainsi à Saint-Bavon. Cela donne à la silhouette de l'édifice un aspect un peu maigre et un peu froid. Les voûtes actuelles ne datent que du commencement du XVII[e] siècle. Pour ne pas trop charger les piliers on a dû se contenter de les faire en briques et, pour parer à tout accident, multiplier les étrésillons. Nous avons fait la même remarque en l'église de Notre-Dame de Pamèle à Audenarde. Dans ces deux édifices les voûtes primitives étaient en bois.

Grâce à la complaisance de M. le curé nous trouvons exposées dans le chœur les richesses du Trésor bien amoindri aujourd'hui par les tourmentes politiques, la cupidité et aussi parfois, disons le tout bas, l'ignorance des hommes. Signalons en premier lieu la châsse de Saint-Macaire, don de reconnaissance fait en 1616 par les chanoinesses du chapître noble de Sainte-Vandru de Mons. Cette châsse tout en argent affecte la forme d'un temple en style renaissance. Les grandes faces ornées de bas-reliefs reproduisant la vie de Saint-Macaire sont coupées par une niche renfermant d'un côté Sainte-Wandru, de l'autre Saint-Germain. Sur les faces latérales sont ciselées les statuettes de Saint-Macaire et de Saint-Bavon.

A côté de la châsse voici d'anciens ornements sacerdo-

(1) On en trouvera une excellente description dans l'opuscule de A. Gœtghebuer : *L'Eglise Cathédrale de Saint-Bavon à Gand.*

taux fortement restaurés, je dirai même trop restaurés. Je les préférerais avec des ors plus discrets et la patine du temps. C'est d'abord une croix de chasuble en Y représentant une adoration des Mages en or nué ; puis des bandes provenant de dalmatiques avec des *imaiges* de saints sous des édicules, même travail ; enfin une chape en or bouclé, dont le chaperon représente Saint-Liévin à genoux devant son patron et présenté par son ange gardien. Cet ornement a été décrit et représenté dans le grand ouvrage de M. de Farcy (1) ; *La Broderie depuis le* XI[e] *siècle jusqu'à nos jours.*

Après la Cathédrale citons Saint-Jacques avec son portail et ses deux clochers romans, son tabernacle, sur le côté droit du chœur, édicule en forme de tourelle ; cette forme est assez fréquente en Belgique. Nous avons, dans notre récent voyage, noté des tabernacles semblables à Saint-Martin de Courtrai et dans l'église d'Alost. En France nous avons rencontré des édicules similaires à la Cathédrale de Grenoble, a Notre-Dame-de-l'Epine près de Châlons-sur-Marne et dans la collégiale de Fécamp. (2)

Outre les édifices religieux notons la visite du musée de peinture et celle du musée d'archéologie installé dans l'ancienne église des Carmes. Nous y avons remarqué le tabar du héraut de la ville, les coins du drap mortuaire de la Gilde des savetiers et une charmante petite mitre destinée à la statue de Saint-Germain, patron de la dite Gilde. Cela rappelle l'ancienne coutume d'habiller les statues. Aujourd'hui encore à Rome, on habille la statue de Saint-Pierre, avec une chape et une tiare, le jour de sa fête. Pour reposer les congressistes voici le soir, à leur intention, un concert de musique ancienne. M, Snoeck a bien voulu laisser utiliser pour la circonstance quelques-uns des instruments

(1) C. F. Op. cit. p. 131, pl. 72.

(2) L'édicule de Eécamp est placé derrière le maître-autel et renferme la relique du Saint Sang.

anciens de sa collection justement réputée et peut-être unique en Europe. Nous l'avons visitée. Elle est certainement une véritable curiosité. Nous avons particulièrement remarqué des clavecins aux couvercles ornés de délicates peintures qui sont de véritables petits chefs-d'œuvre. Pour en revenir au concert, il a été, de l'avis des connaisseurs, admirablement réussi. Les vieux Noëls ont été écoutés avec plaisir. La correction de l'exécution a encore ajouté au charme archaïque de cette fête musicale.

La journée de mardi nous réservait d'autres jouissances. Comme d'habitude la matinée est consacrée, en partie aux travaux des sections. Le reste du temps est employé à excursionner en ville. Je ne voudrais pas être monotone en parlant toujours de monuments. Toutefois il est impossible de ne pas citer les importantes ruines de l'abbaye de Saint-Bavon. Nous avons noté le cloître avec ses baies géminées et un curieux édicule de forme octogonale ; les nervures de la voûte de ce petit monument retombent sur des culs de lampe.

La maison des Bateliers jouit d'une réputation universelle et pas un voyageur ne manque de l'aller voir.

Moins connue est l'ancienne Boucherie qui mérite cependant une visite. A l'extrémité sud du bâtiment était la chapelle ornée d'une fresque du xv[e] siècle qui vient d'être restaurée. Au milieu de la façade de l'ancienne Boucherie, dans une niche ogivale, on voit une image de la Vierge, portant l'enfant Jésus ; elle tient dans la main un *encrier* vers lequel l'enfant avance une plume. Cette singularité iconographique est demeurée jusqu'ici un problème. Nous sera-t-il permis de proposer, sous toutes réserves, notre petite solution.

Marie tend un écritoire à son divin Fils, comme pour l'inviter à écrire les noms des élus, selon cette parole de nos Saints Livres ; « Nul n'entrera en la Jérusalem nouvelle, si non ceux dont les noms sont inscrits dans le livre de

l'Agneau » (Apoc. XXI, 27). Les bouchers avaient sans doute choisi ce sujet peu commun pour honorer le divin Enfant qui est l'*Agneau* de Dieu et dont il est dit qu'il est comme un *agneau immolé Vidi agnum stantem tanquam occisum* (Is. XVI, 1).

L'après-midi, un train spécial nous conduisait à Audenarde, Cette petite ville possède un des plus charmants Hôtels de Ville de la Belgique. (1) Le beffroi, placé en saillie au milieu de la façade, est en ce moment en réparation et tout enveloppé d'échafaudages. C'est dans la grande salle du monument que le bourgmestre et les échevins reçoivent les Membres du Congrès. Après la réception officielle, visite de l'Hôtel de Ville et des églises de Sainte-Walburge et Notre-Dame de Pamèle, cette dernière surtout a particulièrement intéressé les archéologues. Elle a été restaurée avec beaucoup de soin par M. Van Assche qui a publié une excellente *monographie* du monument.

Pendant le court séjour des Congressistes à Audenarde M. Deheyn a joué au carillon, à l'intention des hôtes, quelques morceaux de musique ancienne. Tous ont rendu justice au talent de cet artiste, Mais l'heure du retour approche et l'on rentre à Gand. Une dernière surprise attendait les congressistes. Une fête champêtre, avec illumination vraiment féerique — ce n'est pas un cliché dans la circonstance — était donnée à leur intention, au casino, par la Société royale d'Agriculture et de Botanique.

La journée du Mercredi est la dernière du Congrès. Le matin, courte séance. A la section d'archéologie, la seule que nous ayons un peu suivie, il convient de signaler une très curieuse lecture de M. Snoeck sur les instruments de musique en Flandre pendant le moyen-âge et la facture instrumentale jusqu'au XIX[e] siècle. M. l'abbé Defrenne émet le vœu qu'il soit créé dans chaque diocèse un mu-

(1) Caumont, dans son Abécédaire d'archéologie le décrit en quelques lignes et lui consacre une planche. C. F. Op. cit.

sée d'études archéologiques qui servirait à l'éducation artistique du jeune clergé. Nous le formulons à notre tour pour la France, où a déjà été maintes fois émis celui d'un cours d'archéologie. Le musée serait le complément naturel et indispensable. Le vœu de l'abbé Defrenne montre le mouvement qui se fait chez nos voisins. Ce mouvement est puissamment favorisé par l'Ecole *Saint-Luc* qui célébrait sa fête jubilaire en 1892. Elle compte aujourd'hui 29 ans d'existence. Elle a formé de nombreux élèves qui ont élevé, dans toute la Belgique, des monuments remarquables, et comme le disait naguère M. le baron de Maere, président du Congrès : « Le goût s'affine et leur enseignement y est pour beaucoup. » Sous la direction d'un bon Frère des Ecoles Chrétiennes, nous avons visité l'Exposition de l'Académie Saint-Luc, qui présente le plus vif intérêt. A côté des travaux des élèves, signalons les remarquables dessins de feu le baron Bethune et des frottis de pierres tombales aussi nombreux qu'intéressants. On nous pardonnera cette digression ; revenons au Congrès. M. Germain demande si l'on a constaté en Belgique l'usage du tabernacle répositoire à oculus et donne des détails sur cette disposition. En Lotharingie et en Bourgogne on rencontre des tabernacles à oculus. On voulait par ce moyen que la lumière de la lampe du Saint-Sacrement, fût aperçue de l'extérieur, M. Germain pense qu'on n'ouvrait un oculus que là où le cimetière entourait l'église, sans doute pour étendre sur les défunts la protection divine (1). Il y a là une question intéressante et qui mériterait une étude spéciale.

La séance est bientôt close et les Membres du Congrès se rendent au boulevard de l'Heirnisse, afin de prendre le train spécial qui doit les conduire au château de Laerne.

(1) C'est dans le même sentiment que les piscines avaient souvent leur écoulement dans le cimetière. Les défunts en recevant les ablutions participaient en quelque sorte au Saint Sacrifice.

Malgré des remaniements et des adjonctions d'une époque postérieure, le vieux manoir a conservé un aspect féodal. Ce n'est pas sans doute un château-fort de premier ordre capable de résister à un siège en règle, mais une poignée d'hommes sûrs et bien commandés pouvait défendre le manoir contre les bandes de routiers. L'enceinte flanquée de tours et disposée sur plan pentagonal (1), les tourelles subsistent encore ainsi que les chemins de ronde et le donjon, solide et haute construction carrée qui a conservé toutes ses dispositions intérieures. Une surprise nous attendait aux portes de la vieille demeure seigneuriale. Le châtelain en costume du temps, la châtelaine coiffée du hennin, l'aumônière au côté, étaient là, attendant la visite de leurs hôtes, Ils étaient entourés de leur cour, des hommes de garde, des hérauts sonnant de la trompette, tous revêtus des costumes du XVIe siècle ; on eut bientôt la clef de cette énigme. M. Lybaert, directeur du journal le *Fondsemblat*, avait eu l'heureuse idée d'improviser ce cortège pour compléter le cachet archaïque du vieux castel. Les figurants avaient, pour la circonstance, endossé les costumes très frais encore qui avaient servi au cortège historique de 1894.

La visite du château a ensuite commencé. Hélas ! il est dans un état de délabrement lamentable et qui fait peine. Tous les meubles ont été enlevés, les tentures arrachées. On se croirait au lendemain d'un sac.

Notons cependant les tentures en cuir gaufré de la chapelle. (2).

(1) C. F. Plan du château de Laerne d'après M. Ph. Blommaert (1838), offert par le bureau aux Congressistes.

(2) On savait autrefois tirer un merveilleux parti du cuir gaufré pour la décoration des églises, au cours de nos voyages nous avons noté le dorsal de la chaire de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) et plusieurs antependium dans l'église paroissiale de Saint-Maurice-en-Valois (Suisse).

Vers une heure, les Congressistes étaient rentrés à Gand. A quatre heures a eu lieu l'Assemblée générale de clôture, dans la salle de la rotonde qui porte encore dans sa décoration intérieure l'écusson avec le lion de Hollande. M. le baron de Maere préside la séance. Les rapporteurs résument les travaux de leur section respective.

Sur une proposition de M. Zech du Biez, de Braine-le-Comte, l'assemblée décide ensuite que le prochain Congrès aura lieu à Malines. Après les remerciements d'usage, le Congrès est déclaré clos et la séance est levée.

L. MARSAUX,

Curé-doyen de Chambly.

Un Chapitre de l'Histoire de l'Hôtel-Dieu

DE CHATEAU-THIERRY

Nomination de la Prieure

La nomination de la Prieure de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry ne se fit pas toujours sans difficulté. Les rois, dit l'abbé Poquet, avaient toujours nommé les prieures de l'Hôtel-Dieu, et il cite Gilles Herbeline, en 1467, Louise de La Roche, Ursine de Radingan, Madeleine Girard, Charlotte d'Urembourg, Anne de Danian, Geneviève de Danian, Eléonore de Bresche et Anne Le Brun, de Saint-Didier, nommée en 1655, par le Roi « depuis que Château-Thierry appartenait au duc de Bouillon ». (1)

Le duc de Bouillon voulut revendiquer le droit de nomination de la Prieure et c'est à cet effet qu'il adressa ce mémoire que nous reproduisons d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, sans nous astreindre à suivre l'orthographe du temps.

« Par le contrat d'échange de la Souveraineté de Sedan avec le duché de Château-Thierry et autres terres cédées à Monsieur le duc de Bouillon, il est expressément stipulé que les patronages des églises et les nominations et collations des bénéfices non consistoriaux qui appartenaient

(1) Poquet. *Histoire de Château-Thierry*, 1839, T. II p. 71.

au Roi à cause des terres données en contre échange de cette souveraineté passeraient en la personne de Monsieur le duc de Bouillon, de ses hoirs et ayants cause.

« Par cet échange il a plu au Roi de faire un démembrement de comté de Champagne dont Château-Thierry faisait certainement partie avant cet échange; tous les droits utiles et honorifiques qui appartenaient au Roi dans cette portion du comté de Champagne à l'exception des droits royaux et de souveraineté ont été transmis à M. le duc de Bouillon ; en sorte qu'on ne peut lui disputer nomination à tous les bénéfices situés dans cette portion du comté de Champagne, à la réserve des bénéfices consistoriaux qui ont été seulement exceptés.

« Le prieuré de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry est situé dans le duché et même dans la ville de Château-Thierry ; ses revenus se prennent sur des biens situés dans l'étendue du même duché ; de là il s'ensuit que ce bénéfice ou office est à la nomination du duc de Bouillon.

« On fait trois objections à M. le duc. La première, que la nomination à ce bénéfice appartient au Roi, comme comte de Champagne ; la seconde, que c'est un bénéfice consistorial ; la troisième, que le Roi y a toujours nommé.

. . . .

« L'Hôtel-Dieu a été fondé par la reine Jeanne comtesse de Champagne, en 1304. . . . .

« La reine Jeanne n'a réservé l'institution et destitution de la prieure au comté de Champagne que par ce que les comtes de Champagne étaient Seigneurs de Château-Thierry.....: le démembrement fait par l'échange de Sedan entraîne nécessairement la distraction des bénéfices situés dans cette partie du comté . . . .

« La Champagne a été réunie à la couronne en 1327.

« La terre de Château-Thierry fut donnée en 1330 à la reine Jeanne d'Evreux, veuve de Charles-le-Bel, pour son douaire. Elle en a joui jusqu'à sa mort le 4 mars 1370.

après laquelle Château-Thierry retourna à la couronne de France.

« Louis XI donna Château-Thierry à Antoine, fils naturel de Charles dernier duc de Bourgogne, par Lettres enregistrées le 16 février 1479, et Charles VIII réduisit cette jouissance a dix années seulement par lettres patentes du 18 mars 1485.

« On ne voit point par les extraits rapportés par les religieuses que le Roi ait fait aucune nomination dans cet intervalle ; elles n'ont rapporté qu'un procés-verbal de prise de possession faite par Simone de Bourgogne, le dernier mars 1505, en vertu des lettres accordées par le Roi sur la résignation faite par Isabelle de Caillère, précédente prieure ; Si cette Isabelle de Caillère avait été pourvue par le Roi, on ne manquerait pas d'en rapporter la preuve et on ne supprime apparemment sa nomination et sa prise de possession que parce qu'il paraitrait qu'elle avait été nommée par Antoine de Bourgogne, dans le temps qu'il était détenteur de la terre de Château-Thierry.

« Château-Thierry fut depuis délaissé à titre d'engagement à Robert de la Marck (1) en 1515 : il en a joui jusqu'au 8 février 1566. (2) (1556, date exacte).

« Les nominations que le Roi a pu faire pendant le temps de cet engagement ne méritent aucune attention, parce que, comme on l'a observé, la nomination et l'institution des bénéfices ne passent point aux simples engagistes, et

(1) Robert III de La Marck, duc de Bouillon, mort à Longjumeau à la suite de fièvre, au mois d'août 1536. Son cœur fut porté à l'église de Saint-Yved, de Braine.

(2) Robert III de la Marck, duc de Bouillon eut pour héritier et successeur son fils Robert IV, qui était chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 lances et de 100 suisses de la Garde en 1513, appelé plus tard le maréchal de Bouillon, titre qui lui fut conféré en 1517 par Henri II. Il est mort en 1556, empoisonné (?) par les Espagnols. Son domaine de Château-Thierry fit retour à la couronne.

d'ailleurs par le titre de l'aliénation faite à Robert de la Marck, il n'avait pas même le droit de jouir des revenus de Château-Thierry par ses mains, mais seulement par les mains du Receveur des Domaines.

« Le 8 février 1566, Charles IX donna Château-Thierry à Monsieur François, fils de France, duc d'Alençon, son frère pour partie de son apanage. Ce prince en a joui jusqu'à son décès arrivé en 1583 (1), sans enfants mâles, et par sa mort cette terre fut encore réunie à la Couronne.

« Les religieuses n'ont eu garde de rapporter les nominations ou présentations que Monsieur le duc d'Alençon a pu faire dans cet intervalle. Mais elle rapportent les provisions données par le roi Henri IV de ce prieuré en 1598, depuis le retour de cet apanage à Sœur Anne de Damas, comme vacant par le décès de Sœur Charlotte de Vieuxbourg. On affecte de ne point reporter les provisions de sœur Charlotte de Vieuxbourg, et il est bien évident que cette Prieure avait été pourvue par M. le duc d'Alençon, pendant la durée de son apanage.

« Ainsi non seulement on n'a aucune preuve d'exercice de cette nomination de la part du roi pendant la jouissance de la reine Jeanne d'Evreux, d'Antoine de Bourgogne et de M. le duc d'Alençon, mais il paraît suffisamment que ce droit de nomination a été exercé par ceux auxquels le roi avait cédé la propriété de cette terre ; mais quand il y aurait sur cela quelque obscurité, M. le duc de Bouillon se trouve aujourd'hui dans des termes plus forts et plus favorables qu'aucun de tous ces différents possesseurs, puisqu'il est propriétaire incommutable pour l'échange d'une souveraineté qui a servi à l'accroissement de la couronne et dans laquelle il ne s'est rien réservé. Peut-on croire que Sa Majesté en lui donnant le duché de Château-Thierry en échange de cette souveraineté ait entendu se

(1) Voir *Annales de la Société Historique de Château-Thierry*, 1872 p. 121, et 1885, p. 95.

réserver les droits honorifiques qui lui appartenaient dans ce membre du comté de Champagne, c'est-à-dire qu'il ait voulu en retrancher la partie la plus précieuse et la plus éminente de la seigneurie et celle qui soutient le mieux la dignité d'une (*sic*) duché-pairie ?

« Ce qui résulte des temps qui ont précédé l'échange de Sedan avec Château-Thierry sert à fortifier le droit de M. le duc de Bouillon et prévient les preuves de possession qu'on oppose depuis cet échange, mais toutes ces preuves souffrent encore un contredit particulier.

« La première se tire des bulles accordées le 8 septembre 1655, depuis l'échange à sœur Anne de Saint-Dizier, (1) qui font mention qu'elle avait été pourvue par le Roi. On rapporte aussi la fulmination de ces bulles, faite le 23 décembre 1656, par le vicaire général de l'archevêché de Paris.

Ces bulles ne forment pas le moindre préjugé si on observe que le 1er mars 1638, ce Prieuré avait été résigné par sœur Eléonore de Bresche, de cette même sœur Anne Le Brun de Saint-Dizier, entre les mains du Pape et sous le bon plaisir du Roi, que sans obtenir de provision du Roi, cette Anne Le Brun, de Saint-Dizier, fut mise en possession de ce bénéfice le 7 mars 1639, en vertu de provisions de Rome et du visa accordé par Monseigneur l'Evêque de Soissons.

« Ainsi lors de l'échange cette sœur Anne Le Brun était certainement en possession de ce Prieuré, et il n'a point paru de vacance, puisqu'elle a toujours possédé, et il est vrai que cette même Anne Le Brun reconnaissant le vice de son titre a obtenu des bulles du Pape de ce Prieuré en 1655, dans lesquelles elle suppose une nomination du Roi.

« Mais en premier lieu, cette nomination du Roi n'est point rapportée, ni même datée dans les bulles, sœur Anne

(1) Cette religieuse est appelée Anne de *Saint-Didier*, dans le livre de l'abbé Poquet.

Le Brun a pu la supposer dans l'exposé de la bulle sans l'avoir obtenue, mais si elle a existé, toute l'apparence est qu'elle est antérieure à l'échange ; ainsi le droit du Roi ayant été consommé avant l'échange, on ne peut tirer aucun argument de ces bulles contre Monsieur le duc de Bouillon.

« En second lieu, tout ce qui s'est fait clandestinement à l'insu de Monsieur le duc de Bouillon dans le temps qu'il était mineur, sans qu'il ait paru un changement de titulaire de ce Prieuré, ne peut passer pour un acte de possession légitime à son égard, ni lui être opposé.

« La nomination faite par le Roi le 22 mai 1682 (1) de sœur Anne de la Bretonnière ne peut pareillement être opposée ; c'est un acte unique contre lequel Monsieur le duc de Bouillon ne s'est pas contenté de protester, mais il y a formé une opposition formelle qui est insérée dans le procès-verbal de prise de possession de sœur Anne de la Bretonnière.

« Les Religieuses ne parlent point dans leurs mémoires, ni dans leurs pièces de la nomination qui a été faite de la dame de Stoupe, dernière titulaire de ce Prieuré, parce qu'elles savent que, lors de cette nomination Sa Majesté eut la bonté d'assurer Monsieur le duc de Bouillon qu'elle ne pouvait préjudicier à ses droits, Monsieur le duc de Bouillon espère que le Roi aura la bonté de s'en souvenir et cette assurance détruit non seulement l'induction qu'on pouvait tirer de ce dernier exemple, mais lève toutes les impressions que la nomination de sœur Anne de la Bretonnière pouvait faire naître.

« Il reste deux choses à observer. La première que lors de l'échange de Sedan, il y avait à Château-Thierry une maladrerie fondée ainsi que l'Hôtel-Dieu par les anciens comtes de Champagne, et dont la disposition leur était

(1) L'abbé Poquet fixe sa nomination à la date du 22 avril 1683 (T. II p. 142).

pareillement réservée. Feu madame la duchesse de Bouillon, mère et tutrice de Monsieur le duc de Bouillon, jugea à propos de donner cette maladrerie, qui était lors vacante, aux frères religieux de la Charité pour y établir un hôpital pour les pauvres malades. Cet établissement fut fait par un contrat passé entre elles et eux le 20 avril 1654, et il fut confirmé par des Lettres patentes de sa Majesté du mois de décembre 1656, qui furent enregistrées au Parlement par arrêt du 22 janvier 1657. Si le Roi avait eu intention d'excepter de l'échange les bénéfices fondés à Château-Thierry par les comtes de Champagne, Sa Majesté n'aurait pas autorisé la disposition que Madame de Bouillon avait faite de cette maladrerie.

« La seconde est que les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry qui, par des motifs peu séants à leur état, s'opposent aujourd'hui si fortement au droit que Monsieur le duc de Bouillon a de nommer à ce Prieuré ont formellement reconnu ce même droit dans un factum qu'elles firent imprimer en l'année 1661, sur un procès qu'elles avaient contre les religieuses de la Charité et elles en ont réitéré l'aveu dans plusieurs endroits de ce factum.

« Ainsi l'on peut joindre leur propre reconnaissance à tous les moyens qui ont été ci-dessus expliqués et qui justifient que le droit de Monsieur le duc de Bouillon est incontestable. » (1)

Ce mémoire pour le duc de Bouillon est complété par la note suivante :

« Quoique Monsieur le duc de Bouillon ait suffisamment établi par son mémoire son droit de nomination au Prieuré de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, il supplie humblement Messieurs les Commissaires d'observer que, bien que dans les derniers temps le duché de Château-Thierry soit devenu un corps de seigneurie qui a sa justice et ses mouvances particulières, cela n'empêche pas qu'en l'année

(1) Biblio. Nationale Manuscrits, fonds français, 9555, f°s 167 et suiv.

1304, lors de la fondation, qui est l'époque décisive sur la question dont il s'agit, Château-Thierry ne fût une partie intégrante du comté de Champagne, en sorte que la Reine Jeanne possédait Château-Thierry comme comtesse de Champagne, et non point à titre de Seigneurie particulière. Quand même il se trouverait que dans des temps plus reculés, et autant qu'il y eut des comtes héréditaires de Champagne, Château-Thierry aurait eu des Seigneurs particuliers qui avaient leurs vassaux, cela ne détruirait point encore l'argument de Monsieur le duc de Bouillon, si l'on considère l'origine des grands fiefs du royaume. On sait que vers la fin de la seconde race de nos Rois les ducs et les comtes, qui n'étaient proprement que les gouverneurs des provinces, se les approprièrent, et de simples titres de dignité à vie se firent des titres de fiefs et de Seigneuries héréditaires ; qu'ils acquirent peu à peu et par différents moyens la plus grande partie des fiefs qui se trouvaient dans l'étendue de leurs provinces, et que de tous ces fiefs unis se formèrent des corps de domaine qui furent appelés duchés et comtés. C'est ainsi que le comté de Champagne fut formé de l'union de Troyes, de Vitry, de Chaumont, de Château-Thierry, d'Epernay, de Sainte-Menehould et d'une infinité d'autres fiefs, les comtes de Champagne exerçaient les mouvances de tous ces différents fiefs, et ces mouvances pour la commodité des vassaux furent distribuées par districts de bailliages ; en sorte que les hommages et aveux étaient portés non au chef-lieu du comté de Champagne, mais aux chefs-lieux des bailliages ; ainsi comme Château-Thierry était anciennement du bailliage de Vitry, les hommages et aveux des fiefs mouvants de Château-Thierry étaient dans ce temps-là portés à Vitry, et ils n'ont été portés à Château-Thierry que depuis qu'il y a eu un bailliage établi à Château-Thierry, c'est-à-dire longtemps depuis l'année 1304.

« De tout cela il résulte que bien que Château-Thierry

ait ses mouvances, il n'en est pas moins vrai que cette terre était en 1301 une partie intégrante du comté de Champagne, ainsi que Troyes, Vitry, Chaumont, Epernay, Sainte-Menehould, et tous les autres fiefs, qui par leur union composaient le corps du comté de Champagne, lesquels quoique ils eussent tous leurs mouvances, n'ont jamais été considérés dans la main des comtes de Champagne comme des seigneuries particulières ; ainsi il est vrai de dire que la reine Jeanne n'a réservé à elle et à ses successeurs comtes de Champagne l'institution de la Prieure de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, que parce qu'elle possédait Château-Thierry comme comtesse de Champagne, et comme une partie intégrante du comté de Champagne, et l'argument de M. le le duc de Bouillon subsiste dans toute sa force. »

Nous verrons plus tard ce qu'il advint.

A. CORLIEU.

RECHERCHES

Sur la fortune immobilière

de J. RACINE (1)

Lorsque parut en 1888, dans la collection des *Grands écrivains de la France*, la dernière édition des œuvres de Racine, confiée aux soins d'un lettré des plus érudits, M. Paul Mesnard, on devait certes penser, après tant de savantes recherches, que tout était définitivement dit sur l'immortel auteur de Phèdre et d'Athalie. Il n'en était rien cependant, et même après les documents inestimables découverts à Paris en 1892 et 1893 par M. le vicomte de Grouchy, dans des études de notaires, il reste encore bien des points à fixer concernant la fortune immobilière de Racine et de Catherine de Romanet, sa femme.

M. de Grouchy a publié leur contrat de mariage avec la liste des apports des futurs conjoints, l'inventaire et la liquidation de la communauté au décès de Racine, l'état des livres trouvés à cette époque dans sa bibliothèque, plus des contrats de ventes, des baux, des constitutions

(1) Mémoire lu à la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry, dans la séance du 6 octobre 1896.

de dots aux enfants, des constitutions de rentes, des quittances diverses (1).

Ces pièces fournissent sur le ménage de Racine, sur ses ressources, ses habitudes et son train de maison des détails dont l'intérêt n'a échappé à personne. S'emparant de ces trésors que l' « inventeur » — pour employer un mot de la langue du droit — abandonne si généreusement à qui veut en tirer parti, M. le comte de Marsy a délicatement taillé et serti ces diamants bruts, et transformé en une brochure (2) d'une lecture agréable autant que suggestive, l'aride dossier des papiers d'affaires colligés par M. de Grouchy. Mais si, grâce à l'ingénieux travail de restitution de M. de Marsy, l'intérieur de Racine, rue des Marais-Saint-Germain (aujourd'hui rue Visconti) n'a plus de secrets pour nous, (je mets à part sa bibliothèque sur laquelle le dernier mot n'est peut-être pas encore dit), il n'en est pas de même de sa fortune immobilière établie avec moins de certitude. Il y a dans les papiers trouvés par M. de Grouchy des lacunes évidentes, des obscurités regrettables. Un moment j'ai pu avoir l'espérance de les dissiper sur quelques points particuliers, et me suis cru sur la piste d'un document qui aurait pu m'aider à identifier les biens dont il est question dans la correspondance de Racine et dans les archives de sa famille ; mais cette pièce s'est obtinément dérobée à mes recherches, et réduit à m'en tenir à des à peu près qui sont loin de me satisfaire, — je voulais vous apporter mieux que des conjectures, — j'aurais jeté ces pages au feu si je ne vous avais imprudemment parlé de ce travail au temps où je me flattais de le mener à bien. Vous m'avez rappelé mes engagements

(1) Documents inédits relatifs à Jean Racine et à sa famille, publiés d'après les originaux par le vicomte de Grouchy. Paris, Techener, 1892.

(2) Jean Racine, sa fortune, son mobilier et sa toilette. Amiens, imprimerie Yvert et Tellier, 1894.

d'une manière si flatteuse que je m'exécute pour faire honneur à ma parole. Voici donc, telles quelles, les notes que j'ai réunies. Je crains toutefois que vous regrettiez trop tard d'avoir si gracieusement, mais si imprudemment insisté.

I

Les bases de la fortune de Racine et de sa femme sont établies par les pièces produites par M. de Grouchy. « Nos deux époux, dit l'habile commentateur M. de Marsy, sans compter les bienfaits du Roi et les droits d'auteur peu élevés et difficiles à recouvrer, entraient en ménage avec une douzaine de mille livres de rentes, ce qui représenterait aujourd'hui une valeur au moins triple ». D'ailleurs en épousant Catherine de Romanet, notre poète entrait sans fortune personnelle (1) dans une famille riche, respectée, qui occupait à Montdidier un rang élevé (2), et cette union lui valut les félicitations du *Mercure galant.*

Toutefois, les grandes relations du célèbre auteur tragique, ses devoirs de courtisan, l'obligation de soutenir son rang, ses nombreux enfants (il en eut sept) lui imposaient de lourdes charges qui le contraignaient à régler strictement les dépenses de sa maison. Dans ces conditions, il était difficile qu'il augmentât la modeste fortune qu'il

(1) M. Gustave Merlet, dans ses Etudes littéraires sur les chefs-d'œuvre des classiques francais (Hachette, 1876, p. 98), nous dit que toute la succession du père de Racine fut sa charge de procureur, vendue 350 livres à son beau-père Jean Vol.

(2) On lit dans l'*Histoire de Montdidier,* de M. de Beauvillé (Firmin-Didot, 1857), tome 1er, p. 297 et 304, qu'en 1647, Louis XIV, de passage dans cette ville, logea chez Jean-André de Romanet, trésorier général de France, le père de Mme Racine. Il eut à se louer de son hospitalité ; car en 1649 et le 12 septembre 1654, lors de nouveaux passages du Roi, la Reine-Mère descendit à son tour dans cette maison, située en face de l'église du Sépulcre.

devait à son mariage. Sa veuve, y compris ses reprises, eut 75,000 livres, et six de ses enfants recueillirent chacun 15,000 livres. Le septième enfant, Anne Racine avait reçu une dot de 4,000 livres à son entrée en religion. Aussi vers la fin de sa vie, notre poète paraissait péniblement affecté de sa modeste situation. Il se préoccupait des moyens de réaliser des économies et c'est avec des craintes pour l'avenir, qu'il supputait le chétif héritage qu'il laisserait aux siens. Cela ne l'empêchait pas cependant, tant était grande sa charité, de venir en aide à toute sa famille et de prendre des dispositions testamentaires en faveur de sa nourrice, de ses parents peu aisés de la Ferté-Milon, des pauvres de ses paroisses et des religieuses de Port-Royal, auxquelles il légua une somme de huit cents livres (1).

On jugera de la délicatesse de ses sentiments et de sa générosité par la lettre qu'il écrivit à sa sœur, Mlle Rivière, le 10 janvier 1697 : je la donne *in extenso* parcequ'elle est très caractéristique. « D'après tout le bien qui m'a été dit du jeune homme qui recherche la petite Mouflard (une cousine), je verrai avec plaisir ce mariage, et je lui donnerai pour mon présent de noce une somme de cent francs. C'est tout ce que je puis faire. Vous savez que notre famille est fort étendue, et que j'ai eu assez bon nombre de parents à aider de temps en temps; ce qui me force d'être réservé sur ce que je donne, afin de ne manquer à aucun d'eux, quand il aura recours à moi dans l'occasion. D'ailleurs l'état où sont présentement mes affaires me prescrit une sévère économie à cause de tout l'argent que je dois encore pour ma charge. Je dois

(1) A l'exemple de son mari, Catherine de Romanet, dans son testament du 7 février 1727, donne : « Deux cents livres aux pauvres de Saint-Etienne sa paroisse, savoir : cent livres aux pauvres honteux et cent livres aux pauvres malades. »

surtout six mille livres qui ne portent point d'intérêt et l'honnêteté veut que je les rende le plus tôt que je pourrai pour n'être pas à charge à mes amis.

« J'espère que, dans un autre temps. je serai moins pressé, et alors je pourrai faire encore quelques petits présents à ma cousine. — Le cousin Henry est venu ici, fait comme un misérable, et a dit à ma femme, en présence de tous nos domestiques, qu'il était mon cousin. Vous savez comme je ne renie point mes parents et comme je tâche à les soulager, mais j'avoue qu'il est un peu rude qu'un homme qui s'est mis en cet état par ses débauches et par sa mauvaise conduite, vienne ici nous faire rougir de sa gueuserie. Je lui parlai comme il le méritait, et je lui dis que vous ne le laisseriez manquer de rien, s'il en valait la peine, mais qu'il buvait tout ce que vous aviez la charité de lui donner.

« Je ne laissai pas de lui donner quelque chose pour s'en retourner. Je vous prie aussi de l'assister tout doucement, mais comme si cela venait de vous. Je sacrifierai volontiers quelque chose par mois pour le tirer de la nécessité. Je vous recommande toujours la pauvre Marguerite (sa nourrice) à qui je veux continuer de donner par mois comme je l'ai toujours fait. Si vous croyez que ma cousine des Fossés ait besoin de quelques secours extraordinaires, donnez lui ce que vous jugerez à propos. »

Comme Madame Rivière l'avait sans doute consulté sur une pension mensuelle de quarante francs à servir à Madame des Fossés, Racine répond dans sa lettre du 16 janvier 1697 : « Je crains que ce ne soit pas assez de quarante francs par mois pour cette pauvre cousine des Fossés. J'en passerai par où vous voudrez, pourvu que vous preniez la peine de m'avertir quand vous n'aurez plus d'argent à moi. »

Racine dans ses lettres à son fils aîné revient à chaque instant sur ce pénible sujet. — 13 février 1698 : « Nous

avons remboursé Madame Quinault (1); ainsi, je suis quitte de ce côté-là ; mais vous jugez bien que cela nous resserre beaucoup dans nos affaires, et qu'il faut que nous vivions un peu d'économie pour quelque temps. J'espère que vous nous aiderez un peu en cela, et que vous ne songerez pas à faire des dépenses inutiles, tandis que nous nous retranchons souvent le nécessaire ».

Le 27 février 1698, en lui annonçant un envoi d'argent, Racine dit à son fils : « Je vous prie d'être le meilleur ménager que vous pourrez et de vous souvenir que vous n'êtes point le fils d'un traitant ni d'un premier valet de garde-robe. » Et quelques lignes plus bas : « Songez que notre ambition est fort bornée du côté de la fortune. »

Le 31 mars 1698, le domestique de Jean-Baptiste a demandé une augmentation de gages. « Je ne suis pas, dit le père, en état d'augmenter ses gages ».

2 mai 1698 : « Vous ne sauriez croire avec quelle ardeur je demande au bon Dieu que vous soyez en état de vous passer de mes petits secours, afin que je commence un peu à me reposer et à mener une vie conforme à mon âge et même à mon inclination. »

16 juin 1698. « Songez toujours que notre fortune est

(1) « Nous ignorons, dit M. Paul Mesnard (tome VII, p. 214, note 2), comment Racine se trouvait débiteur de Madame Quinault; mais l'éditeur de 1807, Agasse, se trompe sans doute lorsqu'il dit à ce propos que Racine avait acheté la charge de secrétaire du Roi qui avait appartenu à Quinault. La charge que Racine obtint en 1696 était de nouvelle création. » Il y aurait peut-être moyen de mettre les deux éditions d'accord, en citant ce passage de l'inventaire des papiers de Racine : « Item, la grosse d'un contrat de constitution passé devant Morlon et Caillet, notaires, le 13 février 1696, faite par lesdits sieur et dame Racine à dame Louise Goujon, veuve du sieur Louis Quinault, auditeur des comptes, de 750 livres de rente en suite de laquelle est la la quittance de rachat de ladite rente. » L'emprunt fait le jour même de la réception de Racine comme secrétaire du Roi avait sans doute pour but d'acquitter certains droits. On voit que ce prêt a été remboursé au bout de deux ans.

très médiocre et que vous devez beaucoup plus compter sur votre travail que sur une succession qui sera fort partagée. Je voudrais avoir pu mieux faire ; c'est à vous maintenant à travailler. Je commence à être d'un âge où ma plus grande application doit être pour mon salut » (1).

Peut-être avons-nous trop multiplié ces citations qui appuient sur des côtés de la vie du poète qu'on aurait préféré nous voir indiquer plus discrètement. Pour nous qui voyons Racine à travers le recul des années, dans sa gloire d'apothéose, nous souffrons de nous le figurer aux prises, comme le commun des hommes, avec les soucis matériels de la vie.

C'est la vérité pourtant, si désillusionnante qu'elle soit ; les nombreux extraits de la correspondance de Racine peignent d'ailleurs de façon caractéristique sa bonté et la délicatesse qu'il mettait à obliger ; aussi peut-on sans dommage pour sa mémoire livrer le fond de ses tiroirs. « Il est toujours intéressant, dit Sainte-Beuve, (Nouveaux lundis, tome X, page 356 ; édition 1880), de voir les auteurs, non plus dans leurs œuvres où ils montent le ton, mais dans l'intimité », et nous admirons avec le célèbre critique « cette simplicité, cette vertu, cette prudhomie touchante » que nous révèle la correspondance de Racine.

On peut rapprocher de ces lignes de Sainte-Beuve ce jugement hautain mais juste de Saint-Simon : « Racine n'avait rien du poète dans son commerce (pas flatteur pour pour les poètes !) et tout de l'honnête homme, de l'homme modeste, et, sur sa fin, de l'homme de bien. » (Mémoires, tome 2, p. 193, édition Hachette.)

II

Dans cette seconde moitié du XVIIe siècle où la propriété

(1) A l'époque où J.-B. Racine recevait ces diverses lettres, il était gentilhomme ordinaire du Roi, à La Haye.

littéraire, — encore insuffisamment réglée aujourd'hui, — n'était pas constituée, ce n'est pas, nous l'avons dit, avec le produit de ses œuvres combiné avec la pension que le Roi lui avait accordée et les émoluments d'Historiographe du Roi qui vinrent s'y ajouter plus tard elles étaient de 6,000 livres, que Racineeût pu faire les libéralités ci-dessus énumérée en partie. Il y joignait, il est vrai, les revenus des biens fonds que sa femme avait apportés dans le ménage et qui constituaient la fortune immobilière du poète, fortune modeste en tout cas. En quoi consistait-elle au juste ? C'est ce que nous allons essayer d'examiner.

Le contrat de mariage et l'état liquidatif enregistrent l'existence d'une ferme à Variville (on écrit aujourd'hui Wariville), hameau dépendant de la commune de Litz, canton de Clermont (Oise), et de terres à Saint-Leu, sans autre désignation. Ces propriétés ne paraissent pas avoir été connues des biographes de Racine avant que les pièces trouvées et publiées par M. de Grouchy n'en eussent révélé l'existence. Cela s'explique d'autant plus facilement que Racine n'y fait pas allusion, du moins d'une façon directe, dans sa correspondance. En revanche, il parle plusieurs fois de sa ferme de Griviller, terroir de Griviller, village voisin de Montdidier (Somme) ; mais par une anomalie dont nous chercherons plus loin la raison, nous ne trouvons pas trace de ce domaine dans le dossier de M. de Grouchy.

« C'est tout de bon que nous partons aujourd'hui pour notre voyage de Picardie », écrit Racine à son fils aîné, le 3 juin 1695 (1).

L'édition de 1807 (2) porte cette note : « Il partait pour

(1) Cette date de 1695 est proposée par M. Paul Mesnard. D'autres éditeurs croient que la lettre est de 1697.

(2) Œuvres complètes de Jean Racine, avec le commentaire de

Mondidier où était la famille de Mme Racine, et il allait visiter près de cette ville un domaine que sa femme lui avait apporté en mariage. » Et M. Paul Mesnard précise : « Ce domaine était situé sur la paroisse du village de Griviller » (Tome VII, page 150, en note); mais le savant annotateur ne peut pas relever l'erreur de l'édition de 1807 sur l'origine de propriété de ce bien, puisqu'il n'a pas connaissance, au moment où il écrit, du contrat de mariage postérieurement découvert. Ce contrat établit maintenant par son silence que Griviller n'était pas un apport dotal (1).

Dans une lettre suivante, du 9 juin, écrite de Montdidier, Racine dit : « Nous allons cet après dînée à Griviller. J'ai fait tous mes comptes avec mon fermier et j'ai renouvelé bail avec lui. » Enfin la Bibliothèque Nationale possède une lettre ou note de Racine, datée du 29 octobre 1685, contenant un legs de « trois cents francs aux pauvres de la paroisse de Griviller. » Ces différents documents ont permis à M. l'abbé Gosselin, curé de Nouvion en Ponthieu, écrivant en 1880 l'histoire de Marquivillers, Grivillers et Armancourt (2), de retrouver sur les registres de l'état-

M. de Laharpe, et augmentées de plusieurs morceaux inédits ou peu connus. Paris, Agasse, 1807, 7 volumes in-8, avec portrait.

M. Paul Mesnard dit que cette édition est la plus exacte et celle qu'il a le plus utilisée. « Nul de nos devanciers, dit-il, p. 418 du tome VII de la nouvelle édition Hachette, ne nous a été d'un plus grand secours ; car nul n'avait plus fait pour l'exactitude du texte de Racine, particulièrement dans les lettres, si défigurées et tronquées jusque-là, et pour la sûreté des éclaircissements que ce texte demandait. »

(1) Dans son Histoire de Montdidier, tome II, page 84, M. de Beauvillé commet naturellement la même erreur. « Par suite de son mariage avec une Montdidérienne, Racine venait quelques fois dans notre pays. Il possédait a Griviller un domaine que sa femme lui avait apporté en dot. »

(2) Cette histoire manuscrite a obtenu une mention honorable de la Société des Antiquaires de Picardie.

civil de la commune de Grivillers la trace de deux fermiers de Mme veuve Racine « Louis et Pierre Wable », en 1708 et 1711. On montre encore dans le village l'emplacement de la ferme de Racine, dont il reste quelques murs et une porte charretière. On appelle ce site le jardin Wable.

Voici enfin des pièces qui établissent que Mme Racine avait des intérêts à Griviller ou Grivillers, comme on écrit aujourd'hui, et qui viennent corroborer les passages cités plus haut de la correspondance de Racine, relatifs à la ferme de Grivillers. Ce sont trois reçus, inédits jusqu'à présent, que leur possesseur, M. Dufrénoy, notaire à Clermont (Oise), m'a très obligeamment communiqués en m'autorisant à en prendre copie. En voici la reproduction textuelle :

I. — 25 juillet. 1520 ᴴ (1). Je sousignée Catherine de Romanet confesse avoir receu de Pierre Wable, commissaire étably sur les éfais saissi des héritiers de la veuve Anne de Morsy par les mains des chefs héritiers la somme de *quinze cent vingt livres* en diférans paimants de la quelle somme je leurs tienderay compte sur ce qu'il me doivent. fait à Mondidier, ce vingt cinq julliet mil seipt cent onze.

Catherine de Romanet.

C'est à titre de fermier et comme tel, homme de confiance de Mme veuve Racine, que celle-ci s'adresse à Pierre Wable, qualifié, nous l'avons vu tout à l'heure, sur les registres de l'état-civil de Grivillers, « fermier de Madame Racine. » Elle le constitue *commissaire* (2) aux effets

(1) Ce signe ᴴ est l'abréviation alors en usage de livre tournois.

(2) Puisque Pierre Wable est un fermier, et qu'il est désigné par Catherine de Romanet sous le titre « de commissaire établi sur les effets saisis », il faut en conclure qu'il était ce que les dictionnaires de jurisprudence des XVIIe et XVIIIe siècles appellent, par opposition

saisis sur les héritiers de la veuve Anne de Morsy (il serait intéressant de savoir qui était cette Anne de Morsy), et le charge d'encaisser pour son compte.

Les deux autres reçus sont signés du frère de Mme Racine, Jean-Baptiste de Romanet ou plus vraisemblablement encore de son neveu Claude de Romanet ; car il est présumable, comme nous le verrons plus loin, que Jean-Baptiste de Romanet n'existait plus à la date des dits reçus. Les voici :

II. J'ay reçu pour Mme Racine de Maximilien Tay, du village de Grivillé la somme de trente livres à compte des arrérages qu'il peut devoir à ladite dame, à Mondidier, ce 25 octobre 1716.

de Romanet.

III. — J'ai reçu pour Mme Racine de Maximilien Tay, du village de Grivillers dix livres à compte de ce qu'il doit à ladite dame, à Mondidier, ce 5 avril 1717.

de Romanet.

Plus reçu dudit Tay, la somme de seize livres quatre sol, du 13 janvier 1720.

de Romanet.

Ce Maximilien Tay ne cultivait-il pas quelques lots de terre sans bâtiments que lui avait affermés Mme Racine ?

Le détenteur des pièces qu'on vient de lire, les tient d'un descendant de Maximilien Tay. M. Dufrénoy, natif de Grivillers, et maire de cette commune, est le descendant direct d'un autre fermier de Racine, Pierre Demané, qui habitait lui aussi Grivillers. Un Tay avait épousé une

aux « commissaires aux saisies réelles en titre d'office », un commissaire établi par les saisissants, qui, à défaut de commissaire en titre d'office, choisissaient qui bon leur semblait. C'est ainsi que le fermier de Mme Racine aura été nommé à cette fonction, avec mission de procéder aux saisies entre les mains des fermiers et locataires des biens saisis réellement. (Voir collection de Denisart, tome 1, 1775).

Demané, tante ou cousine de la trisaïeule de M. Dufrénoy.

L'emplacement de la ferme de Racine a appartenu à la famille de M. Dufrénoy et appartient encore pour partie à l'un de ses cousins. Quant aux terres en dépendant, elles ont été divisées, sans doute après le décès de Louis Racine, qui paraît les avoir eues dans l'héritage de ses parents. Une famille Aubert de Montovillers est propriétaire de certaines de ces terres ; le grand père et le père de M. Dufrénoy en avaient d'autres, mais M. Dufrénoy, qui est remonté dans l'étude des titres de ses propriétés jusqu'à 1750, n'a trouvé parmi les anciens propriétaires aucun membre de la famille Racine. Louis Racine étant mort en 1763, il faut donc penser qu'il avait vendu son domaine de son vivant.

M. Dufrénoy a eu entre les mains d'autres actes plus importants concernant également les biens de Grivillers : trois baux consentis à un sieur Demané, l'un par Racine, l'autre par l'un de ses fils et le troisième par sa veuve.

Ces actes nous eussent permis peut-être de compléter le dossier Grouchy. Malheureusement, M. Dufrénoy a eu l'imprudence de s'en dessaisir et les personnes à qui il les a prêtés ont étrangement abusé de sa confiante obligeance. Les recherches auxquelles il s'est livré à notre prière sont demeurées sans résultat, et les efforts que nous avons faits de notre côté n'ont pas d'avantage abouti ; c'est grand dommage, car ces documents nous auraient sans doute appris pourquoi la ferme de Grivillers ne figure ni au contrat de mariage, ni à l'inventaire et à l'état liquidatif, ni aux pièces annexées.

Malgré toutes les situations juridiques que l'on peut imaginer, la raison de cette omission reste incompréhensible. La ferme de Grivillers n'est pas un apport dotal puisqu'elle ne figure pas au contrat ; qu'elle soit un propre

de Catherine de Romanet, comme c'est assez probable, d'après sa proximité de Montdidier, un propre du mari ou un acquêt de communauté ; qu'elle soit tombée dans le patrimoine de la famille par succession, donation ou de toute autre manière, il devrait en être question dans l'inventaire dressé au décès de Racine, d'abord, dans la liquidation ensuite, à raison des récompenses qui pouvaient être dues à ou par la communauté.

Dira-t-on que la ferme de Grivillers a pu être rattachée, comme une annexe, à l'une quelconque des propriétés de Racine ? Cela n'est guère admissible. Ce ne peut être aux biens de Saint-Leu qui, dans l'énumération du contrat de mariage, ne comportent pas de bâtiments d'exploitation et n'existaient plus au moment de la dissolution de la communauté. De quel Saint-Leu d'ailleurs s'agit-il ? Les deux communes de ce nom que nous connaissons : Saint-Leu-d'Esserent (canton de Creil), et Saint-Leu-Taverny (canton de Montmorency) — y aurait-il un troisième Saint-Leu ? — sont trop éloignées de Grivillers pour donner quelque vraisemblance à cette supposition. Serait-ce à Wariville ? Ce n'est pas plus probable ; car Wariville est à plus de 45 kilomètres de Grivillers. Or, il est impossible de réunir sous la même main et de confondre sous la même appellation deux exploitations aussi distantes l'une de l'autre.

Puisque les actes découverts par M. de Grouchy ne soufflent mot de Grivillers, il ne nous reste qu'à proposer, faute de mieux, l'explication suivante : L'énumération des pièces comptables inventoriées au décès de Racine le 14 mai 1699, se terminant par cette formule : « Item, une liasse de vingt-cinq quittances et pièces servant à la décharge de la dite communauté », nous supposerons, pour en finir sur ces points, que les papiers relatifs à la ferme de Grivillers faisaient partie de cette liasse. C'est un peu, comme on dit, « s'échapper par la tangente » ;

mais nous ne pouvons pas mieux faire. Qui sait si les baux égarés de M. Dufrénoy ne nous auraient pas donné la clef de ce mystère !

III

Passons maintenant à la ferme de Wariville. Celle-là du moins est désignée à l'inventaire, et il semblerait que nous devons marcher désormais sur un terrain plus consistant et mieux déterminé. Mais le champ des conjectures se rouvre soudain devant nous, car jamais, dans sa correspondance, ou du moins, dans la partie de sa correspondance qui nous est connue, Racine ne fait mention de cette propriété ; et quand il y est question de Wariville, comme nous le verrons plus tard, c'est pour des raisons de famille absolument étrangères aux affaires d'intérêt dont notre poète se montre toujours assez détaché.

S'il fait par hasard allusion à l'une quelconque de ses propriétés, c'est négligemment, incidemment, sans la désigner d'une manière expresse. Ce n'était peut-être pas nécessaire entre les époux, mais plus de détails nous eussent épargné bien des incertitudes, à nous autres chercheurs de minuties qui ne savons jamais s'il veut parler de Wariville ou de Grivillers.

Nous lisons en effet dans une lettre du 15 mai 1692, adressée à sa femme, de Cateau-Cambrésis. « Le bled est « fort renchéri à Saint-Quentin ; le setier qui ne valait que « vingt sous en vaut soixante-six, c'est à peu près la même « mesure qu'à Montdidier. Votre fermier sera riche et « devrait bien vous donner de l'argent, puisque vous ne « l'avez point pressé de vendre son blé lorsqu'il était à « bon marché. Ecrivez-en à votre frère. »

Wariville n'est point nommé, mais on pourrait conclure de ces mots : « *Votre* fermier devrait *vous* donner de l'argent puisque *vous* ne l'avez pas pressé », qu'il s'agit de cette ferme, bien propre à Mme Racine.

« Ecrivez-en à votre frère », ces mots viennent encore à l'appui de notre hypothèse, car il paraît bien que le frère de Mme Racine, Jean-Baptiste de Romanet, s'occupait de la gérance de Wariville puisque, dans la liquidation du 31 juillet 1699, figure au passif une somme de « 14 livres 15 s. due au sieur de Romanet pour mesnues fournitures par luy faites à M. Racine, à Wariville. » Catherine de Romanet avait de la difficulté à toucher ses loyers des mains de son fermier de Wariville. Nous voyons en effet, en 1677, dans l'état des apports de la future épouse, qu'il est dû par le fermier de Wariville 1800 livres tournois pour les années 1675-1676. La situation ne s'améliore pas au cours de la communauté, malgré les bonnes opérations que le fermier a pu réaliser sur la vente de ses blés en 1692. Elle périclite même, puisqu'à l'inventaire du 14 mai 1699, il est dû à la communauté « pour les fermages de Wariville de l'année 1698, et des précédentes, la somme de 1461 livres. » (1) Dans le partage, du 31 juillet suivant, la dette s'est encore augmentée, Elle est portée à 1471 livres tournois « n'estant icy rien employé des revenus de la ferme de l'année 1699, font observer les notaires liquidateurs, attendu que le décès du sieur Racine est arrivé dans un temps où les fruits étaient pendants par les racines, et qu'ils faisaient par conséquent partie du fonds de la dite ferme, qui est un propre de la dite dame Racine qu'elle avait lors de son mariage ».

Je dois avoir maintenant la sincérité d'avouer que toute cette argumentation peut servir à établir la thèse contraire, à savoir : que la lettre du 15 mai 1692 vise plutôt

(1) Le rapprochement des chiffres indique une baisse sensible du loyer annuel. Il était de 900 livres en 1677. En 1699, il serait de 700 livres environ, puisque la somme de 1461 livres comprend plus de deux années. Peut-être faudrait-il chercher dans cette circonstance une des causes de la situation presque précaire du poète à la fin de sa vie.

Grivillers que Wariville : Si Wariville est, comme le dit l'inventaire de 1699, « situé ès environs de Montdidier, en Picardie », Grivillers est bien plus près de cette ville et surtout moins éloigné de Saint-Quentin, dont Racine donnait les cours des céréales comme base de vente à son fermier. Si la situation pécuniaire laissait à désirer à Wariville, elle n'était pas plus brillante à Grivillers. La crise agricole ne date pas d'aujourd'hui et de tout temps les fermiers dans l'embarras ont eu recours à quelqu'euphémisme de ce genre. Les reçus de M. Dufrénoy, transcrits plus haut, le prouvent péremptoirement, puisque c'est par à comptes que les règlements sont faits, en différents paiements d'inégale importance.

Enfin, si Racine recommande à sa femme de parler à son frère à propos de la vente de la récolte, c'est un conseil qui peut s'appliquer d'une manière générale à toutes ses propriétés, car il est bien certain que si Romanet fait de menues impenses pour Wariville, il n'en use pas autrement à l'égard des terres les plus voisines de son habitation, dont la plus importante est Grivillers. On voit donc quel service nous eût rendu Racine s'il avait été un peu plus explicite dans sa correspondance.

Jean-Baptiste de Romanet, qualifié en 1681 « Escuyer, conseiller du Roi et trésorier de France à Amiens, demeurant à Montdidier, paroisse du Saint-Sépulcre », et en 1699 « Escuyer, président-trésorier de France en la généralité d'Amiens », n'a jamais cessé d'habiter Montdidier, ainsi que cela résulte des lettres des 10 et 24 mars 1698 de Racine et de Madame Racine à leur fils Jean-Baptiste. Il ressort de l'Histoire de Montdidier par M. de Beauvillé, et des pièces découvertes par M. de Grouchy, que Jean-Baptiste de Romanet a été remplacé par un de ses fils, Claude, au contrat de mariage de Louis Racine, le 1er avril 1728, avec le titre de « Escuyer, Conseiller du Roi, Président-trésorier de France au bureau des finances

de Picardie, cousin germain maternel » du futur, mais il ne nous est pas possible de préciser la date de la mort du père. Nous savons seulement que, si son état de santé donnait déjà des inquiétudes en 1698 (1), il a survécu néanmoins à Jean Racine, car il figure dans l'acte de « tution et avis Racine » en date du 11 mai 1699. Il n'en est pas moins extrêmement probable que les reçus relatés plus haut des années 1716, 1717 et 1720 sont signés de son fils Claude.

IV

Nous avons vu que Racine ne nomme jamais expressément la ferme de Wariville dans ses lettres. Mais il y est parfois question, et l'on causa souvent entre soi de cette localité où existait un couvent avec lequel la famille Racine eut d'étroites et tendres attaches. Cette abbaye de l'ordre de Fontevrault, fondée en 1134 par Alix de Bulles sous l'invocation de Notre-Dame, vivait sous la règle de Saint-Benoît. Jeanne de Romanet, sœur de Catherine, en avait été nommée prieure en 1693 (2). C'est sans doute à raison de cette circonstance que la troisième fille du poête, Elisabeth (Babet dans l'intimité) née à Paris, le 31 juillet 1684, fut placée au couvent de Wariville.

« Je vous dirai, écrit Racine le 9 juin 1695, que je suis

(1) Dans une lettre du 27 février 1698, Racine dit à son fils aîné : « Votre oncle nous mande que sa santé ne se rétablit point. » Le 24 mars suivant, Mme Racine manifeste aussi ses craintes sur la santé de son frère.

(2) Histoire et description du département de l'Oise — canton de Clermont — par MM. Debauve, ingénieur en chef des ponts et chaussées et E. Roussel, archiviste du département, pages 161, 162. Marpon et Flammarion, éditeurs, Paris, 1890.

très content des dames de Wariville, et que Babet a une grande impatience d'entrer chez elles ». Quand cette impatience fut-elle satisfaite ? Sans être fixé au juste, il est certain qu'en 1698, c'était un fait accompli. En effet, le 24 mars de cette même année, Catherine de Romanet écrivait : « Babet est ravie d'avoir pour maîtresse Mme de Ronval ». Et le 2 mai suivant, Racine donnait en ces termes des nouvelles de ses sœurs à son fils aîné : « Toutes vos sœurs sont en bonne santé, aussi bien celles qui sont au logis que celles de Melun et de Variville qui témoignent l'une et l'autre une grande ferveur pour achever de se consacrer à Dieu. Babet m'écrit les plus jolies lettres du monde et les plus vives, sans beaucoup d'ordre, comme vous pourrez croire, mais entièrement conformes au caractère que vous lui connaissez. »

Les lettres suivantes reviennent sur ce sujet qui lui tient au cœur.

19 juin 1698 : « Babet paraît souhaiter avec beaucoup de ferveur que son temps vienne pour se consacrer à Dieu. Toute la maison où elle est l'aime tendrement, et toutes les lettres que nous en recevons ne parlent que de son zèle et de sa sagesse. On dit qu'elle est fort jolie de sa personne, et qu'elle est même beaucoup crue. Mais vous jugez bien que nous ne la laisserons pas engager légèrement, et sans être bien assurés d'une véritable vocation. »

24 juillet 1698 : « Babet témoigne une grande envie de demeurer à Variville. Votre cousin le mousquetaire (Louis de Romanet, sieur Dufos), qui l'a été voir, il y a trois jours, en revenant de Mondidier, l'a trouvée fort grande et fort jolie. On est toujours charmé d'elle dans cette maison ; mais nous avons résolu de ne l'y plus laisser qu'un an, après quoi nous la reprendrons avec nous pour bien examiner sa vocation. »

Le 3 octobre 1698, c'est au tour de Catherine de Roma-

net d'écrire : « M. Villiard (1) a été voir Babet ; il dit qu'elle est quasi aussi grande que votre sœur (cette appellation : votre sœur, sans prénom, désigne ordinairement la sœur aînée, Marie-Catherine). Elle dit toujours qu'elle ne veut point revenir avec nous. »

La pension qui était payée pour Elisabeth s'élevait à 150 livres tournois (partage du 31 juillet 1699).

M. Paul Mesnard, à la fin de sa biographie de Racine, suit ses enfants aussi loin que le lui permettent les documents qu'il s'est procurés. « Nous avons vu, dit-il, tome I[er], page 175, qu'Elisabeth Racine avait été retenue dans le monde par son père, qui voulait soumettre sa vocation religieuse à une épreuve plus prolongée. Elle fit profession au couvent des dames de Wariville en 1700 et y vécut jusqu'en 1745 ou 1746. » Cette profession eut lieu exactement le 12 octobre. On trouve cette date dans une liquidation du 16 avril 1701 (publiée par M. de Grouchy) (2), motivée par les modifications à introduire dans les droits successoraux de Catherine de Romanet par le fait de cette prise de voile. Cependant, en vertu de je ne sais quel arrangement, la famille lui faisait encore une petite pension. Une lettre de Jean-Baptiste Racine à son frère Louis, du 6 novembre 1742, parle de cette pension qu'il vient de verser à « sa sœur de Variville ». Il ajoute : « Elle me mande que votre fille est en bonne santé. » Louis Racine avait en effet placé sa fille aînée Anne en pension auprès de sa tante Elisabeth, comme celle-ci avait

(1) Willard, que Catherine de Romanet appelle Villiard, cet ami fidèle de la famille, écrit, le 11 mai 1699, quelques jours après la mort de Racine : « Il y a une postulante de 17 ans à Variville, où sa mère a une sœur prieure. C'est un couvent de l'ordre de Fontevrault près Clermont en Beauvaisis. » — Willard se trompe sur l'âge d'Elisabeth, qui n'avait pas encore quinze ans.

(2) Bulletin du bibliophile, 1893, p. 53.

elle-même passé son enfance sous l'affectueuse surveillance de Jeanne de Romanet (1); en sorte que pendant près d'un siècle l'abbaye compta toujours parmi les religieuses, ou parmi les élèves, des membres de la famille Romanet-Racine. Quant à la seconde fille de Louis Racine, Marie-Anne, elle ne fut pas envoyée à Wariville comme sa sœur aînée. La raison nous en est donnée dans une lettre que Louis Racine écrivait à sa femme le 4 juin 1745, au retour d'un voyage qu'il avait fait à ce couvent. « Elle ne m'a point demandé ma cadette, dit-il en parlant d'Elisabeth, et je devine ses raisons. Quoique je l'ai trouvée en assez bon état, elle se croit frappée d'un mal dont elle mourra, et toute sa crainte est que sa nièce soit témoin de sa mort. Elle m'a dit que, dans sa maladie, c'était sa grande frayeur. Par tendresse pour elle, je crois qu'elle ne voudrait plus l'avoir avec elle. »

D'après MM. Debauve et Roussel (Hist. et description du département de l'Oise, p. 162), Elisabeth Racine serait devenue, à son tour, prieure du couvent de Notre-Dame de Wariville en 1746. Nous aurions voulu trouver dans les actes de l'état-civil de la paroisse de Litz-Wariville la confirmation de ce point qui paraît peu connu et en même temps la date précise du décès d'Elisabeth. Mais un acte de 1722 exemptant les dames du couvent et même « les domestiques commensaux » de la juridiction curiale, les inhumations avaient lieu à l'intérieur de la maison et les papiers de l'abbaye ont dû périr en 1790, lors de la suppression des communautés religieuses. Dans tous les cas, dans sa *Vie de Louis Racine*, l'abbé de La Roque, qui devait être aussi bien documenté que possible, puisqu'il écrivait la biographie de membres de sa propre famille, ne dit pas qu'Elisabeth Racine est devenue prieure, mais simplement qu'elle est décédée à l'abbaye en 1745 ou 1746.

Voilà une digression à propos du couvent de Wariville

1) Paul Mesnard ; tome VII, p. 350.

qui nous a entraîné un peu loin de notre sujet ; — pas si loin cependant qu'il semble tout d'abord. A lire ces échanges de correspondances pleines de tendres effusions entre Paris, Montdidier et Wariville ; à voir le tableau de famille aux couleurs paisibles que nous nous sommes complu à évoquer, on s'explique que le couvent ait fait tort à la ferme et que Racine et sa femme s'entretinssent plus volontiers de la maison qui abritait les êtres qui leur étaient chers que d'un bien affermé, chose d'intérêt secondaire pour eux, et dont il n'y avait pas lieu qu'ils s'occupassent dans leur correspondance.

En compulsant les registres de l'état-civil de Litz-Wariville (on écrivait alors Liz), nous avons trouvé, à défaut des renseignements plus probants que nous y cherchions, plusieurs noms qu'il nous a paru bon de relever. Il y est fait mention, le 20 août 1650, d'un sieur Nicolas Vasseur « fermier de la ferme de Variville, y demeurant », le 25 août 1654, d'un « Quentin, fils de Simon, musnier demeurant au Moulin de Variville, et enfin, le 22 avril 1690, d'un « Pierre Vatin, munier de Variville. »

Nous voici donc maintenant en présence d'une ferme et d'un moulin. Faisaient-ils tous deux partie de la propriété de Mme Racine ? Auraient-ils été cédés plus tard par la veuve à l'abbaye ? On serait tenté de le croire, à la lecture d'un acte de naissance en 1714, de « Jean Josephe, fils de Jean Lesueur, munier des Dames religieuses de Variville » dont « le parin a esté François de la Herche, fermier des dites religieuses. »

Rien n'empêcherait non plus qu'il y ait eu plusieurs fermes dans ce hameau dont l'une appartenant à Racine et une autre à la communauté de Notre-Dame. C'est ce que semble indiquer un acte de 1769 d'où nous extrayons ce mot : « François Bottin, *l'un des fermiers* de Variville »; mais cela n'est pas pour diminuer notre embarras. Ce qu'il y a de sûr — nous l'avons constaté de visu — c'est

que le hameau de Wariville possède encore une ferme ; mais sauf une partie des terres sans doute, elle n'a rien de commun comme bâtiments et emplacement avec celle qui appartint à Racine ; car la ferme actuelle occupe les locaux de l'ancien couvent appropriés, après la révolution, à leur nouvelle destination, sauf l'église qui a été démolie.

Quant à la ferme de Racine, elle devait s'élever un peu à l'écart des six à huit maisons qui composent le hameau de Wariville, non loin d'un bois, dit le Bois-Fayel. La tradition raconte qu'il existait en cet endroit de temps immémorial, une ferme qui fut détruite pendant les guerres du XVIe siècle et remplacée par celle qui fait l'objet de nos recherches. Elle a disparu à son tour. Donc, à part les terres qui ont appartenu à Racine, et qui sont toujours là, éternellement jeunes sous la pluie et le soleil qui les fécondent, il ne reste plus une pierre où puissent se raccrocher nos souvenirs.

De Clermont, que j'habitai pendant plusieurs années, j'ai souvent dirigé mes promenades du côté de Wariville qui verdoie au fond d'un frais vallon qu'arrose la Brèche, un minuscule affluent de l'Oise. Ce site me pénétrait de je ne sais quel charme mystérieux, comme si j'avais confusément pressenti qu'une grande mémoire planait sur ces champs paisibles. Qu'eût-ce été si les découvertes plus récentes de M. le Vicomte de Grouchy m'avaient révelé que je foulais un sol qui fut jadis la propriété de notre grand poète tragique !

V

Cette étude bien incomplète, hérissée de points d'interrogations et bâtie sur des hypothèses, n'apporte pas grande lumière dans les questions que nous aurions voulu élucider. Nous avons pourtant l'espoir qu'en précisant loyalement, comme nous l'avons fait, les points qui sont encore

à fixer, nous faciliterons la tâche des chercheurs de bonne volonté qui, plus heureux ou plus patients que nous, et disposant de plus de loisirs, seront tentés de la poursuivre. Notre travail nous a toutefois donné l'occasion de tirer un moment de son ombre la figure effacée de Catherine de Romanet. Nous avons produit un autographe authentique de cette honnête et discrète personne. Le reçu transcrit plus haut, vient s'ajouter aux trois lettres qu'on a conservées d'elle et à son testament olographe du 7 février 1727 (1), dont les pensées sont plus élevées que le style n'en est correct. Ces fragments nous la montrent comme une femme d'intérieur exclusivement occupée de ses enfants. Son éducation morale avait été plus soignée que son instruction proprement dite, car son orthographe a des écarts qui dépassent de beaucoup les négligences que se permettaient alors les gens les mieux qualifiés. Son mari avait pris son parti de cette façon d'écrire ultra-phonétique ; mais son fils Louis la relève en souriant. Ecrivant de Soissons à sa mère (1738) (2), il lui fait compliment de sa dernière lettre « aux fautes d'orthographe près, qu'on pardonne quand on pense et qu'on exprime si bien. »

On accuse aussi Catherine de Romanet de n'avoir jamais lu une ligne des œuvres de son mari. La légende est peut-être excessive, mais elle est juste au fond. Madame Racine est restée, à Paris, la provinciale de Montdidier, dominée de scrupules dévots qui la rendaient indifférente à la gloire périssable de son mari ; mais si elle n'a pas été pour le poète la Muse du foyer qui stimule et qui soutient, c'est aller au-delà de la vérité que de la rendre responsable de l'inaction de Racine, au point de vue de la

(1) Copie de cette pièce se trouve en l'étude de Mº Defresne, notaire à Paris.

(2) Vie de Louis Racine par l'abbé Adrien de la Roque ; page 23, Paris, Firmin-Didot, 1852.

production dramatique, pendant les dix dernières années de sa vie, et de lui demander compte des deux ou trois chefs-d'œuvre dont elle nous aurait fait tort. *Phèdre* (1677), qui succomba sous l'effort d'une cabale éhontée, avait laissé Racine fort découragé et cette pièce eût sans doute été sa dernière si, douze ans après, Madame de Maintenon n'avait obtenu du poète qu'il composât, pour la maison de Saint-Cyr *Esther* et *Athalie*. Ce drame lyrique d'une beauté supérieure déchaîna une telle explosion de haîneuses et violentes critiques de la part de ses détracteurs, qu'il renonça définitivement à écrire pour la scène. L'influence de sa femme n'y fut pour rien. Quant à nous, nous devons respecter le silence de Racine, comme nous admirons ses ouvrages. Pouvons-nous d'ailleurs sonder le fonds et le tréfonds de l'âme humaine !

Qui pourrait affirmer que le doux et tendre poète, si faible contre les entraînements de son cœur, n'a pas été au contraire soutenu, préservé par le sentiment des devoirs qu'impose la famille ? Qui sait si son respect, son affection pour la femme droite et simple de cœur, pour la mère exemplaire que fut Catherine de Romanet, ne l'a point amené à triompher de lui-même et à monter toujours plus haut dans les voies du progrès moral ?

Maurice HENRIET.

LE CHARME

PREMIÈRE PARTIE

Les titres du prieuré du Charme ont disparu de la Bibliothèque Nationale, assure M. de Vertus (Histoire de Coincy, page 245) aussi est-il impossible de donner la succession des abbesses depuis la fondation de ce prieuré; le nécrologe, malgré d'actives recherches, n'a pu être retrouvé ; c'eût été une source d'informations précieuses. Néanmoins d'après les travaux de M. l'abbé Pécheur (Annales du diocèse de Soissons) et ceux de notre ancien vice-président, M. de Vertus, il est assez facile de présenter l'historique de cet établissement. Avec M. Pécheur, nous avons les documents puisés dans les cartulaires, la Gallia christiana, l'histoire de Châtillon, de Duchesne, celle de la maison de Montmirail, etc.; avec M. de Vertus nous sommes en pleine histoire locale, traditions, anecdotes, etc. Il faut nous étonner que jusqu'à présent nos Annales n'aient rien publié de ce qui concerne le Charme ; aussi m'a-t-il semblé bon de résumer en une courte notice les travaux des deux auteurs précités. Un document de premier ordre, malheureusement trop moderne, me donnera toute faciliié de faire connaître les domaines, propriétés et revenus qui relevaient du Charme, en 1775 à peu près à l'époque où l'abbé Houllier traçait l'état du diocèse de

Soissons. La communication du document — que je dois à l'obligeance de M. Josse, notre collègue — dont je parlerai plus loin que connaissait M. Pécheur, mais qu'a semblé ignorer M. de Vertus, m'a déterminé à tracer l'exposé que je soumets à la Société.

S'il fallait s'en référer à l'autorité de l'auteur de l'Histoire de Coincy, le fondateur de l'ordre de Fontevrault serait un personnage quasi-énigmatique, Il ne se prononce pas ; était-il chef de brigands ? appartenait-il à une famille seigneuriale ? Si vous le voulez bien, nous nous en rapporterons à de graves auteurs ; Moréri, Lamartinière, dictionnaire de Trévoux, etc., Arbrissel, ou mieux Albresec, le lieu de naissance de Robert est près de Rennes ; c'est là qu'il naquit en 1047. Sa vie fut-elle agitée ? c'est possible ; mais toujours est-il qu'il était d'une éloquence entraînante et qu'il fut nommé par notre compatriote, le pape Urbain II, prédicateur apostolique. A sa voix, les populations le suivaient jusque dans les endroits inhabités, dans les bois. C'est à la suite de l'une de ces missions que pour assurer le couvert aux fidèles qui ne le quittaient pas, il fonda à Fontevrault (Fons Ebraldi) sur les confins de la Touraine et de l'Anjou, à 13 kilomètres de Saumur, un monastère pour servir d'asile. Ce n'était d'abord qu'un amas de misérables chaumières, de cellules ; il divisa l'ordre naissant en deux parties distinctes, couvent des religieuses, couvent des religieux et imposa l'ordre de Saint-Benoit, avec cette règle particulière, c'est que les femmes administreraient la communauté religieuse sous la direction d'une abbesse et que les hommes, prêtres ou frères seraient chargés de la partie spirituelle ou des travaux de surveillance ou de culture. Ceci se passait en 1103. M. de Vertus a trouvé l'explication assez singulière de cette disposition; jusqu'en l'an 1000 les femmes avaient été regardées comme d'une condition inférieure et Robert, d'accord avec l'Eglise, avait voulu réagir contre cette injure faite au sexe faible.

L'étymologie du prieuré royal du Charme a exercé également la sagacité des chercheurs ; quelques-uns ont voulu y voir une désignation motivée par l'agrément du lieu « s'épanouissant à l'extrémité d'un pittoresque vallon ; » la vraie raison, certainement, c'est que ce vallon était lui-même protégé par un bois de charme.

« Un riche seigneur de la contrée, Adam de la Croix et Eve son épouse ayant entendu parler du nouvel ordre fondé par Robert, voulurent établir une maison de *cet ordre*. Ils possédaient, paroisse de Grisolles, une magnifique propriété — le Charme — qu'ils donnèrent pour élever un prieuré, 1098. » L'abbaye de Fontevrault ne fut édifiée que l'année suivante ; néanmoins sa filiation s'étendit rapidement ; Suger écrivant au pape Eugène III, vers 1150, assurait que le nombre des religieuses s'élevait de 5 à 6000. Parmi les abbesses, on compte 14 princesses dont 5 de la maison de Bourbon. En 1730 l'ordre comptait 150 prieurés dans la circonscription des quatre provinces ecclésiastiques suivantes : France, Aquitaine, Auvergne, Bretagne ; nous verrons plus loin ce qu'il advint du Charme au moment de la Révolution.

La liste est longue des Seigneurs qui favorisèrent le prieuré par de généreuses dotations, nous relevons ici quelques noms ; mais ce n'est, à vrai dire, qu'après l'année 1137 que date la fondation du Charme : Josselin, évêque de Soissons bénit l'église du prieuré sous l'invocation de Notre-Dame et de Saint-Laurent et donna en 1150 une charte de confirmation des diverses donations qui avaient été faites à cet établissement pieux.

Voici les noms que nous citerons parmi les bienfaiteurs du Charme, *Aveline de Pierrefonds*, en 1123, avec le consentement de son fils, donne des terres, des prés, des vinages aux terroirs de Sermoise et de Ciry ;

Savaric d'Oulchy, vers 1150, abandonne une dîme ; *Re-*

naud, de Soissons, une rente à prélever sur le revenu de son fief à Soissons ;

Gervais de Bazoches, Guy et Ancoul, d'Oulchy font don d'une partie du domaine de Bellefontaine (paroisse de Villeneuve-sur-Fère) ;

Conon et Agathe de Pierrefonds, Philippe, comte de Flandre et de Vermaudois, concèdent, avec l'autorisation du roi Philippe-Auguste, 1192, plusieurs rentes ;

Marie de France, fille de Louis VII, régente de Champagne, pour son fils Henri II, accorde de grandes faveurs à l'établissement, ainsi que son second fils Thibaut III qui avait succédé à son frère Henri II, comme comte de Champagne ; le revenu concédé était assis sur le péage de Château-Thierry ;

Jean de Rocourt et Auréline, sa femme, abandonnent, en faveur du Charme, la jouissance du bois de Rocourt et la propriété d'un terrage. Cet abandon fut fait avec l'assentiment de Blanche de Navarre — notre reine Blanche bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu et de notre ville, mère de Thibaut IV, le Posthume et mieux connu sous le nom de Thibaut-le-Grand.

Ce Thibaut fut l'insigne bienfaiteur de cette maison ; en 1221 il fait don de 72 arpents de Bois à Bézu, en 1225 et la ferme de Chinchant, ainsi que du bois de la fontaine Droet ; de plus, en échange de la Grange de Pont-aux-Dames, tous les terrages d'Oulchy-la-Ville.

A ces noms viennent s'ajouter ceux des comtes de Braine, — deux filles de Robert Ier, de Braine, entrèrent comme religieuses au couvent et fournirent une dot considérable — de Montmirail.

Montmirail relevait du diocèse de Soissons et du district de Château-Thierry ; de la famille seigneuriale était issu le B. Jean de Montmirail qui mourut religieux à la célèbre abbaye de Longpont en 1217.

Par la qualité des donateurs on peut juger quelle était

la composition des religieuses; le recrutement des *dames* se faisait dans les familles nobles des environs; nous venons de voir deux filles du comte de Braîne prendre le voile ; lorsque Marie de Champagne, fille de Thibaut II, devint veuve de Eudes II, duc de Bourgogne, elle entra comme religieuse au Charme et fut nommée plus tard abbesse générale de Fontevrault; cet exemple fut suivi par une de ses filles, Alix, qui devenant veuve prit également l'habit de l'ordre. Comme le couvent comptait un grand nombre de religieuses, les unes de familles titrées, les autres d'une extraction plus humble, il se fit bientôt une division radicale; les premières constituèrent les dames de chœur qui depuis l'an 1500, sous la direction de Renée de Bourbon, abbesse générale, firent vœu de clôture perpétuelle; les autres, généralement filles de cultivateurs, presque sans instruction, admises comme sœurs converses furent appelées sœurs de la Vocation de Marthe. Il y en avait plus de douze de cette catégorie au Charme; il y avait même parfois, une vingtaine de postulantes qui, après un an de stage — année de probation — étaient admises à prononcer des vœux simples ; leur occupation consistait dans les travaux de l'intérieur, de la cuisine, du jardin, de la laiterie.

Le Charme, comme la plupart des maisons conventuelles, n'a point échappé aux révolutions intestines, aux difficultés soit intérieures, soit extérieures ; c'est de l'essence de toutes les sociétés. Sa popularité, justifiée par de nombreuses et larges aumônes, n'a pu le mettre à l'abri de secousses souvent violentes, de troubles profonds suscités, en grande partie, par la haine, la malveillance et l'ingratitude. Il est vrai que, pendant la période qui s'étendit jusqu'au XVIIe siècle, les seigneurs et les rois donnèrent à nos religieuses un appui sérieux. Ainsi, Louis-le-Hutin, roi de France et comte de Champagne et de Brie, ordonna en 1309 la restitution à une religieuse, Madame

Hélinzy d'un legs important qui fit retour à la communauté. En 1352, le roi Jean faisait payer une rente due sur le trésor. La reine Jeanne, veuve de Charles-le-Bel, dame de Château-Thierry, en 1354, obligea son receveur d'Oulchy à maintenir au couvent la possession du droit d'usage en la forêt de Rys. En 1401, sur une supplique qui lui fut présentée, Louis d'Orléans, duc de Château-Thierry, leur fit remettre les revenus que payaient autrefois les comtes de Champagne comme seigneurs suzerains. En regard de ces actes de justice, il faut opposer quelques faits d'opposition : Eudes de Savoisy, bailli de Vitry, condamne les religieuses à payer au prieuré de Coincy des arrérages dûs sur la terre de Clinchant, aux assises de Château-Thierry en 1376. Le couvent allégua l'impossibilité, à cause des tristes effets des guerres, d'acquitter ces charges, il fut condamné en 1441, par Pierre Johannart, prévôt de Château-Thierry, à se libérer sans retard. Appel fut fait au Parlement qui confirma la sentence ; plus tard un arrangement amiable intervint.

On parlait beaucoup de réforme au XVIe siècle ; on parlait même souvent de fusion. Le couvent de Notre-Dame de Soissons avait à sa tête une Supérieure énergique qui rendit de grands services, mais semblait abuser d'une autorité quasi-despotique : Catherine de Hem. Par suite de nous ne savons quel accord, le couvent du Charme fut un instant sous sa direction ; elle en abusa, ce semble-t-il, à tel point que les religieuses lui refusèrent toute obéissance et qu'à la suite d'une inspection du cardinal supérieur ecclésiastique elle fut internée au Charme, puis plus tard à Hyères.

« Au XVIIe siècle, en 1641, l'ordre de Fontevrault fut agité par une dissension qui se fit sentir jusqu'au prieuré du Charme. Un factum fut répandu par plusieurs religieux, mécontents de la supérieure, Jeanne-Baptiste de Bourbon, trente-deuxième abbesse ; on l'accusait d'introduire des

nouveautés inconvenantes, comme d'exiger la révérence des prêtres qui passaient devant elle, comme de donner les cendres, les cierges, les rameaux bénits, etc ». C'était une Supérieure, on le voit, qui prenait un peu trop à la lettre le premier règlement de Robert d'Arbressel. Jeanne, malgré les plaintes, l'emporta haut la main ; les religieuses qui avaient voulu échapper à sa domination, furent obligés de réintégrer le monastère. » Cette protection des grands avait cependant de graves inconvénients pour la discipline et le bon exemple : vers 1610, Madeleine de Silly était à Montmirail chez sa sœur, Mme de Gondy ; mais elle s'ennuyait chez cette sœur qui avait trop de vertu pour elle ; cependant, un jour elle annonça son intention d'entrer au Charme comme religieuse ; on l'y reçut avec toute la déférence due à son rang ; mais c'était une intrigante qui recherchait les aventures ; elle quitta le Charme pour entrer aux Carmélites qu'elle abandonna pour scandaliser le monde par ses galanteries ; elle épousa M. du Fargis. — Tallemant des Réaux lui a taillé une biographie qui pourrait la ranger au nombre des saints qu'a célébrés Bussy. »

Les biens de la communauté étaient administrés par la prieure à l'aide de personnes prises généralement à Grisolles ; cette localité, à cause des largesses de la maison, était absolument à la discrétion de *Madame*. Le procureur soit religieux comme le Père Vincent, dont nous parlerons dans la deuxième partie, soit laïque, comme Borniche de Grisolles, avait la haute main sur les serviteurs qui étaient généralement les fils des fermiers voisins ; les noms sont encore connus ; Delizy, Boucher, Jarry, Váillant, Moussu, etc. La ferme du Cabaret qui confinait à l'établissement était ainsi nommée parce que le tenancier devait loger et héberger les étrangers qui venaient au Charme.

Avec le temps, de grandes modifications s'étaient intro-

duites ; les filles de grandes maisons étaient moins nombreuses que les aspirantes roturières ; il arriva que les sœurs de la Vocation de Marthe s'élevèrent au premier rang et devinrent religieuses de chœur ; les sœurs converses furent alors de simples domestiques. Tel était l'état de choses quand la Révolution commença.

Le Charme avait alors comme prieure une religieuse remarquable, Madame Henriette Borniche de Grisolles, qui a laissé dans toute la contrée la réputation d'une digne et sainte femme.

C'est encore à M. de Vertus que nous emprunterons la plus grande partie des détails biographiques de Madame Borniche (Annales de la Société archéologique de Château-Thierry, 1887, page 445. Le rôle important que cette religieuse a joué au Charme et à Neuilly lui mérite la place à part que nous lui réservons, Henriette Borniche était née au château de Grisolles en 1737 ; elle fit ses études au couvent dont son père, Louis Borniche, était le receveur, puis prononça ses vœux et devint de bonne heure une religieuse d'un mérite distingué, incontesté ; en 1781, elle avait la charge d'officière et fut élue prieure l'année même de la chute du couvent. Sa famille, qui était fort nombreuse, avait espéré que, comme parente, elle profiterait de sa charge pour octroyer des baux avantageux à ceux qui lui étaient attachés par les liens du sang ; il n'en fût rien : la prieure « consulta sa conscience et non son affection et fit renouveler les baux aux anciens fermiers par le P. Jacques Vincent, procureur de l'Ordre. Expulsée du Charme elle trouva asile chez un membre de sa famille qui ne partageait pas les idées révolutionnaires.

Là, ne devait pas se borner le zèle charitable de Madame Borniche ; quoique âgée de 63 ans, elle tenta de relever l'hospice de Neuilly ruiné par la Révolution. Cet hospice avait été fondé en 1370 par Jeanne d'Evreux, femme de Charles-le-Bel. Elle s'occupa non seulement des pauvres

et des malades, mais attira auprès d'elle quelques jeunes filles, ses petites-nièces, leur adjoignit des compagnes et dirigea leur éducation ; pendant plus de vingt ans, elle administra cet établissement, sous le titre modeste d'économe de l'Hôtel-Dieu et mourut, dans cette maison qu'elle avait créée, pour ainsi dire, le 25 avril 1825, à l'âge de 87 ans, méritant le souvenir et la reconnaissance de toute la contrée.

DEUXIÈME PARTIE

Vers 1770, le prieuré eut pour procureur un homme d'une grande habileté administrative et d'une très grande fermeté, Jacques Vincent, prêtre dominicain. Après avoir remboursé à Ch. de Graimbert, seigneur de Belleau, une somme importante, il trouva encore le moyen d'acquérir la seigneurie de Grisolles. L'année 1788 avait été on ne peut plus malheureuse pour la culture ; on fit de grands efforts pour venir au secours des plus pauvres ; le P. Vincent donna l'exemple ; non content de fournir de généreux subsides, il dirigea les travaux de la construction de l'allée du Charme, s'entendit avec les cultivateurs de Grisolles et des environs afin de mener à bien cette entreprise. Il y réussit, sans cependant gagner l'affection des habitants du pays. On le lui prouva au moment difficile ; encore bien que les dames du Charme eussent souscrit pour une somme relativement élevée, 4,800 livres, comme don patriotique en 1790, néanmoins, le mauvais vouloir s'exerçait contre elles et contre leur procureur. » La première fête de la Fédération, 14 Juillet 1790, le maire Moussu, les officiers municipaux, la milice bourgeoise, les notables et tous les citoyens s'assemblèrent pour célébrer la fête de la Fédération et prêter serment sur l'autel de la Patrie. La messe fut solennellement chantée par un Père

de l'Ordre du Charme assisté de deux religieux. Les prêtres et les assistants prêtèrent le serment ; l'officiant entonna le *Te Deum* au bruit des cloches, du tambour et des décharges de la garde nationale. Les ecclésiastiques, le maire, les dames religieuses donnèrent pour *divertir* les citoyens et les gardes qui se sont bien récréés ». (Cité par M. de Vertus).

Ce n'était pas le seul serment que devait prêter le Père Vincent ; en regard de l'apologie de ce religieux présentée par M. Ed. Fleury, dans son histoire du clergé du département pendant la Révolution, M. de Vertus oppose la conduite de ce religieux « prêtant sans scrupule tous les serments que l'on exigea de lui » : on le retrouve, à sa sortie du Charme principal du collège de Fère et en 1792 il est nommé curé par l'évêque constitutionnel Marolles.

L'expulsion des religieuses du couvent eut lieu en septembre 1792 ; quelques-unes, cependant, y étaient tolérées pour donner des soins aux soldats français blessés dans la défense du pays contre les troupes prussiennes ; une ambulance avait été établie au Charme à la suite de l'évacuation des blessés soignés à Châlons : quand le danger fut passé, non seulement ces nobles filles furent chassées honteusement d'un asile où leur charité venait de s'exercer pour la dernière fois, mais encore, par un cruel raffinement de raillerie, les énergumènes firent venir un violon et les forcèrent de danser en réjouissance de la liberté que la République leur donnait. L'une d'elles, Françoise Boucher, à la suite des premières attaques des forcenés tomba malade et expira un peu avant l'expulsion ; une autre Madame Maldent put à peine gagner Grisolles où elle ne tarda point à mourir des suites des actes sauvages dont elle avait été témoin.

Plusieurs s'étaient retirées à Collinances (Seine-et-Marne), dans une maison de leur ordre non encore tourmentée ; elles en furent bientôt bannies. La plupart ren-

trèrent dans leurs familles ; MM[es] de la Barre, Borniche, Petit, Levoirier, Fournier, Hutinot, etc.

Les révolutionnaires de Grisolles, dit M. de Vertus, commirent les plus grands excès, brisèrent les meubles, les vases sacrés, les statues, s'affublèrent des ornements sacerdotaux et ne s'arrêtèrent qu'après avoir tout dévasté, tout pillé. Ils furent dénoncés au district et renvoyés absous. Quelques noms des plus farouches nous sont livrés par l'historien de Coincy, nous nous garderons bien de les citer car ils appartiennent à des familles qui rougiraient de ces excès dont elles sont bien innocentes.

L'ATLAS DU CHARME

C'est à cause de ce volumineux document — que M. Josse a bien voulu mettre à ma disposition — que j'ai entrepris cette notice sur le Charme, Ce recueil, mesurant soixante-deux centimètres sur cinquante, comprend prés de quatre-vingt feuilles de grand papier vergé ; il débute par un titre que je mentionne : « Atlas concernant les plans des diverses seigneuries, domaines, dimages et autres dépendances de la maison royale du Charme. Ordre de Fontevrault, — commencé en 1775 et fait par Didier, ingénieur-géographe, à Germigny-l'Evêque (actuellement département de Seine-et-Marne) puis, dans un cartouche « dessiné par Lorinet en 1785 ».

Comme vous le voyez, cet Atlas doit présenter toutes les garanties d'une exécution irréprochable... un ingénieur-géographe ! A vrai dire, le titre n'est pas trop exagéré : l'ingénieur-géographe et le dessinateur ont bien fait les choses.

M. Lorinet a composé pour la première page un enca-

drement qui mériterait une description plus compétente que celle que je puis présenter. Il me faudrait le talent et la plume de M. Fr. Henriet. Les motifs sont multiples et, néanmoins, il n'y a rien de chargé, rien d'obscur, rien de criard, rien qui blesse le goût ; on y reconnait même une facilité qui ne manque pas de grâce : un élégant et léger décor, autour duquel s'enroulent des guirlandes de fleurs, forme les côtés et vient aboutir, dans la partie supérieure du dessin, à un motif comprenant deux écussons avec armoiries ; à gauche les armes royales, avec barre ; à droite, celles de la prieure que je suppose être Madame de la Barre ; au-dessus et reliant ces deux blasons, une corbeille de fleurs. Un bien joli papillon — ce n'est point un emblême satirique, je pense — voltige sur le côté droit.

L'ornementation du bas est plus compliquée et tant soit peu... profane. A gauche, une naïade, mollement étendue, s'appuie sur une urne renversée d'où s'échappe un filet d'eau. Lorinet a-t-il voulu symboliser — le ruisselet qui alimentait l'étang du Charme ? A droite, s'étale voluptueusement une splendide matrone aux formes opulentes — qu'elle ne cherche point à voiler, — près d'elle, une lionne, la gueule ouverte, l'air terrifiant. Cet animal féroce est-il chargé de veiller sur la vertu de cette belle créature ? Est-ce une allusion maligne ? Je n'ose me prononcer. Il est bien possible que l'artiste n'ait eu en vue qu'un simple motif de décoration, une réminiscence mythologique, et ait oublié qu'il travaillait pour un couvent de religieuses. Les deux groupes sont reliés par des gerbes de fleurs s'échappant de deux cornes d'abondance, formant le haut du médaillon où se lisent ces mots : « dessiné par Lorinet en 1785 ». A côté de la naïade, un gros livre, grand ouvert ; c'est sans doute un de ces missels monstrueux qui avaient leur place sur nos lutrins antiques ; une plume gigantesque, une chaîne avec ses menottes — est-ce un souvenir des châtiments passés ? — puis d'autres attributs agricoles

et, enfin, un arbre, un *charme*. A droite, se voient les instruments de l'arpenteur — non, de l'ingénieur-géographe (ne diminuons pas le titre de M. Didier) compas, rapporteur, pied-de-roi et dans le coin, plongé dans une profonde méditation, M. Didier lui-même sans doute préparant son grand travail. Un *charme* termine également de ce côté la décoration ; mais sur cet arbre s'appuie une échelle au haut de laquelle un galant jouvenceau, vêtu d'un coquet justaucorps rose, semble converser avec une gente grisolloise, laquelle n'a pas craint de faire la même ascension : une idylle qui ne semble guère à sa place.

Quand à la calligraphie du titre, il faut remarquer le mot *Atlas* dont les lettres me semblent joliment façonnées.

Évaluation des Domaines

	Arpents	Perches
1° Le Charme, en y comprenant la ferme de Clinchamp et partie de celle de Plaisance, terres, prés, bois, vignes, savarts et chemins	1425	73
2° Grisolles, tant en propriétés qu'en suzeraineté	842	29
3° Bézu-les-Fèves, tant en propriétés qu'en suzeraineté.	98	26
4° Epaux et Bézuet, tant en propriétés qu'en suzeraineté	57	11
5° Bézuet, tant en propriétés qu'en suzeraineté	127	60
6° La Viarderie, tant en propriétés qu'en suzeraineté	77	34
7° Bézuet avec dimages tant en propriétés qu'en suzeraineté, ...	101	79
8° Bézuet avec dîmages tant en propriétés qu'en suzeraineté.	128	94
9° Chainchy (actuellement terroir de Coincy, jadis de Villeneuve) comprenait	159	28

Les dîmes, sur Oulchy-la-Ville, se prélevaient sur.	234	61
Et les Censives sur	6	27
Les dîmes sur Halloudray et Latilly sur. .	319	35
La toute propriété du couvent dans ces deux localités était de	23	50
A Gandelu, les propriétés de la maison étaient de	79	60
A Gandelu, le dîmage se prélevait sur . . .	380	»»
Le fief de Génevroy comprenait	483	»»
Le dîmage sur Courchamps se prélevait sur les propriétés du couvent étaient de . . .	104	80
Le dîmage à Sommelans se prenait sur . .	808	60
Les biens propres au couvent étaient de. . .	62	01
A Villiers-aux-Pierres (Villiers-s.-Marne), les terres décimables, formaient	954	»»
Le reste (bâtiments, bois, clos, rues, etc. 206 arpents.		
A Bézu-le-Guéry, terres décimables. . . .	1001	»»
Terres non décimables 365 arpents.		
A Neuilly-Saint-Front, terres décimables. .	1109	»»
Non décimables 50 arpents.		
A Dammard		
A Coupru, terres décimables.	1233	»»
Non décimables 253 arpents.		
A Verneuil-s.-Marne, décimables	958	64
Non décimables 147 arpents 36 perches.		
A Bonnes.		
Enfin, je relève une ferme « Chassotelle » près de Braine, à Sermoise, sans doute et mesurant	108	43

Deux autres plans, non numérotés, détachés de l'Atlas, comprennent le premier (D) un plan fort intéressant de la Viarderie et des lieux avoisinants Bretay (Breteuil) châ-

teau de Verdilly, le Four-à-Chaux et le deuxième (lettre Q) faut-il finir par là !!

A Monthurel, sans doute, avec la ferme de Janvier, des Etangs, bois de Vaupalais, de Connigis, de Condé.

Historiquement parlant, si l'Atlas Didier ne nous donne pas la légitime satisfaction que j'avais espéré recueillir puisqu'il ne peut combler la lacune que cause l'absence d'un chartrier et ne nous fait point connaître les bienfaiteurs d'une maison si richement dotée, il a, du moins ce grand avantage de présenter, d'une façon qui me semble absolument exacte des plans non seulement des domaines relevant du Charme, mais encore des villages où ils sont situés. Les noms des lieux, comme les noms des personnes, sont très souvent estropiés, mais, avec un peu d'attention et de bonne volonté on peut leur restituer leur forme primitive. Si je n'avais craint d'étendre cette notice outre mesure, j'aurais cédé au désir d'expliquer quelques-uns de ces lieux dits.

Les listes des noms de personnes, propriétaires ou cultivateurs limitrophes des domaines du couvent sont nombreuses et il m'a semblé que je ne pouvais clore ce travail sans en citer quelques-unes parmi celles surtout dont les descendants habitent encore les localités désignées : Borniche, Boyot, Barra, Breffort, Bertin, Baton, Berthemet, Beaumont, Collet, Danré, Duflot, Déchelle, Emery, Evrard, Frémont, Fournier, Gérin, Hamelin, Hutin, Lamy, Leriche, Lecoq, Louis, Lorin, Méra, Michon, Moussu, Plateau, Petit, Prieur, Pottier, Pille, Remond, Vallerand, Vaillant, Savoye, etc.

Je dépose la plume, non sans espérer qu'une patiente recherche me mette plus tard à même de compléter les renseignements que je viens de vous exposer.

MOULIN.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1896

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

TRAVAUX ET RAPPORTS

Ch.-Th. — Imp. LACROIX



